



Bulletin

de la

Banque Nationale de Belgique

LXV^e Année

Tome II N^{os} 2-3 - Août-Septembre 1990

Publication mensuelle

SOMMAIRE :

- 5 Les « Cahiers » de la Banque Nationale.
- 7 **La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1988 sur la base des transactions.**
- 53 **Révision de la courbe synthétique de conjoncture.**
- 65 **Evolution économique et financière récente en Belgique.**
- 103 Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale. Résultats des mois de juin et juillet 1990.
- 1 Statistiques.
- 171 Législation économique.
- 193 Liste des « Cahiers » parus.
- 195 Bibliographie relative aux questions économiques et financières intéressant la Belgique.

Les articles signés traduisent les opinions de l'auteur et n'engagent pas la Banque.

Les opinions exprimées dans les articles non signés ont l'accord du Comité de Direction de la Banque.

La reproduction d'extraits de ce *Bulletin* est autorisée, à condition que la source soit indiquée.

LES CAHIERS DE LA BANQUE NATIONALE

Certains travaux d'analyse et de recherche effectués à la Banque Nationale ne sont pas publiés dans le Bulletin mensuel ou dans les Rapports annuels mais sont cependant d'un intérêt général suffisant pour être lus par un public assez large. C'est pourquoi la Banque a créé sous l'intitulé « Cahiers » un organe de diffusion de ces études dont un résumé très succinct paraît dans le Bulletin. On trouvera ci-après celui de la septième contribution parue à ce jour.

Ces études, le plus souvent collectives, ne mentionnent, dans l'ordre alphabétique, que le nom des principaux auteurs. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de la Banque.

Les « Cahiers » permettent aussi de valoriser et commenter certaines données que la Banque n'établit pas dans le cadre de ses activités de banque centrale mais pour lesquelles elle sert de centre de diffusion.

Enfin, les « Cahiers » pourront accueillir des études entreprises à titre individuel par des membres du personnel de la Banque.

On peut en obtenir un exemplaire ou se faire inscrire sur la liste des destinataires, en s'adressant au Service de Documentation de la Banque Nationale de Belgique (boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles) et en précisant si l'on désire recevoir la version française ou néerlandaise.

Une liste des « Cahiers » parus figure dans chaque livraison du Bulletin.

Cahier n° 7 :

PARTS DE MARCHE
DES PRODUCTEURS DE L'UEBL
SUR LES MARCHES EXTERIEURS ET INTERIEUR

par A. NYSENS et Gh. POULLET

La compétitivité d'une économie peut être définie comme la capacité de ses producteurs à maintenir ou augmenter leurs parts de marché, tant à l'exportation que sur le marché intérieur, face à leurs concurrents étrangers.

L'article compare les performances, en la matière, de l'UEBL à celles du groupe des cinq pays européens qui en sont les principaux concurrents : République fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie. La période étudiée couvre les années 1981 à 1986-1987, pendant lesquelles le solde commercial de l'UEBL s'est redressé de manière substantielle. Les flux commerciaux considérés (exportations et importations de biens) sont analysés de façon détaillée tant en valeur qu'en volume et en prix, en y identifiant les effets des structures sectorielle et géographique et ceux de la croissance, de manière à isoler l'objet principal de l'article, à savoir l'effet des variations de parts de marché proprement dites.

L'étude tente en outre de chiffrer l'effet des adaptations intervenues, en cours de période, dans la structure sectorielle du commerce extérieur.

LA BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE EN 1988 SUR LA BASE DES TRANSACTIONS

Le précédent article consacré à la balance des paiements de l'UEBL¹ sur la base des transactions reprenait les chiffres définitifs de l'année 1986, ainsi que des données provisoires pour 1987. Depuis lors, certaines modifications ont encore été apportées aux données de 1986, notamment à la suite d'une réforme de la méthode d'enregistrement des créances commerciales². Par ailleurs, des données définitives relatives à la balance des paiements sur la base des transactions sont devenues disponibles pour les années 1987 et 1988. Les chiffres se rapportant à cette dernière année sont brièvement commentés dans le présent article.

Pour les raisons exposées ci-après, les données définitives de la balance des paiements sur la base des transactions ne sont disponibles qu'avec un retard important (de quinze à seize mois). C'est pourquoi l'on établit également des données provisoires sur la base des transactions. Ces données provisoires, qui, au moment de la rédaction de cet article, étaient disponibles jusqu'au troisième trimestre de 1989 inclus, sont publiées régulièrement dans la partie « Statistiques » du *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, aux tableaux IX-1, IX-2 et IX-3. Le tableau IX-4 de cette même partie du *Bulletin* contient les données de la balance des paiements sur la base de caisse : lorsque cet article a été rédigé, ces données étaient disponibles jusqu'au mois d'avril 1990 inclus. Enfin, le tableau IX-5 fournit les données les plus récentes, tant sur la base des transactions que sur celle de caisse.

¹ « La balance des paiements sur la base des transactions de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1986 et 1987 », *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LXIII^e année, tome II, n^o 4, octobre 1988.

² Cette réforme de méthodologie a fait l'objet d'un commentaire détaillé dans l'article « Modifications de l'enregistrement des exportations sur la base de caisse et du traitement des effets commerciaux » dans la partie « Statistiques » du *Bulletin*, publié dans le *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LXIV^e année, n^{os} 2-3, août-septembre 1989.

Le présent article comprend quatre sections.

La section 1 « Principes fondamentaux de la balance des paiements et signification à donner aux soldes d'un point de vue général et du point de vue de la politique économique » vise à familiariser le lecteur non averti avec un certain nombre des concepts de base importants pour l'analyse de la balance des paiements. Le lecteur plus expérimenté peut sans problème passer immédiatement à la section 2.

La section 2 « Aperçu d'ensemble des opérations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec l'étranger » comprend les tableaux II « Balance générale des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise » et III « Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les établissements de crédit belges et luxembourgeois et opérations de change à terme ». Le tableau II est établi conformément aux tableaux IX-1 à 3 de la partie « Statistiques » du *Bulletin*, et le tableau III conformément au tableau IX-5. Les différences entre ces deux tableaux sont expliquées au début de la section 2, en même temps que sont mis en lumière les avantages que présente le tableau III pour l'analyse des mouvements de capitaux.

La section 3 « Tableaux de détail » comprend les tableaux VII à XVII : ces tableaux fournissent une approche détaillée de certaines rubriques du tableau II. En outre, cette section comprend le commentaire de la plupart des rubriques dudit tableau.

La section 4, enfin, présente la ventilation géographique de la balance des paiements de 1987 (tableau XVIII) et 1988 (tableau XIX).

SECTION 1

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET SIGNIFICATION A DONNER AUX SOLDES D'UN POINT DE VUE GENERAL ET DU POINT DE VUE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

La balance des paiements d'un pays est le reflet statistique des transactions économiques internationales d'une économie¹ pour une période donnée. Ces transactions internationales portent sur les biens et services que cette économie

¹ L'économie prise en considération dans cet article est celle de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. La balance des paiements susvisée concerne par conséquent les transactions de l'UEBL avec le reste du monde.

a livrés (reçus) au (du) reste du monde, les transferts sans contrepartie au (du) reste du monde, ainsi que les modifications des créances et engagements financiers vis-à-vis du reste du monde.

1. Principe de la comptabilité en partie double

Toute transaction internationale est enregistrée en partie double dans la balance des paiements : une inscription au crédit d'une part (généralement indiquée, en termes de balance des paiements, au moyen d'un signe plus) et une inscription au débit d'autre part, pour un montant identique (généralement indiquée avec un signe moins). Cette façon de procéder a pour conséquence que la somme de tous les crédits égale celle de tous les débits. En pratique, cette égalité ne s'avère qu'à une rubrique près, la rubrique « Erreurs et omissions ». Les discordances éventuelles sont imputables principalement au fait que les inscriptions respectives d'une même transaction, au crédit et au débit, peuvent provenir de sources statistiques différentes.

On porte au crédit de l'économie considérée les transactions suivantes :

- a. transactions réelles : les exportations de marchandises, les prestations de services, ainsi que la perception de revenus et les transferts en provenance de l'étranger.
- b. transactions financières : une diminution des avoirs sur l'étranger et une augmentation des engagements envers l'étranger (toutes deux équivalant à une entrée de capitaux).

Les transactions suivantes sont, quant à elles, inscrites au débit :

- a. transactions réelles : les importations de marchandises, les prestations de services par l'étranger, ainsi que le paiement de revenus et les transferts en faveur de l'étranger.
- b. transactions financières : une augmentation des avoirs sur l'étranger et une diminution des engagements envers l'étranger (toutes deux équivalant à une sortie de capitaux).

En vue d'assurer la plus grande uniformité possible dans la manière dont les différents pays établissent leurs balances des paiements, le Fonds Monétaire International a arrêté, dès 1948, des directives relatives à l'établissement de la balance des paiements. Celles-ci sont regroupées dans le « Manuel de la balance des paiements » du FMI¹ et visent à faciliter l'interprétation des balances des différents pays et à permettre des comparaisons au niveau international. L'UEBL établit sa balance des paiements en conformité avec les directives du FMI².

¹ La quatrième et dernière édition en date du « Manuel de la balance des paiements » du FMI a été publiée en 1977.

² Un commentaire détaillé du contenu de la balance des paiements de l'UEBL, ainsi que des méthodes utilisées pour son établissement, figure dans le rapport « Méthodologie de la balance des paiements de l'UEBL » rédigé par la Banque et publié par Eurostat en 1984.

2. Balance sur la base des transactions

L'une des principales directives du FMI concerne la méthode de comptabilisation des opérations recensées. Deux options se présentent : soit enregistrer les paiements auxquels les transactions avec l'étranger ont donné lieu, ce qui permet d'obtenir une balance sur la base de caisse; soit enregistrer les transactions économiques proprement dites, même si certaines d'entre elles ne donnent pas lieu à un paiement ou si leur paiement intervient de manière anticipée ou après coup. Une telle méthode d'enregistrement aboutit à l'établissement d'une balance sur la base des transactions.

Le FMI prescrit d'établir une balance des paiements sur la base des transactions, parce que celle-ci est la plus sensée d'un point de vue économique. Ce sont, en effet, les transactions avec l'étranger proprement dites, plutôt que les paiements qui s'y rapportent, qui reflètent le mieux l'incidence des relations extérieures sur le développement de l'activité économique et de l'emploi. C'est cette approche de la balance des paiements, la plus judicieuse d'un point de vue économique, qui est adoptée dans cet article pour l'année 1988.

L'établissement de la balance des paiements sur la base des transactions soulève néanmoins un certain nombre de problèmes. Les données de base servant à l'établissement de la balance des paiements de l'UEBL proviennent de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change (IBLC) et concernent les paiements effectués par l'intermédiaire du système bancaire belgo-luxembourgeois. Par conséquent, ces données portent, après adjonction des opérations en billets de banque, sur les paiements des transactions internationales. Elles constituent, dès lors, une statistique sur la base de caisse. Pour obtenir des données sur la base des transactions, il convient d'y ajouter les transactions pour lesquelles aucun paiement n'est intervenu (dons en nature, compensations) et d'éliminer les délais de paiement. Dans la balance des paiements de l'UEBL, les délais de paiement sont neutralisés d'une manière tout à fait particulière, en l'occurrence au moyen d'une procédure de reclassement des paiements en fonction du mois au cours duquel les transactions correspondantes ont eu lieu. Ainsi, à titre d'exemple, un paiement reçu en décembre par une entreprise belge et se rapportant à une livraison de marchandises à l'étranger sera enregistré en fonction de la date de la facture — supposons qu'il s'agisse du mois d'octobre de la même année — comme une transaction d'octobre. Cette méthode de reclassement fait l'objet d'un commentaire plus approfondi dans la section 3 sous le point concernant la rubrique 1.1 « Transactions sur marchandises ». Nous nous contentons ici d'en relever deux caractéristiques.

Primo, la neutralisation des délais de paiement ne concerne en pratique que les transactions sur marchandises (rubriques 1.11, 1.12 et 1.13). Pour les transactions sur services, l'époque du paiement est supposée correspondre, en général, à celle de la prestation du service.

Secundo, la méthode susvisée offre le très grand avantage de garantir la cohérence entre la balance sur la base des transactions et celle établie sur la base

de caisse, ce qui empêche les différences statistiques. Mais elle présente également un inconvénient important : les données sur la base des transactions ne sont disponibles qu'avec un retard considérable, qui est de 8 à 9 mois pour la version provisoire et de 15 à 16 mois pour la version définitive. En pratique, les chiffres provisoires ne diffèrent toutefois pas tellement des chiffres définitifs.

3. Présentations analytiques de la balance des paiements

Etant donné que la balance des paiements est établie selon le système de la comptabilité en partie double, le total de tous les enregistrements positifs doit être égal au total de tous les enregistrements négatifs : il ne peut donc à proprement parler être question de solde.

Une telle balance comptable est, en fait, peu maniable pour l'analyse économique et ne fournit aucun signal du point de vue de la politique économique. C'est la raison pour laquelle, la plupart du temps, tout comme cela se fait pour l'analyse des bilans d'entreprises, certaines rubriques font l'objet de regroupements.

Ainsi, si on regroupe une partie des rubriques au sein d'une première catégorie, la somme de tous ces enregistrements dégagera un solde (positif ou négatif). La somme de toutes les autres rubriques, qui forme une seconde catégorie, présentera, par la force des choses, un solde de même grandeur, mais de signe inverse.

Le regroupement des rubriques en deux catégories peut également se représenter comme équivalant à tirer une ligne de séparation horizontale entre les postes appartenant respectivement à l'une ou l'autre de ces catégories. Ceci explique pourquoi l'on parle, dans l'analyse d'une balance des paiements, de postes « au-dessus de la ligne » et de postes « au-dessous de la ligne ».

La nature d'un solde de balance des paiements, en fait, est caractérisée par l'endroit où la ligne est tirée (ce qui revient à délimiter quels postes appartiennent respectivement à la première ou à la seconde des catégories). Cet endroit est donc fonction de ce que l'on désire précisément étudier. Les postes particuliers qui retiennent l'attention et dont il importe de déterminer s'ils présentent un surplus ou un déficit, seront isolés dans une catégorie. Dans la pratique, les notions de solde qui se rencontrent le plus souvent, sont au nombre de six. Ces notions forment un spectre continu de soldes différents, où l'on passe de l'un à l'autre, en augmentant le premier solde envisagé d'une série de nouveaux postes repris au-dessus de la ligne pour obtenir le solde suivant, et ainsi de suite. Autrement dit, la ligne est tirée de plus en plus bas (cf. la représentation schématique du tableau I qui visualise le spectre des soldes de la balance des paiements). A chacun des six soldes envisagés correspond une information spécifique.

Tableau I

Présentations analytiques de la balance des paiements : spectre des soldes de la balance des paiements

Balance commerciale	Balance des transactions sur biens et services	Compte courant	Balance de base	Balance des secteurs non monétaires	Balance des règlements officiels
1. Importations et exportations de marchandises SOLDE 1	1. Importations et exportations de marchandises	1. Importations et exportations de marchandises	1. Importations et exportations de marchandises	1. Importations et exportations de marchandises	1. Importations et exportations de marchandises
2.	2. Achats et livraisons de services SOLDE 2	2. Achats et livraisons de services	2. Achats et livraisons de services	2. Achats et livraisons de services	2. Achats et livraisons de services
3.	3.	3. Transferts SOLDE 3	3. Transferts	3. Transferts	3. Transferts
4.	4.	4.	4. Mouvements de capitaux à long terme SOLDE 4	4. Mouvements de capitaux à long terme	4. Mouvements de capitaux à long terme
5.	5.	5.	5.	5. Mouvements de capitaux non monétaires à court terme SOLDE 5	5. Mouvements de capitaux non monétaires à court terme
6.	6.	6.	6.	6.	6. Mouvements de capitaux à court terme des banques SOLDE 6
7. $2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 =$ SOLDE 1	7. $3 + 4 + 5 + 6 + 7 =$ SOLDE 2	7. $4 + 5 + 6 + 7 =$ SOLDE 3	7. $5 + 6 + 7 =$ SOLDE 4	7. $6 + 7 =$ SOLDE 5	7. Règlements officiels $7 =$ SOLDE 6

3.1 *La balance commerciale*

Sont comptabilisées au-dessus de la ligne les exportations et les importations de marchandises ; au-dessous, tous les autres postes. Un solde positif au-dessus de la ligne de la balance commerciale indique que l'économie considérée exporte des marchandises pour un montant supérieur à ce qu'elle importe. Un solde négatif signifie le contraire.

La balance commerciale s'apparente au solde des exportations et importations établi sur la base des statistiques douanières du commerce extérieur qui sont publiées par l'INS. On a, par conséquent, souvent tendance à les comparer. Les différences méthodologiques entre ces deux sources statistiques sont toutefois à ce point nombreuses que leur comparaison est très souvent boiteuse. Les principales différences concernent :

— *la méthode de recensement des transactions*

Les statistiques douanières enregistrent les mouvements d'importations et d'exportations aux frontières, que les marchandises traitées aient fait ou non l'objet d'un transfert de propriété ou d'un paiement. Encore faut-il noter que les dates d'enregistrement diffèrent, les statistiques de la balance des paiements se référant à la date de facturation et celles des douanes, d'une part, à la date de déclaration pour les importations, d'autre part, à la date de réception des déclarations par l'INS pour les exportations.

— *la méthode d'évaluation des transactions*

Les données douanières sont établies sur base de la « valeur statistique » telle qu'elle ressort du document douanier. Elle est évaluée sur la base FOB à l'exportation et sur la base CIF à l'importation. Les données de la balance des paiements sont, quant à elles, comptabilisées en fonction de la valeur de facturation, dont la base varie suivant le contrat conclu entre les parties.

— *le champ couvert par les statistiques*

Certaines transactions se trouvent reprises dans la balance des paiements et non dans les statistiques douanières (par exemple, des marchandises non déclarées payées en billets de banque) ; d'autres n'apparaissent pas dans la balance des paiements, mais bien dans les statistiques douanières (par exemple, le troc). En outre, le travail à façon, qui constitue un poste important pour l'UEBL, est enregistré à sa valeur nette dans la balance des paiements, alors que les statistiques douanières prennent en compte les flux bruts à l'importation et à l'exportation.

3.2 *La balance des transactions sur biens et services*

Cette balance comprend au-dessus de la ligne la balance commerciale augmentée des transactions sur services. Le solde de cette balance fournit des informations sur la manière dont les exportations de biens et de services se comportent par rapport aux importations. Il peut être interprété comme l'expres-

sion du transfert net de ressources réelles en faveur (en cas de solde positif) ou en provenance (en cas de solde négatif) du reste du monde. C'est l'ampleur et les variations de ce solde qui contribuent à déterminer le niveau et la croissance du PNB¹². Ce solde influence, par conséquent, l'évolution du revenu national brut, tel que celui-ci résulte de la mise en œuvre des facteurs de production nationaux (répartition primaire des revenus)³.

3.3 *Le compte courant*

La balance précédente, augmentée des transferts, constitue le compte courant. Dans la rubrique « Transferts » apparaissent les enregistrements qui forment les contreparties comptables de transactions unilatérales (c.à-d. de transactions sans contrepartie économique) et qui sont recensées ailleurs dans la balance des paiements. Par exemple, sont repris sous cette rubrique les transferts de fonds réalisés par des travailleurs étrangers vers leur pays d'origine.

Le solde du compte courant, qui regroupe les transactions sur marchandises et sur services, de même que les transferts, permet de déterminer les transactions qui accroissent (en cas de solde positif) ou qui réduisent (en cas de solde négatif) la quantité d'actifs financiers nets sur l'étranger. Il se distingue du solde des opérations en capital, qui n'apportent que des modifications dans la composition des avoirs nets financiers sur l'étranger.

Enfin, le solde du compte courant contribue à déterminer l'ensemble des revenus disponibles (répartition secondaire des revenus) des secteurs nationaux (particuliers, sociétés, pouvoirs publics)⁴. On remarque que si on le compare au solde précédent (point 3.2), le solde des transferts équivaut à la part du revenu national produit qui est cédée à l'étranger (en cas de déficit) ou qui est reçue de l'étranger (en cas de surplus).

¹ Pour que les chiffres des transactions sur marchandises et sur services de l'UEBL puissent être transposés au PNB de la Belgique dans les Comptes Nationaux de l'INS, il va de soi qu'il faut en déduire les transactions sur marchandises et sur services réalisées par le Luxembourg avec le reste du monde et y ajouter les transactions sur marchandises et sur services réalisées entre la Belgique et le Luxembourg. Il s'indique, par ailleurs, de noter qu'il existe encore des petites divergences entre les deux sources statistiques, qui résultent des règles méthodologiques différentes appliquées pour l'établissement, d'une part, de la balance des paiements, d'autre part, des Comptes Nationaux.

² Encore faut-il remarquer que les investissements étrangers en Belgique, qui dans la balance des paiements sont enregistrés comme un mouvement de capitaux, sont — par convention internationale — considérés dans les Comptes Nationaux comme des investissements de résidents et sont ainsi un facteur additionnel qui, outre le solde des transactions sur biens et services, influence le PNB.

³ Il faut souligner que dans la balance des paiements, les transactions sur services sont prises au sens large, c'est-à-dire revenus de facteurs inclus; les transactions sur marchandises et sur services correspondent donc à la contribution du solde extérieur au PNB; en revanche, pour les Comptes Nationaux de l'INS, les transactions sur services ne comprennent pas les revenus de facteurs et les transactions sur marchandises et sur services correspondent dès lors à la contribution du solde extérieur au produit intérieur brut (PIB).

⁴ Dans le cas de la Belgique, après élimination des transactions courantes du Luxembourg avec le reste du monde et adjonction de celles réalisées entre la Belgique et le Luxembourg.

Une détérioration du solde du compte courant peut être la conséquence :

- d'une dégradation des termes de l'échange, par exemple parce que les prix à l'importation augmentent plus rapidement que ceux à l'exportation, comme ce fut le cas lors des chocs pétroliers ;
- d'un décalage dans la position conjoncturelle relative, qui entraîne une hausse plus rapide des dépenses intérieures dans l'économie nationale qu'à l'étranger ;
- d'une perte de capacité concurrentielle des entreprises nationales par rapport aux entreprises étrangères ;
- d'une inadéquation de la structure de l'offre nationale en regard du développement de la demande internationale.

De telles évolutions défavorables se corrigent le mieux par des moyens de politique économique générale. L'incidence de la politique monétaire au sens strict, c.-à.-d. hors politique de change, sur l'évolution du compte courant est assez limitée. Elle est, en revanche, beaucoup plus grande sur l'évolution des opérations en capital.

3.4 La balance de base

On obtient la balance de base en ajoutant aux transactions courantes les mouvements de capitaux à long terme. Au-dessous de la ligne se retrouvent alors les mouvements de capitaux à court terme et les règlements officiels. Cette balance est souvent considérée comme un indicateur des tendances structurelles de la balance des paiements d'un pays, parce qu'elle exclut, au-dessus de la ligne, les mouvements de capitaux à caractère instable qui peuvent s'inverser brusquement.

En raison notamment des difficultés rencontrées pour distinguer les mouvements de capitaux à court terme et à long terme, et des différentes techniques qui permettent d'opérer à court terme sur des instruments à long terme, ce type de balance est de moins en moins utilisé.

3.5 La balance des secteurs non monétaires

Cette balance équivaut, au-dessus de la ligne, à la somme de la balance de base et des opérations en capital à court terme à caractère non monétaire. Au-dessous de la ligne se retrouvent les opérations en capital des établissements de crédit et les règlements officiels. Le solde de cette balance fait apparaître dans quelle mesure les transactions avec l'étranger ont donné lieu à une création, ou à une destruction, de liquidités. Ce type de balance constitue la représentation classique de la balance globale de l'UEBL. Elle est publiée par la Banque aux tableaux IX-1 à 4 de la partie « Statistiques » du *Bulletin* ; de même, la balance des paiements présentée au tableau II du présent article est une balance des mouvements non monétaires.

3.6 La balance des règlements officiels

En ajoutant à la balance des mouvements non monétaires les opérations en capital des banques commerciales, on obtient la balance des règlements officiels. Au-dessous de la ligne ne se retrouvent plus, dès lors, que les règlements officiels, à savoir les mouvements de capitaux par lesquels les autorités monétaires, opérant dans un système de taux de change fixes, financent le solde des autres transactions avec l'étranger en vue de maintenir le marché des changes en équilibre. Normalement, il s'agit des modifications affectant les réserves de change officielles au sens strict du terme, auxquelles viennent éventuellement s'ajouter d'autres éléments financiers qui peuvent se substituer aux réserves.

Dans son manuel, le FMI n'énonce aucune règle qui précise dans quelle mesure certains éléments financiers peuvent, ou non, être considérés comme moyens de financement compensatoire officiel. Les opinions divergent, par conséquent, sur le sujet. Il est toutefois certain qu'en Belgique, les emprunts en monnaies étrangères des pouvoirs publics constituent un parfait substitut aux réserves de change.

Dans un système de parités fixes, cette balance est le reflet des tensions qui affectent le marché des changes, étant donné qu'un pays n'a en principe recours à ses réserves que s'il désire que le cours de change de sa monnaie diffère de celui qui se dégage des transactions opérées sur le marché.

La balance des paiements de l'UEBL, telle qu'elle est présentée au tableau IX-5 de la partie « Statistiques » du *Bulletin*, est une balance des règlements officiels. Il en va de même pour la balance des paiements présentée au tableau III du présent article. Précédemment, le solde des règlements officiels était désigné par un terme propre à l'UEBL, le « solde des opérations autonomes ». Dans un esprit de clarification, il a été décidé d'utiliser désormais, autant que possible, la terminologie du FMI.

SECTION 2

APERÇU D'ENSEMBLE DES OPERATIONS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC L'ETRANGER : Tableaux II et III

1. Deux présentations : le schéma national traditionnel et le schéma national élargi

La Banque publie la balance des paiements sur la base des transactions selon deux présentations différentes : il y a, d'une part, la « Balance générale des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise », reproduite ici au

tableau II¹, qui constitue aussi ce que l'on appelle la présentation suivant le schéma national traditionnel, d'autre part, les « Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les établissements de crédit belges et luxembourgeois et opérations de change à terme », présentées au tableau III², qui correspondent à ce qui est aussi désigné sous les termes de présentation suivant le schéma national élargi. La présentation suivant le schéma national traditionnel (tableau II) ne comprend, conformément aux instructions du FMI, que les opérations en capital au comptant avec l'étranger. De plus, comme mentionné ci-dessus, la « ligne » est tirée de manière à présenter une balance des mouvements non monétaires.

En revanche, la présentation suivant le schéma national élargi (tableau III) constitue une balance des règlements officiels. Toutefois, elle présente encore d'autres points de divergence avec le tableau II. En vue de rendre cette présentation plus appropriée à l'analyse des mouvements de capitaux, la Banque procède à un certain nombre d'adaptations importantes. Chacun de ces ajustements est commenté ci-après. En outre, une présentation schématique en est proposée au tableau IV pour l'année 1988 : la partie gauche de ce tableau reprend le schéma traditionnel et la partie droite, le schéma élargi.

1.1 Une première série d'adaptations concerne la ventilation analytique de la position en devises des intermédiaires financiers de l'UEBL

Dans la balance des paiements selon le schéma national traditionnel (tableau II), ne sont reprises que les opérations au comptant des résidents avec l'étranger, y compris celles des banques et des autres intermédiaires financiers. Or, les opérations au comptant des intermédiaires financiers avec l'étranger constituent, dans une large mesure, la contrepartie d'opérations de change au comptant conclues avec des résidents non bancaires (pouvoirs publics ou entreprises et particuliers) ou d'opérations de change à terme.

En conséquence, pour être à même d'expliquer les entrées et sorties de capitaux des intermédiaires financiers, il faut remonter aux agents économiques — résidents et non-résidents — qui se trouvent à l'origine des opérations de ces intermédiaires.

1.11 Les emprunts en monnaies étrangères des pouvoirs publics fournissent une première explication importante. Les pouvoirs publics peuvent emprunter des devises directement à l'étranger, mais aussi auprès des intermédiaires financiers de l'UEBL. Dans ce cas, ces derniers empruntent à leur tour ces monnaies

¹ Le mode de présentation du tableau II du présent article coïncide avec celui des tableaux IX-1 à 4 de la partie « Statistiques » du *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*.

² Le tableau III donne une version de la balance des paiements comparable à celle du tableau IX-5 de la partie « Statistiques » du *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*.

Tableau II

Balance générale des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
(soldes en milliards de francs)

	1985	1986	1987	1988
1. Transactions sur biens et services :				
1.1 Transactions sur marchandises :				
1.11 Exportations et importations ¹	- 24,1	+ 25,3	- 6,5	+ 51,4
1.12 Travail à façon	+ 56,1	+ 77,8	+ 54,9	+ 54,3
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 12,8	+ 25,9	+ 36,0	+ 21,3
1.2 Frets et assurances pour le transport de marchandises ²	+ 26,2	+ 29,1	+ 33,2	+ 44,0
1.3 Autres frais de transport	- 5,1	- 9,2	+ 1,1	- 1,9
1.4 Déplacements à l'étranger	- 23,0	- 31,7	- 35,3	- 43,6
1.5 Revenus de placements et d'investissements	- 7,9	+ 5,2	+ 13,4	+ 11,7
1.6 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ³	+ 62,0	+ 71,4	+ 80,5	+ 84,5
1.7 Autres :				
1.71 Travailleurs frontaliers	+ 4,9	+ 6,1	+ 3,2	+ 3,1
1.72 Autres	- 18,8	- 17,7	- 21,9	- 23,0
Total 1	+ 83,1	+ 182,2	+ 158,6	+ 201,8
2. Transferts :				
2.1 Transferts privés	- 7,4	- 9,6	- 4,3	+ 1,5
2.2 Transferts publics	- 34,4	- 33,9	- 51,7	- 71,6
Total 2	- 41,8	- 43,5	- 56,0	- 70,1
Opérations courantes (Total 1 + 2)	+ 41,3	+ 138,7	+ 102,6	+ 131,7
3. Mouvement des capitaux⁴ des pouvoirs publics :				
3.1 Etat ⁵ :				
3.11 Engagements	+ 14,9	+ 60,9	+ 17,3	+ 92,5
3.12 Avoirs	- 5,3	- 6,1	- 5,9	- 3,6
3.2 Autres pouvoirs publics	- 2,8	- 12,8	- 2,8	- 2,4
Total 3	+ 6,8	+ 42,0	+ 8,6	+ 86,5
4. Mouvement des capitaux des entreprises⁶ et particuliers :				
4.1 Crédits commerciaux	- 18,0	+ 5,5	+ 1,6	- 12,1
4.2 Autres ⁴ :				
4.21 Organismes publics d'exploitation	- 5,0	- 6,6	- 6,4	- 3,2
4.22 Intermédiaires financiers du secteur public	- 12,8	- 23,4	+ 8,1	+ 30,1
4.23 Secteur privé :				
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :				
4.2311 Valeurs mobilières	- 122,1	- 165,5	- 138,6	- 379,7
4.2312 Investissements directs	- 13,7	- 72,7	- 100,1	- 132,7
4.2313 Immeubles	- 0,9	- 2,4	- 3,0	- 5,8
4.2314 Autres	+ 4,0	- 24,6	- 5,6	+ 14,6
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :				
4.2321 Valeurs mobilières	+ 27,6	+ 55,0	+ 82,1	+ 290,7
4.2322 Investissements directs	+ 56,9	+ 28,2	+ 87,3	+ 183,5
4.2323 Immeubles	+ 3,9	+ 2,6	+ 0,2	+ 2,9
4.2324 Autres	- 7,2	+ 29,8	+ 67,9	- 39,8
Total 4	- 87,3	- 174,1	- 6,5	- 51,5
5. Erreurs et omissions (nettes)	- 5,4	+ 3,2	+ 3,2	- 4,5
6. Contrepartie de monétisation/démonétisation d'or	0,0	0,0	- 10,6	0,0
Total 1 à 6	- 44,6	+ 9,8	+ 97,3	+ 162,2
Financement du total :				
7. Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires ⁴ :				
7.1 Banques belges et luxembourgeoises :				
7.11 Francs belges et luxembourgeois	- 29,2	+ 0,4	- 34,8	- 46,3
7.12 Monnaies étrangères	- 6,6	+ 2,0	+ 51,3	+ 183,5
7.2 Organismes divers	- 0,4	+ 0,2	+ 0,1	- 0,2
7.3 B.N.B. : réserves de change nettes	- 8,4	+ 7,2	+ 80,7	+ 25,2
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations :	(-)	(-)	(-)	(-)

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises. Y compris l'or non monétaire et les dépenses de matériel militaire.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note ¹).

1987				1988			
1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
- 16,1	+ 16,0	+ 6,0	- 12,4	- 0,5	+ 29,0	- 0,6	+ 23,5
+ 12,5	+ 17,8	+ 11,0	+ 13,6	+ 14,5	+ 12,8	+ 11,8	+ 15,2
+ 5,5	+ 12,5	+ 9,4	+ 8,6	+ 6,1	+ 6,4	+ 1,4	+ 7,4
+ 7,4	+ 7,2	+ 9,3	+ 9,3	+ 10,5	+ 10,5	+ 12,5	+ 10,5
+ 1,2	+ 0,3	+ 0,1	- 0,5	0,0	+ 0,7	- 1,8	- 0,8
- 6,7	- 7,1	- 18,6	- 2,9	- 6,8	- 7,5	- 23,0	- 6,3
- 1,8	- 5,3	+ 7,0	+ 13,5	+ 5,5	- 1,7	+ 0,9	+ 7,0
+ 19,6	+ 20,7	+ 19,1	+ 21,1	+ 21,0	+ 20,8	+ 20,3	+ 22,4
+ 1,3	+ 0,6	+ 1,1	+ 0,2	+ 1,5	+ 1,0	+ 0,5	+ 0,1
- 6,8	- 6,5	- 3,4	- 5,2	- 0,2	- 6,5	- 4,2	- 12,1
+ 16,1	+ 56,2	+ 41,0	+ 45,3	+ 51,6	+ 65,5	+ 17,8	+ 66,9
- 1,7	- 1,1	- 1,4	- 0,1	0,0	- 0,3	- 0,6	+ 2,4
- 15,2	- 14,5	- 8,9	- 13,1	- 14,7	- 17,0	- 17,5	- 22,4
- 16,9	- 15,6	- 10,3	- 13,2	- 14,7	- 17,3	- 18,1	- 20,0
- 0,8	+ 40,6	+ 30,7	+ 32,1	+ 36,9	+ 48,2	- 0,3	+ 46,9
- 19,1	- 1,1	+ 26,9	+ 10,6	+ 3,8	+ 40,3	+ 55,5	- 7,1
- 0,7	- 0,5	- 0,4	- 4,3	- 0,2	- 1,9	- 0,0	- 1,5
- 2,3	+ 0,1	+ 1,1	- 1,7	+ 1,3	+ 1,1	- 0,6	- 4,2
- 22,1	- 1,5	+ 27,6	+ 4,6	+ 4,9	+ 39,5	+ 54,9	- 12,8
+ 2,1	- 6,1	+ 13,6	- 8,0	+ 1,1	- 21,0	+ 15,4	- 7,6
- 4,0	- 3,2	+ 0,9	- 0,1	- 3,4	+ 0,6	- 0,1	- 0,3
- 6,1	+ 16,4	+ 15,4	- 17,6	+ 30,2	- 18,4	- 13,0	+ 31,3
- 31,8	- 7,5	- 56,3	- 43,0	- 70,6	- 91,6	- 79,0	- 138,5
- 10,5	- 11,5	- 39,4	- 38,7	- 35,8	- 31,7	- 28,4	- 36,8
- 0,4	- 0,7	- 0,9	- 1,0	- 1,0	- 3,0	- 0,9	- 0,9
- 15,4	+ 2,4	+ 5,4	+ 2,0	- 3,6	- 6,2	- 4,0	+ 28,4
+ 22,5	+ 6,9	+ 33,7	+ 19,0	+ 38,5	+ 41,5	+ 53,1	+ 157,6
+ 11,9	+ 22,3	+ 25,8	+ 27,3	+ 95,4	+ 24,5	- 11,9	+ 75,5
+ 1,0	- 1,1	+ 0,4	- 0,1	+ 0,8	+ 0,7	+ 0,4	+ 1,0
+ 1,5	+ 11,3	+ 7,2	+ 47,9	- 22,2	- 18,1	- 16,6	+ 17,1
- 29,2	+ 29,2	+ 5,8	- 12,3	+ 29,4	- 122,7	- 85,0	+ 126,8
+ 6,6	- 15,0	- 0,3	+ 11,9	- 6,7	- 10,4	+ 13,8	- 1,2
- 1,1	- 4,3	- 1,7	- 3,5	0,0	0,0	0,0	0,0
- 46,6	+ 49,0	+ 62,1	+ 32,8	+ 64,5	- 45,4	- 16,6	+ 159,7
- 9,6	- 39,1	- 9,0	+ 22,9	- 16,5	- 39,8	+ 9,7	+ 0,3
- 40,7	+ 20,0	+ 47,8	+ 24,2	+ 67,7	- 6,4	- 30,6	+ 152,8
+ 0,2	- 0,6	+ 0,6	- 0,1	+ 0,1	0,0	0,0	- 0,3
+ 3,5	+ 68,7	+ 22,7	- 14,2	+ 13,2	+ 0,8	+ 4,3	+ 6,9
(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)

³ Non compris les dépenses de matériel militaire (cf. note ¹).

⁴ Les mouvements des avoirs et engagements en monnaies étrangères des divers secteurs vis-à-vis de l'étranger ont été calculés en convertissant en francs aux cours moyens du mois, les mouvements mensuels de ces avoirs et engagements exprimés en unités de monnaies étrangères.

⁵ Y compris le Fonds des Routes.

⁶ Autres que les organismes principalement monétaires.

étrangères à l'étranger. Dans la présentation traditionnelle de la balance des paiements, une telle transaction apparaît comme une entrée de capitaux des banques, car seule la dernière opération, celle des banques avec l'étranger, est prise en compte.

En réalité, ce sont pourtant les pouvoirs publics qui se sont trouvés à l'origine de cette entrée de capitaux. C'est pourquoi, dans le schéma national élargi, on tente de mieux rendre compte de la réalité économique, en incluant également les emprunts en monnaies étrangères des pouvoirs publics auprès des intermédiaires financiers de l'UEBL dans la rubrique 7.1 « Opérations en capital, au comptant, en monnaies étrangères des pouvoirs publics ». En contrepartie de ces opérations, figurent également au nombre des opérations en capital des intermédiaires financiers (rubrique 3 « Opérations en capital en monnaies étrangères des établissements de crédit résidents ») celles qu'ils effectuent en devises avec les pouvoirs publics. Ces ajustements sont indiqués dans le volet droit du tableau IV au moyen des écritures (25) aux rubriques 7.1 et 3.1.

Comme l'augmentation des engagements des intermédiaires financiers envers l'étranger est compensée par une augmentation de même importance de leurs créances sur les pouvoirs publics, le solde net de leur position totale en monnaies étrangères demeure inchangé. Ce mode de recensement a, dès lors, pour conséquence de faire figurer, dans le schéma national élargi, tous les emprunts en devises des pouvoirs publics, qu'ils soient contractés directement à l'étranger ou par l'intermédiaire des banques de l'UEBL, sous la rubrique « Opérations en capital, au comptant, en monnaies étrangères des pouvoirs publics », sans que les transactions en devises réalisées par les banques dans ce contexte ne donnent encore lieu à un mouvement dans la rubrique des établissements de crédit résidents (rubrique 3). Il convient de préciser que cette façon de procéder n'a d'effet que sur la ventilation entre rubriques des opérations en capital et par conséquent qu'elle ne modifie pas le solde total de ces opérations.

1.12 Pour la même raison, les opérations de change des intermédiaires financiers avec les résidents autres que les pouvoirs publics sont enregistrées d'une manière similaire dans le schéma national élargi. Il en résulte, par complète analogie, que ces opérations sont recensées sous la rubrique « Avoirs nets en monnaies étrangères des entreprises et particuliers résidents, au comptant » (rubrique 2.31, écriture (24) du tableau IV) et contrepassées dans la rubrique des établissements de crédit (rubrique 3, écriture (24) du tableau IV). Cette façon de procéder présente l'avantage de permettre le recensement de ces opérations en capital en regard du secteur qui en a pris l'initiative.

Il convient de mentionner que la rubrique 2.31, dont il est question plus haut, comprend également la constitution ou la liquidation de dépôts en monnaies étrangères à l'étranger (écriture (11) du tableau IV). Dans la balance selon le schéma national traditionnel, ces données sont reprises comme l'un des éléments constitutifs de la rubrique 4.2314 « Autres investissements et placements de l'UEBL à l'étranger ».

1.13 Une sortie de capitaux (et mutatis mutandis, une entrée de capitaux) peut également trouver son origine dans le besoin des banques d'accroître leurs avoirs nets en monnaies étrangères au comptant, lorsque des non-résidents leur ont vendu des francs à terme ou lorsque des résidents leur ont acheté des monnaies étrangères à terme. Dans ce cas, la sortie de capitaux bancaires au comptant découle, en fait, de la nécessité de pourvoir à la couverture d'opérations à terme. En incluant les opérations à terme dans le schéma national élargi, ces sorties de capitaux bancaires peuvent être éliminées (rubrique 3.2) et attribuées aux non-résidents (rubrique 2.22) ou aux résidents (rubrique 2.32). On constatera que cette méthode de comptabilisation ne modifie pas le solde net du compte des capitaux : la somme des rubriques 2.22, 2.32 et 3.2 est égale à zéro.

1.14 Comme la rubrique des établissements de crédits (rubrique 3) comprend les opérations en devises réalisées avec des résidents, ainsi que l'ensemble des opérations à terme, elle permet de dégager le mouvement de la position globale en devises de ces établissements résidents. Ce mouvement devrait, en principe, être égal à zéro, puisqu'en vertu des réglementations des organes de contrôle bancaire, les banques belges et luxembourgeoises ne sont normalement pas autorisées à prendre une position globale en devises, ni même par monnaie étrangère séparément. Plusieurs raisons expliquent que ceci n'est pas souvent le cas. Tout d'abord, les banques belges et luxembourgeoises sont amenées à faire des placements en contrepartie, d'une part, des dotations de capital qu'elles reçoivent de leurs sociétés mères (ces dotations sont enregistrées comme des entrées de capitaux), d'autre part, des provisions pour débiteurs douteux. Ensuite, elles détiennent des avoirs nets libellés en écus, dont le montant est sujet à variation : en cas d'accroissement de ces avoirs nets, qui sont comptabilisés pour l'intégralité de leur montant comme des avoirs en monnaies étrangères, les banques n'en assurent, en pratique, la couverture par des engagements en monnaies étrangères qu'à concurrence de la part représentée par celles-ci dans la composition de l'écu. De ces deux facteurs, ce sont les placements effectués en contrepartie des dotations de capital et des provisions pour débiteurs douteux qui sont les plus importants. Ce phénomène a pris une expansion considérable, surtout dans les banques luxembourgeoises. Celles-ci ont bénéficié, à cet effet, de l'appui des autorités grand-ducales.

1.2 Une deuxième série d'adaptations a pour but d'éliminer les flux de capitaux qui augmentent les recettes et les dépenses, mais qui n'influencent pas, ou à peine, les soldes

Il s'agit des quatre types de transactions décrits ci-après, aussi appelés parfois « carrousels », dont les deux premiers sont liés au développement du Luxembourg comme centre financier.

1.21 Les transactions des fonds communs de placement et des SICAV

Le succès rencontré par les organismes de placement collectif, non seulement auprès des belges, mais aussi auprès des étrangers, s'est traduit, en 1988, par d'importants achats de parts par les étrangers. Ces achats figurent au tableau II

Tableau III

Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents
avec les établissements de crédit belges et luxembourgeois et opérations de change à terme

(milliards de francs)

	1985	1986
1. Opérations courantes ¹	+ 41,3	+ 138,7
1bis. Opérations courantes sur la base de caisse	+ 23,3	+ 144,2
2. Opérations en capital du secteur privé non financier ² :		
2.1 Crédits commerciaux	- 18,0	+ 5,5
2.2 Avoirs nets en francs belge et luxembourgeois des non-résidents auprès des établissements de crédit résidents	- 16,2	- 59,0
2.21 Au comptant	+ 15,8	- 32,1
2.22 A terme	- 32,0	- 26,9
2.3 Avoirs nets en monnaies étrangères des entreprises et particuliers résidents	+ 38,2	+ 89,5
2.31 Au comptant	+ 8,0	+ 53,1
2.32 A terme	+ 30,2	+ 36,4
2.4 Valeurs mobilières	- 94,5	- 93,5
2.41 Actions	+ 7,6	- 0,8
2.411 Avoirs de résidents	- 4,8	- 30,7
2.412 Avoirs de non-résidents	+ 12,4	+ 29,9
2.42 Obligations	- 102,1	- 92,7
2.421 Avoirs de résidents	- 114,0	- 107,2
2.422 Avoirs de non-résidents	+ 11,9	+ 14,5
2.5 Investissements directs et opérations en capital apparentées	+ 50,4	- 40,7
2.51 Avoirs de résidents	- 18,9	- 80,8
2.52 Avoirs de non-résidents	+ 69,3	+ 40,1
2.6 Total (2.1 à 2.5)	- 40,1	- 98,2
2.6bis Total, à l'exclusion des créances commerciales (2.2 à 2.5)	- 22,1	- 103,7
3. Opérations en capital en monnaies étrangères des établissements de crédit résidents ²	- 43,6	- 74,6
3.1 Au comptant	- 45,4	- 65,1
3.2 A terme	+ 1,8	- 9,5
4. Opérations en capital des entreprises publiques non financières et opérations en capital en francs des pouvoirs publics ²	- 1,4	- 12,3
4.1 Opérations des entreprises publiques non financières	+ 0,5	- 6,6
4.2 Opérations en francs des pouvoirs publics	- 1,9	- 5,7
5. Erreurs et omissions	+ 3,6	- 4,3
6. Contrepartie de monétisation/démonétisation d'or	0,0	0,0
7. Total (1 + 2.6 + 3 + 4 + 5 + 6 = 1bis + 2.6bis + 3 + 4 + 5 + 6)	- 40,2	- 50,7
Financement du total :		
7.1 Opérations en capital, au comptant, en monnaies étrangères des pouvoirs publics ³	- 31,8	- 57,9
7.2 Mouvement des réserves de change nettes de la Banque Nationale de Belgique ⁴	- 8,4	+ 7,2

¹ Signe + : excédent; signe - : déficit.² Signe + : entrées de capitaux; signe - : sorties de capitaux.³ Signe + : diminution de la dette en monnaies étrangères des pouvoirs publics; signe - : augmentation.⁴ Signe + : augmentation des réserves; signe - : diminution.

1987	1988	1987				1988			
		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
+ 102,6	+ 131,7	- 0,8	+ 40,6	+ 30,7	+ 32,1	+ 36,9	+ 48,2	- 0,3	+ 46,9
+ 104,2	+ 119,6	+ 1,3	+ 34,5	+ 44,3	+ 24,1	+ 38,0	+ 27,2	+ 15,1	+ 39,3
+ 1,6	- 12,1	+ 2,1	- 6,1	+ 13,6	- 8,0	+ 1,1	- 21,0	+ 15,4	- 7,6
+ 50,0	+ 88,7	+ 23,9	+ 33,4	+ 24,2	- 31,5	+ 25,1	+ 76,0	+ 17,2	- 29,6
+ 41,7	+ 65,9	- 9,6	+ 41,0	+ 25,7	- 15,4	+ 16,7	+ 46,9	- 4,4	+ 6,7
+ 8,3	+ 22,8	+ 33,5	- 7,6	- 1,5	- 16,1	+ 8,4	+ 29,1	+ 21,6	- 36,3
+ 29,0	- 75,6	- 0,4	+ 23,8	- 26,4	+ 32,0	+ 0,4	- 65,2	- 30,3	+ 19,5
- 40,9	- 111,1	- 26,7	+ 6,9	- 29,9	+ 8,8	- 37,0	- 46,0	- 55,0	+ 26,9
+ 69,9	+ 35,5	+ 26,3	+ 16,9	+ 3,5	+ 23,2	+ 37,4	- 19,2	+ 24,7	- 7,4
- 60,2	- 135,4	- 13,4	- 9,0	- 20,3	- 17,5	- 52,3	- 29,3	- 27,8	- 26,0
+ 23,4	+ 37,5	+ 1,3	- 1,7	+ 7,5	+ 16,3	- 1,7	+ 14,6	+ 7,6	+ 17,0
- 0,5	+ 18,5	- 4,9	+ 0,1	- 6,4	+ 10,7	- 5,4	+ 8,8	- 0,6	+ 15,7
+ 23,9	+ 19,0	+ 6,2	- 1,8	+ 13,9	+ 5,6	+ 3,7	+ 5,8	+ 8,2	+ 1,3
- 83,6	- 172,9	- 14,7	- 7,3	- 27,8	- 33,8	- 50,6	- 43,9	- 35,4	- 43,0
- 111,4	- 212,6	- 26,0	- 10,4	- 35,4	- 39,6	- 51,7	- 46,5	- 42,3	- 72,1
+ 27,8	+ 39,7	+ 11,3	+ 3,1	+ 7,6	+ 5,8	+ 1,1	+ 2,6	+ 6,9	+ 29,1
- 12,1	+ 51,2	+ 8,7	+ 6,6	- 15,7	- 11,7	+ 57,8	- 11,1	- 36,1	+ 40,6
- 108,3	- 138,4	- 10,0	- 14,3	- 43,4	- 40,6	- 35,6	- 36,2	- 28,6	- 38,0
+ 96,2	+ 189,6	+ 18,7	+ 20,9	+ 27,7	+ 28,9	+ 93,4	+ 25,1	- 7,5	+ 78,6
+ 8,3	- 83,2	+ 20,9	+ 48,7	- 24,6	- 36,7	+ 32,1	- 50,6	- 61,6	- 3,1
+ 6,7	- 71,1	+ 18,8	+ 54,8	- 38,2	- 28,7	+ 31,0	- 29,6	- 77,0	+ 4,5
- 56,0	- 23,2	- 8,1	+ 9,6	- 20,0	- 37,5	+ 0,1	+ 15,1	- 28,3	- 10,1
+ 22,2	+ 35,1	+ 51,7	+ 18,9	- 18,0	- 30,4	+ 45,9	+ 25,0	+ 18,0	- 53,8
- 78,2	- 58,3	- 59,8	- 9,3	- 2,0	- 7,1	- 45,8	- 9,9	- 46,3	+ 43,7
- 3,8	- 17,5	- 4,4	- 6,2	+ 1,1	+ 5,7	- 5,9	- 7,2	- 0,7	- 3,7
- 6,4	- 3,2	- 4,0	- 3,2	+ 0,9	- 0,1	- 3,4	+ 0,6	- 0,1	- 0,3
+ 2,6	- 14,3	- 0,4	- 3,0	+ 0,2	+ 5,8	- 2,5	- 7,8	- 0,6	- 3,4
+ 5,7	- 1,3	+ 8,9	- 12,7	+ 2,7	+ 6,8	- 3,7	- 12,9	+ 16,1	- 0,8
- 10,6	0,0	- 1,1	- 4,3	- 1,7	- 3,5	0,0	0,0	0,0	0,0
+ 46,2	+ 6,5	+ 15,4	+ 75,7	- 11,8	- 33,1	+ 59,5	- 7,4	- 74,8	+ 29,2
- 34,5	- 18,7	+ 11,9	+ 7,0	- 34,5	- 18,9	+ 46,3	- 8,2	- 79,1	+ 22,3
+ 80,7	+ 25,2	+ 3,5	+ 68,7	+ 22,7	- 14,2	+ 13,2	+ 0,8	+ 4,3	+ 6,9

en tant qu'entrées de capitaux sous la rubrique 4.2321 (écriture (13) dans le volet gauche du tableau IV). Ces organismes réexportent toutefois la majeure partie des fonds recueillis de la sorte, en les investissant en actions et obligations étrangères (écritures (13b) et (13c) du tableau IV) ou en détenant momentanément des avoirs en monnaies étrangères auprès des établissements de crédit de l'UEBL (écriture (13a) du tableau IV). Ces sorties de capitaux sous forme d'investissements en actions et obligations étrangères sont recensées au tableau II, en même temps que celles des autres résidents, sous la rubrique 4.2311. La formation d'avoirs en monnaies étrangères auprès d'établissements de crédit de l'UEBL donne lieu à une sortie de capitaux qui est inscrite au tableau II dans la rubrique 7.12. Ce transit de capitaux n'a que peu de signification économique pour l'UEBL. En revanche, la combinaison de ces flux de capitaux entrants et sortants empêche de distinguer l'intérêt réel que nourrissent les étrangers à l'égard des valeurs mobilières de l'UEBL et inversement, les entreprises et particuliers résidents pour les valeurs mobilières étrangères. C'est pourquoi pour l'établissement de la présentation de la balance des paiements selon le schéma national élargi, les rubriques susmentionnées du tableau IV subissent une correction visant à éliminer les flux entrants et sortants qui sont la conséquence des transactions réalisées par des non-résidents avec les organismes de placement collectif.

Par contre, la part des capitaux investie par les organismes de placement collectif en actions et obligations de l'UEBL pour compte des non-résidents, qui n'est pas reprise comme telle au tableau II, est ajoutée respectivement aux rubriques 2.412 et 2.422 du tableau III (écritures (13d) et (13e) du tableau IV). De cette manière, on obtient une image plus correcte du comportement réel adopté par les résidents et les non-résidents dans leurs placements. Etant donné que les sorties et les entrées de capitaux subissent une correction pour un montant identique, le solde des mouvements n'en est évidemment pas affecté.

1.22 Les avoirs en monnaies étrangères de sociétés holdings résidentes

Aux termes de la loi luxembourgeoise du 21 juillet 1929, est considérée comme holding toute société luxembourgeoise dont le seul but est de prendre des participations dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, à condition de n'exercer aucune activité industrielle propre et de ne disposer d'aucun siège commercial ouvert au public. De telles sociétés holdings bénéficient au Luxembourg d'un régime fiscal particulièrement attrayant. Ces organismes ne servent, en réalité, que de point de passage pour le transfert de ressources en provenance ou à destination de l'étranger. Les entrées (sorties) nettes de capitaux dans la rubrique « Autres investissements et placements étrangers en UEBL » (tableau II, rubrique 4.2324), qui découlent de leurs activités, donnent lieu par hypothèse à une augmentation (diminution) des avoirs en devises des holdings résidents auprès des établissements de crédit résidents et partant, à une sortie (entrée) de capitaux (rubrique 7.12). Ces deux mouvements sont éliminés dans le tableau III (écritures (18) du tableau IV).

Tableau IV

Présentation simplifiée du passage du schéma national traditionnel au schéma national élargi¹

Schéma national traditionnel (tableau II)		Schéma national élargi (tableau III)	
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :		2.21 Avoirs nets en BEF des non-résidents auprès des établissements de crédit résidents, au comptant :	
en BEF ²	- 14,3 (1)	Auprès des banques	+ 46,3 (21)
en ME ³	+100,8 (2)	Auprès des IPC	+ 2,1 (3)
	+ 86,5	Auprès des autres intermédiaires financiers du secteur public	+ 8,8 (5)
4.22 Intermédiaires financiers du secteur public :		Auprès des banques d'épargne	+ 0,3 (16)
Avoirs extérieurs des IPC en BEF	+ 2,1 (3)	Auprès de divers organismes	+ 0,2 (23)
en ME	+ 23,0 (4)	Correction pour les dépôts en BEF auprès de banques en dehors de l'UEBL	+ 8,2 (10)
Avoirs extérieurs d'autres intermédiaires financiers : du secteur public en BEF	+ 8,8 (5)		+ 65,9
en ME	- 3,8 (6)	2.31 Avoirs nets en ME des entreprises et particuliers résidents, au comptant :	
	+ 30,1	Avoirs en ME auprès des établissements de crédit de l'UEBL	-149,6 (24)
4.2311 Achat de valeurs mobilières étrangères par des résidents :		Dépôts à l'étranger	+ 6,3 (11)
Achat de valeurs mobilières par des sociétés de trading	+ 11,0 (7)	Correction sociétés de trading	+ 11,0 (7)
Achat d'actions étrangères	- 6,9 (8)	Correction sociétés holdings luxembourgeoises	- 14,2 (18)
Achat d'obligations étrangères	-383,8 (9)	Réinvestissement en avoirs en ME auprès des établissements de crédit de l'UEBL ⁴	+ 35,4 (13a)
	-379,7		-111,1
4.2314 Autres placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :		2.41 Actions :	
Constitutions de dépôts en BEF	+ 8,2 (10)	2.411 Avoirs des résidents :	
en ME	+ 6,3 (11)	Achat d'actions étrangères	- 6,9 (8)
Autres placements	+ 0,1 (12)	Réinvestissement en actions étrangères ⁴	+ 25,4 (13b)
	+ 14,6		+ 18,5
4.2321 Achat de valeurs mobilières de l'UEBL par des non-résidents :		2.412 Avoirs des non-résidents :	
Achat d'actions ou de parts d'organismes de placement collectif ⁴	+ 234,2 (13)	Achat d'autres actions de l'UEBL ⁵	+ 17,9 (14)
Achat d'autres actions de l'UEBL ⁵	+ 17,9 (14)	Réinvestissement en actions de l'UEBL ⁴	+ 1,1 (13d)
Achat d'obligations de l'UEBL	+ 38,6 (15)		+ 19,0
	+ 290,7	2.42 Obligations :	
4.2324 Autres placements étrangers en UEBL :		2.421 Avoirs des résidents :	
Avoirs auprès des banques d'épargne en BEF	+ 0,3 (16)	Achat d'obligations étrangères	-383,8 (9)
en ME	- 29,1 (17)	Réinvestissement en obligations étrangères ⁴	+171,2 (13c)
Sociétés holdings luxembourgeoises	- 14,2 (18)		-212,6
Autres placements	+ 3,2 (19)	2.422 Avoirs des non-résidents :	
	- 39,8	Achat d'obligations de l'UEBL	+ 38,6 (15)
5. Erreurs et omissions	- 4,5 (20)	Réinvestissement en obligations de l'UEBL ⁴	+ 1,1 (13e)
			+ 39,7
<i>Opérations « Au-dessous de la ligne »</i>		2.5 Investissements directs ⁶	
7.11 Mouvement des avoirs extérieurs nets des banques de l'UEBL en BEF	- 46,3 (21)	dont : 2.51 Autres placements de résidents	+ 0,1 (12)
7.12 Mouvement des avoirs extérieurs nets des banques de l'UEBL en ME ⁵	+183,5 (22)	2.52 Autres placements de non-résidents	+ 3,2 (19)
7.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets d'organismes divers	- 0,2 (23)		+ 3,3
		3.1 Opérations en capital en ME des établissements de crédit résidents, au comptant :	
		Avoirs extérieurs en ME :	
		des banques	-183,5 (22)
		des IPC	+ 23,0 (4)
		des autres intermédiaires financiers du secteur public des banques d'épargne	- 3,8 (6)
		Avoirs en ME des entreprises et particuliers résidents auprès des établissements de crédit de l'UEBL	- 29,1 (17)
		Emprunts des pouvoirs publics en ME auprès des établissements de crédit de l'UEBL	+149,6 (24)
		Autres ajustements	+ 82,1 (25)
			- 3,2 (26)
			+ 35,1
		4.2 Opérations en capital en francs des pouvoirs publics	- 14,3 (1)
		5. Erreurs et omissions :	
		Erreurs et omissions dans le tableau II	- 4,5 (20)
		Autres ajustements	+ 3,2 (26)
			- 1,3
		<i>Opérations « Au-dessous de la ligne »</i>	
		7.1 Opérations en capital, au comptant, en ME des pouvoirs publics :	
		Etranger	-100,8 (2)
		Emprunts des pouvoirs publics en ME auprès des établissements de crédit de l'UEBL	+ 82,1 (25)
			- 18,7

¹ Seuls les montants du tableau II qui sont déplacés dans le tableau III figurent dans le présent schéma.² Dans l'ensemble du tableau, BEF est utilisé pour désigner les francs belge et luxembourgeois.³ Monnaies étrangères.⁴ D'après les estimations effectuées, le réinvestissement de ce montant par les organismes de placement collectif pour le compte des non-résidents est ventilé comme suit :

a. Constitutions d'avoirs en ME auprès des établissements de crédit de l'UEBL	35,4 (13a)
b. Achats d'actions étrangères	25,4 (13b)
c. Achats d'obligations étrangères	171,2 (13c)
d. Achats d'actions de l'UEBL	1,1 (13d)
e. Achats d'obligations de l'UEBL	1,1 (13e)
	234,2 (13)

⁵ Autres qu'actions ou parts d'organismes de placement collectif.⁶ Outre les deux montants enregistrés ci-dessous, la rubrique 2.5 du tableau III comprend également 4.2312, 4.2313, 4.2322, 4.2323 du tableau II.

1.23 Les mouvements de capitaux des sociétés de trading

Ces sociétés sont spécialisées dans l'achat et la vente de titres étrangers. Leurs mouvements de capitaux sont également éliminés. Cela revient à gommer les entrées (sorties) de capitaux dans la rubrique 4.2311 concernant les valeurs mobilières, ainsi que les sorties (entrées) de capitaux correspondantes dans la rubrique relative aux avoirs nets en monnaies étrangères des résidents (écritures (7) au tableau IV).

1.24 Les dépôts en francs belges des résidents auprès d'institutions financières en dehors de l'UEBL

Ces opérations sont recensées à la rubrique 4.2314 du tableau II. En fait, elles ne constituent des sorties de capitaux qu'en apparence, étant donné que les banques étrangères n'utilisent ces avoirs que pour se constituer elles-mêmes des dépôts en francs auprès des établissements de crédit résidents, ce qui équivaut au retour presque immédiat des capitaux exportés dans la rubrique 7.11 du tableau II. C'est pourquoi la rubrique 2.21 du tableau III est expurgée de ces mouvements (écritures (10) dans le tableau IV).

Pour conclure, une dernière remarque s'impose à propos des ajustements présentés au tableau IV. Seules les (sous-)rubriques du tableau II, qui sont déplacées dans le tableau III ou sont combinées avec d'autres (sous-)rubriques, figurent au tableau IV, de sorte que la somme des rubriques reprises est identique pour les deux volets du tableau¹. Ceci prouve clairement que les modifications n'ont porté que sur la ventilation des opérations en capital dans les différentes rubriques et que le solde en lui-même n'a pas été altéré.

Grâce à l'ensemble de ces adaptations, la présentation de la balance des paiements selon le schéma national élargi correspond mieux à la réalité économique. Aussi la Banque préfère-t-elle baser son analyse des mouvements de capitaux sur le tableau III.

2. Constatations générales pour 1988 : Tableaux II et III

Le surplus des opérations courantes est passé de 102,6 milliards en 1987 à 131,7 milliards en 1988. De la sorte, le résultat de l'année 1986 a été renouvelé à peu de chose près. L'amélioration enregistrée en 1988 par rapport au solde de 1987 découle entièrement de l'évolution favorable des opérations sur marchandises : le surplus est passé de 84,4 milliards à 127 milliards. L'excédent des opérations sur services a atteint le même niveau qu'en 1987. Quant au déficit des transferts, il est passé de 56 milliards à 70,1 milliards.

L'examen des résultats de l'année 1988 dans une perspective de long terme (tableau V et graphique I) fait apparaître que ce sont essentiellement les opéra-

¹ On doit tenir compte du fait que les opérations en dessous de la ligne sont enregistrées avec le signe opposé.

Tableau V

Solde courant de l'UEBL
(milliards de francs)

	Solde courant (a) = (b) + (c) + (d)	Opérations sur marchandises (b)	Opérations sur services (c)	Transferts (d)
1980	- 144,4	- 108,6	+ 2,6	- 38,4
1981	- 155,5	- 109,3	+ 2,1	- 48,3
1982	- 110,2	- 77,9	+ 24,0	- 56,3
1983	- 22,1	- 3,9	+ 41,2	- 59,4
1984	- 2,6	+ 10,5	+ 37,8	- 50,9
1985	+ 41,3	+ 44,8	+ 38,3	- 41,8
1986	+ 138,7	+ 129,0	+ 53,2	- 43,5
1987	+ 102,6	+ 84,4	+ 74,2	- 56,0
1988	+ 131,7	+ 127,0	+ 74,8	- 70,1

tions sur marchandises qui déterminent l'évolution du solde courant. Néanmoins, le rôle joué par les transactions sur services ne doit pas être négligé, car ce solde semble avoir une tendance à s'accroître. Les trois dernières années sous revue, il a même été supérieur au déficit traditionnel des transferts, si bien que le boni courant dépasse celui de la balance commerciale. Cette progression du surplus des opérations sur services doit être rapprochée de la part de plus en plus grande

Graphique 1

Solde courant de l'UEBL et ses trois composantes
(milliards de francs)

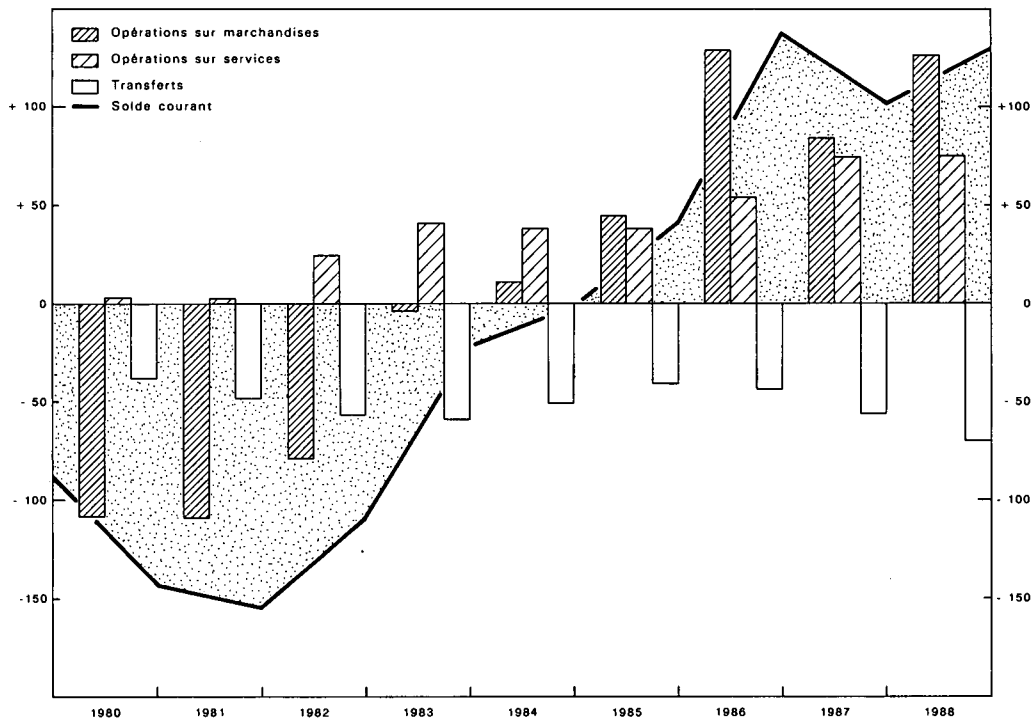


Tableau VI

Solde courant : comparaison internationale
(pourcentages du PIB)

	UEBL	CEE	Pays-Bas	RFA ¹
1980	- 4,1	- 1,3	- 1,6	- 1,7
1981	- 4,3	- 0,7	2,0	- 0,5
1982	- 2,8	- 0,6	2,9	0,8
1983	- 0,5	0,2	3,0	0,8
1984	- 0,1	0,4	4,1	1,6
1985	0,8	0,7	4,1	2,6
1986	2,7	1,4	2,6	4,4
1987	1,9	0,8	1,4	4,0
1988	2,3	0,3	2,4	4,0

Source : OCDE.

¹ Pourcentages du PNB.

des activités de services dans le commerce mondial, lesquelles, selon le GATT, ont progressé plus vite entre 1980 et 1988 que le commerce des marchandises.

Exprimé en pourcentage du PIB, le surplus du compte courant a atteint 2,3 p.c., soit un niveau supérieur à la moyenne de la CEE et comparable à celui des Pays-Bas (tableau VI). L'UEBL s'est, dès lors, clairement située en 1988 — aux côtés de la RFA, des Pays-Bas et de l'Irlande — dans le groupe des pays de la Communauté ayant dégagé un surplus, au contraire notamment de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et de l'Italie.

Compte non tenu des erreurs et omissions et de la contrepartie, en 1987, de la démonétisation d'or, les opérations en capital placées « au-dessus » de la ligne dans le tableau II ont dégagé un excédent en forte croissance par rapport à 1987, en raison uniquement de la hausse des engagements extérieurs de l'Etat, puisque le déficit des opérations en capital des entreprises et des particuliers s'est accru, passant de 6,5 milliards en 1987, à 51,5 milliards au cours de l'année sous revue. Cette dernière évolution s'explique principalement par l'élargissement du déficit des opérations en valeurs mobilières et par l'inversion du solde laissé par les opérations en capital effectuées par les sociétés holdings luxembourgeoises, qui sont recensées parmi les « autres opérations » des investissements et placements étrangers en UEBL. Ces mouvements n'ont été que partiellement compensés par les importantes entrées nettes de capitaux enregistrées au titre d'investissements directs ou issues des opérations des intermédiaires financiers du secteur public.

Au total, les avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires ont progressé, en 1988, pour la troisième année consécutive. En effet, après avoir baissé de 44,6 milliards en 1985, ils avaient augmenté de 9,8 milliards en 1986, de 97,3 milliards en 1987, et finalement de 162,2 milliards en 1988.

A l'examen du tableau III, il apparaît que l'excédent de la balance des règlements officiels s'est fortement contracté en 1988, puisqu'il est revenu de 46,2 milliards en 1987 à 6,5 milliards. Toutefois, les opérations en capital en monnaies étrangères des pouvoirs publics ayant donné lieu à des emprunts nets à concurrence de 18,7 milliards, les réserves de change nettes ont augmenté de 25,2 milliards.

SECTION 3

TABLEAUX DE DETAIL

Rubrique 1.1 « Transactions sur marchandises » : Tableaux VII

Eu égard à la méthode d'élimination des délais de paiement utilisée en vue de l'obtention d'une balance des paiements sur la base des transactions (cf. supra — section 1), ce n'est qu'à présent que l'on dispose, pour 1988, des chiffres définitifs concernant les transactions sur marchandises. Ladite méthode consiste à reclasser les données concernant les paiements, en fonction du mois au cours duquel la transaction est intervenue, et cela en se référant à la date de facture que les entreprises sont tenues de communiquer pour leurs opérations sur marchandises.

Pour les paiements anticipés, l'ensemble des transactions est — à des fins de simplification — enregistré au mois suivant. Ces paiements ne représentent que 2 à 3 p.c. du montant total et l'anticipation à laquelle ils donnent lieu, n'est en général que de courte durée.

Quant aux paiements différés, il va de soi que la méthode de reclassement utilisée implique que les paiements doivent avoir déjà été effectués. C'est là que se pose le problème des transactions payables à moyen et à long terme. Pour pallier ce problème, les transactions d'une période déterminée sont calculées une première fois après six mois et une deuxième fois après 12 mois. Respectivement 92 et 99 p.c. des transactions se trouvent ainsi reclassées.

Les chiffres utilisés dans le présent article concernent les paiements reclassés jusqu'au mois de décembre 1989 compris. Cela signifie que toutes les transactions de l'année 1988 dont le paiement est intervenu dans les 12 mois ont pu être reclassées. Pour les autres transactions, c'est-à-dire celles qui n'ont pas encore donné lieu à un paiement après 12 mois, on procède à une estimation sur la base des paiements qui n'ont pu être reclassés durant la période considérée¹. En plus, la variation, durant la période, des encours de Creditexport qui comprennent la plus grande partie des crédits à l'exportation à plus d'un an est ajoutée aux transactions d'exportation. Ceci permet de réduire encore la fraction, déjà minimale, des paiements d'exportation non reclassés.

L'amélioration de la balance commerciale en 1988 — de 84,4 milliards en 1987 à 127 milliards — est expliquée exclusivement par le solde des exportations et importations au sens strict (rubrique 1.11), le solde du travail à façon demeu-

¹ Cette estimation repose sur l'hypothèse que la valeur des transactions dont les délais de paiement sont supérieurs à 12 mois pour la période considérée, est égale à celle des transactions qui offraient des délais de paiement similaires lors de la période précédente et dont le paiement est intervenu au cours de la période sous revue.

Tableau VII

Rubrique 1.1 « Transactions sur marchandises »

(milliards de francs)

	1.11 Exportations et importations			1.12 Travail à façon			1.13 Opérations d'arbitrage	Total		
	Recettes ¹	Dépenses ¹	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Solde	Recettes ²	Dépenses	Solde
1985	2.882,5	2.906,6	- 24,1	108,1	52,0	+ 56,1	+ 12,8	3.003,4	2.958,6	+ 44,8
1986	2.752,1	2.726,8	+ 25,3	131,5	53,7	+ 77,8	+ 25,9	2.909,5	2.780,5	+ 129,0
1987	2.922,4	2.928,9	- 6,5	69,3	14,4	+ 54,9	+ 36,0	3.027,7	2.943,3	+ 84,4
1988	3.234,5	3.183,1	+ 51,4	71,1	16,8	+ 54,3	+ 21,3	3.326,9	3.199,9	+ 127,0
1987 1 ^{er} trimestre	693,4	709,5	- 16,1	15,6	3,1	+ 12,5	+ 5,5	714,5	712,6	+ 1,9
2 ^e trimestre	749,1	733,1	+ 16,0	20,8	3,0	+ 17,8	+ 12,5	782,4	736,1	+ 46,3
3 ^e trimestre	699,2	693,2	+ 6,0	15,3	4,3	+ 11,0	+ 9,4	723,9	697,5	+ 26,4
4 ^e trimestre	780,7	793,1	- 12,4	17,6	4,0	+ 13,6	+ 8,6	806,9	797,1	+ 9,8
1988 1 ^{er} trimestre	777,2	777,7	- 0,5	17,7	3,2	+ 14,5	+ 6,1	801,0	780,9	+ 20,1
2 ^e trimestre	823,5	794,5	+ 29,0	17,6	4,8	+ 12,8	+ 6,4	847,5	799,3	+ 48,2
3 ^e trimestre	770,5	771,1	- 0,6	15,6	3,8	+ 11,8	+ 1,4	787,5	774,9	+ 12,6
4 ^e trimestre	863,3	839,8	+ 23,5	20,2	5,0	+ 15,2	+ 7,4	890,9	844,8	+ 46,1

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises. Y compris l'or non monétaire et les dépenses de matériel militaire.

² Y compris le solde des opérations d'arbitrage.

rant inchangé (rubrique 1.12) et celui des opérations d'arbitrage (rubrique 1.13) affichant un recul sensible.

L'augmentation du surplus des transactions sur marchandises en 1988 s'est produite malgré la légère détérioration des termes de l'échange. Des calculs effectués sur la base des statistiques douanières, il ressort que les prix à l'exportation ont augmenté de 2,7 p.c. en 1988, alors que les prix à l'importation progressaient de 3 p.c. Cette dégradation des termes de l'échange n'a pas découlé de l'évolution des prix à l'importation des produits énergétiques, vu que ceux-ci ont continué de baisser, cette baisse représentant 15 p.c. Une diminution des prix de l'énergie exerce normalement une influence positive sur les termes de l'échange, en raison de l'importance plus grande que ceux-ci revêtent dans les importations que dans les exportations; à l'inverse, une hausse de prix des produits énergétiques agit négativement sur les termes de l'échange. Le prix au comptant du pétrole brut exprimé en dollars est revenu en 1988 à un niveau à peine supérieur à celui de 1986, année où il avait pratiquement perdu la moitié de sa valeur. Combinée à l'importante dépréciation du dollar en 1987 et à la légère baisse que cette monnaie a encore subie en 1988, cette chute a amené les prix à l'importation du pétrole brut exprimés en franc belge à leur niveau le plus bas des années quatre-vingt. Les prix des autres produits énergétiques ont connu des évolutions similaires, mais plus modérées.

Les termes de l'échange se sont, en revanche, fortement détériorés dans le secteur du diamant (- 14 p.c.). S'il était fait abstraction de ce secteur, c'est en fait une amélioration des termes de l'échange (0,5 p.c.) qui serait intervenue.

Vu l'évolution légèrement défavorable des termes de l'échange pour l'ensemble des transactions sur marchandises, l'amélioration de leur solde résulterait de l'augmentation du taux de couverture en volume : le volume total des exportations ayant crû de 7 p.c., contre 5,5 p.c. pour celui des importations. La croissance des exportations s'est surtout localisée dans l'industrie chimique, la sidérurgie et le secteur diamantaire, dont les ventes à l'étranger représentent près d'un tiers des exportations de l'UEBL.

La progression des quantités exportées témoigne du redressement du commerce mondial. L'OCDE a estimé la croissance de celui-ci à 9 p.c. en 1988. En raison d'une structure géographique moins favorable de ses débouchés, l'UEBL n'a pas pu en profiter pleinement : les débouchés de l'UEBL n'ont augmenté que de 8,3 p.c. en 1988. De plus, il semble que les exportations de l'UEBL aient dû céder un peu de terrain sur les marchés internationaux.

Cette perte de parts de marché est intervenue alors qu'en 1988 la capacité concurrentielle, mesurée en termes de coûts salariaux relatifs par unité produite dans l'industrie manufacturière belge et exprimée dans une monnaie commune, s'était améliorée vis-à-vis de la plupart des principaux partenaires commerciaux, et en particulier vis-à-vis de la RFA et des Pays-Bas. Seule la France a connu une évolution salariale relative légèrement inférieure à celle de la Belgique. Tous les partenaires européens, ainsi que le Japon, ont perdu — il est vrai — des parts de marché en 1988, et cela au bénéfice des Etats-Unis qui, pour la troisième année consécutive, ont tiré profit de la dépréciation du dollar.

Quant à l'évolution du volume des importations, elle est restée en deçà de celle enregistrée pour les exportations, malgré que la croissance économique de l'UEBL ait dépassé, en 1988, celle observée en moyenne chez les principaux partenaires commerciaux européens. Ainsi, bien que cette croissance n'ait pas constitué un cas type d'entraînement de l'activité par les exportations, il n'en est pas résulté une détérioration du compte courant.

Ceci peut s'expliquer par le fait que les producteurs résidents ont pu répondre dans une plus large mesure à la demande finale, ce qui a limité les importations. A cet égard, des facteurs importants sont, certainement, que les entreprises résidentes ont retrouvé leur compétitivité et que leurs investissements élevés ont permis d'éviter une saturation de leurs capacités de production en 1988.

Rubriques 1.2 à 1.7 « Transactions sur services » : Tableau VIII

L'ensemble des transactions sur services a dégagé en 1988 un solde positif équivalent à celui de 1987, soit 75 milliards. La détérioration importante du déficit de la rubrique 1.4 « Déplacements à l'étranger » et le léger recul du

surplus de la rubrique 1.5 « Revenus de placements et d'investissements » ont été contrebalancés par la très nette amélioration de l'excédent de la rubrique 1.2 « Frets et assurances pour le transport de marchandises ».

Rubrique 1.2 « Frets et assurances pour le transport de marchandises »

Les recettes et les dépenses au titre de cette rubrique ne représentent, en fait, que la partie des frets et assurances perçus et payés pour le transport de marchandises qu'il a été possible de dissocier des recettes d'exportations et des dépenses d'importations au sens strict. L'autre partie des frais se trouve donc englobée dans la rubrique 1.11 « Exportations et importations ».

Par ailleurs, les recettes figurant à la rubrique 1.2 comprennent certains frais de transport et d'assurances réglés à des résidents qu'il aurait fallu normalement porter en diminution des dépenses à la rubrique 1.11. Il s'agit en l'occurrence de dépenses recensées sous la rubrique 1.11 comme importations, mais qui constituent en fait des remboursements effectués par des importateurs résidents en faveur d'exportateurs étrangers, pour des frais de transport et d'assurances que ces derniers ont réglés à des transporteurs et assureurs résidents. Cette méthode de comptabilisation n'a pas d'incidence sur le solde de l'ensemble des transactions sur biens et services, puisque les dépenses recensées à la rubrique 1.11 sont aussi reprises, en recettes, à la rubrique 1.2. Elle est conforme à la réalité, puisque le transport et l'assurance des importations ont été assurés par des résidents et que de telles transactions ne doivent normalement pas donner lieu à un enregistrement dans la balance des paiements.

Un problème analogue se pose, mais en sens inverse, quand la rubrique 1.11 comprend des recettes qui représentent des remboursements effectués par des importateurs non-résidents pour des frets et assurances payés par des exportateurs résidents à des transporteurs et assureurs non résidents. Ici également, la méthode de comptabilisation adoptée n'a aucun effet net sur le solde des opérations sur biens et services, puisque les recettes incluses dans la rubrique 1.11 se retrouvent, en dépenses, à la rubrique 1.2. Elle reflète bien la réalité, vu que ce sont en fin de compte des importateurs étrangers qui effectuent des paiements en faveur de transporteurs et assureurs étrangers. Au niveau des opérations courantes prises dans leur ensemble, elle n'occasionne, par conséquent, aucune erreur, mais il en découle pour un certain nombre de cas, une ventilation imparfaite entre les rubriques 1.11 et 1.2.

La sous-rubrique « Frets » a dégagé un solde positif de 44,8 milliards en 1988, ce qui représente une progression de 10,7 milliards par rapport à 1987. L'augmentation des recettes et des dépenses de cette sous-rubrique est sans aucun doute liée étroitement au développement du commerce extérieur de l'UEBL. La progression plus forte des recettes que celle des dépenses s'explique par l'augmentation plus importante du volume des exportations (dont le transport est assuré essentiellement par des résidents) que celle du volume des importations (dont le

Tableau VIII

Rubriques 1.2 à 1.7 « Transactions sur services »

(milliards de francs)

	1.2 Frets et assurances pour le transport de marchandises ¹						1.3 Autres frais de transport			1.4 Déplacements à l'étranger			1.5 Revenus de placements et d'investissements			1.6 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ²			1.7 Autres			Total		
	Frets			Assurances			Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde																		
1985	162,1	134,7	+ 27,4	2,5	3,7	- 1,2	76,1	81,2	- 5,1	98,7	121,7	- 23,0	1.209,6	1.217,5	- 7,9	78,8	16,8	+ 62,0	276,6	290,5	- 13,9	1.904,4	1.866,1	+ 38,3
1986	146,0	115,7	+ 30,3	2,0	3,2	- 1,2	61,0	70,2	- 9,2	98,3	130,0	- 31,7	1.031,5	1.026,3	+ 5,2	86,3	14,9	+ 71,4	301,2	312,8	- 11,6	1.726,3	1.673,1	+ 53,2
1987	147,0	112,9	+ 34,1	1,8	2,7	- 0,9	68,0	66,9	+ 1,1	112,2	147,5	- 35,3	997,5	984,1	+ 13,4	94,4	13,9	+ 80,5	318,8	337,5	- 18,7	1.739,7	1.665,5	+ 74,2
1988	173,8	129,0	+ 44,8	1,6	2,4	- 0,8	80,7	82,6	- 1,9	126,3	169,9	- 43,6	1.187,8	1.176,1	+ 11,7	100,3	15,8	+ 84,5	351,4	371,3	- 19,9	2.021,9	1.947,1	+ 74,8
1987 1 ^{er} trim.	33,6	26,1	+ 7,5	0,5	0,6	- 0,1	15,4	14,2	+ 1,2	18,6	25,3	- 6,7	239,7	241,5	- 1,8	23,6	4,0	+ 19,6	80,6	86,1	- 5,5	412,0	397,8	+ 14,2
2 ^e trim.	36,0	28,5	+ 7,5	0,4	0,7	- 0,3	17,6	17,3	+ 0,3	28,2	35,3	- 7,1	244,7	250,0	- 5,3	23,8	3,1	+ 20,7	74,8	80,7	- 5,9	425,5	415,6	+ 9,9
3 ^e trim.	37,9	28,2	+ 9,7	0,4	0,8	- 0,4	18,3	18,2	+ 0,1	36,5	55,1	- 18,6	243,2	236,2	+ 7,0	22,7	3,6	+ 19,1	76,6	78,9	- 2,3	435,6	421,0	+ 14,6
4 ^e trim.	39,5	30,1	+ 9,4	0,5	0,6	- 0,1	16,7	17,2	- 0,5	28,9	31,8	- 2,9	269,9	256,4	+ 13,5	24,3	3,2	+ 21,1	86,8	91,8	- 5,0	466,6	431,1	+ 35,5
1988 1 ^{er} trim.	40,2	29,5	+ 10,7	0,3	0,5	- 0,2	16,9	16,9	0,0	25,2	32,0	- 6,8	277,7	272,2	+ 5,5	25,4	4,4	+ 21,0	90,1	88,8	+ 1,3	475,8	444,3	+ 31,5
2 ^e trim.	41,4	30,7	+ 10,7	0,3	0,5	- 0,2	20,9	20,2	+ 0,7	31,9	39,4	- 7,5	279,6	281,3	- 1,7	24,6	3,8	+ 20,8	82,4	87,9	- 5,5	481,1	463,8	+ 17,3
3 ^e trim.	45,9	33,1	+ 12,8	0,4	0,7	- 0,3	21,9	23,7	- 1,8	43,1	66,1	- 23,0	286,0	285,1	+ 0,9	24,5	4,2	+ 20,3	85,0	88,7	- 3,7	506,8	501,6	+ 5,2
4 ^e trim.	46,3	35,7	+ 10,6	0,6	0,7	- 0,1	21,0	21,8	- 0,8	26,1	32,4	- 6,3	344,5	337,5	+ 7,0	25,8	3,4	+ 22,4	93,9	105,9	- 12,0	558,2	537,4	+ 20,8

¹ Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte, et elle est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations ».

² Non compris les dépenses de matériel militaire.

transport est assuré principalement par des étrangers). En outre, l'écart entre l'augmentation des recettes et la croissance en volume des exportations est plus grand que celui entre l'augmentation des dépenses et la croissance en volume des importations, ce qui donne à penser que les transporteurs résidents ont gagné des parts de marché et/ou ont été à même d'améliorer les termes de l'échange.

De son côté, la sous-rubrique « Assurances » a dégagé, comme de coutume, un solde légèrement négatif.

Rubrique 1.3 « Autres frais de transport »

Cette rubrique englobe toutes les transactions liées aux activités de transport, à l'exception du transport de marchandises proprement dit, dont il a été question dans la rubrique précédente. Il s'agit du transport de personnes, de la location de navires et d'avions, des frais d'entretien et de réparation de navires, de l'achat et de la vente de provisions de bord pour navires et avions, des frais et droits de douane, d'entrepôt, de chargement et déchargement, de manutention, de dédouanement, de port, et des frais de remorquage. En 1988, cette rubrique s'est soldée par un déficit de 1,9 milliard, comparé à un solde positif de 1,1 milliard en 1987.

Cette détérioration découle principalement de ce que les compagnies maritimes et aériennes résidentes ont loué davantage de matériel à l'étranger, et, dans une moindre mesure, d'une réduction du surplus sur le transport de personnes. Sous ce dernier poste sont recensées, entre autres, les dépenses exposées par les touristes résidents pour leur transport vers l'étranger dans la mesure qu'ils voyageaient avec des sociétés non résidentes. L'augmentation de ces dépenses est certainement liée à l'attrait croissant qu'exercent les voyages à l'étranger sur le public belge et luxembourgeois (cf. rubrique 1.4 — « Déplacements à l'étranger »). La progression de l'excédent du poste « frais de port et de douane » a atténué quelque peu l'incidence de la détérioration du solde des opérations commentées ci-dessus.

Rubrique 1.4 « Déplacements à l'étranger »

Cette rubrique comprend les dépenses et les recettes se rapportant au tourisme, à l'exclusion des frais de transport comptabilisés sous la rubrique 1.3. La balance touristique présente la détérioration la plus importante de l'ensemble des transactions sur services pour l'année 1988, le déficit s'élevant à 43,6 milliards, contre 35,3 milliards en 1987.

En ce qui concerne les dépenses, près du tiers de leur accroissement peut s'expliquer par un « effet prix » (inflation dans le pays de destination et évolution des cours de change de la devise locale). Le reste est imputable à un « effet volume » : un plus grand nombre de résidents voyagent à l'étranger et y dépen-

sent davantage, en termes réels, à l'occasion de leurs vacances. L'augmentation des dépenses de déplacements à l'étranger des résidents est sans doute liée à la forte croissance du revenu disponible des particuliers en 1988 (4 p.c. en termes réels). Ce sont surtout les dépenses de séjour en France qui ont augmenté, et dans une moindre mesure celles à destination des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Italie et de l'Espagne.

Quant aux recettes, un facteur de hausse serait l'augmentation du nombre de nuitées d'étrangers en Belgique (5 p.c. selon les chiffres de l'INS), celui des nuitées passées au Luxembourg s'étant stabilisé. Par ailleurs, la hausse a découlé de dépenses plus importantes consenties par les étrangers à l'occasion de leur séjour en UEBL ou d'un nombre plus élevé de touristes d'un jour. A ce propos, il convient encore de noter qu'en raison du mauvais temps pendant les mois d'été, 1988 n'a pas été, à proprement parler, une année exceptionnelle sur le plan touristique.

Rubrique 1.5 « Revenus de placements et d'investissements » : Tableau IX

Sous cette rubrique sont recensés comme recettes, les revenus perçus par les résidents sur leurs placements et investissements à l'étranger, alors que ceux encaissés en UEBL par les non-résidents y figurent comme dépenses. Néanmoins, pour des raisons touchant à la méthodologie statistique, cette rubrique n'englobe pas la totalité des revenus considérés. Les recettes ne comprennent que la partie des revenus de placements et d'investissements belgo-luxembourgeois à l'étranger qui ont été rapatriés en UEBL ; les dépenses ne couvrent que les revenus qui ne sont pas réinvestis dans les entreprises dont ils émanent.

L'évolution du solde de cette rubrique pendant une période est déterminé fondamentalement par l'importance du solde du compte courant de la période précédente. Ce solde représente, en effet, la hausse (baisse) des avoirs extérieurs nets de l'UEBL. Il existe par conséquent une interaction entre le solde courant, d'une part, et le solde de la rubrique 1.5, d'autre part. Un surplus (déficit) du compte courant entraînera (en principe) une amélioration (détérioration) à la période suivante du solde de la rubrique 1.5 et partant, du solde courant. Outre le volume des avoirs nets, d'autres facteurs, qui déterminent le rendement de ces avoirs, jouent également un rôle important sur le solde dégagé par cette rubrique.

Ces facteurs sont évidemment, tout d'abord, l'évolution des taux d'intérêt (pour les avoirs sous forme d'obligations ou de dépôts bancaires), l'évolution relative des bénéfices (pour les avoirs sous forme d'actions ou d'investissements directs) et l'évolution des cours de change (pour la conversion en francs belges des revenus). L'incidence de ces facteurs dépend de la composition selon le terme et selon la monnaie des engagements et des avoirs.

Le résultat dépend également de la politique de distribution des bénéfices des entreprises (qui détermine, avec l'évolution relative des bénéfices, l'importance des dividendes), de la marge d'intermédiation des banques et de la propension des placeurs et investisseurs à rapatrier leurs revenus.

Tableau IX

Rubrique 1.5 « Revenus de placements et d'investissements »

(milliards de francs)

	Coupons, dividendes			Intérêts bancaires			Intérêts relatifs aux emprunts étrangers des pouvoirs publics			Autres revenus			Total		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1985	218,8	131,8	+ 87,0	958,9	910,5	+ 48,4	0,2	102,4	- 102,2	31,7	72,8	- 41,1	1.209,6	1.217,5	- 7,9
1986	214,4	122,2	+ 92,2	780,2	752,7	+ 27,5	0,7	88,7	- 88,0	36,2	62,7	- 26,5	1.031,5	1.026,3	+ 5,2
1987	231,8	139,3	+ 92,5	713,5	703,6	+ 9,9	7,8	80,6	- 72,8	44,4	60,6	- 16,2	997,5	984,1	+ 13,4
1988	267,8	156,5	+ 111,3	869,1	885,2	- 16,1	8,6	77,4	- 68,8	42,3	57,0	- 14,7	1.187,8	1.176,1	+ 11,7
1987 1 ^{er} trimestre	53,2	29,0	+ 24,2	174,6	170,8	+ 3,8	1,3	26,8	- 25,5	10,6	14,9	- 4,3	239,7	241,5	- 1,8
2 ^e trimestre	59,5	44,2	+ 15,3	174,1	167,7	+ 6,4	2,5	21,8	- 19,3	8,6	16,3	- 7,7	244,7	250,0	- 5,3
3 ^e trimestre	53,7	28,0	+ 25,7	177,0	179,5	- 2,5	2,1	15,7	- 13,6	10,4	13,0	- 2,6	243,2	236,2	+ 7,0
4 ^e trimestre	65,4	38,1	+ 27,3	187,8	185,6	+ 2,2	1,9	16,3	- 14,4	14,8	16,4	- 1,6	269,9	256,4	+ 13,5
1988 1 ^{er} trimestre	63,0	29,3	+ 33,7	202,2	204,1	- 1,9	3,2	26,4	- 23,2	9,3	12,4	- 3,1	277,7	272,2	+ 5,5
2 ^e trimestre	67,8	48,5	+ 19,3	201,9	199,1	+ 2,8	0,7	17,0	- 16,3	9,2	16,7	- 7,5	279,6	281,3	- 1,7
3 ^e trimestre	60,3	28,8	+ 31,5	214,0	226,5	- 12,5	2,3	17,4	- 15,1	9,4	12,4	- 3,0	286,0	285,1	+ 0,9
4 ^e trimestre	76,7	49,9	+ 26,8	251,0	255,5	- 4,5	2,4	16,6	- 14,2	14,4	15,5	- 1,1	344,5	337,5	+ 7,0

En ce qui concerne l'année 1988, la réalisation en 1987 d'un solde positif de 102,6 milliards pour le déterminant primaire que constitue le compte courant aurait dû normalement laisser prévoir une amélioration de l'excédent des revenus de placements et d'investissements. Or, cette amélioration ne s'est pas produite (ce solde représentant 11,7 milliards, contre 13,4 milliards en 1987), par suite d'une détérioration marquée du solde des intérêts bancaires : l'excédent qui s'était déjà réduit pendant les quatre années antérieures s'est mué en déficit en 1988. Cette évolution s'explique par la diminution des intérêts nets en monnaies étrangères perçus par les banques de l'UEBL (lesquelles ont même pour la première fois, en 1988, payé des intérêts nets). Il faut en chercher la cause dans le resserrement de la marge d'intermédiation des banques de l'UEBL afférente à leurs activités en devises, qui est probablement lié à la dépréciation du dollar. Jusqu'en 1987, la dégradation de la marge d'intermédiation avait pu encore être quelque peu atténuée par l'augmentation du volume des transactions (cf. l'évolution des avoirs et engagements extérieurs en devises au tableau XVI). Or, en 1988, celui-ci a également été en légère diminution.

L'accroissement en 1988 des recettes dans la rubrique « Coupons, dividendes » découle presque exclusivement de l'augmentation des placements en obligations étrangères effectués par les résidents en 1987. La progression des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis depuis le début de 1987, ainsi que dans les autres pays à partir de la mi-1987, a certainement exercé une incidence favorable, mais celle-ci a été compensée par l'arrivée à échéance d'obligations à haut rendement émises au début des années 80. De la sorte, l'effet des taux d'intérêt a été au total quasi nul. La livre sterling, le yen, le dollar canadien et dans une moindre mesure, les dollars australien et néo-zélandais s'étant appréciés dans le courant de 1988, la conversion en francs belges des intérêts perçus en ces devises a eu une influence légèrement positive sur les recettes de la rubrique « Coupons, dividendes ».

Les pouvoirs publics ont, malgré une augmentation de leurs emprunts en devises en 1987, payé moins d'intérêts à l'étranger, en raison principalement, de la substitution, dans le courant de l'année, de dettes libellées dans des devises à taux d'intérêt inférieurs, à des dettes en dollar américain.

Rubrique 1.6 « Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs »

C'est dans cette rubrique résiduelle que sont reprises les transactions se rapportant à des biens, services et revenus des pouvoirs publics non classées ailleurs. Ainsi, les transactions portant sur du matériel militaire ou concernant des intérêts de la dette extérieure du secteur public sont enregistrées sous les rubriques appropriées (marchandises, revenus de placements et d'investissements).

Sous cette réserve, la présente rubrique comprend tous les paiements effectués en faveur ou reçus de l'étranger ou d'institutions internationales par les

gouvernements belge et luxembourgeois, de même que les paiements en faveur ou en provenance de gouvernements étrangers ou d'institutions internationales. Du côté des recettes, il s'agit, en particulier, des frais de fonctionnement (principalement des salaires) des institutions internationales établies en UEBL, et, du côté des dépenses, des dépenses militaires autres qu'en matériel.

Le solde de cette rubrique a légèrement augmenté en 1988, s'élevant à 84,5 milliards. Tout comme les années précédentes, le surplus de cette rubrique constitue la composante la plus importante du surplus global dégagé par les transactions sur services. Les trois quarts de ce solde proviennent des institutions européennes, ce qui illustre l'importance que revêt pour l'UEBL l'installation de ces institutions sur son territoire.

Rubrique 1.7 « Autres » des transactions sur services : Tableau X

En 1988, cette rubrique a connu à nouveau une légère détérioration, son déficit atteignant 19,9 milliards, contre 18,7 milliards en 1987. De la sorte, elle constitue, après les « Déplacements à l'étranger », le deuxième poste le plus déficitaire des transactions sur services. Le tableau X donne une présentation plus détaillée de l'évolution des soldes des diverses composantes de cette rubrique.

Si le solde total de cette rubrique laisse un déficit croissant, il n'en reste pas moins qu'une attention particulière doit être portée à deux sous-rubriques dont le solde a enregistré une amélioration significative. La sous-rubrique « Courtages, commissions et frais commerciaux divers » s'est soldée en 1988 par un surplus de 6,1 milliards, contre 1,3 milliard un an plus tôt. Cette amélioration serait imputable aux recettes des centres de coordination. La sous-rubrique « Primes et indemnités d'assurances » a dégagé un surplus de 3,5 milliards en 1988, comparé à un déficit de 0,8 milliard l'année précédente. Cette amélioration est due à l'activité d'un nombre croissant de sociétés captives de réassurance établies au Luxembourg.

Les captives de réassurance sont des sociétés de droit luxembourgeois qui interviennent dans la réassurance des risques d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises. Le système fonctionne comme suit : le groupe s'assure pour un certain nombre de risques auprès d'une compagnie d'assurance classique, avec laquelle il a conclu un accord en vue de réassurer ces risques auprès de la captive de réassurance du groupe. La législation luxembourgeoise autorise cette dernière à constituer des réserves non imposables. En raison de ce régime fiscal favorable, un nombre croissant de groupes non résidents, principalement suédois et français, ont constitué des sociétés captives de réassurance au Luxembourg.

Rubriques 2.1 et 2.2 « Transferts » : Tableau XI

Le déficit traditionnel des transferts s'est fortement accentué en 1988 : 70,1 milliards, contre 56,0 milliards en 1987. Cette détérioration est entièrement

Tableau X

Rubrique 1.7 « Autres » des transactions sur services

(milliards de francs)

	Travailleurs frontaliers			Contrats d'entreprise			Redevances pour films cinématographiques, brevets et droits d'auteurs		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1985	25,4	20,5	+ 4,9	10,8	13,1	- 2,3	11,4	24,8	- 13,4
1986	27,4	21,3	+ 6,1	9,9	13,6	- 3,7	13,0	28,3	- 15,3
1987	26,9	23,7	+ 3,2	9,8	12,5	- 2,7	13,4	30,6	- 17,2
1988	29,4	26,3	+ 3,1	11,1	14,9	- 3,8	15,5	34,8	- 19,3
1987 1 ^{er} trimestre	6,5	5,2	+ 1,3	2,1	3,4	- 1,3	3,7	7,3	- 3,6
2 ^e trimestre	6,6	6,0	+ 0,6	2,6	2,5	+ 0,1	2,7	7,2	- 4,5
3 ^e trimestre	6,8	5,7	+ 1,1	2,4	3,1	- 0,7	3,4	7,0	- 3,6
4 ^e trimestre	7,0	6,8	+ 0,2	2,7	3,5	- 0,8	3,6	9,1	- 5,5
1988 1 ^{er} trimestre	7,5	6,0	+ 1,5	2,5	2,7	- 0,2	3,5	8,3	- 4,8
2 ^e trimestre	7,3	6,3	+ 1,0	2,9	3,5	- 0,6	3,4	8,3	- 4,9
3 ^e trimestre	7,0	6,5	+ 0,5	2,4	4,1	- 1,7	4,7	8,2	- 3,5
4 ^e trimestre	7,6	7,5	+ 0,1	3,3	4,6	- 1,3	3,9	10,0	- 6,1
	Courtages, commissions et frais commerciaux divers			Primes et indemnités d'assurances ¹			Frais et commissions bancaires		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1985	108,4	118,4	- 10,0	33,1	33,3	- 0,2	27,1	18,1	+ 9,0
1986	119,2	125,3	- 6,1	34,7	36,8	- 2,1	33,8	22,5	+ 11,3
1987	121,0	119,7	+ 1,3	40,0	40,8	- 0,8	33,2	22,6	+ 10,6
1988	128,6	122,5	+ 6,1	51,0	47,5	+ 3,5	41,3	27,8	+ 13,5
1987 1 ^{er} trimestre	29,7	32,7	- 3,0	10,9	9,4	+ 1,5	8,9	6,5	+ 2,4
2 ^e trimestre	28,9	27,8	+ 1,1	8,9	10,2	- 1,3	7,4	5,1	+ 2,3
3 ^e trimestre	28,4	26,7	+ 1,7	8,5	11,3	- 2,8	8,3	5,2	+ 3,1
4 ^e trimestre	34,0	32,5	+ 1,5	11,7	9,9	+ 1,8	8,6	5,8	+ 2,8
1988 1 ^{er} trimestre	34,2	32,0	+ 2,2	12,1	10,0	+ 2,1	9,6	6,2	+ 3,4
2 ^e trimestre	31,0	29,9	+ 1,1	11,3	10,9	+ 0,4	9,3	6,2	+ 3,1
3 ^e trimestre	31,4	28,7	+ 2,7	11,9	11,2	+ 0,7	9,2	6,1	+ 3,1
4 ^e trimestre	32,0	31,9	+ 0,1	15,7	15,4	+ 0,3	13,2	9,3	+ 3,9
	Services d'assistance technique			Services divers ²			Total		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1985	31,8	26,6	+ 5,2	28,6	35,7	- 7,1	276,6	290,5	- 13,9
1986	34,5	28,9	+ 5,6	28,7	36,1	- 7,4	301,2	312,8	- 11,6
1987	30,0	31,5	- 1,5	44,5	56,1	- 11,6	318,8	337,5	- 18,7
1988	33,2	36,3	- 3,1	41,3	61,2	- 19,9	351,4	371,3	- 19,9
1987 1 ^{er} trimestre	7,2	7,0	+ 0,2	11,6	14,6	- 3,0	80,6	86,1	- 5,5
2 ^e trimestre	6,6	7,6	- 1,0	11,1	14,3	- 3,2	74,8	80,7	- 5,9
3 ^e trimestre	7,7	7,0	+ 0,7	11,1	12,9	- 1,8	76,6	78,9	- 2,3
4 ^e trimestre	8,5	9,9	- 1,4	10,7	14,3	- 3,6	86,8	91,8	- 5,0
1988 1 ^{er} trimestre	9,6	9,1	+ 0,5	11,1	14,5	- 3,4	90,1	88,8	+ 1,3
2 ^e trimestre	7,9	8,5	- 0,6	9,3	14,3	- 5,0	82,4	87,9	- 5,5
3 ^e trimestre	7,9	8,5	- 0,6	10,5	15,4	- 4,9	85,0	88,7	- 3,7
4 ^e trimestre	7,8	10,2	- 2,4	10,4	17,0	- 6,6	93,9	105,9	- 12,0

¹ A l'exclusion des assurances pour le transport de marchandises (incluses dans la rubrique 1.2), des assurances-vie, des assurances de capitalisation et des assurances-crédit (incluses dans les rubriques 4.2314 et 4.2324).

² Notamment abonnements et cotisations, paiements effectués par l'intermédiaire de la Régie des Postes et, à partir de 1987, les frais de montage et d'entretien.

due aux transferts publics, puisque les transferts privés se sont, quant à eux, améliorés de quelque 6 milliards, dégageant ainsi, pour la première fois depuis des années, un solde légèrement positif.

Le déficit des transferts des pouvoirs publics est passé de 51,7 milliards en 1987 à 71,6 milliards. Cet élargissement découle presque exclusivement des transactions de l'UEBL avec la CEE.

D'une part, l'ensemble des paiements effectués en faveur de la CEE en 1988, au titre de contributions et de prélèvements, ont dépassé de 10,5 milliards ceux de 1987, en raison essentiellement de la mise à la disposition de la CEE d'un nouveau type de moyens, appelé « quatrième ressource », instauré le

Tableau XI

Rubriques 2.1 en 2.2 « Transferts »

(milliards de francs)

	2.1 Transferts privés			2.2 Transferts publics			Total		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1985	36,5	43,9	- 7,4	49,8	84,2	- 34,4	86,3	128,1	- 41,8
1986	33,2	42,8	- 9,6	53,9	87,8	- 33,9	87,1	130,6	- 43,5
1987	39,4	43,7	- 4,3	51,1	102,8	- 51,7	90,5	146,5	- 56,0
1988	50,7	49,2	+ 1,5	39,2	110,8	- 71,6	89,9	160,0	- 70,1
1987 1 ^{er} trimestre .	9,0	10,7	- 1,7	11,5	26,7	- 15,2	20,5	37,4	- 16,9
2 ^e trimestre .	9,8	10,9	- 1,1	14,3	28,8	- 14,5	24,1	39,7	- 15,6
3 ^e trimestre .	8,6	10,0	- 1,4	15,1	24,0	- 8,9	23,7	34,0	- 10,3
4 ^e trimestre .	12,0	12,1	- 0,1	10,2	23,3	- 13,1	22,2	35,4	- 13,2
1988 1 ^{er} trimestre .	13,2	13,2	0,0	9,8	24,5	- 14,7	23,0	37,7	- 14,7
2 ^e trimestre .	10,1	10,4	- 0,3	10,9	27,9	- 17,0	21,0	38,3	- 17,3
3 ^e trimestre .	10,5	11,1	- 0,6	8,7	26,2	- 17,5	19,2	37,3	- 18,1
4 ^e trimestre .	16,9	14,5	+ 2,4	9,8	32,2	- 22,4	26,7	46,7	- 20,0

24 juin 1988. Le montant total de cette ressource est déterminé de manière à couvrir entièrement la part du budget de la Communauté qui ne peut être financée par les trois sources de financement déjà existantes (prélèvements agricoles, droits de douane et contributions TVA). Ce total est ensuite réparti entre les Etats membres en fonction du pourcentage de leur PNB dans le PNB communautaire. Pour l'UEBL, la quatrième ressource a représenté, en 1988, une dépense de 9,8 milliards. Quant aux transferts traditionnels à la CEE, ils ont dépassé en 1988 ceux de l'année précédente de 0,7 milliard.

D'autre part, les versements que les agriculteurs résidents reçoivent du Fonds Européen de Garantie et d'Orientation Agricole, ont reculé de 10,3 mil-

liards. Cette détérioration s'explique, à concurrence de 2,7 milliards, par des recettes moins importantes, du fait que des échanges commerciaux avec des pays hors CEE ont été réalisés par l'intermédiaire d'un autre Etat membre de la Communauté. En fin de compte, les agriculteurs résidents ont perçu les restitutions auxquelles ils avaient droit, via des entreprises à l'étranger, ce qui a été enregistré parmi les transferts privés¹. Cette détérioration des transferts publics se trouve ainsi compensée par une amélioration de même importance du solde des transferts privés, si bien que ce facteur n'influence pas le total des transferts.

Rubrique 3 « Mouvements des capitaux des pouvoirs publics » : Tableau XII

En 1988, les pouvoirs publics ont accru leurs engagements extérieurs nets de 86,5 milliards.

Cette hausse résulte exclusivement de la progression de 98 milliards du recours direct de l'Etat au financement extérieur à court terme. On notera toutefois que cette dernière évolution ne correspond pas à celle de la dette en monnaies étrangères à court terme de l'Etat, car une partie de ces nouveaux engagements est libellée en franc, mais aussi et surtout parce qu'elle a été partiellement compensée par une réduction du financement extérieur assuré par l'intermédiaire des établissements de crédit résidents.

Les engagements à plus d'un an envers l'étranger, tant de l'Etat que des autres pouvoirs publics, ont encore diminué au cours de l'année sous revue ; au total les remboursements nets ont été de 7,9 milliards.

L'évolution des créances de l'Etat sur l'étranger a été principalement influencée par celle des prêts à long terme accordés à des Etats étrangers, qui ont progressé par rapport à 1987 pour s'établir à 2,2 milliards ; en revanche, les participations prises par l'Etat dans le capital d'organismes internationaux, autres que le FMI, tels que l'Association Internationale pour le Développement ou le Fonds International de Développement Agricole, n'ont été que de 1,4 milliard en 1988, contre 3,9 milliards en 1987.

Rubriques 4.21 et 4.22 « Mouvements des capitaux des organismes publics d'exploitation et des intermédiaires financiers du secteur public » : Tableau XIII

En 1988, comme au cours des trois années précédentes, les organismes publics d'exploitation ont réduit leur endettement envers l'étranger. Ils ont

¹ Le fonctionnement précis de ce mécanisme fait l'objet d'une description détaillée dans le commentaire sur les transferts de l'article « La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1986 et 1987 sur la base des transactions », publié dans le *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LXIII^e année, tome II, n° 4, octobre 1988.

Tableau XII

Rubrique 3 « Mouvement des capitaux des pouvoirs publics »¹
(milliards de francs)

	1985	1986	1987	1988	1987				1988			
					1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
3.1 Etat :												
Engagements envers l'étranger :												
A plus d'un an :												
Tirages sur emprunts	+ 102,5	+ 137,2	+ 36,9	+ 14,4	+ 5,9	+ 6,3	+ 10,8	+ 13,9	+ 5,8	+ 3,0	+ 3,9	+ 1,7
Remboursements	- 46,9	- 130,9	- 56,1	- 19,9	- 4,1	- 4,5	- 11,5	- 36,0	- 2,0	- 4,5	- 10,3	- 3,1
A court terme	- 40,7	+ 54,6	+ 36,5	+ 98,0	- 20,9	- 2,9	+ 27,6	+ 32,7	0,0	+ 41,8	+ 61,9	- 5,7
Avoirs sur l'étranger :												
Prêts à long terme à des Etats étrangers	- 2,3	- 2,5	- 2,0	- 2,2	- 0,6	- 0,3	- 0,2	- 0,9	0,0	- 1,3	0,0	- 0,9
Participations	- 3,0	- 3,6	- 3,9	- 1,4	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 3,4	- 0,2	- 0,6	0,0	- 0,6
3.2 Autres pouvoirs publics :												
Engagements envers l'étranger :												
A plus d'un an :												
Tirages sur emprunts	+ 7,6	+ 2,0	+ 3,4	+ 6,6	+ 1,6	+ 0,3	+ 1,5	0,0	+ 2,2	+ 4,2	+ 0,1	+ 0,1
Remboursements	- 10,4	- 14,8	- 6,2	- 9,0	- 3,9	- 0,2	- 0,4	- 1,7	- 0,9	- 3,1	- 0,7	- 4,3
A court terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total (3.1 + 3.2)	+ 6,8	+ 42,0	+ 8,6	+ 86,5	- 22,1	- 1,5	+ 27,6	+ 4,6	+ 4,9	+ 39,5	+ 54,9	- 12,8

¹ Signe (+) : constitution d'engagements ou liquidation d'avoirs; signe (-) : constitution d'avoirs ou liquidation d'engagements.

Tableau XIII

Rubriques 4.21 et 4.22 « Mouvement des capitaux des organismes publics d'exploitation et des intermédiaires financiers du secteur public »¹
(milliards de francs)

	1985	1986	1987	1988	1987				1988			
					1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
4.21 Organismes publics d'exploitation :												
Engagements envers l'étranger :												
A plus d'un an :												
Tirages sur emprunts	+ 12,1	+ 19,1	+ 8,7	+ 1,6	+ 3,6	0,0	+ 4,0	+ 1,1	+ 0,7	+ 0,8	0,0	+ 0,1
Remboursements	- 17,1	- 25,7	- 15,1	- 4,8	- 7,6	- 3,2	- 3,1	- 1,2	- 4,1	- 0,2	- 0,1	- 0,4
A court terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4.22 Intermédiaires financiers du secteur public :												
Engagements envers l'étranger :												
A plus d'un an :												
Tirages sur emprunts	+ 1,1	+ 4,7	+ 6,2	+ 9,8	+ 3,3	+ 0,3	+ 1,2	+ 1,4	+ 2,9	+ 2,5	+ 2,7	+ 1,7
Remboursements	- 10,2	- 18,3	- 12,9	- 10,0	- 2,3	- 6,1	- 2,4	- 2,1	- 2,9	- 1,5	- 3,9	- 1,7
A court terme	+ 29,1	+ 38,1	+ 63,3	+ 65,3	+ 31,1	+ 37,7	+ 18,0	- 23,5	+ 32,6	+ 15,2	- 2,8	+ 20,3
Avoirs sur l'étranger :												
A court terme	- 32,8	- 47,9	- 48,5	- 35,0	- 38,2	- 15,5	- 1,4	+ 6,6	- 2,4	- 34,6	- 9,0	+ 11,0
Total (4.21 + 4.22)	- 17,8	- 30,0	+ 1,7	+ 26,9	- 10,1	+ 13,2	+ 16,3	- 17,7	+ 26,8	- 17,8	- 13,1	+ 31,0

¹ Non compris les crédits commerciaux. Signe (+) : constitution d'engagements ou liquidation d'avoirs; signe (-) : constitution d'avoirs ou liquidation d'engagements.

Tableau XIV

 Rubrique 4.23 « Mouvement des capitaux du secteur privé »¹
 (milliards de francs)

	1985			1986			1987			1988			1 ^{er} trimestre		
	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger	46,1	178,8	-132,7	40,9	306,1	-265,2	41,7	289,0	-247,3	58,7	562,3	-503,6	14,4	72,5	-58,1
4.2311 Valeurs mobilières (chiffres nets)	—	122,1	-122,1	—	165,5	-165,5	—	138,6	-138,6	—	379,7	-379,7	—	31,8	-31,8
Actions	(—)	(5,2)	(- 5,2)	(—)	(31,9)	(-31,9)	(—)	(2,0)	(- 2,0)	(—)	(6,9)	(- 6,9)	(—)	(5,1)	(- 5,1)
Obligations	(—)	(116,9)	(-116,9)	(—)	(133,6)	(-133,6)	(—)	(136,6)	(-136,6)	(—)	(372,8)	(-372,8)	(—)	(26,7)	(-26,7)
4.2312 Investissements directs	38,2	51,9	-13,7	36,9	109,6	-72,7	37,2	137,3	-100,1	38,8	171,5	-132,7	13,4	23,9	-10,5
Constitutions et extensions ou liquidations de sociétés ..	(6,6)	(17,7)	(-11,1)	(3,0)	(30,2)	(-27,2)	(5,6)	(27,3)	(-21,7)	(2,7)	(43,2)	(-40,5)	(2,5)	(3,9)	(- 1,4)
Acquisitions ou cessions de participations dans des sociétés	(10,3)	(16,8)	(- 6,5)	(22,9)	(40,2)	(-17,3)	(17,7)	(74,7)	(-57,0)	(27,4)	(61,3)	(-33,9)	(2,5)	(18,3)	(-15,8)
Prêts (chiffres nets) ..	(3,9)	(—)	(+ 3,9)	(—)	(28,2)	(-28,2)	(—)	(21,4)	(-21,4)	(—)	(58,3)	(-58,3)	(6,7)	(—)	(+ 6,7)
4.2313 Immeubles	3,9	4,8	- 0,9	4,0	6,4	- 2,4	4,5	7,5	- 3,0	5,3	11,1	- 5,8	1,0	1,4	- 0,4
4.2314 Autres (chiffres nets) dont :	4,0	—	+ 4,0	—	24,6	-24,6	—	5,6	- 5,6	14,6	—	+14,6	—	15,4	-15,4
constitutions ou liquidations de dépôts ..	(8,2)	(—)	(+ 8,2)	(—)	(18,9)	(-18,9)	(—)	(0,4)	(- 0,4)	(14,5)	(—)	(+14,5)	(—)	(16,3)	(-16,3)
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L.	119,7	38,5	+ 81,2	171,5	55,9	+115,6	294,9	57,4	+237,5	603,2	165,9	+437,3	49,3	12,4	+36,9
4.2321 Valeurs mobilières (chiffres nets)	27,6	—	+27,6	55,0	—	+55,0	82,1	—	+82,1	290,7	—	+290,7	22,5	—	+22,5
Actions	(15,8)	(—)	(+15,8)	(40,5)	(—)	(+40,5)	(54,3)	(—)	(+54,3)	(252,1)	(—)	(+252,1)	(11,2)	(—)	(+11,2)
Obligations	(11,8)	(—)	(+11,8)	(14,5)	(—)	(+14,5)	(27,8)	(—)	(+27,8)	(38,6)	(—)	(+38,6)	(11,3)	(—)	(+11,3)
4.2322 Investissements directs	85,2	28,3	+56,9	80,9	52,7	+28,2	137,5	50,2	+87,3	302,7	119,2	+183,5	23,1	11,2	+11,9
Constitutions et extensions ou liquidations de sociétés ..	(48,6)	(11,6)	(+37,0)	(63,8)	(31,0)	(+32,8)	(76,1)	(25,4)	(+50,7)	(138,4)	(28,1)	(+110,3)	(11,0)	(6,4)	(+ 4,6)
Acquisitions ou cessions de participations dans des sociétés	(15,5)	(5,2)	(+10,3)	(14,7)	(6,9)	(+ 7,8)	(40,2)	(17,2)	(+23,0)	(112,3)	(83,0)	(+29,3)	(7,2)	(2,9)	(+ 4,3)
Prêts (chiffres nets) ..	(9,6)	(—)	(+ 9,6)	(—)	(12,4)	(-12,4)	(13,6)	(—)	(+13,6)	(43,9)	(—)	(+43,9)	(3,0)	(—)	(+ 3,0)
4.2323 Immeubles	6,9	3,0	+ 3,9	5,8	3,2	+ 2,6	7,4	7,2	+ 0,2	9,8	6,9	+ 2,9	2,2	1,2	+ 1,0
4.2324 Autres (chiffres nets) dont :	—	7,2	- 7,2	29,8	—	+29,8	67,9	—	+67,9	—	39,8	-39,8	1,5	—	+ 1,5
prêts financiers	(7,1)	(—)	(+ 7,1)	(4,7)	(—)	(+ 4,7)	(7,5)	(—)	(+ 7,5)	(1,4)	(—)	(+ 1,4)	(5,8)	(—)	(+ 5,8)
solde des opérations en capital effectuées par les sociétés holdings luxembourgeoises	(—)	(2,7)	(- 2,7)	(29,9)	(—)	(+29,9)	(62,5)	(—)	(+62,5)	(—)	(14,2)	(-14,2)	(—)	(0,1)	(- 0,1)
Total (4.231 + 4.232)	165,8	217,3	-51,5	212,4	362,0	-149,6	336,6	346,4	- 9,8	661,9	728,2	-66,3	63,7	84,9	-21,2

¹ Non compris les opérations des organismes principalement monétaires et les opérations sur crédits commerciaux. Les signes (+) signifient une constitution d'engagements ou une liquidation d'avoirs du secteur privé résident (« entrée de capitaux ») et les signes (-), une constitution d'avoirs ou une liquidation d'engagements (« sortie de capitaux »).

1987									1988											
2 ^e trimestre			3 ^e trimestre			4 ^e trimestre			1 ^{er} trimestre			2 ^e trimestre			3 ^e trimestre			4 ^e trimestre		
Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde
14,9	32,2	-17,3	12,2	103,4	-91,2	10,0	90,7	-80,7	4,4	115,4	-111,0	7,2	139,7	-132,5	7,7	120,0	-112,3	53,2	201,0	-147,8
—	7,5	- 7,5	—	56,3	-56,3	—	43,0	-43,0	—	70,6	- 70,6	—	91,6	- 91,6	—	79,0	- 79,0	—	138,5	- 138,5
(-)	(0,2)	(- 0,2)	(-)	(7,0)	(- 7,0)	(10,3)	(-)	(+10,3)	(-)	(8,9)	(- 8,9)	(0,5)	(-)	(+ 0,5)	(-)	(2,5)	(- 2,5)	(4,0)	(-)	(+ 4,0)
(-)	(7,3)	(- 7,3)	(-)	(49,3)	(-49,3)	(-)	(53,3)	(-53,3)	(-)	(61,7)	(- 61,7)	(-)	(92,1)	(- 92,1)	(-)	(76,5)	(- 76,5)	(-)	(142,5)	(-142,5)
11,4	22,9	-11,5	5,6	45,0	-39,4	6,8	45,5	-38,7	3,3	39,1	- 35,8	6,0	37,7	- 31,7	6,3	34,7	- 28,4	23,2	60,0	- 36,8
(0,9)	(6,6)	(- 5,7)	(1,4)	(8,7)	(- 7,3)	(1,1)	(8,4)	(- 7,3)	(0,7)	(19,6)	(- 18,9)	(0,6)	(6,4)	(- 5,8)	(0,4)	(8,3)	(- 7,9)	(1,5)	(9,4)	(- 7,9)
(8,7)	(9,3)	(- 0,6)	(2,5)	(21,6)	(-19,1)	(4,0)	(25,5)	(-21,5)	(0,9)	(17,8)	(- 16,9)	(3,8)	(15,0)	(- 11,2)	(4,3)	(14,3)	(- 10,0)	(20,2)	(16,0)	(+ 4,2)
(-)	(5,2)	(- 5,2)	(-)	(13,0)	(-13,0)	(-)	(9,9)	(- 9,9)	(-)	(0,0)	(0,0)	(-)	(14,7)	(- 14,7)	(-)	(10,5)	(- 10,5)	(-)	(33,1)	(- 33,1)
1,1	1,8	- 0,7	1,2	2,1	- 0,9	1,2	2,2	- 1,0	1,1	2,1	- 1,0	1,2	4,2	- 3,0	1,4	2,3	- 0,9	1,6	2,5	- 0,9
2,4	—	+ 2,4	5,4	—	+ 5,4	2,0	—	+ 2,0	—	3,6	- 3,6	—	6,2	- 6,2	—	4,0	- 4,0	28,4	—	+ 28,4
(4,5)	(-)	(+ 4,5)	(8,5)	(-)	(+ 8,5)	(2,9)	(-)	(+ 2,9)	(-)	(4,8)	(- 4,8)	(-)	(4,8)	(- 4,8)	(-)	(4,7)	(- 4,7)	(28,8)	(-)	(+ 28,8)
61,3	21,9	+39,4	75,5	8,4	+67,1	108,8	14,7	+94,1	152,9	40,4	+112,5	98,2	49,6	+ 48,6	90,3	65,3	+ 25,0	278,9	27,7	+251,2
6,9	—	+ 6,9	33,7	—	+33,7	19,0	—	+19,0	38,5	—	+ 38,5	41,5	—	+ 41,5	53,1	—	+ 53,1	157,6	—	+157,6
(3,8)	(-)	(+ 3,8)	(26,1)	(-)	(+26,1)	(13,2)	(-)	(+13,2)	(37,4)	(-)	(+ 37,4)	(38,7)	(-)	(+ 38,7)	(46,6)	(-)	(+ 46,6)	(129,4)	(-)	(+129,4)
(3,1)	(-)	(+ 3,1)	(7,6)	(-)	(+ 7,6)	(5,8)	(-)	(+ 5,8)	(1,1)	(-)	(+ 1,1)	(2,8)	(-)	(+ 2,8)	(6,5)	(-)	(+ 6,5)	(28,2)	(-)	(+ 28,2)
41,5	19,2	+22,3	33,2	7,4	+25,8	39,7	12,4	+27,3	112,6	17,2	+ 95,4	54,8	30,3	+ 24,5	33,8	45,7	- 11,9	101,5	26,0	+ 75,5
(21,0)	(9,8)	(+11,2)	(15,6)	(3,2)	(+12,4)	(28,5)	(6,0)	(+22,5)	(32,4)	(6,1)	(+ 26,3)	(38,0)	(4,2)	(+ 33,8)	(18,9)	(3,4)	(+ 15,5)	(49,1)	(14,4)	(+ 34,7)
(11,8)	(7,5)	(+ 4,3)	(13,8)	(2,3)	(+11,5)	(7,4)	(4,5)	(+ 2,9)	(77,4)	(9,1)	(+ 68,3)	(7,5)	(24,1)	(- 16,6)	(7,0)	(40,3)	(- 33,3)	(20,4)	(9,5)	(+ 10,9)
(6,8)	(-)	(+ 6,8)	(1,9)	(-)	(+ 1,9)	(1,9)	(-)	(+ 1,9)	(0,8)	—	(+ 0,8)	(7,3)	—	(+ 7,3)	(5,9)	(-)	(+ 5,9)	(29,9)	(-)	(+ 29,9)
1,6	2,7	- 1,1	1,4	1,0	+ 0,4	2,2	2,3	- 0,1	1,8	1,0	+ 0,8	1,9	1,2	+ 0,7	3,4	3,0	+ 0,4	2,7	1,7	+ 1,0
11,3	—	+11,3	7,2	—	+ 7,2	47,9	—	+47,9	—	22,2	- 22,2	—	18,1	- 18,1	—	16,6	- 16,6	17,1	—	+ 17,1
(-)	(0,9)	(- 0,9)	(1,4)	(-)	(+ 1,4)	(1,2)	(-)	(+ 1,2)	(-)	(2,8)	(- 2,8)	(-)	(1,5)	(- 1,5)	(4,0)	(-)	(+ 4,0)	(1,7)	(-)	(+ 1,7)
(13,4)	(-)	(+13,4)	(2,2)	(-)	(+ 2,2)	(47,0)	(-)	(+47,0)	(-)	(12,1)	(- 12,1)	(-)	(6,6)	(- 6,6)	(-)	(13,2)	(- 13,2)	(17,7)	(-)	(+ 17,7)
76,2	54,1	+22,1	87,7	111,8	-24,1	118,8	105,4	+13,4	157,3	155,8	+ 1,5	105,4	189,3	- 83,9	98,0	185,3	- 87,3	332,1	228,7	+103,4

procédé au remboursement d'emprunts antérieurs à concurrence de 4,8 milliards, tandis que leurs nouveaux engagements extérieurs ne se sont élevés qu'à 1,6 milliard.

Cette évolution s'observe également au niveau des engagements à plus d'un an envers l'étranger des intermédiaires financiers du secteur public. En 1988 toutefois, leurs opérations à long terme ont été presque équilibrées. En outre, poursuivant le développement de leurs activités bancaires internationales, certaines institutions publiques de crédit, reprises ici parmi les intermédiaires financiers du secteur public, ont largement contribué à l'augmentation de 65,3 milliards des engagements extérieurs à court terme et de 35 milliards des avoirs sur l'étranger à court terme.

Au total, les mouvements de capitaux des organismes publics d'exploitation et des intermédiaires financiers du secteur public se sont soldés par une entrée nette de 26,9 milliards, contre 1,7 milliard en 1987.

Rubrique 4.23 « Mouvement des capitaux du secteur privé » : Tableau XIV

En 1988, les mouvements des capitaux du secteur privé se sont soldés par un déficit de 66,3 milliards, contre 9,8 milliards un an auparavant. Cette progression est allée de pair avec un fort gonflement des flux de capitaux, tant belges et luxembourgeois qu'étrangers; elle trouve son origine dans le doublement, en termes nets, des investissements et des placements belgo-luxembourgeois à l'étranger, qui n'a été que partiellement compensé par la hausse de ceux des non-résidents en UEBL.

Les sorties nettes de capitaux au titre des opérations financières internationales des résidents se sont élevées à 503,6 milliards en 1988, contre 247,3 milliards en 1987, en raison principalement de l'augmentation considérable de leurs achats de valeurs mobilières étrangères, plus particulièrement d'obligations, et, dans une moindre mesure, de la nouvelle progression des investissements directs en dehors des frontières de l'UEBL, qui au cours de l'année sous revue ont été de 132,7 milliards, en hausse de 32,6 milliards par rapport à 1987.

En ce qui concerne les opérations de la première catégorie, il faut cependant garder à l'esprit que dans cette présentation de la balance des paiements, elles comprennent aussi celles que réalisent certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois pour le compte de leur clientèle étrangère. A titre d'illustration, le tableau XV ci-après présente une ventilation succincte de ces placements. L'année 1988 y est caractérisée par une augmentation considérable de l'ensemble des mouvements de capitaux liés à l'activité de ces organismes; les achats nets d'actions ou de parts d'OPCVM grand-ducaux par des non-résidents sont en effet passés de 30,4 milliards pour l'ensemble de 1987, à 234,2 milliards en 1988. Comme le portefeuille de ces organismes de placement collectif est constitué presque exclusivement de titres

étrangers, ces entrées de capitaux étrangers sont toutefois à l'origine d'une partie non négligeable — estimée à 197 milliards en 1988 — des sorties de capitaux enregistrées parmi les achats de valeurs mobilières étrangères des résidents. Il s'opère ainsi une série de mouvements qui gonflent les flux de capitaux étrangers entrant en UEBL et ceux de capitaux résidents en sortant, mais qui se compensent lorsqu'on les considère en termes nets; cette constatation est à l'origine de la correction qui est apportée aux opérations en capital du secteur privé dans la présentation nationale élargie de la balance des paiements de l'UEBL, telle qu'elle est présentée au paragraphe 1.21 de la deuxième partie du présent article.

Tableau XV

Emploi des fonds collectés par certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières, de droit luxembourgeois, auprès de non-résidents¹

(en milliards de francs)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988
1. Constitutions de dépôts en monnaies étrangères auprès d'établissements de crédit résidents	0,0	0,0	0,0	0,0	6,0	35,4
2. Achats d'actions étrangères	0,1	0,4	0,4	1,2	1,5	25,4
3. Achats d'obligations étrangères	1,0	2,8	2,9	9,4	22,9	171,2
4. Achats d'actions belges ou luxembourgeoises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
5. Achats d'obligations belges ou luxembourgeoises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
TOTAL ...	1,1	3,2	3,3	10,6	30,4	234,2

¹ Estimation.

En 1988, les placeurs résidents n'ont témoigné qu'un intérêt modéré pour les actions de sociétés étrangères. Outre la concurrence exercée par les placements en obligations à haut rendement, il faut peut-être y voir une conséquence de la crise boursière survenue en octobre 1987 qui, en interrompant brusquement la hausse quasiment généralisée des cours observée depuis le début des années quatre-vingt, a conduit les épargnants à réévaluer les risques inhérents aux placements en actions. En revanche, après un léger tassement en 1987, les placements en obligations étrangères ont connu une augmentation considérable. Ce regain d'intérêt a fait suite à la baisse des taux à long terme observée au début de 1988, après une période d'incertitude quant à leur évolution qui avait prévalu l'année précédente. Comme on avait déjà pu le constater auparavant, les résidents ont recherché les placements aux taux d'intérêt les plus élevés, même s'ils comportent des risques de change également élevés. Cette attitude s'explique sans doute par la relative stabilité qui a caractérisé les relations monétaires internationales au cours de l'année, mais aussi, et peut-être surtout, parce que les placements des résidents s'effectuent de plus en plus, par l'intermédiaire

d'organismes de placement collectif dont les possibilités de diversification des placements, et donc de limitation des risques, sont nettement plus importantes que celles des placeurs individuels.

Après avoir fortement progressé en 1986, les dépôts des entreprises et des particuliers résidents en dehors du système bancaire de l'UEBL s'étaient stabilisés en 1987; en 1988, ils ont diminué de 14,5 milliards. Cette évolution, observée alors même que l'écart entre les taux d'intérêt à court terme en franc et en mark n'a cessé de diminuer, traduit le raffermissement de la position du franc vis-à-vis des devises fortes au sein du SME depuis le réaligement des parités qui est intervenu en janvier 1987.

En 1988, l'équivalent de 437,3 milliards de francs ont été placés ou investis en UEBL par des non-résidents. Pour l'essentiel (252,1 milliards), ces capitaux ont été placés en actions de sociétés belges ou luxembourgeoises et, comme on l'a vu, pour une part importante en actions de SICAV. Les obligations belges ou luxembourgeoises, y compris celles émises par les pouvoirs publics, dont les achats nets par des non-résidents ont porté sur 38,6 milliards en 1988, contre 27,8 milliards l'année précédente, ont sans doute bénéficié, dans un contexte de stabilisation des cours de change au sein du SME et de redressement des variables économiques fondamentales de l'UEBL, de l'attrait du rendement offert aux non-résidents par les placements en francs, et cela malgré les limitations quant à la diversité de l'offre de titres et à l'existence de marchés secondaires efficaces, et le prélèvement d'un précompte mobilier, même s'il est récupérable pour les non-résidents.

Les investissements directs qu'ont réalisés les non-résidents en Belgique et au Grand-Duché au cours de l'année 1988 ont porté sur 183,5 milliards, soit une progression de 96,2 milliards par rapport aux investissements opérés en 1987. Cette évolution s'explique en partie par les opérations réalisées dans le cadre de la modification de l'actionnariat de la Société Générale de Belgique, qui, en fin d'année, se sont soldées par une entrée nette de capitaux étrangers à concurrence de quelque 50 milliards; on notera également que parmi l'ensemble des transactions qui ont entouré la prise de contrôle du holding belge, des capitaux résidents (environ 15 milliards en chiffres nets) ont été investis à l'étranger dans des sociétés liées. La progression s'explique aussi par les investissements directs étrangers réalisés en vue de la création ou de l'augmentation du capital de centres de coordination de sociétés multinationales établis en Belgique, et par la nouvelle progression enregistrée dans les dotations en capital faites par les banques étrangères à leurs filiales établies à Luxembourg.

Les prêts recensés parmi les investissements directs sont des financements consentis à l'étranger (rubrique 4.2312 partim), ou accordés à des entreprises résidentes (rubrique 4.2322 partim) par d'autres sociétés — non financières — appartenant à un même groupe; leur gonflement concrétise l'intégration internationale grandissante des entreprises de l'UEBL.

En 1988, les opérations en capital effectuées par les sociétés holdings luxembourgeoises se sont soldées par un déficit de 14,2 milliards qui, associé à

celui laissé par les opérations en capital des intermédiaires financiers privés non monétaires, ont été à l'origine des sorties de 39,8 milliards enregistrées pour les « autres » mouvements de capitaux (rubrique 4.2324).

Rubrique 7 « Financement du total »

Les opérations en capital sont enregistrées, sous cette rubrique, avec des signes opposés à ceux qu'il est convenu d'affecter aux opérations en capital inscrites « au-dessus de la ligne ».

Rubriques 7.1 et 7.2 « Mouvements des avoirs extérieurs nets des banques belges et luxembourgeoises et des organismes monétaires divers » : Tableau XVI

Depuis le dernier article consacré à la balance des paiements sur la base des transactions, le principe de comptabilisation des effets commerciaux a été sensiblement modifié. Ces derniers ne sont dorénavant plus considérés comme des instruments de placement, mais, conformément aux principes du Système européen de comptes économiques intégrés (« SEC »), comme des instruments de financement ; de ce fait, leur mobilisation ne donne pas lieu à une diminution des créances du cédant, mais à l'enregistrement d'une nouvelle créance du cessionnaire sur le cédant. Les justifications et les conséquences de cette modification ont fait l'objet d'un article¹ publié dans le numéro 2-3 d'août-septembre 1989 du *Bulletin*.

Rubrique 7.3 « Mouvements des avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique » : Tableau XVII

En 1988, les avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique ont crû de 25,2 milliards. Cette hausse trouve son origine presque exclusivement dans la progression de 37,7 milliards des avoirs en monnaies étrangères. Les créances sur le FMI ont diminué globalement de 7,4 milliards, en raison notamment de la vente de droits de tirage spéciaux (DTS) contre monnaies étrangères, et du remboursement, par le Fonds, du solde des avances que la Banque lui avait consenties dans le cadre du financement de la politique d'accès élargi à ses ressources ; ces mouvements ont été partiellement compensés par le versement, par la Banque, des deux premières tranches d'un dépôt auprès du Fonds représentant la participation de la Belgique à la facilité d'ajustement structurel renforcée, qui offre aux pays à faible revenu une possibilité d'emprunt à des

¹ Voir p. 7, note 2.

Tableau XVI

Rubriques 7.1 et 7.2 « Mouvement des avoirs extérieurs nets des banques belges et luxembourgeoises et des organismes monétaires divers »¹

(milliards de francs)

	1985	1986	1987	1988	1987				1988				
					1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	
7.1 Banques belges et luxembourgeoises :													
A. Créances extérieures :													
1. Obligations :													
1.1 En monnaies étrangères	+ 238,7	+ 141,2	+ 20,7	+ 67,4	+ 15,2	+ 21,0	- 28,3	+ 12,8	+ 34,9	+ 77,8	- 62,7	+ 17,4	
1.2 En francs belges et luxembourgeois	+ 2,1	+ 9,6	+ 5,6	- 1,8	+ 6,5	+ 0,1	+ 2,4	- 3,4	- 4,4	- 0,3	+ 2,7	+ 0,2	
2. Autres :													
2.1 En monnaies étrangères	+ 3.035,7	+ 2.530,8	+ 4.450,8	- 291,4	+ 1.116,9	+ 676,3	+ 1.423,5	+ 1.234,1	- 33,7	- 338,3	+ 643,6	- 563,0	
2.2 En francs belges et luxembourgeois	+ 27,2	+ 31,0	+ 20,0	+ 14,2	+ 6,0	+ 15,1	- 11,5	+ 10,4	+ 29,0	- 8,1	- 7,6	+ 0,9	
3. Total	+ 3.303,7	+ 2.712,6	+ 4.497,1	- 211,6	+ 1.144,6	+ 712,5	+ 1.386,1	+ 1.253,9	+ 25,8	- 268,9	+ 576,0	- 544,5	
B. Engagements extérieurs (-) :													
1. Envers des institutions officielles :													
1.1 En monnaies étrangères	+ 29,6	+ 16,2	- 6,0	- 36,4	- 13,8	+ 21,2	- 17,1	+ 3,7	- 19,5	+ 1,4	+ 4,3	- 22,6	
1.2 En francs belges et luxembourgeois	- 0,5	+ 0,5	- 1,3	+ 1,3	+ 2,5	- 1,0	- 1,1	- 1,7	+ 0,6	+ 6,3	- 5,4	- 0,2	
2. Autres :													
2.1 En monnaies étrangères	- 3.310,6	- 2.686,2	- 4.414,2	+ 443,9	- 1.159,0	- 698,5	- 1.330,3	- 1.226,4	+ 86,0	+ 252,7	- 615,8	+ 721,0	
2.2 En francs belges et luxembourgeois	- 58,0	- 40,7	- 59,1	- 60,0	- 24,6	- 53,3	+ 1,2	+ 17,6	- 41,7	- 37,7	+ 20,0	- 0,6	
3. Total	- 3.339,5	- 2.710,2	- 4.480,6	+ 348,8	- 1.194,9	- 731,6	- 1.347,3	- 1.206,8	+ 25,4	+ 222,7	- 596,9	+ 697,6	
C. = A. + B. Avoirs extérieurs nets	- 35,8	+ 2,4	+ 16,5	+ 137,2	- 50,3	- 19,1	+ 38,8	+ 47,1	+ 51,2	- 46,2	- 20,9	+ 153,1	
7.2 Organismes divers :													
Avoirs extérieurs nets ²	- 0,4	+ 0,2	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	+ 0,6	- 0,1	+ 0,1	0,0	0,0	- 0,3	

¹ Signe (+) : augmentation des créances ou diminution des engagements ; signe (-) : augmentation des engagements ou diminution des créances.

Les mouvements des avoirs et engagements en monnaies étrangères ont été calculés en convertissant en francs, aux cours moyens du mois, les mouvements mensuels de ces avoirs et engagements exprimés en unités de monnaies étrangères.

² Engagements en francs belges envers des institutions internationales non monétaires.

Tableau XVII

Rubrique 7.3 « Mouvement des avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique »¹

(milliards de francs)

	1985	1986	1987	1988	1987				1988			
					1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
A. Créances extérieures :												
1. Or	0,0	0,0	-10,6	0,0	- 1,1	- 4,3	- 1,7	- 3,5	0,0	0,0	0,0	0,0
2. FMI :												
2.1 Participation	- 2,8	- 0,5	- 3,4	- 2,4	- 1,5	- 0,5	- 1,1	- 0,3	- 0,9	- 0,1	- 0,7	- 0,7
2.2 Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2.3 Droits de tirage spéciaux ...	- 7,6	- 2,9	+10,1	- 3,5	+ 0,1	- 1,2	- 3,0	+14,2	+ 2,0	+ 1,8	- 5,3	- 2,0
2.4 Avances	+ 2,1	+ 4,0	- 1,5	- 4,7	0,0	- 0,5	- 1,0	0,0	- 0,8	0,0	- 3,9	0,0
2.5 Dépôt FASR	0,0	0,0	0,0	+ 3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+ 1,5	+ 1,7
3. Ecus	+32,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Fonds Européen de Coopération Monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5. Autres :												
5.1 En monnaies étrangères	-31,6	+ 4,7	+85,3	+37,7	+ 6,0	+75,7	+27,6	-24,0	+11,6	+ 0,6	+11,5	+14,0
5.2 En francs	- 0,2	+ 1,0	0,0	+ 0,1	+ 0,3	- 0,3	+ 0,5	- 0,5	+ 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,4
6. Total	- 7,9	+ 6,3	+79,9	+30,4	+ 3,8	+68,9	+21,3	-14,1	+12,5	+ 1,9	+ 3,4	+12,6
B. Engagements extérieurs (-) :												
1. Envers le FMI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Envers le Fonds Européen de Coopération Monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Envers d'autres institutions inter- nationales non monétaires	- 0,4	+ 0,5	+ 0,2	- 5,0	- 0,3	+ 0,1	+ 0,6	- 0,2	0,0	- 0,3	+ 0,2	- 4,9
4. Envers d'autres institutions offi- cielles	- 0,3	+ 0,4	+ 0,7	0,0	0,0	- 0,1	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,7	- 0,7	+ 0,6	- 0,6
5. Autres	+ 0,2	0,0	- 0,1	- 0,2	0,0	- 0,2	+ 0,2	- 0,1	0,0	- 0,1	+ 0,1	- 0,2
6. Total	- 0,5	+ 0,9	+ 0,8	- 5,2	- 0,3	- 0,2	+ 1,4	- 0,1	+ 0,7	- 1,1	+ 0,9	- 5,7
C. = A. + B. Avoirs extérieurs nets .	- 8,4	+ 7,2	+80,7	+25,2	+ 3,5	+68,7	+22,7	-14,2	+13,2	+ 0,8	+ 4,3	+ 6,9

¹ Signe (+) : augmentation des créances ou diminution des engagements ; signe (-) : augmentation des engagements ou diminution des créances. Les mouvements des avoirs et engagements en monnaies étrangères ont été calculés en convertissant en francs, aux cours moyens du mois, les mouvements mensuels de ces avoirs et engagements exprimés en unités de monnaies étrangères.

conditions particulièrement favorables pour financer leurs programmes d'ajustement. Les engagements extérieurs de la Banque ont progressé de 5,2 milliards en 1988, principalement à la suite de la progression des avoirs en compte courant des Communautés européennes auprès d'elle.

SECTION 4

BALANCE GEOGRAPHIQUE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE : Tableaux XVIII et XIX

A partir de 1987, pour les rubriques 1.11 « Exportations et importations » et 1.12 « Travail à façon », les crédits commerciaux et les opérations réglées par compensation peuvent être ventilés géographiquement. Les chiffres repris dans ces rubriques, par pays ou par zone, constituent dès lors des données sur la base des transactions. Ceci a comme conséquence, pour ces rubriques, ainsi que pour la rubrique 4.1 « Crédits commerciaux », que les opérations non ventilées en colonne XXV se trouvent considérablement réduites.

Il faut noter également que les importations et les exportations ne sont plus ventilées en fonction du pays de provenance et de destination des marchandises, mais selon le pays du cocontractant.

Pour ce qui est du reste, le mode d'établissement des tableaux XVIII et XIX n'ayant pas subi de modification depuis la parution de l'article précédent, le lecteur intéressé se référera aux notes méthodologiques contenues dans l'article publié dans le *Bulletin* de septembre 1987.

Balance géographique des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1988

(milliards de francs)

XIII. Espagne			XIV. Autriche - Finlande - Islande - Norvège - Suède - Suisse			XV. Portugal			XVI. Gibraltar - Malte - Afrique du Sud - Yougoslavie			XVII. Australie - Nouvelle-Zélande			XVIII. Comecon ⁵			XIX. Autres pays à économie centralement planifiée ⁶			XX. O.P.E.P. ⁷			XXI. A.C.P. ⁸			XXII. Autres pays			XXIII. Institutions européennes			XXIV. Autres institutions internationales			XXV. Opérations non ventilées			Total					
Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde			
45,7	36,5	+ 9,2	268,3	306,0	- 37,7	16,1	10,6	+ 5,5	13,1	10,6	+ 2,5	8,9	9,4	- 0,5	32,5	42,3	- 9,8	6,9	3,5	+ 3,4	49,8	24,8	+ 25,0	23,5	21,6	+ 1,9	170,3	145,8	+ 24,5	4,4	0,1	+ 4,3	0,6	1,5	- 0,9	4,1	5,6	- 1,5	3.234,5	3.183,1	+ 51,4			
0,2	0,0	+ 0,2	3,9	0,2	+ 3,7	0,1	0,4	- 0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	- 0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	+ 0,3	0,0	0,7	- 0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	71,1	16,8	+ 54,3
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21,3	—	+ 21,3			
1,4	1,5	- 0,1	18,6	13,3	+ 5,3	0,4	0,3	+ 0,1	2,2	0,9	+ 1,3	2,2	0,6	+ 1,6	3,3	2,1	+ 1,2	1,1	0,7	+ 0,4	1,7	1,5	+ 0,2	3,5	2,2	+ 1,3	5,3	7,1	- 1,8	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	+ 0,1	0,5	0,3	+ 0,2	175,4	131,4	+ 44,0			
3,9	2,2	+ 1,7	6,2	7,2	- 1,0	0,3	0,6	- 0,3	0,7	0,4	+ 0,3	0,3	0,1	+ 0,2	0,5	0,6	- 0,1	0,0	0,0	0,0	1,1	0,5	+ 0,6	1,0	1,1	- 0,1	2,5	3,3	- 0,8	2,4	0,9	+ 1,5	0,0	0,1	- 0,1	0,5	0,0	+ 0,5	80,7	82,6	- 1,9			
3,0	16,6	- 13,6	5,3	10,2	- 4,9	0,9	1,9	- 1,0	0,6	1,3	- 0,7	0,1	0,2	- 0,1	0,3	0,8	- 0,5	0,1	0,2	- 0,1	1,1	0,7	+ 0,4	4,4	1,6	+ 2,8	5,6	7,5	- 1,9	0,2	0,1	+ 0,1	0,0	0,0	0,0	1,2	1,1	+ 0,1	126,3	169,9	- 43,6			
13,9	8,2	+ 5,7	108,6	202,1	- 93,5	3,8	2,2	+ 1,6	8,6	2,9	+ 5,7	27,7	12,3	+ 15,4	27,7	14,2	+ 13,5	0,6	1,8	- 1,2	14,6	13,2	+ 1,4	9,9	12,0	- 2,1	91,2	84,7	+ 6,5	22,4	15,1	+ 7,3	13,6	11,1	+ 2,5	80,0	35,5	+ 44,5	1.187,8	1.176,1	+ 11,7			
0,4	0,1	+ 0,3	0,6	0,6	0,0	0,3	0,1	+ 0,2	0,2	0,0	+ 0,2	0,1	0,0	+ 0,1	0,4	0,2	+ 0,2	0,1	0,0	+ 0,1	0,5	0,2	+ 0,3	1,1	0,5	+ 0,6	1,7	0,5	+ 1,2	73,9	0,1	+ 73,8	11,4	0,0	+ 11,4	0,5	0,3	+ 0,2	100,3	15,8	+ 84,5			
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29,4	26,3	+ 3,1			
4,3	4,0	+ 0,3	33,0	40,0	- 7,0	0,8	1,3	- 0,5	0,8	1,1	- 0,3	2,2	1,2	+ 1,0	1,5	1,3	+ 0,2	0,6	0,4	+ 0,2	3,0	2,9	+ 0,1	12,8	5,0	+ 7,8	9,8	10,3	- 0,5	2,2	1,1	+ 1,1	0,5	0,4	+ 0,1	2,3	0,3	+ 2,0	322,0	345,0	- 23,0			
72,8	69,1	+ 3,7	444,5	579,6	- 135,1	22,7	17,4	+ 5,3	26,3	17,3	+ 9,0	41,5	23,8	+ 17,7	66,2	61,9	+ 4,3	9,4	6,6	+ 2,8	71,8	43,8	+ 28,0	56,5	44,0	+ 12,5	286,7	259,9	+ 26,8	105,5	17,4	+ 88,1	26,2	13,1	+ 13,1	110,5	43,1	+ 67,4	5.348,8	5.147,0	+ 201,8			
0,9	2,0	- 1,1	8,4	5,0	+ 3,4	0,2	1,4	- 1,2	0,1	0,5	- 0,4	0,1	0,2	- 0,1	0,0	0,5	- 0,5	0,1	0,1	0,0	0,4	0,7	- 0,3	4,1	2,4	+ 1,7	2,5	6,1	- 3,6	0,4	0,1	+ 0,3	0,1	0,0	+ 0,1	0,0	1,2	- 1,2	50,7	49,2	+ 1,5			
0,0	0,0	0,0	0,6	0,3	+ 0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	4,8	- 4,6	0,1	4,0	- 3,9	33,0	89,2	- 56,2	0,0	5,2	- 5,2	0,1	0,1	0,0	39,2	110,8	- 71,6			
0,9	2,0	- 1,1	9,0	5,3	+ 3,7	0,2	1,4	- 1,2	0,1	0,5	- 0,4	0,1	0,2	- 0,1	0,0	0,5	- 0,5	0,1	0,1	0,0	0,4	0,7	- 0,3	4,3	7,2	- 2,9	2,6	10,1	- 7,5	33,4	89,3	- 55,9	0,1	5,2	- 5,1	0,1	1,3	- 1,2	89,9	160,0	- 70,1			
73,7	71,1	+ 2,6	453,5	584,9	- 131,4	22,9	18,8	+ 4,1	26,4	17,8	+ 8,6	41,6	24,0	+ 17,6	66,2	62,4	+ 3,8	9,5	6,7	+ 2,8	72,2	44,5	+ 27,7	60,8	51,2	+ 9,6	289,3	270,0	+ 19,3	138,9	106,7	+ 32,2	26,3	18,3	+ 8,0	110,6	44,4	+ 66,2	5.438,7	5.307,0	+ 131,7			
0,3	0,1	+ 0,2	55,6	27,2	+ 28,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	- 0,8	0,1	0,1	0,0	0,4	0,2	+ 0,2	0,3	9,4	- 9,1	1,1	3,4	- 2,3	0,0	0,0	0,0	264,8	172,3	+ 92,5			
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	- 0,4	0,0	1,2	- 1,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	- 1,4	0,0	0,1	+ 0,1	0,2	3,8	- 3,6						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	7,4	- 4,8	6,6	9,0	- 2,4						
0,3	0,1	+ 0,2	55,6	27,2	+ 28,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	- 0,4	0,0	1,2	- 1,2	0,1	1,3	- 1,2	0,5	0,3	+ 0,2	0,3	9,4	- 9,1	1,1	4,8	- 3,7	2,7	7,4	- 4,7	271,6	185,1	+ 86,5			
—	2,4	- 2,4	1,0	—	+ 1,0	0,4	—	+ 0,4	0,5	—	+ 0,5	—	0,1	- 0,1	—	1,6	- 1,6	—	1,2	- 1,2	2,0	—	+ 2,0	0,8	—	+ 0,8	0,7	—	+ 0,7	—	0,3	- 0,3	0,0	—	0,0	—	3,2	- 3,2	—	12,1	- 12,1			
0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,8	+ 0,3	0,0	3,5	- 3,5	1,6	4,8	- 3,2			
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	- 0,1	0,0	0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	5,5	0,2	+ 5,3	0,0	0,1	- 0,1	27,5	6,5	+ 21,0	40,4	10,3	+ 30,1			
—	1,4	- 1,4	—	24,5	- 24,5	—	1,4	- 1,4	—	1,5	- 1,5	—	24,7	- 24,7	—	0,3	- 0,3	0,0	—	0,0	0,0	—	0,0	—	—	0,0	—	9,7	- 9,7	3,4	—	+ 3,4	1,7	—	+ 1,7	—	5,6	- 5,6	—	379,7	- 379,7			
0,3	1,9	- 1,6	0,8	15,7	- 14,9	0,0	0,7	- 0,7	0,0	0,2	- 0,2	0,3	0,0	+ 0,3	0,0	1,8	- 1,8	0,1	0,1	0,0	0,5	0,0	+ 0,5	0,2	15,0	- 14,8	1,6	12,2	- 10,6	0,0	0,4	- 0,4	0,1	0,0	+ 0,1	4,4	27,1	- 22,7	38,8	171,5	- 132,7			
0,5	1,5	- 1,0	0,5	0,5	0,0	0,0	0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	- 0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,3	11,1	- 5,8			
—	2,4	- 2,4	—	5,5	- 5,5	—	2,0	- 2,0	—	0,6	- 0,6	—	0,6	- 0,6	—	0,0	0,0	—	0,6	- 0,6	—	0,1	- 0,1	0,5	—	+ 0,5	3,5	—	+ 3,5	0,0	—	0,0	0,0	—	0,0	0,7	—	+ 0,7	14,6	—	+ 14,6			
0,1	—	+ 0,1	6,8	—	+ 6,8	0,1	—	+ 0,1	0,3	—	+ 0,3	—	1,2	- 1,2	0,0	—	0,0	—	0,2	- 0,2	—	0,7	- 0,7	1,1	—	+ 1,1	8,5	—	+ 8,5	—	0,9	- 0,9	—	0,3	- 0,3	7,9	—	+ 7,9	290,7	—	+ 290,7			
3,7	0,0	+ 3,7	20,6	3,8	+ 16,8	0,1	0,0	+ 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	- 0,1	0,3	0,1	+ 0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	- 0,2	1,5	1,8	- 0,3	12,3	1,0	+ 11,3	0,1	0,7	- 0,6	0,0	0,1	- 0,1	0,0	0,8	- 0,8	302,7	119,2	+ 183,5			
0,2	0,3	- 0,1	2,1	0,4	+ 1,7	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,1	+ 0,2	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,8	6,9	+ 2,9			
0,0	—	0,0	2,0	—	+ 2,0	0,0	—	0,0	0,0	—	0,0	0,5	—	+ 0,5	0,4	—	+ 0,4	0,0	—	0,0	0,0	—	0,0	—	0,3	- 0,3	1,3	—	+ 1,3	—	0,2	- 0,2	—	—	0,0	—	42,9	- 42,9	—	39,8	- 39,8			
4,8	9,9	- 5,1	33,8	50,5	- 16,7	0,7	4,3	- 3,6	0,8	2,3	- 1,5	0,8	26,7	- 25,9	0,7	3,8	- 3,1	0,1	2,3	- 2,2	2,6	1,2	+ 1,4	4,4	17,4	- 13,0	28,3	23,4	+ 4,9	9,0	3,4	+ 5,6	2,9	1,3	+ 1,6	40,5	89,6	- 49,1	703,9	755,4	- 51,5			

Balance géographique des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1987

(milliards de francs)

XIII. Espagne			XIV. Autriche - Finlande - Islande - Norvège - Suède - Suisse			XV. Portugal			XVI. Gibraltar - Malte - Afrique du Sud - Yougoslavie			XVII. Australie - Nouvelle-Zélande			XVIII. Comecon ⁵			XIX. Autres pays à économie centralisée planifiée ⁶			XX. O.P.E.P. ⁷			XXI. A.C.P. ⁸			XXII. Autres pays			XXIII. Institutions européennes			XXIV. Autres institutions internationales			XXV. Opérations non ventilées			Total					
Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde	Re-cettes	Dé-pen-ses	Solde			
35,9	29,9	+ 6,0	263,2	315,5	- 52,3	12,5	8,5	+ 4,0	11,9	8,4	+ 3,5	6,9	6,8	+ 0,1	28,6	38,6	- 10,0	5,0	3,7	+ 1,3	39,2	17,5	+ 21,7	26,5	19,9	+ 6,6	153,2	124,4	+ 28,8	1,1	0,1	+ 1,0	0,6	0,3	+ 0,3	0,1	2,2	- 2,1	2.922,4	2.928,9	- 6,5			
0,1	0,0	+ 0,1	9,4	1,2	+ 8,2	0,0	0,3	- 0,3	0,0	0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	- 0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	+ 0,1	0,3	0,0	+ 0,3	0,5	0,6	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	69,3	14,4	+ 54,9
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36,0	—	+ 36,0			
1,0	1,6	- 0,6	16,0	11,0	+ 5,0	0,3	0,2	+ 0,1	1,4	0,8	+ 0,6	1,3	0,5	+ 0,8	2,9	1,5	+ 1,4	0,7	0,3	+ 0,4	1,3	1,6	- 0,3	3,8	2,7	+ 1,1	4,6	5,4	- 0,8	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,3	+ 0,1	148,8	115,6	+ 33,2
1,7	1,9	- 0,2	6,7	5,1	+ 1,6	0,2	0,4	- 0,2	0,9	0,5	+ 0,4	0,2	0,0	+ 0,2	0,2	0,5	- 0,3	0,0	0,1	- 0,1	0,9	0,4	+ 0,5	1,0	1,1	- 0,1	2,0	2,7	- 0,7	1,6	0,3	+ 1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5	- 0,2	68,0	66,9	+ 1,1
1,9	14,3	- 12,4	5,1	9,9	- 4,8	0,6	1,2	- 0,6	0,5	1,1	- 0,6	0,2	0,2	0,0	0,1	0,7	- 0,6	0,1	0,2	- 0,1	1,0	0,6	+ 0,4	3,8	1,5	+ 2,3	6,6	7,1	- 0,5	0,0	0,2	- 0,2	0,1	0,0	+ 0,1	0,5	0,1	+ 0,4	112,2	147,5	- 35,3			
9,8	6,5	+ 3,3	87,2	163,3	- 76,1	3,5	2,1	+ 1,4	8,0	2,1	+ 5,9	18,9	6,7	+ 12,2	26,8	13,2	+ 13,6	0,5	0,6	- 0,1	13,8	12,4	+ 1,4	8,8	10,1	- 1,3	79,6	66,1	+ 13,5	25,5	17,5	+ 8,0	9,3	9,6	- 0,3	85,1	51,3	+ 33,8	997,5	984,1	+ 13,4			
0,5	0,1	+ 0,4	0,5	0,2	+ 0,3	0,2	0,1	+ 0,1	0,2	0,0	+ 0,2	0,1	0,0	+ 0,1	0,3	0,2	+ 0,1	0,1	0,0	+ 0,1	6,6	0,2	+ 0,4	1,1	0,3	+ 0,8	1,8	0,5	+ 1,3	69,0	0,1	+ 68,9	11,2	0,0	+ 11,2	0,5	0,3	+ 0,2	94,4	13,9	+ 80,5			
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26,9	23,7	+ 3,2			
3,1	3,5	- 0,4	28,2	34,6	- 6,4	0,8	1,0	- 0,2	0,9	1,4	- 0,5	1,4	0,8	+ 0,6	1,3	1,2	+ 0,1	0,2	0,2	0,0	3,5	3,0	+ 0,5	11,7	4,2	+ 7,5	9,0	8,7	+ 0,3	1,8	0,8	+ 1,0	0,2	0,3	- 0,1	2,1	1,3	+ 0,8	291,9	313,8	- 21,9			
54,0	57,8	- 3,8	416,3	540,8	- 124,5	18,1	13,8	+ 4,3	23,8	14,4	+ 9,4	29,0	15,0	+ 14,0	60,3	56,3	+ 4,0	6,6	5,1	+ 1,5	60,4	35,7	+ 24,7	57,0	39,8	+ 17,2	257,3	215,5	+ 41,8	99,1	19,1	+ 80,0	21,4	10,2	+ 11,2	125,0	56,0	+ 69,0	4.767,4	4.608,8	+ 158,6			
0,6	1,8	- 1,2	3,9	3,1	+ 0,8	0,1	1,2	- 1,1	0,1	0,4	- 0,3	0,1	0,3	- 0,2	0,0	0,5	- 0,5	0,1	0,1	0,0	0,5	0,9	- 0,4	4,3	2,2	+ 2,1	2,0	6,3	- 4,3	0,4	0,1	+ 0,3	0,1	0,1	0,0	0,5	0,1	+ 0,6	39,4	43,7	- 4,3			
0,0	0,0	0,0	0,9	1,0	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	- 0,1	0,4	4,6	- 4,2	0,0	3,8	- 3,8	44,3	78,3	- 34,0	0,0	7,1	- 7,1	0,2	0,2	0,0	51,1	102,8	- 51,7			
0,6	1,8	- 1,2	4,8	4,1	+ 0,7	0,1	1,2	- 1,1	0,1	0,4	- 0,3	0,1	0,3	- 0,2	0,0	0,5	- 0,5	0,1	0,1	0,0	0,5	1,0	- 0,5	4,7	6,8	- 2,1	2,0	10,1	- 8,1	44,7	78,4	- 33,7	0,1	7,2	- 7,1	0,7	0,1	+ 0,6	90,5	146,5	- 56,0			
54,6	59,6	- 5,0	421,1	544,9	- 123,8	18,2	15,0	+ 3,2	23,9	14,8	+ 9,1	29,1	15,3	+ 13,8	60,3	56,8	+ 3,5	6,7	5,2	+ 1,5	60,9	36,7	+ 24,2	61,7	46,6	+ 15,1	259,3	225,6	+ 33,7	143,8	97,5	+ 46,3	21,5	17,4	+ 4,1	125,7	56,1	+ 69,6	4.857,9	4.755,3	+ 102,6			
0,0	0,0	0,0	41,0	30,8	+ 10,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,7	3,6	+ 1,1	0,0	0,1	- 0,1	0,1	0,5	- 0,4	4,8	7,6	- 2,8	1,2	39,7	- 38,5	0,4	10,6	- 10,2	241,7	224,4	+ 17,3			
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	- 0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	- 0,8	0,1	0,2	- 0,1	0,0	0,2	- 0,2	0,0	4,0	- 4,0	0,0	0,0	0,0	0,1	6,0	- 5,9			
0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	- 0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	- 0,3	3,4	6,2	- 2,8						
0,0	0,0	0,0	41,0	31,2	+ 9,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	- 0,8	4,7	3,6	+ 1,1	0,0	0,9	- 0,9	0,2	0,7	- 0,5	4,8	7,8	- 3,0	1,2	43,7	- 42,5	2,7	13,2	- 10,5	245,2	236,6	+ 8,6			
—	2,9	- 2,9	—	2,1	- 2,1	—	0,9	- 0,9	—	0,5	- 0,5	0,8	—	+ 0,8	0,9	—	+ 0,9	1,2	—	+ 1,2	3,9	—	+ 3,9	—	0,0	0,0	0,9	—	+ 0,9	—	0,8	- 0,8	0,0	—	0,0	—	4,1	- 4,1	1,6	—	+ 1,6			
0,0	0,0	0,0	2,5	1,7	+ 0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	1,2	+ 1,5	0,3	5,4	- 5,1	8,7	15,1	- 6,4			
0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	- 2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	- 0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	6,0	- 6,0	24,0	3,0	+ 21,0	27,2	19,1	+ 8,1			
—	3,8	- 3,8	—	15,0	- 15,0	—	0,4	- 0,4	0,3	—	+ 0,3	—	9,8	- 9,8	0,1	—	+ 0,1	0,1	—	+ 0,1	0,4	—	+ 0,4	0,2	—	+ 0,2	—	0,1	- 0,1	—	5,7	- 5,7	—	1,4	- 1,4	9,1	—	+ 9,1	—	138,6	- 138,6			
0,0	1,4	- 1,4	3,0	14,3	- 11,3	1,1	0,6	+ 0,5	0,0	0,1	- 0,1	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	+ 0,3	0,0	0,2	- 0,2	1,5	0,1	+ 1,4	3,5	0,2	+ 3,3	0,3	10,8	- 10,5	0,0	0,1	- 0,1	0,1	0,0	+ 0,1	0,2	12,5	- 12,3	37,2	137,3	- 100,1			
0,2	1,2	- 1,0	0,4	0,4	0,0	0,0	0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5	7,5	- 3,0			
—	2,1	- 2,1	0,3	—	+ 0,3	—	1,7	- 1,7	—	0,1	- 0,1	—	0,2	- 0,2	—	0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	—	0,1	- 0,1	0,8	—	+ 0,8	—	0,6	- 0,6	—	0,0	0,0	0,3	—	+ 0,3	2,5	—	+ 2,5	—	5,6	- 5,6			
0,2	—	+ 0,2	—	1,1	- 1,1	—	0,0	0,0	—	0,0	0,0	—	0,7	- 0,7	—	0,0	0,0	—	0,0	0,0	4,0	—	+ 4,0	—	0,3	- 0,3	4,6	—	+ 4,6	1,2	—	+ 1,2	3,8	—	+ 3,8	9,6	—	+ 9,6	82,1	—	+ 82,1			
0,2	0,0	+ 0,2	16,9	2,1	+ 14,8	0,2	0,2	0,0	0,0	0,8	- 0,8	0,6	0,0	+ 0,6	0,0	0,2	- 0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,6	- 0,5	1,5	0,0	+ 1,5	5,5	3,3	+ 2,2	0,1	0,5	- 0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	137,5	50,2	+ 87,3			
0,0	0,2	- 0,2	0,4	0,5	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	+ 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	0,4	- 0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	7,4	7,2	+ 0,2			
0,0	—	0,0	1,7	—	+ 1,7	0,0	—	0,0	0,0	—	0,0	—	0,2	- 0,2	—	0,2	- 0,2	—	—	—	—	0,0	0,0	—	0,0	0,0	—	—	—	—	2,3	- 2,3	0,0	—	0,0	60,5	—	+ 60,5	67,9	—	+ 67,9			
0,6	11,6	- 11,0	25,2	39,9	- 14,7	1,3	3,9	- 2,6	0,4	1,5	- 1,1	- 1,7	11,2	- 9,5	1,3	0,5	+ 0,8	1,3	0,2	+ 1,1	10,0	0,9	+ 9,1	6,2	1,0	+ 5,2	11,6	15,4	- 3,8	1,4	9,5	- 8,1	6,9	8,6	- 1,7	106,3	25,1	+ 81,2	374,1	380,6	- 6,5			

REVISION DE LA COURBE SYNTHETIQUE DE CONJONCTURE

1. Introduction

Depuis la fin de 1972, la Banque Nationale publie les principaux résultats des enquêtes de conjoncture sous la forme d'une courbe synthétique. La méthode initiale de calcul a été exposée en détail dans un article paru dans le *Bulletin* d'octobre 1972¹. Elle a été ensuite remaniée en septembre 1983².

Une nouvelle révision de la méthodologie de la courbe synthétique de conjoncture de la Banque a paru souhaitable pour plusieurs raisons :

- la conjoncture est actuellement fort différente de ce qu'elle était durant la période de référence de l'ancienne courbe (juillet 1974-juin 1981) : les amples fluctuations engendrées notamment par les chocs pétroliers ont cédé la place à des mouvements beaucoup moins prononcés, de sorte que l'évolution des différents indicateurs s'en est trouvée sensiblement modifiée ;
- les enquêtes ont été étendues à de nouvelles branches importantes [industries alimentaires (depuis septembre 1985) et commerce du meuble (depuis novembre 1983)], qu'il est souhaitable d'intégrer dans la courbe synthétique.

Plutôt que d'adapter simplement l'ancienne méthodologie à une autre période de référence, il a semblé préférable de proposer une nouvelle approche, qui, par sa souplesse, permette l'intégration rapide de nouvelles branches³. Il a été

¹ « Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale », *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, XLVII^e année, tome II, n° 4, octobre 1972, pp. III-XI.

² « Rajeunissement de la courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale », *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LVIII^e année, tome II, n° 3, septembre 1983, pp. 3-31.

³ Les enquêtes de la Banque seront étendues dans un avenir relativement proche à la branche des services aux entreprises.

ainsi décidé d'abandonner toute référence à une période déterminée, point qui constituait dans l'ancienne méthodologie le principal facteur de rigidité. Il en a résulté une méthode de calcul nettement moins sophistiquée, que l'on présente au chapitre 2. Celle-ci conduit néanmoins, malgré sa simplicité, à des résultats très comparables à ceux obtenus précédemment. Le chapitre 3 établit le lien entre anciennes et nouvelles courbes. Dans un dernier chapitre, on résume la philosophie sous-jacente à la nouvelle approche.

2. Description de la méthodologie

2.1 *Choix des questions*

Suivant l'ancienne méthodologie, l'indicateur synthétique était composé des questions qui présentaient entre elles un degré suffisant de corrélation¹ ; on était alors assuré d'obtenir un indicateur présentant les plus larges fluctuations possibles. Le choix des questions ainsi défini n'est toutefois pas stable dans le temps (annexe 1). Par exemple, l'indicateur de l'évolution des commandes à l'exportation devrait être actuellement rejeté de l'indicateur synthétique, ce qui paraît difficile à accepter en raison du caractère avancé de cet indicateur et de la place de la demande extérieure dans l'économie belge. Dès lors, une approche plus pragmatique a été adoptée, qui consiste à accepter tous les indicateurs, sauf ceux présentant manifestement un profil très dissemblable des autres² (les prix), ou ceux pour lesquels on est confronté à des problèmes d'ordre technique (dessaisonnalisation difficile, données manquantes,...).

Cette approche s'intègre parfaitement dans la conception d'un indicateur synthétique qui soit le résumé le plus complet possible de l'information apportée par les enquêtes, sans que l'on puisse nécessairement le rattacher à une donnée quantitative précise.

On trouvera à l'annexe 2 les différentes questions reprises dans les indicateurs synthétiques, suivant l'ancienne et la nouvelle méthodologie, ainsi que les raisons pour lesquelles on a rejeté certaines questions des enquêtes de la nouvelle courbe.

2.2 *Traitement des séries*

L'instabilité intrinsèque des données des enquêtes prend des proportions fort gênantes lorsque l'importance des mouvements conjoncturels est faible ; tel a été

¹ Plus précisément, le degré de corrélation de chaque question était mesuré par rapport à la première composante d'une décomposition en composantes principales.

² Ou que l'on suppose susceptible de l'être, sur la base de considérations d'ordre théorique.

le cas, dans l'industrie manufacturière et dans le commerce, durant la majeure partie des années quatre-vingt. Un lissage par moyenne mobile sur deux ou trois mois, comme celui qui était en vigueur dans les anciennes courbes¹, semble actuellement insuffisant pour produire des courbes suffisamment régulières. D'un autre point de vue, le recours à un lissage plus puissant entraîne le retard de la série lissée et fait perdre à la notion de « résultats du mois » une grande partie de sa signification. Dès lors, il paraît utile de considérer à la fois des séries brutes, qui reflètent exclusivement les résultats d'un mois, et des séries lissées, qui dégagent nettement les tendances. Leurs méthodes de calcul sont décrites ci-après.

2.21 *Séries brutes*

Tout comme dans la méthodologie précédente, les données de base sont les soldes, définis comme la différence entre les pourcentages de réponses positives et négatives à une question déterminée. La manière dont les réponses individuelles sont agrégées n'a pas été modifiée (système de pondération des firmes, produits, branches et secteurs).

Les nouvelles branches sont intégrées dans le calcul des soldes de leur secteur à partir du moment où il est possible de tenir compte du profil saisonnier des réponses (après trois ans).

Comme précédemment, les indicateurs individuels sont dessaisonnalisés au moyen du programme CENSUS X-11 (options standard). On appellera dans la suite les séries ainsi obtenues « indicateurs individuels bruts » (variant entre - 100 et + 100).

Les indicateurs synthétiques bruts sont obtenus en faisant simplement la moyenne non pondérée des indicateurs individuels bruts² (ils peuvent également varier entre - 100 et + 100). Les nouveaux indicateurs synthétiques ainsi obtenus ne diffèrent des indicateurs de confiance de la CEE que par le choix des questions.

Contrairement à ce que l'on faisait pour l'ancienne courbe, on ne tient donc plus compte de la « sensibilité conjoncturelle » des différents indicateurs et de leur valeur moyenne, qui doivent être définies sur une période de référence.

2.22 *Séries lissées*

Le lissage utilisé doit tenir compte des caractéristiques des séries brutes. Celles-ci sont entachées de nombreuses données que l'on peut considérer comme aberrantes, ou du moins, comme peu propices à la détermination d'une tendance.

¹ La plupart des séries étaient lissées sur deux mois (pondération $\frac{2}{3}$, $\frac{1}{3}$) ou trois mois (pondération $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{4}$).

² Pour les indicateurs de stocks les signes sont inversés.

Un lissage par moyenne mobile ne peut éliminer de telles données. Il convient pour cela d'adopter des lissages plus robustes¹. Celui retenu s'établit en deux étapes :

1. lissage par médiane mobile centrée sur cinq mois (élimination des quatre points extrêmes et donc des points aberrants);
2. lissage par moyenne mobile centrée sur cinq mois, avec les pondérations $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$ (élimination des « dents de scie », qui résistent aux médianes mobiles).

On notera que ce lissage a pour principales conséquences que :

- la série lissée n'est pas disponible pour les quatre derniers mois ;
- deux mois isolés de forte (faible) conjoncture sont totalement éliminés de la courbe lissée, puisqu'ils sont jugés aberrants.

L'existence des deux types d'indicateurs synthétiques ne devrait en principe pas poser de problèmes particuliers, puisque leurs objectifs diffèrent : l'indicateur brut se veut le résumé le plus fidèle des résultats des enquêtes d'un mois précis, tandis que l'indicateur lissé tente de saisir la tendance générale des derniers mois.

2.3 Aspects pratiques

Les nouvelles courbes synthétiques des trois grands secteurs et de l'ensemble de l'économie sont illustrées au graphique 1. Leur présentation se caractérise par les points suivants :

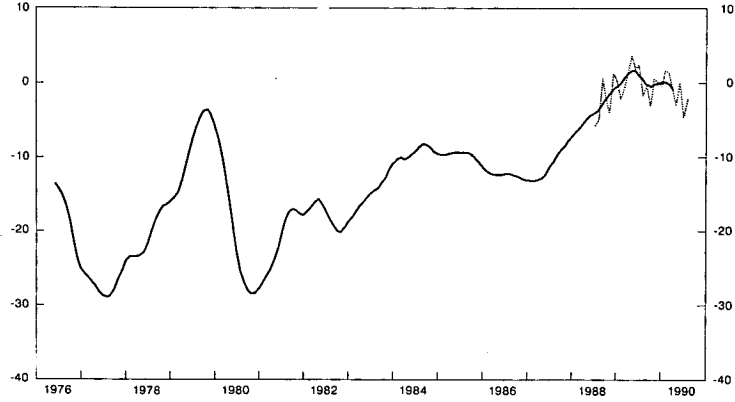
- les données brutes sont reprises uniquement pour les derniers mois (deux ans sur les graphiques); elles sont en traits discontinus;
- les données lissées sont entièrement reprises; elles sont en traits continus.

En ce qui concerne la partie « Statistiques » du *Bulletin de la Banque Nationale*, on reprend, dans le chapitre I « Comptes Nationaux et enquêtes sur la conjoncture », les séries brutes et les séries lissées des courbes synthétiques et de leurs composantes pour les trois grands secteurs de l'économie ainsi que pour leur ensemble. Ces séries sont limitées, suivant le cas, aux 25 ou 37 derniers mois; des séries plus longues sur les courbes synthétiques lissées se trouvent à l'annexe 3 de cet article. D'autres séries historiques peuvent être obtenues sur simple demande au Département des Etudes de la Banque, service de la Statistique, section Enquêtes de Conjoncture.

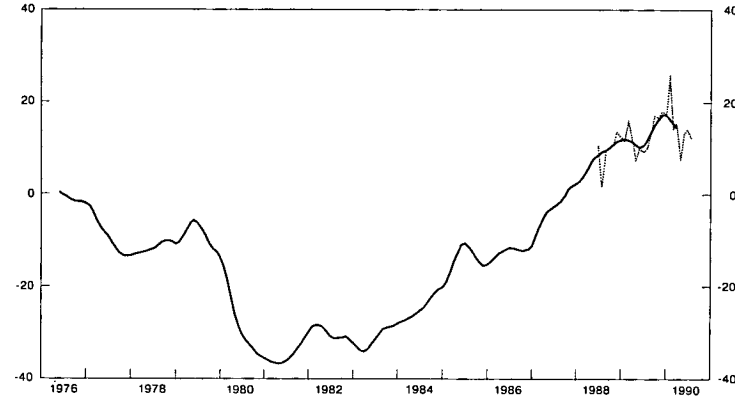
¹ On peut utilement se référer à l'article de D. Ladiroy et N. Roth, « Lissage robuste de séries chronologiques. Une étude expérimentale », *Annales d'économie et de statistique*, n° 5, 1987, pp. 147-181.

NOUVELLES COURBES SYNTHETIQUES

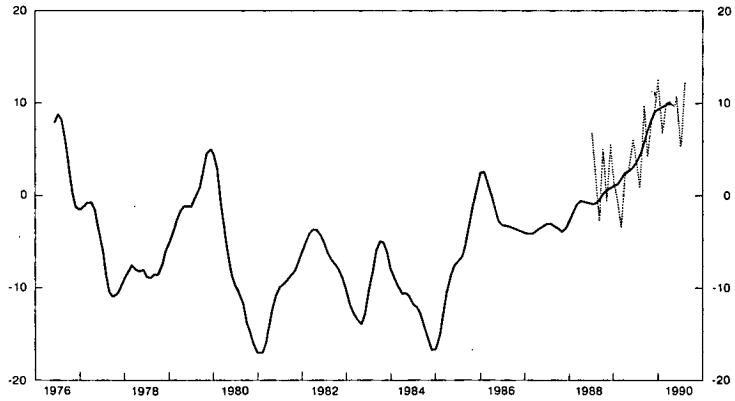
INDUSTRIE MANUFACTURIERE



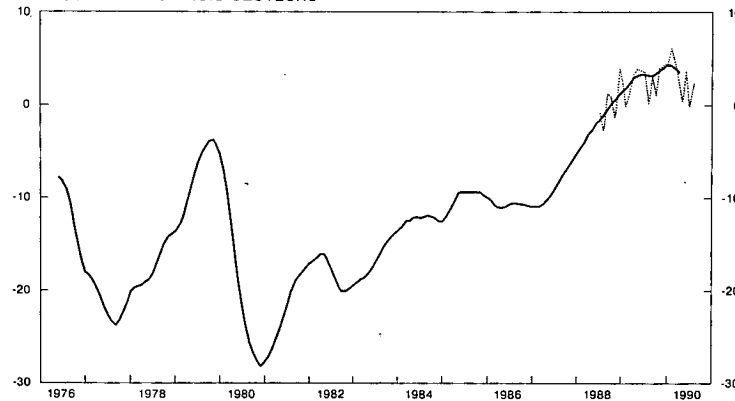
INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION



COMMERCE



ENSEMBLE DES TROIS SECTEURS



Graphique 1

3. Comparaison des courbes synthétiques suivant l'ancienne et la nouvelle méthodologie

Les divergences entre les courbes synthétiques obtenues suivant l'ancienne et la nouvelle méthodologie trouvent leur origine à trois niveaux bien distincts :

- dans la méthode de calcul proprement dite, à savoir le traitement des séries de base et la manière de les agréger ;
- dans le choix des indicateurs individuels qui composent les courbes synthétiques ;
- dans les branches de l'économie qu'elles recouvrent (avec ou sans les industries alimentaires et le commerce du meuble).

Les différences engendrées par le premier point sont marginales. En revanche, la modification de la composition des indicateurs synthétiques et l'incorporation de nouvelles branches sont de nature à créer des écarts un peu plus importants ; ceci est sensible surtout dans le commerce, où le nombre de questions intégrées dans l'indicateur synthétique est passé de quatre à six et où l'échantillon a été élargi à la branche fort conjoncturelle du commerce du meuble. Toutefois, au total, si les évolutions des différents indicateurs peuvent diverger d'un mois à l'autre, leurs tendances générales suivant l'ancienne et la nouvelle méthodologie sont tout à fait parallèles.

La clé de passage entre les anciennes (A) et les nouvelles courbes lissées (N) peut être définie à partir des relations suivantes, illustrées par le graphique 2.

- dans l'industrie manufacturière :
 $A = 129 + 1,35 \cdot N$;
- dans l'industrie de la construction :
 $A = 117 + 1,23 \cdot N$;
- dans le commerce :
 $A = 105,4 + 1,35 \cdot N$;
- dans l'ensemble des trois secteurs :
 $A = 123,2 + 1,30 \cdot N$.

4. Conclusion

Les nouvelles courbes synthétiques reposent sur une méthodologie très simple : elles constituent la moyenne non pondérée des soldes dessaisonnalisés des différents indicateurs individuels. A cette simplicité est associée une plus grande souplesse : l'absence de période de référence, en particulier, permet l'incorporation rapide de nouveaux produits.

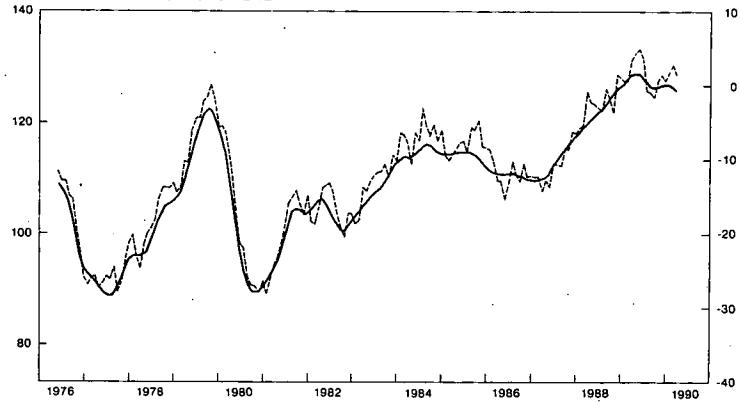
Contrairement aux anciennes courbes, qui étaient lissées sur les deux ou trois derniers mois, les nouvelles courbes synthétiques brutes représentent les

COMPARAISON ENTRE LES ANCIENNES ET LES NOUVELLES COURBES SYNTHETIQUES

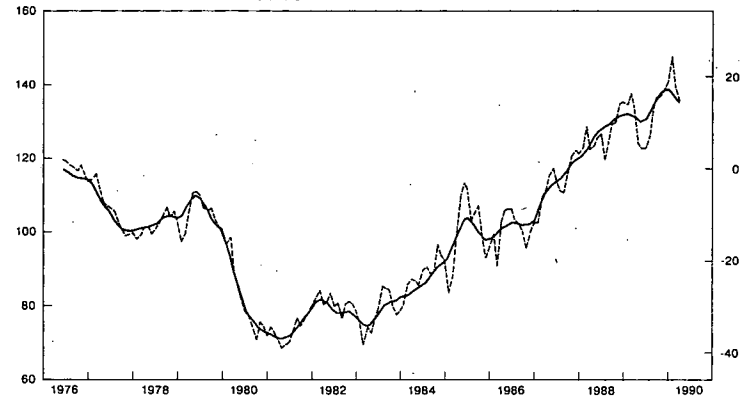
— Nouvelle courbe lissée (échelle de droite)

- - - - - Ancienne courbe (échelle de gauche)

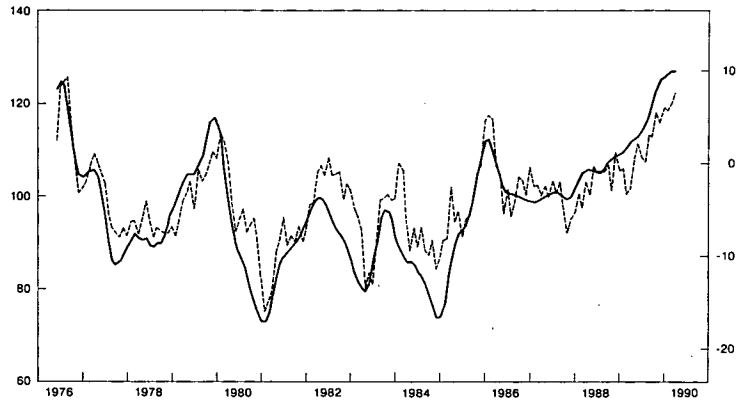
INDUSTRIE MANUFACTURIERE



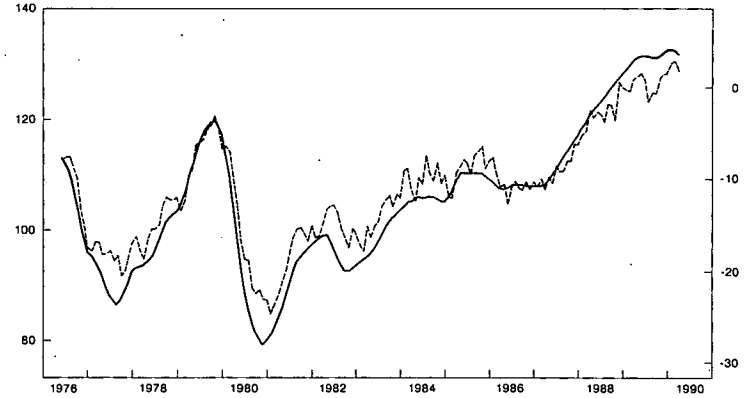
INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION



COMMERCE



ENSEMBLE DES TROIS SECTEURS



Graphique 2

réponses du seul mois considéré. Si elles permettent ainsi de mieux cerner des facteurs accidentels, tels que des situations climatiques exceptionnelles, et surtout de mieux relativiser l'importance d'un résultat isolé, elles présentent en revanche plus d'instabilité que les indicateurs précédents. Il a dès lors paru indispensable d'associer à ces indicateurs bruts, des indicateurs lissés au moyen d'une méthode suffisamment robuste pour éliminer les facteurs accidentels et dégager nettement les tendances conjoncturelles. Une lecture « efficace » des indicateurs synthétiques consiste à retenir, là où elles existent, uniquement les séries lissées, et, pour les mois où elles manquent (en pratique, les quatre derniers mois), à se demander si l'information apportée par les séries brutes est suffisamment claire pour envisager une modification de la tendance récente ; il convient alors de ne pas perdre de vue la volatilité propre des différentes séries brutes, ainsi que d'éventuels facteurs ponctuels qui pourraient expliquer leur évolution.

L'objectif premier d'un indicateur synthétique est de refléter un climat conjoncturel, non de fournir une mesure précise d'une variable macroéconomique quelconque. La nouvelle méthodologie, qui privilégie la mise en évidence des tendances, plutôt que les fluctuations au mois le mois, tente de mieux répondre à cet objectif.

ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES
CORRELATION DES DIFFERENTES QUESTIONS
AVEC LA PREMIERE COMPOSANTE ^{1 2}

	Périodes			
	juillet 74- juin 81 ³	1982-1989	1982-1985	1986-1989
Industrie manufacturière :				
Evolution du rythme de production	0,95	0,875	0,764	0,911
Evolution des prix de vente	0,93	0,142	0,035	0,816
Appréciation des stocks de produits finis	- 0,74	- 0,658	0,265	- 0,878
Evolution des commandes en provenance du marché intérieur	0,93	0,893	0,771	0,967
Evolution des commandes à l'exportation	0,91	0,593	0,674	0,872
Appréciation du carnet de commandes total	0,92	0,962	0,949	0,967
Appréciation du carnet de commandes en provenance de l'étranger	0,91	0,966	0,949	0,963
Prévisions de l'emploi	0,95	0,940	0,931	0,920
Prévisions de la demande	0,88	0,915	0,922	0,937
Prévisions des prix de vente	0,84	0,001	- 0,263	0,919
Industrie de la construction :				
Evolution de l'activité	0,86	0,923	0,911	0,881
Evolution de la demande	0,90	0,974	0,978	0,944
Achat de matériel	—	0,955	0,687	0,966
Evolution de l'emploi	0,94	0,924	0,915	0,835
Difficultés d'embauche	—	- 0,926	- 0,716	- 0,939
Appréciation de la durée d'activité assurée	0,97	0,973	0,882	0,976
Evolution des prix	0,84	0,946	0,968	0,915
Prévisions de l'emploi	0,95	0,986	0,931	0,979
Prévisions de la demande	0,95	0,967	0,956	0,947
Prévisions des prix	0,83	0,942	0,896	0,952
Commerce :				
Evolution des ventes	0,88	0,821	0,835	0,805
Appréciation des ventes	0,91	0,939	0,882	0,944
Evolution des prix de vente	0,54	- 0,354	0,124	0,900
Appréciation des stocks	0,60	- 0,470	- 0,574	0,132
Prévisions de la demande	0,61	0,787	0,655	0,645
Prévisions des commandes aux fournisseurs belges	0,85	0,734	0,745	0,869
Prévisions des commandes aux fournisseurs étrangers	0,87	0,812	0,726	0,740
Prévisions des prix de vente	—	—	—	—

¹ Calcul effectué avec les données mensuelles lissées sur cinq mois (pondération 1/8, 1/4, 1/4, 1/4, 1/8).

² Les données en gras indiquent les résultats qui satisfont aux critères de sélection définis pour l'ancienne courbe synthétique (corrélation supérieure à 0,85).

³ Résultats obtenus pour l'ancienne période de référence.

LISTE DES QUESTIONS

	Intégrées dans		Raison en cas de rejet dans la nouvelle courbe
	l'ancienne courbe	la nouvelle courbe	
Industrie manufacturière :			
1. Evolution du rythme de production	oui	oui	comportement très différent
2. Evolution des prix de vente	non	non	
3. Appréciation des stocks de produits finis ..	non	oui	
4. Evolution des commandes en provenance du marché intérieur	oui	oui	
5. Evolution des commandes à l'exportation	oui	oui	
6. Appréciation du carnet de commandes total	oui	oui	
7. Appréciation du carnet de commandes en provenance de l'étranger	oui	oui	
8. Prévisions de l'emploi	oui	oui	
9. Prévisions de la demande	oui	oui	
10. Prévisions des prix de vente	non	non	
Industrie de la construction :			
1. Evolution de l'activité	oui	oui	difficulté de désaisonnalisation difficulté de désaisonnalisation données manquantes réponses à quatre possibilités (autre signification du solde) comportement très différent comportement très différent
2. Utilisation de la main-d'œuvre disponible	non	non	
3. Utilisation du matériel disponible	non	non	
4. Insuffisance de la demande	non	non	
5. Evolution de la demande	oui	oui	
6. Achat de matériel	non	oui	
7. Evolution de l'emploi	oui	oui	
8. Difficultés d'embauche	non	non	
9. Appréciation de la durée d'activité assurée	oui	oui	
10. Evolution des prix	non	non	
11. Prévisions de l'emploi	oui	oui	
12. Prévisions de la demande	oui	oui	
13. Prévisions des prix	non	non	
Commerce :			
1. Evolution des ventes	oui	oui	comportement très différent comportement très différent et données manquantes
2. Appréciation des ventes	oui	oui	
3. Evolution des prix de vente	non	non	
4. Appréciation des stocks	non	oui	
5. Prévisions de la demande	non	oui	
6. Prévisions des commandes aux fournisseurs belges	oui	oui	
7. Prévisions des commandes aux fournisseurs étrangers	oui	oui	
8. Prévisions des prix de vente	non	non	

INDUSTRIE MANUFACTURIERE

(courbe lissée)

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1976	- 14,3	- 13,1	- 12,9	- 13,0	- 13,5	- 14,2	- 15,0	- 16,4	- 18,6	- 20,9	- 23,4	- 25,0
1977	- 25,7	- 26,2	- 26,8	- 27,4	- 28,1	- 28,7	- 28,8	- 28,7	- 27,9	- 26,5	- 25,2	- 24,0
1978	- 23,4	- 23,4	- 23,4	- 23,2	- 22,7	- 21,6	- 20,0	- 18,5	- 17,3	- 16,7	- 16,5	- 16,1
1979	- 15,6	- 14,7	- 13,1	- 11,2	- 9,2	- 7,3	- 5,7	- 4,6	- 3,8	- 3,7	- 4,4	- 5,7
1980	- 7,6	- 10,0	- 12,8	- 16,4	- 19,8	- 22,9	- 25,5	- 27,0	- 28,0	- 28,5	- 28,4	- 27,8
1981	- 27,0	- 26,1	- 25,2	- 23,9	- 22,3	- 20,3	- 18,6	- 17,3	- 17,0	- 17,2	- 17,6	- 17,7
1982	- 17,3	- 16,7	- 16,0	- 15,7	- 16,2	- 17,2	- 18,3	- 19,3	- 20,0	- 20,1	- 19,5	- 18,8
1983	- 18,1	- 17,2	- 16,5	- 15,9	- 15,3	- 14,8	- 14,5	- 14,1	- 13,4	- 12,6	- 11,5	- 10,8
1984	- 10,3	- 10,0	- 10,3	- 10,0	- 9,6	- 9,2	- 8,5	- 8,1	- 8,3	- 8,7	- 9,2	- 9,5
1985	- 9,7	- 9,6	- 9,5	- 9,4	- 9,4	- 9,4	- 9,4	- 9,4	- 9,6	- 10,1	- 10,6	- 11,3
1986	- 11,8	- 12,1	- 12,2	- 12,2	- 12,2	- 12,1	- 12,1	- 12,3	- 12,5	- 12,7	- 13,0	- 13,1
1987	- 13,2	- 13,2	- 13,0	- 12,8	- 12,2	- 11,3	- 10,6	- 9,7	- 9,0	- 8,4	- 7,7	- 7,1
1988	- 6,5	- 6,0	- 5,4	- 4,8	- 4,4	- 4,1	- 3,8	- 3,0	- 2,2	- 1,6	- 0,8	- 0,5
1989	- 0,1	0,7	1,3	1,6	1,6	1,0	0,5	- 0,1	- 0,3	- 0,1	0,0	0,1
1990	0,1	- 0,1	- 0,6									

INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

(courbe lissée)

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1976	- 1,3	- 0,4	0,5	0,8	0,5	0,0	- 0,6	- 1,1	- 1,5	- 1,6	- 1,7	- 1,9
1977	- 2,6	- 3,9	- 5,6	- 7,1	- 8,2	- 9,2	- 10,4	- 11,6	- 12,7	- 13,3	- 13,3	- 13,2
1978	- 13,0	- 12,8	- 12,5	- 12,3	- 12,1	- 11,8	- 11,3	- 10,6	- 10,2	- 10,1	- 10,3	- 10,8
1979	- 10,4	- 9,0	- 7,5	- 6,1	- 5,6	- 6,2	- 7,4	- 8,9	- 10,5	- 11,8	- 12,6	- 13,7
1980	- 15,8	- 18,9	- 22,6	- 26,3	- 29,0	- 30,6	- 31,8	- 32,9	- 33,7	- 34,5	- 35,2	- 35,6
1981	- 36,0	- 36,4	- 36,8	- 36,9	- 36,7	- 36,3	- 35,6	- 34,6	- 33,6	- 32,2	- 31,0	- 29,9
1982	- 28,8	- 28,2	- 28,3	- 28,8	- 29,8	- 30,7	- 31,2	- 31,1	- 31,0	- 30,9	- 31,2	- 32,1
1983	- 33,1	- 33,9	- 34,1	- 33,7	- 32,5	- 31,2	- 30,2	- 29,3	- 29,0	- 28,9	- 28,5	- 27,9
1984	- 27,4	- 27,0	- 26,7	- 26,3	- 25,7	- 25,1	- 24,4	- 23,5	- 22,6	- 21,6	- 20,6	- 20,1
1985	- 19,0	- 17,0	- 14,7	- 12,5	- 10,9	- 10,5	- 11,0	- 12,2	- 13,5	- 14,7	- 15,5	- 15,3
1986	- 14,6	- 13,8	- 12,8	- 12,1	- 11,9	- 11,6	- 11,6	- 11,8	- 12,0	- 12,2	- 11,9	- 11,0
1987	- 9,2	- 7,0	- 5,2	- 3,9	- 3,2	- 2,9	- 2,2	- 1,1	0,0	1,3	2,0	2,3
1988	2,9	4,1	5,6	7,0	8,1	8,6	9,1	9,6	10,2	10,9	11,4	11,9
1989	12,1	11,8	11,1	10,5	10,1	10,4	11,6	13,2	15,0	16,4	17,0	17,0
1990	16,4	15,6	14,7									

COMMERCE*(courbe lissée)*

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1976	9,3	8,2	7,5	7,4	7,9	8,8	8,3	6,1	3,4	0,3	- 1,3	- 1,5
1977	- 1,2	- 0,7	- 0,7	- 1,6	- 3,5	- 6,0	- 8,6	- 10,4	- 11,0	- 10,6	- 9,8	- 8,9
1978	- 8,1	- 7,6	- 8,0	- 8,2	- 8,0	- 8,8	- 8,9	- 8,4	- 8,4	- 7,5	- 6,0	- 5,0
1979	- 3,8	- 2,6	- 1,7	- 1,2	- 1,2	- 1,2	- 0,3	0,8	2,2	4,5	5,0	4,4
1980	2,8	- 0,7	- 3,9	- 6,5	- 8,7	- 9,8	- 10,5	- 11,8	- 13,3	- 14,8	- 16,3	- 17,1
1981	- 17,1	- 16,0	- 14,3	- 12,3	- 10,7	- 9,8	- 9,5	- 9,1	- 8,6	- 8,1	- 7,2	- 6,0
1982	- 4,9	- 4,0	- 3,6	- 3,7	- 4,3	- 5,3	- 6,3	- 7,1	- 7,4	- 8,0	- 9,1	- 10,3
1983	- 11,9	- 13,0	- 13,4	- 13,9	- 12,8	- 10,3	- 8,0	- 5,8	- 4,9	- 5,1	- 6,2	- 8,0
1984	- 9,2	- 10,0	- 10,6	- 10,5	- 10,9	- 11,7	- 12,1	- 12,9	- 14,2	- 15,5	- 16,7	- 16,6
1985	- 15,0	- 12,7	- 10,3	- 8,4	- 7,6	- 7,2	- 6,5	- 5,3	- 3,2	- 0,9	1,1	2,4
1986	2,6	1,6	0,0	- 1,5	- 2,8	- 3,3	- 3,3	- 3,4	- 3,5	- 3,6	- 3,8	- 4,0
1987	- 4,1	- 4,1	- 3,8	- 3,5	- 3,2	- 3,0	- 3,0	- 3,2	- 3,6	- 3,8	- 3,5	- 2,7
1988	- 1,7	- 0,8	- 0,5	- 0,6	- 0,8	- 0,9	- 0,9	- 0,4	0,3	0,7	0,9	1,2
1989	1,3	1,8	2,4	2,7	3,1	3,5	4,4	5,8	7,1	8,3	9,2	9,4
1990	9,7	10,0	10,0									

ENSEMBLE DES TROIS SECTEURS*(courbe lissée)*

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1976	- 8,3	- 8,1	- 7,7	- 7,6	- 7,7	- 8,2	- 9,1	- 10,7	- 12,9	- 15,0	- 16,8	- 17,9
1977	- 18,3	- 18,8	- 19,6	- 20,6	- 21,7	- 22,7	- 23,3	- 23,6	- 23,1	- 22,2	- 21,2	- 20,2
1978	- 19,6	- 19,5	- 19,4	- 19,1	- 18,8	- 18,1	- 16,9	- 15,8	- 14,9	- 14,2	- 13,9	- 13,5
1979	- 12,9	- 11,9	- 10,3	- 8,7	- 7,2	- 6,0	- 5,1	- 4,4	- 3,9	- 3,8	- 4,3	- 5,3
1980	- 7,2	- 9,7	- 12,8	- 16,3	- 19,5	- 22,0	- 24,0	- 25,6	- 26,8	- 27,6	- 28,1	- 27,8
1981	- 27,1	- 26,2	- 25,1	- 24,0	- 22,7	- 21,4	- 20,1	- 19,0	- 18,4	- 18,0	- 17,6	- 17,2
1982	- 16,8	- 16,4	- 16,2	- 16,1	- 16,5	- 17,5	- 18,5	- 19,4	- 20,0	- 20,0	- 19,7	- 19,4
1983	- 19,2	- 18,8	- 18,5	- 18,1	- 17,4	- 16,7	- 16,1	- 15,3	- 14,7	- 14,2	- 13,7	- 13,6
1984	- 13,1	- 12,6	- 12,5	- 12,2	- 12,1	- 12,2	- 12,0	- 11,9	- 12,0	- 12,2	- 12,4	- 12,4
1985	- 11,9	- 11,1	- 10,3	- 9,6	- 9,4	- 9,4	- 9,4	- 9,4	- 9,4	- 9,4	- 9,7	- 9,9
1986	- 10,3	- 10,8	- 11,0	- 11,0	- 10,9	- 10,6	- 10,4	- 10,5	- 10,5	- 10,6	- 10,8	- 10,8
1987	- 10,8	- 10,8	- 10,5	- 10,1	- 9,6	- 8,9	- 8,2	- 7,6	- 7,0	- 6,3	- 5,7	- 5,0
1988	- 4,5	- 3,9	- 3,1	- 2,5	- 1,9	- 1,4	- 1,0	- 0,3	0,3	0,7	1,2	1,6
1989	2,0	2,6	3,0	3,3	3,4	3,4	3,3	3,3	3,5	3,8	4,1	4,2
1990	4,2	4,0	3,6									

EVOLUTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE RECENTE EN BELGIQUE

1. INTRODUCTION

L'environnement économique international reste caractérisé par une croissance qui, bien qu'en retrait par rapport aux années antérieures, est encore soutenue : suivant les prévisions de l'OCDE, elle avoisinerait 3 p.c. pour l'ensemble de la zone.

Cette évolution recouvre des performances différentes. L'économie allemande continue à faire preuve d'une grande vitalité, renforcée en partie par le processus d'intégration économique et monétaire des deux Etats allemands, alors que chez la plupart de nos autres partenaires commerciaux européens certains signes d'essoufflement de l'activité — voire même d'un très net ralentissement comme au Royaume-Uni — sont apparus. La croissance demeure aussi plus faible aux Etats-Unis, mais reste vive au Japon.

La poursuite de l'expansion est allée de pair dans la plupart des pays avec le maintien d'un taux élevé d'utilisation des capacités de production, l'existence de poches de pénurie de main-d'œuvre et une intensification des hausses salariales. Malgré ces évolutions, la hausse des prix à la consommation s'est, dans plusieurs pays, inscrite en léger repli au cours du premier semestre, à la faveur notamment de la baisse des cours mondiaux des matières premières et spécialement des produits énergétiques. Au second semestre, le brusque renchérissement du pétrole a altéré les perspectives dans le sens d'un regain d'inflation.

L'orientation de la politique monétaire ne s'est pas fondamentalement modifiée. La détente des taux d'intérêt à court terme, intervenue dans plusieurs pays européens, a été favorisée par un apaisement des tensions au sein du SME. D'une part, les rumeurs de réaligement nées à la fin 1989 se sont tariées lors de l'introduction de la lire dans la bande de fluctuation étroite, le 8 janvier. D'autre part, le mark allemand s'est affaibli par rapport aux autres monnaies du SME, sous l'influence notamment des incertitudes qu'a fait naître l'approche de l'union monétaire allemande. Cette perspective a aussi pesé sur les taux à long terme, qui, en particulier en RFA, ont augmenté sensiblement au début de l'année, avant de s'inscrire en baisse dans la plupart des pays. Depuis le 1^{er} juillet, l'union monétaire entre les deux Etats allemands a été réalisée, se concrétisant par l'adoption d'une monnaie unique.

Le 1^{er} juillet a aussi marqué une nouvelle étape dans la construction européenne. D'une part, l'Union Economique et Monétaire est entrée dans la première des trois phases envisagées par le « Comité pour l'Etude de l'Union Economique et Monétaire » présidé par M. Delors, dont l'objectif est « d'accroître la convergence des performances économiques en renforçant la coordination des politiques économiques et monétaires dans le cadre institutionnel existant ». Diverses mesures ont déjà été prises pour en assurer le succès. Le Conseil européen a notamment décidé le 12 mars 1990 de renforcer la procédure de surveillance multilatérale ainsi que d'étendre et de renforcer la mission et le rôle du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des Etats membres. D'autre part, le 1^{er} juillet était aussi la date qui — en vertu de la directive du Conseil du 24 juin 1988 — avait été fixée comme échéance pour la libération complète des mouvements de capitaux ; cette dernière est à présent assurée dans la majorité des Etats membres.

C'est dans ce cadre que se situent trois décisions importantes prises par les autorités belges dans le domaine financier.

Pour éviter, d'abord, qu'en l'absence d'un accord sur une harmonisation fiscale européenne, la libération des mouvements de capitaux ne favorise des distorsions dans les flux financiers du fait d'évasion ou de fraude fiscale, le Gouvernement a abaissé, à partir du 1^{er} mars 1990, le précompte mobilier de 25 à 10 p.c. sur les intérêts des nouveaux actifs à revenu fixe.

Ensuite, anticipant l'engagement qu'elles avaient pris en 1988 de supprimer le double marché des changes avant la fin de 1992, les autorités belges et luxembourgeoises ont levé, avec effet le 5 mars 1990, les dispositions de la réglementation sur le contrôle des changes qui faisaient encore obstacle aux transferts entre le marché libre et le marché réglementé des changes. Cette décision, qui signifiait en fait la suppression du double marché des changes, a été prise en tenant compte de la fermeté du franc au sein du SME, de l'évolution favorable de la balance courante ainsi que de l'ensemble des autres indicateurs économiques.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre progressive de l'Union Economique et Monétaire, qui impose d'accroître la coordination des politiques monétaires pour aboutir progressivement à la fixation irrévocable des parités et à une politique monétaire commune, les autorités belges ont pris formellement et publiquement la décision de lier le franc belge aux monnaies du SME considérées comme ancrées de stabilité, en l'occurrence, dans les circonstances présentes, le mark allemand. Cette mesure s'inscrit dans le prolongement d'une politique économique qui, dans une petite économie ouverte, a traditionnellement été marquée par le souci de maintenir les relations de change les plus stables possible et dans un contexte où les résultats économiques le permettaient.

L'incidence que ces décisions ont déjà pu avoir sera examinée dans les sections suivantes à l'occasion des commentaires sur les évolutions économiques et financières récentes en Belgique. Ces sections seront consacrées successivement à l'activité économique, aux finances publiques, aux relations avec l'étranger et aux évolutions monétaires et financières.

2. ACTIVITE ECONOMIQUE

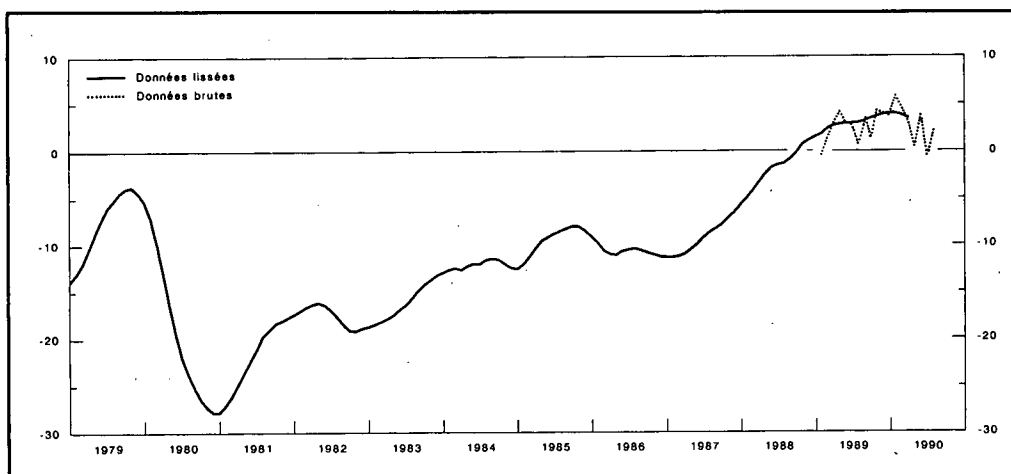
2.1 Climat conjoncturel

L'économie belge est restée caractérisée au début de l'année par un niveau d'activité élevé. Toutefois, au cours de la période la plus récente, sont apparus certains signes de ralentissement qui semblent indiquer que le sommet conjoncturel a probablement été dépassé. Ce repli, s'il s'est amorcé, reste cependant très modéré et s'inscrit en partie dans un contexte international de fléchissement de la croissance.

Ces évolutions se trouvent confirmées notamment par les résultats des enquêtes de conjoncture de la Banque¹. La courbe synthétique globale, qui reflète le climat conjoncturel dans l'industrie manufacturière, la construction et le commerce, s'est maintenue, au cours des sept premiers mois de l'année, au niveau très élevé observé en moyenne au cours de l'année précédente. Depuis le début de l'année, elle semble toutefois être plutôt orientée à la baisse.

Graphique 1

Courbe synthétique globale



Ce profil conjoncturel est la résultante d'évolutions quelque peu divergentes dans les trois secteurs couverts par les enquêtes.

Dans l'industrie manufacturière, le niveau de la courbe, tout en restant élevé, n'a pas rattrapé au début de 1990 le maximum atteint au début de l'année

¹ Le commentaire relatif aux résultats des enquêtes porte sur les données calculées suivant la nouvelle méthodologie présentée ci-dessus dans l'article *Révision de la courbe synthétique de conjoncture* pp. 53 à 64.

précédente. Dans la construction, bien qu'au cours des sept premiers mois de 1990 la valeur moyenne de l'indicateur synthétique ait été supérieure à celle de 1989, le mouvement ascendant ne s'est pas poursuivi; une tendance à la baisse semble même au contraire se dessiner. En revanche, le commerce a encore fait preuve d'un dynamisme exceptionnel.

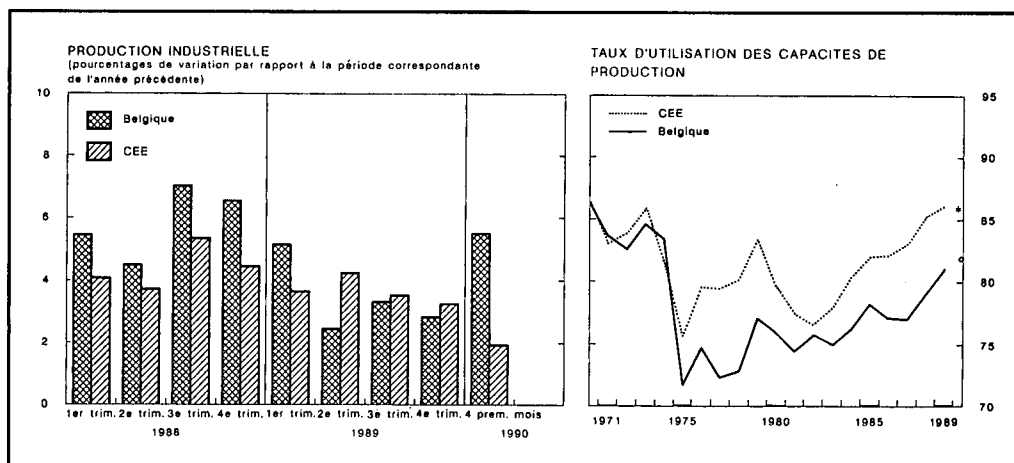
2.2 Evolution de l'activité

Comme les courbes de conjoncture, dont ils sont l'une des composantes, les indicateurs individuels d'activité se sont dans l'ensemble maintenus à un niveau élevé au cours des sept premiers mois de 1990. Pour les trois secteurs d'activité couverts par les enquêtes, leur évolution présente les tendances suivantes.

Dans l'*industrie manufacturière*, l'indicateur du rythme de production témoigne d'une activité soutenue. Ainsi, compte tenu du lien qui peut être établi entre les résultats des enquêtes et l'évolution de la production, la croissance de celle-ci — qui, selon les données de l'INS, a encore atteint 5,6 p.c. au cours des cinq premiers mois par rapport à la période correspondante de 1989 — ne se serait que légèrement ralentie les mois suivants.

Graphique 2

Activité dans l'industrie manufacturière



* premier semestre de 1990 pour la CEE.

° premier semestre de 1990 pour la Belgique.

Sources : CEE, INS, BNB.

Cette expansion rapide de la production industrielle observée en Belgique au cours des premiers mois de 1990 contraste vivement avec la tendance moyenne de la CEE, où le ralentissement amorcé en 1989 s'est poursuivi en 1990.

Cette différence d'évolution se marque aussi dans les résultats des enquêtes, qui montrent que c'est surtout la demande intérieure qui, par son dynamisme,

a soutenu l'essor industriel. En revanche, du fait de l'essoufflement de la croissance dans certains pays voisins, la demande étrangère aurait été un peu plus faible que précédemment.

La vitalité de l'industrie belge ressort également de l'évolution de la durée d'activité assurée, qui, après s'être déjà considérablement allongée l'année précédente, a encore augmenté au cours des premiers mois de 1990 : en avril, elle a même atteint son plus haut niveau depuis les années septante.

Cette vigueur de l'activité a entraîné une sollicitation croissante des capacités de production : le taux d'utilisation a dépassé 81 p.c., se situant ainsi à un niveau élevé, compte tenu des efforts d'investissement considérables consentis depuis 1984. Ces investissements ont contribué au fait qu'en Belgique, à la différence de l'évolution enregistrée pour l'ensemble de la CEE, le taux d'utilisation des capacités de production n'a pas rejoint les maxima atteints au début des années septante. Sous réserve de différences structurelles importantes, notamment en termes de vieillissement et de composition de l'appareil productif, cette évolution semble indiquer qu'il existerait donc en Belgique une marge de capacité inutilisée plus large que dans ces pays. Par ailleurs, d'après les enquêtes mensuelles de conjoncture de la Banque, les tensions, telles qu'elles peuvent être appréhendées par l'appréciation des stocks et du carnet de commandes, ne semblent pas s'accroître au niveau de l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Toutefois, dans certaines branches (notamment celles des fabrications métalliques, de la chimie et des non-ferreux), des signes très nets sont apparus indiquant que l'on se rapproche des limites des capacités de production, de sorte qu'une poursuite de l'expansion actuelle pourrait à terme être entravée par des capacités insuffisantes. Cependant, selon les informations fragmentaires relatives aux perspectives pour les prochains mois, une accélération de la demande est peu probable.

Les commandes en provenance de l'étranger, traditionnellement considérées comme un indicateur « leading » de l'activité de l'industrie manufacturière, se situent en effet à un niveau inférieur à celui de l'année précédente. Il en va de même, mais dans une moindre mesure, pour les prévisions de la demande. Quoique la croissance de l'activité reste soutenue, elle commence ainsi à se ralentir (tant par rapport à la moyenne que par rapport à la période correspondante de 1989). De plus, les stocks de produits finis ont tendance à s'accroître. Ces indications convergentes donnent à penser que la demande restera ferme durant la dernière partie de 1990, mais qu'elle progressera néanmoins à un rythme un peu plus lent qu'antérieurement.

Ces tendances générales ne se retrouvent pas de manière identique dans les branches d'activité prises individuellement. Ainsi, l'industrie des biens d'investissement mérite une attention toute particulière.

La bonne prestation de cette industrie se reflète notamment dans l'appréciation du carnet de commandes, qui est nettement plus favorable qu'en 1989. Au vu des statistiques d'investissements provenant des déclarations à la TVA, la fin de la croissance des investissements ne serait pas encore pour 1990. Pour

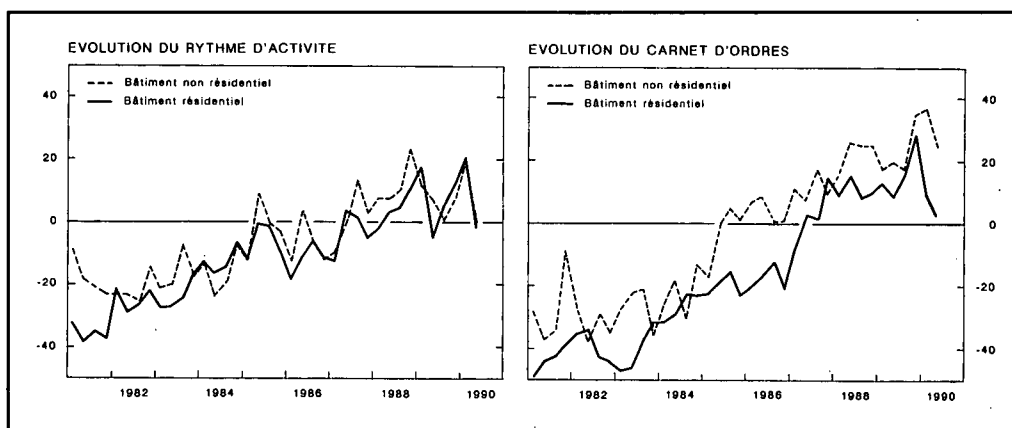
l'ensemble de l'industrie — comme d'ailleurs pour tous les secteurs réunis —, la progression des investissements au cours des cinq premiers mois a atteint quelque 21 p.c. (en valeur), par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Ceci peut sans conteste être mis en rapport avec l'activité soutenue et le niveau élevé d'utilisation des capacités de production industrielle qui en découle. D'après les enquêtes de conjoncture effectuées dans l'industrie de la construction, on relève aussi une forte activité dans le bâtiment non résidentiel. Enfin, l'enquête la plus récente de la Banque portant sur les investissements confirme également les excellentes perspectives relatives aux investissements dans l'industrie manufacturière : ceux-ci augmenteraient en valeur d'un peu plus de 20 p.c., ce qui revient, compte tenu de l'augmentation des prix, à une progression en volume d'environ 18 p.c. Cette prévision est toutefois peut-être trop optimiste : vu l'ampleur de certains projets nouveaux, il n'est pas exclu que la réalisation effective des plans d'investissement ne puisse être achevée pour la fin de l'année. Comme on l'a déjà signalé, certains secteurs sont déjà confrontés à des tensions de production accrues et la durée d'activité assurée, qui représente aussi le délai d'attente pour les investisseurs, s'allonge considérablement : elle atteint actuellement un peu plus de six mois pour l'ensemble des biens d'investissement.

Depuis le début de 1990 se dessine dans l'*industrie de la construction* une tendance à la baisse de la courbe synthétique de conjoncture. En dépit de ce ralentissement, cette dernière se maintient néanmoins à un niveau très élevé.

Bien que l'indicateur relatif au rythme d'activité ait été orienté à la baisse durant les premiers mois de 1990, l'activité demeure encore très ferme, tant dans le bâtiment résidentiel que dans le bâtiment non résidentiel. Il n'est dès lors pas étonnant que les facteurs de production aient été fortement sollicités dans l'industrie de la construction au cours des sept premiers mois de 1990. Pour cette période, en effet, près de 72 p.c. des entreprises participant aux enquêtes utilisaient pleinement leur matériel et 80 p.c. leur main-d'œuvre.

Graphique 3

Activité dans l'industrie de la construction



Dans le bâtiment résidentiel, les indicateurs relatifs à la demande — plus précisément l'évolution du carnet d'ordres et les prévisions de demandes de remise de prix — ont sensiblement reculé durant la première moitié de 1990. Ce fléchissement de la demande, qui était annoncé dès la fin de 1989 dans l'enquête trimestrielle auprès des architectes, est en partie lié à la hausse des taux des crédits hypothécaires.

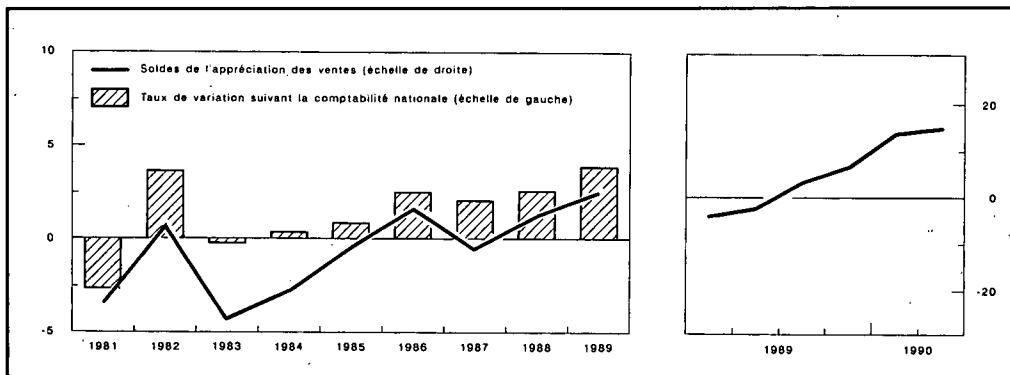
En revanche, dans le bâtiment non résidentiel, le mouvement de ralentissement de la demande est plus récent et de moindre intensité que celui observé dans le bâtiment résidentiel. Le niveau élevé de la demande, corroboré par des indications en provenance de l'enquête auprès des architectes, reflète, comme on l'a mentionné plus haut, la vigueur des investissements des entreprises.

Dans le secteur du *commerce*, l'évolution et l'appréciation des ventes ainsi que l'appréciation des stocks témoignent d'une vigueur exceptionnelle, qui n'a plus été connue depuis 1974.

Ceci ne ressort pas seulement des résultats des enquêtes de la Banque mais est confirmé tant par le chiffre d'affaires du commerce de détail selon les déclarations à la TVA que par l'enquête de l'INS, ces sources faisant toutes deux état d'une hausse en volume d'environ 6 p.c. au cours des cinq premiers mois par rapport à la période correspondante de l'année antérieure.

Graphique 4

Consommation privée de biens à prix constants



Sources : BNB, INS.

On peut en déduire que la consommation privée de biens connaît elle aussi une croissance rapide. La forte demande des ménages au cours du premier semestre s'est portée à la fois sur les biens de consommation non durables (alimentation,...) et sur les biens de consommation durables (notamment les automobiles), ce qui s'est d'ailleurs répercuté sur l'activité et les commandes dans les branches industrielles concernées.

Le niveau élevé des ventes enregistrées dans le commerce de l'automobile, phénomène assez habituel au cours des années où se tient le salon de l'automobile, se vérifie également au niveau des immatriculations de nouveaux véhicules, en hausse de 6 p.c. pour les huit premiers mois de l'année.

2.3 Prévisions pour l'ensemble de l'année concernant les principales composantes des dépenses à prix constants

La vigueur exceptionnelle de l'activité dans le commerce au cours des sept premiers mois et les premières indications relatives à la deuxième moitié de l'année laissent augurer une croissance très vive de la *consommation privée* en 1990. Cette hausse pourrait atteindre quelque 4 p.c. et se situerait à un niveau comparable au rythme de progression du revenu disponible à prix constants des particuliers, dont le taux d'épargne ne se modifierait guère.

La *formation brute de capital fixe*, tout en demeurant un facteur de soutien de l'activité, a en revanche tendance à s'affaiblir.

La principale source de ce ralentissement est la moindre progression des dépenses en logements : celle-ci passerait de près de 20 p.c. en 1988 et en 1989 à 5 p.c. Si la demande est restée très dynamique à la fin de 1989 et au tout début de 1990, assurant ainsi pour les premiers mois de l'année une activité très soutenue, un retournement de tendance s'est, comme on l'a vu précédemment, nettement dessiné par la suite. Ce mouvement, sans doute en partie lié au relèvement des taux d'intérêt des crédits hypothécaires, devrait graduellement affecter l'activité du secteur durant le second semestre.

Les investissements des entreprises font toujours preuve de fermeté. Après les hausses très fortes des deux années précédentes (+ 16,8 p.c. en 1988 et + 16,3 p.c. en 1989), le taux d'accroissement atteindrait encore 10 p.c., impliquant que la part des investissements dans le PNB continuerait de progresser pour dépasser 13 p.c., contre environ 10 p.c. en 1987. Comme on l'a déjà mentionné, les perspectives restent bonnes dans l'industrie manufacturière, où les conditions qui ont déterminé la vague d'investissements sont encore en grande partie réunies : tensions sur les capacités de production, demande soutenue, rentabilité élevée. Dans les services, la croissance des investissements, qui avait été exceptionnellement forte dans certaines branches, pourrait être plus faible.

Quant aux investissements des pouvoirs publics, leur baisse tendancielle se poursuivrait. Par ailleurs, la consommation publique, qui avait stagné l'année précédente, augmenterait légèrement en raison d'une progression rapide de la charge des pensions et d'une moindre diminution des frais de fonctionnement des pouvoirs publics, de sorte qu'au total les dépenses publiques ne varieraient guère.

Ainsi la progression de l'ensemble des *dépenses intérieures* resterait encore très vigoureuse en 1990, dépassant — avec un taux de 4,2 p.c. — le rythme d'expansion de la demande intérieure de nos principaux partenaires commerciaux européens.

Tableau 1

PNB et principales catégories de dépenses aux prix de 1985

(pourcentages de variation annuelle)

	1989	1990 e
Consommation privée	3,8	4,0
Dépenses publiques	- 2,0	0,9
Consommation publique	- 0,7	1,2
Investissements publics	- 12,4	- 2,2
Logements	18,9	5,0
Formation brute de capital fixe des entreprises	16,3	10,0
p.m. Formation brute de capital fixe totale ¹	13,6	7,7
Variations des stocks ²	0,2	...
Total des dépenses intérieures	5,0	4,2
Exportations de biens et services	7,6	6,0
Total des dépenses finales	6,1	5,0
Importations de biens et services	8,7	6,7
PIB	4,0	3,6
Solde des revenus de facteurs ²	- 0,1	...
PNB	4,0	3,7

Source : INS.

¹ Investissements publics, logements et formation brute de capital fixe des entreprises.² Contribution à la croissance du PNB.

Cette croissance plus faible dans certains pays voisins affecte, ainsi qu'on le verra plus en détail par la suite, l'évolution des exportations : celles-ci ne progresseraient plus que de 6 p.c., contre 7,6 p.c. l'année précédente. Comme les importations, tout en revenant de 8,7 p.c. en 1989 à 6,7 p.c., continueraient à augmenter un peu plus que les exportations, la *contribution des exportations nettes de biens et services* à la croissance du PNB serait, comme en 1989, légèrement négative et atteindrait - 0,7 p.c.

Au total, compte tenu d'une stabilisation du solde des revenus de facteurs, le PNB augmenterait de 3,7 p.c., contre 4 p.c. en 1989. La croissance serait ainsi de nouveau une des plus rapides de ces 15 dernières années.

2.4 Marché de l'emploi

Grâce à la poursuite de l'expansion économique, la situation sur le marché du travail a continué de s'améliorer, l'emploi progressant toutefois à un rythme plus lent qu'en 1988 et 1989.

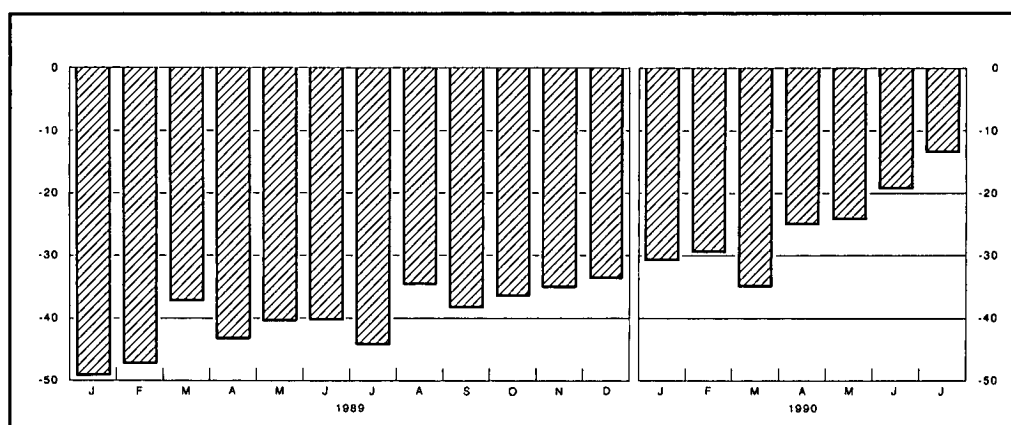
La réduction du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés s'était déjà quelque peu ralentie au cours de l'année 1989, mais cette évolution s'est accentuée nettement en 1990. En juillet, leur nombre s'est élevé à 418.000 unités, soit

une diminution d'environ 14.000 unités par rapport à l'année précédente. Corrigé des variations saisonnières, le taux de chômage exprimé en pourcentage de la population active est revenu dans un premier temps de 10,2 p.c. en juin 1989 à 9,7 p.c. en janvier 1990 ; depuis lors il s'est stabilisé à ce niveau. Selon les données de la CEE, standardisées à des fins de comparaison internationale, le taux de chômage belge a atteint 7,9 p.c. au mois de juin, soit un taux inférieur de quelque 0,7 p.c. à la moyenne communautaire.

Graphique 5

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés

(variations en milliers d'unités par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source : ONEM.

Ce recul du chômage au cours des douze mois se terminant en juin 1990 s'est, contrairement à l'année précédente, répercuté intégralement sur le groupe des chômeurs de longue durée (plus d'un an). Le succès rencontré par le système d'interruption du chômage pour raisons sociales et familiales (+ 15.000 unités), auquel recourent presque exclusivement des femmes, est sans doute un facteur ayant contribué à cette réduction. Les chômeurs sans travail depuis plus d'un an représentent néanmoins encore toujours quelque 60 p.c. du nombre total de chômeurs.

Par ailleurs, la demande d'emploi, qui correspond à la population active, progresserait à un rythme légèrement supérieur à celui de 1989 : + 7.000 unités. Tout comme au cours des années antérieures, la croissance de la population active brute, résultant de la progression structurelle du taux d'activité féminin, a été en grande partie compensée par un nouvel essor des programmes de retrait anticipé ou temporaire. Le nombre de bénéficiaires de retraits anticipés (programmes de prépensions et retraits des chômeurs âgés) n'augmente à vrai dire plus guère, mais les retraits temporaires, et notamment les interruptions de chômage pour raisons sociales et familiales, suscitent encore toujours un intérêt croissant.

Au total, l'accroissement de l'emploi entre juin 1989 et juin 1990 peut être estimé à 26.000 unités, soit + 0,7 p.c. La création d'emplois serait imputable aux seules entreprises. Tant dans la construction que dans l'industrie, la progression des effectifs devrait encore rester importante, mais le ralentissement se poursuivrait dans le secteur des services.

Tableau 2

Marché de l'emploi

	1985	1986	1987	1988	1989 e	1990 e
1. Variations en milliers d'unités au 30 juin :						
Population active brute	+ 24	+ 31	+ 25	+ 27	+ 27	+ 27
Retraits anticipés et temporaires	+ 44	+ 34	+ 19	+ 16	+ 23	+ 20
Population active (nette)	- 20	- 3	+ 6	+ 12	+ 5	+ 7
Emploi	+ 20	+ 25	+ 18	+ 54	+ 45	+ 26
Chômage ¹	- 40	- 28	- 12	- 42	- 40	- 19
2. Taux de chômage (pourcentages de la population active au 30 juin - taux désaisonnalisé) :						
Données BNB	13,3	12,6	12,3	11,2	10,2	9,7
Données CEE harmonisées :						
— Belgique	11,4	11,7	11,5	10,1	8,3	7,9
— Moyenne CEE	10,8	10,7	10,3	9,8	9,0	8,6

Sources : Ministère de l'Emploi et du Travail, ONEM, INS, CEE.

¹ A l'exclusion des chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

Cette évolution du nombre de personnes occupées ne diffère de nouveau guère, en pourcentage, de l'accroissement de l'emploi exprimé en années de travail à temps plein. Ainsi qu'il ressort de données fragmentaires, l'extension structurelle du travail à temps partiel tend à s'affaiblir tandis que le nombre de chômeurs partiels se stabilise au niveau peu élevé de l'année précédente.

Malgré le maintien d'un taux de chômage relativement important, certains éléments témoignent de tensions sur le marché de l'emploi. Le niveau actuel des vacances d'emplois ne se situe que légèrement au-dessous du niveau exceptionnellement élevé de l'année précédente, et, dans certaines régions, le taux de chômage masculin est même revenu à un niveau que l'on peut qualifier de purement frictionnel. Les enquêtes de conjoncture indiquent également que certaines entreprises se trouvent confrontées à une pénurie de personnel qualifié. C'est principalement dans les branches de la construction, du bois et des matériaux de construction, et dans une moindre mesure, dans le textile et le papier, branches où le nombre de chômeurs a fortement reculé depuis 1988, qu'apparaissent des problèmes pour recruter du personnel qualifié.

2.5 Evolution des prix à la consommation

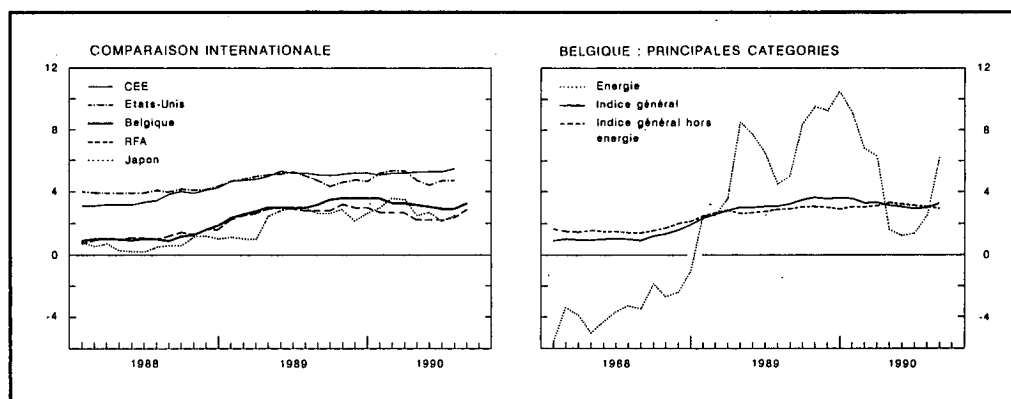
Alors que, depuis septembre 1988, l'inflation avait tendance à s'accroître, les sept premiers mois de 1990 ont été caractérisés par un fléchissement graduel de la hausse des prix à la consommation : exprimée en pourcentage de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente, celle-ci est revenue de 3,6 p.c. en décembre 1989 à 3 p.c. en juin et en juillet 1990, avant de s'établir à 3,3 p.c. en août.

Cette décélération a été du même ordre de grandeur qu'en RFA. Dans l'ensemble de la CEE, en revanche, la hausse des prix à la consommation s'est encore très légèrement accrue, passant de 5,3 p.c. en décembre 1989 à 5,5 p.c. en juillet 1990. Cette évolution est due à l'accélération de l'inflation en Grèce, au Portugal, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas (la hausse des prix enregistrée dans ce dernier pays ayant été modérée en 1989 par la réduction des taux de TVA), alors que les autres pays ont participé à la tendance baissière généralisée. Elle s'est ainsi accompagnée d'une certaine accentuation des divergences entre pays européens. Aux Etats-Unis et au Japon, le rythme d'inflation a connu une accélération au début de l'année, une décélération ensuite, se situant en juillet à un niveau proche de celui de la fin de 1989.

Graphique 6

Prix à la consommation

(pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Sources : CEE, MAE.

En Belgique comme dans d'autres pays, le fléchissement de l'inflation au cours des sept premiers mois s'explique essentiellement par l'évolution des prix des matières premières, et plus précisément de ceux des combustibles. Le non-respect des quotas de production de deux des pays de l'OPEP a provoqué, au premier semestre, une baisse des prix des produits pétroliers exprimés en dollar. En outre, le coût des importations belges a été réduit par la dépréciation du

dollar. De la sorte, le renchérissement des produits énergétiques consommés s'est très nettement ralenti. La hausse des prix des produits alimentaires, qui avait été relativement vive en 1989, a quelque peu fléchi. Les prix des autres produits et les loyers ont poursuivi une progression similaire à celle de 1989. En revanche, la hausse des prix des services s'est accélérée, passant de 2,4 à 3,3 p.c. entre décembre 1989 et juillet 1990.

Au mois d'août, le taux annuel d'inflation s'est accru d'un quart de pour cent sous l'effet de la hausse des prix des produits énergétiques. La crise pétrolière rend très incertaines les prévisions, fortement tributaires de l'évolution du cours du pétrole sur les marchés internationaux. En son absence, on pouvait s'attendre à une stabilisation de l'inflation aux alentours de 3 p.c. au second semestre de l'année, de sorte qu'en moyenne annuelle, la hausse des prix à la consommation aurait été de l'ordre de 3,1 p.c. comme en 1989. Malgré la faiblesse du dollar, la brusque envolée des cours du pétrole brut impose une révision à la hausse. En tout état de cause, son incidence sur le niveau moyen des prix de 1990 sera sans doute limitée mais son effet pourrait être relativement important dès la fin de l'année. Une approximation sommaire indique que si le prix du pétrole brut se maintenait, par exemple, à un niveau moyen de 28 dollars le baril à partir de septembre 1990 — au lieu d'un prix de 17 dollars avant la crise — et si le cours de change du dollar demeurerait inchangé, la hausse mécanique des prix à la consommation due au relèvement du coût du pétrole atteindrait 1,5 p.c. à la fin de décembre. Cette hausse mécanique représente la répercussion sur les prix à la consommation du renchérissement des produits énergétiques importés, compte tenu de leur importance directe ou indirecte dans la consommation, à l'exclusion des effets dérivés.

3. FINANCES PUBLIQUES

3.1 Evolution du solde net à financer du Trésor

Dans une analyse consacrée à l'évolution des finances publiques, il convient de se référer au déficit de l'ensemble des pouvoirs publics, c'est-à-dire à l'ensemble formé par le déficit du Trésor, les soldes respectifs de la sécurité sociale et des pouvoirs locaux ainsi que par les autres composantes du déficit global¹. En effet, certains glissements parfois importants pouvant se produire entre ces différents sous-secteurs, ne considérer que le déficit du seul Trésor est peu rationnel du point de vue de l'analyse économique, puisque ce déficit ne constitue qu'une partie — la plus importante il est vrai — du solde de l'ensemble des pouvoirs publics.

¹ En 1989, le déficit de 479 milliards pour l'ensemble des pouvoirs publics se décompose comme suit :

Solde net à financer du Trésor	= - 397
Pouvoirs locaux	= - 31
Sécurité sociale	= + 38
Autres	= - 89

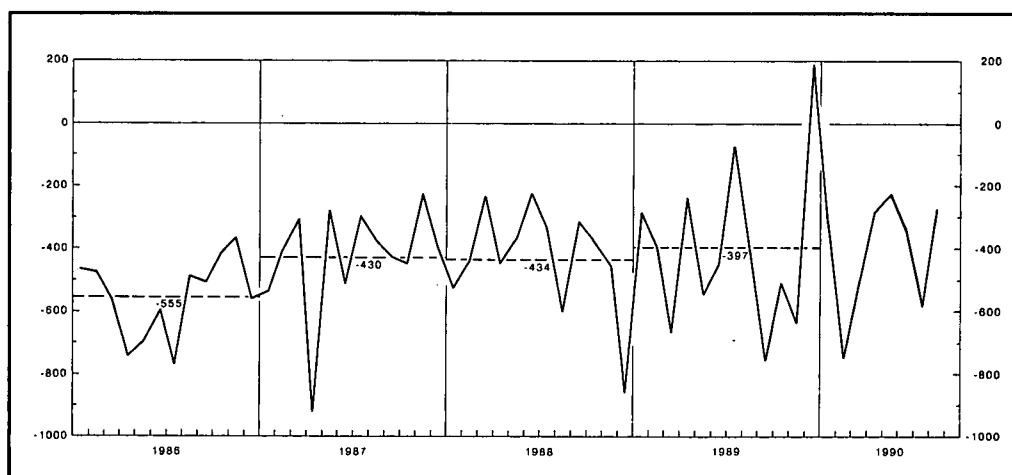
Faute de données statistiques suffisantes pour les premiers mois de l'année, le présent article doit néanmoins se limiter à l'évolution (et aux déterminants essentiels) du solde net à financer du Trésor.

Ce solde fluctuant parfois très fortement d'un mois à l'autre, il faut en outre rester très prudent en essayant de déceler la tendance de l'évolution de ce solde pour l'ensemble de l'année à partir de données ne portant que sur quelques

Graphique 7

Solde net à financer du Trésor

(milliards de francs ; données dessaisonnalisées exprimées en base annuelle¹)



Sources : Ministère des Finances, BNB.

¹ Les données exprimées en base annuelle (c'est-à-dire multipliées par 12) permettent de comparer les résultats mensuels à celui enregistré au terme de l'année (traits horizontaux).

mois. C'est ainsi que les données disponibles relatives aux huit premiers mois de l'année font état d'un déficit de 364,5 milliards, supérieur de quelque 19 milliards à celui de la période correspondante de 1989, alors que les données relatives aux six premiers mois de l'année — qui sont commentées ici, parce qu'elles peuvent être détaillées — présentent un déficit inférieur de quelque 15 milliards à celui de la période correspondante de 1989. Signalons enfin que si les chiffres publiés fournissent une ventilation du solde entre le pouvoir national et les régions et communautés, la comparaison de ces soldes partiels entre 1989 et 1990 ne revêt, pour des raisons diverses¹, aucune signification. On se conten-

¹ A titre d'exemple, des montants ont encore été versés aux régions et communautés en 1989 et 1990, alors qu'ils concernaient la période antérieure à 1989 ; la région bruxelloise n'a perçu ses ressources pour 1989 qu'au début de cette année ; certaines dépenses se rapportant à des compétences transférées ont encore été comptabilisées en 1989 au niveau national et ce pour un montant qui n'est pas encore connu avec précision ; au début de 1989, les ressources prévues par la loi de financement n'avaient pas encore été versées aux pouvoirs régionaux et communautaires...

tera donc d'une analyse de l'évolution des données consolidées relatives à l'ensemble du pouvoir national, des régions et des communautés.

La diminution de quelque 15 milliards du solde net à financer du Trésor au cours des six premiers mois est principalement la résultante de deux mouvements en sens inverse :

- La progression des dépenses, exprimée en milliards, a été plus importante que celle des recettes : en pourcentage, les premières ont, il est vrai, augmenté moins vite que les secondes, mais en termes absolus, le niveau des dépenses est largement supérieur à celui des recettes ;
- Cette détérioration a toutefois été plus que compensée par un surplus plus élevé des opérations de trésorerie.

Les détails concernant les différentes composantes des recettes seront examinés dans la seconde partie du présent chapitre.

Tableau 3

Compte du Trésor¹

(sur la base de caisse ; milliards de francs)

	Six premiers mois		Variations	
	1989 (a)	1990 (b)	(c) = (b) - (a)	p.m. pourcentages
A. Recettes	837,1	901,1	+ 64,0	+ 7,6
B. Dépenses	1.247,4	1.316,8	+ 69,4	+ 5,6
1. Charges d'intérêts ²	402,3	441,9	+ 39,6	+ 9,8
2. Dépenses hors charges d'intérêts	845,1	874,9	+ 29,8	+ 3,5
(p.m. : - relatives à l'exercice budgétaire précédent	(39,0)	(53,7)	(+ 14,7)	(+ 37,7)
- relatives à l'exercice budgétaire en cours)	(806,1)	(821,2)	(+ 15,1)	(+ 1,9)
a) courantes	(763,5)	(804,0)	(+ 40,5)	(+ 5,3)
b) en capital	(81,6)	(70,9)	(- 10,7)	(- 13,1)
C. Opérations de trésorerie	+ 12,3	+ 33,4	+ 21,1	
D. Emission d'emprunts de régularisation	+ 32,4	+ 31,5	- 0,9	
E. Solde net à financer (A - B + C + D)	-365,6	-350,7	+ 14,9	

Sources : Ministère des Finances, BNB.

¹ Les données figurant dans le présent tableau, ainsi que dans les deux suivants, ont trait au total *consolidé* du pouvoir national, des communautés et des régions ; sont donc exclus les transferts effectués entre ces différents pouvoirs. De façon à présenter des statistiques cohérentes et plus significatives du point de vue économique, les données de détail établies par le Ministère des Finances ont parfois été reclassées dans une autre rubrique. Ainsi, la part (30,4 milliards) des impôts directs qui, en raison de la réorganisation des bureaux de perception, n'a pas encore pu être affectée définitivement entre les différentes catégories de recettes de l'Etat, — et qui a été comptabilisée par le Ministère des Finances parmi les opérations de trésorerie (= rubrique « Autres opérations »), a été recensée ici parmi les recettes. Une correction a aussi été apportée pour reclasser une dépense en capital qui a été effectuée en 1989 mais qui n'a été comptabilisée en tant que telle qu'au début de 1990. Pour donner une image globale des charges d'intérêts, celles d'entre elles qui sont financées par le produit des emprunts de régularisation ont été considérées comme dépenses ; le produit des emprunts de régularisation est quant à lui recensé sous une rubrique séparée (D).

² Y compris les données relatives au Fonds des Routes et au Fonds de solidarité, ainsi que la part de la charge d'intérêts qui est financée par le produit des « emprunts de régularisation » (cf. rubrique D).

L'accroissement de 5,6 p.c. des dépenses est, quant à lui, principalement dû aux deux sous-rubriques suivantes :

- Les charges d'intérêts, qui ont progressé de 40 milliards en raison de l'augmentation de la dette et des taux d'intérêt ;
- Les dépenses hors charges d'intérêts, relatives à l'exercice budgétaire précédent, qui ont dépassé de plus d'un tiers celles de 1989 : cette augmentation concerne exclusivement les dépenses des régions et communautés, au niveau desquelles un certain retard dans l'utilisation des crédits avait été enregistré la première année de la régionalisation.

La catégorie de dépenses la plus importante, à savoir les dépenses hors charges d'intérêts relatives à l'exercice budgétaire en cours, a augmenté de 1,9 p.c.¹ ; l'évolution étant très différente d'un mois à l'autre, il est difficile d'extrapoler cette hausse à l'ensemble de l'année.

L'amélioration de 21 milliards des opérations de trésorerie est en partie liée à la diminution des dépenses relatives aux opérations d'émission et d'amortissement de la dette (par suite notamment de la baisse des commissions, du recul des émissions d'emprunts et de la réduction des rachats en bourse d'obligations cotant au-dessus du pair), mais elle doit surtout être attribuée à des mouvements fortuits qui ont eu un effet positif².

Il peut paraître étonnant de constater que les émissions d'emprunts de régularisation (et par conséquent leur influence positive sur le déficit du Trésor) ont été presque aussi importantes au cours des six premiers mois de l'année qu'au début de 1989 ; pour l'ensemble de l'année 1990, les émissions projetées se situent en effet nettement en deçà de celles enregistrées l'année précédente (31,5 milliards en 1990, contre 49,2 milliards en 1989). Cette évolution s'explique par un calendrier d'émission différent : en effet, aucune émission n'est plus prévue pour le restant de l'année, alors qu'en 1989 16,8 milliards avaient encore été émis au cours des six derniers mois. A concurrence de ce montant, le déficit du Trésor avait été abaissé artificiellement entre juillet et décembre 1989, alors que l'évolution de ce déficit ne sera plus influencée de cette manière au cours des prochains mois. On peut ajouter à cet égard que si l'émission d'emprunts de régularisation réduit le déficit du Trésor, elle n'affecte pas le déficit de l'ensemble des pouvoirs publics (tel qu'il est publié par la Banque dans le *Rapport* annuel et dans le *Bulletin*).

¹ A l'instar des autres données figurant dans le présent chapitre, ce pourcentage se rapporte aussi bien au pouvoir national qu'aux régions et communautés ; aussi ne permet-il pas de juger du respect ou non de l'objectif gouvernemental (croissance réelle nulle des dépenses hors charges d'intérêts) puisque celui-ci ne concerne que le pouvoir national.

² Ces facteurs accidentels sont d'autant plus importants que les opérations financières avec la CEE et les transferts de recettes fiscales aux pouvoirs locaux ont, à l'inverse, influencé négativement l'évolution des opérations de trésorerie.

Tableau 4

Financement du solde net à financer du Trésor
(milliards de francs)

	Monnaies étrangères	Franc belge							Solde
		A un an au plus			A plus d'un an			Total	
		Auprès de la BNB ¹	Autres	Total	Emissions brutes	Amortissements et remboursements	Emissions nettes		
(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e)	(f)	(g) = (e) - (f)	(h) = (d) + (g)	(a) + (h)	
1987	+ 32,0	- 81,8	+ 186,9	+ 105,1	+ 564,3	+ 270,9	+ 293,4	+ 398,5	+ 430,5
1988	+ 22,8	- 21,0	+ 52,6	+ 31,6	+ 639,0	+ 259,5	+ 379,5	+ 411,1	+ 433,9
1989	+ 68,9	- 39,9	+ 205,4	+ 165,5	+ 556,0	+ 393,2	+ 162,8	+ 328,3	+ 397,2
1989 7 mois ..	- 14,9	- 66,2	+ 307,3	+ 241,1	+ 386,5	+ 285,4	+ 101,1	+ 342,2	+ 327,3
1990 7 mois ..	- 30,4	- 40,3	+ 247,3	+ 207,0	+ 347,3	+ 169,3	+ 178,0	+ 385,0	+ 354,6

Source : Ministère des Finances.

¹ Variations du portefeuille d'effets publics belges de la Banque et de l'encours des certificats de trésorerie que le Fonds des Rentes finance par des avances spéciales consenties par celle-ci.

En ce qui concerne le mode de financement du déficit du Trésor, les données disponibles concernent les sept premiers mois. Les éléments suivants retiennent l'attention :

- Le financement à long terme en franc belge, qui avait été exceptionnellement faible en 1989, a en particulier gagné plus d'importance cette année : les émissions nouvelles ont certes été plus limitées, mais les amortissements et remboursements ont diminué encore plus par rapport au niveau exceptionnellement élevé de l'année précédente ;
- Les nouveaux engagements à court terme en franc belge — autres que ceux contractés auprès de la Banque — ont par contre régressé ;
- L'ensemble des ressources ainsi obtenues a nettement dépassé les besoins de fonds du Trésor, de sorte que son recours à la Banque en franc belge a de nouveau pu être réduit sensiblement, de même que la dette en monnaies étrangères.

3.2 Evolution des recettes

Au cours des six premiers mois de 1990, l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales a augmenté de 7,6 p.c., contre 6,4 p.c. en 1989. Le gonflement des *recettes non fiscales* (+ 21,9 p.c.) s'explique par les versements effectués par la Banque.

Les *recettes fiscales* se sont, quant à elles, accrues de 7 p.c. en ce début 1990. Cette expansion, plus importante que celle de 1989, résulte de l'évolution des impôts directs, les impôts indirects au contraire s'accroissant un peu moins vite.

Les *impôts directs* ont en effet augmenté de 6 p.c., au cours de la période sous revue, contre 3,4 p.c. pour la même période de 1989. Si les versements anticipés ont diminué, après avoir connu une hausse importante au début de 1989, cette évolution a été plus que compensée par la plus forte progression des recettes des précomptes professionnel et mobilier.

Tableau 5

Ensemble des recettes fiscales et non fiscales¹

	1987	1988	1989	Six premiers mois			Milliards de francs
				1989	1990 ²	p.m. 1990 ²	
	Pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente						
A. Recettes fiscales	+ 4,2	+ 4,3	+ 4,6	+ 5,5	+ 7,0	857,6	
1. Recettes courantes	+ 4,1	+ 4,3	+ 4,7	+ 5,6	+ 6,9	848,9	
1.1 Impôts directs	+ 2,3	+ 2,7	+ 1,4	+ 3,4	+ 6,0	509,3	
dont :							
Versements anticipés	+ 3,1	+ 4,4	+ 7,8	+ 17,4	- 5,4	89,8	
Précompte professionnel	+ 0,9	+ 2,7	+ 2,1	+ 2,7	+ 7,2	324,1	
Rôles sociétés	- 3,5 ³	- 1,6 ³	- 9,6 ³	- 1,9 ³	+ 0,3 ³	- 8,7	
personnes physiques	- 3,4 ³	- 0,2 ³	- 7,3 ³	- 3,5 ³	- 5,2 ³	- 5,3	
Précompte mobilier	+ 4,7	+ 2,4	+ 1,9	- 1,2	+ 18,0	93,0	
1.2 Impôts indirects	+ 7,0	+ 6,7	+ 9,5	+ 9,2	+ 8,3	339,6	
dont :							
Droits de douane	+ 8,1	+ 18,0	+ 12,3	+ 15,9	+ 7,1	16,7	
Accises	+ 3,5	+ 2,2	+ 9,2	+ 6,1	+ 12,6	69,4	
TVA	+ 6,8	+ 6,8	+ 7,6	+ 7,5	+ 7,0	222,9	
Droits d'enregistrement	+ 20,7	+ 12,7	+ 29,3	+ 33,0	+ 7,8	26,2	
2. Recettes de capital (= droits de succession)	+ 10,0	+ 6,4	- 0,6	- 9,4	+ 23,5	8,7	
B. Recettes non fiscales	- 1,6	- 15,0	+ 4,4	+ 31,0	+ 21,9	43,5	
C. Ensemble des recettes	+ 3,9	+ 3,4	+ 4,6	+ 6,4	+ 7,6	901,1	

Source : Ministère des Finances.

¹ A l'exclusion des additionnels au profit des pouvoirs locaux.

² Y compris, pour 1990, 30,4 milliards d'impôts directs non encore comptabilisés définitivement.

³ Variations en milliards de francs.

Contrairement aux années précédentes, les *versements anticipés* ont, au cours du premier semestre de l'année, régressé de 0,8 p.c. pour les personnes physiques (salariés et indépendants) et de 11 p.c. pour les sociétés, soit au total une baisse de 5,4 p.c. Ce recul peut paraître étonnant, compte tenu notamment du profil saisonnier des versements anticipés, qui ont, ces dernières années, augmenté nettement plus au début de l'année qu'au cours des mois suivants.

Tableau 6

Versements anticipés

(pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	Janvier à juin	Juillet à décembre	Ensemble de l'année
1987	+ 29,9	- 8,7	+ 3,1
1988	+ 13,2	- 1,1	+ 4,4
1989	+ 17,4	+ 1,0	+ 7,8
1990	- 5,4		

Source : Ministère des Finances.

Toutefois, la diminution de ces versements, du moins pour ce qui concerne les personnes physiques, doit s'apprécier en tenant compte de l'influence d'un changement institutionnel, à savoir la modification du régime de perception d'impôt sur les revenus des associés actifs. Depuis la mi-mars 1990, en effet, leurs rémunérations sont assujetties au précompte professionnel, alors qu'auparavant l'impôt était essentiellement acquitté sous forme de versements anticipés. Cette modification a pour effet de réduire artificiellement et probablement de façon substantielle les montants payés par les indépendants au titre de versements anticipés.

L'explication de la diminution de 11 p.c. des versements anticipés des sociétés — qui contraste avec les hausses enregistrées au cours des périodes correspondantes des années précédentes, à savoir respectivement 20, 41 et 14 p.c. en 1987, 1988 et 1989¹ — n'est pas évidente. D'une part, les profits des sociétés ont probablement augmenté, d'autre part, des mesures ont été prises, visant à alourdir leur fiscalité à concurrence de plus ou moins 20 milliards². Comme il n'existe bien évidemment pas encore de statistiques, au sujet des déclarations fiscales relatives aux revenus de 1990, l'incidence qu'ont pu avoir, sur le rendement des versements anticipés des sociétés, des éléments tels que la déduction pour investissement (liée aux investissements actuels ou à ceux du passé), le report des pertes antérieures (suite ou non aux fusions) ou l'ampleur prise par les centres de coordination et par les sociétés de reconversion ne peut encore être estimée.

Les recettes de *précompte professionnel* se sont, en ce début 1990, accrues de 7,2 p.c. Cet accroissement — certes lié à l'évolution des revenus — a été influencé à la hausse par les premiers effets du changement institutionnel concernant la taxation des associés actifs et par le fait que le barème du précompte n'a été, en 1990, indexé que pour moitié. Par contre, on se souviendra que l'abaissement

¹ Et respectivement - 0,5, 11 et 12 p.c. pour ces mêmes années prises dans leur ensemble.

² Lois du 22/12/1989 et du 22/2/1990.

de ce barème pour les revenus de 1989 — consécutif à la réforme fiscale — n'a été effectif qu'à partir du 1^{er} mars, de sorte que la croissance du précompte professionnel a été freinée entre les premiers mois de 1989 et ceux de 1990.

Alors que les rôles des sociétés sont devenus légèrement positifs, ceux des particuliers ont de nouveau donné lieu à des remboursements plus grands de la part du Trésor. Cette évolution négative n'a rien à voir avec la réforme fiscale applicable aux revenus de 1989 puisque les enrôlements relatifs à l'imposition de ceux-ci ne commenceront que dans la deuxième moitié de cette année.

En baisse en 1989, les recettes de *précompte mobilier* ont augmenté considérablement (+ 18 p.c.). Etant donné que la réduction du taux du précompte mobilier n'a porté que sur les nouveaux actifs à revenus fixes, et n'a été appliquée qu'à partir du 1^{er} mars 1990, il est probable que l'incidence mécanique négative de cette mesure a été limitée. Par contre, cette mesure a, sans doute, déjà exercé un effet plus important sur le comportement des épargnants. Par ailleurs, d'autres facteurs explicatifs ont consisté dans une augmentation, jusqu'au début de 1990, des taux d'intérêt et dans le fait que les épargnants ont, au second semestre de 1989 et durant les premiers mois de 1990, diminué très nettement leurs placements à long terme en faveur de placements à court terme, ce qui a pour effet d'avancer dans le temps le paiement du précompte mobilier.

A la suite principalement du dynamisme de la consommation privée, le produit des *impôts indirects* a continué à augmenter de façon importante en ce début 1990 (+ 8,3 p.c.). La hausse des recettes de *TVA* a été proche de celle enregistrée en 1989 (quelque 7 p.c.)¹, tandis que le taux d'accroissement des *droits d'accises* (+ 12,6 p.c.) a doublé par rapport à celui du premier semestre 1989. Cette forte augmentation s'explique par les relèvements de droits d'accises (mesures compensatoires prises dans le cadre de la réforme de l'impôt des personnes physiques) dont les effets jouent plus en ce début 1990 qu'ils ne l'ont fait au début de l'année précédente. La progression des *droits d'enregistrement*, qui en raison de la forte croissance dans le secteur immobilier atteignait plus de 30 p.c. en 1989, s'est, au cours des six premiers mois de 1990, affaiblie à quelque 8 p.c.

4. BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET MARCHE DES CHANGES

La balance des règlements officiels de l'UEBL s'est soldée par un surplus d'une trentaine de milliards au terme du premier semestre de l'année 1990. L'excédent dégagé par les opérations courantes a été de même ordre de grandeur que les deux années précédentes. Par ailleurs, les opérations en capital, nettement déficitaires au premier semestre de 1989, ont donné lieu à des entrées nettes.

¹ En 1990, la hausse a été freinée par le remboursement de la taxe d'immatriculation des véhicules automobiles.

L'évolution de ces dernières opérations a en outre été caractérisée par un changement notable de la structure selon le terme, les entrées de capitaux à court terme des six premiers mois de 1989 faisant place à des sorties en 1990, et inversement, pour les capitaux à long terme.

4.1 Opérations courantes

De même qu'en 1989, les opérations courantes de l'UEBL sur une base de caisse ont laissé en 1990 un surplus de quelque septante milliards pour les six premiers mois de l'année.

A l'intérieur de ce surplus, celui laissé par les paiements sur marchandises a légèrement progressé par rapport à l'année précédente, s'élevant à une cinquantaine de milliards. Les recettes des opérations d'arbitrage ont enregistré une très nette augmentation. En revanche le solde des exportations et importations s'est détérioré, le rythme d'expansion en valeur des premières étant plus faible que celui des secondes.

L'information livrée à cet égard par les statistiques de la balance des paiements diffère fortement de celle fournie par les statistiques douanières publiées par l'INS. Caractérisées dans le passé par une moins grande stabilité, les données des statistiques douanières font, en effet, apparaître que le solde des

Tableau 7

Opérations courantes de la balance des paiements de l'UEBL sur la base de caisse
(soldes en milliards de francs)

	Six premiers mois		
	1988	1989	1990 p
1. Transactions sur biens et services	+ 97	+ 103	+ 111
1.1 Transactions sur marchandises	+ 48	+ 44	+ 47
1.11 Exportations et importations (y compris le travail à façon)	(+ 36)	(+ 40)	(+ 20)
1.12 Opérations d'arbitrage (nettes)	(+ 12)	(+ 4)	(+ 27)
1.2 Frais de transports et d'assurances	+ 21	+ 19	+ 20
1.3 Déplacements à l'étranger	- 14	- 16	- 22
1.4 Revenus de placements et d'investissements	+ 4	+ 27	+ 30
1.5 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 42	+ 41	+ 41
1.6 Autres services	- 4	- 12	- 5
2. Transferts	- 32	- 35	- 43
2.1 Transferts privés	- 8
2.2 Transferts publics	- 32	- 35	- 35
3. Opérations courantes (= 1 + 2)	+ 65	+ 68	+ 68

p : données provisoires et partiellement estimées pour les opérations réglées par voie de compensation.

exportations et importations serait passé d'un surplus de 40 milliards pour les six premiers mois de 1989 à un déficit de 33 milliards pour la période correspondante de cette année. Une telle divergence d'évolution s'était déjà produite en 1989, mais en sens opposé, le solde précité enregistrant une forte amélioration selon les statistiques douanières, alors que celui recensé dans la balance des

Tableau 8

Evolution de la balance commerciale

(soldes en milliards de francs)

	Statistiques douanières	Balance des paiements ¹
1985	- 150	+ 32
1986	+ 5	+ 103
1987	- 10	+ 48
1988	- 11	+ 106
1989	+ 61	+ 71 e
1989 6 premiers mois	+ 40	+ 53
1990 6 premiers mois	- 33	+ 33 e

Sources : INS, BNB.

¹ Il s'agit des données de la balance commerciale sur la base de transactions qui sont, en principe, les plus comparables aux statistiques douanières. A partir de décembre 1989, ces données n'étant pas disponibles, elles ont été estimées au départ des données établies sur la base de caisse en posant l'hypothèse que pour les périodes à comparer, les délais de paiements n'accuseraient pas de variation d'une année à l'autre.

paiements s'inscrivait en recul. La difficulté de comparaison de ces deux statistiques n'est pas un fait nouveau. Elle s'explique par l'existence de différences importantes entre les méthodes utilisées pour leur mode d'établissement respectif¹. Sous réserve de ces différences qui affectent les évolutions relatives des exportations et importations, il reste néanmoins que ces statistiques font toutes deux état d'une tendance manifeste des échanges extérieurs à s'infléchir en valeur. Les déterminants en sont, en grande partie, les mêmes, mais étant donné les divergences observées, les commentaires des lignes qui suivent porteront plus spécifiquement sur les données de la balance des paiements.

Le net ralentissement du rythme d'expansion des exportations et des importations découle, en premier lieu, de la forte réduction des prix mondiaux des matières premières, en particulier, des métaux non ferreux, des métaux précieux et, pour la fin de la période considérée, des produits pétroliers, ainsi que de la dépréciation du dollar des Etats-Unis.

¹ Ces différences font l'objet d'une description dans l'article *La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1988 sur la base des transactions*, p. 13.

Ces développements auraient conduit à une légère amélioration des termes de l'échange. La dégradation du solde des opérations d'exportations et importations découlerait, par conséquent, d'un recul du taux de couverture en volume. D'une part, la croissance des importations a été stimulée par la forte progression des investissements et de la consommation privée en Belgique. D'autre part, la croissance des exportations a été freinée par l'affaiblissement de la demande sur certains marchés, entre autres au Royaume-Uni. Par ailleurs, l'évolution des recettes d'exportations a sans doute aussi été influencée par des facteurs accidentels. Tout d'abord, les difficultés qu'éprouve l'URSS à se procurer des devises se sont traduites par un retard des paiements de ses importations notamment en provenance de l'UEBL, ainsi que vraisemblablement par des livraisons moins importantes de celle-ci vers cette destination. Ensuite, une incidence négative s'est exercée en raison de difficultés apparues dans les secteurs de la production et de la transformation de la viande en Belgique.

Finalement, il n'est pas exclu que les entreprises exportatrices de l'UEBL soient devenues moins compétitives sur les marchés internationaux, notamment vis-à-vis des exportateurs établis dans des pays dont la monnaie s'est considérablement dépréciée, comme ce fut le cas pour les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Japon (voir graphique 9). A cet égard, on peut signaler que le renforcement de la valeur extérieure du franc qui a fait suite à la déclaration des autorités monétaires quant à leur décision de lier strictement les évolutions du cours de change de notre monnaie à celles des monnaies les plus fortes du SME est à ce point marginal qu'il n'a pu modifier notablement la position concurrentielle de nos entreprises.

De même qu'en 1989, les revenus de placements et d'investissements ont permis de dégager un surplus important. L'évolution de ces revenus a, de nouveau, été influencée favorablement par l'augmentation des avoirs nets sur l'étranger résultant des surplus courants engrangés lors des périodes précédentes. Cette influence bénéfique a toutefois été contrecarrée en 1990 par la dépréciation, assez forte dans l'un ou l'autre cas, de la plupart des monnaies dans lesquelles les résidents de l'UEBL ont effectué des placements ou des investissements. Elle l'a également été par la hausse des taux d'intérêt à court terme dans la période récente. Les structures respectives des engagements envers l'étranger et des avoirs sur l'étranger sont telles que les premiers sont caractérisés par une plus grande sensibilité à court terme aux variations des taux d'intérêt que les seconds¹. Cette sensibilité plus forte s'est reflétée au début de l'année 1990 dans le gonflement des paiements nets d'intérêts au reste du monde par les pouvoirs publics et par le système bancaire.

En ce qui concerne l'amélioration du solde des autres services, elle découle principalement du fait que l'année 1989 avait été marquée par le paiement effectué par la Belgique dans le cadre du différend avec l'Algérie portant sur la livraison de gaz naturel. En dehors de ce facteur particulier, le net déclin des émissions internationales d'obligations a déprimé les recettes de frais et commis-

¹ Les différences de structure qui sont visées ici ne concernent pas exclusivement les notions de court ou de long terme, mais aussi celles de taux d'intérêt fixe ou variable.

sions bancaires, mais cette évolution a été contrebalancée par la hausse tendancielle des recettes dégagées grâce aux activités des centres de coordination et des sociétés captives de réassurance.

4.2 Opérations en capital

Le déficit de 66 milliards des opérations en capital au premier semestre de 1989 s'est mué cette année en un surplus de 14 milliards.

Le développement le plus marquant dans les mouvements de capitaux est sans doute le retournement du solde des opérations en capital principalement à long terme. Pour l'ensemble des six premiers mois de 1990, celles-ci se sont soldées par un excédent de 76 milliards, contre un déficit de 91 milliards en 1989.

Cette inversion très nette des flux nets de capitaux à long terme s'explique principalement par les entrées nettes de fonds enregistrées dans la rubrique « valeurs mobilières ». Au début de l'année les anticipations à la hausse en ce qui concerne les taux d'intérêt à long terme, ainsi que la réduction annoncée, puis réalisée, du taux de précompte mobilier sur les revenus d'intérêt en Belgique, ont défavorisé les placements des résidents en valeurs mobilières étrangères, et en particulier, ceux libellés en dollar. Il est de plus probable que des placeurs, rendus circonspects par les pertes de change encourues en 1989, aient décidé de réduire, dans leur portefeuille financier, la part de leurs investissements en monnaies étrangères. En revanche, avec l'émergence d'anticipations de baisse des taux d'intérêt à long terme au mois de juin, les avoirs des résidents en valeurs mobilières étrangères se sont accrus, mais de manière modérée. Ces anticipations, conjuguées à l'amélioration de l'image du franc suscitée par les efforts de modernisation des marchés financiers et les engagements pris quant à l'orientation de la politique de change, ont, par ailleurs, motivé des achats relativement importants de valeurs mobilières domestiques par les non-résidents, de sorte que pour les six mois écoulés, ceux-ci ont, au total, progressé par rapport à l'année précédente.

L'inversion des mouvements de capitaux à long terme découle aussi, bien que dans une moindre mesure, de l'évolution des investissements directs des résidents à l'étranger. Sous l'effet de désinvestissements importants au mois de janvier, ceux-ci ont diminué d'environ un quart.

En revanche, les mouvements de capitaux principalement à court terme se sont clôturés par un déficit de 45 milliards, contre un excédent de 26 milliards en 1989. Cette évolution a été déterminée par les opérations à terme des résidents dont le solde global s'est complètement renversé, s'inscrivant en déficit cette année.

Au premier semestre de 1989, les ventes à terme de monnaies étrangères, et en particulier de mark, avaient donné lieu à des entrées nettes de capitaux de 61 milliards. De telles ventes se sont avérées, en général, profitables pour des entreprises résidentes, puisque — la relation de change entre le mark et le franc demeurant stable — celles-ci ont bénéficié en fin de compte de la prime du

Tableau 9

Balance des paiements de l'UEBL sur la base de caisse

(soldes en milliards de francs)

	1988	1989	1990						6 premiers mois p
	6 premiers mois	6 premiers mois	janvier	février	mars	avril	mai	juin p	
1. Opérations courantes	+ 65	+ 68	+ 2	- 4	+ 13	+ 17	+ 32	+ 8	+ 68
2. Opérations en capital	+ 4	- 66	- 2	+ 13	+ 3	- 13	- 21	+ 34	+ 14
2.1 Opérations en capital du secteur privé non financier	+ 1	- 65	+ 5	+ 10	+ 3	+ 2	- 20	+ 31	+ 31
2.11 Opérations principalement à court terme	+ 36	+ 26	- 45	- 29	+ 23	- 9	+ 17	- 2	- 45
2.111 des non-résidents :									
au comptant	+ 64	+ 31	+ 18	- 27	- 27	+ 10	+ 7	+ 10	- 9
à terme	+ 38	+ 24	+ 14	+ 3	+ 9	+ 19	+ 39	+ 12	+ 96
2.112 des résidents :									
au comptant	- 83	- 90	- 51	+ 23	+ 48	- 43	+ 50	- 10	+ 17
à terme	+ 18	+ 61	- 26	- 28	- 7	+ 5	- 79	- 14	-149
2.12 Opérations principalement à long terme	- 35	- 91	+ 50	+ 39	- 20	+ 11	- 37	+ 33	+ 76
2.121 Valeurs mobilières	- 82	- 98	+ 18	+ 12	+ 5	- 4	+ 5	+ 2	+ 38
des non-résidents	+ 13	+ 14	+ 5	- 14	+ 6	- 1	+ 7	+ 18	+ 21
des résidents	- 95	-112	+ 13	+ 26	- 1	- 3	- 2	- 16	+ 17
2.122 Investissements directs et opérations en capital apparentées	+ 47	+ 7	+ 32	+ 27	- 25	+ 15	- 42	+ 31	+ 38
des non-résidents	+119	+142	+ 14	+ 29	+ 21	+ 21	+ 15	+ 38	+138
des résidents	- 72	-136	+ 18	- 2	- 46	- 6	- 57	- 7	-100
2.2 Autres opérations en capital ¹	+ 2	...	- 7	+ 3	...	- 15	- 1	+ 3	- 17
3. Erreurs et omissions ²	- 17	+ 15	- 8	- 9	- 16	- 1	- 6	- 7	- 47
4. Balance des règlements officiels	+ 52	+ 18	- 8	+ 3	+ 5	+ 35	+ 35
Financement du total :									
4.1 Opérations en capital, au comptant, en monnaies étrangères des pouvoirs publics ³	+ 38	+ 14	- 10	+ 2	- 4	+ 1	...	+ 14	+ 3
4.2 Mouvement des réserves de change nettes de la BNB ⁴	+ 14	+ 3	+ 2	- 2	+ 4	+ 2	+ 5	+ 21	+ 32

¹ Cette rubrique comprend les opérations en capital en monnaies étrangères, au comptant et à terme, des établissements de crédit résidents, les opérations en capital des entreprises publiques non financières et celles, en francs, des pouvoirs publics.

² Y compris la contrepartie de la démonétisation de l'or.

³ Signe + : diminution de la dette en monnaies étrangères des pouvoirs publics ; signe - : augmentation.

⁴ Signe + : augmentation des réserves ; signe - : diminution.

p : données provisoires et partiellement estimées pour les opérations réglées par voie de compensation.

cours de change à terme du mark par rapport au cours au comptant, qui correspond au différentiel de taux d'intérêt entre les deux monnaies. En revanche, en 1990, ces opérations de vente n'ont plus été réitérées et ont fait place à des achats. La faiblesse relative du mark allemand a vraisemblablement été interprétée comme un développement passager, de sorte que le cours de change à terme pouvait paraître moins élevé que le cours au comptant escompté. En outre, les entreprises résidentes ont accru leurs achats à terme de dollar en vue de tirer parti du niveau assez bas de son cours de change. Il convient sans doute de rappeler que ce ne sont pas les opérations à terme en tant que telles qui provoquent des mouvements de capitaux, mais bien les opérations de couverture qui en sont la contrepartie auprès des banques qui ont à assurer le maintien de l'équilibre de leur position de change globale.

Quant aux opérations à court terme au comptant des résidents, elles se sont soldées par un excédent de 17 milliards à l'issue du premier semestre. Cette évolution, qui contraste avec les déficits enregistrés à ce titre en 1988 et 1989, a été dominée par l'incidence sur les mouvements de capitaux de la disparition en début d'année des craintes d'un réalignement général des parités dans le SME. Ces craintes avaient suscité des sorties importantes de capitaux à court terme de la part des résidents de la fin du mois de septembre 1989 jusqu'au début du mois de janvier 1990. Les reflux de capitaux qui ont suivi ont été vraisemblablement amplifiés par la réduction du précompte mobilier. Par ailleurs, tout au long du deuxième trimestre, les non-résidents ont accru leurs avoirs nets au comptant en franc.

Au total, quoiqu'il soit encore trop tôt pour en évaluer avec précision les effets, l'ensemble des mesures prises ainsi que la déclaration officielle faite par les autorités monétaires au sujet de leur décision de lier fermement le franc belge au monnaies fortes du SME, ont vraisemblablement augmenté l'attrait des non-résidents pour les placements en franc, à court terme et à long terme, et incité les résidents à allouer une moindre part de l'augmentation de leur patrimoine financier à la formation d'actifs en monnaies étrangères.

Ainsi, compte tenu de l'évolution du solde courant, la balance des règlements officiels a dégagé un surplus de 35 milliards au terme des six premiers mois de 1990. Cette évolution s'est temporairement traduite par une augmentation des réserves de change nettes. Ensuite, dans le courant du mois de juillet, les monnaies étrangères ainsi acquises ont été consacrées au remboursement de la dette en devises des pouvoirs publics.

4.3 Marché des changes

Les tensions, qui étaient apparues dans le SME à la fin de l'année 1989, se sont relâchées au début de l'année : contrairement à l'attente des marchés d'un réaménagement général des parités, celui-ci s'est limité à la dévaluation, le 8 janvier, de 3,7 p.c. du cours-pivot de la lire et à l'abandon pour cette monnaie de la marge de fluctuation élargie.

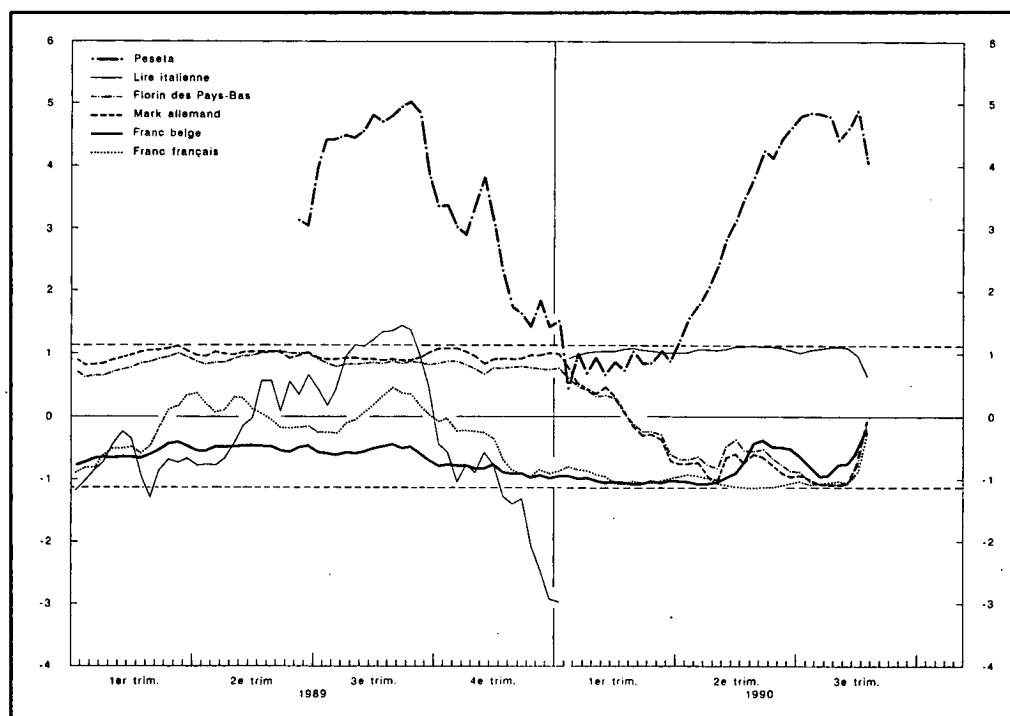
Par la suite, le mouvement de détente au sein du SME s'est accentué avec l'affaiblissement du mark allemand, lié à la crainte des marchés que le processus

d'union monétaire interallemande ne mène à une dérive inflationniste en RFA. Dans ce contexte, de même que les autres monnaies du SME, le franc belge s'est apprécié de manière sensible vis-à-vis du mark, cette appréciation s'élevant à près de un p.c. pour les deux premiers mois de l'année.

Graphique 8

Position des monnaies à l'intérieur du mécanisme de change du SME¹

(moyennes hebdomadaires des écarts observés par rapport au cours-pivot, en pourcentages)



Source : BRI.

¹ Le cours-pivot de la lire a été abaissé de 3,7 p.c. le 8 janvier 1990 et la marge de fluctuation autorisée ramenée de 6 p.c. à 2,25 p.c. La peseta a adhéré au mécanisme de change du SME le 19 juin 1989 avec une marge de fluctuation autorisée de 6 p.c.

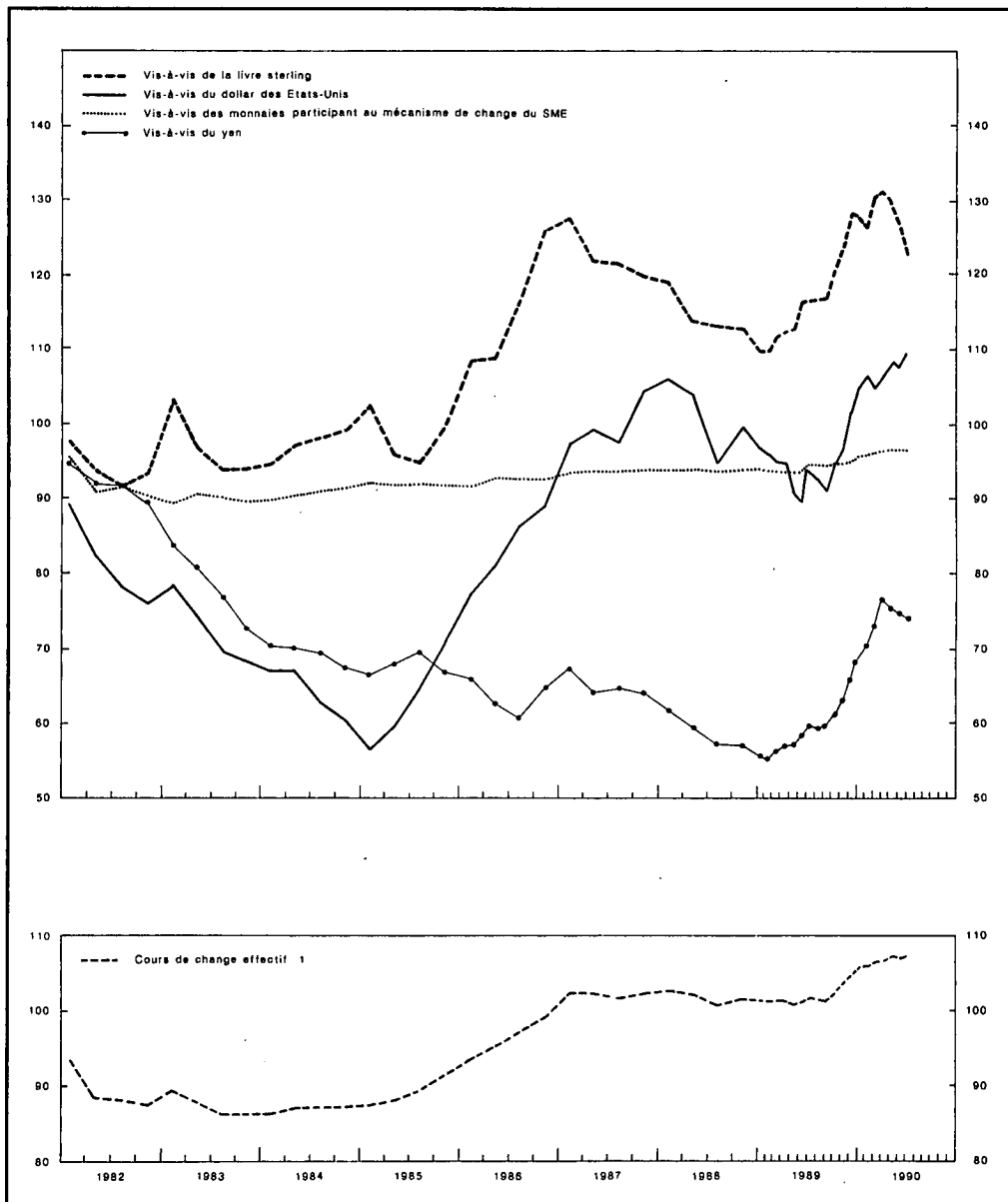
Par ailleurs, la dépréciation du dollar qui s'était amorcée à partir de l'automne 1989, en raison notamment de la hausse sensible des taux d'intérêt en RFA et dans la plupart des autres pays industrialisés, s'est interrompue au début de l'année. La relative stabilisation du différentiel d'intérêt entre le dollar et le mark, ainsi que les incertitudes pesant sur ce dernier, ont contribué à mettre un terme aux pressions à la baisse qui s'étaient exercées jusque là sur la monnaie américaine. De la sorte, celle-ci est demeurée relativement stable vis-à-vis du mark allemand durant la plus grande partie du premier semestre.

La fermeté du franc, conjuguée aux performances macroéconomiques favorables de l'UEBL et à la disparition quasi complète de l'écart de cotation du franc entre les marchés libre et réglementé, a amené, le 5 mars 1990, les autorités

Graphique 9

Cours de change du franc belge

(indices 1981 = 100)



¹ Pondéré par les exportations.

belges et luxembourgeoises à anticiper la suppression du double marché des changes. Cette mesure contribuera sans doute à améliorer l'image du franc sur les marchés financiers internationaux et, concurremment à d'autres mesures qui développeront l'éventail des instruments de placements accessibles aux non-résidents, à accroître l'intérêt, jusqu'à présent modeste, que ceux-ci ont porté aux placements en franc belge ou luxembourgeois.

Après la suppression du double marché des changes, le franc belge a continué à s'apprécier vis-à-vis du mark, et est passé au-dessus de son cours-pivot, traduisant une réaction très positive du marché à l'annonce de la nouvelle orientation donnée par les autorités monétaires à la politique de change. En vue d'assurer la liaison ferme du franc au mark, la monnaie considérée à l'heure actuelle comme ancre de stabilité, la nouvelle politique comportera deux aspects : premièrement, en cas de réajustement général des parités, le cours-pivot du franc belge vis-à-vis du mark demeurera inchangé ; deuxièmement, la Banque veillera à ce que l'utilisation de la marge de fluctuation existante soit cohérente avec cette nouvelle orientation, tout en respectant pleinement les dispositions de l'accord de Bâle-Nyborg.

Dans le courant du second trimestre, la situation des marchés de change a été marquée, pour les monnaies du SME, par le raffermissement sensible de la peseta espagnole. Avec la disparition au début de l'année des attentes de modification des cours-pivots, cette monnaie n'a pas manqué d'exercer un attrait de plus en plus grand sur les capitaux étrangers, eu égard au niveau relativement très élevé des taux d'intérêt en Espagne.

L'entrée en vigueur de l'union monétaire entre les deux Allemagnes, consacrée par le passage à une monnaie unique, le 1^{er} juillet 1990, n'a pas exercé d'incidence complémentaire sur la position du mark dans le SME. Les modalités adoptées pour pallier les risques monétaires inhérents à une telle opération ont été apparemment de nature à rassurer dans l'immédiat les marchés financiers. En revanche, l'appréhension d'un risque de relâchement de la politique monétaire aux Etats-Unis a été à l'origine d'une reprise du mouvement de repli de la monnaie américaine à partir du mois de juin.

Enfin, c'est la dépréciation du dollar qui, conjuguée à celles d'autres devises importantes, comme la livre sterling et le yen, explique la hausse du cours de change effectif depuis le quatrième trimestre de 1989. En revanche, vis-à-vis de l'ensemble des monnaies des pays qui participent au mécanisme de change du SME et qui interviennent pour deux tiers environ dans les échanges commerciaux de l'UEBL, le cours de change du franc est demeuré presque inchangé.

5. EVOLUTIONS MONETAIRES ET FINANCIERES

5.1 Politique monétaire et recours à la Banque

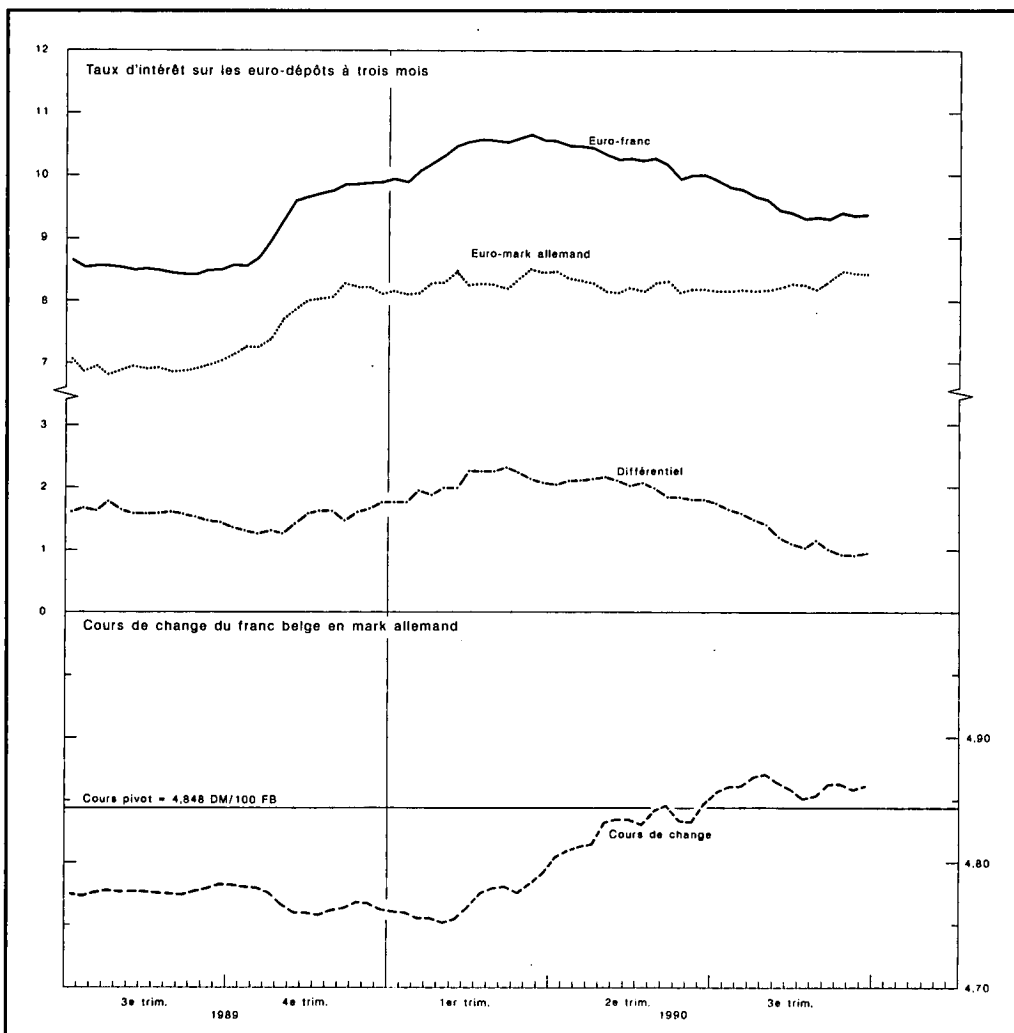
A maints égards, le contexte dans lequel s'est exercée la politique monétaire au premier semestre 1990 a été très différent de celui qui a prévalu durant la seconde moitié de l'année précédente.

L'orientation générale des taux d'intérêt à court terme s'est infléchie sur la plupart des marchés internationaux, ce qui a permis aux autorités belges de

réduire le niveau de leurs taux directeurs. C'est ainsi que le taux des certificats de trésorerie à 3 mois, qui avait été majoré de près de 2 points entre le mois de septembre 1989 et le début du mois de janvier 1990, s'est d'abord stabilisé à 10,40 p.c. jusqu'à la fin du mois de mars puis a été ramené, par étapes, à 9,15 p.c. à la fin du mois d'août. Parallèlement, le taux des adjudications d'avances à terme fixe, qui s'élevait encore à 10,38 p.c. au début du mois de mars, est revenu à 9,44 p.c. lors de la dernière adjudication qui a été effectuée à la fin du mois de juillet, tandis que le taux des adjudications de cessions-rétrocessions d'effets de commerce est passé d'un maximum de 10 p.c. à 8,94 p.c. à la fin du mois d'août. En revanche, les taux officiels de l'escompte et des avances ordinaires sont restés inchangés à 10,25 p.c. et 10,75 p.c.

Graphique 10

Taux d'intérêt et cours de change du franc belge et du mark allemand
(moyennes hebdomadaires)



A la suite du relâchement des tensions à l'intérieur du SME dès le début de l'année, le différentiel de taux à court terme entre le franc belge et le mark, qui avait dû être sensiblement relevé dans les derniers mois de 1989, a pu être de nouveau réduit. Cette dernière évolution s'inscrit dans la tendance à plus long terme du rétrécissement progressif de l'écart de rendement entre les placements à court terme en franc et en mark qui est rendu possible par l'amélioration structurelle de l'économie belge.

Tableau 10

Incidences des opérations de la Banque Nationale de Belgique sur le marché monétaire
(variations en milliards de francs)

	1990			
	huit premiers mois	premier trimestre	deuxième trimestre	juillet-août
1. Facteurs d'élargissement (+) ou de resserrement (-) du marché monétaire	75	31	24	20
1.1 Achats (+) ou ventes (-) nets de devises sur le marché des changes ¹	40	- 8	43	5
1.2 Augmentation (-) ou diminution (+) de la circulation de billets	29	27	- 18	21
1.3 Autres	6	12	- 1	- 5
2. Interventions discrétionnaires de la Banque sur le marché monétaire : octroi de crédits via les appels d'offres	- 9	- 12	18	- 15
2.1 Cessions-rétrocessions d'effets de commerce	- 8	- 18	21	- 11
2.2 Avances à terme fixe sur nantissement d'effets publics	- 1	6	- 3	- 4
3. Absorption (-) ou financement (+) du solde résiduel sur le marché monétaire	- 66	- 18	- 43	- 5
3.1 Réescompte et avances traditionnels	5	6	- 2	1
3.2 Financement des pouvoirs publics	- 72	- 24	- 41	- 7
3.21 Avances spéciales au Fonds des Rentes	- 44	- 36	- 26	18
3.22 Achats (+) ou ventes (-) de devises liés aux opérations en capital, au comptant, des pouvoirs publics	- 28	12	- 15	- 25
Octroi total de liquidités au marché monétaire (2 + 3) ..	- 75	- 31	- 24	- 20
Augmentation (+) ou diminution (-) des réserves de change (1.1 + 3.22)	12	4	28	- 20

¹ Correspond au solde des règlements officiels repris dans la balance des paiements ; pour juillet-août, les données sont provisoires.

Par leur décision de lier désormais plus fermement encore le cours du franc aux devises les plus fortes du SME, et notamment au mark allemand, les autorités monétaires belges ont donné une impulsion supplémentaire à cette évolution. Les marchés des changes et le marché monétaire ont en effet réagi particulièrement vite et favorablement à cette déclaration politique. En un court

laps de temps, le différentiel d'intérêt vis-à-vis du mark allemand a ainsi encore pu être réduit, de 1,8 p.c. à la mi-mai à 0,8 p.c. fin août, tandis que le cours de change du franc se maintenait aux alentours de son cours-pivot vis-à-vis du mark allemand.

Ces développements favorables ont également donné lieu à une amélioration importante de l'ensemble formé par les opérations courantes et les opérations en capital du secteur privé avec l'étranger, qui a dégagé un surplus considérable, notamment au deuxième trimestre. Ce surplus a donné lieu à une création de liquidités en direction du marché monétaire intérieur. Comme, par ailleurs, la contraction de la circulation de billets et les autres opérations de la Banque ont également exercé un effet d'élargissement sur ce marché, la Banque a pu réduire de quelque 75 milliards au cours des huit premiers mois de 1990 son octroi total de liquidités aux compartiments du marché monétaire.

Les crédits que la Banque accorde aux intermédiaires financiers — soit de manière discrétionnaire par le biais des adjudications, soit au moyen du rées-compte et des avances traditionnels — n'ont que légèrement diminué. Comme à l'accoutumée, dans le contexte actuel, c'est essentiellement le Trésor qui a par solde adapté son recours à la Banque. Etant donné que le Trésor a pu dans une plus large mesure couvrir directement ses besoins de liquidités sur le marché monétaire, il a réduit son endettement en devises de 28 milliards et a apuré sa position débitrice en franc belge auprès de la Banque de près de 44 milliards. De la sorte, l'encours des avances spéciales au Fonds des Rentes — qui atteignait encore 67 milliards à la fin de 1989 — ne s'élevait plus qu'à 23 milliards fin août 1990.

5.2 Evolutions financières

Au cours des années précédentes, les particuliers et les sociétés belges avaient marqué une préférence croissante pour les actifs financiers libellés en monnaies étrangères. Au premier semestre de 1990, un retournement important s'est produit : toutes durées confondues, les actifs en monnaies étrangères ont été délaissés au bénéfice des actifs en franc. L'annonce de l'abaissement du précompte mobilier à 10 p.c. puis sa réalisation ont concouru à rendre ceux-ci plus intéressants. En outre, la confiance dans le franc belge s'est accrue après que les rumeurs de réaligement général au sein du SME eurent été démenties.

C'est plus précisément dans les opérations sur valeurs mobilières étrangères que le retournement s'est réalisé. Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, dont le développement a stimulé les achats nets de titres étrangers au cours des trois dernières années, ont sans doute été en partie à l'origine des ventes nettes de 1990, se trouvant confrontés à des retraits de fonds. En effet, à l'attrait croissant des placements en franc s'est ajoutée, en janvier et février, une préférence pour les placements à court terme, due à la conjonction d'une structure inversée des taux d'intérêt et d'anticipations à la hausse des taux à long terme. A partir du mois de mars, ces anticipations se sont atténuées de telle

manière que les ventes nettes de valeurs mobilières étrangères se sont ralenties et que le portefeuille des actifs à long terme en franc belge des particuliers et des sociétés s'est accru.

L'incidence de la réduction du précompte mobilier au 1^{er} mars 1990 a été particulièrement importante sur les actifs libellés en franc belge.

Tableau 11

Formation d'actifs financiers par les particuliers et les sociétés

(milliards de francs)

	Six premiers mois	
	1989	1990 ¹
Actifs en franc belge	+ 470	+ 633
Actifs à un an au plus	+ 276	+ 215
dont : dépôts en carnets ou livrets ordinaires	(+ 57)	(- 295)
dépôts à terme	(+ 71)	(+ 291)
Obligations, bons de caisse et dépôts à plus d'un an	+ 134	+ 430
Actions	+ 60	- 12
Actifs en monnaies étrangères	+ 178	+ 44
Actifs à un an au plus	+ 78	+ 75
Obligations	+ 67	- 18
Actions	+ 33	- 13
Actifs divers ²	+ 312	n.
Total	+ 960	n.

¹ Estimations sur la base de données partielles et provisoires.

² Actifs dont la répartition entre franc belge et monnaies étrangères n'est pas connue ou n'a pas de sens (par exemple, investissements directs à l'étranger).

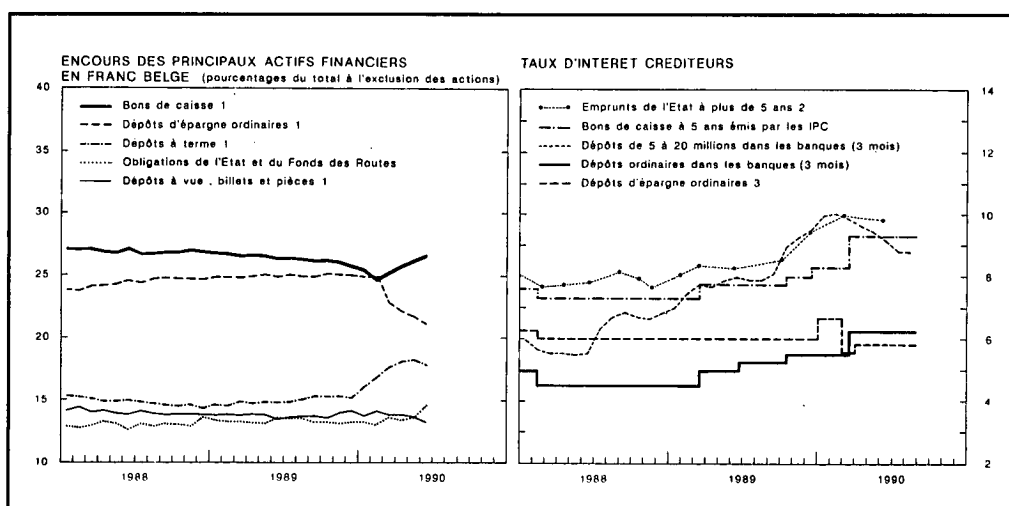
L'avantage fiscal dont disposaient les dépôts en carnets ou livrets ordinaires s'est fortement estompé. Par conséquent, une contraction de plus de 12 p.c. de l'encours de ces dépôts d'épargne a réduit leur part dans le portefeuille des actifs en franc belge des entreprises et particuliers de près de 4 p.c., dont la moitié au cours du seul mois de mars. Au contraire, la part relative des dépôts à terme s'est accrue de 3 p.c., en raison, au début de la période, des anticipations à la hausse des taux d'intérêt à long terme et de l'attente de la baisse du précompte et, par la suite, de l'avantage de rendement par rapport aux dépôts d'épargne.

La croissance des parts relatives des bons de caisse et des obligations de l'Etat à partir du mois de mars résulte principalement de l'atténuation des attentes à la hausse des taux d'intérêt à long terme, mais aussi, dans une certaine

mesure, d'un effet de rattrapage : les particuliers et les sociétés n'ont pas renouvelé les titres venant à échéance au début de l'année, dans l'attente de la baisse du précompte mobilier. Une fois celle-ci réalisée, en présence d'une légère détente des taux d'intérêt, les placeurs se sont tournés vers les actifs à long terme. A cet égard, l'émission de l'emprunt de l'Etat du mois de mars a permis de récolter quelque 50 milliards de souscriptions directes auprès des particuliers, auxquels cet emprunt était spécialement destiné. L'emprunt du mois de juin, intervenant dans une période de détente plus prononcée des taux d'intérêt, a connu un succès encore plus important, tant de la part des particuliers que des investisseurs institutionnels.

Graphique 11

Actifs financiers en franc belge détenus par les particuliers et les sociétés et taux d'intérêt



¹ Données dessaisonnalisées.

² Rendement à l'émission.

³ Taux brut fictif, y compris la prime de fidélité, auprès des principaux intermédiaires financiers.

Cette réallocation de portefeuille a provoqué un renchérissement des ressources des établissements de crédit, d'autant plus que l'érosion de l'encours des dépôts d'épargne a suscité une intensification de la concurrence dans la collecte d'autres dépôts. Ainsi, plusieurs établissements de crédit ont accordé une rémunération sur les comptes à vue supérieure à 0,50 p.c. Ce mouvement d'augmentation de la rémunération des dépôts à vue a concerné principalement les petites banques et les banques d'épargne, groupe d'intermédiaires financiers pour lesquels la part des dépôts d'épargne dans le total du passif est la plus importante.

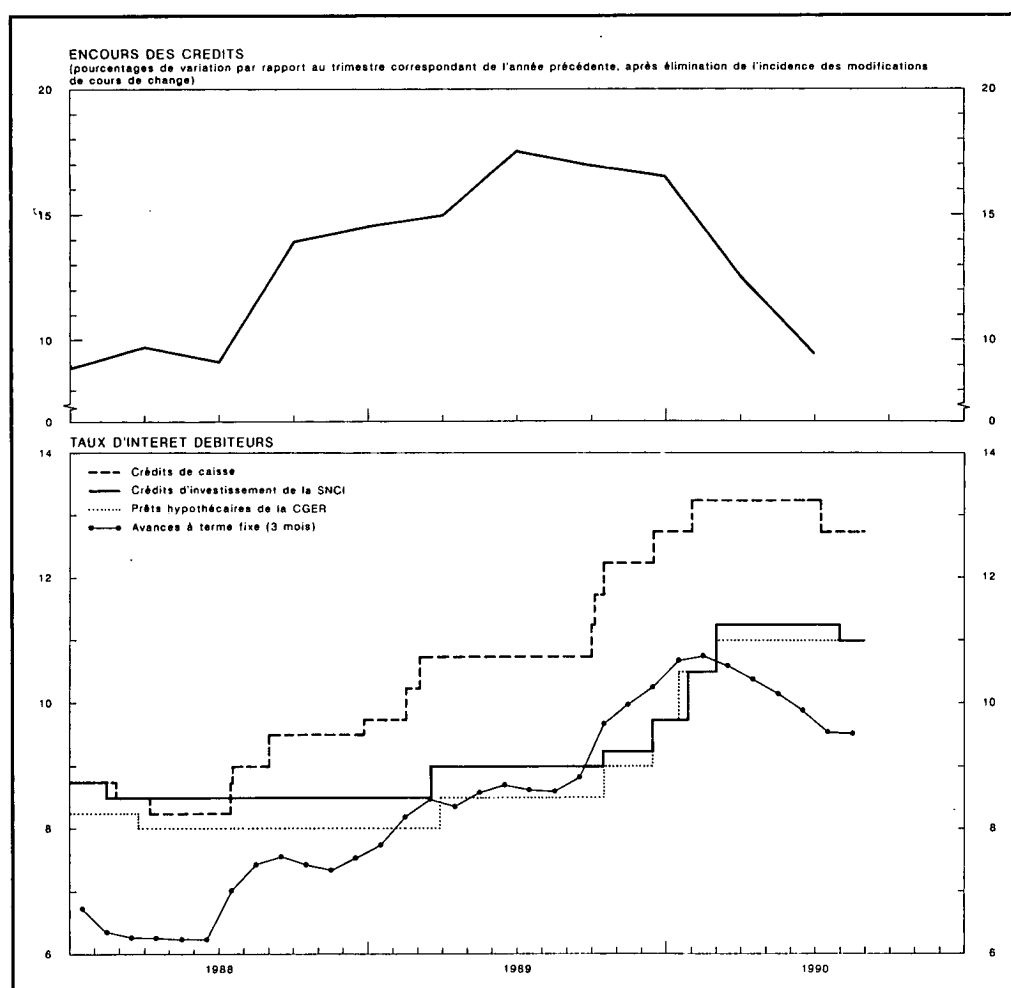
Cette évolution s'inscrit par ailleurs dans un mouvement plus large d'amplification de la concurrence résultant du processus en cours de la création d'un espace financier européen et de la modernisation de la place financière de Bruxelles. Dans ce contexte, les mesures en faveur d'une gestion plus efficace de

la dette publique, telles que l'émission au cours du premier semestre des deux emprunts de l'Etat sans appel au consortium des établissements de crédit, sont aussi de nature à peser sur la rentabilité du secteur financier.

En ce qui concerne les engagements financiers des entreprises et des particuliers, les données disponibles concernant le premier semestre indiquent un certain ralentissement de la croissance des crédits octroyés par les intermédiaires financiers, après une année de forte croissance. Le fléchissement de la progression de l'endettement — de 17 p.c. en décembre à 10 p.c. en juin, sur une base annuelle — est imputable principalement à l'évolution des engagements à court terme des sociétés. Ces derniers avaient connu une croissance exceptionnelle au cours de l'année passée (+ 25 p.c.), en raison notamment de demandes de crédits à caractère spéculatif dues aux tensions sur le marché des changes en fin d'année ; de nombreuses opérations de ce type se sont dénouées dès le mois de janvier.

Graphique 12

Crédits octroyés aux particuliers et aux sociétés et taux d'intérêt débiteurs



L'accélération de la hausse des taux des prêts hypothécaires dès la fin de 1989 a mis fin à une période de stabilité des taux qui, associée à d'autres facteurs spécifiques, avait permis une expansion importante de l'activité sur le marché hypothécaire, les nouveaux engagements des particuliers sous cette forme ayant augmenté de 23 milliards en 1985 à 141 milliards en 1989. Malgré les majorations successives des taux, le rythme de croissance de l'encours des prêts hypothécaires n'a que faiblement diminué, de 12 p.c. en décembre à 11 p.c. en juin.

L'encours des crédits destinés à la consommation a poursuivi sa nette progression, portant son taux de croissance à 15 p.c. pour la période des douze mois se terminant en juin 1990 contre 14 p.c. pour l'année 1989. Cette augmentation est en partie à mettre en relation avec le salon de l'automobile. En outre, le développement d'opérations de prêts personnels et de ventes à tempérament s'est inscrit dans un contexte de croissance élevée de la consommation et a été conforté par une capacité de remboursement accrue.

Si le coût du crédit demeure un paramètre essentiel de l'endettement des particuliers, en raison de l'importance des emprunts hypothécaires dans leur endettement global, établir un lien similaire entre l'évolution des crédits accordés aux sociétés et les taux d'intérêt devient de plus en plus malaisé. Aux facteurs traditionnels à l'origine des décisions d'emprunts viennent s'ajouter des motivations d'ordre fiscal et des mouvements spéculatifs qui expliquent pour une grande part les comportements d'endettement à court terme des dernières années. C'est pourquoi, en dépit de l'augmentation continue des taux d'intérêt, les crédits consentis aux sociétés n'ont cessé d'augmenter à un rythme rapide depuis près de deux ans. Au cours du premier semestre de 1990, même si les crédits à court terme ont enregistré un net recul de leur croissance pour les raisons déjà signalées, les crédits d'investissement ont crû à un rythme similaire à celui de l'année passée, soit 15 p.c.

En ce qui concerne les autres formes d'engagements financiers, les émissions publiques d'actions ont accusé un net repli au cours du premier semestre de l'année : elles ont porté sur un montant de 6 milliards, contre 64 milliards en 1989.

6. CONCLUSIONS

Les évolutions commentées précédemment confirment que 1990 sera encore une année de forte croissance pour l'économie belge. Le dynamisme de la consommation et la poursuite de la vague d'investissements des entreprises contribuent largement à cet essor tandis que les exportations restent encore soutenues, même si le fléchissement plus précoce de l'activité chez nos principaux partenaires commerciaux commence à se faire sentir. Si le climat conjoncturel reste globalement favorable, les enquêtes de la Banque indiquent toutefois que le sommet conjoncturel, déjà dépassé depuis plusieurs mois dans l'ensemble de la CEE, a maintenant été atteint en Belgique aussi.

Grâce à la vigueur de l'activité, la situation sur le marché de l'emploi a continué de s'améliorer et le taux de chômage s'est maintenu au-dessous de la moyenne de la Communauté. Cette évolution s'est accompagnée d'une raréfaction, voire d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs. Celle-ci, combinée à d'autres facteurs, telle l'amélioration des bénéfices, a sans doute suscité des hausses de salaires.

La persistance de la haute conjoncture n'a toutefois pas engendré de dérapage des prix. Même si une tendance à l'accélération de la hausse des coûts salariaux par unité produite est apparue, le rythme d'inflation est demeuré aux alentours de 3 p.c. La détente des prix de l'énergie au début de l'année et l'appréciation du franc vis-à-vis des grandes monnaies flottantes ont en effet eu une incidence modératrice sur l'évolution des prix. Par ailleurs, sous l'effet du renforcement du potentiel productif issu du courant important d'investissements des dernières années, les tensions sur les capacités de production sont restées relativement modérées et ne se sont pas généralisées.

Malgré une expansion plus rapide en Belgique que dans les autres pays européens, l'importance du surplus courant de la balance des paiements n'a guère varié. A l'instar de l'évolution observée dans la plupart des autres pays qui participent au mécanisme de change du SME, l'excédent des exportations et importations de marchandises s'est toutefois détérioré. Il n'est pas exclu que, tant pour la Belgique que pour ces autres pays, l'appréciation de la monnaie nationale par rapport à celles du reste du monde ait pu contribuer à cette évolution. La hausse du cours de change effectif du franc belge, qui a débuté en octobre 1989 et a atteint 6,8 p.c. depuis lors, est essentiellement attribuable aux fluctuations du cours du dollar, du yen et de la livre sterling, la liaison du franc aux monnaies les plus fortes du SME n'exerçant à cet égard qu'une incidence négligeable.

L'annonce de cet ancrage du franc, combinée aux mesures qui l'ont précédée tels l'abaissement du précompte mobilier et la suppression du double marché des changes, a par contre modifié substantiellement au bénéfice de l'UEBL les opérations en capital avec l'étranger. Alors qu'au cours de la décennie écoulée, les opérations sur les valeurs mobilières s'étaient soldées chaque année par un déficit, elles ont au contraire dégagé des entrées nettes au cours du premier semestre de 1990. Ce revirement du comportement des placeurs semble traduire un attrait accru pour les actifs financiers libellés en franc et explique notamment le succès remporté par les derniers emprunts de l'Etat.

Cette préférence plus marquée pour les placements en franc a par ailleurs permis de réduire de moitié le différentiel de taux d'intérêt à court terme entre le franc belge et le mark allemand sans que la position du franc à l'intérieur du SME n'ait été affectée. Au contraire, la fermeté du franc a même été telle que les autorités monétaires ont procédé, sur le marché des changes, à des achats de monnaies étrangères qui ont été en majeure partie affectées au remboursement de la dette en devises du Trésor.

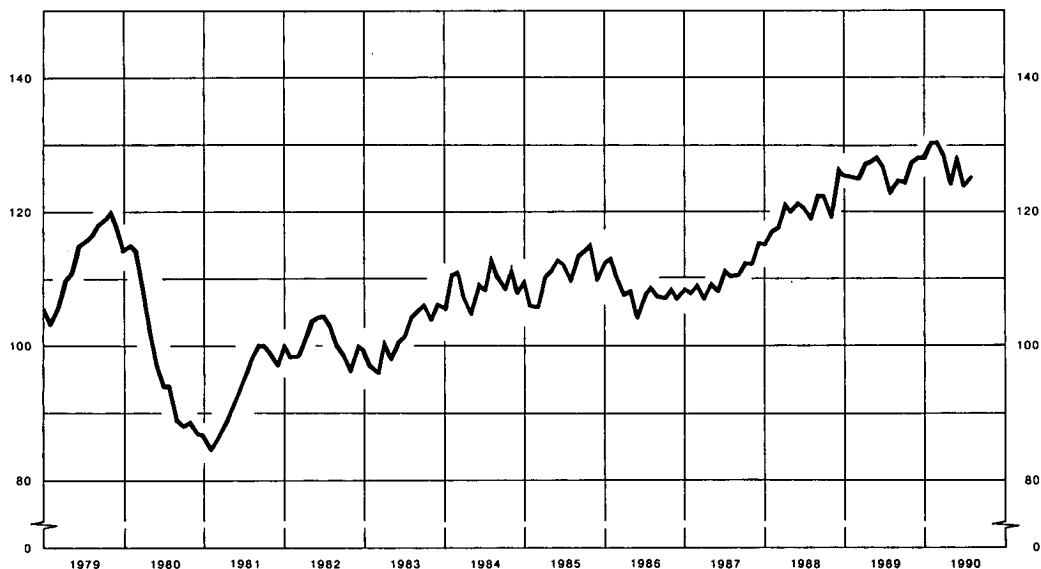
Les incertitudes qui entachent traditionnellement les prévisions relatives aux évolutions économiques sont actuellement particulièrement importantes. Les conséquences de la libéralisation dans les pays de l'Est et de la réunification

allemande commencent à peine à se dessiner tandis que plus récemment l'éclatement de la crise au Moyen-Orient a rendu les estimations encore plus aléatoires. Depuis ces derniers événements, le prix du pétrole en particulier a, tout en s'inscrivant en hausse, subi de très amples fluctuations d'un jour à l'autre. Comme en outre le dollar a eu tendance à s'affaiblir, tout pronostic en la matière reste hasardeux. On peut néanmoins s'attendre à ce que les prévisions effectuées pour l'ensemble de l'année 1990, notamment en termes de croissance, ne soient, en moyenne, que peu affectées par ce nouveau contexte. Certaines conséquences risquent toutefois de devenir perceptibles à la fin de l'année; c'est ainsi qu'un des effets les plus immédiats est le coup d'arrêt donné au ralentissement de l'inflation. Dans l'exemple présenté ci-dessus et suivant lequel notamment le prix du pétrole brut s'établirait en moyenne à 28 dollars, le surcroît d'inflation purement mécanique pourrait représenter près de 1,5 p.c. à la fin de décembre. Compte tenu de l'influence que l'indice des prix à la consommation a — légalement ou contractuellement — dans la formation des revenus en Belgique, la vigilance s'impose pour que cette hausse mécanique n'entraîne pas une perte de compétitivité pour l'économie belge. Celle-ci viendrait encore assombrir les perspectives de croissance sur lesquelles pèsent déjà, par ailleurs, les signes d'un ralentissement conjoncturel et les effets induits sur l'activité des économies des pays industrialisés de la détérioration des termes de l'échange résultant du renchérissement du pétrole.

COURBE SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE MENSUELLE DE LA BANQUE NATIONALE SUR LA CONJONCTURE ¹

RESULTATS DES MOIS DE JUIN ET JUILLET 1990

(juillet 1974 - juin 1981 = 100)



Commentaire de l'évolution du mois de juin

Comme les deux mois précédents, la valeur chiffrée de la courbe synthétique a fluctué au mois de juin de manière sensible. La courbe synthétique s'est en effet établie à 123,70 points, soit un recul de 4,69 points par rapport au mois de mai.

Le climat conjoncturel s'est sensiblement détérioré dans l'industrie manufacturière, et plus encore dans le commerce. En revanche, dans l'industrie de la construction, la conjoncture a évolué favorablement.

Commentaire de l'évolution du mois de juillet

La valeur chiffrée de la courbe synthétique de la Banque a augmenté de 1,49 point en juillet et s'établit ainsi à 125,19 points. Bien que le niveau actuel de la courbe reflète un climat conjoncturel toujours favorable, les résultats des derniers mois semblent indiquer que le sommet conjoncturel est dépassé.

La progression intervenue au mois de juillet résulte de la forte amélioration enregistrée dans le commerce et, dans une moindre mesure, de celle observée dans la construction et dans l'industrie manufacturière.

¹ A partir du prochain *Bulletin* de la Banque Nationale de Belgique (Tome II, n° 4, octobre 1990), le commentaire relatif aux principaux résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture portera sur les données calculées suivant la nouvelle méthodologie, présentée ci-dessus dans l'article *Révision de la courbe synthétique de conjoncture* (pp. 53-64). Par ailleurs, ce commentaire sera repris dans la partie « Statistiques », au chapitre I. « Comptes nationaux et enquêtes sur la conjoncture », graphique I - 4.

STATISTIQUES

LEGISLATION ECONOMIQUE

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

Numéros
des tableaux

Numéros
des tableaux

I. — Comptes nationaux et enquêtes sur la conjoncture.

1. Répartition du produit national entre les facteurs de production I - 1
2. Valeur ajoutée brute, aux prix du marché, par branche d'activité I - 2
3. Affectation du produit national :
 - a) Estimations à prix courants I - 3a
 - b) Estimations aux prix de 1980 I - 3b
4. Enquêtes sur la conjoncture :
 - a) Valeur chiffrée des courbes synthétiques I - 4a
 - b) Industrie manufacturière :
 - valeur chiffrée de la courbe synthétique et de ses composantes I - 4b.1
 - résultats bruts par secteur I - 4b.2
 - valeur chiffrée des courbes synthétiques régionales et de leurs composantes I - 4b.3
 - résultats bruts par région I - 4b.4
 - c) Industrie de la construction :
 - valeur chiffrée de la courbe synthétique et de ses composantes I - 4c.1
 - résultats bruts par secteur I - 4c.3
 - d) Commerce :
 - valeur chiffrée de la courbe synthétique et de ses composantes I - 4d
5. Investissements en biens de capital fixe dans l'industrie manufacturière I - 5

II. — Population, emploi, chômage

1. Population, demande et offre d'emplois II - 1
2. Chômage et emplois vacants II - 2

III. — Agriculture et pêche.

1. Agriculture III - 1
2. Pêche maritime III - 2

IV. — Industrie.

1. Production industrielle IV - 1
2. Production manufacturière - Ventilation par secteur IV - 2
3. Energie IV - 3
4. Métallurgie IV - 4
5. Construction IV - 5
6. Production industrielle des pays de la C.E.E. IV - 6

V. — Services.

1. Transports :
 - a) Activités de la S.N.C.B. et de la Sabena V - 1a
 - b) Navigation maritime V - 1b
 - c) Navigation intérieure V - 1c
2. Tourisme — Nuits passées par les touristes en Belgique V - 2
3. Commerce intérieur :
 - a) Ventes du commerce de détail V - 3a
 - b) Ventes à tempérament V - 3b
4. Chambres de compensation :
 - a) Nombre d'opérations V - 4a
 - b) Montant des opérations V - 4b

VI. — Revenus.

1. Rémunérations des travailleurs VI - 1
2. Rémunérations moyennes brutes des travailleurs dans l'industrie VI - 2

VII. — Indices de prix.

1. Matières premières VII - 1
2. a) Indice des prix à la production et à l'importation et ses composantes VII - 2a
- b) Indice des prix à la production industrielle VII - 2b
3. Prix à la consommation en Belgique :
 - a) Ventilation en 4 groupes VII - 3a
 - b) Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes VII - 3b

VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.

1. Tableau général VIII - 1
2. Exportations selon la nature des produits VIII - 2
3. Importations selon l'usage des produits VIII - 3
4. a) Valeurs unitaires moyennes VIII - 4a
- b) Volume VIII - 4b
5. Orientation géographique VIII - 5

IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.

- 1-2-3. Balance sur base des transactions :
 - Chiffres annuels IX - 1
 - Soldes trimestriels IX - 2
 - Recettes et dépenses trimestrielles IX - 3
4. Balance sur base de caisse IX - 4
5. Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les établissements de crédit belges et luxembourgeois et opérations de change à terme IX - 5
6. Monnaies utilisées pour les règlements d'importations et d'exportations IX - 6

X. — Marché des changes.

1. Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles :
 - a) Chiffres annuels X - 1a
 - b) Chiffres trimestriels et mensuels X - 1b
2. Droit de tirage spécial X - 2
3. Marché du dollar U.S. à Bruxelles X - 3
4. Système Monétaire Européen :
 - a) Cours-pivots de l'Ecu, cours-pivots bilatéraux et cours d'intervention obligatoire X - 4a
 - b) Prime ou décote des diverses monnaies vis-à-vis du franc belge et indicateurs de divergence X - 4b
 - c) Composition et poids relatifs de l'Ecu; écarts de divergence X - 4c
5. Cours de change effectifs X - 5

XI. — Finances publiques.

1. Situation officielle de la dette publique XI - 1
2. Variations nominales de la dette publique officielle et solde net à financer total du Trésor XI - 2
3. Composition du solde net à financer total du Trésor XI - 3
4. Détail des recettes du Trésor XI - 4
5. Déficit ou excédent financier net des divers sous-secteurs des pouvoirs publics XI - 5
6. Nouveaux engagements et formation d'actifs financiers des pouvoirs publics XI - 6
7. Encours des dettes et actifs financiers des pouvoirs publics XI - 7
8. Recours direct et indirect (en franc belge) du Trésor à la Banque Nationale de Belgique XI - 8

XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.

1. Encours :
 - a) au 31 décembre 1987 XII - 1a
 - b) au 31 décembre 1988 XII - 1b
2. Mouvements en 1988 XII - 2
3. Encours (totaux sectoriels) :
 - a) au 31 décembre 1987 XII - 3a
 - b) au 31 décembre 1988 XII - 3b
4. Mouvements en 1988 (totaux sectoriels) XII - 4

XIII. — Organismes principalement monétaires.

1. Bilans intégrés des organismes principalement monétaires XIII - 1
2. Bilans :
 - a) Banque Nationale de Belgique XIII - 2a
 - b) Organismes publics monétaires XIII - 2b
 - c) Banques de dépôts XIII - 2c
 - d) Ensemble des organismes principalement monétaires XIII - 2d
3. Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires XIII - 3

4. Stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 4
5. a) Avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires	XIII - 5a
b) Réserves de change nettes au comptant et à terme de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 5b
6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger :	
— Destination économique apparente	XIII - 6
— Forme et localisation	XIII - 7
8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger et logés à la Banque Nationale de Belgique	XIII - 8
9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger	XIII - 9
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10
11. Comptes de chèques postaux	XIII - 11
12. Situation globale des banques	XIII - 12
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en franc belge et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13

XIV. — Intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.

4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :	
a) Caisse d'épargne - Opérations des ménages	XIV - 5a
b) Bilans de la CGER - Entité I	XIV - 5b
c) Bilans de la CGER - Entité II	XIV - 5c
6. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 6
7. Situations globales des banques d'épargne et des entreprises régies par le chapitre I ^{er} de la Loi du 10 juin 1964 :	
a) Situation globale des banques d'épargne	XIV - 7a
b) Situation globale des entreprises régies par le chapitre I ^{er} de la Loi du 10 juin 1964	XIV - 7b
c) Situation globale des banques d'épargne et des entreprises régies par le chapitre I ^{er} de la Loi du 10 juin 1964	XIV - 7c
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9

XV. — Actifs financiers.

1. Actifs financiers détenus par les pouvoirs publics et par les sociétés et particuliers	XV - 1
2. Stock monétaire	XV - 2
3. Actifs financiers détenus par les sociétés et particuliers	XV - 3
4. Actifs financiers détenus par les sociétés et particuliers. — Actifs non monétaires à un an au plus :	
a) Variations	XV - 4a
b) Encours auprès des intermédiaires financiers nationaux	XV - 4b
5. Actifs financiers détenus par les sociétés et particuliers. Actifs à plus d'un an	XV - 5
6. Actifs financiers détenus par les sociétés et particuliers. Actifs en franc belge et monnaies étrangères auprès des intermédiaires financiers nationaux :	
a) Variations	XV - 6a
b) Encours	XV - 6b

XVI. — Emissions et dettes du secteur public.

1. Emissions en franc belge à plus d'un an	XVI - 1
2. Emissions à plus d'un an du secteur public	XVI - 2
3. Dettes en franc belge à plus d'un an du secteur public :	
a) Ventilation par débiteurs	XVI - 3a
b) Ventilation par détenteurs	XVI - 3b

XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé et crédits aux entreprises et particuliers et à l'étranger.

1. Activité boursière : capitaux traités, niveau des cours et taux de rendement	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions	XVII - 2

4. Emissions des sociétés — données I.N.S.	XVII - 4
5. Emissions des sociétés — données B.N.B.	XVII - 5
6. Engagements des entreprises et particuliers envers les intermédiaires financiers belges	XVII - 6
7. Inscriptions hypothécaires	XVII - 7
8. Demandes de crédits hypothécaires introduites auprès des principaux intermédiaires financiers belges pour le financement du logement	XVII - 8
9. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts, la CGER, la S.N.C.I. et la C.N.C.P. aux entreprises et particuliers et à l'étranger. — Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire est :	
a) un résident belge (Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient)	XVII - 9a
b) un non-résident (Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence)	XVII - 9b

XVIII. — Marché monétaire.

1. Marché de l'argent au jour le jour	XVIII - 1
2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires	XVIII - 2
3. Plafonds de réescompte et quotas mensuels d'avances en compte courant à la Banque Nationale de Belgique	XVIII - 3
4. Adjudications de crédits par la Banque Nationale de Belgique	XVIII - 4

XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.

1. Banque Nationale de Belgique :	
a) Barème officiel des taux d'escompte et d'avances	XIX - 1a
b) Taux spéciaux	XIX - 1b
2. Taux de l'Institut de Réescompte et de Garantie	XIX - 2
3. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 3
4. Taux des certificats de trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 4
5. Taux de dépôts en franc belge dans les banques	XIX - 5
6. Taux d'intérêt appliqués sur livrets ordinaires à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 6
7. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 7
8. Taux des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit	XIX - 8

XX. — Banques d'émission étrangères.

1. Taux d'escompte	XX - 1
2. Banque de France	XX - 2
3. Bank of England	XX - 3
4. Federal Reserve Banks	XX - 4
5. Nederlandsche Bank	XX - 5
6. Banca d'Italia	XX - 6
7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
9. Banque des Règlements Internationaux	XX - 9

GRAPHIQUES.

P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 3
Enquêtes sur la conjoncture	I - 4
Courbes synthétiques	I - 4c.2
Production industrielle	IV - 1
Production industrielle des pays de la Communauté Economique Européenne	IV - 6
Rémunérations des travailleurs — Gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
Prix à la consommation en Belgique	VII - 3a
Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 3
Fréquence d'utilisation des dépôts bancaires à vue en franc belge et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13
Cours des valeurs belges au comptant	XVII - 1

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

	B.N.B	Banque Nationale de Belgique.
C.E.E.		Communauté Economique Européenne.
	CGER	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
F.E.C.O.M.		Fonds Européen de Coopération Monétaire.
F.M.I.		Fonds Monétaire International.
	I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
	I.N.S.	Institut National de Statistique.
	IRES	Université Catholique de Louvain — Institut de Recherches Economiques.
	I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
	M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
	O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
	O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
OCDE		Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
	ONEM	Office National de l'Emploi.
O.N.U.		Organisation des Nations Unies.
	R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer belges.
	S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	S.N.L.	Société Nationale du Logement.
	T.V.A.	Taxe sur la Valeur Ajoutée.
U.E.B.L.		Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

SIGNES CONVENTIONNELS

—	la donnée n'existe pas ou ne s'applique pas.
.	donnée non disponible.
%	pour cent.
*	provisoire ou estimation.
!	rectifié.
0 } 0,0 }	néant ou inférieur à la moitié de la dernière unité retenue.
p.m.	pour mémoire.

REMARQUE GENERALE

Les totaux indiqués peuvent différer de la somme des rubriques, et ce en raison des arrondis.

COMMUNICATION RAPIDE DES DONNEES

Les abonnés qui le désirent, peuvent obtenir la communication de la « Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale » et des données figurant aux tableaux I-4a, VI-1, IX-2 et 4, X-1b et 5, XIII-3, 4, 5a et 13, XV-1 à 6, XVII-6, XVIII-1, 2, 3 et XIX-1a, b et 3 dès qu'elles sont établies. Les demandes sont à adresser à la Banque Nationale de Belgique, Service de Documentation, boulevard de Berlaimont 5, B - 1000 Bruxelles. Ces demandes préciseront quels sont, parmi les tableaux énumérés ci-dessus, ceux que l'abonné désire recevoir.

STATISTIQUES ECONOMIQUES BELGES

La Banque a publié des recueils de séries statistiques afférentes à l'économie belge pour les périodes 1919 à 1928, 1929 à 1940, 1941 à 1950, 1950 à 1960, 1960 à 1970 et 1970 à 1980. Par ces publications, elle a voulu venir en aide à tous ceux qui portent un intérêt aux études économiques à moyen et long terme. Elle s'est efforcée de publier des séries statistiques comparables sur une longue période. Des notices à caractère technique précisent la portée des chiffres.

Les recueils peuvent s'obtenir par virement ou versement au compte 100-0123913-78 - « V.A.P. - Fournitures à facturer - Publications du Service de Documentation » du montant indiqué ci-dessous (à majorer éventuellement de 6 p.c. de T.V.A. pour la Belgique) en indiquant le recueil désiré.

	Belgique et Grand-Duché de Luxembourg	Etranger (voie normale)
1919-1928 (disponible en français seulement)	FB 100	FB 100
1929-1940	FB 250	FB 250
1941-1950	FB 400	FB 450
1950-1960	FB 500	FB 600
1960-1970	FB 1.000	FB 1.100
1970-1980	FB 2.000	FB 2.600*

* Voie aérienne FB 3.000.

Les demandes de renseignements peuvent être adressées à la Banque Nationale de Belgique, Service de Documentation, boulevard de Berlaimont 5, B - 1000 Bruxelles.

I. — COMPTES NATIONAUX ET ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

1. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
A. Rémunération des salariés¹ :								
1. Salaires et traitements des travailleurs assujettis à la sécurité sociale	1.191,0	1.242,1	1.265,4	1.330,4	1.372,7	1.381,2	1.405,4	1.460,3
2. Rémunération des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	55,8	59,0	61,0	63,2	66,2	68,7	70,1	70,7
3. Contribution des employeurs à la sécurité sociale	289,1	292,2	316,3	364,2	411,4	442,2	472,6	485,6
4. Rémunération des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	559,6	598,4	611,5	650,3	684,3	742,3	742,6	748,1
5. Corrections et compléments	87,5	103,3	118,6	128,0	138,6	164,1	185,1	202,9
Ajustement statistique	- 26,8	- 11,0	15,7	4,0	- 7,0	12,1	- 2,4	1,1
Total ...	2.156,3	2.284,0	2.388,4	2.540,1	2.666,1	2.810,6	2.873,5	2.968,6
B. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :								
1. Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	56,8	64,2	73,6	72,5	69,8	68,9	64,0	69,5
2. Professions libérales ¹	112,8	118,4	127,6	138,7	155,6	169,4	185,7	203,9
3. Commerçants et artisans indépendants ¹	228,9	233,7	236,6	256,6	266,8	284,5	299,2	311,9
4. Revenu des sociétés de personnes ²	14,2	17,3	20,8	25,5	31,8	41,6	46,2	55,3
Ajustement statistique	- 5,1	- 2,1	3,0	0,8	- 1,4	2,4	- 0,5	0,2
Total ...	407,6	431,5	461,6	494,1	522,6	566,8	594,6	640,8
C. Revenu de la propriété échéant aux particuliers¹ :								
1. Intérêts	325,1	371,6	403,0	463,3	500,9	517,7	518,1	526,6
2. Loyers (réellement perçus ou imputés)	99,2	109,5	126,5	144,1	158,3	172,4	188,8	205,5
3. Dividendes, tantièmes, dons	95,1	119,5	133,0	145,2	178,9	185,2	206,7	252,2
Total ...	519,4	600,7	662,4	752,6	838,1	875,3	913,6	984,3
D. Bénéfices non distribués des sociétés²	13,1	34,7	52,4	88,5	139,3	212,9	229,7	281,5
E. Impôts directs des sociétés de toutes formes juridiques	87,5	112,9	115,0	132,7	148,4	157,1	164,4	177,7
F. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat :								
1. Loyers imputés	29,9	30,3	31,5	33,2	36,0	39,3	43,9	49,7
2. Intérêts, dividendes, bénéfices	- 2,5	9,8	- 9,6	- 4,2	0,3	- 8,8	- 13,0	- 11,9
Total ...	27,4	40,1	21,9	29,0	36,3	30,5	30,9	37,8
G. Intérêts de la dette publique	-285,2	-362,3	-391,2	-441,6	-510,5	-568,6	-563,2	-572,8
Revenu national net au coût des facteurs	2.926,3	3.141,6	3.310,7	3.595,5	3.840,3	4.084,5	4.243,4	4.517,9
H. Amortissements	332,1	367,3	402,9	427,8	460,2	473,0	478,9	506,3
Revenu national brut au coût des facteurs	3.258,4	3.508,9	3.713,6	4.023,3	4.300,6	4.557,6	4.722,3	5.024,1
I. Impôts indirects	437,6	478,6	513,1	535,4	560,8	577,2	616,6	653,4
J. Subventions	- 55,3	- 53,4	- 58,4	- 66,4	- 69,4	- 70,8	- 61,0	- 73,6
Produit national brut aux prix du marché	3.640,7	3.934,0	4.168,2	4.492,3	4.792,0	5.064,0	5.278,0	5.604,0

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 2. — VALEUR AJOUTEE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHE, PAR BRANCHE D'ACTIVITE

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

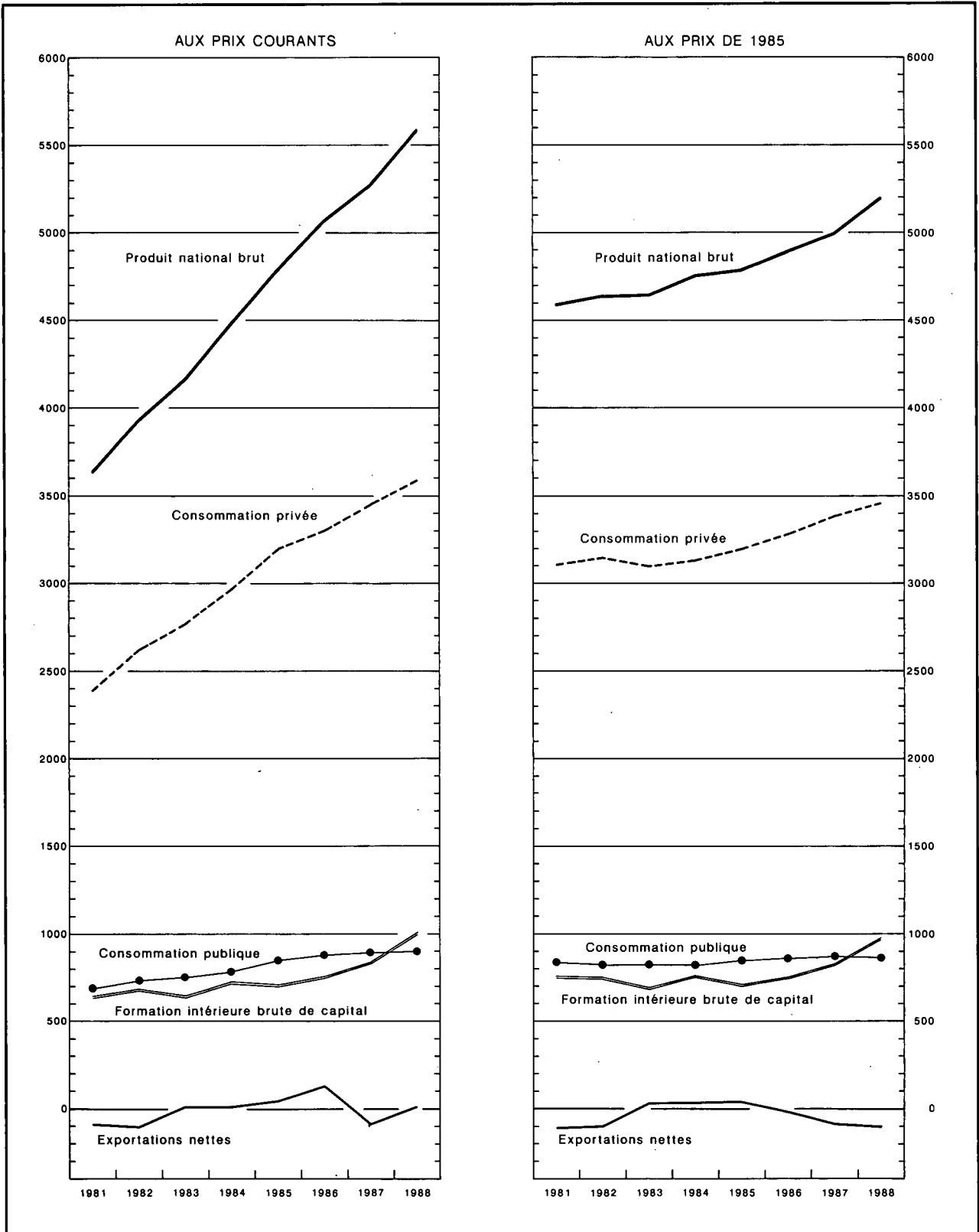
Source : I.N.S.

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
1. Agriculture, sylviculture et pêche	88,2	97,8	109,7	112,3	112,1	114,2	109,6	115,8
2. Industries extractives	20,1	25,1	24,8	22,4	22,2	17,4	15,7	16,6
3. Industries manufacturières :								
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	163,6	188,2	198,7	208,6	223,2	231,9	230,4	229,1
b) Textiles	39,2	42,0	45,8	47,4	51,3	51,6	51,1	52,3
c) Vêtements et chaussures	22,9	25,7	24,0	24,7	26,4	27,0	25,5	25,1
d) Bois et meubles	39,9	41,2	39,2	41,6	45,0	50,4	55,8	62,9
e) Papier, impression, édition	44,3	50,4	52,2	54,6	59,5	65,1	68,5	75,8
f) Industrie chimique et activités connexes	90,0	112,1	113,0	134,6	143,2	140,1	141,3	152,4
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	33,4	36,3	37,6	40,8	40,0	44,3	46,7	54,5
h) Fer, acier et métaux non ferreux	54,4	58,5	64,1	68,4	73,5	73,5	66,1	97,1
i) Fabrications métalliques et constructions navales	220,8	245,8	254,8	252,1	294,7	291,5	279,2	283,8
j) Industries non dénommées ailleurs	121,6	133,2	145,8	157,4	164,8	173,8	183,7	204,2
<i>Total de la rubrique 3 ...</i>	<i>830,1</i>	<i>933,3</i>	<i>975,2</i>	<i>1.030,2</i>	<i>1.121,4</i>	<i>1.149,2</i>	<i>1.148,3</i>	<i>1.237,3</i>
4. Construction	240,2	245,8	240,2	241,3	251,8	261,1	272,6	312,4
5. Electricité, gaz et eau	120,7	121,2	143,9	161,3	178,6	169,7	168,8	173,1
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation :								
a) Commerce	684,4	762,8	838,8	872,1	956,6	1.059,9	1.132,3	1.171,5
b) Services financiers et assurances	195,8	223,9	218,1	256,1	279,6	325,1	356,1	383,0
c) Immeubles d'habitation	193,3	212,5	234,2	257,9	277,8	294,7	314,9	334,9
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>1.073,6</i>	<i>1.199,2</i>	<i>1.291,1</i>	<i>1.386,1</i>	<i>1.514,0</i>	<i>1.679,7</i>	<i>1.804,2</i>	<i>1.889,4</i>
7. Transports et communications	285,1	304,1	318,7	363,5	392,8	389,0	415,0	450,0
8. Services	1.083,5	1.168,7	1.239,2	1.340,9	1.420,9	1.506,2	1.572,6	1.666,1
9. Correction pour investissements par moyens propres	4,9	5,5	5,5	6,1	6,8	7,1	7,6	9,3
10. Consommation intermédiaire d'intérêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les intermédiaires financiers	- 53,3	- 61,7	- 63,1	- 72,9	- 79,1	- 92,5	- 93,2	- 92,3
11. T.V.A. déductible sur la formation de capital	- 53,6	- 66,7	- 69,4	- 77,6	- 85,5	- 94,2	- 102,6	- 122,8
Ajustement statistique	22,7	9,8	5,4	27,3	- 1,1	10,3	3,3	1,6
Produit intérieur brut aux prix du marché	3.661,9	3.982,0	4.221,2	4.540,8	4.855,0	5.117,3	5.322,0	5.656,5
12. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	- 21,2	- 48,0	- 53,0	- 48,5	- 63,0	- 53,3	- 44,0	- 52,5
Produit national brut aux prix du marché	3.640,7	3.934,0	4.168,2	4.492,3	4.792,0	5.064,0	5.278,0	5.604,0

I - 3. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(milliards de francs)

Source : I.N.S.



I - 3a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	415,2	471,4	519,8	560,6	590,5	607,5	610,0	612,0
2. Boissons	103,4	114,0	121,5	123,8	128,6	133,1	139,1	142,7
3. Tabac	37,6	45,1	49,2	53,4	54,4	55,6	54,6	55,7
4. Vêtements et effets personnels	187,2	213,6	216,7	224,2	237,7	252,7	256,9	265,3
5. Loyers, taxes, eau	258,8	285,3	313,5	341,1	366,0	387,1	412,7	435,8
6. Chauffage et éclairage	161,4	179,3	184,5	202,8	229,1	190,4	174,0	157,7
7. Articles ménagers durables	223,5	231,0	234,5	244,5	259,8	289,8	307,6	325,2
8. Entretien de la maison	98,1	105,7	112,8	119,7	125,7	132,6	135,6	136,6
9. Soins personnels et hygiène	252,0	278,4	305,0	324,8	347,2	368,2	387,4	409,8
10. Transports	275,8	302,2	328,4	351,6	372,5	374,6	393,1	423,6
11. Communications : P.T.T.	19,8	21,9	23,9	26,2	28,4	30,3	33,2	35,1
12. Loisirs	209,1	231,8	251,4	272,7	291,6	305,4	325,3	353,7
13. Enseignement et recherches	4,9	5,4	6,0	6,6	7,1	7,5	7,9	8,3
14. Services financiers	103,3	118,3	116,3	137,5	148,8	173,1	191,5	205,3
15. Services divers	20,3	21,3	22,7	25,2	28,0	30,1	34,6	37,0
16. Dépenses personnelles à l'étranger ...	88,2	82,6	88,5	93,3	100,7	107,1	121,0	139,1
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique	- 69,7	- 87,5	- 112,3	- 121,0	- 124,8	- 124,5	- 137,2	- 152,7
Ajustement statistique	7,3	2,6	- 19,6	- 25,8	7,8	- 20,2	- 0,4	- 2,3
Total ...	2.396,2	2.622,2	2.762,7	2.961,4	3.199,2	3.300,3	3.447,0	3.587,8
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	512,1	543,6	554,8	582,4	620,0	643,3	641,4	645,2
2. Achats courants de biens et services ...	138,7	143,5	152,9	158,1	172,7	174,2	185,8	178,6
3. Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics	29,9	30,3	31,5	33,2	36,0	39,3	43,9	49,7
4. Loyer payé	4,6	5,3	5,5	5,8	6,8	6,3	6,4	7,0
5. Amortissement des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics	7,8	7,9	8,2	8,6	9,3	10,1	11,3	12,7
6. Amortissement mobilier et matériel ...	3,5	3,7	3,9	4,2	4,4	4,7	5,0	4,9
Total ...	696,6	734,2	756,9	792,4	849,1	877,9	893,8	898,0
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche	14,1	15,3	16,1	17,4	18,0	19,6	21,2	20,3
2. Industries extractives	2,9	3,3	4,7	5,0	4,0	3,6	1,4	3,2
3. Industries manufacturières	100,9	122,4	126,7	140,3	157,5	178,4	191,5	228,7
4. Construction	13,8	11,3	8,8	11,3	12,6	15,1	15,2	19,8
5. Electricité, gaz et eau	39,0	42,3	40,9	45,5	47,8	41,0	37,8	44,6
6. Commerce, banques, assurances	72,3	82,1	89,1	101,7	113,7	129,2	147,2	174,9
7. Immeubles d'habitation	139,0	131,4	132,7	138,3	152,2	163,8	183,6	230,3
8. Transports et communications	101,2	103,1	96,6	102,3	91,8	86,8	82,2	90,3
9. Pouvoirs publics et enseignement	123,2	122,9	112,1	102,6	95,5	87,6	85,8	88,5
10. Autres services	37,7	37,3	39,7	43,5	46,3	55,5	62,8	80,5
11. Variations de stocks	- 6,3	7,5	- 21,1	25,7	- 34,7	- 16,9	11,6	30,2
Ajustement statistique	1,9	0,7	- 4,5	- 6,3	1,7	- 4,6	- 0,1	- 0,7
Total ...	639,7	679,5	641,7	727,3	706,6	759,1	840,2	1.010,5
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde	452,7	529,8	497,4	596,3	710,7	631,1	607,1	717,9
2. Exportations de biens et services	2.286,2	2.640,0	2.923,6	3.336,6	3.479,1	3.366,9	3.476,2	3.868,0
Exportations totales ...	2.738,9	3.169,8	3.421,0	3.932,9	4.189,8	3.998,0	4.083,3	4.585,9
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	473,9	577,8	550,4	644,8	773,7	684,4	651,1	770,4
4. Importations de biens et services	2.356,9	2.693,9	2.863,7	3.276,9	3.379,0	3.187,0	3.335,3	3.707,9
Importations totales ...	2.830,8	3.271,7	3.414,1	3.921,7	4.152,7	3.871,4	3.986,4	4.478,3
Exportations nettes ...	- 91,9	- 101,9	6,9	11,2	37,1	126,6	96,9	107,6
Produit national brut aux prix du marché ...	3.640,7	3.934,0	4.168,2	4.492,3	4.792,0	5.064,0	5.278,0	5.604,0

I - 3b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

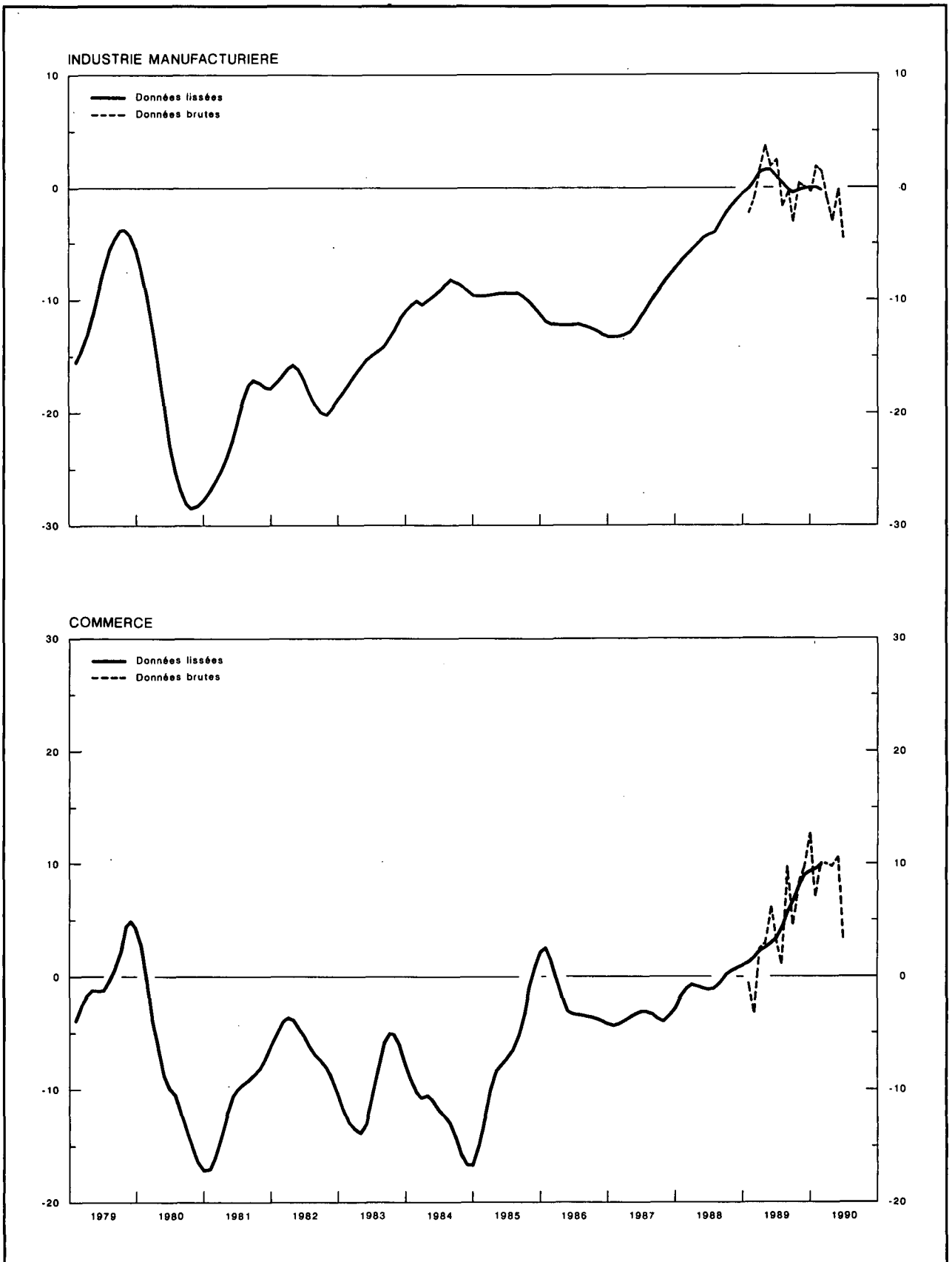
(Estimations aux prix de 1985 — Indices 1985 = 100)

Source : I.N.S.

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	93	97	97	98	100	102	103	103
2. Boissons	101	103	101	100	100	100	105	106
3. Tabac	101	109	106	107	100	96	90	91
4. Vêtements et effets personnels	102	109	104	101	100	100	96	95
5. Loyers, taxes, eau	92	94	96	98	100	102	105	107
6. Chauffage et éclairage	95	92	90	92	100	103	104	97
7. Articles ménagers durables	104	104	98	98	100	108	112	117
8. Entretien de la maison	100	102	101	101	100	101	101	101
9. Soins personnels et hygiène	96	97	99	98	100	101	103	107
10. Transports	97	97	97	99	100	104	107	112
11. Communications : P.T.T.	94	94	96	96	100	103	112	119
12. Loisirs	93	99	99	100	100	100	104	111
13. Enseignement et recherches	92	94	96	98	100	102	104	106
14. Services financiers	93	97	92	98	100	112	128	139
15. Services divers	93	90	89	95	100	102	113	119
16. Dépenses personnelles à l'étranger ...	111	99	98	99	100	101	112	126
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique	71	85	100	103	100	95	102	112
<i>Total ...</i>	97	99	97	98	100	103	106	108
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	98	97	97	98	100	101	101	101
2. Achats courants de biens et services .	102	98	98	95	100	101	106	102
3. Intérêt imputé et amortissement des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics ; loyer payé ; amortissement sur mobilier et matériel du pouvoir central	107	101	98	96	100	103	109	117
<i>Total ...</i>	99	98	97	98	100	101	103	102
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche	96	98	97	100	100	107	116	109
2. Industries extractives	84	91	123	127	100	88	35	77
3. Industries manufacturières	75	86	85	91	100	112	120	142
4. Construction	132	102	75	93	100	117	118	150
5. Electricité, gaz et eau	98	100	93	99	100	86	79	92
6. Commerce, banques, assurances	79	83	85	93	100	113	128	149
7. Immeubles d'habitation	104	98	96	96	100	105	113	138
8. Transports et communications	135	126	113	115	100	94	89	96
9. Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement)	172	155	131	112	100	99	108	115
10. Enseignement	140	128	123	111	100	84	67	60
11. Autres services	100	93	93	98	100	119	135	169
<i>Total ...</i>	108	108	99	108	100	107	117	138
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde	84	90	80	90	100	84	77	90
2. Exportations de biens et services	89	91	93	99	100	105	113	122
Exportations totales ...	88	91	91	97	100	102	107	117
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	80	91	82	89	100	84	76	89
4. Importations de biens et services	94	94	93	99	100	107	117	127
Importations totales ...	91	94	91	97	100	103	110	120
Produit national brut aux prix du marché ...	96	97	97	99	100	102	104	109

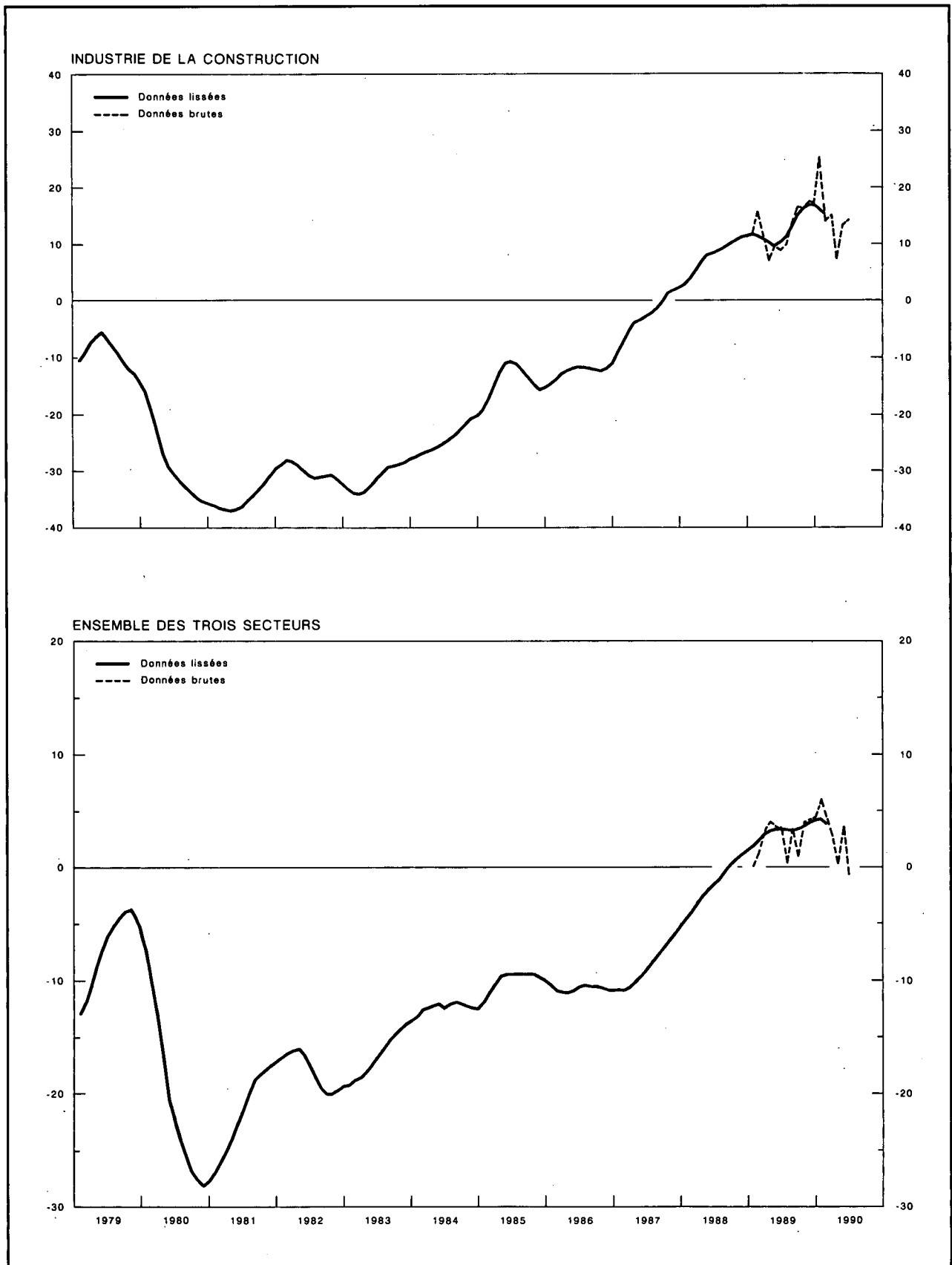
I - 4. — ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

Courbes synthétiques



I - 4. — ENQUÊTES SUR LA CONJONCTURE (suite 1)

Courbes synthétiques



I - 4a. — ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

Valeur chiffrée des courbes synthétiques

	Industrie manufacturière		Industrie de la construction à l'exclusion du génie civil et des travaux routiers		Commerce		Courbe globale		Industrie de la construction y compris le génie civil et les travaux routiers ¹	
	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée
1987 Juillet	-10,6	- 9,6	- 2,2	- 2,6	- 3,0	- 2,8	- 8,2	- 7,5	- 5,9	- 5,6
Août	- 9,7	-12,3	- 1,1	- 2,7	- 3,2	- 3,0	- 7,6	- 9,5	- 4,8	- 6,8
Septembre	- 9,0	- 8,3	0,0	+ 1,3	- 3,6	- 9,2	- 6,9	- 7,0	- 3,6	- 2,2
Octobre	- 8,4	- 9,3	+ 1,3	+ 2,4	- 3,8	- 5,2	- 6,3	- 6,9	- 2,5	- 2,0
Novembre	- 7,7	- 7,1	+ 2,0	+ 2,4	- 3,5	- 3,2	- 5,7	- 5,1	- 2,0	+ 0,4
Décembre	- 7,1	- 6,0	+ 2,3	+ 1,4	- 2,6	- 4,5	- 5,0	- 4,7	- 1,8	- 3,4
1988 Janvier	- 6,5	- 7,6	+ 2,9	+ 2,6	- 1,5	- 0,2	- 4,5	- 5,0	- 1,3	- 1,7
Février	- 6,0	- 6,5	+ 4,1	+ 6,0	- 0,6	- 0,2	- 3,9	- 3,7	- 0,2	+ 1,9
Mars	- 5,4	- 1,5	+ 5,6	+ 1,6	- 0,3	+ 3,2	- 3,1	- 0,3	+ 1,1	- 2,7
Avril	- 4,9	- 5,5	+ 7,0	+ 9,1	- 0,6	- 8,5	- 2,5	- 3,8	+ 2,4	+ 3,5
Mai	- 4,4	- 3,9	+ 8,1	+ 8,3	- 0,8	- 1,8	- 1,9	- 1,8	+ 3,2	+ 3,7
Juin	- 4,1	- 4,9	+ 8,6	+10,4	- 0,9	+ 6,8	- 1,5	- 0,8	+ 3,4	+ 3,4
Juillet	- 3,7	- 4,0	+ 9,1	+ 1,6	- 0,9	- 0,8	- 1,0	- 2,7	+ 3,4	- 3,3
Août	- 3,0	+ 0,4	+ 9,6	+ 8,4	- 0,5	- 2,8	- 0,3	+ 1,1	+ 3,6	+ 3,2
Septembre	- 2,2	- 2,1	+10,2	+10,3	+ 0,3	+ 5,0	+ 0,2	+ 0,8	+ 3,8	+ 3,7
Octobre	- 1,6	- 4,0	+10,9	+10,4	+ 0,7	- 0,5	+ 0,7	- 1,3	+ 4,3	+ 4,3
Novembre	- 0,8	+ 1,3	+11,4	+14,0	+ 0,9	+ 5,5	+ 1,2	+ 3,8	+ 5,0	+ 7,9
Décembre	- 0,5	+ 0,4	+11,9	+12,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 1,6	+ 2,4	+ 5,4	+ 6,4
1989 Janvier	- 0,1	- 2,3	+12,1	+11,3	+ 1,3	- 0,7	+ 2,0	0,0	+ 5,4	+ 4,5
Février	+ 0,7	- 0,8	+11,8	+15,9	+ 1,8	- 3,3	+ 2,6	+ 1,3	+ 5,2	+ 6,3
Mars	+ 1,3	+ 1,6	+11,1	+12,0	+ 2,4	+ 2,3	+ 3,0	+ 3,3	+ 4,8	+ 4,6
Avril	+ 1,6	+ 3,6	+10,5	+ 7,1	+ 2,7	+ 3,0	+ 3,3	+ 4,0	+ 4,6	+ 0,7
Mai	+ 1,6	+ 1,9	+10,1	+ 9,9	+ 3,2	+ 5,7	+ 3,4	+ 3,7	+ 4,7	+ 5,0
Juin	+ 1,0	+ 2,4	+10,4	+ 9,0	+ 3,6	+ 3,3	+ 3,4	+ 3,5	+ 5,3	+ 3,5
Juillet	+ 0,5	- 1,9	+11,6	+ 9,9	+ 4,4	+ 1,0	+ 3,3	+ 0,3	+ 6,5	+ 4,7
Août	- 0,1	- 0,4	+13,2	+13,6	+ 5,8	+ 9,7	+ 3,3	+ 3,2	+ 8,0	+ 9,0
Septembre	- 0,3	- 3,1	+15,0	+16,6	+ 7,1	+ 4,3	+ 3,5	+ 1,0	+ 9,5	+10,7
Octobre	- 0,1	+ 0,5	+16,4	+16,1	+ 8,3	+ 8,2	+ 3,8	+ 4,0	+10,4	+10,2
Novembre	0,0	+ 0,1	+17,0	+17,6	+ 9,2	+ 9,7	+ 4,1	+ 4,2	+10,8	+11,6
Décembre	+ 0,1	- 0,3	+17,0	+17,3	+ 9,4	+12,7	+ 4,2	+ 4,3	+10,8	+10,9
1990 Janvier	+ 0,1	+ 1,8	+16,4	+25,7	+ 9,7	+ 6,8	+ 4,2	+ 6,1	+10,4	+18,9
Février	- 0,1	+ 1,5	+15,6	+14,0	+10,0	+10,0	+ 4,0	+ 4,7	+ 9,6	+10,0
Mars	- 0,6	- 1,1	+14,7	+15,4	+10,0	+10,2	+ 3,6	+ 3,1	+ 8,8	+ 8,4
Avril	- 3,1	.	+ 7,7	.	+ 9,8	.	+ 0,5	.	+ 0,9
Mai	+ 0,1	.	+13,6	.	+10,7	.	+ 3,7	.	+ 5,8
Juin	- 4,3	.	+14,1	.	+ 5,2	.	- 0,1	.	+ 7,6
Juillet	- 2,1	.	+12,1	.	+12,2	.	+ 2,2	.	+ 7,1

¹ Moyenne pondérée de la courbe du gros œuvre de bâtiments (70 p.c.) et de la courbe des travaux de génie civil et des travaux routiers (30 p.c.). Bien que le secteur des travaux de génie civil et des travaux routiers ne soit pas pris en considération pour le calcul de la courbe synthétique globale, son évolution n'étant pas normalement parallèle à celle de la conjoncture, il a été jugé opportun

de calculer une courbe synthétique pour la construction l'incorporant, ceci afin de disposer d'un indicateur qui s'étend à l'ensemble de l'industrie de la construction par analogie à la plupart des statistiques.

² Le lissage est effectué sur les données brutes dessaisonnalisées.

I - 4b.1 — INDUSTRIE MANUFACTURIERE

Valeur chiffrée de la courbe synthétique et de ses composantes

	Evolution						Appréciation						Prévisions				Courbe synthétique		p.m. Prix de vente ¹			
	rythme de production		commandes du marché intérieur		commandes à l'exportation		carnet de commandes total		carnet de commandes à l'exportation		stocks de produits finis		emploi		demande				évolution		prévisions	
	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée
1988																						
Juillet	+ 1,0	- 3	- 2,4	- 4	+ 1,4	+ 3	-11,6	-11	-13,5	-14	+ 4,1	+ 5	- 5,1	- 5	+ 6,8	+ 7	- 3,7	- 4,0	+13,9	+15	+21,0	+21
Août	+ 1,8	0	- 1,4	+ 8	+ 2,0	+12	-11,1	- 9	-13,1	-13	+ 3,4	+ 4	- 4,0	+ 2	+ 6,9	+ 7	- 3,0	+ 0,4	+14,4	+12	+21,0	+20
Septembre	+ 3,3	+ 7	- 0,4	- 1	+ 2,1	- 3	-10,1	-12	-13,0	-13	+ 2,8	+ 2	- 3,0	- 1	+ 6,6	+ 8	- 2,2	- 2,1	+14,3	+17	+21,3	+29
Octobre	+ 4,9	+ 1	+ 0,3	- 1	+ 2,5	- 1	- 8,9	-11	-12,8	-13	+ 2,1	+ 1	- 2,3	- 7	+ 6,1	+ 1	- 1,6	- 4,0	+13,8	+16	+21,5	+19
Novembre	+ 6,6	+ 9	+ 1,0	+ 5	+ 3,6	+ 7	- 7,6	- 2	-12,1	- 5	+ 1,6	+ 2	- 1,8	- 3	+ 5,4	+ 1	- 0,8	+ 1,3	+13,3	+11	+21,5	+21
Décembre	+ 7,6	+ 8	+ 1,5	+ 1	+ 4,0	+ 6	- 6,6	- 6	-11,4	-11	+ 1,4	+ 1	- 1,4	0	+ 5,0	+ 6	- 0,5	+ 0,4	+13,0	+13	+21,4	+24
1989																						
Janvier	+ 7,8	+ 7	+ 1,8	+ 6	+ 4,8	- 9	- 5,9	- 7	-10,4	-18	+ 1,1	+ 5	- 0,9	- 1	+ 5,1	+ 9	- 0,1	- 2,3	+12,8	+11	+20,8	+23
Février	+ 7,9	+ 9	+ 2,3	- 3	+ 5,6	+ 5	- 5,1	- 6	- 9,4	-10	+ 0,9	+ 1	+ 0,1	- 4	+ 5,6	+ 4	+ 0,7	- 0,8	+12,4	+15	+19,8	+16
Mars	+ 7,8	+ 6	+ 2,5	+ 3	+ 5,8	+11	- 4,4	- 4	- 8,8	- 8	+ 0,6	+ 1	+ 1,1	+ 2	+ 6,4	+ 4	+ 1,3	+ 1,6	+11,4	+13	+18,8	+19
Avril	+ 7,6	+16	+ 2,5	+ 1	+ 5,3	+11	- 3,6	- 3	- 8,3	- 5	+ 0,4	0	+ 1,8	+ 2	+ 6,9	+ 7	+ 1,6	+ 3,6	+ 9,3	+ 6	+17,3	+20
Mai	+ 7,4	+ 1	+ 2,3	+ 7	+ 4,4	+ 2	- 3,5	- 2	- 8,3	- 6	+ 0,1	0	+ 1,9	+ 2	+ 6,8	+11	+ 1,6	+ 1,9	+ 6,9	+ 3	+15,4	+17
Juin	+ 7,0	+ 9	+ 1,8	+ 3	+ 3,4	+ 6	- 4,1	0	- 8,9	- 8	0,0	0	+ 1,5	+ 2	+ 6,3	+ 7	+ 1,0	+ 2,4	+ 4,4	+12	+13,9	+12
Juillet	+ 6,9	+ 4	+ 1,3	- 6	+ 2,0	+ 1	- 5,0	- 7	- 9,6	-10	+ 0,3	+ 2	+ 1,0	0	+ 5,8	+ 5	+ 0,5	- 1,9	+ 2,4	+ 2	+12,5	+ 9
Août	+ 6,3	+12	+ 1,1	+ 1	+ 1,0	0	- 5,9	- 6	-10,4	-14	+ 0,8	0	+ 0,6	0	+ 5,9	+ 4	- 0,1	- 0,4	+ 1,3	+ 1	+11,6	+12
Septembre	+ 5,9	+ 3	+ 1,4	- 6	+ 0,5	+ 2	- 6,3	- 8	-10,8	-13	+ 1,3	+ 6	+ 0,5	+ 1	+ 6,9	+ 2	- 0,3	- 3,1	+ 0,4	+ 1	+11,3	+13
Octobre	+ 5,5	+ 9	+ 1,6	+ 2	+ 0,1	0	- 6,0	- 6	-10,6	-11	+ 1,8	0	+ 0,8	0	+ 8,1	+10	- 0,1	+ 0,5	- 0,3	- 6	+10,8	+10
Novembre	+ 4,9	+ 5	+ 2,0	+ 2	0,0	0	- 5,4	- 7	-10,3	-10	+ 2,1	+ 2	+ 1,3	+ 2	+ 9,4	+11	0,0	+ 0,1	- 0,4	- 1	+10,3	+11
Décembre	+ 4,4	0	+ 2,4	+ 4	- 0,3	- 2	- 4,8	- 4	- 9,8	- 8	+ 2,4	+ 3	+ 1,5	+ 1	+ 9,6	+10	+ 0,1	- 0,3	+ 0,1	-10	+ 9,6	+ 9
1990																						
Janvier	+ 3,9	+12	+ 2,6	+ 3	0,0	+ 5	- 4,3	- 4	- 9,4	-10	+ 2,8	+ 1	+ 1,4	+ 3	+ 8,8	+ 6	+ 0,1	+ 1,8	+ 0,9	+ 5	+ 8,8	+ 8
Février	+ 3,4	+ 2	+ 2,8	+ 2	+ 0,8	+ 4	- 4,1	- 3	- 9,1	- 2	+ 3,3	+ 4	+ 0,9	+ 3	+ 7,5	+10	- 0,1	+ 1,5	+ 1,6	+ 4	+ 7,6	+12
Mars	+ 3,0	+ 4	+ 2,6	+ 3	+ 0,6	- 3	- 4,4	- 5	- 9,0	- 9	+ 3,5	+ 3	+ 0,1	- 3	+ 5,9	+ 7	- 0,6	- 1,1	+ 1,9	+ 2	+ 6,5	+ 6
Avril	.	+ 2	.	+ 2	.	- 7	.	- 6	.	-11	.	+ 4	.	- 1	.	0	.	- 3,1	.	+ 2	.	+ 5
Mai	.	+ 5	.	+ 3	.	+ 6	.	- 4	.	- 9	.	+ 4	.	0	.	+ 4	.	- 0,1	.	+ 1	.	+ 5
Juin	.	+ 2	.	-13	.	+ 2	.	- 7	.	-12	.	+ 3	.	- 2	.	- 1	.	- 4,3	.	- 5	.	+ 4
Juillet	.	+ 6	.	0	.	-12	.	- 3	.	- 8	.	+ 3	.	0	.	+ 3	.	- 2,1	.	- 3	.	+ 6

¹ Les indicateurs de prix ne sont pas pris en considération pour le calcul de la courbe synthétique parce qu'ils ne présentent pas de profil conjoncturel. Etant donné qu'ils fournissent néanmoins une information tant rapide que fiable les indicateurs de prix sont repris p.m.

² Le lissage est effectué sur les données brutes dessaisonnées.

I - 4b.2 — INDUSTRIE MANUFACTURIERE : RESULTATS BRUTS PAR SECTEUR

	A. Appréciation du carnet de commandes total ¹					B. Appréciation du carnet de commandes à l'exportation ¹					C. Appréciation du niveau des stocks de produits finis ¹					
	1989		1990			1989		1990			1989		1990			
	Juin	Juillet	2 ^e trim.	Juin	Juillet	Juin	Juillet	2 ^e trim.	Juin	Juillet	Juin	Juillet	2 ^e trim.	Juin	Juillet	
Ensemble des industries	- 1	- 8	- 5	- 5	- 5	- 6	- 11	- 10	- 11	- 9	+ 2	- 2	+ 6	+ 5	0	
I. Biens de consommation	- 5	- 9	- 3	- 1	- 1	- 3	- 5	- 3	- 3	0	+ 10	+ 10	+ 12	+ 11	+ 8	
II. Biens d'investissement	0+	1	- 8	+ 5	0	+ 1	- 14	- 14	- 6	- 10	- 14	- 3	- 2	+ 1	+ 6	- 1
III. Biens intermédiaires	- 5	- 16	- 22	- 19	- 17	- 10	- 25	- 28	- 24	- 20	- 1	- 7	+ 9	+ 6	+ 2	
Industrie textile	- 18	- 24	- 41	- 40	- 35	- 23	- 25	- 45	- 48	- 35	+ 15	+ 20	+ 28	+ 23	+ 25	
dont : Laine	- 39	- 52	- 71	- 75	- 75	- 47	- 63	- 82	- 79	- 77	+ 1	+ 2	+ 5	+ 2	+ 3	
Coton	- 11	- 17	- 29	- 30	- 26	- 14	- 9	- 30	- 29	- 23	+ 31	+ 32	+ 30	+ 27	+ 31	
Bonneterie	- 35	- 35	- 16	- 13	- 26	- 44	- 43	- 35	- 49	- 38	+ 26	+ 44	+ 21	+ 13	+ 12	
Industrie des chaussures et de l'habillement	- 4	- 7	- 19	- 13	- 16	- 12	- 14	- 10	0	- 16	+ 12	+ 8	+ 3	+ 2	0	
dont : Chaussures	- 9	- 9	- 26	- 46	- 32	- 80	- 82	- 40	- 41	- 89	+ 10	+ 34	+ 1	- 3	- 12	
Habillement	- 3	- 7	- 18	- 6	- 12	- 7	- 9	- 7	+ 4	- 10	+ 12	+ 2	+ 4	+ 3	+ 3	
Industrie du bois et du meuble en bois	+ 10	- 6	- 4	- 3	+ 1	- 15	- 26	- 17	- 20	- 9	+ 6	+ 3	+ 17	+ 10	+ 15	
dont : Bois	+ 36	+ 1	- 11	- 16	- 6	+ 15	- 12	- 23	- 34	- 14	- 11	- 8	+ 21	+ 16	- 2	
Meubles en bois	- 10	- 12	0	+ 7	+ 5	- 33	- 33	- 14	- 11	- 7	+ 18	+ 12	+ 14	+ 6	+ 27	
Papiers et cartons	- 9	- 15	- 7	+ 2	+ 1	- 48	- 53	- 38	- 22	- 22	+ 21	+ 3	+ 14	+ 14	+ 8	
dont : Production de papier et carton	- 49	- 44	- 13	+ 18	+ 10	- 68	- 72	- 50	- 26	- 25	+ 45	+ 9	+ 3	+ 3	+ 14	
Transformation de papier et carton	+ 23	+ 9	- 2	- 11	- 7	+ 1	- 5	- 8	- 10	- 13	+ 4	- 2	+ 22	+ 23	+ 4	
Industrie du cuir	- 30	- 31	- 47	- 14	- 58	- 24	- 24	- 46	- 9	- 62	- 13	0	+ 5	0	0	
Transformation de matières plastiques	+ 41	+ 14	- 26	- 26	+ 41	+ 47	+ 2	- 64	- 74	+ 5	+ 12	- 16	+ 18	+ 30	+ 30	
Raffinage de pétrole	0	0	+ 13	0	0	0	0	+ 13	0	0	0	0	- 29	- 49	- 49	
Production et première transformation des métaux	- 28	- 37	- 32	- 24	- 28	- 20	- 37	- 28	- 19	- 20	- 8	- 8	+ 2	+ 2	- 9	
dont : Métaux ferreux	- 42	- 51	- 44	- 36	- 34	- 32	- 51	- 39	- 19	- 31	- 5	0	+ 1	+ 2	- 5	
Métaux non ferreux	+ 29	+ 36	+ 18	+ 18	- 5	+ 29	+ 32	+ 17	+ 18	+ 18	- 17	- 31	+ 4	+ 4	- 30	
Industrie des produits minéraux non métalliques	+ 9	+ 5	+ 4	- 9	- 10	+ 1	+ 1	- 1	+ 3	- 8	- 15	- 9	+ 6	+ 9	+ 15	
dont : Matériaux de construction, céramique pour le bâtiment et l'industrie, verre plat	+ 4	+ 4	+ 2	- 12	- 11	- 8	- 7	- 4	+ 1	- 8	- 13	- 4	+ 7	+ 13	+ 18	
Industrie chimique	+ 19	+ 19	+ 4	+ 1	+ 2	+ 16	+ 16	+ 3	+ 4	+ 3	0	- 11	+ 2	- 5	0	
Production de fibres artificielles et synthétiques	- 27	+ 27	- 20	- 31	- 92	+ 18	+ 19	- 14	- 22	- 93	- 95	- 27	0	0	+ 61	
Fabrication d'ouvrages en métaux	- 5	- 11	+ 21	+ 18	+ 16	- 7	- 2	+ 22	+ 26	+ 28	0	- 7	+ 2	- 4	- 3	
Construction de machines et de matériel mécanique	+ 16	+ 7	+ 8	+ 7	+ 6	+ 4	+ 3	- 4	- 9	- 9	- 5	- 6	- 4	+ 3	- 6	
dont : Machines et tracteurs agricoles	+ 50	+ 50	+ 50	+ 49	+ 49	+ 50	+ 51	+ 52	+ 52	+ 53	0	0	0	- 1	- 4	
Machines-outils	+ 100	+ 100	+ 43	+ 38	+ 23	+ 24	+ 24	+ 1	+ 2	- 19	- 100	- 100	- 55	- 71	- 42	
Machines textiles	0	- 20	- 21	- 19	- 19	0	- 10	- 19	- 18	- 17	-	-	-	-	-	
Moteurs, compresseurs, pompes	+ 3	- 5	+ 15	+ 12	+ 17	- 1	- 7	- 13	- 36	- 27	0	0	+ 10	+ 20	- 16	
Construction électrique et électronique	- 21	- 49	- 4	- 6	- 6	- 39	- 62	- 9	- 20	- 25	+ 13	+ 10	+ 14	+ 21	- 13	
dont : Construction électrique d'équipement	- 8	- 33	- 4	- 6	- 6	- 30	- 49	- 14	- 32	- 40	+ 14	+ 10	- 5	+ 1	- 22	
Appareils électroménagers, radio, télévision	- 52	- 92	- 4	- 6	- 5	- 50	- 93	0	- 2	0	+ 11	+ 11	+ 50	+ 50	+ 5	
Construction d'automobiles et pièces détachées	+ 38	+ 38	+ 19	+ 20	+ 19	+ 36	+ 37	+ 25	+ 20	+ 20	0	0	0	0	0	
Construction d'autre matériel de transport	- 46	- 39	- 4	- 5	- 5	- 55	- 38	- 18	- 18	- 19	+ 36	+ 36	- 37	- 39	- 38	
dont : Construction navale	- 93	- 93	- 74	- 74	- 71	- 98	- 98	- 91	- 94	- 95	-	-	-	-	-	
Construction de cycles et motocycles	+ 19	+ 55	+ 84	+ 75	+ 62	+ 56	+ 44	+ 98	+ 98	+ 98	+ 36	+ 36	- 52	- 39	- 38	

¹ Solde net des pourcentages des réponses « supérieur à la normale » et « inférieur à la normale ».

I - 4b.2 — INDUSTRIE MANUFACTURIERE : RESULTATS BRUTS PAR SECTEUR (suite 1)

	D. Entraves à la production ¹																			
	Aucune entrave					Production entravée par insuffisance de														
						demande					main-d'œuvre					équipement				
	1989		1990			1989		1990			1989		1990			1989		1990		
	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin
Ensemble des industries	35	29	29	26	32	46	49	53	55	52	7	7	9	7	8	4	5	5	6	5
I. Biens de consommation	34	20	29	22	29	50	59	58	53	56	7	11	10	12	12	2	2	3	2	2
II. Biens d'investissement	42	41	36	32	37	35	30	43	47	41	10	11	17	9	11	6	7	6	11	8
III. Biens intermédiaires	38	33	31	34	39	46	49	51	53	51	6	4	4	5	4	5	5	4	4	3
Industrie textile	31	20	19	25	34	51	62	56	59	59	9	9	12	9	7	4	4	5	3	2
dont : Laine	57	34	18	25	36	37	57	59	62	61	4	3	17	3	8	2	2	4	4	3
Coton	23	11	12	27	46	64	70	65	61	47	5	3	1	5	8	4	4	6	4	1
Bonneterie	6	7	14	16	16	62	63	58	54	72	19	21	20	29	12	2	2	12	0	8
Industrie des chaussures et de l'habillement	42	20	23	20	27	37	38	63	51	46	3	17	10	17	18	0	2	0	0	0
dont : Chaussures	58	52	40	39	62	42	14	37	25	26	0	0	0	13	12	0	0	0	0	0
Habillement	39	13	20	16	20	37	44	68	56	50	3	20	12	18	20	0	2	0	0	0
Industrie du bois et du meuble en bois	34	35	34	22	38	36	32	45	44	38	20	19	17	22	21	2	3	1	2	1
dont : Bois	35	37	31	15	37	40	34	47	54	45	15	10	12	17	6	1	3	3	1	3
Meubles en bois	34	34	36	28	37	34	32	44	37	34	24	26	21	26	32	2	2	0	3	0
Papiers et cartons	36	23	16	21	29	46	52	59	59	47	2	7	11	14	16	2	7	8	9	5
dont : Production de papier et carton	50	23	25	25	28	39	64	62	62	52	0	13	16	13	13	0	0	0	0	0
Transformation de papier et carton	25	22	9	17	31	51	44	56	58	42	4	2	7	14	18	4	12	13	15	9
Industrie du cuir	0	19	70	8	51	84	64	30	92	49	0	0	0	0	0	11	11	14	14	14
Transformation de matières plastiques	72	52	49	30	47	24	37	38	67	39	0	1	5	3	11	1	1	0	0	0
Raffinage de pétrole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Production et première transformation des métaux	49	49	42	51	46	38	42	41	38	45	5	0	1	3	1	0	0	1	3	3
dont : Métaux ferreux	51	51	50	55	54	40	41	43	35	39	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Métaux non ferreux	35	38	8	35	8	34	46	28	49	73	20	0	3	16	3	0	0	3	16	16
Industrie des produits minéraux non métalliques	60	53	60	43	50	18	18	17	32	33	6	9	6	7	9	13	14	11	12	10
dont : Matériaux de construction, céramique pour le bâtiment et l'industrie, verre plat	63	58	65	46	55	15	13	14	29	31	7	10	7	8	10	11	12	9	10	7
Industrie chimique	0	0	0	0	0	95	97	95	96	96	1	0	0	0	0	1	2	3	2	3
Production de fibres artificielles et synthétiques	0	28	94	100	100	5	6	6	0	0	0	0	0	0	0	95	66	0	0	0
Fabrication d'ouvrages en métaux	30	26	26	24	30	49	39	40	48	39	6	11	17	10	16	7	11	10	12	10
Construction de machines et de matériel mécanique	43	39	46	40	35	27	24	36	39	43	13	13	13	14	11	8	11	6	5	4
dont : Machines et tracteurs agricoles	0	0	2	8	2	100	99	97	89	97	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1
Machines-outils	77	78	63	47	61	0	0	19	31	22	12	11	18	22	14	12	11	0	0	0
Machines textiles	80	80	81	80	81	20	20	19	20	19	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Moteurs, compresseurs, pompes	27	11	53	21	12	32	20	21	33	46	17	17	6	24	17	12	19	0	3	3
Construction électrique et électronique	32	34	8	16	24	57	56	85	77	63	6	5	21	1	3	0	0	3	18	13
dont : Construction électrique d'équipement	43	45	11	22	32	41	40	79	70	52	8	7	31	1	4	0	0	5	24	17
Appareils électroménagers, radio, télévision	0	0	3	2	0	100	100	97	93	94	0	0	0	0	0	0	0	0	5	6
Construction d'automobiles et pièces détachées	82	43	82	50	69	18	57	18	15	31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction d'autre matériel de transport	5	0	0	6	35	72	66	65	62	42	21	15	27	10	20	0	0	6	0	0
dont : Construction navale	0	0	0	1	0	85	100	89	96	77	15	0	2	3	23	0	0	0	0	0
Construction de cycles et motocycles	13	0	0	32	39	68	80	44	10	0	0	0	36	40	47	0	0	36	0	0

¹ En pourcentage du total des entreprises.

I - 4b.2 — INDUSTRIE MANUFACTURIERE : RESULTATS BRUTS PAR SECTEUR (suite 2)

	E. Appréciation de la capacité de production installée ¹					F. Degré d'utilisation de la capacité de production installée (%)					G. Durée moyenne de production assurée (en mois)				
	1989			1990		1989			1990		1989			1990	
	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Juin	Juillet	2 ^e trim.	Juin	Juillet
Ensemble des industries	+ 12	+ 10	+ 10	+ 9	+ 10	81,7 ³	82,1 ³	81,0 ³	81,3 ³	81,9 ³	4,0	4,1	4,2	4,2	4,1
I. Biens de consommation	+ 22	+ 12	+ 15	+ 14	+ 17	82,6	81,9	83,0	80,0	82,8	2,6	2,5	2,8	2,7	2,5
II. Biens d'investissement	+ 10	+ 8	+ 1	+ 4	+ 7	79,8	81,1	79,9	81,2	81,0	6,1	6,5	6,6	6,6	6,5
III. Biens intermédiaires	+ 12	+ 14	+ 24	+ 21	+ 19	80,6	82,2	78,2	82,2	80,1	2,4	2,4	2,3	2,2 ²	2,3 ²
Industrie textile	+ 30	+ 31	+ 24	+ 26	+ 36	75,4	71,6	74,9	75,6	74,0	2,1	2,1	2,0	1,9	2,0
dont : Laine	+ 33	+ 42	+ 42	+ 45	+ 54	76,2	71,8	76,1	66,9	66,0	1,8	1,8	1,5	1,4	1,4
Coton	+ 41	+ 29	+ 24	+ 17	+ 35	73,4	68,6	71,8	76,6	76,9	2,2	2,2	2,4	2,3	2,8
Bonneterie	+ 50	+ 37	+ 32	+ 24	+ 26	68,9	66,0	70,6	75,0	75,3	2,0	2,0	2,2	2,0	1,8
Industrie des chaussures et de l'habillement	+ 31	+ 26	+ 35	+ 36	+ 41	78,3	83,3	78,8	81,5	80,2	2,1	1,9	2,2	2,2	2,0
dont : Chaussures	+ 56	+ 47	+ 54	+ 29	+ 23	78,9	82,9	81,7	83,5	84,8	2,0	1,7	2,0	1,9	1,5
Habillement	+ 25	+ 22	+ 31	+ 38	+ 44	78,2	83,4	78,2	81,0	79,1	2,1	2,0	2,3	2,3	2,1
Industrie du bois et du meuble en bois	+ 15	+ 13	+ 11	+ 3	+ 14	87,5	87,3	87,7	87,4	87,6	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9
dont : Bois	+ 22	+ 17	+ 14	+ 8	+ 24	87,2	86,4	86,4	87,2	87,6	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Meubles en bois	+ 10	+ 11	+ 8	- 1	+ 7	87,8	88,0	88,8	87,6	87,6	1,6	1,7	1,9	1,8	1,9
Papiers et cartons	+ 31	+ 16	+ 27	+ 16	+ 1	82,7	83,9	83,7	85,9	86,7	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3
dont : Production de papier et carton	+ 51	+ 22	+ 41	+ 33	- 8	84,4	86,3	87,5	91,3	91,9	1,4	1,4	1,2	1,2	1,3
Transformation de papier et carton	+ 15	+ 10	+ 17	+ 4	+ 8	81,5	82,1	80,7	81,8	82,8	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Industrie du cuir	+ 17	+ 71	+ 27	+ 30	+ 7	81,8	81,2	86,7	70,5	84,8	2,6	2,1	1,6	1,8	1,6
Transformation de matières plastiques	- 37	- 32	+ 4	- 20	- 31	86,1	87,6	79,4	87,9	82,3	3,9	3,2	3,9	4,1	3,9
Production et première transformation des métaux	+ 18	+ 20	+ 44	+ 41	+ 36	77,1	82,7	73,3	82,6	77,1	2,2	2,2	2,0	1,9	2,0
dont : Métaux ferreux	+ 25	+ 23	+ 56	+ 52	+ 46	75,4	80,9	71,0	81,1	74,6	2,1	2,1	1,7	1,7	1,7
Métaux non ferreux	- 16	+ 5	- 13	- 14	- 16	85,3	91,7	84,6	90,2	89,6	2,7	2,7	3,0	3,0	3,0
Industrie des produits minéraux non métalliques	- 15	- 5	- 9	+ 3	+ 10	87,3	87,5	87,1	86,0	86,8	2,3	2,3	2,2	2,1	2,2
dont : Matériaux de construction, céramique pour le bâtiment et l'industrie, verre plat	- 10	- 2	- 7	+ 8	+ 11	86,4	86,5	86,7	84,8	86,1	2,3	2,3	2,2	2,1	2,2
Industrie chimique	- 4	+ 11	- 5	+ 7	+ 6	84,3	82,0	83,6	80,8	83,0	-	-	-	-	-
Production de fibres artificielles et synthétiques	- 95	- 66	- 65	- 63	- 62	98,9	98,8	98,7	98,6	99,2	1,8	2,7	2,2	2,2	2,3
Fabrication d'ouvrages en métaux	+ 9	+ 8	+ 29	+ 10	- 10	77,9	83,5	80,8	77,9	79,5	6,4	6,2	5,3	5,1	5,1
Construction de machines et de matériel mécanique	+ 2	- 10	- 14	- 2	+ 6	82,8	84,1	83,2	85,5	84,1	6,0	5,7	5,9	5,8	5,6
dont : Machines et tracteurs agricoles	+ 50	+ 50	+ 48	+ 78	+ 47	82,1	81,1	75,5	85,1	81,7	7,5	7,0	7,2	7,2	6,7
Machines-outils	-	-	- 57	- 55	- 43	98,9	98,9	95,5	94,5	89,9	10,9	9,5	9,5	9,0	9,1
Machines textiles	+ 20	+ 20	- 5	- 6	- 8	89,0	89,3	93,9	94,7	92,6	6,0	5,6	6,0	6,3	6,4
Moteurs, compresseurs, pompes	+ 20	- 15	- 25	- 7	- 8	75,1	77,2	79,5	85,5	84,3	5,2	5,1	5,4	5,3	5,0
Construction électrique et électronique	+ 34	+ 26	+ 10	+ 11	+ 8	80,8	78,2	77,8	78,9	80,4	6,5	6,0	7,2	7,1	6,8
dont : Construction électrique d'équipement	+ 13	+ 22	0	+ 1	- 3	81,6	79,2	76,9	79,2	81,4	6,5	6,2	7,0	6,9	6,7
Appareils électroménagers, radio, télévision	+ 89	+ 40	+ 35	+ 36	+ 34	78,6	78,0	81,8	77,5	77,4	7,1	5,9	8,1	8,1	7,3
Construction d'automobiles et pièces détachées	0	- 39	- 40	- 35	- 20	99,5	88,9	96,4	80,8	96,9	2,8	3,1	2,8	2,7	2,7
Construction d'autre matériel de transport	+ 86	+ 70	+ 49	+ 26	+ 48	50,5	52,9	55,5	60,2	59,8	9,4	15,9	17,9	18,6	18,0
dont : Construction navale	+ 96	+ 100	+ 88	+ 90	+ 90	47,0	50,1	53,0	55,4	55,1	5,9	15,0	15,0	16,5	15,5
Construction de cycles et motocycles	+ 32	+ 44	- 36	- 58	0	83,1	81,3	82,6	96,6	94,1	2,3	2,7	3,0	2,7	2,4

¹ Solde net des pourcentages des réponses indiquant une capacité « plus que suffisante » ou « insuffisante ».

² A partir d'avril 1988, nouvelle série à l'exclusion du raffinage de pétrole.

³ Série recalculée à partir de 1980. Elle sera publiée dans un des prochains *Bulletins* de la Banque Nationale de Belgique.

I - 4b.2 — INDUSTRIE MANUFACTURIERE : RESULTATS BRUTS PAR SECTEUR (suite 3)

	H. Prévision de la demande au cours des trois prochains mois ¹					I. Prévision de l'emploi au cours des trois prochains mois ²					J. Prévision des prix de vente au cours des trois prochains mois ²				
	1989		1990			1989		1990			1989		1990		
	juin	juillet	2 ^e trim.	juin	juillet	juin	juillet	2 ^e trim.	juin	juillet	juin	juillet	2 ^e trim.	juin	juillet
Ensemble des industries	+ 3	+ 5	+ 1	- 1	+ 5	+ 4	+ 3	- 1	- 1	+ 2	+ 11	+ 9	+ 3	+ 3	+ 4
I. Biens de consommation	- 2	- 3	0	+ 4	+ 17	- 7	- 9	+ 7	+ 7	+ 9	+ 8	+ 8	+ 15	+ 15	+ 15
II. Biens d'investissement	+ 18	+ 12	+ 1	0	+ 6	+ 18	+ 13	- 2	- 6	- 3	+ 12	+ 7	+ 5	+ 5	+ 5
III. Biens intermédiaires	- 5	+ 4	- 5	- 8	- 1	- 2	- 1	- 6	- 5	- 1	+ 10	+ 7	- 6	- 8	- 3
Industrie textile	+ 8	+ 3	- 13	- 5	+ 4	+ 6	- 3	- 13	- 14	- 4	+ 17	+ 14	0	+ 3	+ 6
dont : Laine	+ 2	+ 4	- 29	- 33	- 25	+ 7	+ 7	- 36	- 44	- 28	- 4	+ 2	- 15	- 18	- 7
Coton	+ 21	+ 14	- 14	- 6	- 10	- 2	0	- 18	- 22	- 6	+ 28	+ 27	+ 5	+ 11	+ 2
Bonneterie	+ 9	- 6	- 9	- 8	+ 13	+ 2	- 17	+ 3	0	- 20	+ 23	+ 17	+ 10	+ 15	+ 17
Industrie des chaussures et de l'habillement	+ 1	+ 8	- 13	+ 2	+ 8	+ 12	+ 7	- 4	- 10	- 3	+ 14	+ 8	+ 17	+ 21	+ 14
dont : Chaussures	+ 1	+ 11	+ 1	+ 36	+ 55	+ 16	+ 2	- 2	- 16	- 10	+ 22	+ 13	+ 29	+ 18	+ 18
Habillement	+ 1	+ 7	- 16	- 5	- 3	+ 12	+ 7	- 6	- 9	- 2	+ 12	+ 8	+ 15	+ 22	+ 13
Industrie du bois et du meuble en bois	- 1	+ 8	- 6	- 7	- 5	+ 9	+ 9	- 1	- 3	0	+ 18	+ 17	+ 3	- 4	+ 5
dont : Bois	+ 3	+ 13	- 6	- 9	- 10	+ 19	+ 21	- 5	- 5	- 3	+ 31	+ 32	- 14	- 22	+ 3
Meubles en bois	- 2	+ 4	- 5	- 5	0	0	- 1	+ 2	- 1	+ 2	+ 8	+ 7	+ 15	+ 9	+ 7
Papiers et cartons	+ 4	+ 20	+ 3	- 9	+ 7	- 3	+ 2	+ 1	+ 3	+ 2	+ 39	+ 24	- 5	- 13	0
dont : Production de papier et carton	- 8	+ 28	- 3	+ 3	+ 3	- 21	0	- 9	0	+ 4	+ 29	+ 13	- 35	- 42	- 16
Transformation de papier et carton	+ 12	+ 14	+ 7	- 18	+ 10	+ 9	+ 3	+ 7	+ 4	0	+ 46	+ 33	+ 19	+ 10	+ 11
Industrie du cuir	- 22	- 9	+ 15	0	- 58	+ 6	0	0	0	- 44	+ 6	0	+ 15	0	0
Transformation de matières plastiques	0	+ 3	+ 8	+ 30	+ 1	+ 4	+ 7	+ 5	+ 31	+ 1	+ 3	- 8	+ 2	+ 6	0
Raffinage de pétrole	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Production et première transformation des métaux	- 19	+ 3	- 12	- 11	+ 14	- 13	- 9	- 8	- 9	+ 3	- 6	- 6	- 10	- 9	+ 1
dont : Métaux ferreux	- 17	+ 7	- 14	- 14	+ 11	- 15	- 11	- 10	- 10	+ 4	+ 5	- 5	- 16	- 15	- 16
Métaux non ferreux	- 25	- 17	- 1	+ 2	+ 24	- 5	0	0	0	0	- 46	- 11	+ 14	+ 10	+ 60
Industrie des produits minéraux non métalliques	+ 11	+ 8	+ 2	- 3	- 5	+ 4	+ 5	- 1	- 3	- 9	+ 6	0	+ 3	+ 1	+ 1
dont : Matériaux de construction, céramique pour le bâtiment et l'industrie, verre plat	+ 9	+ 2	+ 1	- 4	- 4	+ 5	+ 5	- 1	0	- 7	+ 5	- 1	+ 3	+ 3	+ 1
Industrie chimique	- 4	- 1	+ 10	- 9	- 9	+ 1	0	0	0	0	+ 10	+ 8	- 1	- 11	- 12
Production de fibres artificielles et synthétiques	0	0	0	- 31	+ 31	0	0	0	0	0	+ 95	+ 29	0	0	0
Fabrication d'ouvrages en métaux	+ 11	+ 5	+ 2	0	+ 12	- 2	- 5	+ 14	+ 12	+ 17	+ 2	+ 6	+ 16	+ 21	+ 11
Construction de machines et de matériel mécanique	+ 22	+ 22	- 5	- 5	- 11	+ 23	+ 21	+ 5	- 9	- 5	+ 16	+ 8	- 1	+ 1	+ 6
dont : Machines et tracteurs agricoles	+ 50	+ 50	+ 45	+ 44	+ 47	0	0	0	- 3	- 3	0	0	0	0	0
Machines-outils	+ 23	0	- 14	- 22	- 2	+ 100	+ 23	0	+ 3	- 1	0	0	+ 7	+ 14	+ 1
Machines textiles	- 11	- 29	- 74	- 49	- 49	0	0	- 23	- 74	- 18	+ 11	0	- 68	- 48	- 49
Moteurs, compresseurs, pompes	+ 23	+ 44	+ 4	- 5	- 21	+ 22	+ 37	+ 16	- 6	+ 2	+ 26	+ 16	+ 9	+ 7	+ 30
Construction électrique et électronique	- 7	+ 8	+ 5	+ 11	+ 30	- 16	- 15	- 32	- 23	- 17	+ 8	+ 10	+ 5	+ 9	+ 8
dont : Construction électrique d'équipement	+ 3	+ 7	+ 7	+ 14	+ 38	+ 3	- 14	- 28	- 20	- 16	+ 8	+ 10	+ 9	+ 16	+ 12
Appareils électroménagers, radio, télévision	- 39	0	+ 2	+ 7	+ 5	- 71	- 30	- 48	- 33	- 32	0	0	- 3	- 5	- 2
Construction d'automobiles et pièces détachées	0	- 38	+ 7	0	+ 19	0	0	+ 35	+ 36	+ 35	0	+ 16	+ 19	+ 12	+ 12
Construction d'autre matériel de transport	+ 67	+ 19	+ 14	+ 14	+ 16	+ 72	+ 75	+ 27	+ 26	+ 29	+ 43	+ 1	+ 12	+ 9	+ 9
dont : Construction navale	+ 93	+ 9	+ 4	+ 12	+ 18	+ 92	+ 97	+ 16	+ 14	+ 21	+ 82	+ 2	+ 12	+ 18	+ 14
Construction de cycles et motocycles	0	+ 81	+ 32	+ 39	+ 38	+ 36	+ 36	0	0	- 12	0	0	0	0	0

¹ Solde net des pourcentages des réponses « plus ferme » et « plus faible ».

² Solde net des pourcentages des réponses « en augmentation » et « en diminution ».

I - 4b.3 — INDUSTRIE MANUFACTURIERE

Valeur chiffrée des courbes synthétiques régionales et de leurs composantes

Région flamande

	Evolution						Appréciation						Prévisions				Courbe synthétique		p.m. Prix de vente ¹				
	rythme de production		commandes du marché intérieur		commandes à l'exportation		carnet de commandes total		carnet de commandes à l'exportation		stocks de produits finis		emploi		demande				évolution		prévisions		
	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	
1988																							
1988	Juillet	+0,9	- 1	+0,8	- 7	-1,3	- 1	-4,1	- 4	-5,5	- 6	+8,9	+13	-3,8	- 4	+1,9	+ 4	-2,3	-4,0	+ 9,8	+10	+17,4	+17
	Août	+1,6	0	+1,3	+ 4	-1,1	+12	-4,0	- 2	-5,0	- 5	+7,6	+ 9	-3,0	+ 3	+1,6	+ 1	-1,8	+0,5	+10,6	+10	+18,4	+17
	Septembre	+2,9	+ 4	+1,8	+ 2	-0,9	- 2	-4,0	- 4	-4,6	- 5	+6,5	+ 5	-2,0	0	+1,5	+10	-1,2	0,0	+11,3	+12	+19,6	+22
	Octobre	+4,1	+12	+2,0	+ 2	-0,4	- 7	-3,9	- 4	-4,4	- 4	+5,5	+ 5	-1,3	-10	+1,1	- 8	-0,5	-3,0	+11,8	+12	+20,9	+20
	Novembre	+4,9	+ 5	+2,4	0	+0,8	+ 5	-3,6	- 3	-4,1	- 4	+4,9	+ 5	-0,4	- 2	+0,9	- 1	0,0	-0,6	+12,0	+12	+21,8	+22
	Décembre	+5,5	+ 5	+3,1	+11	+2,5	0	-3,4	- 5	-3,6	- 4	+4,4	+ 5	+0,8	+ 3	+1,6	+ 2	+0,5	+0,9	+12,0	+12	+22,0	+22
1989	Janvier	+6,5	+12	+3,5	+ 9	+4,5	+ 1	-1,9	- 3	-2,6	- 7	+3,6	+ 4	+2,1	+ 4	+2,9	+ 6	+1,4	+2,3	+11,9	+11	+21,9	+28
	Février	+7,4	+ 5	+3,5	- 3	+6,4	+ 8	+0,8	- 3	-0,9	- 1	+2,8	+ 2	+4,3	- 3	+4,5	- 1	+2,8	0,0	+11,8	+12	+21,3	+16
	Mars	+8,3	+ 9	+3,5	+ 5	+7,8	+ 8	+3,3	+ 7	+1,4	+ 1	+1,9	+ 2	+6,1	+13	+6,1	+ 8	+4,2	+6,1	+11,3	+13	+20,3	+21
	Avril	+8,9	+14	+3,3	- 2	+8,4	+12	+5,8	+13	+3,3	+ 8	+1,3	- 4	+7,3	+ 7	+6,9	+ 7	+5,3	+7,9	+10,3	+ 8	+19,3	+24
	Mai	+8,9	+ 8	+3,1	+ 2	+8,1	+ 3	+6,9	+ 7	+4,1	+ 5	+0,9	0	+7,9	+ 8	+7,0	+ 7	+5,7	+5,0	+ 9,3	+ 7	+18,3	+18
	Juin	+8,8	+ 8	+3,4	+10	+7,4	+10	+6,6	+12	+3,9	+ 6	+0,9	+ 1	+8,0	+10	+7,1	+ 9	+5,5	+8,0	+ 8,0	+13	+17,6	+18
	Juillet	+8,5	+12	+3,3	+ 7	+6,5	+ 9	+6,4	+ 6	+2,9	+ 2	+1,4	+ 2	+7,9	+ 7	+7,4	+ 2	+5,1	+5,4	+ 6,5	+ 6	+17,4	+14
	Août	+7,9	+10	+3,0	+ 3	+5,5	+ 5	+6,1	+ 3	+1,6	- 5	+2,6	- 2	+7,6	+ 8	+7,8	+10	+4,7	+4,5	+ 4,9	+ 8	+17,1	+17
	Septembre	+7,4	- 2	+2,3	- 3	+5,1	0	+6,0	+ 3	+1,1	- 6	+4,3	+ 7	+7,3	+ 8	+8,3	+ 6	+4,4	-0,1	+ 3,3	0	+17,0	+17
	Octobre	+7,1	+ 6	+1,5	- 4	+5,5	- 6	+6,3	+ 6	+1,5	+ 4	+5,3	+10	+6,8	+ 7	+8,6	+ 8	+4,3	+1,4	+ 2,0	+ 2	+17,0	+18
	Novembre	+7,0	+ 7	+1,5	+ 3	+6,0	+ 8	+6,8	+ 8	+2,1	0	+5,5	+ 4	+6,3	+ 5	+8,9	+ 9	+4,3	+4,5	+ 1,4	+ 1	+16,9	+17
	Décembre	+6,6	+ 7	+1,9	+18	+6,4	+ 7	+6,9	+16	+2,9	+ 9	+5,1	+ 8	+5,4	+ 1	+9,0	+12	+4,1	+7,8	+ 1,3	+ 1	+16,4	+18
1990	Janvier	+5,4	+12	+2,9	- 9	+6,5	+ 6	+6,3	+ 5	+2,9	+ 3	+4,4	+ 4	+4,3	+ 6	+8,8	+ 9	+3,7	+3,5	+ 1,3	+ 6	+15,4	+12
	Février	+3,3	+ 4	+3,4	+ 7	+5,6	+15	+4,6	+ 9	+1,6	+ 8	+4,0	+ 3	+3,1	+ 7	+7,9	+ 9	+2,7	+7,0	+ 1,1	+ 4	+13,9	+16
	Mars	+0,8	-10	+3,1	- 4	+3,0	- 7	+2,4	+ 2	0,0	0	+4,0	+ 5	+2,0	+ 1	+6,6	+ 3	+1,1	-2,5	+ 1,0	+ 1	+11,9	+14
	Avril	.	- 5	.	+ 6	.	- 7	.	- 1	.	- 4	.	+ 4	.	+ 2	.	- 1	.	-1,8	.	+ 1	.	+ 5
	Mai	.	0	.	+ 2	.	+13	.	- 1	.	- 3	.	+ 6	.	- 2	.	+ 7	.	+1,3	.	+ 1	.	+10
	Juin	.	- 3	.	- 9	.	0	.	- 2	.	- 6	.	+ 3	.	0	.	+ 4	.	-2,4	.	- 1	.	+ 6
	Juillet	.	0	.	+ 4	.	- 9	.	- 3	.	- 3	.	+ 2	.	+ 5	.	+ 6	.	-0,3	.	+ 1	.	+ 7

¹ Les indicateurs de prix ne sont pas pris en considération pour le calcul de la courbe synthétique parce qu'ils ne présentent pas de profil conjoncturel. Etant donné qu'ils fournissent néanmoins une information tant rapide que fiable les indicateurs de prix sont repris p.m.

² Le lissage est effectué sur les données brutes dessaisonnées.

I - 4b.3 — INDUSTRIE MANUFACTURIERE

Valeur chiffrée des courbes synthétiques régionales et de leurs composantes (suite 1)

Région wallonne

	Evolution						Appréciation						Prévisions				Courbe synthétique		p.m. Prix de vente ¹				
	rythme de production		commandes du marché intérieur		commandes à l'exportation		carnet de commandes total		carnet de commandes à l'exportation		stocks de produits finis		emploi		demande				évolution		prévisions		
	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	
1988																							
Juillet	+ 5,0	+ 4	- 5,3	- 6	+ 3,4	- 1	- 28,4	- 33	- 32,5	- 36	+ 1,6	0	- 8,3	- 8	+ 19,0	+ 20	- 5,1	- 7,5	+ 25,3	+ 18	+ 28,5	+ 25	
Août	+ 5,6	+ 2	- 4,6	+ 9	+ 4,1	+ 6	- 25,9	- 24	- 30,8	- 31	+ 2,4	+ 3	- 6,3	- 6	+ 19,3	+ 21	- 4,3	- 3,3	+ 26,3	+ 24	+ 28,0	+ 29	
Septembre	+ 7,0	+ 21	- 4,1	- 4	+ 4,9	- 5	- 23,3	- 25	- 28,8	- 31	+ 3,1	+ 3	- 4,4	- 4	+ 18,8	+ 18	- 3,6	- 4,1	+ 26,3	+ 32	+ 28,1	+ 45	
Octobre	+ 8,6	- 7	- 3,4	- 10	+ 5,6	+ 6	- 20,9	- 22	- 27,3	- 25	+ 3,8	+ 6	- 2,9	- 1	+ 18,1	+ 17	- 3,1	- 6,0	+ 24,6	+ 29	+ 27,8	+ 23	
Novembre	+ 10,4	+ 24	- 1,9	- 3	+ 6,5	+ 18	- 18,8	- 8	- 25,6	- 4	+ 4,3	+ 4	- 2,0	- 3	+ 17,6	+ 17	- 2,3	+ 4,6	+ 22,4	+ 2	+ 27,3	+ 25	
Décembre	+ 11,5	+ 9	- 0,3	+ 3	+ 7,1	+ 10	- 17,0	- 11	- 24,6	- 24	+ 4,6	+ 5	- 1,5	- 1	+ 17,3	+ 21	- 1,3	+ 0,3	+ 20,4	+ 26	+ 26,5	+ 33	
1989																							
Janvier	+ 11,4	+ 14	+ 0,8	+ 11	+ 7,4	0	- 16,1	- 17	- 24,5	- 41	+ 4,8	+ 4	- 1,1	0	+ 16,3	+ 22	- 0,8	- 1,9	+ 17,5	+ 12	+ 24,6	+ 30	
Février	+ 10,9	+ 11	+ 1,0	- 1	+ 7,6	- 7	- 16,0	- 16	- 24,5	- 36	+ 4,6	+ 5	- 1,1	- 4	+ 14,9	+ 12	- 1,1	- 5,8	+ 14,5	+ 17	+ 23,0	+ 21	
Mars	+ 10,0	+ 10	+ 0,4	+ 15	+ 7,4	+ 12	- 16,1	- 17	- 24,6	- 24	+ 4,1	+ 5	- 1,0	- 2	+ 13,6	+ 16	- 2,1	+ 0,6	+ 11,8	+ 24	+ 21,5	+ 23	
Avril	+ 8,5	+ 26	- 0,9	- 3	+ 6,3	+ 7	- 17,0	- 16	- 25,1	- 22	+ 3,4	+ 2	- 0,6	0	+ 11,8	+ 12	- 3,4	+ 0,3	+ 8,4	0	+ 19,1	+ 21	
Mai	+ 5,8	- 11	- 1,6	- 1	+ 4,8	+ 7	- 18,6	- 14	- 25,8	- 25	+ 3,0	+ 4	- 0,5	0	+ 8,8	+ 12	- 4,9	- 4,5	+ 5,3	+ 7	+ 16,5	+ 17	
Juin	+ 3,1	+ 5	- 1,9	- 2	+ 3,3	+ 1	- 20,8	- 22	- 26,3	- 29	+ 2,6	- 3	- 0,5	- 2	+ 5,3	- 2	- 6,0	- 6,0	+ 3,0	+ 5	+ 14,0	+ 3	
Juillet	+ 1,9	- 8	- 2,3	- 25	+ 1,0	- 8	- 23,1	- 31	- 26,8	- 28	+ 2,1	- 3	- 0,5	0	+ 1,8	+ 6	- 6,7	- 11,4	+ 1,3	+ 2	+ 12,0	+ 8	
Août	+ 0,6	+ 17	- 2,8	- 1	- 1,3	- 7	- 24,8	- 23	- 27,0	- 27	+ 1,9	+ 14	- 0,5	0	- 1,0	- 4	- 7,2	- 7,4	- 0,8	- 8	+ 11,1	+ 12	
Septembre	+ 0,6	- 5	- 3,3	- 4	- 1,0	+ 9	- 25,9	- 26	- 27,0	- 27	+ 1,4	+ 5	- 0,5	- 2	- 2,0	- 10	- 7,2	- 8,8	- 2,4	- 1	+ 11,0	+ 11	
Octobre	+ 0,6	+ 15	- 3,3	+ 12	- 0,6	+ 11	- 26,8	- 28	- 27,0	- 27	+ 1,0	+ 1	- 0,3	- 5	- 1,6	- 2	- 6,7	- 3,1	- 2,3	- 13	+ 10,3	+ 11	
Novembre	0,0	0	- 3,1	- 6	- 1,3	- 5	- 27,1	- 23	- 27,1	- 16	+ 1,1	- 4	0,0	0	- 0,9	+ 1	- 6,3	- 5,6	- 1,3	+ 3	+ 8,6	+ 12	
Décembre	+ 0,9	- 12	- 2,8	- 12	- 1,3	- 21	- 27,4	- 29	- 27,4	- 25	+ 1,6	0	0,0	0	- 0,5	+ 5	- 5,9	- 11,8	+ 0,6	- 11	+ 6,4	+ 4	
1990																							
Janvier	+ 2,6	+ 10	- 1,4	0	- 2,9	+ 37	- 27,1	- 30	- 27,6	- 31	+ 2,4	+ 4	- 0,3	0	- 0,5	- 9	- 5,8	- 3,4	+ 2,5	+ 4	+ 3,6	0	
Février	+ 4,3	- 4	- 0,1	+ 3	- 4,5	- 4	- 26,0	- 27	- 27,6	- 28	+ 3,4	+ 11	- 0,9	+ 1	- 0,9	+ 7	- 5,9	- 7,9	+ 1,8	+ 13	+ 1,6	+ 5	
Mars	+ 5,8	+ 30	+ 0,3	- 5	- 4,5	- 7	- 23,8	- 25	- 26,6	- 28	+ 4,5	+ 2	- 1,6	- 5	- 1,8	- 2	- 6,1	- 5,5	- 1,3	- 11	+ 0,4	- 1	
Avril	.	+ 7	.	+ 8	.	- 5	.	- 22	.	- 26	.	+ 6	.	- 5	.	- 3	.	- 6,5	.	+ 3	.	0	
Mai	.	+ 6	.	+ 6	.	+ 4	.	- 15	.	- 21	.	- 2	.	- 2	.	- 1	.	- 2,6	.	- 11	.	- 4	
Juin	.	+ 2	.	- 16	.	+ 1	.	- 15	.	- 21	.	+ 6	.	- 3	.	- 5	.	- 7,9	.	- 7	.	0	
Juillet	.	+ 6	.	- 11	.	- 8	.	- 15	.	- 21	.	+ 9	.	0	.	- 7	.	- 8,1	.	- 11	.	- 2	

¹ Les indicateurs de prix ne sont pas pris en considération pour le calcul de la courbe synthétique parce qu'ils ne présentent pas de profil conjoncturel. Etant donné qu'ils fournissent néanmoins une information tant rapide que fiable les indicateurs de prix sont repris p.m.

² Le lissage est effectué sur les données brutes dessaisonnalisées.

I - 4b.4 — INDUSTRIE MANUFACTURIERE : RESULTATS BRUTS PAR REGION

	A. Appréciation du carnet de commandes total ¹					B. Appréciation du niveau des stocks de produits finis ¹				
	1989		1990			1989		1990		
	Juin	Juillet	2 ^e trim.	Juin	Juillet	Juin	Juillet	2 ^e trim.	Juin	Juillet
REGION FLAMANDE										
Ensemble des industries	+ 16	+ 7	- 1	0	- 2	+ 3	+ 2	+ 6	+ 3	+ 2
I. Biens de consommation	+ 31	+ 18	+ 14	+ 20	+ 11	+ 9	+ 18	+ 4	+ 3	+ 6
II. Biens d'investissement	+ 8	- 11	+ 5	+ 4	- 5	- 8	- 7	+ 2	+ 1	- 1
III. Biens intermédiaires	+ 11	+ 13	- 13	- 14	- 6	+ 6	- 8	+ 10	+ 3	0
dont :										
Industrie textile (y compris la confection et la bonneterie)	- 12	- 6	- 32	- 29	- 26	+ 15	+ 7	+ 19	+ 15	+ 15
Industrie de la transformation du bois	- 1	- 7	- 1	+ 2	+ 5	+ 13	+ 9	+ 16	+ 8	+ 20
Industrie du papier et carton (fabrication et transformation)	+ 10	+ 11	+ 10	+ 14	+ 8	+ 15	+ 7	+ 18	+ 13	+ 8
Industries de la chimie, de la transformation de matières plastiques et du raffinage de pétrole	+ 35	+ 19	- 3	- 6	+ 9	+ 10	- 5	+ 3	- 2	+ 1
Industrie des produits minéraux non métalliques	- 2	- 10	- 2	- 10	- 17	+ 2	- 13	+ 9	+ 9	+ 9
Industrie des fabrications métalliques	+ 31	+ 10	+ 19	+ 22	+ 8	- 5	+ 5	- 1	- 2	- 6
REGION WALLONNE										
Ensemble des industries	- 20	- 31	- 17	- 15	- 18	- 8	- 3	+ 5	+ 7	+ 9
I. Biens de consommation	- 17	- 23	+ 2	+ 3	+ 1	- 28	- 16	- 14	- 10	+ 8
II. Biens d'investissement	+ 1	- 8	+ 6	0	- 4	- 9	+ 8	+ 11	+ 14	+ 19
III. Biens intermédiaires	- 37	- 50	- 35	- 26	- 28	- 6	- 14	+ 1	0	0
dont :										
Industrie textile (y compris la confection et la bonneterie)	- 54	- 73	- 45	- 34	- 36	+ 4	0	+ 10	+ 31	+ 35
Industrie de la transformation du bois	+ 22	- 1	+ 8	+ 15	- 6	- 26	- 26	- 15	- 23	- 16
Industrie du papier et carton (fabrication et transformation)	- 31	- 46	- 40	- 16	+ 8	+ 35	- 20	+ 17	+ 22	+ 8
Industries de la chimie, de la transformation de matières plastiques et du raffinage de pétrole	- 66	+ 4	+ 1	+ 2	- 11	0	- 25	+ 2	0	+ 15
Industrie des produits minéraux non métalliques	+ 18	- 10	+ 5	- 4	- 2	- 25	- 13	- 14	- 13	+ 11
Industrie des fabrications métalliques	- 21	- 22	+ 2	0	- 8	+ 1	+ 11	+ 14	+ 19	+ 19

¹ Solde net des pourcentages des réponses « supérieur à la normale » et « inférieur à la normale ».

I - 4b.4 — INDUSTRIE MANUFACTURIERE : RESULTATS BRUTS PAR REGION (suite 1)

	C. Appréciation de la capacité de production installée ¹					D. Degré d'utilisation de la capacité de production installée (%)					E. Durée moyenne de production assurée (mois)				
	1989			1990		1989			1990		1989		1990		
	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Juin	Juillet	2 ^e trim.	Juin	Juillet
REGION FLAMANDE															
Ensemble des industries ²	+ 9	+ 2	+ 3	+ 4	+ 10	85,4	83,9	84,1	82,7	84,2	3,6	3,9	4,0	4,0	4,1
I. Biens de consommation	+ 10	- 6	- 10	- 9	+ 3	88,4	84,2	87,6	81,6	87,6	2,4	2,5	2,5	2,4	2,3
II. Biens d'investissement	+ 13	+ 10	+ 9	+ 17	+ 23	81,0	80,5	79,6	80,9	80,0	5,8	6,6	7,0	7,1	6,8
III. Biens intermédiaires	+ 4	+ 4	+ 2	- 4	+ 1	87,8	85,6	85,3	88,6	84,2	2,9	2,8	2,8	2,8 ³	2,8 ³
dont :															
Industrie textile (y compris la confection et la bonneterie)	+ 20	+ 20	+ 19	+ 24	+ 33	79,3	78,1	78,4	79,9	79,5	2,2	2,3	2,4	2,3	2,3
Industrie de la transformation du bois	+ 12	+ 11	+ 8	+ 2	+ 11	88,1	88,5	89,4	88,6	88,6	2,0	1,9	2,0	2,0	2,0
Industrie du papier et carton (fabrication et transformation)	+ 22	- 2	+ 12	+ 11	- 8	85,5	86,5	85,7	85,1	86,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6
Industrie des produits minéraux non métalliques	- 19	0	+ 2	+ 17	+ 18	89,1	86,6	84,6	83,5	88,2	3,4	3,3	2,8	2,8	2,7
Industrie des fabrications métalliques	+ 11	- 5	- 4	- 3	+ 6	85,6	82,6	84,3	80,5	84,3	4,8	5,5	5,7	5,7	5,8
REGION WALLONNE															
Ensemble des industries ²	+ 25	+ 23	+ 34	+ 33	+ 29	75,5	77,7	73,7	77,9	75,3	3,7	3,4	3,5	3,3	3,2
I. Biens de consommation	+ 21	+ 20	+ 12	+ 23	+ 18	85,1	80,0	79,4	79,8	80,4	1,6	1,3	1,5	1,4	1,4
II. Biens d'investissement	+ 5	+ 3	+ 2	+ 6	+ 11	81,0	82,2	81,5	79,7	79,3	5,3	5,4	5,7	5,4	5,3
III. Biens intermédiaires	+ 41	+ 31	+ 57	+ 50	+ 41	69,5	76,5	68,7	78,7	73,5	2,3	1,8	1,6	1,6	1,6
dont :															
Industrie textile (y compris la bonneterie)	+ 23	+ 40	+ 7	+ 41	+ 25	68,7	59,8	67,2	74,1	63,6	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1
Industrie de la transformation du bois	+ 27	+ 35	+ 32	+ 4	+ 4	82,1	69,6	70,7	74,0	75,8	1,0	1,2	2,4	1,7	1,7
Industrie du papier et carton (fabrication et transformation)	+ 53	+ 36	+ 62	+ 64	+ 7	70,7	75,8	73,1	77,1	78,2	1,4	1,1	1,0	1,0	1,0
Industrie des produits minéraux non métalliques	- 8	- 3	- 12	0	+ 5	85,7	86,8	87,5	86,3	85,9	1,8	1,6	1,6	1,6	1,7
Industrie des fabrications métalliques	+ 17	+ 19	+ 15	+ 12	+ 11	77,1	78,7	77,4	76,8	76,7	5,7	5,7	6,0	5,7	5,5

¹ Solde net des pourcentages des réponses indiquant une capacité « plus que suffisante » ou « insuffisante ».

² A l'exclusion des industries de la chimie et du raffinage de pétrole.

³ A partir d'avril 1988, nouvelle série à l'exclusion du raffinage de pétrole.

I - 4b.4 — INDUSTRIE MANUFACTURIERE : RESULTATS BRUTS PAR REGION (suite 2)

	F. Prévision de la demande au cours des trois prochains mois ¹					G. Prévision de l'emploi au cours des trois prochains mois ¹					H. Prévision des prix de vente au cours des trois prochains mois ²				
	1989		1990			1989		1990			1989		1990		
	Juin	Juillet	2 ^e trim.	Juin	Juillet	Juin	Juillet	2 ^e trim.	Juin	Juillet	Juin	Juillet	2 ^e trim.	Juin	Juillet
REGION FLAMANDE															
Ensemble des industries	+ 12	0	+ 4	+ 4	+ 5	+ 13	+ 6	+ 1	+ 1	+ 4	+ 19	+ 11	+ 5	+ 4	+ 3
I. Biens de consommation	+ 4	- 8	+ 1	+ 4	+ 16	+ 6	+ 2	+ 14	+ 14	+ 17	+ 7	+ 10	+ 10	+ 9	+ 9
II. Biens d'investissement	+ 26	+ 10	+ 13	+ 14	+ 7	+ 28	+ 15	- 6	- 9	- 2	+ 24	+ 14	+ 11	+ 14	+ 7
III. Biens intermédiaires	+ 6	- 2	+ 2	- 1	- 3	+ 4	+ 5	- 5	- 4	- 1	+ 28	+ 10	- 3	- 6	- 5
dont :															
Industrie textile (y compris la confection et la bonneterie)	+ 19	+ 10	- 7	+ 5	+ 8	+ 14	+ 4	- 8	- 9	- 4	+ 24	+ 16	+ 5	+ 11	+ 8
Industrie de la transformation du bois	- 2	+ 5	- 4	- 6	- 4	+ 5	+ 5	- 1	- 3	0	+ 19	+ 15	+ 9	+ 4	+ 9
Industrie du papier et carton (fabrication et trans- formation)	+ 13	+ 31	+ 6	- 8	+ 13	- 1	+ 4	+ 4	+ 3	+ 3	+ 54	+ 33	+ 10	+ 8	+ 2
Industries de la chimie, de la transformation de matières plastiques et du raffinage de pétrole	- 1	- 6	+ 9	0	- 7	+ 5	+ 1	+ 1	+ 6	0	+ 1	+ 7	+ 1	- 7	- 10
Industrie des produits minéraux non métalliques	+ 2	- 8	+ 7	- 6	- 2	0	- 4	+ 7	+ 5	+ 3	+ 9	- 3	+ 2	+ 8	- 5
Industrie des fabrications métalliques	+ 17	- 3	+ 10	+ 11	+ 13	+ 18	+ 13	+ 4	+ 1	+ 9	+ 17	+ 18	+ 12	+ 14	+ 10
REGION WALLONNE															
Ensemble des industries	- 13	+ 12	- 4	- 6	0	- 3	+ 1	- 3	- 5	+ 2	+ 5	+ 9	+ 2	- 1	- 3
I. Biens de consommation	- 6	0	+ 11	+ 28	+ 12	- 7	- 7	+ 11	+ 5	+ 10	0	+ 1	+ 10	+ 7	+ 6
II. Biens d'investissement	+ 16	+ 14	+ 1	- 2	- 6	+ 7	+ 12	0	- 5	+ 2	+ 1	+ 11	+ 13	+ 10	+ 4
III. Biens intermédiaires	- 27	+ 16	- 7	- 13	+ 1	- 8	- 7	- 6	- 4	0	+ 15	+ 9	- 10	- 13	- 8
dont :															
Industrie textile (y compris la bonneterie)	- 54	- 31	- 25	+ 4	+ 14	- 15	- 10	- 33	- 34	+ 3	- 13	+ 1	- 7	- 8	- 5
Industrie de la transformation du bois	+ 30	+ 18	+ 4	+ 18	- 3	- 3	+ 17	+ 28	+ 9	+ 10	+ 1	+ 8	+ 35	+ 12	+ 27
Industrie du papier et carton (fabrication et trans- formation)	+ 41	+ 27	+ 10	+ 27	+ 30	+ 35	0	- 11	0	0	+ 50	+ 35	- 30	- 32	+ 1
Industries de la chimie, de la transformation de matières plastiques et du raffinage de pétrole	0	+ 10	+ 7	- 19	- 9	0	0	- 2	0	0	+ 66	+ 9	- 4	- 11	- 11
Industrie des produits minéraux non métalliques	+ 10	+ 15	+ 1	+ 8	- 10	0	+ 11	- 5	- 10	- 14	+ 7	- 2	- 1	- 6	- 3
Industrie des fabrications métalliques	+ 9	+ 16	+ 2	- 1	- 1	+ 7	+ 8	+ 3	0	+ 7	- 3	+ 15	+ 14	+ 12	+ 3

¹ Solde net des pourcentages des réponses « plus ferme » et « plus faible ».

² Solde net des pourcentages des réponses « en augmentation » et « en diminution ».

I - 4c.1 — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Valeur chiffrée de la courbe synthétique et de ses composantes

Gros œuvre de bâtiments

	Evolution								Appréciation de la durée d'activité assurée		Prévisions				Courbe synthétique		p.m. Prix ¹				
	rythme d'activité		carnet de commandes		emploi		matériel				emploi		demande				évolution		prévisions		
	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	
1988	Juillet	+ 7,0	+ 7	+14,6	+12	+11,0	- 4	+13,4	+ 6	- 4,5	-19	+ 8,6	+ 2	+10,3	+ 7	+ 9,1	+ 1,6	+15,9	+17	+31,9	+24
	Août	+ 7,5	+ 7	+14,5	+14	+ 9,6	+ 2	+13,4	+13	- 3,0	- 3	+10,8	+14	+12,1	+12	+ 9,6	+ 8,4	+17,3	+15	+33,4	+35
	Septembre	+ 8,5	+ 5	+14,6	+15	+ 8,9	+10	+13,8	+13	- 1,5	+ 1	+13,0	+14	+13,3	+14	+10,2	+10,3	+18,9	+21	+35,1	+45
	Octobre	+ 9,6	+11	+15,0	+12	+ 8,8	+ 9	+14,6	+15	+ 0,1	- 3	+14,6	+13	+13,6	+16	+10,9	+10,4	+20,8	+19	+36,0	+39
	Novembre	+10,9	+20	+15,5	+16	+ 8,8	+ 8	+15,9	+15	+ 2,0	+ 4	+15,3	+21	+13,6	+14	+11,4	+14,0	+22,5	+22	+36,0	+35
	Décembre	+11,5	+11	+15,8	+17	+ 8,6	+ 9	+17,1	+18	+ 3,6	+ 2	+15,6	+19	+13,3	+12	+11,9	+12,6	+23,9	+25	+36,0	+37
1989	Janvier	+10,6	+12	+15,5	+19	+ 7,5	+ 1	+18,4	+18	+ 4,9	+ 5	+15,5	+16	+12,9	+ 8	+12,1	+11,3	+25,1	+28	+36,3	+32
	Février	+ 8,8	+32	+14,9	+14	+ 5,4	+11	+19,3	+22	+ 5,9	+ 7	+14,9	+12	+12,8	+13	+11,8	+15,9	+25,9	+26	+37,3	+35
	Mars	+ 6,6	+ 3	+14,1	+15	+ 3,3	+ 8	+19,6	+22	+ 6,4	+ 8	+14,3	+15	+12,8	+13	+11,1	+12,0	+26,1	+24	+38,9	+39
	Avril	+ 4,5	-14	+13,4	+12	+ 1,3	0	+19,4	+20	+ 6,5	+ 6	+13,9	+14	+13,4	+12	+10,5	+ 7,1	+26,4	+28	+40,4	+41
	Mai	+ 3,5	+ 4	+12,9	+13	+ 1,3	- 2	+18,6	+17	+ 6,5	+ 7	+14,0	+13	+14,5	+17	+10,1	+ 9,9	+26,4	+27	+41,4	+44
	Juin	+ 3,8	+ 9	+12,9	+10	+ 3,8	- 2	+18,1	+19	+ 6,5	+ 5	+14,9	+13	+15,4	+ 9	+10,4	+ 9,0	+25,9	+26	+41,9	+42
	Juillet	+ 4,4	+ 3	+14,1	+14	+ 7,0	+ 9	+17,8	+17	+ 7,3	- 7	+16,0	+16	+16,1	+17	+11,6	+ 9,9	+24,9	+21	+41,9	+42
	Août	+ 5,3	+ 2	+16,9	+12	+10,5	+16	+17,8	+17	+ 9,0	+ 7	+17,1	+20	+16,3	+21	+13,2	+13,6	+23,8	+27	+41,6	+39
	Septembre	+ 6,6	+ 6	+20,4	+22	+12,9	+16	+18,3	+21	+11,0	+15	+18,1	+21	+15,8	+15	+15,0	+16,6	+22,9	+20	+41,4	+42
	Octobre	+ 8,3	+11	+24,0	+25	+13,8	+12	+18,4	+19	+13,8	+12	+18,6	+18	+15,0	+16	+16,4	+16,1	+22,8	+23	+41,1	+41
	Novembre	+10,1	+12	+26,5	+40	+14,0	+14	+18,4	+17	+16,6	+14	+19,3	+17	+13,6	+ 9	+17,0	+17,6	+23,5	+19	+41,0	+41
	Décembre	+12,3	+ 7	+25,9	+28	+13,9	+14	+18,4	+19	+18,6	+22	+20,1	+19	+11,8	+12	+17,0	+17,3	+24,3	+25	+40,6	+44
1990	Janvier	+13,8	+31	+22,3	+33	+13,6	+22	+18,1	+18	+19,9	+30	+21,1	+30	+ 9,5	+16	+16,4	+25,7	+24,1	+32	+39,8	+41
	Février	+13,5	+15	+17,8	+10	+13,4	+13	+18,4	+12	+19,5	+21	+22,3	+22	+ 7,4	+ 5	+15,6	+14,0	+23,0	+29	+37,9	+38
	Mars	+11,6	+15	+13,8	+14	+13,0	+12	+19,1	+21	+17,4	+18	+22,9	+24	+ 5,9	+ 4	+14,7	+15,4	+20,4	+20	+34,3	+37
	Avril	.	-15	.	+ 3	.	+ 7	.	+18	.	+15	.	+19	.	+ 7	.	+ 7,7	.	+19	.	+30
	Mai	.	+ 6	.	+ 9	.	+16	.	+24	.	+10	.	+27	.	+ 3	.	+13,6	.	+10	.	+25
	Juin	.	+ 5	.	+14	.	+17	.	+23	.	+10	.	+23	.	+ 7	.	+14,1	.	+10	.	+22
	Juillet	.	+ 9	.	+19	.	+ 8	.	+14	.	+10	.	+21	.	+ 4	.	+12,1	.	+10	.	+23

¹ Les indicateurs de prix ne sont pas pris en considération pour le calcul de la courbe synthétique parce qu'ils ne présentent pas de profil conjoncturel. Etant donné qu'ils fournissent néanmoins une information tant rapide que fiable les indicateurs de prix sont repris p.m.

² Le lissage est effectué sur les données brutes dessaisonnées.

I - 4c.1 — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Valeur chiffrée de la courbe synthétique et de ses composantes (suite 1)

Travaux de génie civil et travaux routiers

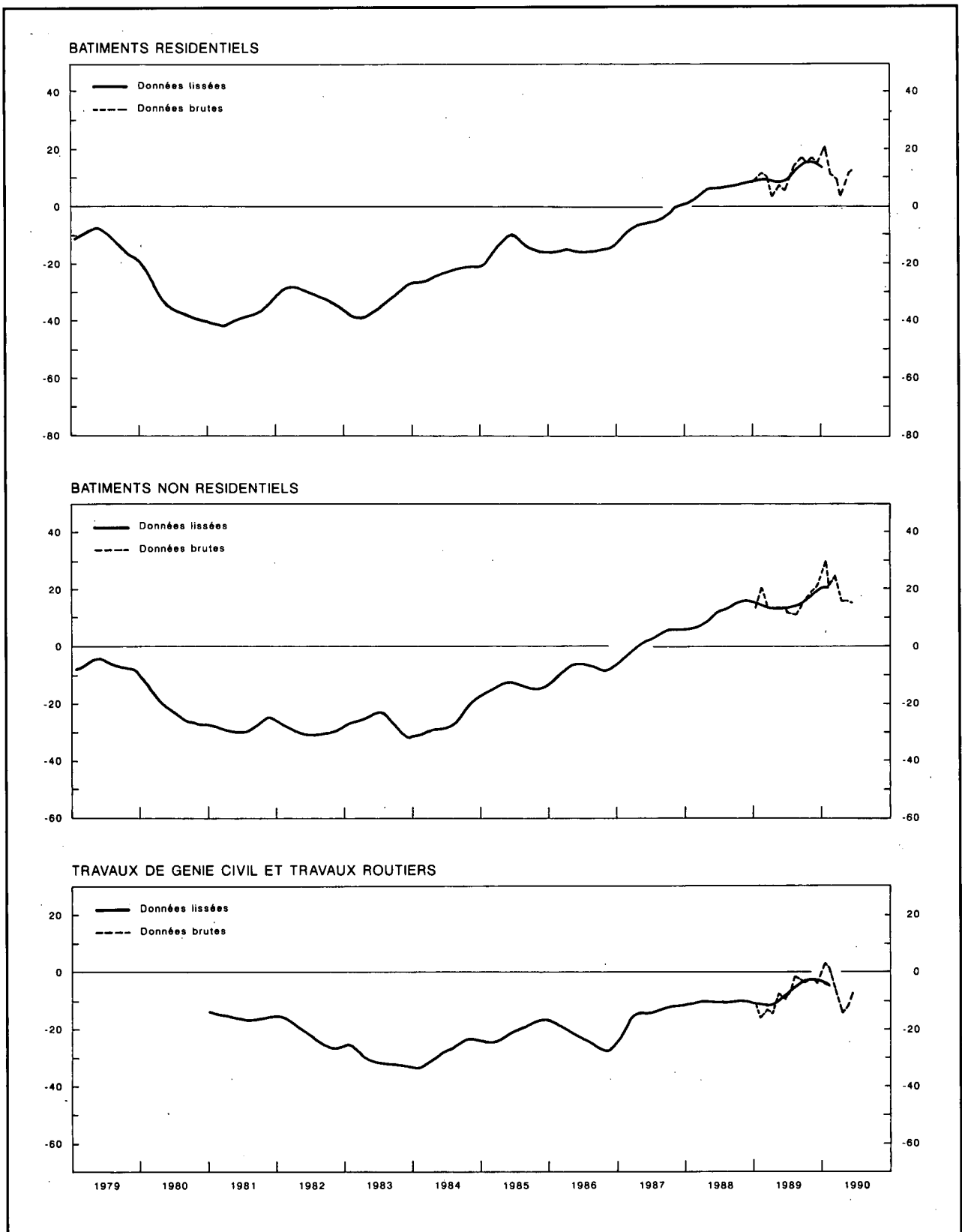
	Evolution								Appréciation de la durée d'activité assurée		Prévisions				Courbe synthétique		p.m. Prix ¹			
	montant des travaux exécutés		nombre de soumissions et devis		montant des travaux à exécuter		nombre de contrats conclus				emploi		demande				évolution		prévisions	
	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée
1988	0,5	-1	-5,3	-3	-10,8	-30	+5,3	-11	-44,5	-45	-8,5	-7	-5,3	-6	-11,1	-14,7	-1,4	-1	+0,1	0
Août	1,0	+3	-7,5	-17	-11,0	-7	+7,3	+12	-43,4	-43	-8,0	-5	-6,3	-7	-10,6	-9,1	-1,6	-2	+0,0	-2
Septembre	1,5	-1	-9,6	-10	-10,4	-18	+7,5	+9	-42,0	-42	-8,0	-9	-6,9	-10	-10,3	-11,6	-1,8	-3	+0,1	-10
Octobre	2,5	+3	-10,5	-12	-9,1	-6	+5,5	+8	-40,8	-41	-8,3	-7	-7,0	-14	-9,9	-9,9	-1,6	-5	+0,4	0
Novembre	2,0	+34	-10,1	-10	-10,4	-9	+2,3	-2	-39,9	-39	-8,8	-12	-6,5	-7	-9,9	-6,4	-1,4	0	+0,6	+1
Décembre	-0,1	+13	-9,1	-15	-14,4	-7	-1,8	+3	-39,3	-39	-8,6	-9	-5,5	-3	-10,5	-8,1	-1,3	+3	+1,5	+6
1989	-2,4	-6	-8,0	-6	-18,4	-24	-5,1	-8	-39,1	-37	-7,5	-6	-4,4	+7	-11,3	-11,4	-1,4	-1	+2,8	+6
Février	-4,5	-6	-6,8	-7	-22,3	-25	-6,5	-11	-39,4	-40	-5,9	-16	-3,1	-8	-12,0	-16,1	-1,6	-7	+3,6	-2
Mars	-5,5	-5	-5,6	+2	-24,1	-28	-5,5	-15	-39,8	-40	-4,0	0	-2,0	-2	-12,0	-12,6	-1,9	-7	+4,5	0
Avril	-4,4	-32	-4,9	-7	-23,0	-16	-3,3	+2	-40,9	-39	-2,4	-2	-0,4	-7	-11,1	-14,4	-1,9	-2	+4,9	+6
Mai	-2,1	+10	-2,8	+10	-20,4	-23	-0,8	0	-42,5	-41	-1,4	-3	+2,0	+1	-9,7	-6,6	-1,4	-2	+4,8	+5
Juin	0,0	+11	+0,5	-4	-17,0	-31	+1,0	-2	-44,0	-46	-0,8	-1	+4,6	+8	-7,8	-9,3	-0,5	+1	+4,8	+4
Juillet	2,0	-8	+3,9	-5	-13,8	-10	+2,4	+7	-45,1	-48	-0,1	+4	+7,0	+9	-5,9	-7,3	+0,5	+2	+4,8	+5
Août	3,0	+3	+7,6	+37	-11,6	-11	+3,3	+2	-45,1	-48	+0,6	+0	+8,4	+6	-4,6	-1,6	+1,0	-1	+4,8	+5
Septembre	3,4	-8	+9,5	+8	-10,9	-3	+4,0	+9	-44,4	-43	+1,4	+7	+9,4	+9	-3,6	-3,0	+0,9	+2	+4,9	+1
Octobre	4,1	+12	+9,5	+11	-10,6	-15	+5,5	-1	-43,6	-44	+2,0	-1	+10,6	+13	-3,0	-3,6	+0,5	+2	+5,4	+2
Novembre	4,9	+6	+8,6	+16	-10,4	-12	+6,4	+8	-43,1	-43	+2,3	+2	+11,9	+7	-2,7	-2,3	-0,4	-4	+6,4	+6
Décembre	4,5	-5	+6,8	+8	-10,1	-8	+6,8	-1	-43,0	-40	+2,1	+4	+13,1	+14	-2,8	-4,0	-1,0	-3	+7,6	+10
1990	2,6	+38	+4,5	+3	-10,0	-10	+6,5	+10	-43,0	-39	+1,0	+3	+12,5	+17	-3,5	+3,1	-1,1	0	+8,4	+7
Février	-0,4	+6	+1,6	+4	-9,5	0	+5,5	+15	-43,1	-43	-0,9	+1	+9,9	+21	-4,9	+0,6	-1,6	0	+8,4	+12
Mars	-4,1	-3	-1,1	-2	-8,9	-10	+4,5	+4	-43,4	-44	-2,6	-5	+7,1	+3	-6,4	-8,1	-2,0	-3	+7,5	+12
Avril	.	-9	.	-5	.	-21	.	-1	.	-43	.	-8	.	-18	.	-15,0	.	-1	.	+4
Mai	.	-15	.	-12	.	-6	.	+3	.	-48	.	-9	.	+1	.	-12,3	.	-6	.	+3
Juin	.	-9	.	-12	.	-6	.	+9	.	-45	.	-3	.	+13	.	-7,6	.	-5	.	+6
Juillet	.	-6	.	-5	.	-9	.	+9	.	-32	.	+2	.	+9	.	-4,6	.	-3	.	+1

¹ Les indicateurs de prix ne sont pas pris en considération pour le calcul de la courbe synthétique parce qu'ils ne présentent pas de profil conjoncturel. Etant donné qu'ils fournissent néanmoins une information tant rapide que fiable les indicateurs de prix sont repris p.m.

² Le lissage est effectué sur les données brutes dessaisonnées.

I - 4c.2 — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Courbes synthétiques



I - 4c.3 — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Résultats bruts par secteur

	1989		1990		
	Juin	Juillet	2 ^e trimestre	Juin	Juillet
A. Evolution du rythme d'activité¹					
Gros œuvre de bâtiments	+ 25	- 24	+ 19	+ 22	- 18
dont :					
Bâtiments résidentiels	+ 27	- 24	+ 22	+ 28	- 22
Bâtiments non-résidentiels	+ 19	- 22	+ 12	+ 11	- 12
Génie civil et travaux routiers	-	-	-	-	-
B. Evolution du montant des travaux exécutés¹					
Gros œuvre de bâtiments	-	-	-	-	-
dont :					
Bâtiments résidentiels	-	-	-	-	-
Bâtiments non-résidentiels	-	-	-	-	-
Génie civil et travaux routiers	+ 30	- 44	+ 13	+ 9	- 44
C. Appréciation de la durée d'activité assurée²					
Gros œuvre de bâtiments	+ 11	+ 2	+ 17	+ 16	+ 17
dont :					
Bâtiments résidentiels	+ 11	- 2	+ 14	+ 11	+ 14
Bâtiments non-résidentiels	+ 9	+ 11	+ 23	+ 25	+ 23
Génie civil et travaux routiers	- 44	- 50	- 44	- 43	- 34
D. Prévisions de l'emploi au cours des trois prochains mois³					
Gros œuvre de bâtiments	+ 14	+ 17	+ 25	+ 23	+ 20
dont :					
Bâtiments résidentiels	+ 10	+ 17	+ 22	+ 18	+ 15
Bâtiments non-résidentiels	+ 21	+ 15	+ 31	+ 33	+ 29
Génie civil et travaux routiers	+ 3	+ 2	- 1	0	+ 2
E. Prévisions des prix au cours des trois prochains mois¹					
Gros œuvre de bâtiments	+ 44	+ 45	+ 24	+ 23	+ 26
dont :					
Bâtiments résidentiels	+ 45	+ 47	+ 22	+ 23	+ 25
Bâtiments non-résidentiels	+ 42	+ 40	+ 26	+ 23	+ 28
Génie civil et travaux routiers	+ 1	+ 7	+ 2	+ 3	+ 2

¹ Solde net des pourcentages des réponses « en augmentation » et « en diminution ».

² Solde net des pourcentages des réponses « plus que suffisante » et « insuffisante ».

³ Solde net des pourcentages des réponses « accru » et « réduit ».

I - 4d. — COMMERCE

Valeur chiffrée de la courbe synthétique et de ses composantes

	Evolution		Appréciation				Prévisions						Courbe synthétique		p.m. Prix de vente ¹			
	ventes		ventes		stocks		commandes fournisseurs aux belges		commandes fournisseurs étrangers		demande				évolution		prévisions	
	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée	Série lissée ²	Série brute dessaisonnalisée
1988																		
Juillet	+ 4,5	+ 2	- 3,1	- 1	+15,1	+17	0,0	0	+ 1,6	+ 1	+10,4	+10	- 0,9	- 0,8	+ 2,0	+ 2	+14,6	+18
Août	+ 5,5	+ 6	- 3,0	- 8	+14,9	+15	+ 1,3	- 4	+ 1,9	+ 2	+10,9	+ 2	- 0,5	- 2,8	+ 2,3	+ 2	+14,9	+15
Septembre	+ 5,9	+15	- 2,9	+ 6	+14,8	+11	+ 2,5	+ 4	+ 2,3	+ 6	+12,5	+10	+ 0,3	+ 5,0	+ 2,9	+ 4	+15,3	+19
Octobre	+ 4,6	- 3	- 3,6	-17	+15,0	+ 5	+ 3,5	+ 6	+ 2,5	0	+14,5	+16	+ 0,7	- 0,5	+ 3,6	+ 2	+15,8	+10
Novembre	+ 3,4	+21	- 3,9	- 4	+15,4	+15	+ 3,6	+ 5	+ 2,8	+ 8	+16,5	+18	+ 0,9	+ 5,5	+ 5,1	+ 5	+16,6	+ 8
Décembre	+ 3,1	+ 5	- 3,6	- 1	+15,6	+18	+ 2,9	+ 4	+ 3,3	+ 2	+17,8	+19	+ 1,2	+ 1,8	+ 7,3	+ 5	+18,0	+17
1989																		
Janvier	+ 3,3	- 5	- 3,4	- 6	+15,8	+16	+ 2,1	+ 1	+ 3,9	+ 4	+18,0	+18	+ 1,3	- 0,7	+ 9,1	+12	+19,3	+21
Février	+ 5,0	- 4	- 3,1	- 3	+15,4	+17	+ 1,5	0	+ 5,0	- 8	+17,9	+12	+ 1,8	- 3,3	+10,9	+12	+20,3	+20
Mars	+ 7,0	+10	- 3,0	- 3	+14,6	+13	+ 1,6	- 5	+ 6,3	+ 7	+17,6	+18	+ 2,4	+ 2,3	+11,9	+11	+21,0	+22
Avril	+ 8,0	+ 7	- 2,8	- 6	+14,1	+13	+ 2,6	+ 2	+ 7,3	+11	+17,3	+17	+ 2,7	+ 3,0	+12,3	+17	+21,5	+21
Mai	+ 8,8	+18	- 2,1	+ 1	+14,3	+15	+ 4,1	+ 4	+ 7,9	+ 8	+16,8	+18	+ 3,2	+ 5,7	+12,8	+ 8	+22,0	+21
Juin	+ 9,0	+ 9	- 1,4	- 1	+15,0	+13	+ 5,8	+ 6	+ 8,5	+ 8	+16,3	+11	+ 3,6	+ 3,3	+13,3	+14	+22,5	+23
Juillet	+ 9,8	+ 1	0,0	- 4	+16,0	+17	+ 7,3	+ 8	+ 9,8	+ 3	+15,9	+15	+ 4,4	+ 1,0	+13,9	+12	+22,5	+23
Août	+11,4	+20	+ 2,0	+14	+16,8	+17	+ 8,6	+11	+11,6	+14	+15,9	+16	+ 5,8	+ 9,7	+14,4	+18	+21,6	+25
Septembre	+13,1	+ 7	+ 3,9	+ 0	+17,0	+20	+ 9,5	+10	+13,9	+12	+16,1	+17	+ 7,1	+ 4,3	+14,4	+17	+20,4	+20
Octobre	+15,8	+23	+ 5,8	+ 5	+16,8	+18	+ 9,8	+ 8	+15,6	+17	+16,1	+14	+ 8,3	+ 8,2	+14,0	+13	+18,8	+18
Novembre	+18,0	+15	+ 7,4	+ 7	+15,9	+17	+10,1	+13	+15,6	+18	+15,5	+22	+ 9,2	+ 9,7	+13,4	+15	+17,1	+18
Décembre	+19,5	+16	+ 8,9	+ 8	+14,6	+15	+ 9,9	+20	+14,0	+18	+14,4	+29	+ 9,4	+12,7	+12,6	+ 8	+16,1	+14
1990																		
Janvier	+21,5	+24	+11,1	+10	+13,4	+12	+ 8,8	+ 4	+12,0	+ 9	+13,1	+ 6	+ 9,7	+ 6,8	+12,3	+ 8	+15,4	+12
Février	+22,6	+27	+13,8	+18	+12,4	+11	+ 8,0	+ 6	+10,0	+ 9	+12,4	+11	+10,0	+10,0	+12,4	+12	+15,0	+15
Mars	+23,4	+19	+15,6	+14	+12,0	+12	+ 7,0	+19	+ 9,0	+ 9	+12,6	+12	+10,0	+10,2	+12,9	+16	+15,0	+16
Avril	.	+26	.	+20	.	+12	.	+ 1	.	+ 8	.	+16	.	+ 9,8	.	+15	.	+15
Mai	.	+24	.	+19	.	+11	.	+ 7	.	+12	.	+13	.	+10,7	.	+13	.	+13
Juin	.	+14	.	+ 9	.	+17	.	+ 3	.	+ 7	.	+15	.	+ 5,2	.	+ 7	.	+17
Juillet	.	+35	.	+15	.	+14	.	+ 7	.	+13	.	+17	.	+12,2	.	+15	.	+14

¹ Les indicateurs de prix ne sont pas pris en considération pour le calcul de la courbe synthétique parce qu'ils ne présentent pas de profil conjoncturel. Etant donné qu'ils fournissent néanmoins une information tant rapide que fiable les indicateurs de prix sont repris p.m.

² Le lissage est effectué sur les données brutes dessaisonnées.

Références bibliographiques : Bulletin d'Information et de Documentation, XLIV^e année, tome II, n° 4, octobre 1969, p. 348-363; Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LXV^e année, tome II, n° 2-3, août-septembre 1990, p. 53-64.

I - 5 — INVESTISSEMENTS EN BIENS DE CAPITAL FIXE DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

(Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente des données à prix courants)

	Prévisions successives de l'enquête-investissements de la B.N.B.			Réalizations		
	A l'automne de l'année précédente	Au printemps de l'année en cours	A l'automne de l'année en cours	Enquête-investissements de la B.N.B. ¹	Statistique établie à partir des données provenant des déclarations à la taxe sur la valeur ajoutée ²	Statistique annuelle des investissements industriels ²
1980	+ 19,1	+ 31,1	+ 22,1	+ 28,9	+ 14,6	+ 23,4
1981	+ 4,3	+ 1,8	- 2,3	- 3,1	- 9,4	- 3,1
1982	- 5,8	+ 4,5	+ 9,1	+ 18,1	+ 18,1	+ 16,8
1983	- 6,9	- 7,2	+ 1,0	+ 3,8	0	+ 5,3
1984	+ 1,9	+ 11,5	+ 10,4	+ 10,6	+ 17,5	+ 7,3
1985	+ 2,8	+ 12,3	+ 5,0	+ 13,0	+ 8,0	+ 14,9
1986	+ 11,9	+ 21,7	+ 12,2	+ 13,0	+ 11,5	+ 11,9
1987	+ 13,9	+ 11,2	+ 4,7	+ 6,6	+ 10,9	
1988	+ 9,0	+ 16,7	+ 13,8	+ 19,8		
1989	+ 19,9	+ 22,3	+ 13,6			
1990	+ 17,9					

¹ Résultats de l'enquête du printemps de l'année suivante.

² Source : I.N.S.

Référence bibliographique : *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LXI^e année, tome I, n° 6, juin 1986 : « Formation brute de capital fixe dans l'industrie manufacturière en Belgique : tour d'horizon des sources statistiques disponibles et apport spécifique de l'enquête semestrielle de la Banque Nationale de Belgique ».

II. — POPULATION, EMPLOI, CHOMAGE

1. — POPULATION, DEMANDE ET OFFRE D'EMPLOIS

Sources : Ministère de l'Emploi et du Travail, I.N.S., O.N.S.S., ONEM.

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988*
<i>Population (milliers d'unités) :</i>								
population totale ¹	9.855	9.858	9.853	9.858	9.859	9.865	9.876	9.890
population active ²	4.094	4.120	4.138	4.132	4.112	4.108	4.115	4.126
<i>Emploi et chômage (variations en milliers d'unités)³ :</i>								
1. Demande d'emplois (population active) :								
Total	+ 24	+ 26	+ 18	- 6	+ 20	- 3	+ 6	+ 12
Hommes	- 6	- 4	- 9	- 22	- 34	- 24	- 18	- 13
Femmes	+ 30	+ 30	+ 27	+ 17	+ 15	+ 20	+ 25	+ 25
Variations suite à des modifications :								
1.1 de la population en âge de travailler ⁴ :								
Total	+ 14	+ 30	+ 24	+ 16	+ 14	+ 10	+ 6	+ 2
Hommes	+ 17	+ 28	+ 25	+ 17	+ 12	+ 6	+ 3	+ 1
Femmes	- 3	+ 2	0	- 1	+ 3	+ 4	+ 2	+ 1
1.2 du taux d'activité :								
Total	+ 10	- 4	- 6	- 22	- 34	- 13	0	+ 10
Hommes	- 23	- 32	- 34	- 39	- 46	- 30	- 21	- 14
Femmes	+ 33	+ 28	+ 27	+ 18	+ 12	+ 16	+ 22	+ 24
2. Offre d'emplois (emploi)								
par :								
2.1 les entreprises								
— agriculture, sylviculture et pêche ..	- 72	- 50	- 31	- 13	+ 13	+ 5	+ 31	+ 51
— industrie ⁵	- 3	- 2	0	- 1	- 1	- 2	- 3	- 2
— construction	- 48	- 32	- 20	- 10	- 15	- 15	- 21	- 13
— services	- 29	- 22	- 19	- 14	- 1	+ 1	0	+ 8
2.2 les services non-marchands ⁶	+ 8	+ 5	+ 8	+ 11	+ 29	+ 20	+ 53	+ 58
2.3 l'étranger ⁷	+ 3	+ 2	- 6	+ 7	+ 8	+ 18	- 14	+ 3
2.3 l'étranger ⁷	0	0	0	- 1	0	+ 2	+ 2	0
3. Chômage (1 - 2) ⁸ :								
Total	+ 93	+ 74	+ 55	+ 1	- 40	- 28	- 12	- 42
Hommes	+ 60	+ 44	+ 31	- 3	- 31	- 21	- 7	- 21
Femmes	+ 33	+ 31	+ 24	+ 4	- 8	- 7	- 5	- 21

¹ A la fin de l'année.

² Estimations à fin juin. Y compris les forces armées.

³ Variation, au 30 juin de chaque année, par rapport à la même date de l'année précédente. Du fait que les montants ont été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement égaux à la somme des parties composantes.

⁴ Hommes de 15 à 64 ans; femmes de 15 à 59 ans.

⁵ Industries extractive et manufacturière; électricité, gaz et eau.

⁶ Administration, enseignement, forces armées, troisième circuit de travail, cadre spécial temporaire et chômeurs occupés par les pouvoirs publics.

⁷ Emplois offerts à l'étranger à des personnes résidant en Belgique, diminués des emplois offerts en Belgique à des non-résidents.

⁸ Chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi libres inoccupés, autres chômeurs inscrits obligatoirement, à l'exclusion des chômeurs occupés dans un atelier protégé et des chômeurs qui ont accepté un emploi à temps réduit en vue d'échapper au chômage.

II - 2. — CHOMAGE ET EMPLOIS VACANTS

Source : ONEM.

	Chômeurs demandeurs d'emploi ¹						Taux de chômage ⁵	Pour mémoire : chômeurs complets indemnisés, non demandeurs d'emploi ²	Emplois vacants notifiés à l'ONEM ³			
	Chômeurs complets indemnisés			Autres chômeurs inscrits obliga- toirement ⁴	Demandeurs d'emploi libres inoccupés	Total			(f) = (a) à (e)	(h)	(i)	(j)
	à aptitude normale		à aptitude partielle ou très réduite									
	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus										
	milliers d'unités								milliers d'unités			
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a) à (e)	(g)	(h)	(i)	(j)			
1982	146,1	263,0	47,5	51,2	27,3	535,1	13,0	—	10,4	4,0		
1983	156,4	299,4	49,2	56,3	28,2	589,5	14,2	—	10,3	6,2		
1984	149,0	313,7	49,7	57,5	25,9	595,8	14,4	—	10,8	8,0		
1985 Janvier - Mars	137,1	325,0	50,8	59,4	21,4	598,5	14,6	—	13,0	18,4		
Avril - Décembre		292,0	36,5			544,8	13,2	42,1				
1986	124,2	285,4	32,8	57,1	17,3	516,8	12,6	58,6	13,8	17,7		
1987	114,9	288,3	31,6	52,9	13,2	500,9	12,2	66,0	14,8	14,7		
1988	93,5	272,8	31,6	50,9	10,6	459,4	11,1	70,9	16,0	21,6		
1989	78,1	254,2	31,6	45,9	9,5	419,3	10,2	72,9	15,6	23,4		
1988 2 ^e trimestre	93,6	270,7	31,6	26,4	10,2	432,5	11,3	70,2	17,2	21,9		
3 ^e trimestre	89,4	272,0	31,4	72,1	10,6	475,5	11,0	71,5	15,2	23,7		
4 ^e trimestre	81,8	263,6	31,0	66,9	10,3	453,6	10,6	72,7	15,2	22,0		
1989 1 ^{er} trimestre	90,7	262,4	31,6	36,8	9,9	431,4	10,5	72,4	17,3	24,4		
2 ^e trimestre	76,3	249,9	31,5	24,4	8,9	391,0	10,3	72,7	18,3	25,0		
3 ^e trimestre	75,9	255,7	32,0	63,3	9,5	436,4	10,0	72,9	13,2	24,6		
4 ^e trimestre	69,7	249,0	31,2	59,1	9,5	418,5	9,8	73,5	13,5	19,5		
1990 1 ^{er} trimestre	76,5	249,0	31,3	33,8	8,9	399,5	9,8	73,9	16,1	19,1		
2 ^e trimestre	67,0	238,7	30,8	22,8	8,4	367,7	9,7	71,1	14,9	20,4		
1989 Juillet	77,9	257,5	32,1	54,4	10,0	431,9	10,1	72,8	10,0	24,2		
Août	77,9	259,7	32,2	67,0	9,0	445,8	10,2	72,9	13,6	25,0		
Septembre	71,9	249,8	31,6	68,6	9,6	431,5	9,9	73,1	16,0	24,5		
Octobre	70,3	248,4	31,1	63,7	9,7	423,2	9,8	73,4	16,6	22,5		
Novembre	68,5	247,4	31,3	58,9	9,8	415,9	9,8	73,5	13,3	18,6		
Décembre	70,2	251,1	31,2	54,6	9,0	416,2	9,7	73,5	10,7	17,4		
1990 Janvier	77,8	252,5	31,4	42,8	9,0	413,5	9,7	73,7	15,2	17,5		
Février	76,9	248,9	31,3	33,2	8,9	399,2	9,7	73,9	15,3	19,2		
Mars	74,9	245,3	31,3	25,5	8,9	385,9	9,7	74,0	17,9	20,6		
Avril	70,6	241,0	30,9	22,7	8,7	373,9	9,7	70,7	14,8	20,4		
Mai	66,5	238,0	30,9	22,1	8,1	364,6	9,7	70,8	16,2	21,2		
Juin	64,0	237,1	30,7	24,5	8,4	364,7	9,7	71,7	13,7	19,6		
Juillet	71,4	249,6	31,3	55,7	10,4	418,4	9,7	72,1	9,2	19,2		

¹ Données annuelles ou trimestrielles : moyenne des données à fin de moi ; données mensuelles : fin de mois.

² Chômeurs indemnisés qui, en vertu de l'Arrêt Royal du 29 décembre 1984, ont opté pour le statut de non-demandeur d'emploi. Jusqu'en mars 1985 inclus, ces chômeurs, qui continuent à bénéficier des allocations de chômage, étaient inclus dans les colonnes (b) et (c) et donc dans le total (f) ; leur élimination des demandeurs d'emploi a donc pour effet de rompre la continuité des séries statistiques. Cette continuité peut être rétablie en ce qui concerne la colonne (f) en ajoutant aux chiffres de celle-ci ceux de la colonne (h). De même, les données du tableau permettent de calculer, à partir d'avril 1985, un taux de chômage (dessaisonnalisé) qui, jusqu'à un certain point, soit comparable à celui des périodes précédentes : il suffit de recalculer le taux de chômage pour le mois d'avril 1985 et chacun des mois ultérieurs suivant la formule :

$$\frac{\text{colonne (f)} + \text{colonne (h)}}{\text{colonne (f)}} = \text{taux de chômage.}$$

³ Y compris les emplois vacants parmi les stages des jeunes et dans le cadre spécial temporaire et, à partir de septembre 1982, ceux relatifs au troisième circuit de travail.

⁴ A l'exclusion des chômeurs occupés dans un atelier protégé, des chômeurs qui ont accepté un emploi à temps réduit en vue d'échapper au chômage et, à partir de janvier 1985, des demandeurs d'emploi occupés à temps réduit pendant la période d'attente.

⁵ Total des demandeurs d'emploi [colonne (f)] en pourcentage de la population active (chiffres dessaisonnalisés).

⁶ Données annuelles ou trimestrielles : moyennes par an ou par trimestre des données mensuelles.

Référence bibliographique : *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LX^e année, tome II, n^{os} 1-2, juillet-août 1985, p. 29.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — AGRICULTURE

Sources : I.N.S. : *Statistiques agricoles, et Institut Economique Agricole.*

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Superficie agricole utilisée¹ (milliers d'hectares)								
Froment	170	187	177	180	181	185	186	203
Autres céréales panifiables	14	16	16	16	17	20	18	18
Céréales non panifiables	177	170	168	149	152	146	145	129
Betteraves sucrières	124	109	117	118	113	106	109	106
Autres plantes industrielles	12	14	17	16	13	16	16	17
Pommes de terre	37	34	36	41	40	45	41	42
Autres plantes et racines tuberculifères	17	15	15	15	14	14	12	12
Prés et prairies	691	686	678	669	661	652	647	638
Cultures maraîchères	28	25	25	27	23	27	29	29
Cultures fruitières	11	11	11	11	11	11	12	12
Divers	123	133	136	148	158	155	154	156
Total ...	1.404	1.400	1.396	1.390	1.383	1.377	1.369	1.362
Production végétale² (milliers de tonnes)								
Froment	1.010	1.003	1.249	1.150	1.257	1.047	1.252	1.402
Avoine	153	80	92	94	59	60	70	45
Orge	745	670	873	685	793	678	738	647
Autres céréales	138	123	155	137	148	136	148	148
Betteraves sucrières	7.430	5.120	5.763	5.952	5.886	5.425	6.109	6.061
Pommes de terre	1.582	978	1.332	1.522	1.401	1.620	1.614	1.443
Animaux¹ (milliers)								
Vaches laitières	968	984	994	973	947	922	892	872
Autres bovidés	2.057	2.102	2.129	2.119	2.113	2.157	2.179	2.255
Porcs	5.040	5.314	5.230	5.365	5.585	5.861	6.278	6.474
Production animale								
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	2.963	3.091	2.961	3.037	3.197	3.043	2.960	3.033
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	941	979	1.036	1.033	1.053	1.094	1.111	1.116

¹ Recensement au 15 mai.

² Estimations sur base des rendements à l'hectare.

III - 2. — PECHE MARITIME

Poissons débarqués dans les ports belges — Pêche belge

(milliers de tonnes)

Source : Ministère de l'Agriculture : *Revue de l'agriculture.*

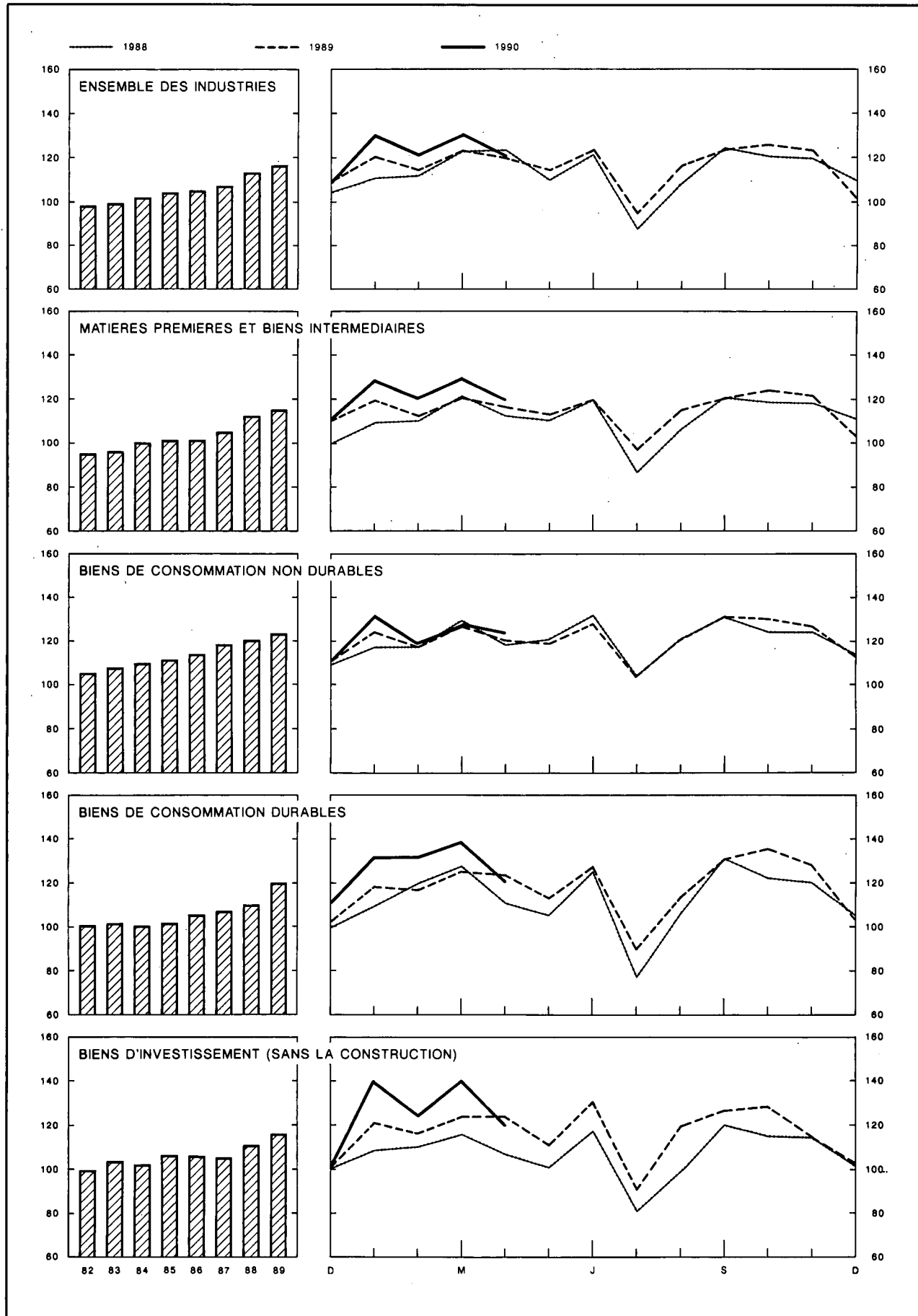
	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Poissons de fond	25,7	26,0	24,9	27,8	27,7	28,0	27,7	29,1
Poissons pélagiques	2,5	7,6	9,3	5,4	4,1	3,1	0,5	0,1
Crustacés et mollusques	2,4	2,3	3,0	2,9	2,7	2,6	2,3	2,2
Total ...	30,6	35,9	37,2	36,1	34,5	33,7	30,5	31,4

IV — INDUSTRIE

IV - 1. — PRODUCTION INDUSTRIELLE

Indices 1980 = 100

Source : I.N.S. : Statistiques industrielles



IV - 1. — PRODUCTION INDUSTRIELLE

Source : I.N.S. : Statistiques industrielles

Moyennes mensuelles ou mois	Indices I.N.S., 1980 = 100							Indice général ² 1980 = 100	
	Indice général ¹	Dont :		Dont :			Indice I.N.S.	Indice INDEBA ³	
		Industries manu- facturières	Industries extractives	Matières premières et biens inter- médiaires	Biens de consom- mation non durables	Biens de consom- mation durables			Biens d'inves- tissement
Pondération par rapport à l'ensemble de la production industrielle en 1988	100,0	97,7	2,3	56,9	19,4	12,5	11,2	—	—
1982	98	98	95	95	105	100	99	93	94
1983	99	100	89	96	107	101	103	91	91
1984	102	102	90	100	109	100	102	90	91
1985	104	104	84	101	111	101	106	90	93
1986	105	106	75	101	113	105	106	91	100
1987	107	109	65	104	118	107	105	93	103
1988	114	115	56	112	120	110	111	99	108
1989	118	120	46	116	122	118	118	103	.
1988 1 ^{er} trimestre	115	117	53	113	120	117	111	98	108
2 ^e trimestre	116	117	64	114	123	111	113	103	111
3 ^e trimestre	107	109	53	105	118	101	104	93	99
4 ^e trimestre	117	119	56	117	120	113	113	102	114
1989 1 ^{er} trimestre	120	123	48	119	122	124	122	104	114
2 ^e trimestre	120	122	51	118	124	119	122	107	.
3 ^e trimestre	110	113	41	109	117	109	112	97	.
4 ^e trimestre	120	123	46	118	123	123	118	105	.
1990 1 ^{er} trimestre	129	132	38	126	127	135	133	115	.
1989 Avril	119	122	50	118	121	119	124	105	110
Mai	114	117	47	114	121	110	111	102	.
Juin	125	128	57	122	132	127	131	114	.
Juillet	91	94	22	92	101	82	89	73	.
Août	115	117	48	113	122	109	119	104	.
Septembre	125	127	52	121	129	134	127	113	.
Octobre	128	131	53	125	131	134	128	115	.
Novembre	123	126	47	121	127	127	122	109	.
Décembre	109	112	37	109	111	109	103	91	.
1990 Janvier	130	133	36	126	132	134	133	112	.
Février	123	126	37	121	119	130	125	110	.
Mars	134	137	42	131	130	142	140	122	.
Avril	121	124	40	120	123	120	120	111	.

¹ Non compris la construction.

² Y compris la construction.

³ Source : L'Echo de la Bourse.

IV - 2 — PRODUCTION MANUFACTURIERE

Ventilation par secteur industriel

Indices 1980 = 100

Source : I.N.S. : Statistiques industrielles.

Moyennes mensuelles ou mois	Industrie des fabrications métalliques	Industrie chimique et industrie du caoutchouc	Métallurgie de base			Industries alimentaires et fabrication des boissons	Electricité	Industrie des produits minéraux non métalliques	Industrie textile	Industrie du bois	Fabrication d'articles d'habillement et de chaussures	Industrie du papier et du carton	Distribution d'eau	Raffineries de pétrole
			Sidérurgie	Acieries de moulage, fonderies, tréfileries, étirage et laminage	Métaux non ferreux									
Pondération par rapport à l'ensemble des industries manufacturières en 1988 et 1989 ¹	28,4	17,9	6,1	2,0	2,4	10,1	9,4	4,8	5,3	4,4	2,6	2,5	2,2	0,8
1982	99	103	79	96	95	110	94	82	96	99	99	102	103	74
1983	101	107	82	96	93	111	98	78	103	97	98	105	103	62
1984	101	113	92	99	96	114	102	81	104	95	94	111	104	59
1985	105	117	89	93	100	116	106	74	104	96	92	113	110	51
1986	106	120	82	93	98	119	109	76	105	100	97	115	108	73
1987	106	130	83	88	101	122	118	79	105	110	91	126	109	75
1988	114	141	94	94	111	125	121	89	106	114	87	138	109	80
1989	117	146	92	93	118	131	125	96	110	129	110	140	114	85
1988 1 ^{er} trimestre	116	143	94	97	113	120	127	85	116	116	104	140	107	73
2 ^e trimestre	114	145	96	90	112	128	112	94	111	122	78	139	112	77
3 ^e trimestre	106	133	89	92	105	126	113	85	88	98	86	135	111	81
4 ^e trimestre	121	142	98	99	114	126	132	91	110	122	79	138	107	87
1989 1 ^{er} trimestre	124	153	90	103	124	126	129	95	118	131	111	142	110	83
2 ^e trimestre	120	149	90	96	115	135	119	101	117	138	93	146	118	83
3 ^e trimestre	107	135	93	84	111	130	114	89	91	111	100	133	117	89
4 ^e trimestre	116	147	93	89	121	133	139	99	113	138	134	138	112	85
1990 1 ^{er} trimestre	135	157	103		122	132	141	99	128	145	130	151	107	75
1989 Avril	124	151	86	101	125	127	124	101	116	135	95	143	109	85
Mai	115	143	93	94	123	132	117	98	108	126	82	136	121	82
Juin	121	153	93	93	96	146	116	104	126	154	104	159	123	80
Juillet	86	117	92	55	76	111	106	72	63	78	74	113	115	92
Août	110	136	95	104	124	137	116	93	89	107	105	138	120	89
Septembre	125	153	91	93	134	142	119	103	121	145	121	148	117	86
Octobre	124	159	94	99	136	144	132	109	117	147	117	153	113	85
Novembre	121	150	93	94	124	139	137	101	123	139	139	141	115	70
Décembre	102	131	92	75	104	115	148	88	98	129	148	120	110	99
1990 Janvier	136	152	105	.	128	136	151	100	130	143	143	148	108	51
Février	126	155	97	.	117	126	131	92	123	143	116	146	102	80
Mars	141	164	108	.	122	134	142	104	130	148	131	160	111	95
Avril	121	159	95	.	111	127	130	100	113	127	99	140	107	94

¹ L'industrie du tabac, les cokeries et l'industrie du cuir dont les indices de production ne sont pas repris dans le tableau, interviennent respectivement pour 0,8 %, 0,2 % et 0,1 % dans l'ensemble de la production manufacturière industrielle.

IV - 3. — ENERGIE

Sources : coke et houille : M.A.E., Administration des Mines; autres données : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Pétrole (milliers de tonnes)					Gaz (millions de m ³)	Coke (milliers de tonnes)		Houille (milliers de tonnes)		Electricité (millions kWh)		
	Mise en œuvre de pétrole brut	Consommation intérieure					Importa- tions de gaz naturel en U.E.B.L.	Production	Consom- mation intérieure	Production		Consom- mation intérieure	Production nette
		Total ¹	Dont :										
		Essence autos	Gas-oil et fuel-oil léger	Fuel-oil résiduel									
1982	1.966	1.389	222	593	385	726	435	436	545	1.285	3.995		
1983	1.652	1.200	215	562	236	766	426	416	508	1.036	4.159		
1984	1.560	1.142	216	573	170	769	494	492	525	1.201	4.321		
1985	1.356	1.197	208	637	186	779	497	478	518	1.192	4.515		
1986	1.935	1.326	227	714	229	695	428	421	466	1.046	4.626		
1987	2.004	1.284	236	698	182	776	436	406	363	1.034	5.000		
1988	1.974	1.307	245	701	195	.	462	455	207	1.142	5.159		
1989	2.024	1.276	242	695	172		
1987 4 ^e trimestre	2.124	1.367	250	747	217	859	456	426	313	1.214	5.518		
1988 1 ^{er} trimestre	1.838	1.441	232	850	207	.	455	447	242	1.154	5.416		
2 ^e trimestre	1.911	1.190	252	584	176	.	462	464	233	1.070	4.774		
3 ^e trimestre	2.016	1.109	257	524	154	.	472	451	169	1.328	4.820		
4 ^e trimestre	2.130	1.486	238	847	235	.	460	457	186	1.017	5.627		
1989 1 ^{er} trimestre	1.868	1.415	241	796	225	.	* 457	* 445	* 208	* 1.199	5.494		
2 ^e trimestre	2.087	1.116	258	553	125	.	* 449	* 409	* 173	* 1.155	5.069		
3 ^e trimestre	2.068	1.146	248	579	153	.	* 453	* 434	* 116	* 980	* 4.835		
4 ^e trimestre	2.072	1.429	221	852	186		
1988 Décembre	2.329	1.520	202	908	257	.	458	476	161	1.118	5.765		
1989 Janvier	1.798	1.274	214	745	186	.	* 471	* 461	* 218	* 1.110	5.903		
Février	1.758	1.371	204	793	205	.	* 425	* 414	* 200	* 1.145	5.204		
Mars	2.049	1.601	280	850	283	.	* 474	* 475	* 207	* 1.341	5.376		
Avril	2.131	1.184	253	650	100	.	* 458	* 395	* 176	* 1.072	5.289		
Mai	2.038	1.112	269	521	151	.	* 468	* 432	* 171	* 1.153	4.983		
Juin	2.092	1.052	252	488	123	.	* 420	* 400	* 173	* 1.240	* 4.936		
Juillet	2.023	1.028	244	491	142	.	* 445	* 445	* 63	* 818	* 4.518		
Août	2.150	1.232	265	654	140	.	* 462	* 427	* 133	* 939	* 4.922		
Septembre	2.030	1.177	235	592	177	.	* 452	* 429	* 151	* 1.184	* 5.064		
Octobre	2.055	1.349	254	727	191	.	* 464	* 438	* 153	* 1.087	* 5.597		
Novembre	1.728	1.424	254	788	234	* 5.831		
Décembre	2.434	1.513	155	1.041	135	* 6.286		

¹ Essence autos, gas-oil, fuel-oil résiduel, essences aviation et carburacteur (type essence), essences spéciales et white spirit, pétrole et carburacteur (type pétrole),

huiles de graissage et autres produits lubrifiants, brai de pétrole résiduel, bitumes asphaltiques, gaz de pétrole énergétiques et chimiques.

IV - 4. — METALLURGIE

Source : Sidérurgie : Eurostat ; Fabrications métalliques : I.N.S. : Statistiques industrielles.

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
1982	833	608	17,9	43,3	61,2	62,5
1983	846	583	19,0	47,3	66,3	67,7
1984	942	674	20,3	52,7	73,0	71,0
1985	890	666	21,7	58,3	80,1	80,1
1986	809	614	22,2	61,7	83,9	84,6
1987	815	618	21,7	64,8	86,5	86,8
1988	935	731	* 23,6	* 70,7	* 94,3	* 93,7
1989	912	718	* 28,1	* 77,7	* 105,7	* 102,2
1987 4 ^e trimestre	882	659	25,5	70,7	96,2	94,0
1988 1 ^{er} trimestre	932	717	* 25,5	* 73,7	* 99,3	* 94,9
2 ^e trimestre	950	755	* 22,7	* 73,1	* 95,8	* 98,1
3 ^e trimestre	880	688	* 20,6	* 58,3	* 79,2	* 79,2
4 ^e trimestre	978	764	* 25,7	* 77,2	* 102,9	* 102,4
1989 1 ^{er} trimestre	914	734	* 26,7	* 79,3	* 106,1	* 102,2
2 ^e trimestre	913	775	* 27,3	* 81,8	* 109,0	* 108,9
3 ^e trimestre	909	643	* 25,9	* 68,4	* 94,3	* 87,7
4 ^e trimestre	915	720	* 32,3	* 81,4	* 113,7	* 110,7
1988 Décembre	986	715	* 28,9	* 75,7	* 104,6	* 103,0
1989 Janvier	1.040	741	* 28,0	* 77,9	* 105,9	* 96,1
Février	804	659	* 25,7	* 74,5	* 100,2	* 96,1
Mars	896	802	* 26,5	* 85,6	* 112,1	* 114,5
Avril	874	766	* 27,5	* 80,7	* 108,2	* 107,1
Mai	936	815	* 26,2	* 74,1	* 100,3	* 101,8
Juin	929	743	* 28,1	* 90,5	* 118,6	* 117,7
Juillet	894	522	* 19,1	* 49,0	* 68,1	* 67,0
Août	928	645	* 28,6	* 71,3	* 99,8	* 85,9
Septembre	903	761	* 30,0	* 84,9	* 114,9	* 110,3
Octobre	* 921	* 787	* 29,1	* 79,8	* 108,9	* 107,6
Novembre	* 914	* 746	* 31,2	* 85,6	* 116,8	* 116,6
Décembre	* 895	* 626	* 36,7	* 78,8	* 115,5	* 107,8

IV - 5. — CONSTRUCTION

Sources : avis favorables : Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme (par région); autres données : I.N.S. : Statistiques industrielles.

Moyennes mensuelles ou mois	Logements					Autres bâtiments					Production Indice 1980 = 100 ¹		
	Avis favorables		Autorisations de bâtir		Bâtiments commencés		Avis favorables		Autorisations de bâtir			Bâtiments commencés	
	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume		Nombre	Volume
	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)		(milliers)	(milliers de m ³)
1982	2,1	1.341	2,3	1.341	2,4	1.398	0,7	1.915	0,5	1.748	0,4	1.428	79
1983	1,8	1.182	1,9	1.182	2,3	1.393	0,7	1.748	0,5	1.848	0,5	1.848	64
1984	1,9	1.422	2,3	1.422	2,0	1.248	0,4	1.839	0,5	1.514	0,5	1.514	57
1985	2,2	1.571	2,5	1.571	2,4	1.481	0,4	2.168	0,5	1.859	0,5	1.859	54
1986	1,9	1.536	2,5	1.536	2,0	1.275	0,4	2.115	0,5	1.673	0,5	1.673	55
1987	1.904	3,1	1.904	2,4	1.517	.	2.789	0,5	1.910	0,5	1.910	54
1988	2.292	3,8	2.292	3,0	1.817	.	3.383	0,6	2.818	0,6	2.818	* 60
1989	2.568	4,2	2.568	3,6	2.233	.	3.958	0,7	3.126	0,7	3.126	* 62
1987 4 ^e trimestre	1.829	3,0	1.829	2,2	1.330	.	3.291	0,5	1.917	0,5	1.917	—
1988 1 ^{er} trimestre	2.145	3,5	2.145	2,5	1.465	.	2.891	0,5	2.368	0,5	2.368	—
2 ^e trimestre	2.429	3,9	2.429	3,3	2.102	.	3.934	0,6	3.035	0,6	3.035	—
3 ^e trimestre	2.280	3,7	2.280	3,2	2.005	.	3.514	0,7	3.177	0,7	3.177	—
4 ^e trimestre	2.315	3,9	2.315	2,8	1.696	.	3.192	0,6	3.026	0,6	3.026	—
1989 1 ^{er} trimestre	2.376	3,8	2.376	3,4	2.156	.	3.350	0,8	3.400	0,8	3.400	60
2 ^e trimestre	2.846	4,6	2.846	3,7	2.329	.	3.937	0,6	2.662	0,6	2.662	61
3 ^e trimestre	2.554	4,1	2.554	2,9	1.844	.	4.608	0,6	2.267	0,6	2.267	62
4 ^e trimestre	2.497	4,1	2.497	4,2	2.601	.	3.936	0,6	4.175	0,6	4.175	63
1989 Janvier	2.244	3,7	2.244	3,2	2.103	.	3.544	0,9	4.673	0,9	4.673	* 59
Février	2.382	3,7	2.382	3,1	1.912	.	3.426	0,6	2.256	0,6	2.256	* 60
Mars	2.502	3,9	2.502	3,9	2.453	.	3.081	0,8	3.261	0,8	3.261	* 61
Avril	2.667	4,5	2.667	3,7	2.353	.	4.145	0,6	2.443	0,6	2.443	* 61
Mai	2.888	4,5	2.888	3,3	2.127	.	3.384	0,6	2.823	0,6	2.823	* 61
Juin	2.983	4,8	2.983	4,0	2.506	.	4.281	0,7	2.721	0,7	2.721	* 61
Juillet	2.818	4,5	2.818	2,5	1.559	.	4.348	0,6	1.901	0,6	1.901	* 62
Août	2.363	3,9	2.363	2,9	1.864	.	5.315	0,5	2.086	0,5	2.086	* 62
Septembre	2.481	3,9	2.481	3,4	2.108	.	4.162	0,6	2.814	0,6	2.814	* 62
Octobre	2.509	4,1	2.509	4,5	2.808	.	4.060	0,9	3.672	0,9	3.672	* 63
Novembre	2.073	3,5	2.073	3,6	2.207	.	3.051	0,6	3.879	0,6	3.879	* 63
Décembre	2.908	4,7	2.908	4,4	2.787	.	4.696	1,2	4.974	1,2	4.974	* 63
1990 Janvier	2.862	4,5	2.862	3,4	2.109	.	4.428	0,7	4.053	0,7	4.053	* 64

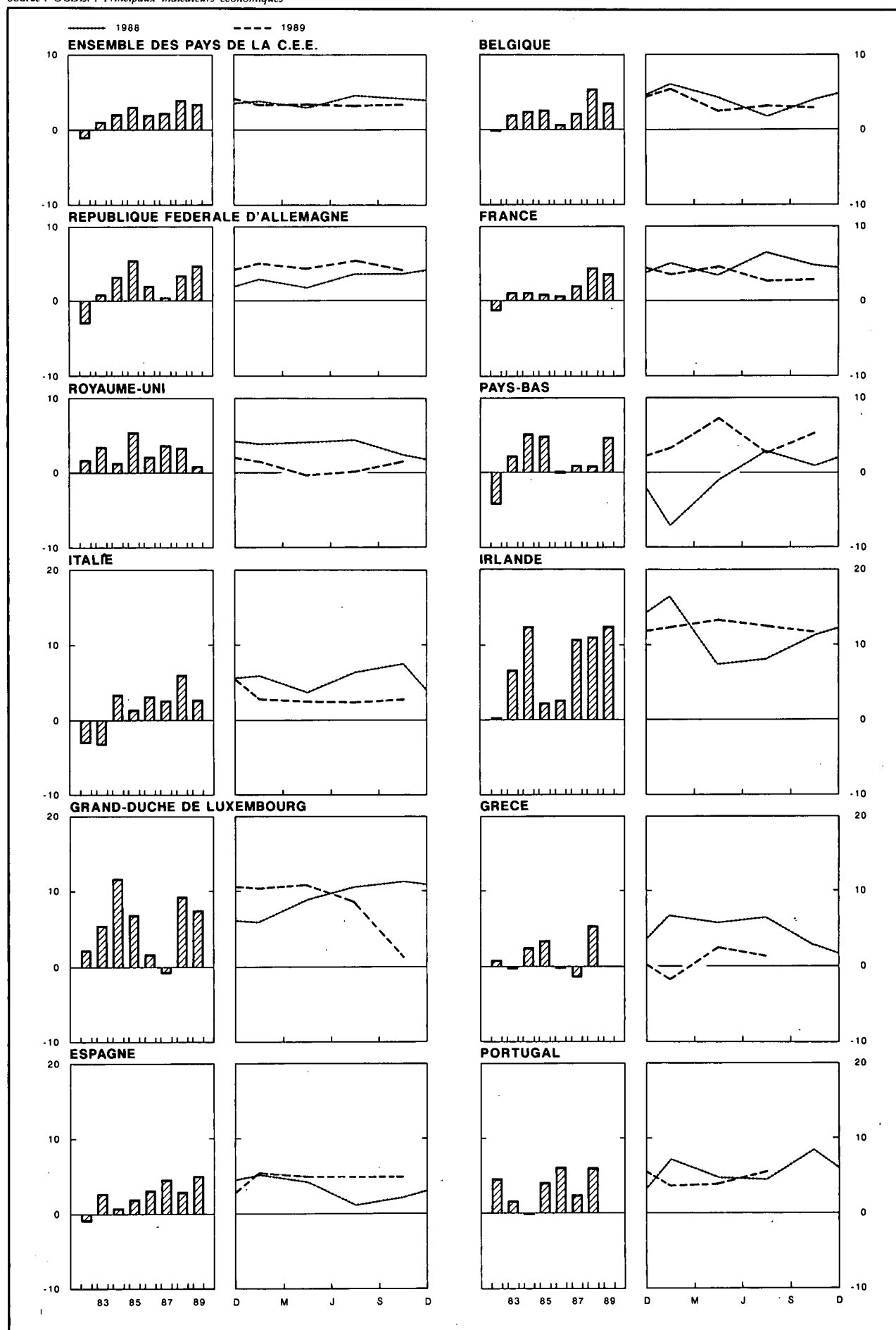
¹ Travaux publics et privés. *Indices mensuels* : moyennes mobiles des douze derniers mois de l'indice de la production non désaisonnalisé corrigé pour la composition inégale des mois. *Indices annuels* : moyenne de l'indice de la production non

désaisonnalisé, corrigé pour la composition inégale des mois, des douze mois de l'année et non la moyenne des indices mensuels.

IV - 6. — PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Pourcentage de variation par rapport à l'indice de l'année précédente, ou le trimestre correspondant de l'année précédente.

Source : OCDE. : Principaux indicateurs économiques



IV - 6. — PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Indices 1985 = 100

(ajustés pour variations saisonnières)

Source : OCDE : Principaux indicateurs économiques.

	Ensemble des pays C.E.E. (11 pays ¹)	Belgique	Répu- blique Fédérale d'Alle- magne ²	France	Royaume- Uni	Pays-Bas	Italie	Irlande	Grand- Duché de Luxem- bourg	Grèce	Espagne	Portugal
1982	94	93	93	97	96	89	98	82	79	95	95	95
1983	95	95	93	98	100	91	95	86	84	94	98	96
1984	97	98	96	99	102	95	99	98	94	97	98	96
1985	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1986	102	101	102	101	102	100	104	103	102	100	103	106
1987	104	103	102	103	106	101	108	113	101	98	108	109
1988	109	109	106	108	110	101	114	126	110	103	111	115
1989	113	113	111	112	111	106	117	141	119	.	117	.
1987 4 ^e trimestre	106	104	104	105	108	102	109	118	104	98	109	109
1988 1 ^{er} trimestre	107	107	104	105	108	96	113	123	107	103	110	114
2 ^e trimestre	108	108	105	106	109	100	112	122	104	103	112	115
3 ^e trimestre	110	111	107	109	111	103	114	126	116	103	112	115
4 ^e trimestre	110	111	108	109	110	104	117	132	114	101	111	118
1989 1 ^{er} trimestre	111	113	109	110	110	100	116	139	117	102	116	119
2 ^e trimestre	112	110	110	113	109	107	116	138	119	105	117	119
3 ^e trimestre	114	114	113	113	111	106	117	142	122	105	118	122
4 ^e trimestre	115	115	113	113	112	110	121	147	117	.	117	.
1989 Février	111	112	109	110	109	100	118	135	114	94	114	115
Mars	111	112	109	109	110	98	115	137	118	105	113	125
Avril	113	112	112	113	111	111	116	135	125	107	118	119
Mai	111	109	107	111	109	106	114	140	117	107	116	119
Juin	113	111	111	112	109	105	117	140	114	103	119	121
Juillet	114	119	113	114	110	106	118	156	118	106	116	118
Août	114	111	113	114	112	106	117	133	131	106	119	125
Septembre	113	113	113	111	111	107	116	139	118	103	117	122
Octobre	114	112	113	112	112	108	118	141	117	108	117	124
Novembre	114	113	113	114	112	110	119	148	118	103	118	.
Décembre	115	120	114	112	111	113	124	152	115	.	112	.
1990 Janvier	115	.	115	113	110	107	116	148	.	.	122	.
Février	111	110	99	120	.	.	.	116	.

¹ Le Danemark n'établit pas d'indice de la production industrielle.

² Y compris Berlin-Ouest.

V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a. — Activités de la S.N.C.B. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)			Trafic payant aérien régulier		
	Voyageurs-km	Tonnes-km productives ¹	Tonnage total	dont :		Passagers-km	Tonnes-km
				combustibles et huiles minérales ²	minerais ²		
	(millions)		(milliers de tonnes)			(millions)	
1982	573	566	5.200	1.541	949	440	81
1983	553	572	5.275	1.485	877	440	82
1984	537	659	5.903	1.647	1.001	457	86
1985	548	688	6.035	1.600	1.084	472	91
1986	506	618	5.260	1.399	980	463	91
1987	524	597	5.332	1.336	1.014	498	91
1988	529	641	5.482	1.218	1.081	544	105
1989	533	671	5.490	1.185	1.158	564	108
1988 1 ^{er} trimestre	526	633	5.463	1.346	1.000	447	91
2 ^e trimestre	540	609	5.433	1.229	1.044	543	107
3 ^e trimestre	497	640	5.278	1.110	1.116	670	116
4 ^e trimestre	553	683	5.754	1.186	1.165	517	107
1989 1 ^{er} trimestre	515	654	5.498	1.147	1.110	489	101
2 ^e trimestre	549	683	5.649	1.162	1.216	565	109
3 ^e trimestre	519	626	5.068	1.128	1.157	672	113
4 ^e trimestre	551	719	5.745	1.301	1.147	528	109
1990 1 ^{er} trimestre	540	706	5.729	1.346	1.108	500	102
1989 Mai	552	676	5.411	1.063	1.259	532	104
Juin	561	725	6.447	1.210	1.281	640	116
Juillet	525	618	4.972	1.107	1.180	724	121
Août	489	578	4.779	1.084	1.079	711	116
Septembre	542	683	5.452	1.193	1.211	581	103
Octobre	573	749	5.982	1.298	1.238	577	117
Novembre	541	694	5.638	1.268	1.077	490	104
Décembre	538	715	5.616	1.338	1.125	517	106
1990 Janvier	523	597	4.983	1.113	1.048	521	98
Février	531	745	6.034	1.442	1.162	442	93
Mars	566	776	6.171	1.484	1.113	536	114
Avril	* 534	641	4.809	1.246	775	622	117
Mai	* 558	728	6.281	1.269	1.479	638	118

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Nouvelle série à partir de janvier 1986.

V - 1b. — Navigation maritime

V - 1c. —
Navigation
intérieure

Sources : Stad Antwerpen - Havenbedrijf [col. (1)], I.N.S. (autres colonnes).

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ports de Bruges et Zeebrugge			Ensemble des trafics ¹	
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge brutes)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge brutes)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge brutes)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes-km)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)	
1982	9.390	4.015	2.815	1.578	1.513	283	3.405	356	156	7.549	417
1983	9.083	3.748	2.720	1.659	1.283	263	3.384	332	161	7.602	414
1984	9.736	4.022	3.191	1.800	1.566	415	3.458	345	212	8.224	437
1985	9.969	3.851	3.188	1.883	1.786	583	3.583	380	252	7.803	422
1986	10.582	4.274	3.039	1.728	1.512	408	3.478	416	272	7.943	434
1987	10.849	4.357	2.950	1.697	1.598	415	3.866	604	321	7.865	427
1988	11.278	4.775	3.225	1.789	1.397	359	4.128	616	349	8.263	453
1989				1.803			5.031			8.105	444
1987 4 ^e trimestre ..	11.082	4.733	3.501	1.749	1.591	371	4.282	838	331	8.441	471
1988 1 ^{er} trimestre ..	10.962	4.415	3.035	1.878	1.654	441	3.652	617	274	7.653	434
2 ^e trimestre ..	11.312	4.840	3.237	1.802	1.318	380	3.206	498	311	8.699	469
3 ^e trimestre ..	11.327	5.114	3.383	1.688	1.374	315	4.605	656	373	8.157	441
4 ^e trimestre ..	11.512	4.732	3.246	1.787	1.242	301	5.047	693	436	8.544	469
1989 1 ^{er} trimestre ..	10.550			1.686			5.060			7.945	432
2 ^e trimestre ..				1.764			5.142			8.859	464
3 ^e trimestre ..				1.788			4.795			7.904	424
4 ^e trimestre ..				1.973			5.126			8.047	454
1989 Janvier	10.045			1.492			4.947			7.552	425
Février	10.381			1.786			5.405			8.111	429
Mars	11.225			1.779			4.829			8.172	442
Avril				1.714			4.923			9.023	461
Mai				1.892			5.242			8.576	455
Juin				1.685			5.260			8.977	477
Juillet				1.585			4.898			7.098	368
Août				1.820			4.591			8.323	445
Septembre				1.960			4.895			8.292	459
Octobre				2.070			5.272			8.221	479
Novembre				2.035			5.409			8.437	455
Décembre				1.813			4.698			7.483	428
1990 Janvier										7.790	448

¹ Trafic intérieur, importations, exportations et transit.

V - 2. — TOURISME

Nuits passées par les touristes en Belgique¹

(milliers)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	République Fédérale d'Allemagne	Etats-Unis d'Amérique
1982	2.498	1.785	84	232	97	110	47
1983	2.528	1.783	75	256	105	110	50
1984	2.557	1.778	80	257	105	117	62
1985	2.595	1.775	79	264	103	126	74
1986	2.637	1.819	81	277	96	126	67
1987	2.565	1.727	81	299	90	131	61
1988	2.326	1.514	67	330	75	119	47
1989	2.510	1.610	78	350	89	136	46
1988 1 ^{er} trimestre	818	344	42	172	42	66	36
2 ^e trimestre	2.457	1.579	80	316	85	151	58
3 ^e trimestre	4.870	3.571	92	626	108	177	55
4 ^e trimestre	1.161	563	55	204	65	82	41
1989 1 ^{er} trimestre	1.047	495	52	184	55	89	32
2 ^e trimestre	2.407	1.483	93	300	103	162	54
3 ^e trimestre	5.314	3.871	106	694	120	197	55
4 ^e trimestre	1.272	591	62	223	78	98	42
1990 1 ^{er} trimestre	983	428	54	177	58	77	37
1989 Mars	1.583	862	66	207	81	138	38
Avril	1.936	1.192	87	202	89	131	39
Mai	2.745	1.659	113	379	112	199	60
Juin	2.539	1.597	79	318	107	156	62
Juillet	7.335	5.584	111	977	109	251	51
Août	6.391	4.784	128	797	125	187	55
Septembre	2.215	1.245	78	307	127	153	60
Octobre	1.563	686	71	282	111	145	57
Novembre	1.174	559	65	187	67	84	38
Décembre	1.079	528	51	199	55	64	31
1990 Janvier	810	304	48	158	45	65	42
Février	892	371	53	180	54	66	32
Mars	1.246	608	61	193	74	99	37

¹ Y compris les nuitées de camping.

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a. — Ventes du commerce de détail

Indices 1980 = 100

Source : I.N.S. : Statistiques du commerce.

Moyennes mensuelles ou mois	Par formes de distribution				Par catégories de produits				Ensemble	
	Petit commerce de détail ¹	Grands magasins et entreprises à succursales ²	Supermarchés ³	Coopératives de consommation	Alimentation ⁴	Textiles et habillement ⁵	Articles d'ameublement et de ménage	Autres articles	Valeur	Quantité ⁶
Coefficient de pondération en % de l'indice général depuis 1981	—	—	—	—	37,5	14,9	16,6	31,0	100,0	—
1982	115	117	112	79	112	118	110	120	115	97
1983	120	125	117	57	122	128	116	121	121	95
1984	127	130	124	52	132	132	123	128	129	95
1985	136	136	125	50	138	140	135	138	138	97
1986	140	140	125	32	144	162	154	127	143	101
1987	145	145	123	22	146	162	163	128	146	102
1988	146	150	122	23	147	161	170	138	150	105
1989	* 152	159	127	24	* 156	* 176	* 177	* 138	* 157	* 106
1988 1 ^{er} trimestre	138	142	118	19	140	146	153	137	142	100
2 ^e trimestre	150	150	122	24	148	165	168	144	153	107
3 ^e trimestre	138	143	122	25	142	153	161	126	142	99
4 ^e trimestre	159	165	127	26	158	181	196	143	164	113
1989 1 ^{er} trimestre	* 141	149	119	24	* 147	* 166	* 154	* 133	* 146	* 100
2 ^e trimestre	* 155	161	128	24	* 158	* 177	* 169	* 146	* 159	* 108
3 ^e trimestre	* 144	152	129	26	* 153	* 164	* 168	* 127	* 149	* 100
4 ^e trimestre	* 169	175	133	22	* 167	* 196	* 216	* 147	* 174	* 115
1990 1 ^{er} trimestre	* 157	161	124	20	* 155	* 174	* 179	* 154	* 161	* 106
1989 Avril	* 150	157	125	22	* 151	* 195	* 159	* 138	* 155	* 105
Mai	* 154	163	129	25	* 157	* 178	* 168	* 146	* 159	* 108
Juin	* 160	162	130	25	* 165	* 159	* 181	* 155	* 164	* 111
Juillet	* 135	153	128	27	* 146	* 165	* 156	* 120	* 142	* 96
Août	* 139	148	127	26	* 152	* 138	* 164	* 127	* 145	* 97
Septembre	* 157	156	130	24	* 160	* 190	* 183	* 134	* 160	* 107
Octobre	* 159	157	124	22	* 156	* 195	* 188	* 138	* 162	* 108
Novembre	* 152	164	123	21	* 154	* 176	* 186	* 139	* 158	* 105
Décembre	* 195	203	152	24	* 192	* 217	* 275	* 163	* 201	* 133
1990 Janvier	* 154	159	123	20	* 152	* 187	* 171	* 145	* 158	* 104
Février	* 145	149	116	19	* 145	* 141	* 174	* 144	* 149	* 98
Mars	* 173	176	134	21	* 167	* 195	* 192	* 174	* 177	* 117
Avril	* 163	170	126	22	* 158	* 197	* 191	* 153	* 168	* 110

¹ Indices calculés sur base des données d'un sondage.

² Entreprises de commerce de détail à départements multiples (grands magasins) et entreprises de détail possédant au moins cinq établissements de commerce de détail.

³ Petites et moyennes entreprises de supermarchés, à libre service complet ou partiel.

⁴ Y compris le tabac, mais uniquement pour le petit commerce de détail.

⁵ Y compris les textiles d'ameublement.

⁶ Indice de valeur déflaté par l'indice général des prix à la consommation dont on a éliminé les services et les loyers.

V - 3b. — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : I.N.S. : Statistiques du commerce

	Contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	autres ¹		vendeurs	banques	autres ¹		vendeurs	banques	autres ¹
1987 1 ^{er} semestre	1.721	861	488	372	124,7	6,7	70,0	48,0	45,4	3,7	23,0	18,7
2 ^e semestre	1.756	875	504	377	130,4	7,0	73,1	50,3	40,2	3,5	20,6	16,1
1988 1 ^{er} semestre	1.769	836	528	405	143,8	7,3	79,4	57,1	52,4	3,7	25,6	23,1
2 ^e semestre	1.791	807	549	435	147,5	7,7	80,7	59,1	42,2	3,5	20,8	17,9
1989 1 ^{er} semestre	1.819	777	576	466	162,1	7,5	87,0	67,6	56,9	3,8	26,7	26,4
2 ^e semestre	1.728	667	588	473	166,2	7,2	89,3	69,7	47,8	3,6	23,1	21,1

2° — Retards de paiement

	Débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Créances dues par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	autres ¹		vendeurs	banques	autres ¹
1987 1 ^{er} semestre	62	49	8	5	1,2	0,1	0,6	0,5
2 ^e semestre	63	50	8	5	1,2	0,2	0,5	0,5
1988 1 ^{er} semestre	61	49	8	4	1,1	0,1	0,6	0,4
2 ^e semestre	64	51	8	5	1,3	0,2	0,6	0,5
1989 1 ^{er} semestre	64	50	9	5	1,4	0,2	0,8	0,4
2 ^e semestre	51	35	9	7	1,5	0,2	0,8	0,5

3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel et tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes, exceptés autobus		Motos, scooters, vélos-moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Autre équipement professionnel	Autres articles à usage personnel	Divers ²
		neufs	usagés		neuves	usagées						
		Contrats (milliers)										
1987 1 ^{er} semestre	825	4	2	0	103	24	5	218	112	9	325	23
2 ^e semestre	799	4	2	0	82	23	5	200	114	7	338	24
1988 1 ^{er} semestre	796	4	2	0	109	27	6	188	115	8	303	34
2 ^e semestre	795	4	1	0	79	24	4	232	115	7	299	30
1989 1 ^{er} semestre	789	5	2	0	113	29	6	193	116	12	282	31
2 ^e semestre	758	4	2	0	86	25	6	260	56	8	286	25
Crédits accordés (milliards de francs)												
1987 1 ^{er} semestre	45,4	3,4	0,5	0,2	27,1	3,7	0,3	0,3	0,9	2,9	4,3	1,8
2 ^e semestre	40,2	2,8	0,6	0,2	22,8	3,7	0,2	0,3	0,8	2,5	4,6	1,7
1988 1 ^{er} semestre	52,4	3,2	0,7	0,2	30,9	4,5	0,3	0,3	0,9	2,9	4,2	4,3
2 ^e semestre	42,2	2,6	0,6	0,2	23,7	4,1	0,2	0,3	0,8	2,8	4,6	2,3
1989 1 ^{er} semestre	56,9	4,3	0,9	0,2	34,1	5,2	0,4	0,3	0,8	3,5	4,6	2,6
2 ^e semestre	47,8	3,6	0,8	0,2	26,9	4,8	0,3	0,6	0,5	3,1	5,0	2,0

¹ Organismes de financement et particuliers.

² Y compris les services (voyages, réparations de véhicules à moteur, chauffage central, etc.).

V - 4. — CHAMBRES DE COMPENSATION¹

a) Nombre d'opérations

(milliers de pièces)

Moyennes mensuelles ou mois	Bruxelles							Province	Total général
	Argent au jour le jour	Assignations et mandats postaux	Change	Chèques	Virements	Autres opérations	Total	Toutes opérations	
1986	2	319	8	17.164	18.512	4	36.009	981	36.990
1987	2	303	7	19.125	20.861	3	40.301	885	41.186
1988	2	272	8	21.227	22.107	2	43.618	833	44.451
1989	2	265	7	23.494	24.051	3	47.822	786	48.608
1988 1 ^{er} trimestre	2	299	7	19.905	22.333	1	42.547	860	43.407
2 ^e trimestre	2	281	8	21.455	21.967	2	43.715	876	44.591
3 ^e trimestre	2	262	8	21.393	20.451	2	42.118	794	42.912
4 ^e trimestre	2	247	7	22.154	23.677	3	46.090	803	46.893
1989 1 ^{er} trimestre	2	267	7	22.219	23.885	2	46.382	796	47.178
2 ^e trimestre	1	283	7	23.663	24.623	2	48.579	826	49.405
3 ^e trimestre	2	265	7	23.434	22.051	4	45.763	758	46.521
4 ^e trimestre	2	248	7	24.661	25.645	3	50.566	762	51.328
1990 1 ^{er} trimestre	2	257	6	24.349	25.784	3	50.401	745	51.146
1989 Mars	2	272	7	23.241	25.100	2	48.624	839	49.463
Avril	1	269	6	22.245	23.067	2	45.590	784	46.374
Mai	1	278	6	25.307	24.839	2	50.433	830	51.263
Juin	2	301	8	23.435	25.964	3	49.713	864	50.577
Juillet	1	294	7	23.102	22.429	4	45.837	803	46.640
Août	2	261	7	24.124	21.215	3	45.612	761	46.373
Septembre	2	241	7	23.076	22.511	4	45.841	711	46.552
Octobre	2	248	7	25.496	25.222	4	50.979	801	51.780
Novembre	2	244	7	24.243	25.521	2	50.019	732	50.751
Décembre	2	251	6	24.244	26.194	3	50.700	752	51.452
1990 Janvier	2	275	7	26.129	26.854	2	53.269	803	54.072
Février	2	233	6	22.363	24.042	5	46.651	673	47.324
Mars	2	263	6	24.555	26.454	2	51.282	759	52.041

b) Montant des opérations

(milliards de francs)

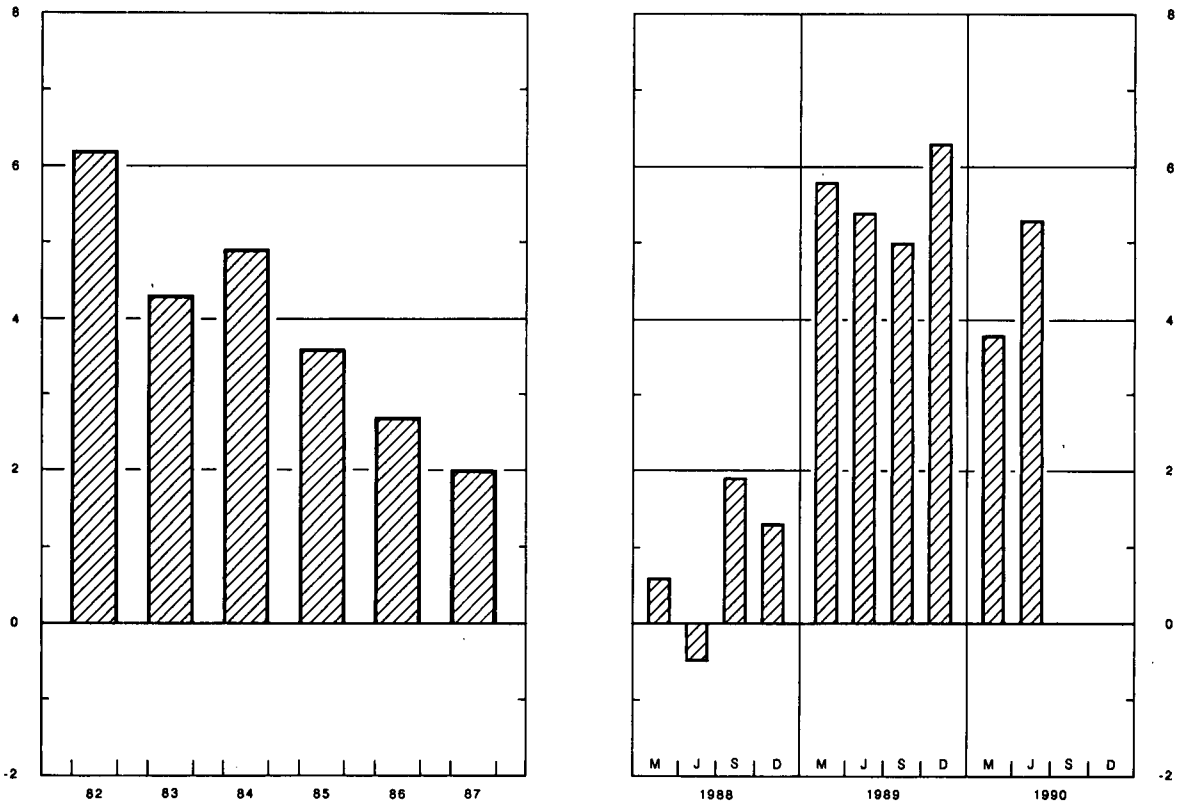
Moyennes mensuelles ou mois	Bruxelles							Province	Total général
	Argent au jour le jour	Assignations et mandats postaux	Change	Chèques	Virements	Autres opérations	Total	Toutes opérations	
1986	286	6	1.108	769	6.435	1.068	9.672	680	10.352
1987	288	5	1.216	837	7.191	1.035	10.572	672	11.244
1988	238	5	1.272	965	7.575	1.082	11.137	744	11.881
1989	256	5	1.352	1.125	9.080	1.820	13.638	773	14.411
1988 1 ^{er} trimestre	270	4	1.294	974	7.626	1.054	11.222	755	11.977
2 ^e trimestre	223	7	1.213	1.010	7.415	1.114	10.982	751	11.733
3 ^e trimestre	248	5	1.314	890	7.664	1.116	11.237	733	11.970
4 ^e trimestre	212	4	1.266	984	7.594	1.045	11.105	737	11.842
1989 1 ^{er} trimestre	272	4	1.355	1.135	8.603	1.186	12.555	829	13.384
2 ^e trimestre	271	7	1.516	1.162	9.005	1.935	13.896	752	14.648
3 ^e trimestre	237	5	1.280	1.101	8.813	2.007	13.443	706	14.149
4 ^e trimestre	245	4	1.258	1.102	9.896	2.151	14.656	805	15.461
1990 1 ^{er} trimestre	221	4	1.199	1.363	10.772	2.365	15.924	826	16.750
1989 Mars	254	5	1.371	1.156	9.005	1.373	13.164	849	14.013
Avril	209	5	1.265	1.125	8.116	1.979	12.700	709	13.409
Mai	261	7	1.377	1.190	8.588	1.717	13.140	735	13.875
Juin	342	9	1.905	1.171	10.311	2.109	15.847	814	16.661
Juillet	259	5	1.211	1.155	8.772	2.078	13.480	673	14.153
Août	225	6	1.407	1.071	8.588	1.929	13.226	705	13.931
Septembre	228	5	1.223	1.077	9.078	2.012	13.623	740	14.363
Octobre	255	5	1.419	1.139	10.335	2.287	15.440	857	16.297
Novembre	231	4	1.214	1.093	9.336	2.005	13.883	741	14.624
Décembre	249	4	1.140	1.073	10.016	2.162	14.644	817	15.461
1990 Janvier	212	5	1.298	1.241	11.173	2.426	16.355	883	17.238
Février	225	3	1.177	1.171	10.171	2.265	15.012	752	15.764
Mars	225	4	1.123	1.676	10.971	2.405	16.404	843	17.247

¹ Nombre de chambres en activité : jusqu'à juillet 1989 : 21 ; depuis août 1989 : 20.

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES TRAVAILLEURS (hommes et femmes)

Gain moyen brut par heure prestée des ouvriers dans l'industrie¹ (pourcentages de variation par rapport à l'année précédente² ou au mois correspondant de l'année précédente)



	Rémunérations des ouvriers dans l'industrie ^{1 2}				Salaires conventionnels ⁵			
	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type ³		Salaire-coût horaire ⁴	Ouvriers		Employés	
		ouvrier qualifié	ouvrier non qualifié		Indice général	dont : Industries manufacturières	Indice général	dont : Industries manufacturières
Sources :	B.N.B.			IRES	Ministère de l'Emploi et du Travail			
Indices 1975 = 100								
1982	179,0	175,0	180,0	171,0	179,6	176,1	168,9	164,4
1983	186,0	183,0	189,0	186,0	190,1	186,6	178,2	174,0
1984	195,0	191,0	198,0	200,0	200,0	196,4	186,4	182,4
1985	203,0	197,0	202,0	213,0	205,7	202,0	191,5	187,6
1986	208,0	199,0	205,0	218,0	208,5	204,6	193,5	189,5
1987	212,0	201,0	207,0	226,0	210,4	206,5	194,9	191,5
Indices 1987 = 100								
1988	100,8	101,8	102,3	100,2	102,5	103,1	102,0	103,6
1989	106,5	105,5	106,6	106,0	106,7	107,4	106,9	107,5
1988 Décembre	104,0	102,7	103,3	103,5	103,4	104,1	102,9	104,3
1989 Mars	104,4	103,7	104,6	103,9	104,5	105,4	104,1	105,1
Juin	105,1	105,1	106,2	104,6	106,3	107,0	105,8	107,1
Septembre	105,8	105,9	107,4	105,3	107,1	107,6	107,9	107,8
Décembre	110,6	107,2	108,0	110,2	108,7	109,4	109,6	109,9
1990 Mars	* 108,4	* 108,9	* 110,4	* 107,7	110,4	110,9	110,4	110,4
Juin	* 110,7	* 109,4	* 110,8		111,1	111,6	110,8	110,9

¹ Y compris les ouvriers du transport.

² Données annuelles : moyenne des mois de mars, juin, septembre et décembre.

³ Non compris les ouvriers du transport pour les indices 1975 = 100.

⁴ Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le salaire-coût horaire de la main-d'œuvre, y compris les charges sociales légales supportées par l'employeur et non pas le coût par unité produite.

⁵ Données trimestrielles : fin de période ; données annuelles : moyenne des données à fin de trimestre. Le salaire conventionnel des ouvriers est horaire et celui des employés est mensuel.

VI - 2. — REMUNERATIONS MOYENNES BRUTES DES TRAVAILLEURS DANS L'INDUSTRIE

(Hommes et femmes)

Source : I.N.S.

Groupes et branches d'industrie	1987	1987	1988	1988	1989	1987	1987	1988	1988	1989
	avril	octobre	avril	octobre	avril	avril	octobre	avril	octobre	avril
	Gains horaires des ouvriers (francs)					Traitements mensuels des employés (milliers de francs)				
<i>Ensemble de l'industrie</i>	302	303	307	310	318	73,8	74,0	75,4	76,6	78,4
<i>Industrie extractive</i>	334	337	341	346	351	67,1	67,1	67,4	69,2	65,0
<i>Bâtiment et génie civil</i>	293	296	301	299	310	69,2	67,6	70,0	71,0	73,0
<i>Industrie manufacturière</i>	301	302	306	310	318	74,5	75,0	76,3	77,5	79,6
dont :										
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	306	305	305	308	314	71,4	71,3	72,3	73,5	76,2
Construction de machines et de matériel mécanique	314	316	321	326	331	75,6	77,2	78,3	80,5	82,2
Construction électrique et électronique	302	303	307	309	316	76,5	78,5	79,0	81,3	82,5
Construction d'automobiles et pièces détachées	323	321	326	327	331	74,5	76,1	77,9	79,6	82,0
Construction d'autre matériel de transport .	318	314	315	322	329	78,2	78,2	79,6	76,7	79,4
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires	288	288	289	300	313	70,6	70,3	71,7	74,6	76,1
Métallurgie de base	370	367	376	385	391	88,6	89,1	89,4	91,1	94,0
Industrie chimique	353	359	370	377	391	84,2	85,6	88,2	89,2	93,3
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	286	288	291	297	303	69,5	70,0	71,2	73,2	74,1
Industrie textile	256	257	261	264	272	66,8	67,1	68,7	70,8	71,8
Industrie des produits minéraux non métalliques	317	317	320	324	332	75,1	75,6	77,3	78,7	80,7
Industrie du bois	271	272	273	275	281	59,2	58,4	60,4	61,8	63,9
Industrie des chaussures et de l'habillement .	224	230	232	231	235	53,2	52,6	53,8	55,9	56,9
Industrie du papier, imprimerie et édition .	329	334	338	343	354	71,4	72,1	73,6	74,8	77,0
Raffineries de pétrole	478	477	486	486	504	110,8	110,4	114,8	113,7	117,5
Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	—	—	—	—	—	90,7	91,3	91,4	91,6	94,9

VII. — INDICES DE PRIX

1. — MATIERES PREMIERES¹

(indices 1975 = 100)

Source : Institut für Wirtschaftsforschung, Hamburg.

Moyennes journalières	Indice général	Indice général à l'exception des matières énergétiques	Matières alimentaires				Matières industrielles				Matières énergétiques		
			Total	Céréales	Graines oléagineuses, huile	Produits alimentaires et sucre	Total	Matières végétales	Métaux non-ferreux	Minerai de fer, ferraille	Total	Charbon	Pétrole brut
Coefficient de pondération .	100,0	36,8	15,9	4,7	2,9	8,3	20,9	10,1	6,1	4,7	63,2	5,5	57,7
1982	228,6	117,6	106,1	90,7	106,0	114,7	126,4	127,1	134,9	113,9	293,4	142,2	307,7
1983	209,3	122,8	116,8	102,0	122,5	123,1	127,4	125,5	145,0	108,3	259,8	124,9	272,5
1984	205,0	125,1	122,7	102,5	138,6	128,3	126,9	128,6	135,8	111,5	251,7	124,0	263,8
1985	197,3	112,5	106,9	89,6	103,2	117,8	116,8	112,4	131,5	107,0	246,7	120,2	258,8
1986	143,2	116,1	107,1	75,2	85,2	132,7	122,9	131,0	124,3	103,8	159,1	136,1	161,3
1987	149,2	123,8	91,2	67,2	91,6	104,5	148,6	167,1	150,3	106,4	164,0	152,8	165,1
1988	143,4	150,2	108,6	92,0	125,5	111,9	181,8	191,6	216,4	115,5	139,5	162,1	137,3
1989	158,0	150,7	104,3	98,2	110,6	105,5	186,0	191,3	223,5	125,5	162,3	158,2	162,7
1988 2 ^e trimestre	150,3	152,1	107,0	85,3	127,1	112,0	186,4	199,1	219,3	116,0	149,2	165,1	147,7
3 ^e trimestre	138,9	150,1	114,4	103,8	140,5	111,2	177,2	189,8	206,2	112,1	132,4	154,9	130,3
4 ^e trimestre	136,8	155,8	111,4	102,7	127,1	110,8	189,6	190,0	243,8	117,7	125,6	162,1	122,1
1989 1 ^{er} trimestre	156,1	159,0	113,2	103,9	123,1	114,9	193,9	191,3	251,5	124,4	154,4	158,2	154,0
2 ^e trimestre	160,7	153,1	110,2	100,0	119,6	112,6	185,8	188,5	225,0	128,7	165,2	155,0	166,1
3 ^e trimestre	154,6	146,3	98,6	93,6	104,1	99,3	182,7	190,5	214,8	124,0	159,5	155,1	159,9
4 ^e trimestre	160,6	144,2	95,2	95,4	95,7	95,0	181,5	195,0	202,6	125,1	170,1	164,4	170,7
1990 1 ^{er} trimestre	165,3	146,4	96,8	93,7	94,3	99,4	184,1	205,3	189,7	131,3	176,2	173,0	176,6
2 ^e trimestre	152,8	151,5	99,2	96,6	97,6	101,3	191,4	209,1	203,4	137,9	153,5	173,4	151,6
1989 Juillet	156,3	147,2	102,7	96,5	114,1	102,1	181,1	189,8	205,6	130,4	161,6	155,6	162,1
Août	151,8	146,6	96,7	92,1	99,9	98,1	184,6	191,6	219,8	123,3	154,8	153,8	154,9
Septembre	155,8	145,2	96,3	92,3	98,3	97,8	182,5	190,1	219,1	118,4	162,0	155,9	162,6
Octobre	159,9	145,4	95,2	94,9	95,5	95,3	183,6	191,8	216,9	122,6	168,4	160,7	169,1
Novembre	158,6	144,4	96,3	95,7	96,6	96,6	181,1	195,1	201,3	124,8	166,8	163,2	167,1
Décembre	163,3	142,9	94,2	95,6	95,0	93,2	179,9	198,2	189,7	127,8	175,2	169,4	175,8
1990 Janvier	168,0	144,1	95,8	94,6	93,8	97,2	180,8	203,3	182,8	129,8	181,9	174,6	182,6
Février	166,1	145,5	96,3	92,9	93,3	99,2	183,0	206,9	182,3	132,8	178,0	172,1	178,6
Mars	161,7	149,5	98,3	93,5	95,8	101,9	188,5	205,6	204,0	131,3	168,8	172,2	168,5
Avril	155,4	151,7	100,5	96,6	96,3	104,2	190,7	209,2	204,7	132,7	157,6	173,4	156,1
Mai	155,4	152,9	100,7	97,9	99,8	102,6	192,6	209,8	206,8	137,3	156,9	176,4	155,1
Juin	147,5	150,0	96,5	95,3	96,6	97,1	190,8	207,9	198,7	143,8	146,0	170,5	143,7
Juillet	157,2	151,9	93,9	90,8	96,9	94,5	196,0	208,0	207,2	155,8	160,3	172,9	159,2

¹ Indices calculés sur base des prix exprimés en dollar des Etats-Unis.

VII - 2a. — INDICE DES PRIX A LA PRODUCTION ET A L'IMPORTATION
ET SES COMPOSANTES

(Indices 1980 = 100)

	Prix des produits agricoles et horticoles	Prix à la production industrielle	Valeur unitaire des produits importés	Prix à la production et à l'importation
1982	123,8	124,9	133,3	129,5
1983	130,5	132,7	142,8	138,2
1984	137,1	140,8	155,3	148,6
1985	135,2	144,8	159,7	152,5
1986	125,1	131,6	138,3	135,0
1987	122,0	125,8	130,6	128,3
1988	121,3	127,4	133,4	130,4
1989	134,9	134,7	142,5	139,0
1988 1 ^{er} trimestre	121,3	125,4	131,3	128,5
2 ^e trimestre	119,9	125,5	131,3	128,4
3 ^e trimestre	116,9	128,1	135,4	131,6
4 ^e trimestre	126,9	130,4	135,5	133,0
1989 1 ^{er} trimestre	130,6	132,6	141,7	137,5
2 ^e trimestre	133,3	134,4	144,4	139,8
3 ^e trimestre	135,0	135,5	142,8	139,5
4 ^e trimestre	140,9	136,1	141,0	139,0
1990 1 ^{er} trimestre	130,5	134,9	140,6	137,8
1989 Mai	135,8	134,6	144,5	140,1
Juin	134,6	134,3	144,9	140,1
Juillet	130,1	134,4	141,9	138,3
Août	133,9	135,5	142,6	139,3
Septembre	140,9	136,8	143,9	140,9
Octobre	140,0	136,6	142,3	139,9
Novembre	139,0	135,8	140,5	138,5
Décembre	143,6	136,0	140,1	138,6
1990 Janvier	132,2	134,7	140,6	137,8
Février	129,9	134,7	141,4	138,1
Mars	129,3	135,2	139,7	137,4
Avril	141,4	134,9	139,5	137,3
Mai	129,3	134,4	.	.

Référence bibliographique : *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LXIV^e année, tome II, n^{os} 2-3, août-septembre 1989.

VII - 2b. — INDICE DES PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

(Indices 1980 = 100)

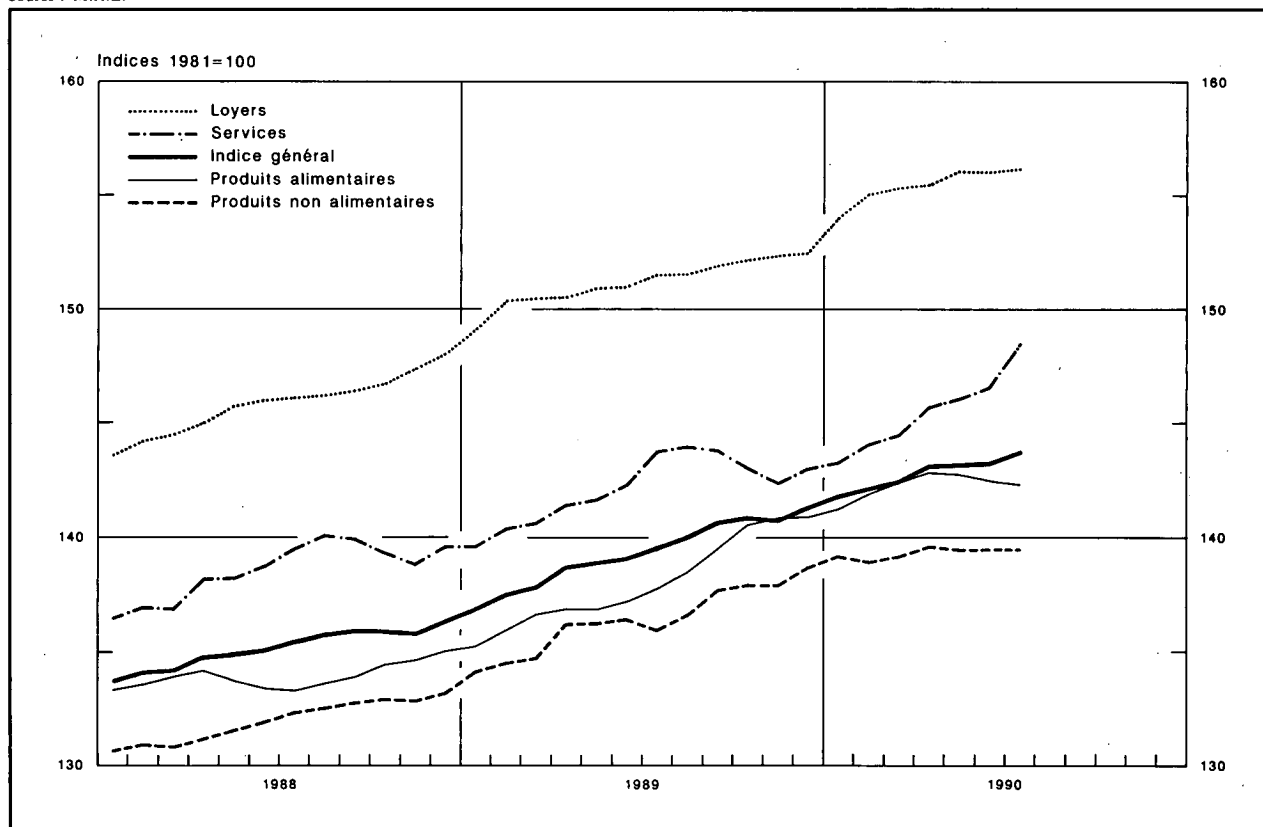
	Prix à la production industrielle	Prix par type de produits				Prix selon l'utilisation des produits		
		Energie et eau	Produits minéraux et chimiques	Produits métalliques électro-technique, machines, matériel de transport	Autres produits manufacturés	Produits intermédiaires	Produits destinés à la consommation	Produits destinés à l'investissement
1982	124,9	138,6	130,0	119,4	115,4	130,2	116,9	119,3
1983	132,7	148,9	136,6	126,1	122,4	138,6	123,9	126,4
1984	140,8	158,6	146,8	130,6	129,6	147,6	131,4	130,6
1985	144,8	159,6	149,6	135,7	135,7	150,3	137,6	135,2
1986	131,6	115,1	141,7	138,5	136,0	126,7	138,2	138,4
1987	125,8	103,4	134,5	138,4	132,9	118,6	135,1	138,9
1988	127,4	99,3	142,9	140,1	135,2	119,7	137,0	140,9
1989	134,7	106,0	157,1	145,5	140,6	128,2	142,9	146,2
1988 2 ^e trimestre	125,5	97,0	139,5	139,3	134,1	117,5	135,6	140,5
3 ^e trimestre	128,1	99,6	144,2	140,3	136,2	120,6	137,7	140,6
4 ^e trimestre	130,4	100,9	151,6	141,7	137,2	123,3	139,4	142,4
1989 1 ^{er} trimestre	132,6	102,6	156,6	143,2	138,9	126,1	141,0	144,3
2 ^e trimestre	134,4	106,7	157,1	144,8	139,6	128,6	141,4	145,3
3 ^e trimestre	135,5	105,7	158,7	146,2	141,9	128,9	144,2	146,8
4 ^e trimestre	136,1	108,8	156,2	147,7	142,0	129,3	144,9	148,3
1990 1 ^{er} trimestre	134,9	107,4	154,9	148,5	140,1	128,5	141,9	149,0
2 ^e trimestre	134,3	104,1	154,8	148,9	140,9	126,7	143,4	149,7
1989 Juin	134,3	105,1	157,0	145,3	140,3	128,0	142,2	145,6
Juillet	134,4	103,4	158,2	145,3	141,1	127,7	143,0	145,7
Août	135,5	105,2	159,0	146,7	142,0	128,7	144,4	147,4
Septembre	136,8	108,6	158,9	146,7	142,7	130,3	145,3	147,4
Octobre	136,6	108,8	158,0	146,7	142,6	129,9	145,6	147,4
Novembre	135,8	107,8	155,0	148,2	142,2	128,5	145,2	148,7
Décembre	136,0	109,8	155,4	148,2	141,0	129,5	143,8	148,7
1990 Janvier	134,7	108,1	152,5	148,3	140,1	128,2	141,8	148,8
Février	134,7	107,4	153,6	148,6	140,3	128,1	142,2	149,1
Mars	135,2	106,6	158,5	148,6	139,8	129,2	141,6	149,1
Avril	134,9	106,1	154,2	148,6	141,3	127,5	143,9	149,1
Mai	134,4	104,5	155,4	149,1	140,4	127,0	142,8	150,1
Juin	133,8	101,9	154,8	149,1	140,9	125,6	143,5	150,1

Référence bibliographique : voir tableau VII-2a.

VII - 3a. — PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

(Ventilation en 4 groupes)

Source : M.A.E.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyers
Indices 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100					
Coefficient de pondération en pourcent de l'indice général	100,00	25,15	42,79	27,06	5,00
1982	166,58	153,94	166,01	178,01	173,24
1983	179,35	166,93	177,47	192,09	188,85
Indices 1981 = 100 ¹					
Coefficient de pondération en pourcent de l'indice général	100,000	22,145	42,795	28,660	6,400
1984	123,84	127,50	124,39	120,19	123,95
1985	129,87	131,88	131,52	125,82	130,09
1986	131,56	134,44	129,00	132,38	134,96
1987	133,60	133,90	130,43	136,52	140,72
1988	135,15	133,88	131,91	138,59	145,85
1989	139,35	138,07	136,37	142,14	151,24
1989 1 ^{er} trimestre	137,39	135,93	134,38	140,21	150,00
2 ^e trimestre	138,91	136,99	136,23	141,73	150,89
3 ^e trimestre	140,12	138,59	136,72	143,82	151,69
4 ^e trimestre	140,97	140,76	138,18	142,77	159,38
1990 1 ^{er} trimestre	142,14	141,89	139,16	143,97	154,84
2 ^e trimestre	143,20	142,69	139,57	146,15	155,89
1989 Juillet	139,58	137,71	135,98	143,73	151,58
Août	140,05	138,48	136,50	143,99	151,59
Septembre	140,74	139,57	137,67	143,75	151,91
Octobre	140,91	140,59	137,96	143,05	152,20
Novembre	140,73	140,75	137,90	142,35	152,40
Décembre	141,28	140,93	138,67	142,92	152,53
1990 Janvier	141,80	141,25	139,24	143,31	154,03
Février	142,14	141,94	139,00	144,09	155,10
Mars	142,49	142,47	139,24	144,50	155,39
Avril	143,14	142,89	139,66	145,76	155,53
Mai	143,18	142,72	139,53	146,09	156,08
Juin	143,27	142,47	139,53	146,60	156,06
Juillet	143,78	142,31	139,52	148,49	156,19

¹ Pour passer de ces indices aux indices en base 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100, les coefficients de conversion ont été fixés comme suit : l'indice général

à 1,54012; les produits alimentaires à 1,41248; les produits non alimentaires à 1,51287; les services à 1,68324; les loyers à 1,63501.

VII - 3b. — PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

(Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes)

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits alimentaires, boissons et tabac	Habillement et chaussures	Loyers et charges supplémentaires	Meubles, appareils ménagers	Soins corporels	Transports et communications	Culture et loisirs	Autres biens et services
Indices 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100									
Coefficient de pondération en pourcent de l'indice général	100,00	26,42	9,61	15,14	10,46	3,98	14,21	7,61	12,57
1982	166,58	155,73	147,16	213,26	137,06	162,03	181,50	146,18	169,51
1983	179,35	169,24	156,06	224,46	149,42	173,93	197,43	157,90	183,20
Indices 1981 = 100¹									
Coefficient de pondération en pourcent de l'indice général	100,000	23,310	8,225	19,575	9,450	3,995	15,450	8,165	11,830
1984	123,84	127,78	118,69	125,63	120,38	119,99	123,15	124,53	121,21
1985	129,87	132,49	127,23	131,21	126,44	125,72	129,45	130,84	128,38
1986	131,56	135,49	136,30	123,99	132,13	132,46	124,64	136,48	137,88
1987	133,60	135,35	143,27	122,38	135,37	137,47	127,41	140,57	142,54
1988	135,15	135,42	148,80	122,71	137,31	139,68	128,44	142,61	146,11
1989	139,35	139,91	153,39	126,92	140,09	143,13	134,17	144,80	150,20
1988 2 ^e trimestre	134,87	135,28	148,30	122,42	136,98	139,24	127,94	142,12	146,26
3 ^e trimestre	135,72	135,13	149,09	123,02	137,49	139,91	129,29	143,21	149,04
4 ^e trimestre	136,06	136,19	151,12	123,11	138,27	140,68	129,60	143,74	146,60
1989 1 ^{er} trimestre	137,39	137,62	151,98	125,22	139,12	141,72	131,69	143,99	147,01
2 ^e trimestre	138,91	138,81	152,90	126,27	139,82	142,41	134,95	144,02	150,07
3 ^e trimestre	140,12	140,42	153,71	127,19	140,47	143,79	134,72	145,33	153,47
4 ^e trimestre	140,97	142,79	154,98	129,01	140,94	144,61	135,33	145,85	150,26
1990 1 ^{er} trimestre	142,14	144,22	156,07	129,86	141,66	147,61	137,37	146,28	150,63
2 ^e trimestre	143,20	145,00	157,45	129,88	142,53	147,85	137,81	147,61	154,69
1989 Juillet	139,58	139,51	153,40	126,54	140,29	143,42	134,06	144,65	153,55
Août	140,05	140,31	153,61	126,90	140,47	143,66	134,43	145,41	153,97
Septembre	140,74	141,44	154,13	128,13	140,64	144,28	135,66	145,92	152,90
Octobre	140,91	142,45	154,54	128,53	140,74	144,50	135,68	146,21	151,01
Novembre	140,73	142,71	154,99	128,77	140,93	144,60	135,03	145,74	149,23
Décembre	141,28	143,20	155,40	129,72	141,16	144,74	135,29	145,61	150,54
1990 Janvier	141,80	143,60	155,43	130,18	141,33	147,44	137,40	145,95	149,34
Février	142,14	144,27	156,00	129,50	141,63	147,70	137,38	146,47	150,97
Mars	142,49	144,78	156,78	129,91	142,02	147,69	137,32	146,41	151,57
Avril	143,14	145,18	157,20	130,24	142,31	147,77	137,67	147,21	154,12
Mai	143,18	145,02	157,49	129,91	142,47	147,84	137,82	147,26	154,70
Juin	143,27	144,79	157,67	129,50	142,82	147,95	137,93	148,35	155,26
Juillet	143,78	144,63	157,74	129,85	142,94	148,63	138,23	148,58	158,37

¹ Pour passer de ces indices aux indices en base 2^e semestre 1974-1^{er} semestre 1975, les coefficients de conversion ont été fixés comme suit : indice général à 1,54012; produits alimentaires, boissons et tabac à 1,42854; habillement et chaussures à

1,38578; loyers et charges supplémentaires à 1,90506; meubles, appareils ménagers à 1,30977; soins corporels à 1,55434; transports et communications à 1,66447; culture et loisirs à 1,36607; autres biens et services à 1,60540.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

1. — TABLEAU GENERAL

Source : I.N.S.; Calculs : B.N.B.

	Valeur (milliards de francs)			Rapport exportations importations (%)	Indices base 1985 = 100 ¹				Termes de l'échange ²
	Importations	Exportations	Balance commerciale		Volume		Valeurs unitaires		
					importations	exportations	à l'importation	à l'exportation	
1982	2.653,4	2.393,2	- 260,2	90	94,3	89,9	84,9	84,0	98,9
1983	2.820,9	2.651,3	- 169,6	94	93,5	92,8	91,0	90,3	99,2
1984	3.195,8	2.992,1	- 203,7	94	97,9	97,0	98,5	97,4	98,9
1985	3.317,8	3.167,7	- 150,1	95	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1986	3.065,2	3.070,3	+ 5,1	100	107,6	104,9	85,9	92,4	107,6
1987	3.110,1	3.100,1	- 10,0	100	115,7	111,6	81,1	87,6	108,0
1988	3.393,6	3.382,3	- 11,3	100	122,5	118,7	83,5	90,0	107,8
1989	3.879,9	3.941,4	+ 61,5	102	130,8	128,2	89,4	97,0	108,5
1988 1 ^{er} trimestre	829,1	806,5	- 22,6	97	121,5	115,5	82,1	88,0	107,2
2 ^e trimestre	853,8	855,8	+ 2,0	100	124,4	121,2	82,7	89,1	107,7
3 ^e trimestre	819,8	796,0	- 23,8	97	115,2	110,7	85,7	90,7	105,8
4 ^e trimestre	890,9	924,0	+ 33,1	104	125,5	125,2	85,6	93,3	109,0
1989 1 ^{er} trimestre	953,6	974,8	+ 21,2	102	129,5	127,9	88,8	96,2	108,3
2 ^e trimestre	1.017,1	1.036,6	+ 19,5	102	134,7	133,4	91,0	98,1	107,8
3 ^e trimestre	923,0	917,0	- 6,0	99	123,8	118,3	89,9	97,9	108,9
4 ^e trimestre	986,2	1.013,0	+ 26,9	103	133,9	130,5	88,8	98,0	110,4
1990 1 ^{er} trimestre	1.040,7	1.025,4	- 15,3	99	141,0	133,5	89,0	97,0	109,0
1989 Avril	316,1	338,5	+ 22,4	107	126,3	131,4	90,5	97,6	107,8
Mai	345,8	332,2	- 13,6	96	137,0	128,0	91,3	98,3	107,7
Juin	355,2	365,9	+ 10,7	103	141,0	141,0	91,1	98,3	107,9
Juillet	283,9	301,1	+ 17,2	106	115,8	115,8	88,7	98,5	111,0
Août	290,2	251,7	- 38,5	87	117,3	99,3	89,5	96,0	107,3
Septembre	348,9	364,2	+ 15,3	104	137,8	139,1	91,6	99,2	108,3
Octobre	347,7	371,7	+ 24,0	107	139,6	142,5	90,1	98,8	109,7
Novembre	330,2	351,4	+ 21,2	106	135,7	135,1	88,0	98,5	111,9
Décembre	308,3	289,9	- 18,4	94	126,3	113,7	88,3	96,6	109,4
1990 Janvier	343,4	339,5	- 3,9	99	139,9	133,1	88,8	96,6	108,8
Février	331,1	322,3	- 8,8	97	134,5	127,0	89,0	96,1	108,0
Mars	366,2	363,6	- 2,6	99	148,7	140,3	89,1	98,2	110,2
Avril	323,3	299,9	- 23,4	93	133,4	118,1	87,6	96,2	109,8

N.B. Les données de l'I.N.S. sur le commerce extérieur font l'objet de révisions mensuelles, et ce durant 12 mois. Les indices se rapportant à la période d'avant 1988 ont été calculés par la B.N.B. sur la base de ces données provisoires, à l'exclusion de corrections ultérieures. Les indices à partir de 1988 seront recalculés par la B.N.B. sur la base des données définitives de l'I.N.S.

*Référence bibliographique : Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LXIV^e année, tome II, n^{os} 2-3, août-septembre 1989.

$$^1 \text{ Indice de volume} = \frac{\text{évolution en valeur}}{\text{indice des valeurs unitaires}} \times 100.$$

$$^2 \text{ Termes de l'échange} = \frac{\text{indice des valeurs unitaires à l'exportation}}{\text{indice des valeurs unitaires à l'importation}} \times 100.$$

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce International de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles	Fabrications métalliques	Produits sidérurgiques	Textiles	Produits chimiques	Métaux non ferreux	Produits agricoles	Perles et pierres précieuses	Industrie pétrolière	Industries alimentaires	Papier et livres	Bois et meubles	Verres et glaces	Peaux, cuirs et chaussures	Caoutchouc	Carrières	Matér. de construction à base de ciment et de plâtre	Tabacs manufacturés	Industrie houillère	Céramiques	Ciments	Divers	Total
1980	41,20	13,52	12,12	23,72	10,19	8,66	9,35	12,29	5,64	3,40	2,80	1,84	0,70	1,80	0,58	0,52	0,50	0,57	0,49	0,31	6,98	157,18
1981	45,22	13,18	12,87	26,23	8,45	10,19	10,39	14,32	7,73	3,84	2,90	1,90	0,71	2,13	0,60	0,47	0,60	0,81	0,51	0,36	8,25	171,66
1982	53,78	13,85	14,27	31,12	10,35	12,20	11,69	15,96	8,86	4,36	3,36	2,27	0,79	2,50	0,69	0,59	0,86	0,76	0,64	0,39	10,25	199,54
1983	59,44	14,77	16,23	35,01	10,81	12,18	13,63	17,32	9,49	4,72	3,84	2,52	0,90	2,79	0,81	0,68	0,87	0,83	0,69	0,41	12,96	220,90
1984	63,58	17,95	18,89	40,90	11,45	14,51	15,44	18,10	11,61	5,48	4,23	2,88	1,19	3,08	0,95	0,77	0,89	1,22	0,77	0,42	14,65	248,96
1985	73,07	18,79	19,85	44,16	11,86	14,19	16,17	15,53	11,86	5,81	4,33	2,87	1,24	3,46	0,96	0,70	1,00	1,35	0,74	0,38	15,32	263,64
1986	77,02	17,07	19,53	42,31	9,54	14,42	15,06	11,14	11,11	5,99	4,48	3,02	1,10	3,22	0,97	0,78	0,96	0,99	0,76	0,38	15,70	255,55
1987	80,35	16,43	19,82	42,93	9,00	15,14	15,32	8,48	10,80	6,54	4,72	3,34	1,05	3,11	0,96	0,73	0,94	0,80	0,78	0,38	16,14	257,76
1985 4 ^e trimestre	79,51	19,32	21,54	44,85	11,03	15,08	16,42	17,06	12,34	6,13	4,91	3,01	1,17	3,66	1,03	0,73	1,10	1,33	0,81	0,42	15,09	276,54
1986 1 ^{er} trimestre	75,45	18,94	19,88	44,22	10,02	14,07	14,33	13,81	10,81	5,94	4,28	2,84	1,16	3,46	0,83	0,54	1,02	1,22	0,69	0,26	17,74	261,51
2 ^e trimestre	79,57	17,98	19,09	43,28	9,86	14,59	14,98	11,74	10,96	5,88	4,56	2,96	1,15	3,18	1,01	0,88	0,97	0,92	0,79	0,45	15,75	260,55
3 ^e trimestre	68,23	15,21	16,90	38,12	8,06	13,51	15,36	8,70	10,28	5,50	3,95	2,75	0,95	2,81	0,96	0,81	0,85	0,83	0,74	0,39	13,31	228,22
4 ^e trimestre	84,29	16,11	22,21	43,47	10,08	15,33	15,58	10,27	12,29	6,62	5,13	3,50	1,13	3,44	1,08	0,90	1,00	0,99	0,81	0,43	15,86	270,52
1987 1 ^{er} trimestre	77,37	15,65	19,46	41,61	7,84	14,68	14,71	8,37	9,93	6,27	4,34	3,11	1,03	2,85	0,78	0,49	0,93	0,72	0,66	0,23	17,21	248,24
2 ^e trimestre	85,87	16,99	19,66	43,39	8,78	15,68	14,81	7,71	10,79	6,41	4,78	3,37	1,11	3,15	1,04	0,89	0,95	0,82	0,84	0,43	16,87	264,34
3 ^e trimestre	69,38	15,18	18,00	40,84	8,47	13,93	16,07	7,63	10,33	6,32	4,21	3,24	0,92	3,01	0,94	0,77	0,88	0,79	0,77	0,42	13,67	235,77
4 ^e trimestre	88,66	17,90	22,14	45,68	10,91	16,25	15,70	10,19	12,12	7,17	5,52	3,64	1,14	3,45	1,09	0,76	0,99	0,86	0,84	0,45	16,78	282,24
1986 12 mois	77,02	17,07	19,53	42,31	9,54	14,42	15,06	11,14	11,11	5,99	4,48	3,02	1,10	3,22	0,97	0,78	0,96	0,99	0,76	0,38	15,70	255,55
1987 1 ^{er} mois	64,88	15,34	16,94	38,17	6,24	13,40	13,29	7,91	9,45	5,76	3,61	2,84	1,00	2,66	0,70	0,44	0,88	0,78	0,56	0,15	14,41	219,41
2 premiers mois	71,02	14,52	18,18	39,85	7,40	13,72	14,26	8,34	9,43	5,97	3,99	2,98	1,01	2,58	0,74	0,50	0,89	0,72	0,59	0,18	16,13	233,00
3 premiers mois	77,37	15,65	19,46	41,61	7,84	14,68	14,71	8,37	9,93	6,27	4,34	3,11	1,03	2,85	0,78	0,49	0,93	0,72	0,66	0,23	17,21	248,24
4 premiers mois	79,49	15,95	19,65	42,46	8,24	15,13	14,15	8,14	10,30	6,31	4,52	3,20	1,03	2,95	0,84	0,57	0,92	0,74	0,72	0,29	17,33	252,93
5 premiers mois	79,95	16,05	19,48	42,20	8,36	15,16	14,37	7,70	10,17	6,24	4,54	3,20	1,02	2,94	0,87	0,64	0,93	0,74	0,73	0,31	17,29	252,89
6 premiers mois	81,62	16,32	19,56	42,50	8,31	15,18	14,76	8,04	10,36	6,34	4,56	3,24	1,07	3,00	0,91	0,69	0,94	0,77	0,75	0,33	17,04	256,29
7 premiers mois	80,51	16,32	19,54	42,59	8,40	15,14	15,75	8,13	10,35	6,30	4,53	3,24	1,06	3,03	0,92	0,71	0,91	0,77	0,77	0,36	16,79	256,12
8 premiers mois	77,21	15,60	18,71	41,87	8,24	14,85	14,65	8,03	10,25	6,20	4,37	3,16	1,02	2,96	0,91	0,70	0,89	0,77	0,75	0,35	16,05	247,54
9 premiers mois	77,57	15,94	19,04	42,01	8,37	14,77	15,19	7,91	10,36	6,33	4,45	3,24	1,02	3,00	0,92	0,72	0,92	0,78	0,76	0,36	15,93	249,59
10 premiers mois	78,96	16,20	19,51	42,49	8,61	14,94	15,47	8,45	10,59	6,46	4,59	3,32	1,04	3,05	0,95	0,74	0,93	0,78	0,77	0,37	15,97	254,19
11 premiers mois	79,27	16,33	19,66	42,61	8,83	14,98	15,44	8,35	10,63	6,51	4,66	3,36	1,05	3,08	0,96	0,74	0,94	0,78	0,78	0,38	16,07	255,41
12 mois	80,35	16,43	19,82	42,93	9,00	15,14	15,32	8,48	10,80	6,54	4,72	3,34	1,05	3,11	0,96	0,73	0,94	0,80	0,78	0,38	16,14	257,76

N.B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.
Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés														Biens de consommation					Biens d'équipement	Divers ¹	Total général			
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction	aux industries du caoutchouc	aux raffineries de pétrole	à divers secteurs de production				Total	non durables					durables		
													liquides	autres	produits chimiques	produits métalliques		autres produits	alimentaires					autres	
																			produits animaux						produits végétaux
1980	112,60	30,84	3,43	8,14	9,53	1,68	0,52	1,57	0,36	3,31	0,80	16,07	7,22	6,63	11,68	3,27	7,55	37,46	5,18	6,61	3,21	22,46	19,54	5,08	174,68
1981	126,25	31,56	3,66	9,74	9,36	1,60	0,50	1,82	0,34	3,13	0,91	21,31	8,16	8,89	13,13	3,22	8,92	39,74	5,96	7,33	3,50	22,95	19,55	5,85	191,39
1982	147,73	36,22	4,13	11,62	11,02	1,70	0,57	2,12	0,49	3,45	1,04	21,87	12,71	10,29	16,04	3,79	10,67	45,73	7,64	8,27	4,44	25,38	22,24	4,49	220,19
1983	158,32	41,30	5,04	12,23	12,52	1,85	0,66	2,22	0,55	3,33	1,19	18,81	15,15	10,08	18,02	3,66	11,71	47,52	7,11	8,71	4,82	26,88	23,43	5,48	234,75
1984	180,31	44,65	6,01	14,65	15,31	2,05	0,87	2,75	0,61	3,68	1,48	18,02	18,75	12,17	21,90	4,19	13,22	52,64	7,37	10,53	5,60	29,14	27,73	5,36	266,04
1985	183,13	49,38	5,98	13,37	14,44	2,03	0,89	2,68	0,68	4,04	1,74	15,60	16,61	12,88	23,40	4,63	14,78	55,96	7,58	10,97	6,04	31,37	30,10	7,10	276,29
1986	155,87	46,34	5,30	11,10	14,63	2,05	0,71	2,63	0,65	4,37	1,39	9,39	8,27	8,85	21,55	4,59	14,05	59,80	7,51	11,08	6,02	35,19	34,05	5,44	255,15
1987	155,47	48,36	5,32	10,27	15,08	2,17	0,68	2,88	0,53	4,67	1,26	9,82	6,79	6,92	21,87	4,58	14,27	63,06	7,76	10,55	6,68	38,07	35,27	4,47	258,27
1985 4 ^e trimestre ...	184,45	50,78	5,53	12,55	15,26	2,03	0,84	2,63	0,65	4,30	1,77	15,20	16,43	12,49	23,81	4,69	15,49	57,13	7,71	11,11	6,15	32,16	32,71	7,81	282,10
1986 1 ^{er} trimestre ...	173,40	48,95	5,96	12,08	13,75	2,03	0,88	2,66	0,69	3,81	1,66	14,44	9,76	13,15	23,76	4,61	15,21	61,06	6,85	10,94	6,04	37,23	31,37	6,11	271,94
2 ^e trimestre ...	162,04	49,38	5,71	12,07	15,33	2,14	0,75	2,75	0,69	4,74	1,51	8,83	8,42	8,09	21,68	4,93	15,02	59,48	7,53	11,43	6,12	34,40	36,49	6,58	264,59
3 ^e trimestre ...	136,02	40,25	4,31	9,72	14,09	1,90	0,53	2,37	0,54	4,31	1,11	6,68	7,15	6,58	19,54	4,33	12,61	58,07	7,26	10,54	5,72	34,55	32,13	4,32	230,54
4 ^e trimestre ...	149,42	46,49	5,23	10,47	15,36	2,11	0,70	2,72	0,64	4,58	1,25	6,70	7,06	7,53	20,90	4,43	13,25	60,16	8,41	11,36	6,08	34,31	35,78	4,71	250,07
1987 1 ^{er} trimestre ...	155,00	47,34	5,40	10,71	16,28	2,15	0,71	2,82	0,56	3,93	1,30	9,74	6,22	7,78	20,98	4,41	14,67	61,86	7,25	9,94	6,13	38,54	35,47	5,11	257,44
2 ^e trimestre ...	153,03	48,64	5,48	10,06	13,68	2,23	0,77	2,91	0,52	5,02	1,28	8,58	6,31	5,97	22,31	4,81	14,46	62,49	8,08	10,87	6,50	37,04	35,14	5,04	255,70
3 ^e trimestre ...	144,08	43,85	4,49	8,98	14,84	2,06	0,51	2,68	0,52	4,60	1,08	10,48	7,06	6,02	20,51	4,31	12,09	60,13	7,32	9,99	6,23	36,59	32,40	3,43	240,04
4 ^e trimestre ...	167,70	53,03	5,92	11,24	15,51	2,23	0,74	3,04	0,50	5,10	1,39	10,36	7,06	7,84	23,17	4,79	15,78	66,98	8,36	11,62	7,15	39,85	39,36	4,71	278,75

¹ Rubrique constituée, en ordre principal, par des positions tarifaires confidentielles.

N. B. — Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES¹

Base 1975 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1985	1986				1987			
									4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	142,7	168,2	192,4	205,5	223,4	226,3	179,2	164,9	217,6	202,1	181,7	165,9	168,4	163,6	165,6	168,3	165,6
Biens de consommation	123,6	134,8	154,8	165,5	176,4	180,8	176,5	170,9	178,0	180,4	175,4	177,4	175,4	174,2	168,0	170,5	169,8
Biens d'équipement	117,2	132,8	153,9	164,5	171,4	174,3	171,3	164,8	173,8	173,8	169,8	172,0	174,6	164,6	164,8	164,6	165,6
Ensemble ...	135,7	155,9	178,2	190,1	204,7	209,2	178,9	167,1	203,7	193,7	181,2	170,9	172,4	167,5	167,5	168,9	167,3
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	115,2	120,2	148,1	153,0	162,8	169,8	161,6	143,0	168,8	168,3	166,7	160,3	153,2	143,7	142,4	142,5	146,7
Fabrications métalliques	124,4	137,2	158,3	172,1	182,3	192,9	196,4	194,0	194,5	195,8	197,9	197,5	198,1	196,2	194,2	192,9	194,4
Métaux non ferreux	171,5	162,8	175,0	208,6	225,3	216,7	175,1	164,6	201,6	186,4	177,0	172,3	162,5	155,5	159,0	166,2	178,1
Textiles	115,9	122,6	137,7	145,3	157,1	165,4	160,3	154,0	164,2	164,9	160,9	160,4	156,1	156,0	152,0	154,8	155,0
Produits chimiques	126,3	137,4	155,7	166,0	179,8	183,0	165,4	156,6	179,8	175,5	168,0	161,0	157,6	157,3	155,1	157,6	158,0
Industrie houillère	153,7	191,2	228,1	215,6	224,4	235,8	187,2	156,7	231,1	212,0	203,7	182,0	168,6	161,9	157,8	155,8	151,6
Industrie pétrolière	229,7	290,1	340,9	354,2	382,5	392,8	216,8	170,6	372,9	317,4	240,0	172,0	164,6	166,3	167,6	171,9	175,6
Verres et glaces	109,5	121,7	134,7	140,0	144,8	147,1	147,8	150,9	148,6	147,8	146,4	147,5	149,3	146,6	150,2	153,4	154,7
Produits agricoles	113,6	129,2	150,3	154,7	164,9	160,1	156,4	148,6	161,9	159,8	160,6	156,9	153,1	154,5	151,6	144,5	145,5
Ciments	128,5	148,8	179,9	195,0	192,5	188,3	181,1	172,4	184,8	178,7	184,3	177,9	181,1	175,7	168,6	171,3	181,3
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	145,6	160,6	185,3	195,3	206,4	210,7	215,1	217,9	216,3	217,2	212,8	212,0	217,9	224,6	213,4	220,5	216,2
Carrières	136,5	152,2	180,5	188,3	198,7	199,3	199,9	194,3	199,9	203,1	203,9	200,5	196,9	195,5	191,1	194,1	196,1
Céramiques	143,1	164,4	198,8	226,8	244,3	243,1	243,1	240,2	252,1	240,7	244,6	241,6	243,1	238,7	239,2	245,0	238,0
Bois et meubles	128,9	131,7	142,0	151,7	159,3	156,4	158,3	159,7	155,3	155,8	158,6	157,8	160,3	160,5	159,4	156,4	161,5
Peaux, cuirs et chaussures ..	138,9	145,4	173,2	190,0	236,0	243,8	214,5	204,6	227,3	225,8	213,3	216,3	210,2	204,0	206,6	206,1	211,7
Papier et livres	114,4	126,5	143,1	147,2	157,9	165,0	161,4	157,8	163,9	162,5	159,7	162,9	160,4	158,7	155,6	158,3	159,3
Tabacs manufacturés	123,3	142,4	200,8	198,2	209,3	224,8	215,6	208,7	227,7	220,8	212,0	212,7	216,9	210,4	206,1	211,1	207,4
Caoutchouc	126,7	147,5	169,3	179,0	186,9	195,1	182,6	168,4	193,6	190,4	186,5	178,9	174,4	169,6	168,2	170,0	166,3
Industries alimentaires	104,3	118,0	125,1	132,7	148,6	146,5	131,7	123,5	139,8	133,9	135,1	130,7	134,0	120,5	123,1	125,0	125,9
Divers	155,3	162,0	177,6	199,1	235,9	252,4	234,7	202,1	237,1	256,2	227,9	228,9	227,9	233,1	215,9	187,5	178,6
Ensemble ...	129,7	142,2	162,4	173,8	187,4	193,2	178,7	169,1	190,6	187,8	181,6	175,0	172,7	171,4	169,2	168,2	169,2
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE²																	
Ensemble ...	95,6	91,2	91,1	91,4	91,5	92,4	99,9	101,2	93,6	97,0	100,2	102,4	100,2	102,3	101,1	99,6	101,2

¹ Voir N.B. au tableau VIII-3.

² Indices des termes de l'échange = $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}} \times 100$

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME ¹

Base 1975 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1985	1986				1987			
									4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	127,4	122,6	125,2	124,4	129,9	131,1	138,4	149,5	136,7	139,2	141,7	128,9	140,1	148,8	145,9	134,5	160,3
Biens de consommation	143,5	139,8	139,8	136,0	141,6	146,0	160,2	174,3	152,8	162,6	161,0	155,5	164,4	169,0	176,9	168,0	187,9
Biens d'équipement	135,1	119,4	118,3	117,4	132,7	146,0	162,9	174,1	159,4	151,7	172,9	152,1	171,0	164,7	178,5	158,3	196,6
Ensemble ...	132,4	126,8	128,4	127,1	134,0	137,2	146,8	158,7	143,9	146,8	149,7	138,4	149,7	156,0	157,8	145,6	171,5
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	114,3	106,5	90,8	93,9	107,3	107,6	102,8	111,8	112,2	109,6	104,8	92,3	102,3	106,3	116,2	103,9	118,7
Fabrications métalliques	127,3	127,4	132,5	134,9	136,8	147,3	157,3	167,1	161,3	153,3	161,3	138,0	170,9	160,0	179,2	145,3	182,8
Métaux non ferreux	150,7	131,7	150,4	130,1	128,9	139,5	137,7	142,1	139,6	136,4	139,5	116,9	156,8	129,6	141,8	129,7	158,8
Textiles	121,5	122,1	122,0	131,6	141,7	141,4	143,2	151,1	155,2	142,1	140,6	124,1	167,1	146,5	152,4	136,5	167,0
Produits chimiques	157,9	162,5	170,5	184,3	200,3	212,5	225,7	242,0	219,7	222,3	226,5	208,5	242,9	233,6	247,6	228,6	254,1
Industrie houillère	121,0	139,3	109,5	126,0	178,8	186,7	176,2	168,6	194,2	190,4	150,3	155,0	200,7	148,5	175,8	167,7	191,2
Industrie pétrolière	135,0	124,6	118,1	123,5	119,5	99,9	129,9	125,2	116,3	110,1	123,5	127,8	157,7	127,2	115,3	111,7	146,3
Verres et glaces	163,2	154,1	166,9	178,4	197,1	193,6	202,7	219,9	200,8	190,9	200,6	185,9	233,5	210,8	222,2	209,6	234,5
Produits agricoles	145,3	150,4	154,8	150,6	167,9	168,7	175,4	193,3	181,0	174,1	173,9	169,5	193,0	189,6	198,0	187,9	215,0
Ciments	259,9	262,5	237,8	226,9	237,8	220,9	226,9	240,1	240,4	156,0	264,9	233,9	255,8	143,4	276,6	265,0	262,3
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	109,6	88,9	90,2	106,9	112,2	99,4	109,4	108,1	100,9	75,2	123,3	115,0	124,0	69,8	135,7	113,3	113,7
Carrières	111,6	103,2	100,0	111,5	124,4	124,6	128,2	133,3	135,3	107,0	130,8	128,1	144,5	106,9	147,9	129,7	148,5
Céramiques	152,2	138,8	144,6	136,1	142,0	137,5	140,0	145,9	144,0	128,8	144,7	137,5	149,1	124,9	157,8	141,8	158,6
Bois et meubles	127,4	129,3	139,1	148,7	156,0	163,6	167,2	174,4	186,4	162,1	170,0	147,7	189,0	160,0	177,7	159,2	197,6
Peaux, cuirs et chaussures ..	90,3	87,3	83,5	86,1	91,9	93,2	94,2	95,3	94,0	94,8	98,5	82,5	98,0	94,2	99,8	85,4	98,2
Papier et livres	150,3	153,8	154,7	161,5	174,3	176,9	185,4	206,9	189,6	184,7	184,0	169,6	206,3	197,8	205,8	198,6	225,6
Tabacs manufacturés	112,6	117,1	119,0	121,9	117,6	123,7	123,3	124,2	133,5	128,5	126,3	110,8	127,2	122,4	126,5	115,8	131,6
Caoutchouc	119,3	121,8	124,4	130,4	138,2	147,7	147,4	154,5	158,4	151,5	142,8	130,9	163,5	140,5	156,2	148,4	172,8
Industries alimentaires	159,2	193,1	208,9	216,0	237,4	245,0	256,0	265,5	269,7	245,5	246,7	239,1	288,9	249,9	267,8	250,4	291,8
Divers	109,8	128,6	125,9	135,0	126,0	122,7	124,4	144,7	127,6	129,1	127,6	109,7	129,6	137,5	144,7	131,7	163,5
Ensemble ...	133,1	133,2	135,3	139,6	146,2	149,9	158,1	168,7	160,8	154,7	158,7	143,0	173,7	161,3	173,9	154,0	184,3

¹ Voir N.B. au tableau VIII-3.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	République Fédérale d'Allemagne			France			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1982	44,1	40,7	- 3,4	30,6	38,7	+ 8,1	39,3	28,3	- 11,0
1983	48,5	46,7	- 1,8	33,0	40,2	+ 7,2	42,7	31,5	- 11,2
1984	53,0	49,1	- 3,9	38,9	46,0	+ 7,1	50,0	34,7	- 15,3
1985	57,9	49,0	- 8,9	41,6	50,1	+ 8,5	51,2	37,6	- 13,6
1986	59,1	50,5	- 8,6	40,5	51,2	+ 10,7	45,6	38,4	- 7,2
1987	63,0	51,2	- 11,8	40,7	52,8	+ 12,1	44,5	38,8	- 5,7
1988	69,1	54,8	- 14,3	43,5	56,3	+ 12,8	50,2	41,4	- 8,8
1989	76,0	62,0	- 14,0	48,2	67,0	+ 18,8	56,9	45,0	- 11,9
1988 1 ^{er} trimestre	68,3	53,0	- 15,3	44,6	54,4	+ 9,8	48,2	39,8	- 8,4
2 ^e trimestre	70,0	56,4	- 13,6	43,7	57,2	+ 13,5	49,7	42,5	- 7,2
3 ^e trimestre	64,5	51,2	- 13,3	39,6	52,1	+ 12,5	49,5	39,0	- 10,5
4 ^e trimestre	73,6	58,5	- 15,1	46,2	61,4	+ 15,2	53,4	44,7	- 8,7
1989 1 ^{er} trimestre	76,7	61,0	- 15,7	48,4	67,3	+ 18,9	56,1	45,6	- 10,5
2 ^e trimestre	79,9	66,9	- 13,0	49,6	70,4	+ 20,8	59,7	46,9	- 12,8
3 ^e trimestre	70,6	59,5	- 11,1	44,5	60,3	+ 15,8	53,3	40,3	- 13,0
4 ^e trimestre	76,6	60,5	- 16,1	50,2	70,2	+ 20,0	57,9	45,6	- 12,3
1990 1 ^{er} trimestre	82,6	66,7	- 15,9	55,7	70,7	+ 15,0	59,5	46,7	- 12,8
1989 4 mois	77,3	62,4	- 14,9	48,3	67,8	+ 19,5	56,6	45,8	- 10,8
1990 4 mois	82,0	65,3	- 16,7	55,0	69,0	+ 14,0	59,1	46,2	- 12,9
Moyennes mensuelles	Italie			Royaume-Uni			C.E.E. ¹		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1982	7,9	10,1	+ 2,2	15,5	19,2	+ 3,7	139,6	140,6	+ 1,0
1983	8,6	10,3	+ 1,7	20,3	21,8	+ 1,5	155,8	154,6	- 1,2
1984	9,5	12,8	+ 3,3	23,3	24,7	+ 1,4	177,9	171,9	- 6,0
1985	9,8	14,4	+ 4,6	24,6	25,8	+ 1,2	188,6	182,2	- 6,4
1986	10,8	14,9	+ 4,1	21,3	22,3	+ 1,0	184,7	187,0	+ 2,3
1987	11,0	16,5	+ 5,5	20,4	21,8	+ 1,4	187,4	191,9	+ 4,5
1988	12,0	17,5	+ 5,5	21,6	26,3	+ 4,7	206,3	209,1	+ 2,8
1989	13,7	20,9	+ 7,2	25,5	30,8	+ 5,3	230,9	241,6	+ 10,7
1988 1 ^{er} trimestre	12,3	17,7	+ 5,4	21,2	23,9	+ 2,7	204,7	200,4	- 4,3
2 ^e trimestre	11,5	17,3	+ 5,8	22,1	25,6	+ 3,5	207,8	212,3	+ 4,5
3 ^e trimestre	12,1	14,8	+ 2,7	21,9	25,5	+ 3,6	196,2	194,2	- 2,0
4 ^e trimestre	12,3	20,4	+ 8,1	21,2	30,3	+ 9,1	216,7	229,9	+ 13,2
1989 1 ^{er} trimestre	13,3	21,3	+ 8,0	25,1	31,7	+ 6,6	229,7	242,4	+ 12,7
2 ^e trimestre	13,4	22,6	+ 9,2	27,3	32,9	+ 5,6	241,6	256,8	+ 15,2
3 ^e trimestre	13,8	17,8	+ 4,0	24,1	28,5	+ 4,4	216,5	220,7	+ 4,2
4 ^e trimestre	14,3	21,8	+ 7,5	25,4	30,2	+ 4,8	234,9	244,7	+ 9,8
1990 1 ^{er} trimestre	15,7	23,6	+ 7,9	28,9	30,4	+ 1,5	252,8	255,2	+ 2,4
1989 4 mois	13,0	21,6	+ 8,6	24,7	32,2	+ 7,5	229,9	245,2	+ 15,3
1990 4 mois	15,4	23,1	+ 7,7	27,0	28,5	+ 1,5	248,8	248,7	+ 0,1

N.B. Les données statistiques du commerce extérieur provenant de l'I.N.S. sont sujettes à révision mensuelle durant 12 mois.

¹ République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Grèce, Espagne et Portugal (depuis 1986).

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. (suite)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	Etats-Unis d'Amérique			Japon			Membres de l'O.P.E.P. ¹		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1982	15,6	8,8	- 6,8	4,2	1,2	- 3,0	18,7	8,9	- 9,8
1983	15,1	11,4	- 3,7	4,9	1,6	- 3,3	12,4	8,9	- 3,5
1984	16,0	15,1	- 0,9	5,6	2,1	- 3,5	11,1	9,2	- 1,9
1985	15,7	16,7	+ 1,0	5,9	2,1	- 3,8	9,0	8,4	- 0,6
1986	12,9	13,6	+ 0,7	7,1	2,4	- 4,7	6,8	6,0	- 0,8
1987	12,3	13,4	+ 1,1	6,9	2,6	- 4,3	6,7	4,6	- 2,1
1988	12,0	14,0	+ 2,0	6,4	3,3	- 3,1	7,1	4,6	- 2,5
1989	14,9	15,8	+ 0,9	7,3	4,3	- 3,0	9,7	5,4	- 4,3
1988 1 ^{er} trimestre	11,4	13,6	+ 2,2	6,3	3,1	- 3,2	6,5	4,9	- 1,6
2 ^e trimestre	12,6	13,7	+ 1,1	6,8	3,5	- 3,3	6,6	4,8	- 1,8
3 ^e trimestre	11,7	13,8	+ 2,1	5,9	3,3	- 2,6	8,2	4,4	- 3,8
4 ^e trimestre	14,4	15,0	+ 0,6	6,8	3,4	- 3,4	7,2	4,5	- 2,7
1989 1 ^{er} trimestre	14,3	15,5	+ 1,2	7,4	3,7	- 3,7	8,1	5,4	- 2,7
2 ^e trimestre	15,4	16,4	+ 1,0	7,9	4,4	- 3,5	10,2	5,6	- 4,6
3 ^e trimestre	14,4	15,7	+ 1,3	7,2	4,6	- 2,6	10,4	5,3	- 5,1
4 ^e trimestre	14,7	15,5	+ 0,8	6,9	4,4	- 2,5	10,0	5,3	- 4,7
1990 1 ^{er} trimestre	15,3	15,3	0,0	7,4	5,0	- 2,4	10,2	6,3	- 3,9
1989 4 mois	14,3	15,4	+ 1,1	7,4	3,9	- 3,5	8,4	5,4	- 3,0
1990 4 mois	15,4	14,7	- 0,7	7,7	4,7	- 3,0	9,9	6,0	- 3,9
Moyennes mensuelles	Pays à économie de marché						Pays à économie centralement planifiée		
	Pays développés			Pays en voie de développement			importations	exportations	balance commerc.
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.			
1982	180,0	171,2	- 8,8	33,2	21,9	- 11,3	7,7	4,3	- 3,4
1983	199,7	189,9	- 9,8	27,1	23,1	- 4,0	8,1	5,6	- 2,5
1984	224,5	214,6	- 9,9	29,1	26,8	- 2,3	11,5	5,8	- 5,7
1985	238,4	228,8	- 9,6	28,0	26,3	- 1,7	8,9	6,7	- 2,2
1986	226,1	227,4	+ 1,3	21,9	21,1	- 0,8	6,6	5,3	- 1,3
1987	228,7	232,4	+ 3,7	23,0	19,8	- 3,2	6,4	4,2	- 2,2
1988	249,4	253,3	+ 3,9	26,1	21,9	- 4,2	6,5	4,7	- 1,8
1989	282,2	292,8	+ 10,6	34,2	27,7	- 6,5	6,8	5,4	- 1,4
1988 1 ^{er} trimestre	246,5	242,7	- 3,8	23,9	20,4	- 3,5	5,9	4,7	- 1,2
2 ^e trimestre	252,5	256,6	+ 4,1	24,6	22,0	- 2,6	7,4	4,7	- 2,7
3 ^e trimestre	236,9	236,8	- 0,1	29,6	22,0	- 7,6	6,4	4,4	- 2,0
4 ^e trimestre	264,1	277,4	+ 13,3	26,4	23,4	- 3,0	6,2	5,0	- 1,2
1989 1 ^{er} trimestre	280,1	291,0	+ 10,9	31,0	26,3	- 4,7	6,6	5,6	- 1,0
2 ^e trimestre	294,5	308,4	+ 13,9	34,9	28,0	- 6,9	7,6	5,3	- 2,3
3 ^e trimestre	267,0	270,7	+ 3,7	35,4	27,1	- 8,3	5,9	4,9	- 1,0
4 ^e trimestre	285,8	298,7	+ 12,9	34,9	29,1	- 5,8	6,8	5,7	- 1,1
1990 1 ^{er} trimestre	304,2	306,1	+ 1,9	34,3	27,6	- 6,7	6,6	5,1	- 1,5
1989 4 mois	279,8	294,4	+ 14,6	30,8	26,5	- 4,3	6,7	5,5	- 1,2
1990 4 mois	299,4	297,5	- 1,9	33,2	26,2	- 7,0	6,6	4,9	- 1,7

N.B. Les données statistiques du commerce extérieur provenant de l'I.N.S. sont sujettes à révision mensuelle durant 12 mois.

¹ Membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole : Venezuela, Equateur, Nigéria, Algérie, Gabon, Libye, Koweït, Qatar, Emirats Arabes Unis, Irak, Iran, Arabie Saoudite et Indonésie.

Références bibliographiques : *Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L.* — *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur.* — *Statistiques Economiques belges 1970-1980.* — *Bulletins statistiques : Commerce extérieur (OCDE), Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Eurostatistiques (Office statistique des Communautés européennes).*

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS SUR BASE DES TRANSACTIONS

Chiffres annuels - (milliards de francs)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988		
							Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Transactions sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations	- 156,3	- 94,2	- 73,9	- 24,1	+ 25,3	- 6,5	3.234,5	3.183,1	+ 51,4
1.12 Travail à façon	+ 54,2	+ 58,7	+ 58,9	+ 56,1	+ 77,8	+ 54,9	71,1	16,8	+ 54,3
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	+ 24,2	+ 31,6	+ 25,5	+ 12,8	+ 25,9	+ 36,0	21,3	—	+ 21,3
1.2 Frets et assurances pour le transport de marchandises	+ 16,2	+ 16,2	+ 14,5	+ 26,2	+ 29,1	+ 33,2	175,4	131,4	+ 44,0
1.3 Autres frais de transport	+ 6,8	+ 8,1	+ 3,0	- 5,1	- 9,2	+ 1,1	80,7	82,6	- 1,9
1.4 Déplacements à l'étranger	- 28,0	- 19,5	- 16,8	- 23,0	- 31,7	- 35,3	126,3	169,9	- 43,6
1.5 Revenus de placements et d'investissements ..	- 9,6	- 8,8	- 3,5	- 7,9	+ 5,2	+ 13,4	1.187,8	1.176,1	+ 11,7
1.6 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 43,1	+ 50,0	+ 54,6	+ 62,0	+ 71,4	+ 80,5	100,3	15,8	+ 84,5
1.7 Autres :									
1.71 Travailleurs frontaliers	+ 2,2	+ 4,6	+ 5,4	+ 4,9	+ 6,1	+ 3,2	29,4	26,3	+ 3,1
1.72 Autres	- 6,7	- 9,4	- 19,4	- 18,8	- 17,7	- 21,9	322,0	345,0	- 23,0
Total 1	- 53,9	+ 37,3	+ 48,3	+ 83,1	+ 182,2	+ 158,6	5.348,8	5.147,0	+ 201,8
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	- 11,0	- 9,2	- 10,0	- 7,4	- 9,6	- 4,3	50,7	49,2	+ 1,5
2.2 Transferts publics	- 45,3	- 50,2	- 40,9	- 34,4	- 33,9	- 51,7	39,2	110,8	- 71,6
Total 2	- 56,3	- 59,4	- 50,9	- 41,8	- 43,5	- 56,0	89,9	160,0	- 70,1
Opérations courantes (Total 1. + 2.)	- 110,2	- 22,1	- 2,6	+ 41,3	+ 138,7	+ 102,6	5.438,7	5.307,0	+ 131,7
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat :									
3.11 Engagements	+ 137,5	+ 30,8	+ 74,9	+ 14,9	+ 60,9	+ 17,3	264,8	172,3	+ 92,5
3.12 Avoirs	- 5,7	- 7,2	- 6,7	- 5,3	- 6,1	- 5,9	0,2	3,8	- 3,6
3.2 Autres pouvoirs publics	+ 7,9	- 0,5	+ 0,8	- 2,8	- 12,8	- 2,8	6,6	9,0	- 2,4
Total 3	+ 139,7	+ 23,1	+ 69,0	+ 6,8	+ 42,0	+ 8,6	271,6	185,1	+ 86,5
4. Mouvement des capitaux des entreprises¹ et particuliers :									
4.1 Crédits commerciaux (chiffres nets)	- 15,2	- 23,5	+ 0,5	- 18,0	+ 5,5	+ 1,6	—	12,1	- 12,1
4.2 Autres :									
4.21 Organismes publics d'exploitation	+ 13,0	+ 1,5	+ 5,6	- 5,0	- 6,6	- 6,4	1,6	4,8	- 3,2
4.22 Interméd. financiers du secteur public ..	+ 1,8	- 9,3	+ 1,9	- 12,8	- 23,4	+ 8,1	40,4	10,3	+ 30,1
4.23 Secteur privé :									
4.231 Investissem. et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.2311 Valeurs mob. (chiff. nets)	- 57,6	- 90,4	- 110,5	- 122,1	- 165,5	- 138,6	—	379,7	- 379,7
4.2312 Investissements directs ..	+ 3,5	- 18,3	- 16,3	- 13,7	- 72,7	- 100,1	38,8	171,5	- 132,7
4.2313 Immeubles	- 0,9	- 0,4	- 0,8	- 0,9	- 2,4	- 3,0	5,3	11,1	- 5,8
4.2314 Autres (chiffres nets) ...	- 35,0	+ 12,5	- 5,8	+ 4,0	- 24,6	- 5,6	14,6	—	+ 14,6
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.2321 Valeurs mob. (chiff. nets) ..	- 0,8	+ 11,4	+ 14,3	+ 27,6	+ 55,0	+ 82,1	290,7	—	+ 290,7
4.2322 Investissements directs ..	+ 63,5	+ 65,0	+ 20,8	+ 56,9	+ 28,2	+ 87,3	302,7	119,2	+ 183,5
4.2323 Immeubles	+ 5,7	+ 3,0	+ 3,0	+ 3,9	+ 2,6	+ 0,2	9,8	6,9	+ 2,9
4.2324 Autres (chiffres nets) ...	- 6,6	+ 8,0	+ 18,8	- 7,2	+ 29,8	+ 67,9	—	39,8	- 39,8
Total 4	- 28,6	- 40,5	- 68,5	- 87,3	- 174,1	- 6,5	703,9	755,4	- 51,5
5. Erreurs et omissions (nettes)	- 0,4	- 26,3	- 12,0	- 5,4	+ 3,2	+ 3,2	—	4,5	- 4,5
6. Contrepartie de monétisation / démonétisation d'or monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 10,6	0,0	0,0	0,0
Total 1 à 6	+ 0,5	- 65,8	- 14,1	- 44,6	+ 9,8	+ 97,3	6.414,2	6.252,0	+ 162,2
7. Financement du total :									
7.1 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :									
7.11 Banques belges et luxembourgeoises :									
7.111 Francs belge et luxem.	- 16,1	+ 40,8	- 33,4	- 29,2	+ 0,4	- 34,8	—	—	- 46,3
7.112 Monnaies étrangères	+ 54,4	- 84,6	- 48,1	- 6,6	+ 2,0	+ 51,3	—	—	+ 183,5
7.12 Organismes divers	- 0,3	+ 0,1	+ 0,2	- 0,4	+ 0,2	+ 0,1	—	—	- 0,2
7.13 B.N.B. (réserv. de change nettes)	- 37,5	- 22,1	+ 67,2	- 8,4	+ 7,2	+ 80,7	—	—	+ 25,2
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	—	—	—	—	—	—	—

N.B. Pour la méthodologie de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise : voir « Références bibliographiques ».

¹ Non compris les organismes principalement monétaires.

IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS SUR BASE DES TRANSACTIONS

Soldes trimestriels

(milliards de francs)

	1987		1988				* 1989		
	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Transactions sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations	+ 6,0	- 12,4	- 0,5	+ 29,0	- 0,6	+ 23,5	+ 6,9	+ 12,9	- 5,6
1.12 Travail à façon	+ 11,0	+ 13,6	+ 14,5	+ 12,8	+ 11,8	+ 15,2	+ 16,2	+ 16,6	+ 14,3
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 9,4	+ 8,6	+ 6,1	+ 6,4	+ 1,4	+ 7,4	+ 0,8	+ 2,2	+ 2,8
1.2 Frets et assurances pour le transport de marchandises	+ 9,3	+ 9,3	+ 10,5	+ 10,5	+ 12,5	+ 10,5	+ 12,3	+ 13,5	+ 13,9
1.3 Autres frais de transport	+ 0,1	- 0,5	0,0	+ 0,7	- 1,8	- 0,8	- 3,7	- 2,9	- 3,2
1.4 Déplacements à l'étranger	- 18,6	- 2,9	- 6,8	- 7,5	- 23,0	- 6,3	- 8,2	- 8,0	- 25,3
1.5 Revenus de placements et d'investissements	+ 7,0	+ 13,5	+ 5,5	- 1,7	+ 0,9	+ 7,0	+ 7,9	+ 18,7	+ 7,4
1.6 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 19,1	+ 21,1	+ 21,0	+ 20,8	+ 20,3	+ 22,4	+ 19,5	+ 21,5	+ 21,0
1.7 Autres :									
1.71 Travailleurs frontaliers	+ 1,1	+ 0,2	+ 1,5	+ 1,0	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,7
1.72 Autres	- 3,4	- 5,2	- 0,2	- 6,5	- 4,2	- 12,1	+ 1,3	- 13,5	- 6,9
Total 1	+ 41,0	+ 45,3	+ 51,6	+ 65,5	+ 17,8	+ 66,9	+ 53,4	+ 61,2	+ 19,1
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	- 1,4	- 0,1	0,0	- 0,3	- 0,6	+ 2,4	+ 1,5	- 1,4	- 0,5
2.2 Transferts publics	- 8,9	- 13,1	- 14,7	- 17,0	- 17,5	- 22,4	- 18,9	- 16,5	- 18,8
Total 2	- 10,3	- 13,2	- 14,7	- 17,3	- 18,1	- 20,0	- 17,4	- 17,9	- 19,3
Opérations courantes (Total 1. + 2.)	+ 30,7	+ 32,1	+ 36,9	+ 48,2	- 0,3	+ 46,9	+ 36,0	+ 43,3	- 0,2
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat :									
3.11 Engagements	+ 26,9	+ 10,6	+ 3,8	+ 40,3	+ 55,5	- 7,1	+ 11,1	+ 1,9	+ 34,6
3.12 Avoirs	- 0,4	- 4,3	- 0,2	- 1,9	0,0	- 1,5	- 3,3	- 1,7	- 0,5
3.2 Autres pouvoirs publics	+ 1,1	- 1,7	+ 1,3	+ 1,1	- 0,6	- 4,2	- 0,5	- 0,2	0,0
Total 3	+ 27,6	+ 4,6	+ 4,9	+ 39,5	+ 54,9	- 12,8	+ 7,3	0,0	+ 34,1
4. Mouvement des capitaux des entreprises¹ et particuliers :									
4.1 Crédits commerciaux	+ 13,6	- 8,0	+ 1,1	- 21,0	+ 15,4	- 7,6	- 7,0	- 4,4	+ 29,4
4.2 Autres :									
4.21 Organismes publics d'exploitation	+ 0,9	- 0,1	- 3,4	+ 0,6	- 0,1	- 0,3	- 3,2	- 0,3	- 2,5
4.22 Interméd. financiers du secteur public	+ 15,4	- 17,6	+ 30,2	- 18,4	- 13,0	+ 31,3	- 56,0	+ 10,6	+ 15,9
4.23 Secteur privé :									
4.231 Investissem. et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.2311 Valeurs mob.	- 56,3	- 43,0	- 70,6	- 91,6	- 79,0	- 138,5	- 153,9	- 76,8	- 262,0
4.2312 Investissements directs ..	- 39,4	- 38,7	- 35,8	- 31,7	- 28,4	- 36,8	- 45,2	- 73,6	- 57,6
4.2313 Immeubles	- 0,9	- 1,0	- 1,0	- 3,0	- 0,9	- 0,9	- 4,2	- 3,8	- 1,0
4.2314 Autres	+ 5,4	+ 2,0	- 3,6	- 6,2	- 4,0	+ 28,4	- 23,7	- 55,1	+ 27,5
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.2321 Valeurs mob.	+ 33,7	+ 19,0	+ 38,5	+ 41,5	+ 53,1	+ 157,6	+ 98,8	+ 75,0	+ 107,3
4.2322 Investissements directs ..	+ 25,8	+ 27,3	+ 95,4	+ 24,5	- 11,9	+ 75,5	+ 55,3	+ 85,1	+ 60,5
4.2323 Immeubles	+ 0,4	- 0,1	+ 0,8	+ 0,7	+ 0,4	+ 1,0	+ 1,2	+ 2,7	+ 3,8
4.2324 Autres	+ 7,2	+ 47,9	- 22,2	- 18,1	- 16,6	+ 17,1	+ 8,7	+ 4,6	- 9,1
Total 4	+ 5,8	- 12,3	+ 29,4	- 122,7	- 85,0	+ 126,8	- 129,2	- 36,0	- 87,8
5. Erreurs et omissions	- 0,3	+ 11,9	- 6,7	- 10,4	+ 13,8	- 1,2	- 13,8	+ 27,2	- 41,8
6. Contrepartie de monétisation / démonétisation d'or monétaire	- 1,7	- 3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,6
Total 1 à 6	+ 62,1	+ 32,8	+ 64,5	- 45,4	- 16,6	+ 159,7	- 99,7	+ 34,5	- 96,3
7. Financement du total :									
7.1 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :									
7.11 Banques belges et luxembourgeoises :									
7.111 Francs belge et luxem.	- 9,0	+ 22,9	- 16,5	- 39,8	+ 9,7	+ 0,3	- 17,1	- 21,0	- 21,3
7.112 Monnaies étrangères	+ 47,8	+ 24,2	+ 67,7	- 6,4	- 30,6	+ 152,8	- 87,6	+ 56,9	- 83,5
7.12 Organismes divers	+ 0,6	- 0,1	+ 0,1	0,0	0,0	- 0,3	+ 0,3	0,0	0,0
7.13 B.N.B. (réserv. de change nettes)	+ 22,7	- 14,2	+ 13,2	+ 0,8	+ 4,3	+ 6,9	+ 4,7	- 1,4	+ 8,5
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	-	-	-	-	-	-	-	-	-

N.B. Pour la méthodologie de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise : voir « Références bibliographiques ».

¹ Voir tableau IX-1, note 1.

IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS SUR BASE DES TRANSACTIONS

Recettes et dépenses trimestrielles

(milliards de francs)

	* 1988			* 1989		
	2 ^e trimestre			3 ^e trimestre		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :						
1.1 Transactions sur marchandises :						
1.11 Exportations et importations	946,0	933,1	+ 12,9	828,0	833,6	- 5,6
1.12 Travail à façon	22,2	5,6	+ 16,6	18,2	3,9	+ 14,3
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	2,2	—	+ 2,2	2,8	—	+ 2,8
1.2 Frets et assurances pour le transport de marchandises	53,6	40,1	+ 13,5	53,4	39,5	+ 13,9
1.3 Autres frais de transport	23,1	26,0	- 2,9	23,3	26,5	- 3,2
1.4 Déplacements à l'étranger	29,4	37,4	- 8,0	40,1	65,4	- 25,3
1.5 Revenus de placements et d'investissements ..	440,6	421,9	+ 18,7	459,7	452,3	+ 7,4
1.6 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	25,6	4,1	+ 21,5	24,9	3,9	+ 21,0
1.7 Autres :						
1.71 Travailleurs frontaliers	8,1	7,9	+ 0,2	8,3	7,6	+ 0,7
1.72 Autres	98,9	112,4	- 13,5	106,8	113,7	- 6,9
Total 1	1.649,7	1.588,5	+ 61,2	1.565,5	1.546,4	+ 19,1
2. Transferts :						
2.1 Transferts privés	13,1	14,5	- 1,4	15,1	15,6	- 0,5
2.2 Transferts publics	8,7	25,2	- 16,5	7,8	26,6	- 18,8
Total 2	21,8	39,7	- 17,9	22,9	42,2	- 19,3
Opérations courantes (Total 1. + 2.)	1.671,5	1.628,2	+ 43,3	1.588,4	1.588,6	- 0,2
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :						
3.1 Etat :						
3.11 Engagements	58,9	57,0	+ 1,9	68,7	34,1	+ 34,6
3.12 Avoirs	0,0	1,7	- 1,7	0,0	0,5	- 0,5
3.2 Autres pouvoirs publics	0,4	0,6	- 0,2	0,0	0,0	0,0
Total 3	59,3	59,3	0,0	68,7	34,6	+ 34,1
4. Mouvement des capitaux des entreprises¹ et particuliers :						
4.1 Crédits commerciaux (chiffres nets)	—	4,4	- 4,4	29,4	—	+ 29,4
4.2 Autres :						
4.21 Organismes publics d'exploitation	0,0	0,3	- 0,3	0,1	2,6	- 2,5
4.22 Interméd. financiers du secteur public ..	16,6	6,0	+ 10,6	18,8	2,9	+ 15,9
4.23 Secteur privé :						
4.231 Investissem. et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :						
4.2311 Valeurs mob. (chiff. nets)	—	76,8	- 76,8	—	262,0	- 262,0
4.2312 Investissements directs ..	12,1	85,7	- 73,6	10,5	68,1	- 57,6
4.2313 Immeubles	1,4	5,2	- 3,8	2,3	3,3	- 1,0
4.2314 Autres (chiffres nets) ...	—	55,1	- 55,1	27,5	—	+ 27,5
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :						
4.2321 Valeurs mob. (chiff. nets)	75,0	—	+ 75,0	107,3	—	+ 107,3
4.2322 Investissements directs ..	93,1	8,0	+ 85,1	73,1	12,6	+ 60,5
4.2323 Immeubles	4,3	1,6	+ 2,7	6,0	2,2	+ 3,8
4.2324 Autres (chiffres nets) ...	4,6	—	+ 4,6	—	9,1	- 9,1
Total 4	207,1	243,1	- 36,0	275,0	362,8	- 87,8
5. Erreurs et omissions (nettes)	27,2	—	+ 27,2	—	41,8	- 41,8
6. Contrepartie de monétisation / démonétisation d'or monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	- 0,6
Total 1 à 6	1.965,1	1.930,6	+ 34,5	1.932,1	2.028,4	- 96,3
7. Financement du total :						
7.1 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :						
7.11 Banques belges et luxembourgeoises :						
7.111 Francs belge et luxem.	—	—	- 21,0	—	—	- 21,3
7.112 Monnaies étrangères	—	—	+ 56,9	—	—	- 83,5
7.12 Organismes divers :	—	—	0,0	—	—	0,0
7.13 B.N.B. (réserv. de change nettes)	—	—	- 1,4	—	—	+ 8,5
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	—	—	—	—

N.B. Pour la méthodologie de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise : voir « Références bibliographiques ».

¹ Voir tableau IX-1, note 1.

IX - 4. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS SUR BASE DE CAISSE

(Soldes en milliards de francs)

	1988	* 1989	1988		* 1989				* 1990	
	Année		3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	avril	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	avril
1. Transactions sur biens et services :										
1.1 Transactions sur marchandises :										
1.11 Exportations et importations	+ 41,3	+ 27,0	+ 12,7	+ 17,6	+ 2,4	+ 3,5	+ 21,5	- 2,0	- 21,7	+ 1,4
1.12 Travail à façon	+ 53,2	+ 63,3	+ 13,9	+ 14,0	+ 14,9	+ 4,8	+ 13,3	+ 17,1	+ 16,2	+ 4,7
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 20,4	+ 18,7	+ 1,4	+ 6,9	- 0,4	- 0,2	+ 6,1	+ 8,8	+ 8,3	+ 8,4
1.2 Frets et assurances pour le transport de marchandises	+ 44,0	+ 53,8	+ 12,5	+ 10,5	+ 12,3	+ 4,2	+ 13,9	+ 14,1	+ 13,1	+ 2,5
1.3 Autres frais de transport	- 1,9	- 12,9	- 1,8	- 0,8	- 3,7	- 0,6	- 3,2	- 3,1	- 2,5	- 1,0
1.4 Déplacements à l'étranger	- 43,6	- 47,6	- 23,0	- 6,3	- 8,2	- 2,8	- 25,3	- 6,1	- 11,5	- 3,1
1.5 Revenus de placements et d'investissements	+ 11,7	+ 42,1	+ 0,9	+ 7,0	+ 7,9	+ 7,2	+ 7,4	+ 8,1	+ 16,7	- 1,5
1.6 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 84,5	+ 84,3	+ 20,3	+ 22,4	+ 19,5	+ 6,7	+ 21,0	+ 22,3	+ 19,6	+ 7,4
1.7 Autres :										
1.71 Travailleurs frontaliers	+ 3,1	+ 1,4	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,1	- 0,2	+ 0,6
1.72 Autres	- 23,0	- 33,0	- 4,2	- 12,1	+ 1,3	- 2,7	- 6,9	- 13,9	- 4,4	+ 1,7
Total 1	+ 189,7	+ 197,1	+ 33,2	+ 59,3	+ 46,4	+ 20,8	+ 48,5	+ 45,4	+ 33,6	+ 21,1
2. Transferts :										
2.1 Transferts privés	+ 1,5	+ 1,7	- 0,6	+ 2,4	+ 1,5	- 0,6	- 0,5	+ 2,1	- 5,8	+ 2,3
2.2 Transferts publics	- 71,6	- 73,9	- 17,5	- 22,4	- 18,9	- 5,7	- 18,8	- 19,7	- 17,1	- 6,5
Total 2	- 70,1	- 72,2	- 18,1	- 20,0	- 17,4	- 6,3	- 19,3	- 17,6	- 22,9	- 4,2
Opérations courantes (Total 1. + 2.)	+ 119,6	+ 124,9	+ 15,1	+ 39,3	+ 29,0	+ 14,5	+ 29,2	+ 27,8	+ 10,7	+ 16,9
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :										
3.1 Etat :										
3.11 Engagements	+ 92,5	+ 84,6	+ 55,5	- 7,1	+ 11,1	- 15,9	+ 34,6	+ 37,0	- 3,3	+ 10,7
3.12 Avoirs	- 3,6	- 10,3	0,0	- 1,5	- 3,3	- 0,3	- 0,5	- 4,8	- 0,5	- 0,2
3.2 Autres pouvoirs publics	- 2,4	- 1,5	- 0,6	- 4,2	- 0,5	+ 0,1	0,0	- 0,8	+ 1,7	0,0
Total 3	+ 86,5	+ 72,8	+ 54,9	- 12,8	+ 7,3	- 16,1	+ 34,1	+ 31,4	- 2,1	+ 10,5
4. Mouvement des capitaux des entreprises¹ et particuliers :										
4.1 Crédits commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4.2 Autres :										
4.21 Organismes publics d'exploitation	- 3,2	- 9,7	- 0,1	- 0,3	- 3,2	- 0,3	- 2,5	- 3,7	+ 0,4	0,0
4.22 Interméd. financiers du secteur public	+ 30,1	- 15,0	- 13,0	+ 31,3	- 56,0	+ 12,2	+ 15,9	+ 14,5	- 17,9	+ 10,7
4.23 Secteur privé :										
4.231 Investissem. et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :										
4.2311 Valeurs mob.	- 379,7	- 559,9	- 79,0	- 138,5	- 153,9	- 49,1	- 262,0	- 67,2	+ 8,2	- 19,9
4.2312 Investissements directs	- 132,7	- 256,8	- 28,4	- 36,8	- 45,2	- 31,2	- 57,6	- 80,4	- 24,8	- 7,3
4.2313 Immeubles	- 5,8	- 11,4	- 0,9	- 0,9	- 4,2	- 0,5	- 1,0	- 2,3	- 3,1	- 1,2
4.2314 Autres	+ 14,6	- 12,7	- 4,0	+ 28,4	- 23,7	- 9,5	+ 27,5	+ 38,5	- 9,5	- 7,9
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :										
4.2321 Valeurs mob.	+ 290,7	+ 441,4	+ 53,1	+ 157,6	+ 98,8	+ 23,6	+ 107,3	+ 160,3	+ 57,3	+ 18,5
4.2322 Investissements directs	+ 183,5	+ 266,6	- 11,9	+ 75,5	+ 55,3	+ 31,3	+ 60,5	+ 65,7	+ 61,0	+ 13,5
4.2323 Immeubles	+ 2,9	+ 11,9	+ 0,4	+ 1,0	+ 1,2	+ 1,0	+ 3,8	+ 4,2	+ 3,0	+ 1,1
4.2324 Autres	- 39,8	+ 32,8	- 16,6	+ 17,1	+ 8,7	+ 16,9	- 9,1	+ 28,6	+ 16,8	+ 12,4
Total 4	- 39,4	- 112,8	- 100,4	+ 134,4	- 122,2	- 5,6	- 117,2	+ 158,2	+ 91,4	+ 19,9
5. Erreurs et omissions	- 4,5	- 7,6	+ 13,8	- 1,2	- 13,8	+ 23,0	- 41,8	+ 20,8	- 35,5	+ 1,3
6. Contrepartie de monétisation / démonétisation d'or monétaire	0,0	- 2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,6	- 2,0	0,0	0,0
Total 1 à 6	+ 162,2	+ 74,7	- 16,6	+ 159,7	- 99,7	+ 15,8	- 96,3	+ 236,2	+ 64,5	+ 48,6
7. Financement du total :										
7.1 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :										
7.11 Banques belges et luxembourgeoises :										
7.111 Francs belge et luxem.	- 46,3	- 56,1	+ 9,7	+ 0,3	- 17,1	+ 6,8	- 21,3	+ 3,3	+ 11,0	- 14,5
7.112 Monnaies étrangères	+ 183,5	+ 118,1	- 30,6	+ 152,8	- 87,6	+ 8,3	- 83,5	+ 232,3	+ 50,1	+ 61,2
7.12 Organismes divers	- 0,2	+ 0,4	0,0	- 0,3	+ 0,3	- 0,2	0,0	+ 0,1	0,0	- 0,2
7.13 B.N.B. (réserv. de change nettes)	+ 25,2	+ 12,3	+ 4,3	+ 6,9	+ 4,7	+ 0,9	+ 8,5	+ 0,5	+ 3,4	+ 2,1
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

N.B. Pour la méthodologie de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise : voir « Références bibliographiques ».

¹ Voir tableau IX-1, note ¹.

**IX - 5. — OPERATIONS AVEC L'ETRANGER, OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES
DES RESIDENTS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT BELGES
ET LUXEMBOURGEOIS ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME**

(milliards de francs)

	1986	1987	1988	* 1989	* 1989		* 1990	
					3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	avril
1. Opérations courantes ¹	+ 138,7	+ 102,6	+ 131,7	.	- 0,2	.	.	.
1bis. Opérations courantes sur la base de caisse	+ 144,2	+ 104,2	+ 119,6	+ 124,9	+ 29,2	+ 27,8	+ 10,7	+ 16,9
2. Opérations en capital du secteur privé non financier ² :								
2.1 Crédits commerciaux	+ 5,5	+ 1,6	- 12,1	.	+ 29,4	.	.	.
2.2 Avoirs nets en francs belge et luxembourgeois des non-résidents auprès des établissements de crédit résidents	- 59,0	+ 50,0	+ 88,7	+ 28,3	- 12,4	- 14,3	- 9,3	+ 28,8
2.21 Au comptant	- 32,1	+ 41,7	+ 65,9	+ 41,6	+ 20,3	- 10,1	- 35,5	+ 9,7
2.22 A terme	- 26,9	+ 8,3	+ 22,8	- 13,3	- 32,7	- 4,2	+ 26,2	+ 19,1
2.3 Avoirs nets en monnaies étrangères des entreprises et particuliers résidents	+ 89,5	+ 29,0	- 75,6	- 23,0	+ 116,1	- 109,7	- 41,5	- 38,2
2.31 Au comptant	+ 53,1	- 40,9	- 111,1	- 108,4	+ 26,6	- 45,1	+ 19,6	- 43,1
2.32 A terme	+ 36,4	+ 69,9	+ 35,5	+ 85,4	+ 89,5	- 64,6	- 61,1	+ 4,9
2.4 Valeurs mobilières	- 93,5	- 60,2	- 135,4	- 190,7	- 121,4	+ 28,3	+ 35,3	- 3,8
2.41 Actions	- 0,8	+ 23,4	+ 37,5	- 50,3	- 2,6	- 25,8	+ 25,5	- 6,0
2.411 Avoirs de résidents	- 30,7	- 0,5	+ 18,5	- 81,4	- 19,3	- 29,3	+ 17,4	- 7,5
2.412 Avoirs de non-résidents	+ 29,9	+ 23,9	+ 19,0	+ 31,1	+ 16,7	+ 3,5	+ 8,1	+ 1,5
2.42 Obligations	- 92,7	- 83,6	- 172,9	- 140,4	- 118,8	+ 54,1	+ 9,8	+ 2,2
2.421 Avoirs de résidents	- 107,2	- 111,4	- 212,6	- 167,0	- 116,4	+ 28,4	+ 20,5	+ 4,4
2.422 Avoirs de non-résidents	+ 14,5	+ 27,8	+ 39,7	+ 26,6	- 2,4	+ 25,7	- 10,7	- 2,2
2.5 Investissements directs et opérations en capital apparentées	- 40,7	- 12,1	+ 51,2	+ 25,2	+ 20,6	- 2,1	+ 33,9	+ 15,2
2.51 Avoirs de résidents	- 80,8	- 108,3	- 138,4	- 275,1	- 56,8	- 82,7	- 29,2	- 6,1
2.52 Avoirs de non-résidents	+ 40,1	+ 96,2	+ 189,6	+ 300,3	+ 77,4	+ 80,6	+ 63,1	+ 21,3
2.6 Total (2.1 à 2.5)	- 98,2	+ 8,3	- 83,2	.	+ 32,3	.	.	.
2.6bis Total, à l'exclusion des crédits commerciaux (2.2 à 2.5)	- 103,7	+ 6,7	- 71,1	- 160,2	+ 2,9	- 97,8	+ 18,4	+ 2,0
3. Opérations en capital en monnaies étrangères des établissements de crédit résidents ²	- 74,6	- 56,0	- 23,2	- 5,1	+ 4,0	- 15,1	- 0,4	- 15,4
3.1 Au comptant	- 65,1	+ 22,2	+ 35,1	+ 67,0	+ 60,8	- 83,9	- 35,3	+ 8,6
3.2 A terme	- 9,5	- 78,2	- 58,3	- 72,1	- 56,8	+ 68,8	+ 34,9	- 24,0
4. Opérations en capital des entreprises publiques non financières et opérations en capital en francs des pouvoirs publics ²	- 12,3	- 3,8	- 17,5	- 3,4	+ 0,3	+ 2,5	- 3,5	+ 0,6
4.1 Opérations des entreprises publiques non financières	- 6,6	- 6,4	- 3,2	- 9,7	- 2,5	- 3,7	+ 0,7	0,0
4.2 Opérations en francs des pouvoirs publics	- 5,7	+ 2,6	- 14,3	+ 6,3	+ 2,8	+ 6,2	- 4,2	+ 0,6
5. Erreurs et omissions	- 4,3	+ 5,7	- 1,3	- 7,2	- 41,6	+ 19,3	- 32,9	- 1,2
6. Contrepartie de monétisation/démonétisation d'or ...	0,0	- 10,6	0,0	- 2,6	- 0,6	- 2,0	0,0	0,0
7. Total (1 + 2.6 + 3 + 4 + 5 + 6 = 1bis + 2.6bis + 3 + 4 + 5 + 6)	- 50,7	+ 46,2	+ 6,5	- 53,6	- 5,8	- 65,3	- 7,7	+ 2,9
Financement du total :								
7.1 Opérations en capital, au comptant, en monnaies étrangères des pouvoirs publics ³	- 57,9	- 34,5	- 18,7	- 65,9	- 14,3	- 65,8	- 11,1	+ 0,8
7.2 Mouvement des réserves de change nettes de la Banque Nationale de Belgique ⁴	+ 7,2	+ 80,7	+ 25,2	+ 12,3	+ 8,5	+ 0,5	+ 3,4	+ 2,1

N.B. Pour la méthodologie de la Balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise : voir « Références bibliographiques ».

¹ Signe + : excédent; signe - : déficit.

² Signe + : entrées de capitaux; signe - : sorties.

³ Signe + : diminution de la dette en monnaies étrangères des pouvoirs publics; signe - : augmentation.

⁴ Signe + : augmentation des réserves; signe - : diminution.

IX - 6. — MONNAIES UTILISEES POUR LES REGLEMENTS D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS¹

(pourcentage du total)

	Monnaies des pays de la C.E.E.								Dollar des Etats-Unis	Autres
	Francs belge et luxem- bourgeois	Mark allemand	Franc français	Florin des Pays-Bas	Livre sterling	Lire italienne	Autres	Total		
Paiements d'importations										
1982	23,9	17,3	10,0	8,7	3,5	1,8	0,3	65,5	29,9	4,6
1983	25,1	17,9	10,1	8,4	3,8	2,0	0,3	67,6	27,1	5,3
1984	26,3	18,0	10,3	8,7	3,9	1,9	0,3	69,4	25,6	5,0
1985	28,2	18,4	10,5	8,7	3,5	2,0	0,3	71,6	23,4	5,0
1986	29,2	21,4	11,2	9,5	3,3	2,5	0,4	77,5	16,6	5,9
1987	28,5	22,4	11,3	9,2	3,1	2,7	1,0	78,2	16,7	5,1
1988	28,5	22,4	11,2	9,1	3,3	2,7	1,0	78,2	16,7	5,1
1989	28,2	22,3	10,9	8,8	3,5	2,6	1,0	77,3	17,9	4,8
1988 3 premiers mois	29,0	22,2	11,3	8,9	3,0	2,5	0,9	77,8	16,6	5,6
6 premiers mois	28,9	22,2	11,6	8,9	3,1	2,6	0,9	78,2	16,5	5,3
9 premiers mois	28,5	22,2	11,4	9,0	3,2	2,6	0,9	77,8	16,9	5,3
1989 3 premiers mois	28,9	22,2	10,8	8,7	3,3	2,6	1,0	77,5	17,3	5,2
6 premiers mois	28,2	22,1	10,7	8,7	3,5	2,6	1,0	76,8	18,2	5,0
9 premiers mois	28,2	22,1	10,9	8,8	3,4	2,7	1,0	77,1	18,1	4,8
1990 3 premiers mois	29,9	21,2	11,1	9,0	3,5	2,6	0,9	78,2	16,8	5,0
Recettes d'exportations										
1982	35,4	17,5	14,3	7,0	3,5	2,4	0,4	80,5	16,7	2,8
1983	34,8	18,2	14,1	7,4	3,8	2,3	0,4	81,0	16,0	3,0
1984	34,9	17,7	13,2	7,4	4,0	2,5	0,5	80,2	16,6	3,2
1985	35,0	18,0	14,5	7,6	4,4	2,6	0,5	82,6	13,9	3,5
1986	36,0	19,2	15,4	7,9	4,0	2,8	0,6	85,9	10,0	4,1
1987	35,4	18,0	15,4	8,4	4,4	2,9	0,9	85,4	11,0	3,6
1988	34,7	18,2	15,1	8,4	5,1	2,9	1,0	85,4	10,9	3,7
1989	34,6	18,0	15,9	7,8	4,9	2,8	1,1	85,1	11,3	3,6
1988 3 premiers mois	34,8	17,7	15,8	8,4	5,2	2,8	1,0	85,7	10,7	3,6
6 premiers mois	34,4	18,2	15,7	8,3	5,0	2,9	1,0	85,5	10,8	3,7
9 premiers mois	34,6	17,9	15,4	8,3	5,0	2,9	1,0	85,1	11,2	3,7
1989 3 premiers mois	34,7	17,8	15,7	7,5	5,5	2,9	1,1	85,2	11,3	3,5
6 premiers mois	34,6	17,9	15,8	7,7	5,1	2,8	1,1	85,0	11,4	3,6
9 premiers mois	34,4	17,8	16,0	7,7	5,0	2,9	1,1	84,9	11,5	3,6
1990 3 premiers mois	35,2	18,9	15,7	8,1	4,6	2,8	1,3	86,6	9,7	3,7

¹ A l'exclusion des paiements de faible importance, des opérations d'arbitrage et des transactions sur diamants.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1970-1980. Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* : XLVIII^e année, tome I, n° 1 janvier 1973 : « Une nouvelle statistique : opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme » ; LIII^e année, tome I, n° 6 juin 1978 : « La méthodologie de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise » ; LIV^e année,

tome I, n° 1 janvier 1979 : « Réforme des données publiées au chapitre IX » ; LVIII^e année, tome I, n° 3, mars 1983 : « Modifications apportées au chapitre IX » ; LXIII^e année, tome II, n° 4, octobre 1988 : « La balance des paiements de l'union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1986 et 1987 sur la base des transactions » ; LXIV^e année, tome II, n° 2-3, août-septembre 1989 : « Modifications de l'enregistrement des exportations sur la base de caisse et du traitement des effets commerciaux ». *Rapports de la B.N.B. La méthodologie de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise*, Eurostat, 1984.

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1a. — COURS OFFICIELS ARRÊTÉS PAR LES BANQUIERS RÉUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION À BRUXELLES

Chiffres annuels

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 liras italiennes	1 dollar canadien	1 florin des Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre	1 punt irlandais	100 drachmes ¹	1 Ecu ²
1982	45,76	18,83	18,38	6,96	79,80	3,38	37,08	17,11	7,31	22,52	41,63	5,48	267,88	7,09	9,50	57,99	7,94	64,84	—	—
1983	51,18	20,01	21,55	6,72	77,50	3,37	41,52	17,91	6,66	24,34	35,68	5,59	284,50	7,00	9,18	46,77	6,36	63,58	—	—
1984	57,79	20,31	24,32	6,61	76,98	3,29	44,63	18,01	6,98	24,61	35,93	5,58	288,81	7,08	9,61	39,62	1,61	62,60	—	45,06
1985	59,36	20,18	24,91	6,61	76,33	3,11	43,50	17,89	6,89	24,21	34,87	5,60	287,18	6,90	9,56	34,58	1,21	62,80	—	44,91
1986	44,66	20,58	26,57	6,44	65,48	3,00	32,13	18,25	6,26	24,89	31,88	5,52	292,79	6,04	8,80	29,88	0,76	59,80	—	43,79
1987	37,34	20,78	25,85	6,21	61,11	2,88	28,17	18,44	5,89	25,06	30,28	5,46	295,41	5,54	8,50	26,49	0,35	55,50	—	43,03
1988	36,81	20,94	28,70	6,17	65,37	2,83	29,95	18,60	6,00	25,14	31,57	5,46	297,76	5,64	8,78	25,52	0,21	55,99	25,94	43,42
1989	39,43	20,96	28,63	6,18	64,55	2,87	33,30	18,58	6,11	24,11	33,27	5,39	297,79	5,71	9,18	25,02	0,11	55,85	24,29	43,35

¹ La drachme grecque est cotée en Bourse à partir du 4 janvier 1988.

² L'Ecu est coté en Bourse à partir du 3 septembre 1984.

X - 1b. — COURS OFFICIELS ARRETES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

Chiffres trimestriels et mensuels

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 liras italiennes	1 dollar canadien	1 florin des Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre	1 punt irlandais	100 drachmes grecques ¹	1 Ecu
1988 2 ^e trimestre ...	35,77	20,91	28,44	6,18	65,69	2,82	29,12	18,63	5,99	25,17	31,61	5,47	297,44	5,71	8,79	25,60	0,21	55,95	26,13	43,44
3 ^e trimestre ...	39,13	20,95	29,25	6,19	66,29	2,82	32,09	18,57	6,09	25,00	31,67	5,48	297,97	5,72	8,85	25,62	0,20	56,25	26,06	43,53
4 ^e trimestre ...	37,20	20,96	29,72	6,14	66,58	2,83	30,87	18,58	6,05	24,88	32,00	5,43	298,06	5,63	8,87	25,30	0,16	56,06	25,38	43,48
1989 1 ^{er} trimestre ...	38,75	20,95	30,19	6,16	67,74	2,86	32,53	18,56	6,13	24,54	33,54	5,39	297,91	5,76	9,06	25,48	0,12	55,96	25,07	43,63
2 ^e trimestre ...	40,55	20,94	29,32	6,18	65,71	2,87	33,97	18,57	6,19	23,90	33,29	5,38	297,50	5,78	9,37	25,25	0,11	55,90	24,53	43,49
3 ^e trimestre ...	40,28	20,93	28,31	6,19	64,26	2,91	34,08	18,56	6,16	24,27	33,40	5,39	297,38	5,72	9,28	25,01	0,10	55,87	24,23	43,37
4 ^e trimestre ...	38,12	21,01	26,65	6,17	60,40	2,85	32,62	18,61	5,96	23,71	32,85	5,40	298,36	5,56	9,03	24,34	0,08	55,65	23,27	42,90
1990 1 ^{er} trimestre ...	35,30	20,87	23,87	6,15	58,45	2,81	29,88	18,52	5,74	23,44	32,34	5,41	296,51	5,40	8,83	23,66	0,07	55,38	22,14	42,52
2 ^e trimestre ...	34,61	20,63	22,29	6,13	57,98	2,81	29,57	18,33	5,68	24,00	32,99	5,41	293,16	5,33	8,74	23,38	0,06	55,30	21,11	42,33
1989 Juillet	39,65	20,94	28,23	6,17	64,31	2,89	33,35	18,57	6,13	24,32	33,33	5,39	297,53	5,70	9,28	25,01	0,10	55,92	24,24	43,34
Août	40,28	20,92	28,53	6,19	64,30	2,91	34,28	18,56	6,16	24,28	33,42	5,38	297,25	5,72	9,29	25,03	0,10	55,84	24,28	43,36
Septembre	40,88	20,94	28,16	6,20	64,18	2,91	34,57	18,57	6,19	24,22	33,45	5,39	297,39	5,74	9,26	24,98	0,10	55,84	24,19	43,40
Octobre	39,21	21,01	27,60	6,19	62,22	2,86	33,38	18,61	6,08	24,04	33,03	5,39	298,45	5,65	9,17	24,64	0,09	55,90	23,67	43,12
Novembre	38,35	20,99	26,71	6,17	60,30	2,86	32,81	18,60	5,97	23,71	32,93	5,40	298,04	5,57	9,02	24,36	0,09	55,58	23,27	42,92
Décembre	36,63	21,02	25,49	6,15	58,41	2,83	31,54	18,63	5,82	23,33	32,57	5,41	298,59	5,46	8,88	23,98	0,08	55,43	22,82	42,63
1990 Janvier	35,47	20,96	24,47	6,16	58,56	2,81	30,31	18,59	5,75	23,39	32,33	5,41	297,88	5,42	8,86	23,78	0,08	55,41	22,45	42,57
Février	35,02	20,89	24,06	6,15	59,39	2,82	29,28	18,53	5,73	23,53	32,34	5,42	296,70	5,41	—	23,71	0,07	55,41	22,17	42,63
Mars	35,39	20,76	23,11	6,15	57,49	2,82	29,99	18,44	5,74	23,42	32,36	5,42	294,96	5,37	8,79	23,51	0,07	55,32	21,79	42,37
Avril	34,91	20,68	22,04	6,16	57,13	2,82	29,99	18,37	5,70	23,47	32,61	5,42	293,91	5,33	8,74	23,37	0,07	55,43	21,31	42,29
Mai	34,31	20,65	22,30	6,13	57,58	2,81	29,24	18,36	5,67	24,20	33,02	5,42	293,46	5,32	8,74	23,36	0,06	55,35	20,99	42,32
Juin	34,62	20,55	22,50	6,11	59,20	2,80	29,52	18,26	5,68	24,29	33,31	5,40	292,16	5,35	8,75	23,42	0,06	55,11	21,02	42,38
Juillet	33,76	20,58	22,62	6,14	60,96	2,81	29,17	18,27	5,67	24,23	33,58	5,41	292,59	5,36	8,79	23,45	0,06	55,20	21,04	42,62

¹ La drachme grecque est cotée en Bourse à partir du 4 janvier 1988.

X - 2. — DROIT DE TIRAGE
SPECIAL

X - 3. — MARCHE DU DOLLAR U.S.
A BRUXELLES

Moyennes journalières	Cours en francs belges	Marché au comptant			Marché à terme à 3 mois	
		Marché réglementé	Marché libre		Marché réglementé	Marché libre (transferts)
			Transferts	Billets		
(Cours en francs belges)					Report (+) ou Déport (-) (% par an des cours du marché au comptant ¹)	
1982	50,43	45,76	49,12	49,12	+ 2,41	+ 0,68
1983	54,64	51,18	52,06	52,06	+ 1,54	+ 0,75
1984	59,18	57,79	58,65	58,63	+ 0,60	+ 0,37
1985	60,12	59,36	59,66	59,73	+ 1,14	+ 1,06
1986	52,33	44,66	45,05	45,11	+ 1,52	+ 1,18
1987	48,26	37,34	37,57	37,63	- 0,08	- 0,17
1988	49,39	36,81	37,06	37,09	- 1,27	- 1,27
1989	50,50	39,43	39,51	39,56	- 0,66	- 0,66
1988 2 ^e trimestre	48,86	35,77	35,94	35,97	- 1,43	- 1,43
3 ^e trimestre	50,73	39,13	39,57	39,60	- 1,24	- 1,25
4 ^e trimestre	49,98	37,20	37,46	37,52	- 1,75	- 1,74
1989 1 ^{er} trimestre	50,98	38,75	38,92	38,92	- 1,84	- 1,83
2 ^e trimestre	51,33	40,55	40,65	40,69	- 1,41	- 1,41
3 ^e trimestre	50,75	40,28	40,34	40,39	- 0,47	- 0,47
4 ^e trimestre	48,90	38,12	38,20	38,24	+ 1,12	+ 1,12
1990 1 ^{er} trimestre	46,42	35,30	35,25 ²	35,37	+ 2,03	+ 2,10 ²
2 ^e trimestre	45,39	34,61	—	34,65	+ 1,47	—
1989 Juillet	50,42	39,65	39,71	39,77	- 0,60	- 0,60
Août	50,83	40,28	40,37	40,38	- 0,42	- 0,42
Septembre	50,97	40,88	40,95	40,98	- 0,39	- 0,39
Octobre	49,87	39,21	39,28	39,38	+ 0,71	+ 0,70
Novembre	49,00	38,35	38,47	38,48	+ 1,27	+ 1,27
Décembre	47,65	36,63	36,63	36,68	+ 1,45	+ 1,45
1990 Janvier	46,75	35,47	35,47	35,56	+ 2,09	+ 2,08
Février	46,46	35,02	35,01	35,07	+ 2,12	+ 2,12
Mars	46,07	35,39	—	35,43	+ 1,90	—
Avril	45,41	34,91	—	34,96	+ 1,60	—
Mai	45,23	34,31	—	34,34	+ 1,47	—
Juin	45,51	34,62	—	34,67	+ 1,35	—
Juillet	45,38	33,76	—	33,86	+ 1,08	—

¹ Formule = $\frac{(\text{Cours du marché à terme} - \text{Cours du marché au comptant}) \times 100 \times 4}{\text{Cours du marché au comptant}}$

² Moyenne janvier-février.

X - 4a. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS-PIVOTS DE L'ECU,
COURS-PIVOTS BILATERAUX ET COURS D'INTERVENTION OBLIGATOIRE
DU 19 JUIN 1989 AU 7 JANVIER 1990

(unités de monnaie nationale)

	BRUXELLES	AMSTERDAM	COPENHAGUE	FRANCFORT	ROME/MILAN	PARIS	DUBLIN	MADRID
Cours-pivot de l'ECU	42,4582	2,31943	7,85212	2,05853	1483,58	6,90403	0,768411	133,804
Les valeurs centrales sont les cours-pivots bilatéraux ; les valeurs extrêmes sont les cours d'intervention obligatoire								
100 francs belges		5,58700	18,9143	4,95900	3710,20	16,6310	1,85100	334,619
	—	5,46286	18,4938	4,84837	3494,21	16,2608	1,80981	315,143
		5,34150	18,0831	4,74000	3290,90	15,8990	1,76950	296,802
100 florins Pays-Bas .	1872,15		346,240	90,7700	67912,0	304,440	33,8868	6125,30
	1830,54	—	338,537	88,7526	63963,1	297,661	33,1293	5768,83
	1789,85		331,020	86,7800	60241,0	291,040	32,3939	5433,10
100 couronnes danoises	553,000	30,2100		26,8100	20062,0	89,9250	10,0087	1809,40
	540,723	29,5389	—	26,2162	18894,0	87,9257	9,78604	1704,05
	528,700	28,8825		25,6300	17794,0	85,9700	9,56830	1604,90
100 marks allemands .	2109,50	115,235	390,160		76540,0	343,050	38,1825	6901,70
	2062,55	112,673	381,443	—	72069,9	335,386	37,3281	6499,98
	2016,55	110,1675	373,000		67865,0	327,920	36,4964	6121,70
100 liras italiennes ...	3,03870	0,166000	0,562000	0,147350		0,494100	0,0549952	9,57600
	2,86187	0,156340	0,529268	0,138754	—	0,465362	0,0517943	9,01899
	2,69530	0,147250	0,498500	0,130650		0,438300	0,0487799	8,49400
100 francs français ...	628,970	34,3600	116,320	30,4950	22817,0		11,3830	2057,80
	614,977	33,5953	113,732	29,8164	21488,6	—	11,1299	1938,06
	601,295	32,8475	111,200	29,1500	20238,0		10,8825	1825,30
100 punts irlandais ..	5651,15	308,700	1045,11	274,000	205003,0	918,900		18489,2
	5525,45	301,848	1021,86	267,894	193071,0	898,480	—	17413,1
	5402,50	295,100	999,130	261,900	181834,0	878,500		16399,7
100 pesetas espagnoles	33,6930	1,84050	6,23100	1,63300	1177,30	5,47850	0,609772	
	31,7316	1,73345	5,86837	1,53847	1108,77	5,15981	0,574281	—
	29,8850	1,63250	5,52600	1,44900	1044,20	4,85950	0,540855	

**X - 4a. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS-PIVOTS DE L'ECU,
COURS-PIVOTS BILATERAUX ET COURS D'INTERVENTION OBLIGATOIRE
DEPUIS LE 8 JANVIER 1990**

(unités de monnaie nationale)

	BRUXELLES	AMSTERDAM	COPENHAGUE	FRANCFORT	ROME/MILAN	PARIS	DUBLIN	MADRID
Cours-pivot de l'ECU	42,1679	2,30358	7,79845	2,04446	1529,70	6,85684	0,763159	132,889
Les valeurs centrales sont les cours-pivots bilatéraux ; les valeurs extrêmes sont les cours d'intervention obligatoire								
100 francs belges		5,58700	18,9143	4,95900	3710,20	16,6310	1,85100	334,619
	—	5,46286	18,4938	4,84837	3627,64	16,2608	1,80981	315,143
		5,34150	18,0831	4,74000	3546,90	15,8990	1,76950	296,802
100 florins Pays-Bas .	1872,15		346,240	90,7700	67912,0	304,440	33,8868	6125,30
	1830,54	—	338,537	88,7526	66405,3	297,661	33,1293	5768,83
	1789,85		331,020	86,7800	64928,0	291,040	32,3939	5433,10
100 couronnes danoises	553,000	30,2100		26,8100	20062,0	89,9250	10,0087	1809,40
	540,723	29,5389	—	26,2162	19615,4	87,9257	9,78604	1704,05
	528,700	28,8825		25,6300	19179,0	85,9700	9,56830	1604,90
100 marks allemands .	2109,50	115,235	390,160		76540,0	343,050	38,1825	6901,70
	2062,55	112,673	381,443	—	74821,7	335,386	37,3281	6500,00
	2016,55	110,167	373,000		73157,0	327,920	36,4964	6121,70
100 liras italiennes ...	2,81930	0,154000	0,521400	0,136700		0,458450	0,0510246	9,22400
	2,75661	0,150590	0,509803	0,133651	—	0,448247	0,0498895	8,68726
	2,69530	0,147250	0,498500	0,130650		0,438300	0,0487799	8,18200
100 francs français ...	628,970	34,3600	116,320	30,4950	22817,0		11,3830	2057,80
	614,977	33,5953	113,732	29,8164	22309,1	—	11,1299	1938,06
	601,295	32,8475	111,200	29,1500	21813,0		10,8825	1825,30
100 punts irlandais ..	5651,15	308,700	1045,11	274,000	205003,0	918,900		18489,2
	5525,45	301,848	1021,86	267,894	200443,0	898,480	—	17413,1
	5402,50	295,100	999,130	261,900	195984,0	878,500		16399,7
100 pesetas espagnoles	33,6930	1,84050	6,23100	1,63300	1222,30	5,47850	0,609772	
	31,7316	1,73345	5,86837	1,53847	1151,11	5,15981	0,574281	—
	29,8850	1,63250	5,52600	1,44900	1084,10	4,85950	0,540858	

X - 4b. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : PRIME OU DECOTE DES DIVERSES MONNAIES VIS-A-VIS DU FRANC BELGE
ET INDICATEURS DE DIVERGENCE

Moyennes journalières	Prime (+) ou décote (-) vis-à-vis du franc belge ¹							Indicateurs de divergence ²							
	Florin des Pays-Bas	Couronne danoise	Mark allemand	Lire italienne	Franc français	Punt irlandais	Peseta espagnole ³	Franc belge	Florin des Pays-Bas	Couronne danoise	Mark allemand	Lire italienne	Franc français	Punt irlandais	Peseta espagnole ³
1982	+ 1,03	+ 1,14	+ 0,63	+ 1,39	+ 0,71	+ 0,81	—	+ 38	- 16	- 16	+ 10	- 9	- 5	- 1	—
1983	+ 1,16	+ 1,52	+ 0,75	+ 4,31	+ 1,87	+ 1,61	—	+ 56	0	- 17	+ 29	- 48	- 38	- 21	—
1984	+ 1,32	+ 1,14	+ 1,38	+ 2,85	+ 1,25	+ 1,17	—	+ 56	- 8	0	- 15	- 29	- 5	- 1	—
1985	+ 0,62	+ 1,56	+ 0,78	+ 0,69	+ 1,21	+ 1,51	—	+ 33	+ 3	- 39	- 2	- 7	- 27	- 36	—
1986	+ 1,15	+ 0,07	+ 1,27	+ 2,38	+ 1,63	+ 0,72	—	+ 48	- 7	+ 43	- 17	- 30	- 33	+ 12	—
1987	+ 0,75	+ 0,92	+ 0,76	+ 0,57	+ 0,96	+ 0,41	—	+ 41	+ 4	- 3	+ 5	+ 12	- 7	+ 19	—
1988	+ 1,62	+ 1,02	+ 1,51	- 1,30	+ 0,37	+ 1,34	—	+ 50	- 30	0	- 34	+ 46	+ 36	- 14	—
1989	+ 1,48	- 0,34	+ 1,60	+ 0,36	+ 0,43	+ 1,07	+ 4,35 ³	+ 50	- 23	+ 63	- 38	+ 22	+ 33	- 2	- 45 ³
1988 2 ^e trimestre	+ 1,84	+ 1,20	+ 1,43	- 1,69	+ 0,49	+ 1,28	—	+ 51	- 38	- 6	- 25	+ 51	+ 31	- 10	—
3 ^e trimestre	+ 1,44	+ 1,39	+ 1,58	- 1,37	+ 0,63	+ 1,79	—	+ 54	- 17	- 14	- 34	+ 49	+ 26	- 31	—
4 ^e trimestre	+ 1,52	+ 0,50	+ 1,63	- 1,29	- 0,17	+ 1,45	—	+ 44	- 31	+ 18	- 50	+ 45	+ 60	- 25	—
1989 1 ^{er} trimestre	+ 1,40	- 0,31	+ 1,58	- 0,17	+ 0,18	+ 1,28	—	+ 46	- 24	+ 57	- 45	+ 29	+ 42	- 16	—
2 ^e trimestre	+ 1,46	- 0,52	+ 1,50	+ 0,44	+ 0,55	+ 1,16	+ 3,62 ³	+ 50	- 22	+ 71	- 34	+ 20	+ 25	- 7	- 32 ³
3 ^e trimestre	+ 1,41	- 0,38	+ 1,48	+ 1,50	+ 0,64	+ 1,10	+ 5,24	+ 56	- 14	+ 70	- 23	+ 6	+ 28	+ 1	- 54
4 ^e trimestre	+ 1,66	- 0,14	+ 1,84	- 0,37	+ 0,36	+ 0,72	+ 3,50	+ 51	- 30	+ 53	- 50	+ 31	+ 38	+ 15	- 38
1990 1 ^{er} trimestre	+ 1,16	+ 0,14	+ 1,18	+ 1,82	+ 0,05	+ 0,23	+ 1,91	+ 44	- 12	+ 35	- 17	- 49	+ 47	+ 30	- 18
2 ^e trimestre	+ 0,13	+ 0,11	0,00	+ 1,87	- 0,28	+ 0,07	+ 4,00	+ 14	+ 8	+ 9	+ 20	- 76	+ 33	+ 10	- 61
1989 Juillet	+ 1,43	- 0,35	+ 1,51	+ 1,12	+ 0,38	+ 1,20	+ 5,02	+ 53	- 18	+ 66	- 30	+ 11	+ 38	- 6	- 53
Août	+ 1,37	- 0,42	+ 1,43	+ 1,70	+ 0,71	+ 1,05	+ 5,32	+ 56	- 11	+ 72	- 20	+ 2	+ 24	+ 4	+ 55
Septembre	+ 1,44	- 0,37	+ 1,51	+ 1,65	+ 0,82	+ 1,06	+ 5,38	+ 59	- 12	+ 73	- 20	+ 6	+ 21	+ 6	- 55
Octobre	+ 1,64	- 0,30	+ 1,86	+ 0,05	+ 0,63	+ 1,17	+ 4,05	+ 57	- 23	+ 67	- 43	+ 31	+ 29	0	- 39
Novembre	+ 1,60	- 0,06	+ 1,75	- 0,15	+ 0,36	+ 0,62	+ 3,80	+ 52	- 26	+ 52	- 43	+ 28	+ 39	+ 20	- 42
Décembre	+ 1,74	- 0,06	+ 1,92	- 1,12	+ 0,04	+ 0,31	+ 2,60	+ 42	- 42	+ 37	- 65	+ 35	+ 46	+ 25	- 32
1990 Janvier	+ 1,53	0	+ 1,62	+ 1,25	+ 0,12	+ 0,28	+ 1,87	+ 51	- 23	+ 47	- 36	- 26	+ 51	+ 34	- 15
Février	+ 1,24	+ 0,15	+ 1,29	+ 2,12	+ 0,03	+ 0,30	+ 1,89	+ 53	- 7	+ 43	- 12	- 49	+ 59	+ 36	- 13
Mars	+ 0,71	+ 0,27	+ 0,64	+ 2,11	+ 0,01	+ 0,13	+ 1,98	+ 29	- 5	+ 15	- 3	- 73	+ 32	+ 21	- 26
Avril	+ 0,35	+ 0,27	+ 0,25	+ 2,12	+ 0,10	+ 0,32	+ 2,74	+ 21	+ 4	+ 7	+ 12	- 81	+ 19	+ 6	- 42
Mai	+ 0,28	+ 0,19	+ 0,09	+ 1,92	- 0,30	+ 0,16	+ 4,06	+ 15	+ 2	+ 6	+ 14	- 77	+ 34	+ 7	- 63
Juin	- 0,24	- 0,14	- 0,35	+ 1,56	- 0,64	- 0,27	+ 5,20	+ 7	+ 19	+ 13	+ 32	- 69	+ 44	+ 19	- 76
Juillet	- 0,19	+ 0,02	- 0,19	+ 1,92	- 0,21	- 0,09	+ 5,79	+ 20	+ 29	+ 18	+ 39	- 74	+ 34	+ 23	- 80

¹ Formule = $\frac{[\text{Cours de change de la monnaie étrangère en francs belges (concertation de 14 h. 30)-Cours-pivot de cette monnaie en francs belges}] \times 100}{\text{Cours-pivot de cette monnaie en francs belges}}$

² Le signe - indique que la monnaie en cause diverge dans le sens de l'appréciation. Le signe + indique évidemment une situation inverse (Pour la méthode de calcul de l'indicateur de divergence, cf. *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LIV^e année, tome II, n^{os} 1-2, juillet-août 1979, « Le Système Monétaire Européen », Annexe I).

³ Depuis le 19 juin 1989.

X - 4c. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN

Monnaies	Composition, cours pivot en francs belges et poids relatifs de l'Ecu				Ecart maximal de divergence des différentes monnaies ¹
	Paquets ² de monnaies compris dans le panier ou Ecu	Cours-pivots bilatéraux en francs belges	Contre-valeur en francs belges de chaque paquet ² de monnaies	Parts proportionnelles ou poids relatifs de chaque paquet de monnaies dans le panier ou Ecu	
	(1)	(2)	(3) = (1) × (2)	(4)	
du 21 septembre 1989 au 7 janvier 1990					
Mark allemand	0,6242	20,6255	12,8745	30,32	1,57
Franc français	1,332	6,14977	8,1915	19,29	1,82
Livre sterling	0,08784	58,2715 ³	5,1186	12,06	—
Lire italienne	151,8	0,0286187	4,3443	10,23	5,39
Florin des Pays-Bas	0,2198	18,3054	4,0235	9,48	2,04
Franc belge et franc luxembourgeois	3,431	1	3,431	8,08	2,07
Couronne danoise	0,1976	5,40723	1,0685	2,52	2,19
Punt irlandais	0,008552	55,2545	0,4724	1,11	2,23
Drachme grecque	1,44	0,281568 ³	0,4055	0,96	—
Peseta espagnole	6,885	0,317316	2,1847	5,14	5,69
Escudo portugais	1,393	0,246728 ³	0,3437	0,81	—
Total ...			42,4582	100,00	
depuis le 8 janvier 1990					
Mark allemand	0,6242	20,6255	12,8744	30,53	1,56
Franc français	1,332	6,14977	8,1915	19,43	1,81
Livre sterling	0,08784	57,8740 ³	5,0837	12,06	—
Lire italienne	151,8	0,0275661	4,1845	9,92	2,03
Florin des Pays-Bas	0,2198	18,3054	4,0235	9,54	2,04
Franc belge et franc luxembourgeois	3,431	1	3,431	8,14	2,07
Couronne danoise	0,1976	5,40723	1,0685	2,53	2,19
Punt irlandais	0,008552	55,2545	0,4725	1,12	2,22
Drachme grecque	1,44	0,224376 ³	0,3231	0,77	—
Peseta espagnole	6,885	0,317316	2,1847	5,18	5,69
Escudo portugais	1,393	0,237241 ³	0,3305	0,78	—
Total ...			42,1679	100,00	

¹ Différence entre le cours de change le plus favorable ou le plus défavorable de l'Ecu dans une monnaie et le cours-pivot de l'Ecu dans cette même monnaie, exprimée en pourcentage du cours-pivot de l'Ecu.

² Nombre d'unités ou de fractions d'unité de chaque monnaie.

³ Cours-pivot bilatéral fictif résultant du cours-pivot fictif de l'Ecu en livres sterling, drachmes grecques ou escudos portugais et du cours-pivot de l'Ecu en francs belges.

X - 5. — COURS DE CHANGE EFFECTIFS

(indices 1975 = 100)

Sources : B.N.B., F.M.I. : Statistiques financières internationales.

Moyennes journalières	Indices B.N.B. pondérés par les		Indices du Fonds Monétaire International											
	exportations de l'U.E.B.L.	importations de l'U.E.B.L.	Franc belge	Dollar des Etats-Unis	Mark allemand	Yen	Franc français	Livre sterling	Lire italienne	Florin des Pays-Bas	Couronne suédoise	Franc suisse	Couronne danoise	Couronne norvégienne
	Franc belge													
1982	98,1	95,9	95,9	118,1	124,3	134,8	76,7	90,5	53,9	115,9	77,5	147,9	83,3	94,1
1983	96,3	92,7	92,0	124,9	127,2	148,4	70,0	83,2	51,2	117,0	67,2	151,0	81,6	88,3
1984	96,4	92,4	89,1	134,8	123,7	156,9	65,8	78,6	47,8	113,3	67,0	144,5	77,6	84,8
1985	98,3	94,6	89,7	140,8	123,5	160,7	66,4	78,3	45,1	113,9	66,6	142,8	78,7	82,7
1986	106,6	102,4	95,3	114,9	136,9	203,5	70,4	72,7	46,7	126,4	67,3	160,5	86,9	80,6
1987	112,1	107,8	99,8	101,3	147,3	220,2	72,2	72,5	47,6	135,4	68,0	173,6	92,7	79,6
1988	111,9	108,0	98,8	95,4	146,3	244,0	70,6	76,5	45,9	135,1	68,0	171,3	91,1	79,4
1989	111,5	108,2	97,2	100,1	143,6	233,4	69,0	73,8	45,8	131,9	67,5	159,6	87,4	78,3
1988 2 ^e trimestre	110,6	108,4	99,4	93,5	147,3	245,6	71,3	77,6	46,1	136,4	68,5	173,3	92,1	81,1
3 ^e trimestre	109,1	107,2	97,3	99,1	143,6	239,7	69,3	75,8	44,9	132,2	67,4	166,2	89,1	78,4
4 ^e trimestre	110,3	108,6	98,3	94,8	145,2	250,2	69,5	77,1	45,5	133,8	67,9	167,5	89,5	78,2
1989 1 ^{er} trimestre	109,6	108,3	97,0	97,3	142,8	247,8	68,5	77,1	45,3	131,4	67,5	162,0	87,0	78,6
2 ^e trimestre	109,4	108,2	96,4	101,7	141,8	235,7	68,3	74,4	45,4	130,7	67,4	156,1	86,1	78,2
3 ^e trimestre	109,9	109,2	96,8	102,0	142,6	228,2	68,7	73,1	46,1	131,0	67,6	159,6	86,7	78,0
4 ^e trimestre	112,0	111,7	98,7	99,4	147,4	222,2	70,5	70,5	46,4	134,5	67,4	160,6	89,9	78,4
1990 1 ^{er} trimestre	114,6	115,3	101,5	97,0	152,3	209,2	73,1	71,3	47,5	138,4	67,8	166,4	94,1	79,8
2 ^e trimestre	115,8	117,4	102,9	97,1	152,8	197,9	74,0	71,9	48,2	138,7	68,3	173,4	95,4	80,2
1989 Juillet	110,4	109,0	97,2	101,1	143,4	229,3	68,9	73,5	46,1	131,8	67,7	161,1	87,3	78,3
Août	110,1	108,9	96,7	101,7	142,2	230,0	68,7	73,0	46,2	130,8	67,5	159,2	86,5	77,9
Septembre	109,8	108,9	96,4	103,1	142,0	225,1	68,5	72,7	46,0	130,4	67,6	158,6	86,2	77,9
Octobre	111,1	110,3	97,6	100,6	145,0	226,4	69,6	71,6	45,9	132,8	67,6	160,3	88,1	78,2
Novembre	112,1	111,6	98,6	99,9	146,7	222,3	70,3	70,3	46,4	134,0	67,4	160,2	89,5	78,2
Décembre	113,6	113,2	99,9	97,6	150,4	218,0	71,7	69,6	47,0	136,7	67,2	161,3	91,9	78,8
1990 Janvier	114,4	114,3	101,1	96,5	152,2	213,2	72,8	71,0	47,2	138,2	67,4	165,0	93,4	79,6
Février	114,6	114,7	101,6	96,5	152,5	211,7	73,2	72,5	47,6	138,7	67,8	167,3	94,2	80,0
Mars	115,3	115,8	102,0	98,1	152,2	202,7	73,5	70,5	47,8	138,3	68,2	167,0	94,6	79,8
Avril	115,8	116,7	102,7	97,9	153,1	194,7	74,3	70,8	48,3	138,7	68,4	169,3	95,4	80,1
Mai	116,2	117,1	103,0	96,5	153,2	199,4	74,1	71,5	48,3	139,1	68,3	161,2	95,8	80,3
Juin	116,1	117,0	102,9	96,8	152,0	199,7	73,7	73,3	48,0	138,2	68,1	175,5	95,1	80,3
Juillet	* 116,1	* 117,3												

Références bibliographiques : *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LII^e année, tome I, n^o 5, mai 1977 : « Les indices du cours moyen pondéré ou cours de change effectif du franc belge », LIV^e année, tome II, n^{os} 1-2, juillet-août 1979 : « Le

système monétaire européen », LIV^e année, tome II, n^o 3, septembre 1979 : « Aménagements apportés au chapitre X : « Marché des Changes » de la partie « Statistiques » du Bulletin ».

XI. — FINANCES PUBLIQUES *

1. — SITUATION OFFICIELLE DE LA DETTE PUBLIQUE

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances

Fin de période	Dette directe									Dette indirecte			Dette totale	
	en franc belge					en monnaies étrangères				dette directe totale ²	en franc belge	en monnaies étrangères		dette indirecte totale
	consolidée ¹	à moyen terme	à court terme	avoirs des particuliers à l'O.C.P.	totale	consolidée ²	à court et à moyen terme	totale ²						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) à (4)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (5) + (8)					
1981	1.127,5	5,7	608,5	87,4	1.829,1	179,5	204,8	384,3	2.213,4	221,6	4,1	225,7	2.439,1	
1982	1.184,2	3,4	843,3	86,4	2.117,3	328,5	309,1	637,6	2.754,9	325,3	4,8	330,1	3.085,0	
1983	1.402,7	35,5	962,9	83,7	2.484,8	433,9	384,8	818,7	3.303,5	407,3	5,2	412,5	3.716,0	
1984	1.561,9	111,6	1.094,1	69,9	2.837,5	634,0	379,0	1.013,0	3.850,5	409,1	5,3	414,4	4.264,9	
1985	2.034,7	156,0	1.151,5	83,5	3.425,7	569,0	416,3	985,3	4.411,0	498,5	5,1	503,6	4.914,6	
1986	2.228,1	98,8	1.430,0	94,0	3.850,9	502,3	515,8	1.018,1	4.869,0	547,1	2,2	549,3	5.418,3	
1987	2.530,5	80,1	1.537,6	88,4	4.236,6	494,8	549,1	1.043,9	5.280,5	589,9	2,1	592,0	5.872,5	
1988	2.924,8	51,5	1.570,8	88,9	4.636,0	539,3	546,1	1.085,4	5.721,4	638,8	2,1	640,9	6.362,3	
1989	3.247,4	35,4	1.724,9	105,1	5.112,8	550,0	579,0	1.129,0	6.241,8	544,3	2,1	546,4	6.788,2	
1989 Juillet	3.148,3	45,5	1.806,0	99,9	5.099,7	544,6	529,0	1.073,6	6.173,3	554,9	2,1	557,0	6.730,3	
Août	3.160,9	45,5	1.786,7	120,8	5.113,9	561,7	520,0	1.081,7	6.195,6	553,5	2,1	555,6	6.751,2	
Septembre	3.158,4	45,5	1.875,5	103,5	5.182,9	559,3	528,8	1.088,1	6.271,0	551,9	2,1	554,0	6.825,0	
Octobre	3.184,3	35,5	1.808,1	119,2	5.147,1	552,1	569,5	1.121,6	6.268,7	548,9	2,1	551,0	6.819,7	
Novembre	3.179,6	35,5	1.858,8	110,1	5.184,0	548,0	573,4	1.121,4	6.305,4	547,4	2,1	549,5	6.854,9	
Décembre	3.247,4	35,4	1.724,9	105,1	5.112,8	550,0	579,0	1.129,0	6.241,8	544,3	2,1	546,4	6.788,2	
1990 Janvier	3.237,3	35,4	1.774,3	137,9	5.184,9	553,2	585,5	1.138,7	6.323,6	542,7	2,1	544,8	6.868,4	
Février	3.224,7	35,4	1.924,7	118,6	5.303,4	551,9	584,7	1.136,6	6.440,0	540,3	2,1	542,4	6.982,4	
Mars	3.271,8	35,4	2.003,9	115,1	5.426,2	546,5	587,8	1.134,3	6.560,5	539,6	2,1	541,7	7.102,2	
Avril	3.303,2	35,4	1.917,4	141,0	5.397,0	558,5	575,8	1.134,3	6.531,3	538,2	2,1	540,3	7.071,6	
Mai	3.306,0	26,4	1.989,6	110,2	5.432,2	577,2	571,6	1.148,8	6.581,0	537,4	2,1	539,5	7.120,5	
Juin	3.449,4	24,3	1.911,6	112,9	5.498,2	569,4	560,2	1.129,6	6.627,8	536,7	—	536,7	7.164,5	
Juillet	3.480,8	19,3	1.914,4	113,0	5.527,5	562,6	537,4	1.100,0	6.627,5	551,7	—	551,7	7.179,2	

¹ Y compris l'encours des emprunts de régularisation émis, à partir de septembre 1986, en vue du financement d'une partie des charges d'intérêts dues sur certains emprunts de l'Etat et du Fonds des Routes (Arrêté Royal n° 446 du 20 août 1986).

² Non compris la « dette intergouvernementale » relative à la guerre 1914-1918.

* Référence bibliographique : *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LXIII^e année, tome I, n° 5, mai 1988.

XI - 2. — VARIATIONS NOMINALES DE LA DETTE PUBLIQUE OFFICIELLE ET SOLDE NET A FINANCER TOTAL DU TRESOR

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Variations nominales de la dette publique ¹	Ajustements					Total	Solde net à financer total du Trésor ³
		Variation des certificats de Trésorerie détenus par le F.M.I.	Différences de change	Reprises de dettes	Emprunts de régularisation ²	(6) = (2) à (5)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)			
1981	+ 482,3	+ 6,9	+ 20,5	—	—	+ 27,4	454,9	
1982	+ 645,9	+ 7,5	+ 34,3	+ 95,5	—	+ 137,3	508,6	
1983	+ 631,0	+ 32,8	+ 47,7	+ 26,1	—	+ 106,6	524,4	
1984	+ 548,9	+ 6,3	+ 38,5	—	—	+ 44,8	504,1	
1985	+ 649,7	+ 8,6	- 62,9	+ 132,9	—	+ 78,6	571,1	
1986	+ 503,7	- 14,3	- 44,0	+ 0,5	+ 6,0	- 51,8	555,5	
1987	+ 454,2	- 3,2	- 6,3	+ 0,1	+ 33,1	+ 23,7	430,5	
1988	+ 489,8	+ 2,1	+ 18,6	—	+ 35,2	+ 55,9	433,9	
1989	+ 425,9	+ 4,7	- 25,2	—	+ 49,2	+ 28,7	397,2	
1989 7 mois	+ 368,0	+ 5,1	+ 3,2	—	+ 32,4	+ 40,7	327,3	
8 mois	+ 388,9	+ 5,1	+ 5,5	—	+ 32,6	+ 43,2	345,7	
9 mois	+ 462,7	+ 5,4	+ 3,1	—	+ 39,9	+ 48,4	414,3	
10 mois	+ 457,4	+ 5,4	- 4,5	—	+ 39,9	+ 40,8	416,6	
11 mois	+ 492,6	+ 5,6	- 12,0	—	+ 40,1	+ 33,7	458,9	
12 mois	+ 425,9	+ 4,7	- 25,2	—	+ 49,2	+ 28,7	397,2	
1990 1 mois	+ 80,2	+ 0,6	+ 2,1	—	—	+ 2,7	77,5	
2 mois	+ 194,2	+ 0,3	0,0	—	+ 0,5	+ 0,8	193,4	
3 mois	+ 314,0	+ 1,0	- 3,6	—	+ 31,5	+ 28,9	285,1	
4 mois	+ 283,4	+ 1,0	- 3,5	—	+ 31,5	+ 29,0	254,4	
5 mois	+ 332,3	- 9,3	+ 7,4	—	+ 31,5	+ 29,6	302,7	
6 mois	+ 376,3	- 9,5	+ 3,5	—	+ 31,5	+ 25,5	350,8	
7 mois	+ 391,0	- 9,5	- 0,7	+ 15,0	+ 31,5	+ 36,3	354,7	

¹ Les encours sont indiqués au tableau XI-1, colonne (13).

² Produit des emprunts de régularisation émis dans le cadre de l'Arrêté Royal n° 446 du 20 août 1986.

³ Cette colonne correspond à la colonne (9) du tableau XI-3 (précédée du signe opposé).

XI - 3. — COMPOSITION DU SOLDE NET A FINANCER TOTAL DU TRESOR

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances ; calculs de la Banque Nationale de Belgique.

	Opérations budgétaires ^{1 2}							Autres opérations ¹	Solde net à financer total du Trésor	Dont : solde net à financer (-) ou excédent net de financement (+) des communautés et des régions
	Opérations courantes			Opérations en capital			Solde budgétaire			
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde				
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)				
1981	1.080,3	1.345,3	- 265,0	13,9	198,1	- 184,2	- 449,2	- 5,7	- 454,9	.
1982	1.216,2	1.535,6	- 319,4	13,6	198,7	- 185,1	- 504,5	- 4,1	- 508,6	.
1983	1.267,4	1.606,2	- 338,8	14,5	199,6	- 185,1	- 523,9	- 0,5	- 524,4	(- 7,8)
1984	1.377,2	1.682,6	- 305,4	13,7	205,7	- 192,0	- 497,4	- 6,7	- 504,1	(- 2,8)
1985	1.458,0	1.803,3	- 345,3	15,4	208,0	- 192,6	- 537,9	- 33,2	- 571,1	(- 19,1)
1986	1.485,1	1.854,5	- 369,4	14,9	196,7	- 181,8	- 551,2	- 4,3	- 555,5	(- 3,3)
1987	1.542,2	1.822,4	- 280,2	15,7	172,9	- 157,2	- 437,4	+ 6,9	- 430,5	(+ 20,8)
1988	1.597,8	1.871,2	- 273,4	16,9	157,1	- 140,2	- 413,6	- 20,3	- 433,9	(- 17,5)
1989	1.676,8	1.949,8	- 273,0	17,7	147,6	- 129,9	- 402,9	+ 5,7	- 397,2	(+ 35,1)
1989 6 mois	829,1	1.125,9	- 296,8	8,0	81,6	- 73,6	- 370,4	+ 4,8	- 365,6	(+ 16,3)
7 mois	1.015,2	1.270,6	- 255,4	9,2	92,4	- 83,2	- 338,6	+ 11,3	- 327,3	(+ 43,5)
8 mois	1.133,7	1.390,6	- 256,9	10,7	102,7	- 92,0	- 348,9	+ 3,2	- 345,7	(+ 29,1)
9 mois	1.239,8	1.543,7	- 303,9	12,2	115,9	- 103,7	- 407,6	- 6,7	- 414,3	(+ 30,3)
10 mois	1.392,5	1.695,9	- 303,4	13,7	124,5	- 110,8	- 414,2	- 2,4	- 416,6	(+ 26,7)
11 mois	1.504,7	1.834,8	- 330,1	15,0	132,9	- 117,9	- 448,0	- 10,9	- 458,9	(+ 22,2)
12 mois	1.676,8	1.949,8	- 273,0	17,7	147,6	- 129,9	- 402,9	+ 5,7	- 397,2	(+ 35,1)
1990 1 mois	154,7	239,1	- 84,4	1,6	20,3	- 18,7	- 103,1	+ 25,6	- 77,5	(- 25,0)
2 mois	281,9	446,3	- 164,4	3,2	31,7	- 28,5	- 192,9	- 0,5	- 193,4	(- 7,2)
3 mois	402,2	667,4	- 265,2	4,6	47,2	- 42,6	- 307,8	+ 22,7	- 285,1	(- 20,6)
4 mois	618,0	869,9	- 251,9	6,1	54,4	- 48,3	- 300,2	+ 45,8	- 254,4	(- 23,1)
5 mois	734,1	1.025,3	- 291,2	7,6	60,7	- 53,1	- 344,3	+ 41,6	- 302,7	(- 16,2)
6 mois	879,5	1.223,2	- 343,7	9,2	70,9	- 61,7	- 405,4	+ 54,6	- 350,8	(- 25,2)

¹ Le contenu des « autres opérations » a été modifié à plusieurs reprises ; toutefois, pour l'ensemble de la période considérée, on a retenu dans ce tableau la définition utilisée par le Ministère des Finances depuis mai 1987 (différences d'émission et d'amortissement, fonds de tiers y compris les opérations de régularisation, opérations de caisse, compte auprès de la Banque Nationale de Belgique et emprunts pour compte de la région bruxelloise. Les séries des données relatives aux opérations budgétaires (dépenses) ont été adaptées en conséquence. A partir de janvier 1989, la rubrique « fonds de tiers » est apurée des impôts conjugués et partagés qui sont attribués aux Communautés et aux Régions.

² Les recettes et dépenses ont trait au pouvoir national, aux communautés et aux régions et comprennent aussi les recettes cédées et affectées.

XI - 4. — DETAIL DES RECETTES DU TRESOR¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1989 5 mois	1990 5 mois	1989 6 mois	1990 6 mois
A. Recettes courantes²	1.216,2	1.267,4	1.377,2	1.458,0	1.485,1	1.542,2	1.597,8	1.676,8	688,0	734,1	829,1	879,5
I. Recettes fiscales	1.141,2	1.198,9	1.302,0	1.378,1	1.416,3	1.474,3	1.537,8	1.609,5	662,2	694,2	794,3	828,5
1. Impôts directs	696,7	719,9	801,3	851,0	874,6	894,9	919,3	932,3	404,4	408,1	480,7	488,9
dont :												
— précompte professionnel ³	430,7	444,6	492,4	526,4	534,6	539,6	554,2	565,6	246,1	254,6	302,3	314,1
— versements anticipés	133,5	143,4	146,9	156,5	179,6	185,2	193,4	208,6	92,9	88,1	94,9	89,8
— impôts des sociétés (rôles)	7,7	- 1,3	- 2,7	- 3,9	- 13,7	- 10,2	- 11,8	- 21,4	- 8,5	- 9,6	- 9,0	- 10,4
— impôts des personnes physiques (rôles)	28,2	26,6	25,1	19,4	14,9	11,5	11,3	4,0	1,1	- 4,3	- 0,1	- 7,0
— précompte mobilier	74,9	84,2	114,2	126,7	134,2	140,4	143,8	146,5	61,2	66,2	78,8	86,4
2. Douanes et accises	111,1	121,7	125,4	129,1	131,4	137,0	143,7	157,8	63,7	71,6	77,2	86,0
3. T.V.A. et enregistrement	333,4	357,3	375,3	398,0	410,3	442,4	474,8	519,4	194,1	214,5	236,4	253,6
II. Recettes non fiscales	75,0	68,5	75,2	79,9	68,8	67,9	60,0	67,3	25,8	39,9	34,8	51,0
B. Recettes en capital⁴	13,6	14,5	13,7	15,4	14,9	15,7	16,9	17,7	6,5	7,6	8,0	9,2
I. Recettes fiscales	11,4	11,6	12,4	12,3	13,2	14,6	15,5	15,4	5,9	7,1	7,1	8,7
II. Recettes non fiscales	2,2	2,9	1,3	3,1	1,7	1,1	1,4	2,3	0,6	0,5	0,9	0,5
C. Recettes totales [A + B]	1.229,8	1.281,9	1.390,9	1.473,4	1.500,0	1.557,9	1.614,7	1.694,5	694,5	741,7	837,1	888,7
I. Recettes des Voies et Moyens	1.163,9	1.211,9	1.308,6	1.389,5	1.408,1	1.452,8	1.505,5	1.055,0	412,3	448,6	503,7	537,0
II. Recettes cédées	36,9	38,3	44,1	45,0	53,7	56,8	64,3	68,8	27,9	30,2	33,8	36,4
III. Recettes ristournées plus recettes affectées⁵	29,0	31,0	37,4	37,8	37,6	47,8	44,9	568,5	253,7	262,3	298,8	314,6
IV. Moyens propres des communautés et régions	—	0,7	0,8	1,1	0,6	0,5	0,0	2,2	0,6	0,6	0,8	0,6

¹ A l'exclusion des centimes additionnels perçus au profit des provinces, des communes et de l'agglomération bruxelloise.

² Cf. colonne (1) du tableau XI-3.

³ Y compris les retenues sur indemnités de chômage.

⁴ Cf. colonne (4) du tableau XI-3.

⁵ Y compris, à partir de janvier 1989, les impôts conjugués et partagés qui sont attribués aux Communautés et aux Régions.

XI - 5. — DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) FINANCIER NET DES DIVERS SOUS-SECTEURS DES POUVOIRS PUBLICS

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances et Banque Nationale de Belgique.

	Pouvoir national, communautés et régions				Pouvoirs locaux	Sécurité sociale	Total général
	Solde net à financer du Trésor ¹	Nouvelle dette des communautés et des régions ²	Autres ³	Total			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)			
1980	- 297	—	- 36	- 333	- 58	- 8	- 399
1981	- 455	—	- 62	- 517	- 63	- 7	- 587
1982	- 509	- 2	- 71	- 581	- 27	+ 25	- 583
1983	- 524	+ 1	- 66	- 589	- 27	+ 13	- 603
1984	- 504	...	- 36	- 540	- 12	+ 40	- 512
1985	- 571	...	- 45	- 616	- 10	+ 49	- 577
1986	- 556	...	- 46	- 601	- 15	+ 32	- 584
1987 9 mois	- 443	...	- 83	- 525	+ 17	- 12	- 520
12 mois	- 430	...	- 100	- 530	0	+ 12	- 519
1988 3 mois	- 250	...	- 33	- 283	+ 20	- 27	- 290
6 mois	- 345	...	- 44	- 388	+ 3	- 25	- 410
9 mois	- 392	...	- 71	- 462	+ 9	- 29	- 482
12 mois	- 434	...	- 62	- 495	- 8	+ 14	- 489
1989 3 mois	- 264	...	- 26	- 290	+ 4	- 15	- 300
6 mois	- 366	...	- 56	- 421	- 20	+ 5	- 437
9 mois	- 414	...	- 68	- 482	- 26	+ 5	- 503
12 mois	- 397	...	- 89	- 486	- 31	+ 38	- 479

¹ Calculé par le Ministère des Finances et publié au Moniteur belge. Cf. colonne (9) du tableau XI-3.

² Cette colonne ne concerne que les quelques emprunts contractés directement par les communautés et régions auprès d'intermédiaires financiers. La majeure partie du solde financier des communautés et régions est contenue dans les colonnes (1) et (3).

³ Montant des ressources financières que le pouvoir national, les communautés et les régions se procurent pour couvrir la part de leur déficit qui n'est pas recensée aux colonnes (1) et (2). Il s'agit notamment des engagements résultant des débudgétisations, préfinancements ou qui revêtent la forme d'emprunts de régularisation.

XI - 6. — NOUVEAUX ENGAGEMENTS ET FORMATION D'ACTIFS FINANCIERS DES POUVOIRS PUBLICS

(milliards de francs)

Source : Banque Nationale de Belgique.

	Nouveaux engagements						Formation d'actifs financiers en franc belge	Solde ²	
	en monnaies étrangères	en franc belge			à plus d'un an	total			Total général
		à un an au plus							
		auprès de la Banque Nationale de Belgique ¹	autres	total					
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (1) + (6)	(8)	(9) = (7) - (8)	
1980	+ 95	+ 25	+ 148	+ 173	+ 131	+ 304	+ 398	- 1	+ 399
1981	+ 224	+ 72	+ 166	+ 238	+ 109	+ 347	+ 571	- 16	+ 587
1982	+ 243	+ 31	+ 190	+ 221	+ 151	+ 371	+ 615	+ 32	+ 583
1983	+ 134	+ 7	+ 98	+ 105	+ 386	+ 491	+ 625	+ 22	+ 603
1984	+ 155	+ 12	+ 66	+ 78	+ 337	+ 416	+ 571	+ 59	+ 512
1985	+ 34	- 18	+ 53	+ 35	+ 563	+ 598	+ 632	+ 55	+ 577
1986	+ 62	+ 28	+ 285	+ 313	+ 234	+ 547	+ 610	+ 25	+ 584
1987 9 mois	+ 14	- 108	+ 235	+ 127	+ 406	+ 533	+ 546	+ 26	+ 520
12 mois	+ 32	- 82	+ 218	+ 135	+ 384	+ 519	+ 552	+ 33	+ 519
1988 3 mois	- 49	- 32	+ 131	+ 99	+ 235	+ 334	+ 285	- 5	+ 290
6 mois	- 43	- 11	+ 184	+ 172	+ 273	+ 446	+ 403	- 7	+ 410
9 mois	+ 36	- 28	+ 83	+ 54	+ 388	+ 442	+ 478	- 4	+ 482
12 mois	+ 20	- 21	+ 37	+ 16	+ 496	+ 512	+ 531	+ 42	+ 489
1989 3 mois	- 3	- 55	+ 313	+ 258	+ 28	+ 286	+ 284	- 17	+ 300
6 mois	- 16	- 50	+ 347	+ 297	+ 138	+ 435	+ 419	- 18	+ 437
9 mois	—	- 59	+ 409	+ 350	+ 133	+ 483	+ 483	- 20	+ 503
12 mois	+ 69	- 40	+ 276	+ 236	+ 198	+ 434	+ 502	+ 23	+ 479

¹ Variations du portefeuille d'effets publics belges auprès de la Banque Nationale de Belgique et de l'encours de certificats de trésorerie que le Fonds des Rentes finance par le concours spécial auprès de cette institution.

² Cette colonne correspond au déficit financier net des pouvoirs publics (cf. colonne (7) du tableau XI-5, avec signe inversé).

XI - 7. — ENCOURS DES DETTES ET ACTIFS FINANCIERS DES POUVOIRS PUBLICS

(milliards de francs)

Source : Banque Nationale de Belgique.

Fin de période	Dettes					Actifs financiers en franc belge (6)	Dettes nettes		Ajustements ² (9)	Déficit financier net des pouvoirs publics ³ (10) = (8) - (9)
	en monnaies étrangères (1)	en franc belge			Total général (5) = (1) + (4)		Encours (7) = (5) - (6)	Variations nominales (8)		
		à un an au plus ¹ (2)	à plus d'un an (3)	total (4) = (2) + (3)						
1980	159	582	2.076	2.658	2.817	375	2.441	+ 420	+ 21	399
1981	404	827	2.185	3.012	3.415	359	3.056	+ 615	+ 27	587
1982	683	1.055	2.335	3.390	4.074	391	3.683	+ 625	+ 42	583
1983	868	1.193	2.721	3.915	4.783	413	4.369	+ 683	+ 81	603
1984 Anc. série ⁴	1.063	1.278	3.059	4.337	5.399	472	4.927	+ 557	+ 45	512
Nouv. série ⁴	1.063	1.259	3.061	4.320	5.382	454	4.929			
1985	1.031	1.303	3.623	4.926	5.957	509	5.448	+ 523	- 54	577
1986	1.048	1.601	3.858	5.459	6.507	534	5.973	+ 526	- 58	584
1987 Juin	1.017	1.697	4.232	5.930	6.946	537	6.409	+ 437	- 12	449
Septembre	1.053	1.725	4.268	5.992	7.045	561	6.484	+ 512	- 8	520
Décembre	1.070	1.734	4.246	5.979	7.049	567	6.482	+ 510	- 10	519
1988 Mars	1.025	1.833	4.481	6.314	7.338	562	6.776	+ 294	+ 5	290
Juin	1.042	1.907	4.519	6.425	7.467	560	6.907	+ 426	+ 16	410
Septembre	1.125	1.789	4.633	6.422	7.547	563	6.985	+ 503	+ 21	482
Décembre	1.108	1.752	4.741	6.493	7.601	609	6.992	+ 510	+ 21	489
1989 Mars	1.106	2.012	4.769	6.781	7.887	592	7.295	+ 303	+ 3	300
Juin	1.098	2.053	4.879	6.932	8.030	591	7.439	+ 448	+ 11	437
Septembre	1.110	2.107	4.874	6.981	8.092	589	7.503	+ 512	+ 9	503
Décembre	1.150	1.993	4.939	6.931	8.082	632	7.449	+ 459	- 21	479

¹ Y compris le portefeuille d'effets publics belges auprès de la Banque Nationale de Belgique et l'encours des certificats de trésorerie que le Fonds des Rentes finance par le concours spécial auprès de cette institution (cf. colonne (1) du tableau XI-8).

² Ces ajustements concernent les certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. (colonne (2) du tableau XI-2) et les différences de change calculées pour la dette publique officielle (colonne (3) du tableau XI-2) et la dette en devises des autres sous-secteurs.

³ Cette colonne correspond aux colonnes (7) du tableau XI-5 et (9) du tableau XI-6.

⁴ Le mode de calcul des séries relatives aux pouvoirs locaux et à la sécurité sociale a été modifié légèrement à partir de 1984; en ce qui concerne les premiers cités, il s'agit surtout d'une modification comptable des séries bilantaires du Crédit Communal de Belgique, tandis que dans le cas de la dernière, il s'agit d'une augmentation du nombre de caisses d'accidents du travail dont les opérations sont recensées.

XI - 8. — RECOURS DIRECT ET INDIRECT (EN FRANC BELGE) DU TRESOR A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Source : Banque Nationale de Belgique.

	Encours à fin de période			Montant maximum autorisé du recours indirect ³	
	Recours total (en F.B.)	dont :			en vigueur à partir du
		direct ¹	indirect ²		
				15	13-07-1977
				0	05-10-1977
1977	40	37	3	15	07-12-1977
				30	04-01-1978
				40	21-06-1978
				50	05-07-1978
1978	53	37	16	40	26-07-1978
				30	20-09-1978
				50	07-03-1979
1979	90	37	53	60	13-06-1979
				70	23-01-1980
1980	114	37	77	90	26-03-1980
				110	11-02-1981
				130	08-04-1981
				150	23-09-1981
1981	187	37	150	170	23-12-1981
1982	218	37	181	190	28-04-1982
1983	225	37	188	210	05-01-1983
1984	238	37	201	210	05-01-1983
1985	219	37	182	210	05-01-1983
1986	246	37	209	210	05-01-1983
1987	165	37	128	180	23-09-1987
1988 Juin	154	37	117	160	30-03-1988
Septembre	136	37	99	160	30-03-1988
Décembre	144	37	107	160	30-03-1988
1989 Mars	89	37	52	160	30-03-1988
Juin	94	37	57	130	08-06-1989
Septembre	85	37	48	130	08-06-1989
Décembre	103	37	66	110	04-12-1989
1990 Mars	68	37	31	110	04-12-1989
Juin	42	37	5	110	04-12-1989
Juillet	63	37	26	110	04-12-1989

¹ Portefeuille d'effets publics belges auprès de la Banque Nationale de Belgique.

² Encours de certificats de trésorerie que le Fonds des Rentes finance par le concours spécial de la Banque Nationale de Belgique.

³ Le montant maximum du recours direct s'élève à 37 milliards depuis le 15 juillet 1977.

XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE

XII - 1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1987 (milliards de francs)

CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE	Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements	Total des dettes
	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale		Organismes principalement monétaires	Fonds des Rentes	Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capital.	Inter-médiaires financiers publics de crédit	Autres institutions ¹		
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE													
Secteurs nationaux non financiers													
<i>Entreprises privées et particuliers</i>													
Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,0	0,4	—	0,0	0,0	0,4	184,2	—	67,8	13,0	0,2	3,5	269,5
Engagements en comptes courants ou d'avances	25,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1.219,7	—	27,3	20,1	0,0	0,0	1.292,5
Obligations	52,1	1,7	0,0	0,0	0,0	8,4	19,7	—	22,6	0,1	51,4	0,0	156,0
Autres emprunts à plus d'un an	0,0	0,3	0,0	0,0	3,6	0,0	667,9	—	667,9	844,6	211,4	0,0	1.727,8
Divers	0,0	10,1	15,0	0,0	308,3	—	0,0	—	3,7	1,6	5,7	0,0	—
(Actions et parts)	(.)	(15,0)	(27,2)	(9,6)	(0,2)	(.)	(19,2)	(—)	(10,8)	(0,3)	(51,0)	(0,0)	(.)
Total ...	77,5	12,5	15,0	0,0	311,9	.	1.423,6	—	789,3	879,4	268,7	3,5	.
<i>Organismes publics d'exploitation</i>													
Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,0	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	12,1	—	0,0	9,0	0,0	0,0	21,9
Certificats à un an au plus	—	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	0,0	0,0	—	0,0
Obligations accessibles à tout placeur	32,0	1,0	0,0	0,1	0,6	0,0	18,9	2,6	20,5	12,1	11,5	0,0	99,3
Obligations non accessibles à tout placeur	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	62,3	17,7	0,0	15,7	22,3	4,0	19,8	142,7
Autres emprunts à plus d'un an	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	22,4	4,5	—	7,0	74,1	1,2	0,0	114,0
Divers	29,3	0,7	27,5	2,3	1,1	8,2	0,0	—	0,0	2,8	0,0	21,8	93,7
(Actions et parts)	(0,0)	(0,8)	(46,4)	(30,0)	(0,0)	(0,0)	(0,4)	(—)	(2,0)	(1,1)	(2,7)	(0,7)	(84,1)
Total ...	67,3	1,7	27,5	2,4	1,7	93,4	53,2	2,6	43,2	120,6	16,7	41,6	471,9
<i>Etat (Trésor)</i>													
Fonds de tiers	62,0	0,0	—	9,5	0,0	6,0	91,1	0,0	0,0	0,0	0,0	53,2	221,8
Certificats à un an au plus	—	0,1	—	1,8	0,8	627,7	817,2	139,9	256,2	242,2	0,0	0,0	2.085,9
Obligations accessibles à tout placeur	727,8	13,2	—	15,9	22,7	54,8	764,0	32,5	542,9	362,5	282,9	0,0	2.819,2
Obligations non accessibles à tout placeur	0,9	0,0	—	0,0	0,0	427,6	178,1	0,0	123,9	136,8	11,6	0,0	878,9
Divers	0,0	18,7	—	0,0	36,6	0,1	3,4	0,0	22,4	21,2	3,7	0,0	106,1
Total ...	790,7	32,0	—	27,2	60,1	1.116,2	1.853,8	172,4	945,4	762,7	298,2	53,2	6.111,9
<i>Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)</i>													
Argent à très court terme (franc belge)	—	—	—	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	0,0
Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,1	—	0,0	0,0	—	0,0	0,1
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	101,1	—	0,0	23,5	0,0	0,0	124,6
Obligations accessibles à tout placeur	26,4	0,1	0,0	0,4	0,5	0,8	28,6	2,8	28,3	45,0	14,0	0,0	146,9
Obligations non accessibles à tout placeur	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	8,2	66,0	0,0	68,7	26,2	9,0	0,0	179,7
Autres emprunts à plus d'un an	0,0	10,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	—	69,9	476,8	0,0	0,0	557,4
Divers	20,6	1,6	25,2	0,0	0,0	0,0	7,2	—	0,0	16,3	0,0	0,0	70,9
(Actions et parts)	(—)	(—)	(1,3)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(1,3)
Total ...	48,6	12,4	25,2	0,4	0,5	9,0	203,0	2,8	166,9	587,8	23,0	0,0	1.079,6
<i>Sécurité sociale</i>													
Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,0	—	0,0	0,0	—	0,0	0,0
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	2,3	—	0,0	0,0	—	0,0	2,3
Certificats à un an au plus	—	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations accessibles à tout placeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations non accessibles à tout placeur	1,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	6,7	—	19,7	7,1	5,8	0,0	41,6
Réserves de sécurité sociale	49,1	—	—	—	—	21,4	—	—	—	—	—	—	70,5
Divers	182,8	0,4	34,3	0,0	0,0	0,0	10,3	—	8,1	15,2	2,2	60,2	313,5
Total ...	232,9	0,4	34,3	0,0	1,3	21,4	19,3	0,0	27,8	22,3	8,0	60,2	427,9
Etranger													
Argent à très court terme (franc belge)	—	—	—	0,0	—	—	5,2	0,0	0,0	0,0	—	0,0	5,2
Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,0	0,0	—	0,0	0,0	3,1	83,3	—	12,2	21,0	0,0	2,7	122,3
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	—	741,9	—	24,8	0,0	0,0	0,0	766,7
Autres engag. à un an au plus envers des organismes princ. monétaires	—	—	—	—	—	—	4.005,8	—	—	—	—	—	4.005,8
Obligations	—	0,0	0,0	0,0	0,0	—	439,4	0,0	80,7	23,3	15,2	0,0	—
Engag. des organ. internat. de crédit au titre de la souscript. de la Belgique	—	—	119,4	—	—	—	19,1	—	—	—	—	—	138,5
Divers	—	16,2	37,5	0,0	5,3	—	20,6	—	162,9	39,0	0,0	—	—
(Actions et parts)	(.)	(0,3)	(2,9)	(0,0)	(0,0)	(—)	(37,5)	(—)	(2,5)	(—)	(4,3)	(0,0)	(.)
Total	16,2	156,9	0,0	5,3	3,1	5.315,3	0,0	280,6	83,3	15,2	.	.

XII - 1b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1988 (milliards de francs)

CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers					Secteurs indétérminés et ajustements	Total des dettes
	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale		Organismes principalement monétaires	Fonds des Rentes	Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capital.	Intermédiaires financiers publics de crédit	Autres institutions ¹		
Secteurs nationaux non financiers													
<i>Entreprises privées et particuliers</i>													
Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,0	0,0	—	0,0	0,0	0,4	181,1	—	82,2	12,5	0,3	4,8	281,3
Engagements en comptes courants ou d'avances	26,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1.517,6	—	34,7	25,6	0,0	0,0	1.604,7
Obligations	89,8	1,3	0,0	0,0	0,1	7,5	21,8	—	21,6	0,6	41,2	0,0	183,9
Autres emprunts à plus d'un an	0,0	0,3	0,0	0,0	3,6	0,0	0,0	—	741,4	916,6	222,2	0,0	1.884,1
Divers	0,0	16,4	14,8	0,0	315,2	0,0	0,0	—	4,1	1,9	6,5	0,0	0,0
(Actions et parts)	(.)	(16,9)	(27,5)	(9,9)	(0,2)	(.)	(18,1)	(—)	(10,6)	(0,3)	(80,8)	(0,0)	(.)
Total ...	116,6	18,0	14,8	0,0	318,9	.	1.720,5	—	884,0	957,2	270,2	4,8	.
<i>Organismes publics d'exploitation</i>													
Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,0	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	3,6	—	0,0	6,7	0,0	0,0	11,1
Certificats à un an au plus	—	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	0,0	0,0	—	0,0
Obligations accessibles à tout placeur	24,2	0,2	0,0	0,0	0,3	0,0	16,5	2,3	15,3	8,4	10,9	0,0	78,1
Obligations non accessibles à tout placeur	1,0	0,2	0,0	0,0	0,0	64,9	9,5	0,0	15,4	18,3	5,2	18,6	133,1
Autres emprunts à plus d'un an	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	21,6	5,2	—	7,5	62,6	1,4	0,0	102,8
Divers	34,0	0,5	29,1	2,5	0,7	8,7	0,0	—	0,0	2,0	0,0	26,5	104,0
(Actions et parts)	(0,0)	(0,8)	(71,7)	(30,1)	(0,0)	(0,0)	(0,4)	(—)	(2,0)	(1,1)	(2,7)	(0,7)	(109,5)
Total ...	64,0	0,9	29,1	2,5	1,0	95,7	34,8	2,3	38,2	98,2	17,5	45,1	429,3
<i>Etat (Trésor)</i>													
Fonds de tiers	52,8	0,0	—	1,8	0,0	1,4	93,4	0,0	0,0	0,0	0,0	51,2	200,6
Certificats à un an au plus	—	0,0	—	1,3	2,4	680,3	819,1	124,1	262,2	206,4	0,0	0,0	2.095,8
Obligations accessibles à tout placeur	876,3	13,1	—	4,8	23,9	94,2	848,1	35,1	611,9	414,1	323,2	0,0	3.244,7
Obligations non accessibles à tout placeur	3,1	0,0	—	0,0	0,0	518,9	151,7	0,0	113,2	130,8	15,1	0,0	932,8
Divers	0,0	15,9	—	0,0	26,2	0,0	3,5	0,0	23,9	31,9	3,5	0,0	104,9
Total ...	932,2	29,0	—	7,9	52,5	1.294,8	1.915,8	159,2	1.011,2	783,2	341,8	51,2	6.578,8
<i>Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)</i>													
Argent à très court terme (franc belge)	—	—	—	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	0,0
Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,4	—	0,0	0,0	—	0,0	0,4
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	117,3	—	0,0	0,0	0,0	0,0	117,3
Obligations accessibles à tout placeur	24,0	0,0	0,0	0,4	0,6	0,0	29,8	3,4	32,3	57,0	16,6	0,0	164,1
Obligations non accessibles à tout placeur	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	12,9	63,9	0,0	72,2	22,6	7,8	4,9	187,7
Autres emprunts à plus d'un an	0,0	10,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	—	72,5	509,8	0,0	0,0	593,0
Divers	21,7	2,4	29,9	0,0	0,0	0,0	5,1	—	0,0	15,3	0,0	0,0	74,4
(Actions et parts)	(—)	(—)	(1,3)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(—)	(1,3)
Total ...	49,1	13,1	29,9	0,4	0,6	12,9	216,5	3,4	177,0	604,7	24,4	4,9	1.136,9
<i>Sécurité sociale</i>													
Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,0	—	0,0	0,0	—	0,0	0,0
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	14,1	—	0,0	0,0	—	0,0	14,1
Certificats à un an au plus	—	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations accessibles à tout placeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations non accessibles à tout placeur	0,9	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	11,4	0,0	24,2	6,1	5,5	0,0	49,0
Reserves de sécurité sociale	50,0	—	—	—	—	21,7	—	—	—	—	—	—	71,7
Divers	176,8	0,2	13,3	0,0	0,0	0,0	1,5	—	7,4	14,8	2,3	55,2	271,5
Total ...	227,7	0,2	13,3	0,0	0,9	21,7	27,0	0,0	31,6	20,9	7,8	55,2	406,3
<i>Etranger</i>													
Argent à très court terme (franc belge)	—	—	—	0,0	—	—	1,7	0,0	0,0	0,0	—	0,0	1,7
Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,0	0,0	—	0,0	0,0	5,8	83,1	—	10,6	19,1	0,0	3,7	122,3
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	—	835,1	—	23,0	0,0	0,0	0,0	858,1
Autres engag. à un an au plus envers des organismes princip. monétaires	—	—	—	—	—	—	4.537,3	—	—	—	—	—	4.537,3
Obligations	—	0,0	0,0	0,1	0,0	—	507,0	0,0	113,4	32,2	13,5	0,0	653,1
Engag. des organ. internat. de crédit au titre de la souscript. de la Belgique	—	—	122,4	—	—	—	16,8	—	—	—	—	—	139,2
Divers	—	15,1	42,6	0,0	5,2	—	30,2	—	231,0	64,6	0,0	—	333,0
(Actions et parts)	(.)	(0,3)	(3,2)	(0,0)	(0,0)	(—)	(57,4)	(—)	(7,2)	(—)	(12,8)	(0,0)	(.)
Total	15,1	165,0	0,1	5,2	5,8	6.011,2	0,0	378,0	115,9	13,5	.	.

Intermédiaires financiers													
<i>Organismes principalement monétaires</i>													
Monnaie	1.020,1	13,1	3,1	45,1	12,1	—	—	0,0	41,3	6,0	11,6	0,0	1.152,4
Argent à très court terme (franc belge)	—	—	—	0,0	—	—	—	0,0	0,0	0,4	—	0,0	27,1
Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	6.956,0	9,9	—	—	—	—	—	6.956,0
Autres dépôts en devises à un an au plus	151,2	0,0	—	0,0	0,0	—	—	—	0,0	0,0	0,0	0,0	151,2
Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	766,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	766,6
Autres dépôts à un an au plus	580,8	0,1	—	0,0	5,0	—	—	—	0,0	6,9	0,0	0,0	592,8
Engagements non rangés ailleurs	—	—	0,0	—	—	—	552,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	552,0
Dépôts à plus d'un an	34,9	0,0	—	0,0	0,0	—	0,0	—	2,4	0,0	0,0	0,0	37,3
Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	461,5	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	1,2	—	2,8	0,6	3,7	0,0	469,9
Divers	0,5	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	77,1	24,0	0,0	666,8	769,0
(Actions et parts)	(80,9)	(0,0)	(0,2)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(11,0)	(0,0)	(4,5)	(0,0)	(2,0)	(0,0)	(98,6)
Total ...	3.015,6	13,2	3,7	45,1	17,2	6.972,8	563,1	0,0	123,6	37,9	15,3	666,8	11.474,3
<i>Fonds des Rentes</i>													
Argent à très court terme (franc belge)	—	—	—	0,0	—	3,4	6,4	—	1,0	0,0	—	0,0	10,8
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	106,6	—	0,0	0,0	—	—	106,6
Certificats à un an au plus	—	—	—	0,0	—	20,4	19,0	—	11,5	0,0	—	—	50,9
Divers	—	—	2,8	—	—	—	0,0	—	0,0	0,0	—	0,8	3,6
Total ...	—	—	2,8	0,0	—	23,8	132,0	—	12,5	0,0	—	0,8	171,9
<i>Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation</i>													
Monnaie	116,6	0,0	0,0	0,1	13,6	1,3	0,0	—	0,5	3,3	16,5	0,0	151,9
Argent à très court terme (franc belge)	—	—	—	—	—	—	0,0	0,0	0,0	0,2	—	0,0	0,2
Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,0	—	0,0	0,0	—	0,0	0,0
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,0	—	—	—	—	—	5,4	—	0,0	0,0	0,0	0,0	5,4
Autres dépôts en devises à un an au plus	3,8	0,0	—	0,0	0,0	149,9	—	—	0,0	0,0	0,0	0,0	153,7
Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	1.038,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.038,8
Autres dépôts à un an au plus	106,5	0,8	0,4	0,4	24,0	51,8	0,0	—	3,3	1,2	34,1	0,0	222,5
Dépôts à plus d'un an	97,9	0,0	—	0,0	0,0	4,2	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	102,1
Bons de caisse à un an au plus	96,8	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	96,8
Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	635,5	0,0	—	0,1	0,0	0,0	1,7	—	2,8	0,8	0,7	0,0	641,6
Réserves mathématiques	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1
Divers	108,6	0,0	1,1	21,1	0,0	123,8	121,9	0,0	24,1	7,2	0,0	101,9	509,7
(Actions et parts)	(25,8)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(—)	(1,1)	(0,0)	(2,8)	(0,0)	(29,7)
Total ...	2.204,6	0,8	1,5	21,7	37,6	331,0	129,0	0,0	30,7	12,7	51,3	101,9	2.922,8
<i>Intermédiaires financiers publics de crédit</i>													
Monnaie	24,3	0,0	—	1,2	1,7	0,0	0,0	—	0,0	0,0	2,0	0,0	29,2
Argent à très court terme (franc belge)	0,2	—	—	0,0	—	1,2	0,0	0,0	2,3	1,2	—	0,0	4,9
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	—	0,0	0,8	0,0	0,0	1,4
Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	344,1	—	—	—	—	—	—	—	0,0	—	—	—	344,1
Autres dépôts à un an au plus	46,8	10,8	0,0	75,6	13,8	3,0	0,0	—	3,7	0,0	1,8	0,0	155,5
Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	92,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,7	—	1,4	1,1	0,0	0,0	101,6
Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	4,4	—	0,0	0,0	0,0	0,0	5,3
Bons de caisse et obligations, à plus d'un an, accessibles à tout placeur	956,7	0,1	0,0	4,0	2,7	0,1	69,8	5,9	38,6	41,7	27,3	0,0	1.146,9
Bons de caisse et obligations, à plus d'un an, non acces. à tout placeur	3,6	0,0	0,0	0,0	0,1	130,1	70,9	—	105,0	22,9	19,8	1,4	353,8
Divers	3,9	0,2	125,9	8,0	14,8	128,7	101,6	—	1,7	21,8	0,0	246,1	652,7
(Actions et parts)	(0,0)	(0,0)	(2,1)	(3,5)	(0,0)	(0,0)	(0,8)	(—)	(0,0)	(0,0)	(0,1)	(0,0)	(6,5)
Total ...	1.472,0	11,1	125,9	88,8	33,1	264,0	254,0	5,9	152,7	89,5	50,9	247,5	2.795,4
<i>Autres institutions¹</i>													
Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserves de sécurité sociale	110,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	110,2
Réserves mathématiques	831,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	831,8
Divers	9,3	0,0	0,4	0,0	0,5	0,0	0,0	—	0,0	0,0	0,0	3,8	14,0
(Actions et parts)	(3,3)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(—)	(0,1)	(—)	(0,3)	(0,0)	(3,7)
Total ...	951,3	0,0	0,4	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,8	956,0
<i>Secteurs indéterminés et ajustements</i>													
	0,0	34,7	0,0	0,0	16,2	0,0	563,8	4,8	123,3	123,3	45,0	—	911,1
Total des créances	136,1	386,4	166,5	483,7	.	11.567,7	175,6	2.962,8	2.843,5	837,7	.	.

¹ Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension.

XII - 2. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE EN 1988 (milliards de francs)

CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements	Total des dettes
	Entreprises privées et particulières	Organismes publics d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale		Organismes principalement monétaires	Fonds des Rentes	Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capital.	Intermédiaires financiers publics de crédit	Autres institutions ¹		
Secteurs nationaux non financiers													
<i>Entreprises privées et particulières</i>													
Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,0	- 0,4	—	0,0	0,0	0,0	- 3,1	—	+ 14,4	- 0,5	+ 0,1	+ 1,3	+ 11,8
Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+ 285,0	—	+ 7,4	+ 5,5	0,0	0,0	+ 229,3
Obligations	+ 37,7	- 0,4	0,0	0,0	+ 0,1	- 0,9	+ 2,1	—	- 1,0	+ 0,5	- 10,2	0,0	+ 27,9
Autres emprunts à plus d'un an	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	—	—	+ 73,5	+ 72,0	+ 10,8	0,0	+ 156,3
Divers	0,0	+ 6,3	- 0,2	0,0	+ 6,9	+ 166,1	0,0	—	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,8	0,0	+ 180,6
(Actions et parts)	(+ 184,0)	(+ 1,9)	(+ 0,3)	(+ 0,3)	(0,0)	(+ 10,9)	(- 1,1)	(-)	(- 0,2)	(0,0)	(+ 29,8)	(0,0)	(+ 225,9)
Total ...	+ 39,1	+ 5,5	- 0,2	0,0	+ 7,0	+ 165,2	+ 284,0	—	+ 94,7	+ 77,8	+ 1,5	+ 1,3	+ 675,9
<i>Organismes publics d'exploitation</i>													
Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,0	0,0	—	0,0	0,0	0,0	—	—	0,0	- 0,1	0,0	0,0	- 0,1
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 8,5	—	0,0	- 2,3	0,0	0,0	- 10,8
Certificats à un an au plus	—	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	0,0	0,0	—	0,0
Obligations accessibles à tout placeur	- 7,8	- 0,8	0,0	- 0,1	- 0,3	0,0	- 2,4	- 0,3	- 5,2	- 3,7	- 0,6	- 0,0	- 21,2
Obligations non accessibles à tout placeur	+ 0,1	+ 0,2	0,0	0,0	0,0	+ 2,6	- 8,2	0,0	- 0,3	- 4,0	+ 1,2	- 1,2	- 9,6
Autres emprunts à plus d'un an	- 0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,8	+ 0,7	—	+ 0,5	- 11,5	+ 0,2	0,0	- 11,2
Divers	+ 4,7	- 0,2	+ 1,6	+ 0,2	- 0,4	+ 0,5	0,0	—	0,0	- 0,8	0,0	+ 4,7	+ 10,3
(Actions et parts)	(0,0)	(0,0)	(+ 25,3)	(+ 0,1)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(-)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(+ 25,4)
Total ...	- 3,3	- 0,8	+ 1,6	+ 0,1	- 0,7	+ 2,3	- 18,4	- 0,3	- 5,0	- 22,4	+ 0,8	+ 3,5	- 42,6
<i>Etat (Trésor)</i>													
Fonds de tiers	- 9,2	0,0	—	- 7,7	0,0	- 4,6	+ 2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	- 2,0	- 21,2
Certificats à un an au plus	—	- 0,1	—	- 0,5	+ 1,6	+ 50,5	+ 1,9	- 15,8	+ 6,0	- 35,8	0,0	0,0	+ 7,8
Obligations accessibles à tout placeur	+ 148,5	- 0,1	—	- 11,1	+ 1,2	+ 39,4	+ 84,1	+ 2,6	+ 69,0	+ 51,6	+ 40,3	0,0	+ 425,5
Obligations non accessibles à tout placeur	+ 2,2	0,0	—	0,0	0,0	+ 74,7	- 28,4	0,0	- 10,7	- 6,0	+ 3,5	0,0	+ 35,3
Divers	0,0	- 2,8	—	0,0	- 10,4	+ 0,1	+ 0,1	0,0	+ 1,5	+ 10,7	- 0,2	0,0	- 1,2
Total ...	+ 141,5	- 3,0	—	- 19,3	- 7,6	+ 159,9	+ 60,0	- 13,2	+ 65,8	+ 20,5	+ 43,6	- 2,0	+ 446,2
<i>Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)</i>													
Argent à très court terme (franc belge)	—	—	—	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	0,0
Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	+ 0,3	—	0,0	0,0	—	0,0	+ 0,3
Engagements en comptes courants ou d'avances	- 0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+ 16,2	—	0,0	- 23,5	0,0	0,0	+ 7,3
Obligations accessibles à tout placeur	- 2,4	- 0,1	0,0	0,0	+ 0,1	- 0,8	+ 1,2	+ 0,6	+ 4,0	+ 12,0	+ 2,6	0,0	+ 17,2
Obligations non accessibles à tout placeur	+ 1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	+ 4,7	- 2,1	0,0	+ 3,5	- 3,6	- 1,2	+ 4,9	+ 8,0
Autres emprunts à plus d'un an	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	—	+ 2,6	+ 33,0	0,0	0,0	+ 35,6
Divers	+ 1,1	+ 0,8	+ 4,7	0,0	0,0	0,0	- 2,1	—	0,0	- 1,0	0,0	0,0	+ 3,5
(Actions et parts)	(-)	(-)	(0,0)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(0,0)
Total ...	+ 0,5	+ 0,7	+ 4,7	0,0	+ 0,1	+ 3,9	+ 13,5	+ 0,6	+ 10,1	+ 16,9	+ 1,4	+ 4,9	+ 57,3
<i>Sécurité sociale</i>													
Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,0	—	0,0	0,0	—	0,0	0,0
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	+ 11,8	—	0,0	0,0	—	0,0	+ 11,8
Certificats à un an au plus	—	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations accessibles à tout placeur	- 0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations non accessibles à tout placeur	- 0,1	0,0	0,0	0,0	- 0,4	0,0	+ 4,7	0,0	+ 4,5	- 1,0	- 0,3	0,0	+ 7,4
Réserves de sécurité sociale	+ 0,9	—	—	—	—	+ 0,3	—	—	—	—	—	—	+ 1,2
Divers	- 6,0	- 0,2	- 21,0	0,0	0,0	0,0	- 8,8	—	- 0,7	- 0,4	+ 0,1	- 5,0	- 42,0
Total ...	- 5,2	- 0,2	- 21,0	0,0	- 0,4	+ 0,3	+ 7,7	0,0	+ 3,8	- 1,4	- 0,2	- 5,0	- 21,6
<i>Etranger</i>													
Argent à très court terme (franc belge)	—	—	—	0,0	—	—	- 3,5	0,0	0,0	0,0	—	0,0	- 3,5
Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,0	0,0	—	0,0	0,0	+ 2,7	- 0,2	—	- 1,6	- 1,9	0,0	+ 1,0	0,0
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	—	+ 92,8	—	- 1,8	0,0	0,0	0,0	+ 91,0
Autres engag. à un an au plus envers des organismes princip. monétaires	—	—	—	—	—	—	+ 538,2	—	—	—	—	—	+ 538,2
Autres dépôts en devises à un an au plus	+ 22,3	0,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 22,3
Autres dépôts en francs belges à un an au plus	+ 5,9	0,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 5,9
Obligations	+ 374,5	0,0	—	+ 0,1	- 0,1	—	+ 67,6	0,0	+ 32,7	+ 8,9	- 1,7	0,0	+ 482,1
Engag. des organ. internat. de crédit au titre de la souscript. de la Belgique	—	—	+ 0,9	—	—	—	- 2,3	—	—	—	—	+ 2,1	+ 0,7
Divers	+ 138,4	- 1,1	+ 5,1	0,0	0,0	—	+ 9,6	—	+ 68,1	+ 25,6	0,0	+ 152,8	+ 398,4
(Actions et parts)	(- 1,6)	(0,0)	(+ 0,3)	(0,0)	(0,0)	(-)	(+ 19,9)	(-)	(+ 4,7)	(-)	(+ 8,5)	(0,0)	(+ 31,8)
Total ...	+ 541,1	- 1,1	+ 6,0	+ 0,1	- 0,1	+ 2,7	+ 702,2	0,0	+ 97,4	+ 32,6	- 1,7	+ 155,9	+ 1.535,1

Intermédiaires financiers														
<i>Organismes principalement monétaires</i>														
Monnaie	+ 59,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 1,1	+ 3,3	—	—	0,0	+ 2,0	+ 0,3	- 4,8	0,0	+ 61,3	
Argent à très court terme (franc belge)	—	—	—	0,0	—	+ 4,6	- 5,7	0,0	0,0	+ 0,4	—	0,0	- 0,7	
Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	+ 818,7	—	—	—	—	—	—	+ 818,7	
Autres dépôts en devises à un an au plus	+ 14,7	0,0	—	0,0	0,0	—	—	—	0,0	0,0	0,0	+ 6,2	+ 20,9	
Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+ 76,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 76,0	
Autres dépôts à un an au plus	- 1,6	0,0	—	0,0	+ 0,8	—	—	—	0,0	- 0,7	0,0	0,0	+ 1,5	
Engagements non rangés ailleurs	—	—	0,0	—	—	—	+ 2,6	0,0	0,0	0,0	—	0,0	+ 2,6	
Dépôts à plus d'un an	- 8,8	0,0	—	0,0	0,0	—	0,0	—	+ 0,9	0,0	—	0,0	- 7,9	
Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+ 7,6	0,0	0,0	0,0	+ 0,1	0,0	+ 0,2	—	+ 0,5	- 0,7	- 0,3	0,0	+ 7,4	
Divers	+ 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+ 15,1	+ 13,4	+ 0,0	+ 87,5	+ 116,1	
(Actions et parts)	+ 1,8)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(+ 4,3)	(0,0)	(+ 1,1)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(+ 7,2)	
Total ...	+ 147,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 1,1	+ 4,2	+ 823,3	- 2,9	0,0	+ 18,5	+ 12,7	- 5,1	+ 93,7	+ 1.092,9	
<i>Fonds des Rentes</i>														
Argent à très court terme (franc belge)	—	—	—	0,0	—	+ 0,3	+ 3,9	—	0,0	0,0	—	0,0	+ 4,2	
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	- 21,0	—	0,0	0,0	—	—	- 21,0	
Certificats à un an au plus	—	—	—	0,0	—	+ 3,8	- 4,5	—	+ 3,8	0,0	—	—	+ 3,1	
Divers	—	—	0,0	—	—	—	0,0	—	0,0	0,0	—	+ 0,1	+ 0,1	
Total ...	—	—	0,0	0,0	—	+ 4,1	- 21,6	—	+ 3,8	0,0	—	+ 0,1	- 13,6	
<i>Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation</i>														
Monnaie	+ 18,5	0,0	0,0	- 0,1	+ 4,2	+ 0,7	0,0	—	+ 0,3	- 2,1	+ 2,3	0,0	+ 23,8	
Argent à très court terme (franc belge)	—	—	—	—	—	—	0,0	0,0	0,0	+ 0,2	—	0,0	+ 0,2	
Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	—	0,0	0,0	—	0,0	0,0	
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,0	—	—	—	—	—	—	—	0,0	0,0	—	0,0	0,0	
Autres dépôts en devises à un an au plus	+ 1,0	0,0	—	0,0	0,0	+ 93,8	—	—	0,0	0,0	0,0	0,0	+ 94,8	
Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+ 83,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 83,7	
Autres dépôts à un an au plus	- 3,0	0,0	0,0	+ 0,1	+ 7,2	+ 15,2	0,0	—	+ 0,4	- 0,3	- 3,3	0,0	+ 16,3	
Dépôts à plus d'un an	- 1,7	0,0	—	0,0	0,0	+ 0,7	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	- 1,0	
Bons de caisse à un an au plus	+ 11,4	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	+ 11,4	
Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+ 29,9	0,0	—	0,0	- 0,1	0,0	- 1,0	—	- 0,2	+ 0,5	- 0,5	0,0	+ 28,6	
Réserves mathématiques	0,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,0	
Divers	+ 16,5	0,0	- 0,2	0,0	0,0	- 2,0	+ 7,2	0,0	+ 7,6	+ 1,9	0,0	+ 9,6	+ 40,6	
(Actions et parts)	+ 6,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(-)	(- 0,4)	(0,0)	(+ 0,3)	(0,0)	(+ 5,9)	
Total ...	+ 156,3	0,0	- 0,2	0,0	+ 11,3	+ 108,4	+ 9,2	0,0	+ 8,1	+ 0,2	- 1,5	+ 9,6	+ 301,4	
<i>Intermédiaires financiers publics de crédit</i>														
Monnaie	+ 2,5	0,0	—	+ 0,5	+ 1,7	0,0	- 0,1	—	- 0,1	0,0	+ 0,8	0,0	+ 5,3	
Argent à très court terme (franc belge)	- 0,2	—	—	0,0	—	+ 0,8	- 0,9	0,0	+ 0,4	- 0,2	—	0,0	- 0,1	
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+ 0,5	—	0,0	- 1,7	0,0	0,0	- 1,2	
Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+ 32,2	—	—	—	—	—	—	—	0,0	—	—	—	+ 32,2	
Autres dépôts à un an au plus	- 8,3	+ 1,0	0,0	+ 12,9	- 2,2	+ 1,0	- 0,1	—	- 0,4	0,0	- 0,7	0,0	+ 3,2	
Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	+ 4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+ 6,4	—	0,0	+ 0,6	0,0	0,0	+ 11,0	
Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	0,0	0,0	0,0	0,0	- 1,0	- 31,5	—	- 0,3	0,0	0,0	0,0	- 32,8	
Bons de caisse et obligations, à plus d'un an, accessibles à tout placeur	+ 65,5	- 0,1	0,0	- 0,4	- 0,2	0,0	+ 8,7	+ 1,5	- 8,1	- 3,3	- 7,4	0,0	+ 56,2	
Bons de caisse et obligations, à plus d'un an, non acces. à tout placeur	- 0,5	0,0	0,0	0,0	- 0,1	+ 21,1	+ 1,1	—	+ 8,3	+ 4,9	+ 3,0	- 1,9	+ 35,9	
Divers	- 0,4	+ 0,1	- 5,6	+ 4,0	+ 0,1	+ 22,3	- 31,5	—	- 1,5	- 13,9	0,0	+ 19,4	- 7,0	
(Actions et parts)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(+ 0,4)	(-)	(- 0,5)	(0,0)	(+ 0,1)	(0,0)	(0,0)	
Total ...	+ 94,8	+ 1,0	- 5,6	+ 17,0	- 0,7	+ 44,2	- 47,4	+ 1,5	- 1,7	- 13,6	- 4,3	+ 17,5	+ 102,7	
<i>Autres institutions¹</i>														
Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Réserves de sécurité sociale	+ 11,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 11,9	
Réserves mathématiques	+ 67,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 67,2	
Divers	+ 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	0,0	0,0	- 0,3	+ 0,2	
(Actions et parts)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(-)	(0,0)	(-)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	
Total ...	+ 79,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,3	+ 78,9	
Secteurs indéterminés et ajustements														
	0,0	+ 9,1	0,0	0,0	+ 0,6	+ 2,1	+ 86,4	- 0,5	+ 22,2	- 10,8	+ 5,9	—	+ 115,0	
Total des créances	+ 1.191,1	+ 11,3	- 14,5	- 1,0	+ 13,7	+ 1.316,4	+ 1.072,7	- 11,9	+ 317,7	+ 112,5	+ 40,4	+ 279,2	+ 4.327,6	

¹ Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1987

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

Créances par secteur Dettes par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes princi- palement monétaires	Fonds des Rentes	Banques d'épargne, sociétés hypothé- caires et de capita- lisation	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Autres institutions ¹	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indéter- minés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	77,5	12,5	15,0	0,0	311,9	416,9	.	1.423,6	—	789,3	879,4	268,7	3.361,0	3,5	.
2. Organismes publics d'exploitation	67,3	1,7	27,5	2,4	1,7	100,6	93,4	53,2	2,6	43,2	120,6	16,7	236,3	41,6	471,9
3. Etat (Trésor)	790,7	32,0	—	27,2	60,1	910,0	1.116,2	1.853,8	172,4	945,4	762,7	298,2	4.032,5	53,2	6.111,9
4. Secteur public non compris ailleurs	48,6	12,4	25,2	0,4	0,5	87,1	9,0	203,0	2,8	166,9	587,8	23,0	983,5	0,0	1.079,6
5. Sécurité sociale	232,9	0,4	34,3	0,0	1,3	268,9	21,4	19,3	0,0	27,8	22,3	8,0	77,4	60,2	427,9
6. Total des secteurs nationaux non financiers	1.217,0	59,0	102,0	30,0	375,5	1.783,5	.	3.552,9	177,8	1.972,6	2.372,8	614,6	8.690,7	158,5	.
7. Etranger	.	16,2	156,9	0,0	5,3	.	3,1	5.315,3	0,0	280,6	83,3	15,2	5.694,4	.	.
8. Organismes principalement monétaires	2.862,3	13,1	3,5	44,0	13,0	2.935,9	6.131,7	566,0	0,0	105,1	25,2	20,4	716,7	612,0	10.396,3
9. Fonds des Rentes	—	—	2,8	0,0	—	2,8	19,7	153,6	—	8,7	0,0	—	162,3	0,7	185,5
10. Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	2.048,3	0,8	1,7	21,7	26,3	2.098,8	222,6	119,8	0,0	22,6	12,5	52,8	207,7	92,3	2.621,4
11. Intermédiaires financiers publics de crédit	1.377,2	10,1	131,5	71,8	33,8	1.624,4	219,8	301,4	4,4	154,4	103,1	55,2	618,5	230,0	2.692,7
12. Autres institutions ¹	872,1	0,0	0,4	0,0	0,5	873,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,1	877,1
13. Total des intermédiaires financiers	7.159,9	24,0	139,9	137,5	73,6	7.534,9	6.593,8	1.140,8	4,4	290,8	140,8	128,4	1.705,2	939,1	16.773,0
14. Secteurs indéterminés et ajustements	0,0	25,6	0,0	0,0	15,6	41,2	0,0	500,7	5,3	101,1	134,1	39,1	780,3	—	821,5
15. Total des créances	.	124,8	398,8	167,5	470,0	.	.	10.509,7	187,5	2.645,1	2.731,0	797,3	16.870,6	.	.
Solde des créances et des dettes	-347,1	-5.713,1	-912,1	42,1	.	.	113,4	2,0	23,7	38,3	-79,8	97,6	.	—

¹ Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension.

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1988

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

Créances par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principalement monétaires	Fonds des Rentes	Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Intermédiaires financiers publics de crédit	Autres institutions ¹	Total des intermédiaires financiers	Secteurs indéterminés et ajustements	Total des dettes
Dettes par secteur	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	116,6	18,0	14,8	0,0	318,9	468,3	.	1.720,5	—	884,0	957,2	270,2	3.831,9	4,8	.
2. Organismes publics d'exploitation	64,0	0,9	29,1	2,5	1,0	97,5	95,7	34,8	2,3	38,2	98,2	17,5	191,0	45,1	429,3
3. Etat (Trésor)	932,2	29,0	—	7,9	52,5	1.021,6	1.294,8	1.915,8	159,2	1.011,2	783,2	341,8	4.211,2	51,2	6.578,8
4. Secteur public non compris ailleurs	49,1	13,1	29,9	0,4	0,6	93,1	12,9	216,5	3,4	177,0	604,7	24,4	1.026,0	4,9	1.136,9
5. Sécurité sociale	227,7	0,2	13,3	0,0	0,9	242,1	21,7	27,0	0,0	31,6	20,9	7,8	87,3	55,2	406,3
6. Total des secteurs nationaux non financiers	1.389,6	61,2	87,1	10,8	373,9	1.922,6	.	3.914,6	164,9	2.142,0	2.464,2	661,7	9.347,4	161,2	.
7. Etranger	15,1	165,0	0,1	5,2	.	5,8	6.011,2	0,0	378,0	115,9	13,5	6.518,6	.	.
8. Organismes principalement monétaires	3.015,6	13,2	3,7	45,1	17,2	3.094,8	6.972,8	563,1	0,0	123,6	37,9	15,3	739,9	666,8	11.474,3
9. Fonds des Rentes	—	—	2,8	0,0	—	2,8	23,8	132,0	—	12,5	0,0	—	144,5	0,8	171,9
10. Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	2.204,6	0,8	1,5	21,7	37,6	2.266,2	331,0	129,0	0,0	30,7	12,7	51,3	223,7	101,9	2.922,8
11. Intermédiaires financiers publics de crédit	1.472,0	11,1	125,9	88,8	33,1	1.730,9	264,0	254,0	5,9	152,7	89,5	50,9	553,0	247,5	2.795,4
12. Autres institutions ¹	951,3	0,0	0,4	0,0	0,5	952,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,8	956,0
13. Total des intermédiaires financiers	7.643,5	25,1	134,3	155,6	88,4	8.046,9	7.591,6	1.078,1	5,9	319,5	140,1	117,5	1.661,1	1.020,8	18.320,4
14. Secteurs indéterminés et ajustements	0,0	34,7	0,0	0,0	16,2	50,9	0,0	563,8	4,8	123,3	123,3	45,0	860,2	—	911,1
15. Total des créances	136,1	386,4	166,5	483,7	.	.	11.567,7	175,6	2.962,8	2.843,5	837,7	18.387,3	.	.
Solde des créances et des dettes ..	.	-293,2	-6.192,4	-970,4	77,4	.	.	93,4	3,7	40,0	48,1	-118,3	66,9	.	—

¹ Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension.

XII - 4. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1988

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

Créances par secteur Dettes par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes princi- palement monétaires	Fonds des Rentes	Banques d'épargne, sociétés hypothé- caires et de capita- lisation	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Autres institutions ¹	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indéter- minés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	+ 39,1	+ 5,5	- 0,2	0,0	+ 7,0	+ 51,4	+ 165,2	+ 284,0	—	+ 94,7	+ 77,8	+ 1,5	+ 458,0	+ 1,3	+ 675,9
2. Organismes publics d'exploitation	- 3,3	- 0,8	+ 1,6	+ 0,1	- 0,7	- 3,1	+ 2,3	- 18,4	- 0,3	- 5,0	- 22,4	+ 0,8	- 45,3	+ 3,5	- 42,6
3. Etat (Trésor)	+ 141,5	- 3,0	—	- 19,3	- 7,6	+ 111,6	+ 159,9	+ 60,0	- 13,2	+ 65,8	+ 20,5	+ 43,6	+ 176,7	- 2,0	+ 446,2
4. Secteur public non compris ailleurs	+ 0,5	+ 0,7	+ 4,7	0,0	+ 0,1	+ 6,0	+ 3,9	+ 13,5	+ 0,6	+ 10,1	+ 16,9	+ 1,4	+ 42,5	+ 4,9	+ 57,3
5. Sécurité sociale	- 5,2	- 0,2	- 21,0	0,0	- 0,4	- 26,8	+ 0,3	+ 7,7	0,0	+ 3,8	- 1,4	- 0,2	+ 9,9	- 5,0	- 21,6
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 172,6	+ 2,2	- 14,9	- 19,2	- 1,6	+ 139,1	+ 331,6	+ 346,8	- 12,9	+ 169,4	+ 91,4	+ 47,1	+ 641,8	+ 2,7	+ 1.115,2
7. Etranger	+ 541,1	- 1,1	+ 6,0	+ 0,1	- 0,1	+ 546,0	+ 2,7	+ 702,2	0,0	+ 97,4	+ 32,6	- 1,7	+ 830,5	+ 155,9	+ 1.535,1
8. Organismes principalement monétaires	+ 147,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 1,1	+ 4,2	+ 152,7	+ 823,3	- 2,9	0,0	+ 18,5	+ 12,7	- 5,1	+ 23,2	+ 93,7	+ 1.092,9
9. Fonds des Rentes	—	—	0,0	0,0	—	0,0	+ 4,1	- 21,6	—	+ 3,8	0,0	—	- 17,8	+ 0,1	- 13,6
10. Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	+ 156,3	0,0	- 0,2	0,0	+ 11,3	+ 167,4	+ 108,4	+ 9,2	0,0	+ 8,1	+ 0,2	- 1,5	+ 16,0	+ 9,6	+ 301,4
11. Intermédiaires financiers publics de crédit	+ 94,8	+ 1,0	- 5,6	+ 17,0	- 0,7	+ 106,5	+ 44,2	- 47,4	+ 1,5	- 1,7	- 13,6	- 4,3	- 65,5	+ 17,5	+ 102,7
12. Autres institutions ¹	+ 79,2	0,0	0,0	0,0	0,0	+ 79,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,3	+ 78,9
13. Total des intermédiaires financiers	+ 477,4	+ 1,1	- 5,6	+ 18,1	+ 14,8	+ 505,8	+ 980,0	- 62,7	+ 1,5	+ 28,7	- 0,7	- 10,9	- 44,1	+ 120,6	+ 1.562,3
14. Secteurs indéterminés et ajustements	0,0	+ 9,1	0,0	0,0	+ 0,6	+ 9,7	+ 2,1	+ 86,4	- 0,5	+ 22,2	- 10,8	+ 5,9	+ 103,2	—	+ 115,0
15. Total des créances	+ 1.191,1	+ 11,3	- 14,5	- 1,0	+ 13,7	+ 1.200,6	+ 1.316,4	+ 1.072,7	- 11,9	+ 317,7	+ 112,5	+ 40,4	+ 1.531,4	+ 279,2	+ 4.327,6
Solde des créances et des dettes ..	+ 515,2	+ 53,9	- 460,7	- 58,3	+ 35,3	+ 85,4	- 218,7	- 20,2	+ 1,7	+ 16,3	+ 9,8	- 38,5	- 30,9	+ 164,2	—

¹ Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension.

XIII. — ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire ¹	Autres engagements envers les entreprises et particuliers ²			Total (5) = (1) à (4) = (6) à (9) + (11) à (15)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics		Créances sur les entreprises ⁵ et particuliers			Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires ⁸			Divers ¹¹
		En franc belge		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)			Etat ³	Autres pouvoirs publics ⁴	Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation		Obligations ⁷	Fonds des rentes		Autres intermédiaires financiers ¹⁰	
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)						Financés par les organismes principalement monétaires	Pour mémoire : accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires ⁶		Avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	Autres ⁹		
(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)		
1981	824,9	725,3	268,1	103,8	1.922,1	- 231,0	843,9	138,8	1.023,3	1.031,3	56,1	149,5	7,7	158,5	- 224,7
1982	856,7	789,0	325,7	125,8	2.097,2	- 354,2	1.027,5	146,4	1.052,4	1.055,5	51,8	181,1	10,0	177,9	- 195,7
1983	931,0	854,9	388,4	128,7	2.303,0	- 507,7	1.302,8	149,7	1.098,0	1.102,2	58,3	188,4	16,2	197,5	- 200,2
1984 Anc. série ¹² ..	934,2	929,7	425,9	137,8	2.427,6	- 612,3	1.401,3	203,5	1.124,5	1.132,9	57,6	200,6	21,1	204,4	- 173,1
Nouv. série ¹² ..	913,4	929,7	425,9	137,8	2.406,8	- 612,3	1.401,3	182,7	1.124,5	1.132,9	57,6	200,6	21,1	204,4	- 173,1
1985	964,7	1.016,2	481,6	123,6	2.586,1	- 723,1	1.620,5	182,1	1.185,8	1.195,1	49,3	182,2	17,2	237,5	- 165,4
1986	1.040,7	1.172,6	489,6	113,3	2.816,2	- 814,3	1.756,6	200,9	1.292,4	1.298,5	50,4	209,4	18,8	277,5	- 175,6
1987	1.091,3	1.313,3	506,6	130,2	3.041,5	- 816,5	1.853,5	204,9	1.444,1	1.451,1	49,8	127,6	25,8	354,3	- 202,0
1988 Mars	1.092,3	1.346,6	516,4	156,9	3.112,2	- 888,0	1.990,0	214,7	1.505,9	1.514,7	49,9	97,3	18,6	294,1	- 170,3
Juin	1.173,4	1.336,7	526,3	146,0	3.182,4	- 894,2	1.961,2	215,3	1.588,6	1.596,4	50,1	117,2	21,9	280,1	- 157,6
Septembre	1.120,9	1.345,2	514,5	158,1	3.138,6	- 1.011,4	1.989,8	226,9	1.657,9	1.666,2	50,7	98,9	36,2	260,1	- 170,6
Décembre	1.152,4	1.377,9	506,0	151,2	3.187,6	- 961,5	1.915,5	228,7	1.723,6	1.731,8	45,9	106,6	25,4	263,2	- 159,8
1989 Mars	1.129,4	1.473,0	508,0	161,5	3.271,9	- 1.045,9	2.137,0	219,2	1.782,2	1.790,0	48,8	52,0	21,7	262,5	- 205,5
Juin	1.213,1	1.435,9	506,9	185,6	3.341,6	- 1.054,5	2.166,6	216,4	1.976,6	1.981,2	45,2	56,5	16,8	254,7	- 336,8
Septembre	1.125,1	1.527,3	571,4	192,3	3.416,2	- 1.184,4	2.225,9	214,6	2.110,0	2.113,1	48,3	47,8	14,7	214,9	- 275,6
Décembre	1.214,0	1.555,0	565,5	189,9	3.524,4	- 1.018,9	2.031,6	229,7	2.190,1	2.186,7	47,7	66,5	27,4	265,3	- 315,1
1990 Mars	1.186,8	1.655,5	583,9	223,9	3.650,0	- 1.028,7	* 2.253,3	* 238,0	2.098,5	2.103,6	* 45,2	30,7	22,7	* 262,8	* - 272,5

¹ Voir tableau XIII-4, colonne (10).

² Y compris les « autres engagements » sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.

³ Y compris la dette indirecte de l'Etat.

⁴ Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

⁵ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁶ Voir tableau XIII-9, colonne (4).

⁷ Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

⁸ Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

⁹ Sous déduction du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B.

¹⁰ Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation et intermédiaires financiers publics de crédit.

¹¹ Principalement le solde des actifs et passifs non rangés ailleurs du Fonds Monétaire, le solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre et la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

¹² La différence entre l'ancienne et la nouvelle série est due à une modification des données comptables, relatives aux pouvoirs locaux, du Crédit Communal de Belgique.

N.B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV^e année, tome II, n° 6, décembre 1949 ; XXV^e année, tome II, n° 5, novembre 1955 ; XXXIII^e année, tome II, n° 5, novembre 1958 ; XLII^e année, tome I, n° 1, janvier 1967, tome II, n° 3, septembre 1967 et *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n° 1, janvier 1976 ; LII^e année, tome I, n° 1, janvier 1977.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau XIII-4.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir les tableaux XIII-5a et XIII-5b.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE,
DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-81	31-12-82	31-12-83	31-12-84	31-12-85	31-12-86	31-12-87	30-9-88	31-12-88	31-3-89	30-6-89	30-9-89	31-12-89	31-3-90	30-6-90
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	57,3	57,3	57,3	50,4	51,8	51,7	51,5	51,5	51,5
2. F.M.I. : — Participation	15,3	14,6	23,7	25,0	22,8	22,4	19,1	17,4	16,8	15,6	16,7	15,8	16,6	15,6	16,0
— Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
— Droits de tirage spéciaux	30,6	32,7	19,4	22,1	16,0	13,6	24,0	22,3	20,3	20,3	22,0	21,7	20,6	21,0	19,0
— Autres	4,5	2,3	2,4	0,8	2,5	5,9	4,4	1,5	3,2	3,2	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
3. Ecus	33,6	73,0	139,2	165,4	157,9	138,9	152,9	144,3	138,0	137,3	129,2	122,7	118,7	116,1	109,5
4. Accords internationaux	1,0	1,1	1,3	1,6	1,4	2,4	2,3	2,9	2,4	2,9	2,5	3,0	2,5	2,9	2,5
5. F.E.C.O.M.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8. Acceptations en franc belge représent. d'exportation	31,1	31,6	29,6	10,7	15,5	2,0	0,4	1,2	0,7	5,5	11,6	15,0	15,9	11,2	18,6
9. Autres : a) en monnaies étrangères	112,0	49,4	47,5	40,0	29,4	34,7	111,0	138,1	156,8	214,0	200,7	218,6	221,9	228,2	259,1
b) en franc belge	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des créances sur l'étranger	286,3	262,9	321,3	323,8	303,7	278,1	371,4	385,0	395,5	449,2	439,4	453,4	452,4	451,3	481,0
B. Créances sur les organismes nationaux principalement monétaires :															
1. Pièces et billets	0,7	0,9	0,9	0,7	1,0	1,0	1,5	1,1	0,7	0,9	0,8	0,9	0,7	0,8	0,7
2. Autres : a) sur la B.N.B. : — réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	4,4	4,4	4,6	4,4	4,4	4,4	3,7	3,0	3,6	3,0	2,5	2,5	3,0	2,9	2,9
c) sur les banques de dépôts	0,5	0,0	0,0	2,2	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	11,2	21,9	4,2	0,0	2,5	5,2
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
b) à plus d'un an : — obligations accessibles à tout placeur	6,3	8,0	9,7	10,8	12,4	14,3	17,4	21,2	21,2	24,6	24,6	24,6	24,6	29,1	29,1
— autres	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,4	37,4	37,4	37,2	37,2	37,2	37,2	37,3	37,2
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :															
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an : — obligations accessibles à tout placeur	1,3	0,9	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	13,2	10,5	7,3	0,0	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,4	0,8	1,3	0,4	* 0,0
b) effets commerciaux	41,2	42,3	46,2	0,0	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5	5,7	10,3	15,8	5,6	* 22,0
c) avances	0,1	0,4	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an : — obligations accessibles à tout placeur	0,4	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	149,5	181,1	188,4	200,6	182,2	209,4	127,6	98,9	106,6	52,0	56,5	47,8	66,5	30,7	4,7
b) autres	0,0	0,0	13,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,3	8,9	0,0
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :															
a) à un an au plus : — bons de caisse accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	0,0	0,0	3,6	8,6	1,9	1,0	4,7	3,7
— autres	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b) à plus d'un an : — bons de caisse et oblig. accessibl. à tout placeur	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	63,1	76,5	63,0	80,1	64,5	41,7	55,2	52,6	55,0	52,6	67,8	73,0	66,5	57,4	82,9
TOTAL DE L'ACTIF ...	641,7	663,0	731,1	698,4	653,9	624,5	652,2	637,1	657,9	676,8	703,3	694,4	712,0	669,3	706,9

¹ Y compris la dette indirecte de l'Etat.

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-81	31-12-82	31-12-83	31-12-84	31-12-85	31-12-86	31-12-87	30-9-88	31-12-88	31-3-89	30-6-89	30-9-89	31-12-89	31-3-90	30-6-90
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
2. Envers le F.E.C.O.M.	2,8	18,1	48,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b) en franc belge ¹	9,3	6,5	6,6	6,2	6,7	5,8	5,0	4,5	10,2	4,5	4,0	4,3	4,7	6,3	5,9
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	12,2	24,8	55,1	6,5	7,0	6,1	5,3	4,8	10,5	4,8	4,3	4,6	4,9	6,5	6,1
B. Engagements envers les organismes nationaux principalement monétaires :															
1. Pièces et billets ²	12,1	12,7	12,6	16,3	14,8	14,6	15,0	13,1	15,4	13,5	15,3	14,3	20,0	14,5	* 14,5
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	* 0,0
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1	0,2	0,0	* 0,0
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :															
— monnaie fiduciaire ⁴	370,1	369,5	383,3	381,9	379,9	400,5	410,7	406,9	415,0	394,8	419,3	407,1	422,6	402,2	*420,4
— monnaie scripturale ⁵	0,9	0,4	0,2	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	0,0	0,6	0,8	0,7	0,8	0,1	0,7	0,3	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :															
a) en franc belge :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :															
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monét.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	246,0	254,6	278,8	292,1	250,8	202,8	220,0	211,6	216,1	263,0	263,2	267,6	263,6	245,4	265,3
TOTAL DU PASSIF ...	641,7	663,0	731,1	698,4	653,9	624,5	652,2	637,1	657,9	676,8	703,3	694,4	712,0	669,3	706,9

¹ Y compris les engagements en franc belge envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

³ Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

⁴ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

⁵ A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c).

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	31-7-89	31-8-89	30-9-89	31-10-89	30-11-89	31-12-89	31-1-90	28-2-90	31-3-90	30-4-90	31-5-90	30-6-90	31-7-90
A. Créances sur l'étranger :													
1. Or	51,8	51,8	51,7	51,6	51,5	51,5	51,5	51,5	51,5	51,5	51,5	51,5	51,5
2. F.M.I. : — Participation	16,2	16,2	15,8	15,8	15,7	16,6	16,0	16,3	15,6	15,6	15,8	16,0	16,0
— Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
— Droits de tirage spéciaux	19,9	19,5	21,7	22,3	21,2	20,6	19,0	19,6	21,0	20,5	19,6	19,0	19,2
— Autres	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
3. Ecus	125,7	124,9	122,7	118,7	118,7	118,7	116,1	116,1	116,1	109,5	109,5	109,5	104,3
4. Accords internationaux	2,9	2,9	3,0	2,9	3,0	2,5	2,9	3,0	2,9	2,9	2,9	2,5	2,8
5. F.E.C.O.M.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8. Acceptations en franc belge représent. d'exportation	14,7	15,4	15,0	16,0	14,3	15,9	18,4	18,2	11,2	17,9	14,8	18,6	17,1
9. Autres : a) en monnaies étrangères	211,0	221,0	218,6	218,4	221,5	221,9	225,2	226,0	228,2	228,6	231,2	259,1	232,8
b) en franc belge	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des créances sur l'étranger	447,0	456,5	453,4	450,5	450,7	452,4	453,9	455,4	451,3	451,4	450,2	481,0	448,5
B. Créances sur les organismes nationaux principalement monétaires :													
1. Pièces et billets	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,7	0,9	0,9	0,8	0,6	0,6	0,7	0,7
2. Autres : a) sur la B.N.B. :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	2,3	2,2	2,5	2,5	2,5	3,0	3,0	3,0	2,9	2,8	2,5	2,9	2,5
c) sur les banques de dépôts	17,3	13,2	4,2	0,0	1,5	0,0	2,0	1,5	2,5	1,0	4,5	5,2	1,3
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :													
1. Sur l'Etat ¹ :													
a) à un an au plus	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	24,6	24,6	24,6	24,6	24,6	24,6	29,1	29,1	29,1	29,1	29,1	29,1	29,1
— autres	37,2	37,2	37,2	37,2	37,2	37,2	37,2	37,2	37,2	37,2	37,2	37,2	37,2
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :													
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :													
a) acceptations bancaires	0,8	0,7	0,8	1,0	0,6	1,3	1,6	1,2	0,4	1,0	* 0,0	* 0,0	* 0,0
b) effets commerciaux	13,3	11,2	10,3	14,4	9,3	15,8	14,7	13,9	5,6	15,0	* 15,5	* 22,0	* 17,6
c) avances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :													
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	40,3	31,0	47,8	48,4	48,3	66,5	13,2	15,4	30,7	22,1	32,2	4,7	26,2
b) autres	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	5,3	8,6	19,3	8,9	7,9	0,0	0,0	0,0
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :													
a) à un an au plus :													
— bons de caisse accessibles à tout placeur	5,5	6,3	1,9	0,0	2,8	1,0	3,2	2,5	4,7	1,6	2,4	3,7	1,8
— autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b) à plus d'un an :													
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout placeur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	55,8	63,1	73,0	64,9	63,8	66,5	56,6	56,8	57,4	60,6	63,4	82,9	62,7
TOTAL DE L'ACTIF ...	682,6	684,6	694,4	682,2	682,1	712,0	661,6	673,9	669,3	668,1	675,4	706,9	665,2

¹ Y compris la dette indirecte de l'Etat.² Y compris les organismes de sécurité sociale.³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.⁴ Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	31-7-89	31-8-89	30-9-89	31-10-89	30-11-89	31-12-89	31-1-90	28-2-90	31-3-90	30-4-90	31-5-90	30-6-90	31-7-90
A. Engagements envers l'étranger :													
1. Envers le F.M.I.	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :													
a) en monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b) en franc belge ¹	3,6	4,2	4,3	4,1	3,8	4,7	5,2	7,7	6,3	4,7	4,7	5,9	6,7
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	3,9	4,5	4,6	4,4	4,0	4,9	5,4	7,9	6,5	5,0	5,0	6,1	6,9
B. Engagements envers les organismes nationaux principalement monétaires :													
1. Pièces et billets ²	15,3	13,9	14,3	14,6	14,1	20,0	14,5	14,4	14,6	16,2	15,4	* 14,5	* 14,5
2. Autres :													
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	* 0,0	* 0,0
c) envers les banques de dépôts :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	* 0,0	* 0,0
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :													
1. Stock monétaire :													
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :													
— monnaie fiduciaire ⁴	408,4	403,4	407,1	404,8	405,7	422,6	397,8	402,7	402,1	403,6	410,9	*420,4	*403,4
— monnaie scripturale ⁵	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,2	0,3	0,2
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :													
a) en franc belge :													
— à un an au plus :													
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :													
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :													
a) envers le Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :													
— le Fonds des Rentes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	254,1	262,0	267,6	257,6	257,4	263,6	243,3	248,2	245,4	242,4	243,6	265,3	240,0
TOTAL DU PASSIF ...	682,6	684,6	694,4	682,2	682,1	712,0	661,6	673,9	669,3	668,1	675,4	706,9	665,2

¹ Y compris les engagements en franc belge envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

³ Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

⁴ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

⁵ A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c).

b) Organismes publics monétaires — Actif¹ — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-82	31-12-83	31-12-84	31-12-85	31-12-86	31-12-87	31-3-88	30-6-88	30-9-88	31-12-88	31-3-89	30-6-89	30-9-89	31-12-89	31-3-90
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. : — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accords internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Acceptations en franc belge représent. d'exportation	0,4	4,7	2,0	2,1	0,8	0,0	0,0	2,1	1,8	0,0	0,2	3,7	3,0	0,0	2,4
9. Autres : a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en franc belge	0,0	0,1	0,0	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0
Total des créances sur l'étranger	0,4	4,8	2,0	2,2	1,2	0,0	0,0	2,1	1,8	0,0	0,2	3,8	3,3	0,0	2,4
B. Créances sur les organismes nationaux principalement monétaires :															
1. Pièces et billets	1,8	1,6	1,9	2,0	2,2	2,2	2,0	2,2	2,1	2,4	2,1	2,4	2,3	2,9	2,3
2. Autres : a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b) sur les organismes publics	2,2	3,0	1,3	1,5	4,9	3,3	0,3	2,0	0,6	0,7	2,3	4,1	0,3	1,0	0,0
c) sur les banques de dépôts	4,1	0,2	3,4	1,1	6,8	7,4	3,7	2,5	1,3	1,8	4,3	0,8	0,5	3,9	0,8
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ² :															
a) à un an au plus	86,8	84,3	70,6	83,6	94,6	91,1	91,2	105,5	91,1	93,4	107,4	114,3	108,6	107,1	116,5
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	14,5	15,0	14,9	15,0	15,0	14,7	15,2	14,6	14,6	14,6	14,4	14,4	14,4	14,2	14,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les autres pouvoirs publics ³ :															
a) à un an au plus	39,2	42,4	41,2 ⁶	47,1	45,7	51,7	55,4	56,3	65,5	64,6	59,7	54,1	54,1	72,8	67,3
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ⁴ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	0,1	0,0	0,3	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,2	0,0	0,2
b) effets commerciaux	0,8	0,6	0,3	2,7	0,3	0,0	0,0	0,1	0,5	0,0	0,1	3,1	2,5	0,0	1,4
c) avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	0,5	0,3	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) autres	0,0	0,0	0,0	0,4	2,7	0,8	1,6	4,8	4,5	5,5	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁵ :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,3	0,0	0,7	0,2	0,0	0,9	0,0	1,7	1,4	0,0	1,9	0,2	0,5	0,0	0,2
b) à plus d'un an :															
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
D. Autres	13,3	13,9	11,8	11,3	15,3	16,6	16,6	17,5	19,1	14,5	16,0	14,1	16,7	16,4	26,5
TOTAL DE L'ACTIF ...	164,1	166,1	148,6⁶	167,7	188,7	188,8	185,9	209,2	202,4	197,5	208,2	212,0	203,2	219,5	231,8

¹ O.C.P., Fonds Monétaire (actif à court terme et obligations), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue), I.R.G. (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes principalement monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique D. • Autres •.

² Y compris la dette indirecte de l'Etat.

³ Y compris les organismes de sécurité sociale.

⁴ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁵ Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

⁶ Nouvelle série. La différence entre l'ancienne et la nouvelle série est due à une modification des données comptables, relatives aux pouvoirs locaux, du Crédit Communal de Belgique.

b) Organismes publics monétaires — Passif¹ — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-82	31-12-83	31-12-84	31-12-85	31-12-86	31-12-87	31-3-88	30-6-88	30-9-88	31-12-88	31-3-89	30-6-89	30-9-89	31-12-89	31-3-90
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en franc belge	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B. Engagements envers les organismes nationaux principalement monétaires :															
1. Pièces et billets ²	0,8	0,9	0,7	1,0	1,0	1,5	1,3	1,0	1,1	0,7	0,9	0,8	0,9	0,7	0,8
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	4,4	4,6	4,3	4,5	4,4	3,7	3,1	3,7	3,0	3,6	3,0	2,5	2,5	3,0	2,9
b) envers les organismes publics	2,2	3,0	1,4	1,5	4,9	3,3	0,3	2,0	0,6	0,7	2,3	4,1	0,3	1,0	0,0
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	5,8	5,6	6,8	6,7	10,7	8,6	5,8	10,4	10,4	7,6	7,3	9,2	7,3	5,6	5,2
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :															
— monnaie fiduciaire ⁴	15,4	15,5	15,6	14,4	15,1	14,7	14,9	15,7	16,1	15,4	15,3	16,1	16,3	16,3	16,3
— monnaie scripturale	97,3	96,2	90,3	105,6	116,1	113,9	116,9	133,7	115,3	117,5	131,0	143,4	137,5	141,0	151,3
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	37,9	40,1	29,5 ⁵	34,0	36,5	43,1	43,1	42,9	56,0	51,9	48,3	35,7	38,5	52,1	55,2
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :															
a) en franc belge :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :															
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monét.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
D. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF ...	164,1	166,1	148,6 ⁵	167,7	188,7	188,8	185,9	209,2	202,4	197,5	208,2	212,0	203,2	219,5	231,8

¹ O.C.P., Fonds Monétaire (pièces et billets), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue), I.R.G. (uniquement les passifs envers les organismes principalement monétaires).

² Uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la B.N.B.

³ Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

⁴ Les chiffres sont sur-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

⁵ Nouvelle série. La différence entre l'ancienne et la nouvelle série est due à une modification des données comptables, relatives aux pouvoirs locaux, du Crédit Communal de Belgique.

c) Banques de dépôts — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-82	31-12-83	31-12-84	31-12-85	31-12-86	31-12-87	31-3-88	30-6-88	30-9-88	31-12-88	31-3-89	30-6-89	30-9-89	31-12-89	31-3-90
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. : — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accords internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations	75,0	139,3	245,1	335,3	436,2	439,4	476,8	540,6	540,4	507,0	530,2	529,6	548,6	516,0	526,4
8. Acceptations en franc belge représent. d'exportation	17,8	16,4	30,5	19,2	21,3	15,9	15,7	16,3	15,8	16,8	16,3	16,1	15,7	15,4	15,8
9. Autres : a) en monnaies étrangères	2.852,1	3.360,3	4.049,9	4.090,2	4.056,3	4.226,1	4.482,2	4.628,4	5.007,1	4.797,6	5.226,9	5.449,4	5.115,9	5.021,4	4.966,7
b) en franc belge	140,0	167,5	191,5	220,2	251,6	262,5	274,6	281,5	288,6	294,2	325,1	297,4	312,4	330,4	312,1
Total des créances sur l'étranger	3.084,9	3.683,5	4.517,0	4.664,9	4.765,4	4.943,9	5.249,3	5.466,8	5.851,9	5.615,7	6.098,5	6.292,6	5.992,6	5.883,2	5.821,0
B. Créances sur les organismes nationaux principalement monétaires :															
1. Pièces et billets	10,8	11,0	14,4	12,8	12,4	12,8	11,2	12,2	11,1	13,1	11,5	12,9	12,1	17,1	12,2
2. Autres : a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,4	0,3	0,5	0,4	0,2	0,2	0,0	0,4	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1	0,2	0,0
b) sur les organismes publics	5,8	5,6	6,8	6,8	10,7	8,6	5,8	10,4	10,4	7,6	7,3	9,2	7,3	5,6	5,2
c) sur les banques de dépôts	399,5	469,5	437,1	517,2	466,5	544,3	575,0	550,0	627,2	569,4	635,0	642,5	637,6	604,4	649,5
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	337,4	481,1	482,2	553,3	745,1	781,1	860,7	814,2	863,9	783,1	998,9	1.002,6	1.035,4	875,5	1.097,4
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	392,5	482,3	499,2	615,1	642,2	740,9	799,6	804,8	807,6	812,9	802,0	816,8	846,0	813,7*	824,0
— autres	113,8	155,9	249,1	266,6	170,9	133,8	127,8	126,6	116,8	115,7	115,5	119,7	122,8	122,3*	97,9
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :															
a) à un an au plus	24,1	23,3	25,6	39,4	51,5	54,3	53,4	51,8	55,1	59,8	59,4	62,6	66,2	64,5	78,0
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	20,0	10,0	18,9	23,1	21,3	27,6	25,5	25,4	25,4	28,9	27,8	28,7	29,5	28,4*	28,2
— autres	62,4	73,9	96,8	72,6	82,5	71,6	79,9	81,4	80,6	75,1	72,0	70,6	64,5	63,7*	64,3
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	16,6	13,5	17,8	15,5	14,0	13,1	12,6	12,8	11,7	11,6	11,3	9,2	11,3	11,5	11,2
b) effets commerciaux	160,6	167,0	201,1	191,2	220,3	173,9	169,8	184,5	172,6	172,5	160,5	167,4	158,7	164,6	154,4
c) avances	821,1	863,0	904,9	966,5	1.057,7	1.257,0	1.323,5	1.391,2	1.473,2	1.539,5	1.605,6	1.790,0	1.926,1	1.997,0	1.925,3
d) autres créances à un an au plus	2,3	0,0	0,0	0,3	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	17,0	23,3	23,2	18,6	19,3	18,9	19,6	20,1	19,9	16,5	16,7	16,2	17,3	16,2*	16,2
— autres	31,7	34,5	34,0	30,2	30,5	30,9	30,3	30,0	30,8	29,4	31,4	29,0	31,0	31,5*	28,6
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) autres	10,0	2,6	21,1	16,8	16,1	25,0	17,1	15,0	31,7	19,9	21,7	16,8	14,7	20,8	13,8
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
— autres	73,9	96,4	98,6	129,4	168,9	256,9	211,4	197,9	183,1	183,4	193,6	178,4	155,1	187,4	176,7
b) à plus d'un an :															
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout placeur	75,4	64,8	56,3	65,9	61,4	62,6	73,9	75,1	72,2	77,0	70,5	75,9	79,0	75,5*	59,0
— autres	40,9	51,8	60,1	61,6	69,2	71,1	67,0	67,7	70,1	71,9	72,5	66,0	63,7	63,6*	74,4
D. Autres	377,4	438,5	544,0	588,8	619,7	625,4	655,8	768,9	762,7	751,0	771,6	756,5	799,7	804,9*	827,1
TOTAL DE L'ACTIF ...	6.078,5	7.151,8	8.308,7	8.857,0	9.246,6	9.854,0	10.369,2	10.707,1	11.277,9	10.954,2	11.783,9	12.164,0	12.070,7	11.851,5	11.964,6

¹ Y compris la dette indirecte de l'Etat.

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

c) Banques de dépôts — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-82	31-12-83	31-12-84	31-12-85	31-12-86	31-12-87	31-3-88	30-6-88	30-9-88	31-12-88	31-3-89	30-6-89	30-9-89	31-12-89	31-3-90
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	3.316,8	4.093,4	4.989,5	5.155,9	5.297,0	5.507,2	5.820,1	6.055,6	6.528,8	6.235,9	6.786,9	6.928,3	6.737,0	6.445,4	6.352,8
b) en franc belge ¹	360,5	368,7	459,1	531,0	555,9	619,2	686,5	684,4	716,7	726,4	802,1	857,7	892,1	904,2	944,0
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	3.677,3	4.462,1	5.448,6	5.686,9	5.852,9	6.126,4	6.506,6	6.740,0	7.245,5	6.962,3	7.589,0	7.786,0	7.629,1	7.349,6	7.296,8
B. Engagements envers les organismes nationaux principalement monétaires :															
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	0,0	0,0	2,2	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,2	21,9	4,2	0,0	2,5
b) envers les organismes publics	4,1	0,2	3,4	1,2	6,8	7,4	3,7	2,5	1,3	1,8	4,3	0,8	0,5	3,9	0,8
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	0,4	0,7	0,8	0,7	0,7	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,7	1,7	1,3	1,3
— autres	399,1	468,8	436,3	516,4	465,9	543,3	574,0	548,9	626,1	568,2	633,9	640,8	635,9	603,1	648,1
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ² et particuliers :															
— monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— monnaie scripturale	334,6	393,7	392,9	427,6	468,4	502,6	511,6	554,8	520,3	545,6	533,1	591,9	519,5	574,9	555,5
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	1,1	1,2	2,1	2,2	3,7	5,3	5,5	5,5	5,6	6,3	6,2	5,6	5,6	6,5	5,7
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers ³ :															
a) en franc belge :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires	384,5	423,7	462,7	532,2	607,3	690,6	717,0	736,7	744,1	766,6	784,1	790,4	836,1	862,3	796,9
— autres dépôts	404,5	431,5	467,2	484,0	565,3	622,7	629,6	600,1	601,1	611,3	688,9	645,5	691,2	692,7	858,5
— à plus d'un an :															
— dépôts	25,4	31,6	32,5	37,0	38,4	45,2	47,4	47,1	41,8	37,3	32,2	29,2	35,3	35,5	40,4
— bons de caisse et obligations	300,2	356,8	393,5	444,5	451,1	461,5	469,0	479,2	472,7	468,7	475,8	477,7	536,1	530,0	543,5
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	125,8	128,6	137,8	123,6	113,3	130,2	156,9	146,0	158,1	151,2	161,5	185,6	192,3	189,9	223,9
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	0,3	0,3	0,3	0,8	0,8	1,0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monét.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres ⁴	13,0	15,8	11,6	19,9	22,3	37,4	57,8	62,4	66,7	69,2	79,6	74,4	85,4	62,2	52,2
D. Autres	408,2	436,8	516,8	579,3	649,6	679,2	688,8	782,5	793,3	764,1	782,7	912,0	897,5	939,4	938,0
TOTAL DU PASSIF ...	6.078,5	7.151,8	8.308,7	8.857,0	9.246,6	9.854,0	10.369,2	10.707,1	11.277,9	10.954,2	11.783,9	12.164,0	12.070,7	11.851,5	11.964,6

¹ Y compris les engagements en franc belge envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

² Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

³ Y compris les « autres engagements » sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

⁴ Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations et de réserve monétaire (cf. note ³).

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-82	31-12-83	31-12-84	31-12-85	31-12-86	31-12-87	31-3-88	30-6-88	30-9-88	31-12-88	31-3-89	30-6-89	30-9-89	31-12-89	31-3-90	Colonne du tableau XIII-1 « Bilans intégrés des organismes principalement monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise.
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	57,3	57,3	57,3	57,3	57,3	50,4	51,8	51,7	51,5	51,5	
2. F.M.I. : — Participation	14,6	23,7	25,0	22,8	22,4	19,1	18,2	18,1	17,4	16,8	15,6	16,7	15,8	16,6	15,6	
— Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
— Droits de tirage spéciaux	32,7	19,4	22,1	16,0	13,6	24,0	26,0	27,7	22,3	20,3	20,3	22,0	21,7	20,6	21,0	
— Autres	2,3	2,4	0,8	2,5	5,9	4,4	3,6	3,5	1,5	3,2	3,2	4,9	4,9	4,9	4,9	
3. Ecus	73,0	139,2	165,4	157,9	138,9	152,9	141,5	141,5	144,3	138,0	137,3	129,2	122,7	118,7	116,1	
4. Accords internationaux	1,1	1,3	1,6	1,4	2,4	2,3	2,9	2,5	2,9	2,5	2,9	2,5	3,0	2,5	2,9	
5. F.E.C.O.M.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
7. Obligations	75,0	139,3	245,1	335,3	436,2	439,4	476,8	540,6	540,4	507,0	530,2	529,6	548,6	516,0	526,4	
8. Acceptations en franc belge représent. d'exportation	49,8	50,7	43,2	36,8	24,1	16,2	16,0	18,5	18,8	17,5	21,9	31,4	33,8	31,3	29,3	
9. Autres : a) en monnaies étrangères	2.901,5	3.407,8	4.089,9	4.119,6	4.091,0	4.337,1	4.606,4	4.760,1	5.145,2	4.954,3	5.440,8	5.650,2	5.334,4	5.243,2	5.194,9	
b) en franc belge	140,0	167,6	191,5	220,3	252,0	262,5	274,6	281,5	288,6	294,2	325,1	297,5	312,7	330,4	312,1	
Total des créances sur l'étranger	3.348,2	4.009,6	4.842,8	4.970,8	5.044,7	5.315,2	5.623,3	5.851,3	6.238,8	6.011,2	6.547,9	6.735,8	6.449,3	6.335,6	6.274,6	(6)
B. Créances sur les organismes nationaux principalement monétaires :																
1. Pièces et billets	13,5	13,5	17,0	15,8	15,6	16,5	14,5	15,4	14,2	16,1	14,4	16,1	15,2	20,6	15,3	(1)
2. Autres : a) sur la B.N.B. :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	0,4	0,3	0,5	0,4	0,2	0,2	0,0	0,4	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1	0,2	0,0	
b) sur les organismes publics	12,4	13,2	12,5	12,7	20,0	15,7	9,1	16,0	13,9	12,0	12,6	15,9	10,1	9,5	8,2	
c) sur les banques de dépôts	403,6	469,7	442,7	519,0	473,4	551,8	578,7	552,5	628,5	571,2	650,5	665,2	642,2	608,3	652,8	
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :																
1. Sur l'Etat ¹ :																
a) à un an au plus	461,2	602,4	589,8	673,9	876,8	909,2	989,0	956,6	992,0	913,5	1.143,3	1.153,9	1.180,9	1.019,6	1.251,0	(7)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	415,0	507,0	524,9	642,5	671,5	773,1	835,8	840,5	843,5	848,8	840,9	855,7	884,9	852,5	* 867,2	(7)
— autres	151,3	193,4	286,6	304,1	208,3	171,2	165,3	164,0	154,3	153,2	152,8	156,9	160,0	159,5	* 135,2	(7)
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :																
a) à un an au plus	63,3	65,7	66,8 ⁵	86,5	97,1	105,9	108,9	108,1	120,6	124,4	119,0	116,7	120,3	137,3	145,3	(8)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	21,0	10,6	19,6	23,8	22,0	28,4	26,3	26,2	26,1	29,6	28,5	29,3	30,3	29,0	* 28,8	(8)
— autres	62,4	73,9	96,8	72,6	82,5	71,6	79,9	81,4	80,6	75,1	72,0	70,6	64,5	63,7	* 64,3	(8)
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :																
a) acceptations bancaires	27,2	20,8	18,1	17,6	14,0	13,1	12,5	12,8	11,7	11,6	11,5	10,3	12,4	12,8	11,7	(9)
b) effets commerciaux	203,7	213,8	201,4	201,7	220,6	173,9	169,8	184,6	173,0	172,5	165,1	176,2	171,5	180,4	161,5	(9)
c) avances	821,5	863,4	905,0	966,5	1.057,7	1.257,0	1.323,5	1.391,2	1.473,2	1.539,5	1.605,6	1.790,1	1.926,1	1.997,0	1.925,3	(9)
d) autres créances à un an au plus	2,3	0,0	0,0	0,3	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(11)
e) autres créances à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	17,7	23,8	23,6	18,8	19,3	18,9	19,6	20,1	19,9	16,5	16,7	16,2	17,3	16,2	* 16,2	(11)
— autres	31,7	34,5	34,0	30,2	30,5	30,9	30,3	30,0	30,8	29,4	31,4	29,0	31,0	31,5	* 28,6	(11)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :																
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	181,1	188,4	200,6	182,2	209,4	127,6	97,3	117,2	98,9	106,6	52,0	56,5	47,8	66,5	30,7	(12)
b) autres	10,0	16,2	21,1	17,2	18,8	25,8	18,6	21,9	36,2	25,4	21,7	16,8	14,7	27,4	22,7	(13)
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :																
a) à un an au plus :																
— bons de caisse accessibles à tout placeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(14)
— autres	74,3	96,5	99,3	129,6	168,9	257,9	211,4	199,6	184,4	183,4	199,0	187,3	157,5	188,4	181,6	(14)
b) à plus d'un an :																
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout placeur	75,7	65,1	56,6	66,2	61,7	62,9	74,1	75,2	72,3	77,1	70,6	76,0	79,0	75,6	* 59,1	(14)
— autres	40,9	51,8	60,1	61,6	69,2	71,1	67,0	67,7	70,1	71,9	72,5	66,0	63,7	63,6	* 74,4	(14)
D. Autres	467,2	515,4	635,9	664,6	676,8	697,2	724,0	833,5	834,3	820,5	840,2	838,4	889,4	887,8	* 911,0	(15)
TOTAL DE L'ACTIF ...	6.905,6	8.049,0	9.155,7 ⁵	9.678,6	10.059,8	10.695,0	11.178,8	11.566,2	12.117,4	11.809,6	12.668,9	13.079,3	12.968,3	12.783,1	12.865,8	

¹ Y compris la dette indirecte de l'Etat.

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Banques d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

⁵ Nouvelle série. Voir note 12 du tableau XIII-1.

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-82	31-12-83	31-12-84	31-12-85	31-12-86	31-12-87	31-3-88	30-6-88	30-9-88	31-12-88	31-3-89	30-6-89	30-9-89	31-12-89	31-3-90	Colonne du tableau XIII-1 « Bilans intégrés des organismes principalement monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise.
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	
2. Envers le F.E.C.O.M.	18,1	48,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																
a) en monnaies étrangères	3.316,8	4.093,4	4.989,5	5.155,9	5.297,0	5.507,2	5.820,1	6.055,6	6.528,8	6.235,9	6.786,9	6.928,3	6.737,0	6.445,4	6.352,8	
b) en franc belge ¹	367,3	375,5	465,3	537,7	561,7	624,2	690,9	689,7	721,2	736,6	806,6	861,8	896,4	908,9	950,3	
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	3.702,4	4.517,4	5.455,1	5.693,9	5.859,0	6.131,7	6.511,3	6.745,6	7.250,2	6.972,7	7.593,8	7.790,3	7.633,7	7.354,5	7.303,3	(6)
B. Engagements envers les organismes nationaux principalement monétaires :																
1. Pièces et billets	13,5	13,5	17,0	15,8	15,6	16,5	14,5	15,4	14,2	16,1	14,4	16,1	15,2	20,6	15,3	(1)
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	4,4	4,6	6,5	5,2	4,4	3,8	3,1	3,7	3,0	3,6	14,2	24,4	6,6	3,0	5,4	
b) envers les organismes publics	6,3	3,2	4,8	2,7	11,7	10,7	3,9	4,5	1,9	2,5	6,5	5,0	0,8	4,8	0,8	
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— bons de caisse et obligations	0,4	0,7	0,8	0,7	0,7	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,7	1,7	1,3	1,3	
— autres	405,3	474,7	443,6	523,5	476,7	552,2	579,8	559,7	636,5	576,0	641,2	650,1	643,2	608,9	653,4	
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :																
1. Stock monétaire :																
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ² et particuliers :																
— monnaie fiduciaire	384,9	398,8	397,5	394,3	415,6	425,3	412,0	434,9	423,1	430,5	410,2	435,4	423,4	438,8	418,4	(1)
— monnaie scripturale ³	432,3	490,1	483,6	533,4	584,8	616,9	628,9	688,8	635,9	663,3	664,4	735,8	657,3	716,2	707,1	(1)
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	39,6	42,1	32,3	37,0	40,3	49,1	51,4	49,7	61,9	58,6	54,9	41,9	44,5	59,0	61,3	(1)
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers ⁴ :																
a) en franc belge :																
— à un an au plus :																
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires	384,5	423,7	462,7	532,2	607,3	690,6	717,0	736,7	744,1	766,6	784,1	790,4	836,1	862,3	796,9	(2)
— autres dépôts	404,5	431,5	467,2	484,0	565,3	622,7	629,6	600,1	601,0	611,3	688,9	645,5	691,2	692,7	858,5	(2)
— à plus d'un an :																
— dépôts	25,4	31,6	32,5	37,0	38,4	45,2	47,4	47,1	41,8	37,3	32,2	29,2	35,3	35,5	40,4	(3)
— bons de caisse et obligations	300,2	356,8	393,5	444,5	451,1	461,4	469,0	479,2	472,7	468,7	475,8	477,7	536,1	530,0	543,5	(3)
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus ..	125,8	128,6	137,8	123,6	113,3	130,2	156,9	146,0	158,1	151,2	161,5	185,6	192,3	189,9	223,9	(4)
3. Autres engagements :																
a) envers le Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(7)
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	0,3	0,3	0,3	0,8	0,8	1,0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	(8)
c) envers les intermédiaires financiers :																
— le Fonds des Rentes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(13)
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(15)
— les autres intermédiaires financiers :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(14)
— autres ⁵	13,0	15,8	11,6	19,9	22,4	37,5	58,3	62,4	66,7	69,2	79,6	74,5	85,4	62,2	52,2	(14)
D. Autres	662,8	715,6	808,9	830,1	852,3	899,2	894,3	991,1	1.004,9	980,3	1.045,7	1.175,2	1.165,0	1.202,9	1.183,4	(15)
TOTAL DU PASSIF ...	6.905,6	8.049,0	9.155,7 ⁶	9.678,6	10.059,8	10.695,0	11.178,8	11.566,2	12.117,4	11.809,6	12.668,9	13.079,3	12.968,3	12.783,1	12.865,7	

¹ Pour la B.N.B., y compris les engagements en franc belge envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.; pour les autres organismes principalement monétaires, y compris les engagements en franc belge envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

² Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

³ A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c).

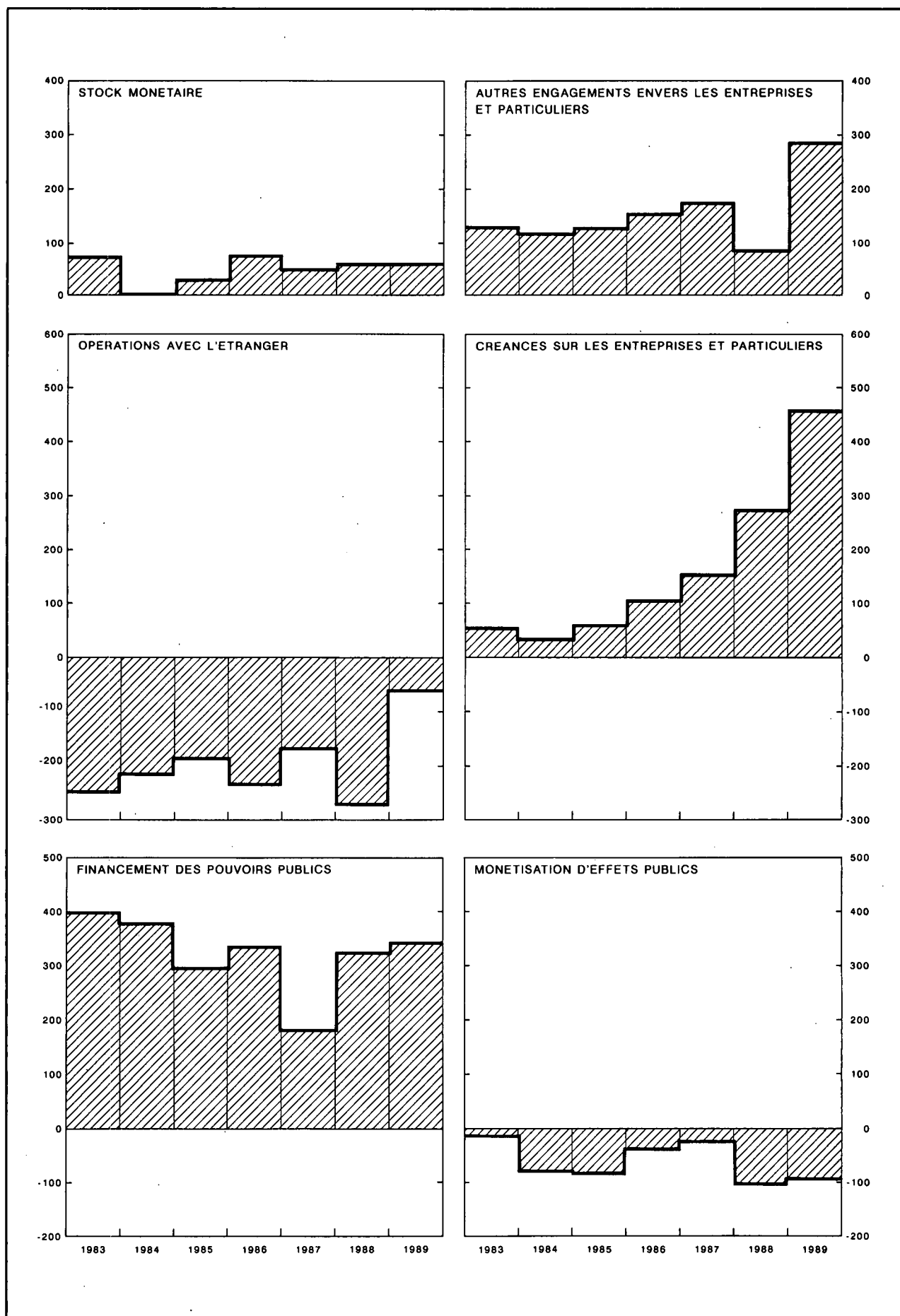
⁴ Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

⁵ Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations, et de réserve monétaire (cf. note ⁴).

⁶ Nouvelle série. Voir note 12 du tableau XIII-1.

XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(Variations en milliards de francs)



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Autres engagements envers les entreprises et particuliers ¹			Total (5) = (1) à (4) = (6) à (16)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises ² et particuliers) ³	Créances sur les entreprises ⁴ et particuliers		Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires (augmentation: -) ⁷		Financement des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires ¹⁰	Divers ¹¹
		En franc belge		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)			Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation ⁵	Obligations ⁶	de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges	de crédits d'escompte et d'acceptation aux entreprises et particuliers	Etat ⁸	Autres pouvoirs publics ⁹	achats sur le marché par les organismes principalement monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes		
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)													
1982	+ 31,8	+ 64,1	+ 57,6	+ 22,0	+ 175,5	- 282,8	+ 24,3	- 2,1	- 2,9	+ 4,9	+ 408,1	+ 20,5	- 28,6	- 9,2	+ 43,3	0,0
1983	+ 74,3	+ 66,0	+ 62,7	+ 2,9	+ 205,9	- 250,0	+ 46,5	+ 9,3	- 5,1	- 1,0	+ 397,3	+ 2,7	- 26,8	+ 10,9	+ 25,9	- 3,8
1984	+ 3,2	+ 74,8	+ 37,5	+ 9,1	+ 124,6	- 216,5	+ 30,8	+ 2,0	- 1,4	- 4,3	+ 331,5	+ 61,3	- 78,0	- 19,1	+ 18,4	- 0,1
1985	+ 30,6	+ 86,5	+ 55,6	- 14,2	+ 158,5	- 188,2	+ 62,2	- 3,2	+ 10,8	- 0,8	+ 311,8	- 15,8	- 78,6	- 6,5	+ 41,1	+ 25,7
1986	+ 75,9	+ 156,3	+ 8,0	- 10,3	+ 229,9	- 235,3	+ 103,4	+ 0,9	+ 3,1	+ 3,1	+ 335,9	+ 9,3	- 59,9	+ 7,0	+ 48,1	+ 14,3
1987	+ 50,5	+ 140,7	+ 17,1	+ 17,0	+ 225,3	- 170,4	+ 152,6	0,0	- 0,8	- 0,9	+ 162,0	+ 1,3	- 14,0	- 2,5	+ 72,6	+ 25,3
1988	+ 61,1	+ 64,6	- 0,6	+ 21,0	+ 146,1	- 273,7	+ 280,7	- 8,0	- 0,1	- 1,2	+ 292,2	+ 31,2	- 89,6	- 13,5	- 89,8	+ 18,0
1989	+ 61,6	+ 177,1	+ 59,5	+ 38,7	+ 336,9	- 277,2	+ 454,9	+ 3,1	- 3,5	+ 11,6	+ 327,1	+ 1,8	- 78,4	+ 18,6	+ 4,4	- 125,4
1988 1 ^{er} trimestre .	+ 1,0	+ 33,3	+ 9,8	+ 26,6	+ 70,7	- 5,6	+ 63,5	- 0,6	- 0,1	- 1,7	+ 115,4	+ 17,9	- 18,5	- 9,8	- 58,8	- 30,9
2 ^e trimestre .	+ 81,0	- 9,9	+ 9,9	- 10,8	+ 70,2	- 127,6	+ 81,7	- 0,7	+ 2,5	+ 1,0	+ 94,5	- 0,1	- 25,8	+ 12,6	- 19,1	+ 51,1
3 ^e trimestre .	- 52,5	+ 8,5	- 11,8	+ 12,1	- 43,8	- 132,4	+ 69,8	+ 0,8	+ 1,0	- 0,5	+ 90,5	+ 11,0	- 19,8	- 23,4	- 15,0	- 25,9
4 ^e trimestre .	+ 31,5	+ 32,8	- 8,5	- 6,9	+ 48,9	- 8,1	+ 65,6	- 7,6	- 3,6	0,0	- 8,2	+ 2,4	- 25,5	+ 7,0	+ 3,2	+ 23,6
1989 1 ^{er} trimestre .	- 23,0	+ 95,0	+ 2,0	+ 10,3	+ 84,3	- 45,2	+ 58,2	+ 2,6	- 9,5	+ 0,5	+ 211,0	- 9,2	- 54,0	- 3,9	+ 2,1	- 68,2
2 ^e trimestre .	+ 83,7	- 37,1	- 1,1	+ 24,1	+ 69,7	- 74,0	+ 191,2	- 2,4	+ 3,1	+ 3,2	+ 42,5	- 2,6	- 15,0	- 5,9	- 8,0	- 62,4
3 ^e trimestre .	- 88,0	+ 91,4	+ 64,5	+ 6,7	+ 74,6	- 186,9	+ 131,9	+ 2,0	+ 7,4	+ 1,6	+ 119,7	- 2,6	+ 30,8	+ 0,9	- 39,8	+ 9,8
4 ^e trimestre .	+ 88,8	+ 27,7	- 5,9	- 2,4	+ 108,3	+ 28,9	+ 73,7	+ 0,7	- 4,4	+ 6,4	- 46,3	+ 16,3	- 40,2	+ 27,5	+ 50,2	- 4,5
1990 1 ^{er} trimestre .	- 27,2	+ 100,4	+ 18,4	+ 34,0	+ 125,6	+ 30,0	- 83,1	* - 1,9	- 5,4	- 8,5	* + 169,4	* + 8,1	* + 23,1	- 4,8	* - 2,0	* + 0,8

N.B. — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau XIII-1.

¹ Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

² Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

³ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en franc belge au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrevaletur en franc belge des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

⁴ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail et fonds de pension.

⁵ Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires.

⁶ Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

⁷ Il s'agit d'un refinancement net: crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires et refinancés par eux auprès d'autres intermédiaires financiers moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes principalement monétaires.

⁸ Y compris la dette indirecte de l'Etat.

⁹ Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

¹⁰ Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

¹¹ Y compris les variations comptables que la contrevaletur en franc belge des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises ¹ et particuliers							Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁶	Total général (10) = (8) + (9)	
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						Total (8) = (3) + (7)
	Billets et pièces du Trésor ²	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ³	Auprès de la B.N.B. ⁴	Auprès des organismes publics ⁵	Auprès des banques	Total (7) = (4) à (6)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)		
1981	15,7	382,2	385,8	0,9	95,2	306,9	403,0	788,8	36,1	824,9
1982	15,4	382,2	384,9	0,4	97,3	334,5	432,2	817,1	39,6	856,7
1983	15,4	395,9	398,8	0,2	96,2	393,7	490,1	888,9	42,1	931,0
1984 Ancienne série ⁷	15,6	398,2	397,5	0,4	85,6	392,9	478,9	876,4	57,8	934,2
Nouvelle série ⁷	15,6	398,2	397,5	0,4	90,3	392,9	483,6	881,1	32,3	913,4
1985	14,4	394,7	394,3	0,2	105,6	427,6	533,4	927,7	37,0	964,7
1986	15,1	415,1	415,6	0,2	116,1	468,4	584,8	1.000,4	40,3	1.040,7
1987	14,7	425,6	425,3	0,3	113,9	502,6	616,9	1.042,2	49,1	1.091,3
1988 Mars	14,9	410,4	412,0	0,3	116,9	511,6	628,9	1.040,9	51,4	1.092,3
Juin	15,7	433,6	434,9	0,3	133,7	554,8	688,8	1.123,6	49,7	1.173,4
Septembre	16,1	420,1	423,1	0,3	115,3	520,3	635,9	1.058,9	61,9	1.120,9
Décembre	15,4	430,4	430,5	0,2	117,5	545,6	663,3	1.093,8	58,6	1.152,4
1989 Mars	15,3	408,4	410,2	0,3	131,0	533,1	664,4	1.074,5	54,9	1.129,4
Mai	15,8	424,4	425,7	0,3	122,5	569,4	692,2	1.117,9	49,1	1.167,0
Juin	16,1	434,6	435,4	0,4	143,4	591,9	735,8	1.171,2	41,9	1.213,1
Juillet	16,2	423,7	424,6	0,3	131,9	522,4	654,6	1.079,1	45,1	1.124,3
Août	16,3	417,2	419,7	0,4	152,4	517,3	670,2	1.089,9	47,1	1.137,0
Septembre	16,3	421,4	423,4	0,3	137,5	519,5	657,3	1.080,6	44,5	1.125,1
Octobre	16,5	419,3	421,3	0,3	136,5	511,2	648,0	1.069,3	56,9	1.126,3
Novembre	16,7	419,9	422,4	0,3	143,8	549,4	693,5	1.115,9	43,5	1.159,4
Décembre	16,3	442,5	438,8	0,4	141,0	574,9	716,2	1.155,0	59,0	1.214,0
1990 Janvier	16,1	412,3	413,9	0,2	169,7	539,2	709,2	1.123,1	55,2	1.178,3
Février	16,1	417,1	418,8	0,3	154,4	539,2	693,8	1.112,6	60,1	1.172,7
Mars	16,3	416,6	418,4	0,3	151,3	555,5	707,1	1.125,5	61,3	1.186,8
Avril	16,6	419,8	420,2	0,2	175,3	577,8	753,4	1.173,6	53,6	1.227,2
Mai	16,8	426,3	427,8	0,3	*148,1	*594,5	*742,9	*1.170,7	*53,7	*1.224,4

¹ Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

² Sous déduction des billets et pièces du Trésor détenus par la B.N.B.

³ Total des colonnes (1) et (2), sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les organismes publics monétaires et les banques.

⁴ Le solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

⁵ O.C.P. et Crédit Communal de Belgique.

⁶ Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

⁷ La différence entre l'ancienne et la nouvelle série est due à une modification des données comptables, relatives aux pouvoirs locaux, du Crédit Communal de Belgique.

XIII - 5a — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période ¹			Variations ²					
	B.N.B.	Autres organismes principalement monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger ³	Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de crédits commerciaux sur l'étranger ⁴ (augmentation: -)	Opérations avec l'étranger ⁵ (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)
				B.N.B.	Autres organismes principalement monétaires	Total			
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (6) - (7) - (8)	
1982	238,1	- 592,3	- 354,2	- 37,1	- 57,1	- 94,2	+ 191,5	- 2,9	- 282,8
1983	266,2	- 773,9	- 507,7	- 24,2	- 130,1	- 154,3	+ 100,8	- 5,1	- 250,0
1984	317,3	- 929,6	- 612,3	+ 48,3	- 125,6	- 77,3	+ 140,6	- 1,4	- 216,5
1985	296,7	- 1.019,8	- 723,1	- 3,5	- 130,6	- 134,1	+ 43,3	+ 10,8	- 188,2
1986	272,0	- 1.086,3	- 814,3	- 6,3	- 109,6	- 115,9	+ 16,3	+ 3,1	- 235,3
1987	366,0	- 1.182,5	- 816,5	+ 79,1	- 133,1	- 54,0	+ 117,2	- 0,8	- 170,4
1988	385,1	- 1.346,6	- 961,5	+ 25,5	- 146,4	- 120,8	+ 153,0	- 0,1	- 273,7
1989	447,5	- 1.466,5	- 1.018,9	+ 82,2	- 169,5	- 87,3	+ 193,4	- 3,5	- 277,2
1988 1 ^{er} trimestre	369,4	- 1.257,4	- 888,0	+ 13,1	- 22,1	- 9,0	- 3,3	- 0,1	- 5,6
2 ^e trimestre	376,8	- 1.271,1	- 894,2	+ 0,6	- 45,2	- 44,6	+ 80,5	+ 2,5	- 127,6
3 ^e trimestre	380,3	- 1.391,7	- 1.011,4	+ 5,3	- 109,6	- 104,2	+ 27,2	+ 1,0	- 132,4
4 ^e trimestre	385,1	- 1.346,6	- 961,5	+ 6,5	+ 30,6	+ 37,0	+ 48,7	- 3,6	- 8,1
1989 1 ^{er} trimestre	444,4	- 1.490,3	- 1.045,9	+ 64,2	- 126,1	- 61,9	- 7,2	- 9,5	- 45,2
2 ^e trimestre	435,1	- 1.489,7	- 1.054,5	+ 4,8	- 82,2	- 77,5	- 6,6	+ 3,1	- 74,0
3 ^e trimestre	448,8	- 1.633,2	- 1.184,4	+ 11,9	- 90,4	- 78,5	+ 101,0	+ 7,4	- 186,9
4 ^e trimestre	447,5	- 1.466,5	- 1.018,9	+ 1,4	+ 129,3	+ 130,6	+ 106,2	- 4,4	+ 28,9
1990 1 ^{er} trimestre	444,8	- 1.473,5	- 1.028,7	- 1,3	+ 33,2	+ 32,0	+ 7,4	- 5,4	+ 30,0

¹ Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2.

² Non compris les variations comptables que des modifications de cours de change peuvent avoir provoquées dans la contre-valeurs en franc belge des encours en monnaies étrangères.

³ Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger de l'Etat, du Fonds des Routes, des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs.

⁴ Crédits mobilisés auprès des banques belges.

⁵ Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (6) du tableau XIII-3.

XIII - 5b. — RESERVES DE CHANGE NETTES AU COMPTANT ET A TERME DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE ¹

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période											Variations aux cours de change des transactions ⁸	
	Avoirs bruts au comptant					Engagements bruts au comptant					Avoirs ou engagements (-) nets à terme ⁷		Total des réserves de change nettes
	Encaisse en or	Avoirs détenus auprès du F.M.I. ²	C.E.E. ³	Monnaies étrangères	Accords internationaux ⁴	Total	A vue ⁵	A échéance déterminée ⁶	A échéance indéterminée : DTS, allocation cumulative nette	Total			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	(11)	(12) = (6) - (10) + (11)	(13)	
1982	58,2	49,6	73,0	49,4	1,1	231,3	6,7	18,1	23,6	48,4	-130,9	52,0	-37,5
1983	58,2	45,5	139,2	47,5	1,3	291,7	6,9	48,2	23,6	78,7	-171,9	41,1	-22,1
1984	58,2	47,9	165,4	40,0	1,6	313,1	6,5	0,0	23,6	30,1	-167,7	115,3	+67,2
1985	58,2	41,3	157,9	29,4	1,4	288,2	7,0	0,0	23,6	30,6	-138,5	119,1	-8,4
1986	58,2	41,9	138,9	34,7	2,4	276,1	6,1	0,0	23,6	29,7	-120,5	125,9	+7,2
1987	57,3	47,5	152,9	111,0	2,3	371,0	5,3	0,0	23,6	28,9	-128,0	214,1	+80,7
1988	57,3	40,3	138,0	156,8	2,5	394,8	10,5	0,0	23,6	34,1	-121,1	239,6	+18,7
1989	51,5	42,1	118,7	221,9	2,5	436,6	4,9	0,0	23,6	28,5	-94,7	313,4	+18,8
1988 1 ^{er} trimestre	57,3	47,8	141,5	124,2	2,9	373,7	4,6	0,0	23,6	28,2	-121,3	224,2	+10,7
2 ^e trimestre	57,3	49,3	141,5	131,7	2,5	382,3	5,6	0,0	23,6	29,2	-114,2	238,9	+3,3
3 ^e trimestre	57,3	41,3	144,3	138,1	2,9	383,9	4,7	0,0	23,6	28,3	-116,7	238,9	+4,3
4 ^e trimestre	57,3	40,3	138,0	156,8	2,5	394,8	10,5	0,0	23,6	34,1	-121,1	239,6	+0,4
1989 1 ^{er} trimestre	50,4	39,1	137,3	214,0	2,9	443,7	4,8	0,0	23,6	28,4	-111,0	304,3	+11,1
2 ^e trimestre	51,8	43,6	129,2	200,7	2,5	427,8	4,3	0,0	23,6	27,9	-98,5	301,4	-1,3
3 ^e trimestre	51,7	42,4	122,7	218,6	3,0	438,4	4,6	0,0	23,6	28,2	-99,3	310,9	+8,5
4 ^e trimestre	51,5	42,1	118,7	221,9	2,5	436,6	4,9	0,0	23,6	28,5	-94,7	313,4	+0,5
1990 1 ^{er} trimestre	51,5	41,4	116,1	228,2	2,9	440,1	6,5	0,0	23,6	30,1	-91,6	318,4	+3,4
2 ^e trimestre	51,5	39,9	109,5	259,1	2,5	462,4	6,1	0,0	23,6	29,7	-109,2	323,5	+3,7
1989 Juillet	51,8	40,9	125,7	211,0	2,9	432,2	3,9	0,0	23,6	27,5	-99,3	305,4	+3,1
Août	51,8	40,5	124,9	221,0	2,9	441,1	4,5	0,0	23,6	28,1	-105,5	307,5	+2,3
Septembre	51,7	42,4	122,7	218,6	3,0	438,4	4,6	0,0	23,6	28,2	-99,3	310,9	+3,1
Octobre	51,6	43,0	118,7	218,4	2,9	434,5	4,4	0,0	23,6	28,0	-94,3	312,2	-1,2
Novembre	51,5	41,8	118,7	221,5	3,0	436,4	4,0	0,0	23,6	27,6	-94,3	314,5	+3,1
Décembre	51,5	42,1	118,7	221,9	2,5	436,6	4,9	0,0	23,6	28,5	-94,7	313,4	-1,4
1990 Janvier	51,5	39,8	116,1	225,2	2,9	435,4	5,4	0,0	23,6	29,0	-91,6	314,8	+1,6
Février	51,5	40,7	116,1	226,0	3,0	437,3	7,9	0,0	23,6	31,6	-91,6	314,1	-2,1
Mars	51,5	41,4	116,1	228,2	2,9	440,1	6,5	0,0	23,6	30,1	-91,6	318,4	+3,9
Avril	51,5	40,9	109,5	228,6	2,9	433,5	5,0	0,0	23,6	28,6	-84,2	320,7	+1,9
Mai	51,5	40,3	109,5	231,2	2,9	435,4	5,0	0,0	23,6	28,6	-84,0	322,8	+5,5
Juin	51,5	39,9	109,5	259,1	2,5	462,4	6,1	0,0	23,6	29,7	-109,2	323,5	-3,7
Juillet	51,5	40,0	104,3	232,8	2,8	431,4	6,9	0,0	23,6	30,5	-75,1	325,8	+1,8

¹ Evaluées aux cours comptables utilisés dans le bilan officiel de la B.N.B. Non compris les avoirs et engagements éventuels vis-à-vis du Grand-Duché de Luxembourg.

² Comprennent a) les droits que possède l'Etat belge comme membre du F.M.I. et que la B.N.B. a été autorisée, par la loi du 9 juin 1969, à comptabiliser dans ses écritures comme avoirs propres, moyennant la prise en charge par elle des obligations incombant à l'Etat belge dans ce domaine, et b) les avances octroyées par la B.N.B. pour son compte propre au Fonds, au titre du « mécanisme pétrolier », de la « facilité de financement supplémentaire », de la « politique d'accès élargi » et du « dépôt auprès du F.M.I. dans le cadre de la F.A.S.R. », en vertu d'accords conclus avec le Fonds et approuvés par le Gouvernement.

³ Comprennent les Ecus, ainsi que éventuellement la créance sur le F.E.C.O.M. au titre du financement à très court terme d'interventions intracommunautaires et le concours financier à moyen terme accordé par l'Etat belge et financé pour le compte de celui-ci par la B.N.B.

⁴ Comprennent les avances en franc belge consenties en vertu d'accords de paiement conclus par la Belgique avec des pays en dehors de la C.E.E. et dont l'exécution est régie par la convention du 15 juin 1972 entre l'Etat et la B.N.B.

⁵ Comprennent les montants inscrits aux comptes des banques centrales ou des gouvernements des pays qui bénéficient d'une aide financière dans le cadre des accords bilatéraux de prêt conclus par l'Etat, les autres engagements de la B.N.B. en franc belge envers l'étranger, en particulier envers les banques centrales et les institutions européennes, ainsi que les engagements à vue en monnaies étrangères.

⁶ Comprennent les engagements de la B.N.B. envers le F.E.C.O.M. découlant du financement à très court terme des interventions de soutien du franc belge.

⁷ Comprennent 20 p.c. de l'encaisse en or et des avoirs bruts en dollars, dont la Banque a fait apport au F.E.C.O.M. sous la forme de crédits croisés contre Ecus, et les Ecus revendus à terme au F.E.C.O.M. dans le cadre de ces mêmes crédits, ainsi que les monnaies étrangères à recevoir de résidents et à leur livrer.

⁸ Non compris les variations comptables que des modifications de cours de change peuvent avoir provoquées dans la contre-valeur en franc belge des encours en monnaies étrangères. Compte tenu, de plus, d'un ajustement qui vise à attribuer à la période suivante les transactions intervenues pendant une période, mais n'ayant pas encore été liquidées pendant cette dernière.

XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

Destination économique apparente

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits aux entreprises et particuliers					Crédits à l'étranger				Total général	
	Financements spécifiques				Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée	Total	Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation	Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée			Total
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux ¹	de la construction et de transactions immobilières ²	de ventes et prêts à tempérament ³	d'importations				Crédits de caisse ⁴	Autres		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	(11) = (6) + (10)	
1980	91,6	168,4	115,6	31,4	551,6	958,6	126,0	381,5	11,7	519,2	1.477,8
1981	101,8	173,0	107,0	37,5	611,9	1.031,2	142,7	572,2	14,0	728,9	1.760,1
1982	112,3	170,5	105,1	32,2	634,9	1.055,0	153,2	685,5	11,8	850,5	1.905,5
1983 ⁵	122,8	170,7	105,3	28,3	674,7	1.101,8	157,8	781,1	16,2	955,1	2.056,9
1984	139,4	173,2	111,4	23,4	685,4	1.132,8	160,2	922,3	18,4	1.100,9	2.233,7
1985	154,2	180,9	128,3	21,9	709,8	1.195,1	146,6	817,2	14,0	977,8	2.172,9
1986	194,0	198,4	146,6	17,5	742,0	1.298,5	130,2	764,4	15,5	910,1	2.208,6
1987 Décembre ...	255,7	230,7	164,3	17,1	783,3	1.451,1	119,3	732,2	12,8	864,3	2.315,4
1988 Mars	267,8	244,9	159,3	17,4	825,3	1.514,7	121,3	809,5	9,3	940,1	2.454,8
Juin	278,5	257,3	187,6	18,4	854,6	1.596,4	117,9	877,5	10,9	1.006,3	2.602,7
Septembre ..	298,3	266,7	179,4	17,3	904,5	1.666,2	121,2	839,6	8,0	968,8	2.635,0
Décembre ⁵ ..	320,9	278,1	180,4	17,7	934,7	1.731,8	119,8	824,7	13,1	957,6	2.689,4
1989 Mars	393,6	292,3	174,5	18,3	911,3	1.790,0	121,8	896,9	17,3	1.036,0	2.826,0
Juin	352,8	309,9	205,3	18,6	1.094,5	1.981,1	119,5	1.003,8	17,0	1.140,3	3.121,4
Septembre ⁵ .	367,1	365,1	204,1	18,8	1.158,0	2.113,1	116,8	968,2	14,5	1.099,5	3.212,6
Décembre ⁵ ..	377,3	394,6	202,7	17,4	1.194,7	2.186,7	118,4	891,9	14,8	1.025,1	3.211,8
1990 Mars ⁵ *	394,1	404,0	201,5	16,9	1.087,1	2.103,6	114,3	949,4	19,8	1.083,5	3.187,1

¹ Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 juillet 1959, 18 juillet 1959, 15 février 1961, 14 juillet 1966 et 30 décembre 1970 (crédits subsidiés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidiés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 2 ans ou plus à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

² Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

³ Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues

ou non dans le contrat de vente), prêts personnels consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement.

⁴ Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

⁵ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

Références bibliographiques : *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, tome II, n° 3, septembre 1967, p. 241 et *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n° 1, janvier 1976.

XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

Forme et localisation

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Crédits logés en dehors des banques de dépôts ¹			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire: Autres crédits logés dans les banques ²
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	
A. Crédits aux entreprises et particuliers												
1980	29,1	211,4	718,1	958,6	12,9	39,4	52,3	16,2	172,0	718,1	906,3	0,0
1981	37,0	204,2	790,0	1.031,2	21,5	43,6	65,1	15,5	160,6	790,0	966,1	0,0
1982	32,2	201,8	821,0	1.055,0	15,6	41,6	57,2	16,6	160,2	821,0	997,8	0,5
1983 ³	28,3	210,5	863,0	1.101,8	14,9	43,9	58,8	13,4	166,6	863,0	1.043,0	0,5
1984	23,4	204,5	904,9	1.132,8	5,6	3,7	9,3	17,8	200,8	904,9	1.123,5	0,3
1985	21,8	206,7	966,6	1.195,1	6,4	15,6	22,0	15,4	191,1	966,6	1.173,1	0,2
1986	17,5	223,3	1.057,7	1.298,5	3,5	3,1	6,6	14,0	220,2	1.057,7	1.291,9	0,1
1987	17,1	177,0	1.257,0	1.451,1	3,9	3,1	7,0	13,2	173,9	1.257,0	1.444,1	0,0
1988 Mars	17,4	173,8	1.323,5	1.514,7	4,8	4,0	8,8	12,6	169,8	1.323,5	1.505,9	0,0
Juin	18,4	186,8	1.391,2	1.596,4	5,6	2,3	7,9	12,8	184,5	1.391,2	1.588,5	0,0
Septembre	17,3	175,7	1.473,2	1.666,2	5,7	3,1	8,8	11,6	172,6	1.473,2	1.657,4	0,0
Décembre ³	17,7	174,7	1.539,4	1.731,8	6,0	2,2	8,2	11,7	172,5	1.539,4	1.723,6	0,0
1989 Mars	18,3	166,1	1.605,6	1.790,0	7,0	5,5	12,5	11,3	160,6	1.605,6	1.777,5	0,0
Juin	18,6	172,5	1.790,0	1.981,1	9,4	5,1	14,5	9,2	167,4	1.790,0	1.966,6	0,0
Septembre ³	18,8	168,2	1.926,1	2.113,1	7,4	9,5	16,9	11,4	158,7	1.926,1	2.096,2	0,0
Décembre ³	17,4	172,3	1.997,0	2.186,7	5,9	7,8	13,7	11,5	164,5	1.997,0	2.173,0	0,0
1990 Mars ³	16,7	161,6	1.925,3	2.103,6	5,6	7,1	12,7	11,1	154,5	1.925,3	2.090,9	0,0
B. Crédits à l'étranger												
1980	30,5	116,1	372,6	519,2	12,3	46,3	58,6	18,2	69,8	372,6	460,6	9,2
1981	40,0	120,4	568,5	728,9	20,7	54,0	74,7	19,3	66,4	568,5	654,2	8,7
1982	36,7	126,2	687,6	850,5	18,5	59,0	77,5	18,2	67,2	687,6	773,0	8,4
1983 ³	41,2	133,2	780,7	955,1	24,4	59,5	83,9	16,8	73,7	780,7	871,2	6,4
1984	37,4	142,6	920,9	1.100,9	6,7	58,2	64,9	30,7	84,4	920,9	1.036,0	3,5
1985	32,9	129,0	815,9	977,8	13,2	45,7	58,9	19,7	83,3	815,9	918,9	1,5
1986	28,5	131,9	749,7	910,1	5,8	35,3	41,1	22,7	96,6	749,7	869,0	2,1
1987	21,9	100,5	741,9	864,3	4,7	34,8	39,5	17,2	65,7	741,9	824,8	0,5
1988 Mars	23,4	97,0	819,7	940,1	6,4	33,1	39,5	17,0	63,9	819,7	900,6	0,6
Juin	24,4	94,7	887,2	1.006,3	6,8	32,0	38,8	17,6	62,7	887,2	967,5	0,9
Septembre	24,0	93,7	851,1	968,8	7,4	31,1	38,5	16,6	62,6	851,1	930,3	1,9
Décembre ³	26,8	95,6	835,2	957,6	8,8	31,2	40,0	18,0	64,4	835,2	917,6	2,9
1989 Mars	29,6	96,8	909,6	1.036,0	12,0	42,5	54,5	17,6	54,3	909,6	981,5	6,5
Juin	31,0	93,6	1.015,7	1.140,3	13,9	48,2	62,1	17,1	45,4	1.015,7	1.078,2	9,6
Septembre ³	28,1	91,4	980,0	1.099,5	11,4	44,9	56,3	16,7	46,5	980,0	1.043,2	5,5
Décembre ³	28,4	95,1	901,6	1.025,1	11,5	47,3	58,8	16,9	47,8	901,6	966,3	12,0
1990 Mars ³	28,4	97,2	957,9	1.083,5	11,3	50,4	61,7	17,1	46,8	957,9	1.021,8	9,5
C. Total												
1980	59,6	327,5	1.090,7	1.477,8	25,2	85,7	110,9	34,4	241,8	1.090,7	1.366,9	9,2
1981	77,0	324,6	1.358,5	1.760,1	42,2	97,6	139,8	34,8	227,0	1.358,5	1.620,3	8,7
1982	68,9	328,0	1.508,6	1.905,5	34,1	100,6	134,7	34,8	227,4	1.508,6	1.770,8	8,9
1983 ³	69,5	343,7	1.643,7	2.056,9	39,3	103,4	142,7	30,2	240,3	1.643,7	1.914,2	6,9
1984	60,8	347,1	1.825,8	2.233,7	12,3	61,9	74,2	48,5	285,2	1.825,8	2.159,5	3,8
1985	54,7	335,7	1.782,5	2.172,9	19,6	61,3	80,9	35,1	274,4	1.782,5	2.092,0	1,7
1986	46,0	355,2	1.807,4	2.208,6	9,3	38,4	47,7	36,7	316,8	1.807,4	2.160,9	2,2
1987	39,0	277,5	1.998,9	2.315,4	8,6	37,9	46,5	30,4	239,6	1.998,9	2.268,9	0,5
1988 Mars	40,8	270,8	2.143,2	2.454,8	11,2	37,1	48,3	29,6	233,7	2.143,2	2.406,5	0,6
Juin	42,8	281,5	2.278,4	2.602,7	12,4	34,3	46,7	30,4	247,2	2.278,4	2.556,0	0,9
Septembre	41,3	269,4	2.324,3	2.635,0	13,1	34,2	47,3	28,2	235,2	2.324,3	2.587,7	1,9
Décembre ³	44,5	270,3	2.374,6	2.689,4	14,8	33,4	48,2	29,7	236,9	2.374,6	2.641,2	2,9
1989 Mars	47,9	262,9	2.515,2	2.826,0	19,0	48,0	67,0	28,9	214,9	2.515,2	2.759,0	6,5
Juin	49,6	266,1	2.805,7	3.121,4	23,3	53,3	76,6	26,3	212,8	2.805,7	3.044,8	9,6
Septembre ³	46,9	259,6	2.906,1	3.212,6	18,8	54,4	73,2	28,1	205,2	2.906,1	3.139,4	5,5
Décembre ³	45,8	267,4	2.898,6	3.211,8	17,4	55,1	72,5	28,4	212,3	2.898,6	3.139,3	12,0
1990 Mars ³	45,1	258,8	2.883,2	3.187,1	16,9	57,5	74,4	28,2	201,3	2.883,2	3.112,7	9,5

¹ Ces crédits sont localisés essentiellement à la B.N.B., à l'I.R.G., auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger.

² Effets commerciaux.

³ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

Références bibliographiques : *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLIII^e année, tome II, n° 3, septembre 1967, p. 241 et *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n° 1, janvier 1976.

XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER ET LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la B.N.B. (crédits directs)			Effets réescomptés			Total général				Pour mémoire : Autres crédits logés à la B.N.B. ²
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (3) = (1) + (2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4) + (5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7) + (8) + (9) (3) + (6)	
A. Crédits aux entreprises et particuliers											
1980	0,0	0,5	0,5	5,7	31,9	37,6	5,7	31,9	0,5	38,1	2,6
1981	0,0	0,1	0,1	11,3	36,9	48,2	11,3	36,9	0,1	48,3	6,3
1982	0,0	0,5	0,5	9,7	34,8	44,5	9,7	34,8	0,5	45,0	8,3
1983 ¹	0,0	0,4	0,4	7,3	39,3	46,6	7,3	39,3	0,4	47,0	7,0
1984	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
1985	0,0	0,0	0,0	1,7	7,7	9,4	1,7	7,7	0,0	9,4	0,1
1986	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1987	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1988 Mars	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Juin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Septembre ..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Décembre ¹ ..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1989 Mars	0,0	0,0	0,0	0,2	0,8	1,0	0,2	0,8	0,0	1,0	3,7
Juin	0,0	0,1	0,1	0,4	0,4	0,8	0,4	0,4	0,1	0,9	5,2
Septembre ¹ ..	0,0	0,0	0,0	0,8	6,8	7,6	0,8	6,8	0,0	7,6	3,5
Décembre ¹ ..	0,0	0,0	0,0	1,2	7,8	9,0	1,2	7,8	0,0	9,0	8,0
1990 Mars ¹	0,0	0,0	0,0	0,4	2,0	2,4	0,4	2,0	0,0	2,4	3,5
B. Crédits à l'étranger											
1980	0,0	0,0	0,0	6,3	0,6	6,9	6,3	0,6	0,0	6,9	0,0
1981	0,0	0,0	0,0	16,4	14,6	31,0	16,4	14,6	0,0	31,0	0,1
1982	0,0	0,0	0,0	14,5	16,9	31,4	14,5	16,9	0,0	31,4	0,2
1983 ¹	0,0	0,0	0,0	12,8	15,5	28,3	12,8	15,5	0,0	28,3	1,3
1984	0,0	0,0	0,0	0,5	10,2	10,7	0,5	10,2	0,0	10,7	0,0
1985	0,0	0,0	0,0	7,5	7,8	15,3	7,5	7,8	0,0	15,3	0,2
1986	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	0,0	2,0	0,0	2,0	0,0
1987	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0
1988 Mars	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0
Juin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Septembre ..	0,0	0,0	0,0	0,1	1,1	1,2	0,1	1,1	0,0	1,2	0,0
Décembre ¹ ..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,7	0,0	0,7	0,0	0,7	0,0
1989 Mars	0,0	0,0	0,0	0,7	4,8	5,5	0,7	4,8	0,0	5,5	0,0
Juin	0,0	0,0	0,0	1,3	11,4	12,7	1,3	11,4	0,0	12,7	0,0
Septembre ¹ ..	0,0	0,0	0,0	2,2	12,7	14,9	2,2	12,7	0,0	14,9	0,1
Décembre ¹ ..	0,0	0,0	0,0	3,4	12,7	16,1	3,4	12,7	0,0	16,1	0,1
1990 Mars ¹	0,0	0,0	0,0	2,4	8,8	11,2	2,4	8,8	0,0	11,2	0,1
C. Total											
1980	0,0	0,5	0,5	12,0	32,5	44,5	12,0	32,5	0,5	45,0	2,6
1981	0,0	0,1	0,1	27,7	51,5	79,2	27,7	51,5	0,1	79,3	6,4
1982	0,0	0,5	0,5	24,2	51,7	75,9	24,2	51,7	0,5	76,4	8,5
1983 ¹	0,0	0,4	0,4	20,1	54,8	74,9	20,1	54,8	0,4	75,3	8,3
1984	0,0	0,1	0,1	0,5	10,2	10,7	0,5	10,2	0,1	10,8	0,0
1985	0,0	0,0	0,0	9,2	15,5	24,7	9,2	15,5	0,0	24,7	0,3
1986	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	0,0	2,0	0,0	2,0	0,0
1987	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0
1988 Mars	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0
Juin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Septembre ..	0,0	0,0	0,0	0,1	1,1	1,2	0,1	1,1	0,0	1,2	0,0
Décembre ¹ ..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,7	0,0	0,7	0,0	0,7	0,0
1989 Mars	0,0	0,0	0,0	0,9	5,6	6,5	0,9	5,6	0,0	6,5	3,7
Juin	0,0	0,1	0,1	1,7	11,8	13,5	1,7	11,8	0,1	13,6	5,2
Septembre ¹ ..	0,0	0,0	0,0	3,0	19,5	22,5	3,0	19,5	0,0	22,5	3,6
Décembre ¹ ..	0,0	0,0	0,0	4,6	20,5	25,1	4,6	20,5	0,0	25,1	8,1
1990 Mars ¹	0,0	0,0	0,0	2,8	10,8	13,6	2,8	10,8	0,0	13,6	3,6

¹ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

² Effets commerciaux

Références bibliographiques : *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLIII^e année, tome II, n° 3, septembre 1967, p. 241 et *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n° 1, janvier 1976.

**XIII - 9. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires				Crédits logés en dehors des organismes principalement monétaires			Crédits logés dans les organismes principalement monétaires ¹				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes principalement monétaires ²
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total	
A. Crédits aux entreprises et particuliers												
1980	29,1	211,4	718,6	959,1	6,8	6,5	13,3	22,3	204,9	718,6	945,8	2,6
1981	37,0	204,2	790,1	1.031,3	9,4	4,9	14,3	27,6	199,3	790,1	1.017,0	6,3
1982	32,2	201,8	821,5	1.055,5	5,9	6,0	11,9	26,3	195,8	821,5	1.043,6	8,8
1983 ³	28,3	210,5	863,4	1.102,2	7,6	4,0	11,6	20,7	206,5	863,4	1.090,6	7,5
1984	23,4	204,5	905,0	1.132,9	5,3	3,5	8,8	18,1	201,0	905,0	1.124,1	0,3
1985	21,8	206,7	966,6	1.195,1	4,2	5,3	9,5	17,6	201,4	966,6	1.185,6	0,3
1986	17,5	223,3	1.057,7	1.298,5	3,5	2,8	6,3	14,0	220,5	1.057,7	1.292,2	0,1
1987	17,1	177,0	1.257,0	1.451,1	3,9	3,1	7,0	13,2	173,9	1.257,0	1.444,1	0,0
1988 Mars	17,4	173,8	1.323,5	1.514,7	4,8	4,0	8,8	12,6	169,8	1.323,5	1.505,9	0,0
Juin	18,4	186,8	1.391,2	1.596,4	5,6	2,2	7,8	12,8	184,6	1.391,2	1.588,6	0,0
Septembre	17,3	175,7	1.473,2	1.666,2	5,5	2,8	8,3	11,8	172,9	1.473,2	1.657,9	0,0
Décembre ³	17,7	174,7	1.539,4	1.731,8	6,0	2,2	8,2	11,7	172,5	1.539,4	1.723,6	0,0
1989 Mars	18,3	166,1	1.605,6	1.790,0	6,8	4,7	11,5	11,5	161,4	1.605,6	1.778,5	3,7
Juin	18,6	172,5	1.790,1	1.981,2	8,3	1,5	9,8	10,3	171,0	1.790,1	1.971,4	5,2
Septembre ³	18,8	168,2	1.926,1	2.113,1	6,4	0,2	6,6	12,4	168,0	1.926,1	2.106,5	3,5
Décembre ³	17,4	172,3	1.997,0	2.186,7	4,6	0,0	4,6	12,8	172,3	1.997,0	2.182,1	8,0
1990 Mars ³	16,7	161,6	1.925,3	2.103,6	5,0	3,7	8,7	11,7	157,9	1.925,3	2.094,9	3,5
B. Crédits à l'étranger												
1980	30,5	116,1	372,6	519,2	4,8	44,5	49,3	25,7	71,6	372,6	469,9	9,2
1981	40,0	120,4	568,5	728,9	4,0	38,7	42,7	36,0	81,7	568,5	686,2	8,8
1982	36,7	126,2	687,6	850,5	3,8	41,8	45,6	32,9	84,4	687,6	804,9	8,6
1983 ³	41,2	133,2	780,7	955,1	8,7	42,0	50,7	32,5	91,2	780,7	904,4	7,7
1984	37,4	142,6	920,9	1.100,9	5,8	46,4	52,2	31,6	96,2	920,9	1.048,7	3,5
1985	32,9	129,0	815,9	977,8	4,7	36,7	41,4	28,2	92,3	815,9	936,4	1,7
1986	28,5	131,9	749,7	910,1	5,2	33,1	38,3	23,3	98,8	749,7	871,8	2,1
1987	21,9	100,5	741,9	864,3	4,7	34,4	39,1	17,2	66,1	741,9	825,2	0,5
1988 Mars	23,4	97,0	819,7	940,1	6,4	32,8	39,2	17,0	64,2	819,7	900,9	0,6
Juin	24,4	94,7	887,2	1.006,3	6,3	30,3	36,6	18,1	64,4	887,2	969,7	0,9
Septembre	24,0	93,7	851,1	968,8	6,6	29,0	35,6	17,4	64,7	851,1	933,2	1,9
Décembre ³	26,8	95,6	835,2	957,6	8,8	30,5	39,3	18,0	65,1	835,2	918,3	2,9
1989 Mars	29,6	96,8	909,6	1.036,0	11,2	37,6	48,8	18,4	59,2	909,6	987,2	6,5
Juin	31,0	93,6	1.015,7	1.140,3	10,2	35,5	45,7	20,8	58,1	1.015,7	1.094,6	9,6
Septembre ³	28,1	91,4	980,0	1.099,5	8,1	30,2	38,3	20,0	61,2	980,0	1.061,2	5,6
Décembre ³	28,4	95,1	901,6	1.025,1	8,2	34,6	42,8	20,2	60,5	901,6	982,3	12,1
1990 Mars ³	28,4	97,2	957,9	1.083,5	8,4	39,8	48,2	20,0	57,4	957,9	1.035,3	9,6
C. Total												
1980	59,6	327,5	1.091,2	1.478,3	11,6	51,0	62,6	48,0	276,5	1.091,2	1.415,7	11,8
1981	77,0	324,6	1.358,6	1.760,2	13,4	43,6	57,0	63,6	281,0	1.358,6	1.703,2	15,1
1982	68,9	328,0	1.509,1	1.906,0	9,7	47,8	57,5	59,2	280,2	1.509,1	1.848,5	17,4
1983 ³	69,5	343,7	1.644,1	2.057,3	16,3	46,0	62,3	53,2	297,7	1.644,1	1.995,0	15,2
1984	60,8	347,1	1.825,9	2.233,8	11,1	49,9	61,0	49,7	297,2	1.825,9	2.172,8	3,8
1985	54,7	335,7	1.782,5	2.172,9	8,9	42,0	50,9	45,8	293,7	1.782,5	2.122,0	2,0
1986	46,0	355,2	1.807,4	2.208,6	8,7	35,9	44,6	37,3	319,3	1.807,4	2.164,0	2,2
1987	39,0	277,5	1.998,9	2.315,4	8,6	37,5	46,1	30,4	240,0	1.998,9	2.269,3	0,5
1988 Mars	40,8	270,8	2.143,2	2.454,8	11,2	36,8	48,0	29,6	234,0	2.143,2	2.406,8	0,6
Juin	42,8	281,5	2.278,4	2.602,7	11,9	32,5	44,4	30,9	249,0	2.278,4	2.558,3	0,9
Septembre	41,3	269,4	2.324,3	2.635,0	12,1	31,8	43,9	29,2	237,6	2.324,3	2.591,1	1,9
Décembre ³	41,5	270,3	2.374,6	2.689,4	14,8	32,7	47,5	29,7	237,6	2.374,6	2.641,9	2,9
1989 Mars	47,9	262,9	2.515,2	2.826,0	18,0	42,3	60,3	29,9	220,6	2.515,2	2.765,7	10,2
Juin	49,6	266,1	2.805,8	3.121,5	18,5	37,0	55,5	31,1	229,1	2.805,8	3.066,0	14,8
Septembre ³	46,9	259,6	2.906,1	3.212,6	14,5	30,4	44,9	32,4	229,2	2.906,1	3.167,7	9,1
Décembre ³	45,8	267,4	2.898,6	3.211,8	12,8	34,6	47,4	31,0	234,8	2.898,6	3.164,4	20,1
1990 Mars ³	45,1	258,8	2.883,2	3.187,1	13,4	43,5	56,9	31,7	215,3	2.883,2	3.130,2	13,1

¹ Crédits logés à la B.N.B., dans les banques de dépôts et dans les organismes publics monétaires (y compris les crédits que l'I.R.G. finance par un recours aux organismes principalement monétaires).

² Effets commerciaux.

³ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

Références bibliographiques : *Bulletin d'information et de Documentation*, XLII^e année, tome II, n° 3, septembre 1967, p. 241 et *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n° 1, janvier 1976.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

ACTIF

Rubriques	1981 31 déc.	1982 31 déc.	1983 31 déc.	1984 31 déc.	1985 31 déc.	1986 31 déc.	1987 31 déc.	1988 31 déc.	1989 31 déc.
Encaisse en or	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	57,3	57,3	51,5
Fonds Monétaire International :									
Participation	15,3	14,6	23,7	25,0	22,8	22,5	19,1	16,8	16,6
Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Droits de tirage spéciaux	30,6	32,7	19,4	22,1	16,0	13,6	24,0	20,3	20,6
Ecus	33,6	73,0	139,2	165,4	157,9	138,9	152,9	138,0	118,6
Monnaies étrangères	112,0	49,4	47,5	40,0	29,4	34,7	111,0	156,8	221,9
Monnaies étrangères et or à recevoir :									
Fonds Européen de Coopération Monétaire	39,6	35,7	26,7	30,2	18,1	18,4	24,9	23,6	27,4
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecus à recevoir :									
Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	3,0
Accords internationaux	1,0	1,1	1,3	1,6	1,4	2,4	2,3	2,5	2,4
Avances au F.M.I.	4,5	2,3	2,4	0,8	2,5	5,9	4,4	3,2	0,0
Dépôt auprès du F.M.I. dans le cadre de la F.A.S.R.	—	—	—	—	—	—	—	—	4,9
Fonds Européen de Coopération Moné- taire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C.E.E. : Concours financier à moyen terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Débiteurs pour change et or à terme .	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,5	0,0
Effets de commerce	85,6	84,4	83,2	10,7	25,0	2,0	0,4	0,7	33,2
Avances sur nantissement :									
Organismes régis par une loi spéciale	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—
Banques	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—
Entreprises et particuliers	0,0	—	—	—	—	—	—	—	—
Intermédiaires financiers du secteur privé	—	0,1	0,0	2,2	0,7	0,0	0,0	0,0	0,5
Intermédiaires financiers du secteur public et Fonds des Rentes	—	0,0	13,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,3
Autres institutions du secteur public	—	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Entreprises privées et publiques, et particuliers	—	0,5	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Effets publics :									
Effets publics belges	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
Effets publics luxembourgeois	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours spécial au Fonds des Rentes	149,5	181,1	188,4	200,6	182,2	209,4	127,6	106,6	66,5
Monnaies divisionnaires et d'appoint ..	0,7	0,9	0,9	0,7	1,0	1,0	1,5	0,7	0,7
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux :									
Compte A	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte B	4,4	4,4	4,6	4,4	4,4	4,4	3,7	3,6	2,9
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Bons du Trésor spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ajustement provisoire résultant de la loi du 3 juillet 1972	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,2
Valeurs à recevoir	3,4	9,0	1,6	8,6	2,9	2,3	6,5	2,5	6,0
Fonds publics	8,9	10,1	11,6	12,9	14,3	16,2	19,2	22,8	26,2
Immeubles, matériel et mobilier	2,3	2,4	2,9	3,4	4,4	5,4	6,8	8,1	10,0
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	14,2	15,3	16,7	18,0	19,7	—	—	—	—
Comptes transitoires	2,9	13,4	14,3	19,1	16,2	14,8	16,2	13,5	19,1
Total de l'actif	641,7	663,0	731,1	698,4	653,9	624,5	652,2	657,9	712,0

N.B. Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

PASSIF

Rubriques	1981 31 déc.	1982 31 déc.	1983 31 déc.	1984 31 déc.	1985 31 déc.	1986 31 déc.	1987 31 déc.	1988 31 déc.	1989 31 déc.
Billets en circulation	382,2	382,2	395,9	398,2	394,7	415,1	425,6	430,4	442,5
Comptes courants :									
Trésor public, compte ordinaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intermédiaires financiers, entreprises et particuliers	5,3	1,4	1,3	1,5	1,2	0,5	1,3	0,9	1,0
Banques à l'étranger et institutions internationales	1,5	2,3	2,3	2,1	2,5	1,7	1,6	6,9	2,1
Valeurs à payer	4,1	28,0	16,4	26,9	21,1	9,2	8,5	9,2	17,5
Accords d'aide financière	4,5	4,4	4,6	4,3	4,5	4,4	3,7	3,6	3,0
Fonds Monétaire International :									
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6
Fonds Européen de Coopération Moné- taire	2,8	18,1	48,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecus à livrer :									
Fonds Européen de Coopération Monétaire	163,5	166,6	198,6	197,9	156,5	138,9	152,9	138,0	121,6
Autres	—	—	—	—	1,4	—	—	—	—
Réserve monétaire :									
Belgique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Grand-Duché de Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Monnaies étrangères et or à livrer :									
Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	6,8	3,4
Caisse de Pensions du Personnel	14,2	15,3	16,7	18,0	19,7	—	—	—	—
Comptes transitoires	29,1	8,7	9,8	10,7	10,4	10,9	11,2	11,3	10,8
Réserve indisponible de plus-values sur or	—	—	—	—	—	—	—	—	54,8
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Fonds de Réserve :									
Réserve statutaire	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3
Réserve extraordinaire	6,1	7,3	8,1	9,0	9,9	11,9	14,0	15,9	18,3
Compte d'amortissement des immeu- bles, matériel et mobilier	2,1	2,2	2,6	3,0	3,9	4,8	6,2	7,6	9,5
Bénéfice net à répartir	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2
Total du passif	641,7	663,0	731,1	698,4	653,9	624,5	652,2	657,9	712,0

N.B. Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

ACTIF

Rubriques	1989 8 mai	1990 7 mai	1989 5 juin	1990 11 juin	1989 10 juillet	1990 9 juillet	1989 7 août	1990 6 août
Encaisse en or	51,8	51,5	51,8	51,5	51,8	51,5	51,8	51,5
Fonds Monétaire International :								
Participation	16,5	15,6	17,6	15,8	16,2	16,0	16,1	16,0
Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Droits de tirage spéciaux	19,8	19,6	19,8	19,1	21,3	19,0	19,9	19,1
Ecus	129,2	109,5	129,2	109,5	125,7	104,3	125,7	104,3
Monnaies étrangères	215,4	229,4	204,5	234,8	207,0	248,6	211,2	233,1
Monnaies étrangères et or à recevoir :								
Fonds Européen de Coopération Monétaire ..	30,8	28,9	30,8	28,9	26,4	32,8	26,4	32,8
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecus à recevoir :								
Fonds Européen de Coopération Monétaire ..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	3,0	0,0	3,0	0,0	3,0	0,0	3,0
Accords internationaux	2,9	2,9	2,9	2,9	2,6	2,4	2,9	2,8
Avances au F.M.I.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôt auprès du F.M.I. dans le cadre de la F.A.S.R.	3,2	4,9	3,2	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
Fonds Européen de Coopération Monétaire :								
Financement à très court terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C.E.E. :								
Soutien financier à moyen terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Débiteurs pour change et or, à terme :								
Fonds Européen de Coopération Monétaire ..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	7,9	0,2	0,0	2,1	0,0	17,7	0,0	0,0
Effets de commerce	24,9	37,9	27,4	39,0	28,6	41,1	29,4	33,8
Avances sur nantissement	28,2	21,1	24,7	11,5	19,6	4,8	23,8	3,0
Effets publics^a :								
Effets publics belges	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
Effets publics luxembourgeois	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours spécial au Fonds des Rentes ^b	37,7	13,0	50,8	30,8	58,5	17,9	37,3	29,1
Monnaies	0,8	0,6	0,9	0,6	0,9	0,7	0,9	0,8
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux :								
Compte A	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte B	2,9	2,7	2,8	2,4	2,5	2,4	2,3	2,5
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Ajustement provisoire résultant de la loi du 3 juillet 1972	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
Fonds publics	26,2	30,6	26,2	30,6	26,2	30,6	26,2	30,6
Immeubles, matériel et mobilier	8,1	10,0	8,1	10,1	8,1	10,1	8,1	10,1
Divers	17,2	15,6	19,8	29,5	24,9	22,7	20,4	17,8
	697,7	671,2	694,8	701,2	699,4	704,7	681,5	669,4
COMPTE D'ORDRE :								
Office des Chèques Postaux ¹	10,9	2,8	10,3	2,4	9,7	2,3	7,1	2,3
^a Montant maximum du portefeuille d'effets publics :								
— belges	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
— luxembourgeois	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
(Convention du 15 juillet 1977 entre l'Etat et la Banque).								
^b Montant cumulé maximum du concours ²	160,0	110,0	160,0	110,0	130,0	110,0	130,0	110,0

N.B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Avoirs pour compte des Ministres de l'Enseignement des Communautés (loi du 11 juillet 1973 - législation de l'enseignement).

² Le « Concours spécial au Fonds des Rentes » peut prendre la forme d'une avance spéciale ou d'une souscription aux certificats émis par le Fonds des Rentes. (Protocole du 15 juillet 1977 entre le Ministre des Finances, le Fonds des Rentes et la Banque).

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

PASSIF

Rubriques	1989 8 mai	1990 7 mai	1989 5 juin	1990 11 juin	1989 10 juillet	1990 9 juillet	1989 7 août	1990 6 août
Billets en circulation	425,5	421,8	430,0	429,2	436,5	435,9	422,6	419,6
Comptes courants :								
Trésor public : Compte ordinaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques à l'étranger et institutions internationales, comptes ordinaires	3,5	4,8	2,9	4,8	1,9	4,3	1,8	4,2
Comptes courants divers et valeurs à payer ..	10,2	5,3	9,5	23,0	11,4	10,1	6,2	6,5
Accords d'aide financière	2,9	2,8	2,8	2,5	2,6	2,4	2,3	2,5
Fonds Monétaire International :								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6
Fonds Européen de Coopération Monétaire :								
Financement à très court terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecus à livrer :								
Fonds Européen de Coopération Monétaire ..	129,2	112,4	129,2	112,4	125,7	107,3	125,7	107,3
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve monétaire :								
Belgique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Grand-Duché de Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Monnaies étrangères et or à livrer :								
Fonds Européen de Coopération Monétaire ..	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	8,0	3,6	0,0	5,6	0,0	21,2	0,0	3,6
Divers	13,8	11,5	15,8	14,7	16,7	14,5	18,3	16,7
Réserve indisponible de plus-values sur or	54,8	54,8	54,8	54,8	54,8	54,8	54,8	54,8
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserves et comptes d'amortissement	25,8	30,2	25,8	30,2	25,8	30,2	25,8	30,2
	697,7	671,2	694,8	701,2	699,4	704,7	681,5	669,4
COMPTE D'ORDRE :								
Ministres de l'Enseignement des Communautés ¹	10,9	2,8	10,3	2,4	9,7	2,3	7,1	2,3

N.B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Avoirs pour compte des Ministres de l'Enseignement des Communautés (loi du 11 juillet 1973 - législation de l'enseignement).

XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : O.C.P.

	Nombre de comptes	Avoir global ¹	Avoirs des particuliers ²	Crédit		Débit		Mouvement général	Capitaux traités sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
	(fin de période)	(moyennes journalières) ³	(moyennes mensuelles ou mois)						(%)
	(milliers)	(milliards de francs)							
1982	1.271	239,3	86,8	431,5	823,5	430,9	823,5	2.509,5	96
1983	1.268	266,3	87,0	447,1	855,2	447,9	855,2	2.605,4	97
1984	1.261	247,1	85,2	477,2	894,2	473,9	894,2	2.739,5	97
1985	1.257	256,4	88,0	498,1	941,0	498,8	941,0	2.878,9	97
1986	1.232	286,8	95,4	500,2	966,3	495,7	966,3	2.928,5	97
1987	1.203	295,1	97,9	509,2	988,0	510,1	988,0	2.995,3	97
1988	1.173	301,6	94,7	525,4	1.014,9	527,2	1.014,9	3.082,4	98
1989	1.147	312,0	102,1	541,9	1.100,9	543,0	1.100,9	3.286,8	98
1988 1 ^{er} trimestre	1.179	307,8	96,3	537,9	1.100,7	557,8	1.100,7	3.297,1	98
2 ^e trimestre	1.177	311,4	98,8	567,7	1.068,9	549,3	1.068,9	3.254,8	97
3 ^e trimestre	1.176	295,7	92,3	484,9	931,3	501,8	931,3	2.849,3	98
4 ^e trimestre	1.173	291,5	91,3	510,9	958,8	500,0	958,8	2.928,5	99
1989 1 ^{er} trimestre	1.151	318,9	101,7	571,9	1.194,9	568,9	1.194,9	3.530,6	98
2 ^e trimestre	1.149	331,9	99,5	584,5	1.271,6	582,2	1.271,5	3.709,8	98
3 ^e trimestre	1.148	312,0	101,8	497,3	978,7	511,2	978,7	2.965,9	98
4 ^e trimestre	1.147	285,8	105,5	514,0	958,6	509,7	958,6	2.940,8	98
1990 1 ^{er} trimestre	1.146	321,4	114,2	602,1	1.275,9	596,1	1.275,9	3.749,9	98
1989 Avril	1.150	342,8	94,5	570,4	1.005,5	547,6	1.005,5	3.129,0	98
Mai	1.149	336,6	110,4	608,4	1.241,2	643,7	1.241,2	3.734,5	98
Juin	1.149	316,2	93,2	574,8	1.567,9	555,3	1.567,9	4.265,9	98
Juillet	1.148	365,3	92,8	535,4	1.017,6	544,4	1.017,6	3.115,0	98
Août	1.148	291,9	106,2	481,6	910,3	484,6	910,3	2.786,8	98
Septembre	1.147	277,5	106,4	474,7	1.008,2	504,9	1.008,2	2.996,1	97
Octobre	1.147	296,5	103,4	541,8	1.021,9	534,7	1.021,9	3.120,4	98
Novembre	1.147	271,7	108,9	520,9	1.031,2	500,4	1.031,2	3.083,7	98
Décembre	1.147	288,6	104,1	479,3	822,6	493,9	822,6	2.618,4	98
1990 Janvier	1.147	327,7	109,4	600,0	1.214,2	558,8	1.214,2	3.587,2	98
Février	1.146	320,5	122,9	603,0	1.285,6	611,5	1.285,6	3.785,7	98
Mars	1.146	316,0	111,0	603,2	1.327,9	617,9	1.327,9	3.876,8	98
Avril	1.146	364,1	112,8	616,4	1.125,4	573,7	1.125,4	3.440,9	99

¹ Y compris l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Les chiffres des avoirs des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la dette publique (cf. tableau XI-1).

³ Moyenne des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES¹

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1986 31 déc.	1987 31 déc.	1988 31 déc.	1989 31 déc.	1989 30 avril	1990 30 avril	1989 31 mai	1990 31 mai
Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux, C.N.C.P.	15,9	16,2	16,7	21,4	15,8	17,7	15,9	16,7
Prêts au jour le jour	206,9	260,9	265,8	353,6	426,8	390,2	477,2	440,9
Banquiers	2.366,2	2.562,7	2.792,1	2.800,6	3.057,9	3.043,9	3.131,3	2.843,3
Maison-mère, succursales et filiales	1.509,1	1.627,8	1.897,9	1.989,1	1.799,3	2.033,1	1.835,7	2.182,2
Autres valeurs à recevoir à court terme	70,7	68,3	65,9	112,1	86,5	102,2	85,6	101,8
Portefeuille-effets	1.185,0	1.169,5	1.105,5	1.166,7	1.342,3	1.301,4	1.353,0	1.408,7
a) Effets publics	843,6	901,4	838,4	917,6	1.060,4	1.048,1	1.072,0	1.149,9
b) Effets commerciaux ^a	341,4	268,1	267,1	249,1	281,9	253,3	280,9	258,8
Reports et avances sur titres	6,8	5,4	6,1	8,5	7,8	7,4	7,8	5,4
Débiteurs par acceptations	46,0	39,0	44,5	45,8	48,8	44,8	48,4	44,7
Débiteurs divers	1.930,7	2.106,0	2.476,1	2.992,8	2.730,5	3.053,1	2.776,7	3.037,7
Valeurs mobilières	1.567,6	1.629,0	1.762,5	1.752,7	1.752,2	1.742,6	1.756,1	1.747,9
a) Fonds publics belges	1.027,0	1.086,2	1.135,2	1.117,2	1.110,9	1.112,4	1.099,9	1.102,8
b) Autres titres d'emprunt	523,2	510,0	581,8	580,2	591,4	580,6	606,0	595,5
c) Actions et parts de sociétés	2,4	16,1	15,6	17,2	15,9	14,5	15,2	14,6
d) Autres valeurs mobilières	15,0	16,7	29,9	38,1	34,0	35,1	35,0	35,0
Valeurs de la réserve légale	4,7	5,6	5,5	6,6	6,2	6,6	6,1	6,6
Participations	36,9	48,7	73,0	89,0	82,0	91,8	88,0	91,3
a) Filiales	21,4	32,8	46,5	67,2	54,4	68,3	60,3	68,3
b) Autres participations	15,5	15,9	26,5	21,8	27,6	23,5	27,7	23,0
Frais de constitution et de premier établissement	2,4	2,8	3,2	3,6	3,4	3,8	3,5	3,9
Immeubles	26,9	27,5	33,1	35,6	33,9	35,7	34,1	35,6
Participations dans les filiales immobilières	1,8	2,3	2,6	2,1	2,6	2,2	2,6	2,2
Créances sur les filiales immobilières	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
Matériel et mobilier	10,7	10,7	11,3	12,5	11,8	12,9	12,0	12,9
Divers	258,2	271,4	392,3	458,6	374,5	454,7	404,7	461,2
Total de l'actif	9.246,6	9.854,0	10.954,2	11.851,5	11.782,5	12.344,4	12.038,9	12.443,3
^a La rubrique « Effets commerciaux » ne comprend pas les :								
— effets réescomptés auprès de la B.N.B. et des autres institutions publiques de crédit	57,3	53,0	45,7	47,8	45,3	47,5	44,2	46,9
— effets « en pension » auprès des institutions publiques de crédit	0,5	1,5	1,5	16,5	13,8	17,2	14,5	15,5

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges. Les soldes

des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES¹

(milliards de francs)

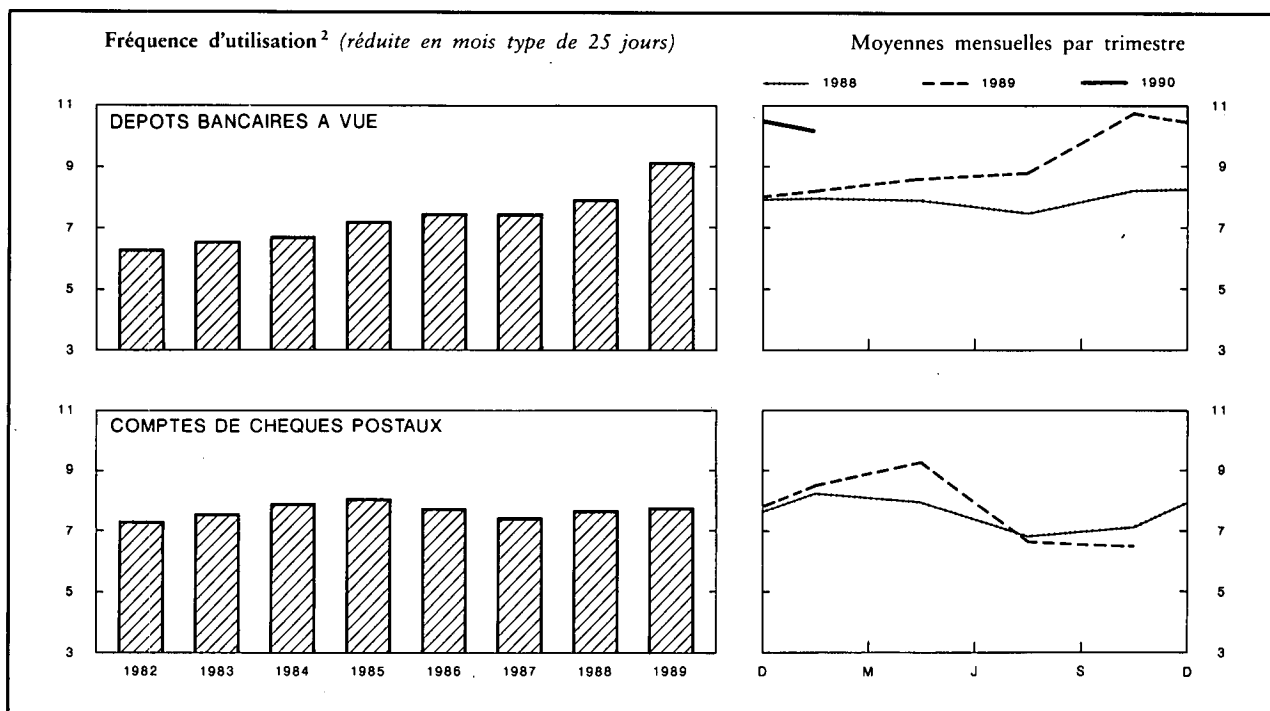
Passif

Rubriques	1986 31 déc.	1987 31 déc.	1988 31 déc.	1989 31 déc.	1989 30 avril	1990 30 avril	1989 31 mai	1990 31 mai
<i>Exigible :</i>								
Créanciers couverts par des sûretés réelles	29,1	33,7	9,6	21,8	39,1	23,3	13,8	28,7
<i>a)</i> Créanciers garantis par des privilèges ...	8,2	9,0	9,2	10,4	12,4	14,0	9,3	9,4
<i>b)</i> Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles	20,9	24,7	0,4	11,4	26,7	9,3	4,5	19,3
Emprunts au jour le jour	422,3	365,2	448,0	445,9	464,5	422,6	487,3	486,8
<i>a)</i> Couverts par des sûretés réelles	6,7	7,1	3,0	4,1	7,1	3,8	3,0	1,6
<i>b)</i> Non couverts par des sûretés réelles	415,6	358,1	445,0	441,8	457,4	418,8	484,3	485,2
Banquiers	4.433,3	4.684,7	4.856,4	4.841,1	5.260,3	5.037,5	5.483,7	4.954,6
Maison-mère, succursales et filiales	853,9	940,7	1.344,0	1.557,7	1.442,8	1.687,9	1.397,9	1.788,9
Acceptations	46,0	39,0	44,5	45,8	48,8	44,8	48,4	44,7
Autres valeurs à payer à court terme	81,7	81,4	69,5	113,1	105,5	125,6	98,8	104,1
Créditeurs pour effets à l'encaissement	5,6	4,9	5,4	5,2	5,9	5,6	5,5	6,2
Dépôts et comptes courants	2.399,2	2.647,8	2.983,8	3.410,0	3.160,4	3.558,3	3.202,3	3.573,5
<i>a)</i> A vue	618,5	662,4	731,1	812,7	786,9	809,0	774,7	823,9
<i>b)</i> A un mois au plus	580,2	675,7	734,7	896,3	756,7	962,0	806,0	953,5
<i>c)</i> A plus d'un mois	512,3	520,3	637,2	720,7	724,7	886,7	720,9	902,7
<i>d)</i> A plus d'un an	13,8	28,3	30,1	22,8	22,2	23,0	24,3	22,0
<i>e)</i> A plus de deux ans	58,0	58,7	70,0	80,0	78,3	95,6	78,7	95,4
<i>f)</i> Carnets de dépôts	613,2	698,3	776,4	873,5	787,6	775,6	793,6	768,0
<i>g)</i> Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	3,2	4,1	4,3	4,0	4,0	6,4	4,1	8,0
Obligations et bons de caisse	450,3	461,6	470,7	533,4	476,8	547,9	480,8	566,1
Montants à libérer sur titres et participations	1,3	1,4	1,5	2,0	1,8	2,0	1,8	2,0
Divers	289,9	335,9	416,2	504,4	432,3	524,1	466,6	516,4
<i>Total de l'exigible</i>	9.012,6	9.596,3	10.649,6	11.480,4	11.438,2	11.979,6	11.686,9	12.072,0
<i>Exigible spécial :</i>								
Passifs subordonnés	58,9	68,3	87,1	94,7	93,6	93,0	97,9	98,8
<i>Non exigible :</i>								
Capital	85,9	91,0	98,2	119,2	106,2	131,5	108,8	131,2
Fonds indisponible par prime d'émission	12,4	12,9	13,4	22,8	18,9	23,4	18,9	23,2
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	4,6	5,2	5,5	6,5	6,0	6,9	6,1	6,9
Réserve disponible	39,9	44,5	47,5	55,5	50,0	53,8	50,1	54,8
Autres réserves	20,4	22,8	40,0	52,8	50,0	43,2	50,5	43,3
Provisions	11,9	13,0	12,9	19,6	19,6	13,0	19,7	13,1
<i>Total du non exigible</i>	175,1	189,4	217,5	276,4	250,7	271,8	254,1	272,5
<i>Total du passif</i>	9.246,6	9.854,0	10.954,2	11.851,5	11.782,5	12.344,4	12.038,9	12.443,3

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes

des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANC BELGE ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX¹



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Fréquence d'utilisation ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴	Total	brute	réduite en mois type de 25 jours	
	(milliards de francs)			dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴
1982	1.625,8	706,9	2.332,7	6,22	6,15	7,25
1983	1.844,9	730,5	2.575,4	6,54	6,45	7,42
1984	1.973,3	759,7	2.733,0	6,63	6,52	7,77
1985	2.241,4	803,1	3.044,5	7,15	7,06	8,01
1986	2.565,1	818,2	3.383,3	7,45	7,37	7,56
1987	2.853,3	831,2	3.684,5	7,46	7,36	7,40
1988	3.279,3	825,5	4.104,8	8,00	7,84	7,53
1989	4.075,5	913,4	4.988,9	9,23	9,14	7,77
1988 1 ^{er} trimestre	3.131,5	912,5	4.044,0	8,05	7,84	8,15
2 ^e trimestre	3.349,1	902,6	4.251,7	7,83	7,84	7,91
3 ^e trimestre	3.115,1	731,5	3.846,6	7,66	7,46	6,83
4 ^e trimestre	3.521,4	755,5	4.276,9	8,40	8,17	7,18
1989 1 ^{er} trimestre	3.622,7	1.026,3	4.649,0	8,36	8,25	8,55
2 ^e trimestre	3.915,7	1.068,8	4.984,5	8,67	8,66	9,30
3 ^e trimestre	3.877,7	783,0	4.660,7	9,05	8,82	6,73
4 ^e trimestre	4.885,7	775,5	5.661,2	10,80	10,80	6,52
1990 1 ^{er} trimestre	4.581,4			10,50	10,24	
1989 Mars	3.730,4	1.026,2	4.756,6	8,90	8,56	8,77
Avril	3.666,6	755,4	4.422,0	8,40	8,40	6,85
Mai	3.880,6	1.126,1	5.006,7	8,05	8,38	8,90
Juin	4.199,9	1.324,8	5.524,7	9,57	9,20	12,25
Juillet	3.965,8	785,5	4.751,3	8,81	8,81	7,34
Août	3.656,1	720,8	4.376,9	8,84	8,50	5,95
Septembre	4.011,1	842,8	4.853,9	9,50	9,14	6,96
Octobre	4.447,7	785,3	5.233,0	10,50	10,10	6,69
Novembre	4.787,3	898,8	5.686,1	10,55	10,99	7,34
Décembre	5.422,2	642,5	6.064,7	11,30	11,30	5,52
1990 Janvier	4.777,3	964,4	5.741,7	10,56	10,15	7,72
Février	4.650,8	1.178,9	5.829,7	10,11	10,53	8,24
Mars	4.315,6			10,84	10,04	

¹ Approximations données par le total des débits portés en compte (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² La fréquence d'utilisation est obtenue en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en franc belge ou des comptes de chèques postaux des particuliers et des comptes extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Les banques participant à l'élaboration de la statistique représentent, mesuré d'après l'importance des dépôts à vue en franc belge de leur clientèle non-bancaire, environ 85 % de l'ensemble des banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N.B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, tome II, n^o 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : Situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques économiques belges 1970-1980. — Bulletin d'Information et de Documentation* : XL^e année, tome I, n^o 1, janvier 1965, p. 21 ; XLII^e année, tome I, n^o 1, janvier 1967, p. 19 ; tome II, n^o 3, septembre 1967, p. 241 ; LX^e année, tome I, n^o 5, mai 1985, p. 31. — *Rapports annuels de la Commission bancaire*.

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS AUTRES QUE PRINCIPALEMENT MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	ACTIFS				PASSIFS			
	Portefeuille		Solde créditeur à la B.N.B.	Prêts d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Solde débiteur à la B.N.B.	
	Valeurs cotées	Certificats de trésorerie					Avances ordinaires	Avances spéciales
	valeur nominale							
1979	33,1	52,5	0,0	0,0	7,1	0,0	23,2	52,5
1980	29,7	77,1	0,0	0,0	18,3	0,0	9,9	77,1
1981	25,2	151,9	0,0	0,0	28,0	0,0	0,0	149,5
1982	16,6	192,4	0,0	0,0	28,9	0,0	0,0	181,1
1983	27,3	188,4	0,0	0,0	15,2	0,0	13,6	188,4
1984	26,6	219,3	0,0	0,0	41,5	5,4	0,0	200,6
1985	26,1	199,0	0,0	0,0	42,5	0,4	0,0	182,2
1986 Septembre	42,0	191,4	0,0	0,0	35,7	1,6	1,3	191,4
Décembre	47,6	216,3	0,0	0,0	44,2	13,1	0,0	209,4
1987 Mars	42,0	224,1	0,0	0,0	63,5	14,3	0,0	184,4
Juin	45,4	146,7	0,0	0,0	54,4	0,0	0,0	136,3
Septembre	48,1	112,8	0,0	0,0	47,2	7,4	0,0	102,0
Décembre	42,3	139,9	0,0	0,0	47,8	6,6	0,0	127,6
1988 Janvier	39,5	99,4	0,0	0,0	50,2	0,2	0,0	86,7
Février	35,5	123,7	0,0	0,0	51,4	3,9	0,0	100,5
Mars	39,7	105,7	0,0	0,0	34,6	9,1	0,0	97,3
Avril	39,6	109,7	0,0	0,0	34,6	0,0	0,0	109,7
Mai	41,3	110,7	0,0	0,0	33,0	3,7	0,0	110,2
Juin	37,4	117,2	0,0	0,0	24,3	7,8	0,0	117,2
Juillet	41,9	100,7	0,0	0,0	29,0	2,0	2,0	100,7
Août	46,2	117,0	0,0	0,2	66,0	0,0	6,9	93,2
Septembre	44,5	142,2	0,0	0,0	77,5	5,6	0,0	98,9
Octobre	41,7	149,9	0,0	0,0	81,9	5,8	0,0	99,0
Novembre	45,0	127,5	0,0	0,0	72,5	3,7	0,0	88,0
Décembre	46,7	124,1	0,0	0,0	50,9	10,9	0,0	106,6

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5a. — Caisse d'épargne — Opérations des ménages¹

Source : CGER.

Périodes	Dépôts ²			Solde ⁵	Bons d'épargne ³	Total
	Versements ⁴	Remboursements	Excédents ou déficits		Montant en circulation	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(fin de période) (4)	(5)	(6) = (4) + (5)
1982	1.130,8	1.144,0	- 13,2	439,8	180,8	620,6
1983	1.172,5	1.167,9	4,6	465,0	211,5	676,5
1984	1.545,9	1.544,3	1,6	489,8	230,8	720,6
1985	1.602,2	1.601,1	1,1	515,0	254,4	769,4
1986	1.780,1	1.751,0	29,1	565,3	263,6	828,9
1987	2.306,8	2.299,1	7,4	593,9	269,9	863,8
1988	2.410,0	2.372,6	37,4	662,3	279,8	942,1
1989	64,6	727,0	283,6	1.010,6
1988 1 ^{er} trimestre	567,2	567,3	- 0,1	600,0	275,9	875,9
2 ^e trimestre	598,3	586,1	12,2	612,2	277,2	889,4
3 ^e trimestre	592,5	596,4	- 3,9	608,3	277,0	885,3
4 ^e trimestre	652,0	622,8	29,2	662,3	279,8	942,1
1989 1 ^{er} trimestre	10,5	672,9	282,6	955,5
2 ^e trimestre	28,8	701,7	285,1	986,8
3 ^e trimestre	- 5,4	696,3	287,2	983,5
4 ^e trimestre	30,7	727,0	283,6	1.010,6
1990 1 ^{er} trimestre	- 31,8	716,1	289,1	1.005,2
1989 Mars	2,6	672,9	282,6	955,5
Avril	9,7	682,6	283,8	966,4
Mai	2,5	685,2	284,5	969,7
Juin	16,5	701,7	285,1	986,8
Juillet	- 0,5	701,2	285,8	987,0
Août	2,1	703,3	286,7	990,0
Septembre	- 7,0	696,3	287,2	983,5
Octobre	- 4,7	691,6	287,2	978,8
Novembre	8,2	699,8	286,4	986,2
Décembre	27,2	727,0	283,6	1.010,6
1990 Janvier	- 16,2	731,7	277,3	1.009,0
Février	12,7	744,4	263,6	1.008,0
Mars	- 28,3	716,1	289,1	1.005,2
Avril	- 5,2	710,9	297,3	1.008,2

¹ Les données mensuelles et trimestrielles ne sont pas revues et seuls les chiffres annuels font l'objet d'un ajustement. Dès lors, la concordance entre le chiffre annuel et la somme des chiffres mensuels (ou trimestriels) n'est pas assurée et il faut utiliser ces derniers avec prudence.

² Dépôts ordinaires, y compris les dépôts sur livrets d'épargne-logement, dépôts à terme, dépôts à court terme et à préavis, livrets de dotation et dépôts à vue.

³ Y compris les bons de croissance et de capitalisation.

⁴ Y compris les intérêts échus des dépôts à terme.

⁵ Y compris les intérêts capitalisés des dépôts ordinaires et à vue de l'exercice. Pour l'année 1989 les intérêts capitalisés s'élèvent à 21,0 milliards.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5b. — Bilans de la CGER au 31 décembre — Entité I¹

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels de la CGER.

	1987	1988	1989
ACTIF			
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	7,3	7,8	9,7
Prêts au jour le jour	1,7	5,8	7,0
Banquiers	136,0	153,2	169,1
Filiales	0,8	0,3	1,2
Autres valeurs à recevoir à court terme	1,6	2,7	2,5
Portefeuille-effets	202,4	217,2	198,5
a) effets publics	(193,1)	(208,3)	(189,4)
b) effets commerciaux	(9,3)	(8,8)	(9,1)
Reportes et avances sur titres	0,8	0,9	0,5
Débiteurs par acceptation	0,0	0,3	0,1
Débiteurs divers	417,8	446,1	509,1
Valeurs mobilières	418,9	449,9	518,5
a) fonds publics belges	(385,4)	(400,3)	(461,8)
b) autres titres d'emprunts	(33,0)	(43)	(50,2)
c) autres valeurs mobilières	(0,4)	(0,4)	(0,5)
Participations	1,5	1,7	2,6
a) filiales	(0,5)	(0,7)	(1,0)
b) autres participations	(1,0)	(1,0)	(1,6)
Immeubles	12,0	12,0	11,6
Matériel et mobilier	1,5	1,4	1,6
Divers	60,0	63,3	77,4
Compte de résultats : perte de l'exercice	—	—	—
Total de l'actif ...	1.262,3	1.362,6	1.509,4
PASSIF			
EXIGIBLE			
Créanciers couverts par des sûretés	1,3	1,1	1,8
a) créanciers garantis par des privilèges	(1,3)	(1,1)	(1,8)
b) créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles	(0,0)	(0,0)	(—)
Emprunts au jour le jour	9,6	5,7	12,4
Banquiers	169,2	175,3	211,8
Acceptations	0,0	0,3	0,1
Autres valeurs à payer à court terme	6,1	6,9	7,7
Dépôts et comptes courants	701,6	765,9	835,6
a) à vue et à un mois au plus	(583,2)	(626,1)	(674,7)
b) à plus d'un mois	(118,4)	(139,7)	(160,9)
Obligations et bons de caisse	269,9	279,8	283,6
Divers	80,5	97,0	118,5
Total de l'exigible ...	1.238,4	1.332,0	1.471,5
EXIGIBLE SPECIAL			
Emprunts subordonnés	1,5	2,8	4,4
NON EXIGIBLE			
Fonds de réserve	21,9	26,2	31,7
Comptes de résultats : bénéfice de l'exercice	0,5	1,6	1,8
Total du passif ...	1.262,3	1.362,6	1.509,4

¹ L'entité I comprend la Caisse d'épargne.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5c. — Bilans de la CGER au 31 décembre — Entité II¹

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels de la CGER.

	1987	1988	1989
ACTIF			
Immobilisations corporelles : — Immeubles sociaux	0,4	0,4	0,4
— Autres immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0
Immobilisations financières	1,5	1,5	1,8
Immeubles et titres de placement :			
Valeurs mobilières : — Actions et parts	1,6	2,5	3,5
— Titres à revenu fixe	59,1	62,0	65,4
— Autres valeurs mobilières	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs dans les provisions techniques :			
Provisions mathématiques	0,1	0,1	1,0
Provisions pour risques en cours et risques suspendus	0,0	0,0	0,0
Provisions pour prestations à régler	0,0	0,0	0,0
Dépôts auprès des compagnies cédantes	—	—	—
Créances :			
Crédits : — Prêts hypothécaires	33,0	38,1	43,1
— Avances sur contrats	0,2	0,2	0,2
— Autres prêts	5,6	7,3	9,0
Intermédiaires et preneurs d'assurances	0,3	0,3	2,0
Autres créances : — Comptes courants des compagnies d'assurances et réassurances	0,0	0,0	0,0
— Annuités, intérêts, loyers, revenus à recouvrer	0,1	0,1	0,1
— Créances diverses	0,6	0,5	0,6
Placements de trésorerie	0,1	0,1	1,8
Valeurs disponibles	2,4	2,3	1,7
Comptes de régularisation :			
Produits financiers acquis et non échus	4,7	4,8	4,7
Total de l'actif ...	109,7	120,2	135,3
PASSIF			
Réserves :			
Réserves indisponibles	0,0	0,0	0,0
Réserves immunisées	0,5	0,8	1,2
Réserves disponibles	15,5	16,7	17,9
Fonds de réserve de la Caisse de retraite	0,8	0,9	0,5
Provisions techniques :			
Provisions mathématiques	77,0	85,8	97,2
Provisions pour risques en cours et risques suspendus	0,3	0,3	0,4
Provisions pour prestations à régler	0,4	0,5	0,6
Provisions techniques de la gestion « Pension légale »	11,3	11,5	10,9
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions pour risques et charges	0,2	0,2	0,2
Dépôts des réassureurs	0,1	0,1	0,1
Dettes :			
Dettes et provisions fiscales, sociales et salariales	0,9	1,0	0,9
Intermédiaires et preneurs d'assurances	0,1	0,1	0,1
Autres dettes : — Comptes courants des compagnies d'assurances et réassurances	0,0	0,0	1,0
— O.N.P.T.S. : Résultat - Versements obligatoires	0,4	0,4	0,5
Compte courant	—	—	—
Rentes à transférer	—	—	—
— Capitaux, non liquidés sur prêts consentis	1,2	1,4	1,7
— Autres créditeurs	1,0	0,5	2,1
Comptes de régularisation	0,0	0,0	0,0
Total du passif ...	109,7	120,2	135,3

¹ L'entité II regroupe les caisses d'assurance, de retraite et de rentes-accidents du travail.

XIV - 6. — SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT À L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans au 31 décembre

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels de la S.N.C.I.

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
ACTIF									
IMMOBILISE	1,9	1,6	1,4	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0
DISPONIBLE ET REALISABLE :									
Placements provisoires	29,2	47,7	38,3	57,7	73,3	92,6	88,4	97,1	45,4
Encours des crédits :									
A. Crédits financés par l'Institution pour compte propre :									
Crédits d'investissement à long et moyen terme :									
1. garantis par l'Etat belge	87,9	97,7	91,0	82,3	87,1	88,0	88,1	87,6	81,1
2. garantis par banques et organismes financiers ..	43,9	36,2	24,8	17,1	12,3	8,6	7,0	4,7	3,4
3. dont le risque est à charge de l'Institution	71,6	68,2	64,1	68,0	77,3	81,1	102,5	108,9	134,7
Crédits commerciaux	5,1	9,4	10,8	10,7	8,9	12,6	11,4	16,6	14,4
Crédits d'exportation payables à moyen et à long terme	20,5	22,5	22,4	22,8	20,6	17,1	15,5	14,0	13,7
Financement des engagements pris par l'Etat belge pour les secteurs nationaux	51,9	55,2	81,5	93,6	96,6	95,0	92,8	90,6	88,3
Autres ¹	0,3	0,4	0,5	0,7	0,7	0,8	0,9	2,0	2,8
B. Crédits gérés pour compte de l'Etat belge :									
1. opérations du Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes	31,5	35,6	39,4	43,0	45,2	46,3	44,5	45,2	44,6
2. autres ²	0,9	0,8	0,8	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6
Banquiers	—	—	—	—	0,1	1,4	1,5	1,6	—
Débiteurs divers	7,9	11,5	10,1	14,4	11,1	8,5	10,2	8,9	9,7
Fonds publics et participations	4,2	7,4	14,5	7,3	7,6	13,8	18,2	22,6	58,9
Divers	8,9	10,3	11,2	16,8	18,7	20,1	20,3	19,9	15,9
Total de l'actif ...	365,7	404,5	410,8	436,3	461,4	487,7	503,1	521,5	514,5
PASSIF									
NON EXIGIBLE	3,9	4,7	5,8	6,8	8,1	9,4	10,1	10,9	11,6
EXIGIBLE :									
Obligations	215,9	229,7	229,9	230,8	220,2	214,6	166,3	175,9	138,9
Bons de caisse	47,0	57,4	58,5	68,1	94,5	111,0	136,6	128,7	140,5
Dépôts et emprunts divers	37,9	42,7	40,5	49,0	53,9	61,0	95,7	110,3	125,0
Effets réescomptés	4,6	4,1	3,5	1,2	1,0	0,7	0,6	0,7	7,4
Banquiers	—	—	—	—	0,1	1,3	1,1	1,2	—
Créditeurs divers	7,4	9,8	10,8	12,8	11,8	15,4	21,1	22,6	23,0
Provisions pour charge et risques divers	3,2	4,4	5,7	7,1	8,4	8,6	8,8	9,3	9,9
Amortissement sur agios portefeuilles-titres	—	—	—	—	0,4	1,2	1,6	1,3	—
Etat belge :									
1. Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes	31,5	35,6	39,4	43,1	45,4	46,4	44,6	45,3	44,7
2. Autres ³	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6
Divers	13,5	15,3	15,9	16,6	16,8	17,3	15,8	14,5	12,9
Total du passif ...	365,7	404,5	410,8	436,3	461,4	487,7	503,1	521,5	514,5

¹ Crédits de restauration (Dommages de guerre et Inondations), crédits sous forme de location-financement et mobilisations prêts aux particuliers.

² Crédits d'aide aux entreprises en difficulté et à la presse, crédits financés par le Fonds d'Aide Marshall, par le Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et du Fonds d'Aide aux ex-colons belges rentrés d'Afrique.

³ Fonds d'Aide Marshall, Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et Fonds d'Aide aux ex-colons belges rentrés d'Afrique.

**XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES D'ÉPARGNE ET DES ENTREPRISES
RÉGIES PAR LE CHAPITRE 1^{er} DE LA LOI DU 10 JUIN 1964**

a) Situation globale des banques d'épargne

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1986 31 déc.	1987 31 déc.	1988 31 déc.	1989 31 déc.	1989 31 mars	1990 31 mars	1989 30 avril	1990 30 avril
Caisse, B.N.B., Chèques Postaux	3,0	3,3	3,5	4,0	3,3	3,4	3,1	3,5
Prêts au jour le jour	3,7	4,5	3,4	5,0	3,8	16,1	6,4	11,3
Avoirs auprès d'intermédiaires financiers	64,8	101,0	144,5	140,8	161,7	154,5	176,0	135,0
Créances et valeurs à court terme (maximum un mois)	7,3	7,8	7,8	8,4	6,5	8,7	7,8	8,8
Effets de commerce et factures	4,5	4,4	4,3	5,2	4,1	5,5	4,3	5,3
Débiteurs par acceptations	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances, ouvertures de crédit et prêts non hypothécaires	147,8	179,2	213,8	254,8	220,6	277,6	226,4	292,9
Portefeuille-titres et participations	683,6	744,8	849,7	891,0	881,8	905,2	872,0	900,2
a) Certificats du Trésor et du Fonds des Rentes émis à un an au plus	(71,6)	(75,5)	(73,4)	(96,2)	(92,0)	(104,1)	(96,1)	(94,4)
b) Fonds publics belges et valeurs assimilées visés à l'article 12, § 1 ^{er} , 4 ^o , des dispositions coordonnées :								
1. Dettes directe et indirecte de l'Etat belge	(321,7)	(374,1)	(449,9)	(442,1)	(459,8)	(448,2)	(450,8)	(453,5)
2. Autres fonds publics et valeurs assimilées	(192,5)	(193,3)	(188,9)	(174,3)	(189,5)	(173,1)	(188,5)	(172,7)
c) Obligations de sociétés belges	(22,5)	(21,5)	(22,3)	(23,1)	(23,1)	(22,6)	(22,8)	(22,6)
d) Actions, parts ou participations de sociétés belges	(14,2)	(15,1)	(16,2)	(16,4)	(17,5)	(16,8)	(17,4)	(16,7)
e) Autres valeurs	(61,1)	(65,3)	(99,0)	(138,9)	(99,9)	(140,4)	(96,4)	(140,3)
Prêts et ouvertures de crédit hypothécaires	290,1	307,1	338,2	346,9	346,4	358,8	350,8	361,9
Actionnaires ou sociétaires	2,6	2,5	2,4	1,9	2,0	1,9	2,0	1,9
Débiteurs divers	6,3	7,7	8,8	9,0	11,6	13,0	11,3	13,9
Divers	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total du disponible et réalisable	1.214,6	1.362,6	1.576,7	1.667,3	1.642,1	1.745,0	1.660,4	1.735,0
Frais d'établissement et autres immobilisations incorporelles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2
Immeubles et terrains	9,0	9,6	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1
Leasing immobilier	0,6	1,3	1,6	0,8	1,6	0,9	1,6	1,0
Matériel et mobilier	2,4	2,6	2,9	2,7	2,8	2,7	2,8	2,8
Leasing mobilier	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0
Cautionnements imposés par la loi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total de l'immobilisé	12,2	13,7	14,8	13,7	14,8	13,9	14,8	14,1
Comptes transitoires ¹	53,7	60,5	63,0	78,9	57,9	68,2	58,0	71,8
Total de l'actif	1.280,5	1.436,8	1.654,5	1.759,9	1.714,8	1.827,1	1.733,2	1.820,9
dont : affectés par privilège à la garantie du remboursement des fonds visés à l'article 1 ^{er} des dispositions coordonnées .	1.189,2	1.334,0	1.540,4	1.618,0	1.595,6	1.668,3	1.603,2	1.675,2
valeur utile d'affectation après déduction des passifs concernant ces placements	1.167,7	1.315,8	1.515,6	1.591,7	1.573,4	1.645,8	1.581,0	1.652,3

¹ Y compris les comptes de résultats.

**XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES D'ÉPARGNE ET DES ENTREPRISES
REGIÉS PAR LE CHAPITRE I^{er} DE LA LOI DU 10 JUIN 1964**

a) Situation globale des banques d'épargne

(milliards de francs)

Passif

Rubriques	1986 31 déc.	1987 31 déc.	1988 31 déc.	1989 31 déc.	1989 31 mars	1990 31 mars	1989 30 avril	1990 30 avril
Fonds d'épargne visés à l'article 1 ^{er} des dispositions coordonnées, remboursables dans des délais :								
a) n'excédant pas deux ans	605,0	710,4	803,3	859,7	822,9	892,8	826,5	894,4
b) excédant deux ans mais inférieurs à cinq ans	149,1	171,2	212,8	203,8	223,6	179,2	227,7	190,4
c) de cinq ans ou plus	251,2	232,0	210,7	162,5	205,5	191,3	204,7	197,9
Réserves techniques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fonds de reconstitution	8,4	6,5	6,7	7,0	6,8	7,1	6,8	7,1
Créanciers couverts par des sûretés réelles	2,9	3,1	3,0	3,4	2,6	3,5	2,3	3,0
Emprunts :								
a) au jour le jour	0,0	0,1	1,3	0,5	2,1	0,2	1,5	0,0
b) auprès de la B.N.B.	0,0	0,0	0,0	0,5	0,1	0,0	0,1	0,0
c) auprès d'autres intermédiaires financiers	130,7	158,1	250,3	329,6	274,7	353,6	276,2	325,5
Acceptations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réescompteurs	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mobilisation d'actifs	0,0	0,6	0,4	1,2	1,0	0,9	1,0	1,3
Autres engagements à un mois maximum	3,2	3,5	3,5	3,9	3,6	5,2	4,7	4,9
Créditeurs divers	2,9	3,4	4,7	4,8	5,7	6,6	6,4	7,3
Provisions pour charges	4,8	5,1	5,2	2,5	5,3	2,3	5,4	2,4
Divers	10,5	11,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1
Total de l'exigible	1.169,0	1.305,6	1.503,0	1.580,5	1.555,0	1.643,8	1.564,4	1.635,4
Fonds propres :								
a) capital	22,8	25,4	31,2	30,2	30,7	30,3	30,7	30,3
b) réserve légale	1,5	1,6	1,7	1,9	1,8	2,0	2,1	2,1
c) autres réserves	24,7	31,8	43,7	52,3	44,4	53,0	45,6	54,2
Comptes de redressements d'actifs	12,2	15,0	17,2	19,9	17,4	20,1	17,4	20,2
Comptes transitoires ¹	50,3	57,4	57,7	75,1	65,5	77,9	73,0	78,7
Total du passif	1.280,5	1.436,8	1.654,5	1.759,9	1.714,8	1.827,1	1.733,2	1.820,9

¹ Y compris les comptes de résultats.

XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES D'ÉPARGNE ET DES ENTREPRISES
RÉGIES PAR LE CHAPITRE I^{er} DE LA LOI DU 10 JUIN 1964

b) Situation globale des entreprises régies par le chapitre I^{er} de la Loi du 10 juin 1964¹

(milliards de francs)

Rubriques	1986 31 déc.	1987 31 déc.	1988 31 déc.	1989 31 déc.	1989 31 mars	1990 31 mars	1989 30 avril	1990 30 avril
ACTIF								
Caisse, B.N.B., Chèques Postaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts au jour le jour et avoirs auprès d'intermédiaires financiers	0,6	0,5	0,5	1,2	1,6	2,1	0,6	1,2
Prêts et ouvertures de crédits hypothécaires	13,6	11,9	11,5	11,3	11,5	11,3	11,5	11,4
Opérations de leasing et autres débiteurs divers ..	3,2	3,7	4,4	5,5	4,5	5,7	4,6	5,7
Autres crédits	4,3	4,5	7,1	7,5	6,7	7,1	6,8	7,2
Portefeuille-titres et participations :								
a) Créances sur le secteur public	8,7	7,4	9,8	8,4	9,7	8,3	9,7	8,4
b) Autres valeurs	0,5	0,9	0,5	0,6	1,0	1,1	1,2	1,1
Divers	1,3	1,1	1,1	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1
Total de l'actif ...	32,2	30,0	34,9	35,5	36,1	36,6	35,5	36,1
PASSIF								
Fonds d'épargne, remboursables dans des délais :								
a) n'excédant pas deux ans	4,2	5,0	6,0	7,4	6,3	8,0	6,0	8,4
b) excédant deux ans mais inférieurs à cinq ans	5,6	6,4	7,6	8,8	8,1	9,7	8,3	10,2
c) de cinq ans ou plus	11,6	9,9	9,4	7,7	9,1	6,8	8,7	6,3
Réserves techniques et fonds de reconstitution ..	1,3	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Emprunts auprès d'intermédiaires financiers :								
a) B.N.B.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b) Autres intermédiaires financiers	4,0	2,4	5,4	4,7	6,0	5,4	6,1	4,7
Fonds propres	1,8	1,9	2,1	2,4	2,3	2,4	2,3	2,4
Divers	3,7	3,4	3,5	3,7	3,5	3,5	3,3	3,3
Total du passif ...	32,2	30,0	34,9	35,5	36,1	36,6	35,5	36,1
<i>p.m.</i> : Nombre d'entreprises prises en considération	7	6	6	6	6	6	6	6

¹ Uniquement les entreprises qui font appel au public afin de recevoir des fonds remboursables et dont l'activité principale réside dans l'octroi de prêts et de crédits ou dans la gestion de placements.

Référence bibliographique : *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LXIII année, tome I, n° 4, avril 1988.

**XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES D'ÉPARGNE ET DES ENTREPRISES
RÉGIES PAR LE CHAPITRE 1^{er} DE LA LOI DU 10 JUIN 1964**

c) Situation globale des banques d'épargne et des entreprises régies par le chapitre 1^{er} de la Loi du 10 juin 1964¹

(milliards de francs)

Rubriques	1986 31 déc.	1987 31 déc.	1988 31 déc.	1989 31 déc.	1989 31 mars	1990 31 mars	1989 30 avril	1990 30 avril
ACTIF								
Caisse, B.N.B., Chèques Postaux	3,0	3,3	3,5	4,0	3,3	3,4	3,1	3,5
Prêts au jour le jour et avoirs auprès d'intermédiaires financiers	69,1	106,0	148,4	147,0	167,1	172,7	183,0	147,5
Prêts et ouvertures de crédits hypothécaires	303,7	319,1	349,7	358,2	357,9	370,1	362,3	373,3
Opérations de leasing et autres débiteurs divers .	10,2	12,8	14,9	15,3	17,8	19,6	17,7	20,6
Autres crédits	164,5	195,9	233,1	275,9	238,1	299,0	245,4	314,2
Portefeuille-titres et participations :								
a) Créances sur le secteur public	594,5	650,2	722,0	721,0	751,0	733,7	745,0	729,1
b) Autres valeurs	98,3	102,9	138,0	179,0	141,5	180,9	137,9	180,6
Divers	69,4	76,6	79,8	95,0	74,2	84,3	74,3	88,2
Total de l'actif ...	1.312,7	1.466,8	1.689,4	1.795,4	1.750,9	1.863,7	1.768,7	1.857,0
PASSIF								
Fonds d'épargne, remboursables dans des délais :								
a) n'excédant pas deux ans	609,2	715,4	809,3	867,1	829,2	900,8	832,5	902,8
b) excédant deux ans mais inférieurs à cinq ans	154,7	177,6	220,4	212,6	231,7	188,9	236,0	200,6
c) de cinq ans ou plus	262,8	241,9	220,1	170,2	214,6	198,1	213,4	204,2
Réserves techniques et fonds de reconstitution ..	9,8	7,6	7,7	7,9	7,7	8,0	7,7	8,0
Emprunts auprès d'intermédiaires financiers :								
a) B.N.B.	0,0	0,0	0,0	0,5	0,1	0,0	0,1	0,0
b) Autres intermédiaires financiers	134,9	161,2	257,4	336,0	283,8	360,1	284,8	331,5
Fonds propres	50,7	60,7	78,7	86,8	79,2	87,7	80,6	89,0
Divers	90,6	102,4	95,8	114,3	104,6	120,1	113,6	120,9
Total du passif ...	1.312,7	1.466,8	1.689,4	1.795,4	1.750,9	1.863,7	1.768,7	1.857,0

¹ Uniquement les entreprises qui font appel au public afin de recevoir des fonds remboursables et dont l'activité principale réside dans l'octroi de prêts et de crédits ou dans la gestion de placements.

Référence bibliographique : *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LXIII^e année, tome I, n° 4, avril 1988.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Source : *Crédit Communal de Belgique*

Périodes	Financement des dépenses d'investissement des administrations publiques							Opérations en comptes courants des administrations publiques (dépenses ordinaires)		
	Versements		Prélèvements pour paiement de dépenses extra-ordinaires	Solde disponible	Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique ¹	Engagements de crédits du Crédit Communal de Belgique	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit des comptes	
	Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs Emprunts dont les charges sont :						Subventions versées en capital par l'Etat et les provinces	Créditeurs		Débiteurs
	supportées par les emprunteurs	remboursées aux emprunteurs par l'Etat	à fin de période							
1986	28,6	5,2	17,6	46,6	21,6	560,5	15,4	22,8	51,8	791,7
1987	43,4	6,8	12,9	57,7	26,6	561,2	19,1	22,8	49,9	862,2
1988	49,1	6,1	9,0	64,1	31,0	569,2	17,3	24,4	42,0	897,2
1989	44,6	4,7	10,9	63,9	31,0	570,6	16,5	22,4	45,6	1.043,2
1987 4 ^e trimestre ...	15,0	1,9	2,6	16,5	26,6	561,2	19,1	24,0	46,4	227,3
1988 1 ^{er} trimestre ...	12,0	1,5	2,3	13,8	31,8	557,6	19,7	26,7	42,9	233,7
2 ^e trimestre ...	10,5	1,5	3,0	16,7	31,4	562,4	18,9	23,0	37,7	182,0
3 ^e trimestre ...	12,6	1,5	1,6	17,2	30,7	564,2	18,2	23,4	45,9	231,5
4 ^e trimestre ...	14,0	1,6	2,1	16,4	31,0	569,2	17,3	24,5	34,4	250,0
1989 1 ^{er} trimestre ...	12,1	1,7	3,9	18,7	30,8	570,9	14,5	24,7	42,0	257,1
2 ^e trimestre ...	8,9	0,9	2,7	14,4	29,4	581,0	15,2	22,0	33,8	214,1
3 ^e trimestre ...	10,5	1,0	2,3	13,9	30,5	564,0	13,9	22,3	41,1	244,1
4 ^e trimestre ...	13,1	1,1	2,0	16,9	31,0	570,6	16,5	20,7	65,5	327,9
1989 Février	4,2	0,7	0,4	5,9	31,4	566,5	14,3	21,1	45,3	76,2
Mars	4,6	0,5	1,2	6,7	30,8	570,9	14,5	21,8	42,6	83,8
Avril	2,4	0,2	1,3	3,9	30,9	565,2	15,1	21,5	40,8	67,1
Mai	2,4	0,4	0,7	4,7	29,9	568,4	15,2	21,9	42,1	72,8
Juin	4,1	0,3	0,7	5,8	29,4	581,0	15,2	22,6	18,6	74,2
Juillet	4,0	0,3	0,6	4,2	30,4	573,1	13,6	26,6	35,9	84,3
Août	3,5	0,2	0,8	5,1	30,1	577,0	13,4	18,8	41,0	56,8
Septembre	3,0	0,5	0,9	4,6	30,5	564,0	13,9	21,5	46,3	103,0
Octobre	4,2	0,4	0,8	5,6	30,1	560,2	13,5	21,9	65,5	102,1
Novembre	3,7	0,2	0,6	6,0	31,7	564,9	13,5	18,3	64,4	80,7
Décembre	5,2	0,5	0,6	5,3	31,0	570,6	16,5	21,8	66,6	145,1
1990 Janvier	3,7	0,3	1,9	5,2	30,9	563,0	14,3	25,0	72,9	159,5
Février	4,5	0,5	0,8	5,7	31,0	566,9	16,0	23,8	60,7	82,5

¹ Y compris la dette en monnaies étrangères.

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Etat récapitulatif des valeurs représentatives des réserves ou provisions techniques en fin d'année
(milliards de francs)

Source : M.A.E., Office de Contrôle des Assurances

Nature des valeurs	Valeur d'affectation						
	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
A. Actifs réglementaires ¹ :							
Valeurs Etat belge et titres assimilés	80,9	96,5	110,9	129,4	156,2	193,9	276,0
Obligations organisations internationales	1,3	2,5	3,5	4,0	5,2	5,7	8,6
Obligations bons de caisse sociétés belges (+ 5 ans)	40,0	46,3	52,3	52,2	49,7	49,0	43,6
Obligations bons de caisse sociétés belges (- 5 ans)	0,0	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,3
Certificats immobiliers sociétés belges	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3	0,6
Actions sociétés belges	18,3	23,4	36,3	40,0	52,4	74,2	58,8
Immeubles	33,3	36,5	37,6	37,9	38,6	40,6	44,0
Prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	112,0	118,7	124,4	133,1	137,8	147,9	153,3
Valeurs Etats étrangers et titres assimilés	0,3	0,6	0,5	0,9	0,7	0,7	0,8
Obligations sociétés étrangères (bourse belge)	0,4	0,5	0,3	0,1	0,1	0,1	0,3
Actions sociétés étrangères (bourse belge)	2,9	3,8	4,0	4,3	4,8	4,0	2,0
Obligations sociétés étrangères (bourse étrangère)	0,5	0,8	1,5	1,7	1,7	1,6	1,3
Actions sociétés étrangères (bourse étrangère)	2,9	3,5	5,0	4,8	7,8	7,5	2,4
Certificats fonds communs de placement	0,3	0,4	0,5	0,5	0,8	0,9	1,1
Prêts autres qu'hypothécaires, billets à ordre, promesses .	6,8	7,4	8,2	8,5	8,5	7,0	10,3
Numéraire	5,8	5,2	4,5	4,8	2,6	8,0	13,8
Avances sur polices	9,7	10,6	11,2	11,1	11,3	11,3	12,1
Intérêts courus et non échus sur valeurs affectées	7,5	9,0	10,7	12,8	15,4	17,6	21,4
Primes restant à encaisser	1,1	1,3	1,3	1,4	1,6	1,8	2,1
Créances sur intermédiaires	0,9	1,1	1,0	1,0	0,9	1,0	1,1
Total A	325,0	368,3	414,0	448,9	496,3	573,2	653,9
B. Autres valeurs :							
Créances sur réassureurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dispense part des réassureurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	2,6	3,1	2,7	2,2	1,9	1,7	3,2
Total B	2,6	3,1	2,7	2,2	1,9	1,7	3,2
TOTAL GENERAL (A + B)	327,6	371,4	416,7	451,1	498,2	574,9	657,1
Encaissement affaires directes	44,8	49,5	50,5	54,6	59,2	68,4	81,4
Provisions techniques affaires directes	322,2	357,2	395,0	430,7	470,5	549,4	625,1

¹ Article 17, § 1, 1° à 12° de l'arrêté royal du 12 mars 1976.

XV. — ACTIFS FINANCIERS *

1. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET PAR LES SOCIÉTÉS¹ ET LES PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Périodes	Détenus par les pouvoirs publics ²					Actifs à plus d'un an ⁵	Total ⁶	Détenus par les sociétés et les particuliers ³	Total général
	Monnaie scripturale ⁴	Autres actifs à un an au plus ⁵			Total				
		Auprès des intermédiaires financiers nationaux ⁷	Auprès des secteurs nationaux non financiers	(4) = (2) + (3)					
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (1) + (4) + (5)	(7)	(8) = (6) + (7)		
1983	- 3,1	+ 3,5	+ 19,3	+ 22,8	+ 2,6	+ 22,3	+ 734,2	+ 756,5	
1984	+ 15,6	+ 20,6	+ 19,9	+ 40,5	+ 2,8	+ 58,9	+ 599,7	+ 658,6	
1985	+ 8,9	+ 23,9	+ 14,8	+ 38,7	+ 7,3	+ 54,9	+ 785,4	+ 840,3	
1986	- 5,8	+ 13,0	+ 6,0	+ 19,0	+ 12,2	+ 25,4	+ 903,6	+ 929,0	
1987 *	+ 6,3	+ 16,3	+ 11,8	+ 28,1	- 1,3	+ 33,1	+ 938,2	+ 971,3	
1988 *	+ 12,5	+ 18,1	+ 7,5	+ 25,6	+ 6,0	+ 44,2	+ 1.177,2	+ 1.221,4	
1989 *	- 0,7	+ 9,1	+ 6,4	+ 15,5	+ 8,3	+ 23,1	+ 1.457,7	+ 1.480,8	
1987 1 ^{er} trimestre . *	- 6,6	+ 35,6	- 26,9	+ 8,7	0,0	+ 2,1	+ 305,7	+ 307,8	
2 ^e trimestre . *	+ 2,7	- 20,0	+ 18,5	- 1,5	- 0,7	+ 0,5	+ 407,5	+ 408,0	
3 ^e trimestre . *	+ 25,6	+ 14,7	- 17,1	- 2,4	+ 0,7	+ 23,9	+ 29,0	+ 52,9	
4 ^e trimestre . *	- 15,4	- 14,0	+ 37,3	+ 23,3	- 1,3	+ 6,6	+ 195,8	+ 202,4	
1988 1 ^{er} trimestre . *	- 5,1	+ 30,7	- 31,4	- 0,7	+ 3,2	- 2,6	+ 384,9	+ 382,3	
2 ^e trimestre . *	- 1,0	- 20,0	+ 17,5	- 2,4	+ 1,2	- 2,2	+ 348,5	+ 346,3	
3 ^e trimestre . *	+ 7,3	+ 11,2	- 16,2	- 5,0	+ 0,5	+ 2,8	+ 183,6	+ 186,4	
4 ^e trimestre . *	+ 11,4	- 3,8	+ 37,6	+ 33,8	+ 1,1	+ 46,3	+ 260,2	+ 306,5	
1989 1 ^{er} trimestre . *	- 12,3	+ 29,5	- 33,6	- 4,1	- 0,2	- 16,6	+ 422,2	+ 405,6	
2 ^e trimestre . *	- 7,5	- 17,6	+ 20,4	+ 2,8	+ 3,5	- 1,2	+ 527,4	+ 526,2	
3 ^e trimestre . *	+ 12,3	+ 2,4	- 18,1	- 15,7	+ 0,7	- 2,7	+ 244,2	+ 241,5	
4 ^e trimestre . *	+ 6,7	- 5,2	+ 37,7	+ 32,5	+ 4,4	+ 43,6	+ 263,7	+ 307,3	
1988 10 prem. mois *	+ 10,5	+ 17,2	- 21,2	- 4,0	+ 5,6	+ 12,2	+ 990,6	+ 1.002,8	
1989 10 prem. mois *	- 3,8	- 0,8	- 21,0	- 21,8	+ 4,0	- 21,6	+ 1.209,2	+ 1.187,6	

¹ Organismes publics d'exploitation et sociétés privées qui ne sont ni des banques, ni des banques d'épargne, ni des entreprises régies par le chapitre 1^{er} de la Loi du 10 juin 1964.

² Ces actifs financiers ne comprennent que ceux détenus à titre de placements provisoires par les pouvoirs national, communautaires, régionaux et locaux — à l'exclusion donc des crédits et participations —, ainsi que les arriérés de précompte professionnel et les créances des organismes de sécurité sociale.

³ Voir tableau XV-3.

⁴ Variations des encours qui figurent à la colonne (9) du tableau XV-2.

⁵ Durée à l'origine.

⁶ Correspond à la colonne (8) du tableau XI-6.

⁷ B.N.B., Fonds monétaire, O.C.P., Fonds des Rentes, I.R.G., banques, banques d'épargne et entreprises régies par le chapitre 1^{er} de la Loi du 10 juin 1964, établissements de crédit du secteur public.

* Référence bibliographique : *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LXIII^e année, tome II, n^{os} 1-2, juillet-août 1988.

XV - 2. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les sociétés ¹ et les particuliers							Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	Total général	
	Monnaie fiduciaire ²	Monnaie scripturale					Total			
		Auprès de la B.N.B.	Auprès de l'O.C.P.	Auprès des banques	Auprès des banques d'épargne	Auprès des établissements de crédit du secteur public				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (2) à (6)	(8) = (1) + (7)	(9)	(10) = (8) + (9)	
1982	374,2	0,3	75,0	330,4	32,1	64,6	502,4	876,6	71,1	947,6
1983	390,2	0,2	72,8	383,4	37,2	75,4	569,1	959,2	68,0	1.027,2
1984 Ancienne série ³ ..	385,3	0,4	59,4	374,2	40,1	78,6	552,7	938,0	83,6	1.021,6
Nouvelle série ³ ..	385,3	0,4	59,4	374,2	40,1	83,2	557,3	942,6	58,2	1.000,8
1985	383,6	0,2	72,2	408,7	39,7	92,0	612,9	996,6	67,1	1.063,7
1986	403,6	0,2	80,2	450,9	44,4	99,8	675,6	1.079,2	61,3	1.140,5
1987 Mars	392,8	0,3	83,7	453,4	47,1	103,9	688,5	1.081,3	54,7	1.136,0
Juin	417,5	0,3	91,1	508,4	52,1	122,4	774,5	1.192,0	57,4	1.249,4
Septembre	406,6	0,4	82,4	465,7	50,8	103,7	703,0	1.109,6	83,0	1.192,6
Décembre	411,6	0,3	77,4	476,1	46,7	108,3	708,7	1.120,3	67,6	1.187,9
1988 Mars	401,8	0,3	81,6	483,5	53,1	104,2	722,8	1.124,6	62,5	1.187,1
Juin	423,4	0,3	93,4	526,5	56,1	123,3	799,7	1.223,1	61,5	1.284,6
Septembre	412,2	0,3	79,2	492,2	55,1	112,3	739,0	1.151,2	68,8	1.220,0
Octobre	410,2	0,3	78,3	500,7	57,9	110,6	747,8	1.157,9	78,2	1.236,1
Décembre	415,6	0,2	78,1	517,6	59,6	120,2	775,7	1.191,3	80,2	1.271,5
1989 Mars	398,4	0,3	88,1	501,3	68,7	121,2	779,6	1.178,0	67,9	1.246,0
Juin	423,0	0,4	94,0	560,1	68,2	133,8	856,5	1.279,5	60,4	1.339,9
Septembre	412,8	0,3	96,5	517,6	63,7	124,6	802,8	1.215,6	72,7	1.288,3
Octobre	409,9	0,3	93,5	509,2	63,9	118,2	785,2	1.195,0	76,4	1.271,4
Décembre	423,4	0,4	95,0	572,8	68,6	136,4	873,1	1.296,5	79,4	1.376,0

¹ Organismes publics d'exploitation et sociétés privées qui ne sont ni des banques, ni des banques d'épargne, ni des entreprises régies par le chapitre I^{er} de la Loi du 10 juin 1964.

² Billets et pièces du Trésor et billets de la B.N.B., après déduction du montant de ces billets et pièces détenus par les intermédiaires financiers.

³ La différence entre l'ancienne et la nouvelle série est due à une modification des données comptables, relatives aux pouvoirs locaux et aux sociétés intercommunales, du Crédit Communal de Belgique.

XV - 3. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES SOCIÉTÉS¹ ET LES PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Périodes	Actifs en franc belge				Actifs en monnaies étrangères ²			Autres actifs ³					Total général
	Encaisses monétaires ⁴	Autres actifs à un an au plus ^{5,6}	Actifs à plus d'un an ^{5,7}	Total	A un an au plus ⁵ (dépôts) ⁸	A plus d'un an ⁵ (valeurs mobilières) ⁹	Total	Créances commerciales sur l'étranger	Or financier	Autres avoirs sur l'étranger ¹⁰	Divers ¹¹	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) à (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12) = (8) à (11)	
1983	+ 82,6	+ 145,3	+ 327,6	+ 555,5	- 15,3	+ 84,0	+ 68,7	+ 23,6	+ 1,6	+ 12,8	+ 72,0	+ 110,0	+ 734,2
1984	- 21,2	+ 228,3	+ 215,0	+ 422,1	- 9,4	+ 104,5	+ 95,1	- 1,6	+ 10,2	+ 14,4	+ 59,5	+ 82,5	+ 599,7
1985	+ 54,0	+ 205,9	+ 289,8	+ 549,7	- 1,8	+ 90,1	+ 88,3	+ 18,4	+ 8,5	+ 5,0	+ 115,5	+ 147,4	+ 785,4
1986	+ 82,6	+ 406,9	+ 82,7	+ 572,2	+ 32,2	+ 112,7	+ 144,9	- 5,5	+ 6,7	+ 69,5	+ 115,8	+ 186,5	+ 903,6
1987	+ 41,1	+ 348,4	+ 141,2	+ 530,7	+ 53,5	+ 89,7	+ 143,2	- 1,1	+ 19,9	+ 90,2	+ 155,3	+ 264,3	+ 938,2
1988	+ 71,0	+ 185,7	+ 292,2	+ 548,9	+ 42,5	+ 192,6	+ 235,1	+ 12,2	+ 6,0	+ 127,2	+ 247,7	+ 393,2	+ 1.177,2
1989	+ 105,2	+ 429,1	+ 150,4	+ 684,7	+ 99,8	+ 235,9	+ 335,7	+ 13,4 ¹²	- 3,7	+ 224,4	+ 203,2	+ 437,4 ¹²	+ 1.457,7 ¹²
1987 1 ^{er} trimestre	+ 2,1	+ 142,4	+ 1,6	+ 146,1	+ 24,3	+ 24,9	+ 49,2	- 2,6	+ 5,3	+ 13,2	+ 94,6	+ 110,4	+ 305,7
2 ^e trimestre	+ 110,7	+ 46,1	+ 125,8	+ 282,6	+ 11,2	+ 6,9	+ 18,1	+ 7,0	+ 5,0	+ 8,0	+ 86,8	+ 106,8	+ 407,5
3 ^e trimestre	- 82,4	+ 44,1	+ 11,8	- 26,5	- 6,3	+ 32,4	+ 26,1	- 13,5	+ 0,1	+ 38,8	+ 4,0	+ 29,4	+ 29,0
4 ^e trimestre	+ 10,7	+ 115,8	+ 1,9	+ 128,4	+ 24,3	+ 25,5	+ 49,8	+ 8,0	+ 9,5	+ 30,2	- 30,1	+ 17,6	+ 195,8
1988 1 ^{er} trimestre	+ 4,3	+ 80,0	+ 93,8	+ 178,1	+ 27,3	+ 57,9	+ 85,2	- 1,0	+ 3,5	+ 33,0	+ 86,0	+ 121,6	+ 384,9
2 ^e trimestre	+ 98,4	+ 20,6	+ 42,5	+ 161,5	+ 2,2	+ 36,6	+ 38,8	+ 20,9	+ 1,1	+ 36,4	+ 89,9	+ 148,2	+ 348,5
3 ^e trimestre	- 71,9	+ 22,8	+ 88,3	+ 39,2	+ 22,7	+ 43,5	+ 66,2	- 15,4	- 1,5	+ 23,3	+ 71,8	+ 78,2	+ 183,6
4 ^e trimestre	+ 40,2	+ 62,3	+ 67,6	+ 170,1	- 9,7	+ 54,6	+ 44,9	+ 7,7	+ 2,9	+ 34,5	0,0	+ 45,2	+ 260,2
1989 1 ^{er} trimestre	- 13,3	+ 160,1	+ 94,5	+ 241,3	+ 34,9	+ 76,0	+ 110,9	+ 8,3	- 0,1	+ 40,7	+ 21,1	+ 70,0	+ 422,2
2 ^e trimestre	+ 101,5	+ 11,7	+ 105,8	+ 219,0	+ 51,1	+ 23,5	+ 74,6	+ 5,1	- 1,6	+ 56,5	+ 173,8	+ 233,8	+ 527,4
3 ^e trimestre	- 64,0	+ 97,2	- 33,7	- 0,5	- 2,3	+ 139,6	+ 137,3	.	+ 0,3	+ 51,1	+ 56,0	+ 107,4 ¹³	+ 244,2 ¹³
4 ^e trimestre	+ 81,0	+ 160,0	- 16,3	+ 224,7	+ 16,0	- 3,1	+ 12,9	.	- 2,3	+ 76,2	- 47,7	+ 26,1 ¹³	+ 263,7 ¹³
1988 10 premiers mois	+ 37,6	+ 117,5	+ 245,0	+ 400,1	+ 62,2	+ 165,7	+ 227,9	+ 13,9	+ 4,0	+ 93,7	+ 250,9	+ 362,6	+ 990,6
1989 10 premiers mois	+ 3,7	+ 274,3	+ 162,8	+ 440,8	+ 93,6	+ 251,0	+ 344,6	+ 13,4 ¹⁴	+ 1,2	+ 153,8	+ 255,5	+ 423,8 ¹⁴	+ 1.209,2 ¹⁴

¹ Organismes publics d'exploitation et sociétés privées qui ne sont ni des banques, ni des banques d'épargne, ni des entreprises régies par le chapitre 1^{er} de la Loi du 10 juin 1964.

² Après élimination des effets purement comptables des modifications de cours de change.

³ Actifs pour lesquels la ventilation entre franc belge et monnaies étrangères n'est pas connue ou n'a pas de sens.

⁴ Variations des encours qui figurent à la colonne (8) du tableau XV-2.

⁵ Durée à l'origine.

⁶ Voir tableau XV-4a, colonne (7).

⁷ Voir tableau XV-5, colonne (4).

⁸ Voir tableau XV-4a, colonne (10).

⁹ Voir tableau XV-5, colonne (7).

¹⁰ Principalement les investissements directs des sociétés à l'étranger.

¹¹ Divers avoirs sur les intermédiaires financiers et « erreurs et omissions » de la balance des paiements de la Belgique.

¹² Pour les six derniers mois, non compris les créances commerciales nettes sur l'étranger.

¹³ Non compris les créances commerciales nettes sur l'étranger.

¹⁴ Pour les quatre derniers mois, non compris les créances commerciales nettes sur l'étranger.

**XV - 4a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES SOCIÉTÉS¹ ET LES PARTICULIERS
ACTIFS NON MONÉTAIRES A UN AN AU PLUS²**

(variations en milliards de francs)

Périodes	En franc belge						En monnaies étrangères ³			Total général	
	auprès des intermédiaires financiers nationaux ^{4 5}					Total	auprès des intermédiaires financiers nationaux ^{4 7}	A l'étranger	Total		
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	Dépôts à terme	Bons de caisse et d'épargne	Divers ⁶	Total						
											(1)
1983	+ 111,5	+ 35,2	+ 10,5	+ 1,3	+ 158,5	- 13,2	+ 145,3	- 10,1	- 5,2	- 15,3	+ 130,0
1984	+ 115,3	+ 57,1	+ 6,1	+ 1,0	+ 179,4	+ 48,9	+ 228,3	+ 4,6	- 14,0	- 9,4	+ 218,9
1985	+ 163,0	+ 6,8	+ 14,0	+ 2,2	+ 186,0	+ 19,9	+ 205,9	- 1,3	- 0,5	- 1,8	+ 204,1
1986	+ 209,6	+ 84,3	+ 54,1	+ 7,1	+ 355,0	+ 51,9	+ 406,9	- 0,4	+ 32,6	+ 32,2	+ 439,1
1987*	+ 226,0	+ 75,3	+ 15,5	+ 4,4	+ 321,1	+ 27,3	+ 348,4	+ 26,4	+ 27,1	+ 53,5	+ 401,9
1988*	+ 187,4	- 20,0	+ 15,5	+ 1,5	+ 184,3	+ 1,4	+ 185,7	+ 20,2	+ 22,3	+ 42,5	+ 228,3
1989*	+ 190,6	+ 93,2	+ 76,1	+ 2,4	+ 362,3	+ 66,8	+ 429,1	+ 62,0	+ 37,8	+ 99,8	+ 528,9
1987 1 ^{er} trimestre	+ 40,3	+ 64,8	+ 10,6	+ 0,7	+ 116,4	+ 26,0	+ 142,4	+ 9,7	+ 14,6	+ 24,3	+ 166,7
2 ^e trimestre	+ 40,7	- 14,3	+ 3,9	+ 4,7	+ 35,1	+ 11,0	+ 46,1	+ 7,9	+ 3,3	+ 11,2	+ 57,3
3 ^e trimestre	+ 27,3	+ 14,2	- 0,8	+ 1,1	+ 41,8	+ 2,3	+ 44,1	+ 0,1	- 6,4	- 6,3	+ 37,8
4 ^e trimestre	+ 117,6	+ 10,4	+ 1,8	- 2,1	+ 127,8	- 12,0	+ 115,8	+ 8,7	+ 15,6	+ 24,3	+ 140,1
1988 1 ^{er} trimestre	+ 27,8	+ 35,9	+ 6,2	- 1,6	+ 68,3	+ 11,7	+ 80,0	+ 24,3	+ 3,0	+ 27,3	+ 107,3
2 ^e trimestre	+ 48,8	- 30,1	+ 2,7	+ 4,7	+ 26,1	- 5,5	+ 20,6	- 12,2	+ 14,4	+ 2,2	+ 22,8
3 ^e trimestre	+ 23,7	- 12,7	+ 6,0	+ 1,8	+ 18,8	+ 4,0	+ 22,8	+ 10,8	+ 11,9	+ 22,7	+ 45,5
4 ^e trimestre	+ 87,1	- 13,1	+ 0,6	- 3,5	+ 71,1	- 8,8	+ 62,3	- 2,7	- 7,0	- 9,7	+ 52,6
1989 1 ^{er} trimestre	+ 26,2	+ 105,4	+ 2,8	+ 3,9	+ 138,3	+ 21,8	+ 160,1	+ 22,5	+ 12,4	+ 34,9	+ 195,0
2 ^e trimestre	+ 31,0	- 34,2	+ 2,0	+ 3,4	+ 2,2	+ 9,5	+ 11,7	+ 26,6	+ 24,5	+ 51,1	+ 62,8
3 ^e trimestre	+ 16,2	+ 44,1	+ 20,3	+ 3,2	+ 83,9	+ 13,3	+ 97,2	+ 4,7	- 7,0	- 2,3	+ 94,9
4 ^e trimestre	+ 117,1	- 22,1	+ 51,0	- 8,2	+ 137,8	+ 22,2	+ 160,0	+ 8,2	+ 7,8	+ 16,0	+ 176,0
1988 10 premiers mois	+ 95,2	- 6,2	+ 15,5	+ 4,5	+ 109,1	+ 8,4	+ 117,5	+ 31,5	+ 30,7	+ 62,2	+ 179,7
1989 10 premiers mois	+ 75,6	+ 112,1	+ 37,1	+ 6,5	+ 231,3	+ 43,0	+ 274,3	+ 57,1	+ 36,5	+ 93,6	+ 367,9

¹ Organismes publics d'exploitation et sociétés privées qui ne sont ni des banques, ni des banques d'épargne, ni des entreprises régies par le chapitre I^{er} de la Loi du 10 juin 1964.

² Durée à l'origine.

³ Après élimination des effets purement comptables des modifications de cours de change.

⁴ Banques, banques d'épargne et entreprises régies par le chapitre I^{er} de la Loi du 10 juin 1964, établissements de crédit du secteur public, Fonds des Rentes, I.R.G.

⁵ Pour les encours, voir tableau XV-4b, colonnes (1) à (5).

⁶ Il s'agit principalement de bons de caisse et de dépôts à terme venus à échéance.

⁷ Pour les encours, voir tableau XV-4b, colonne (6).

**XV - 4b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES SOCIÉTÉS¹ ET LES PARTICULIERS
ACTIFS NON MONÉTAIRES A UN AN AU PLUS² AUPRES DES INTERMÉDIAIRES
FINANCIERS NATIONAUX³**

(milliards de francs)

Fin de période	En franc belge					En monnaies étrangères	Total général
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires (1)	Dépôts à terme (2)	Bons de caisse et d'épargne (3)	Divers ⁴ (4)	Total (5) = (1) à (4)		
1982	1.135,1	506,9	73,3	9,5	1.724,9	127,5	1.852,3
1983	1.246,6	542,0	83,8	10,9	1.883,4	129,7	2.013,1
1984	1.362,0	599,1	89,9	11,8	2.062,8	139,2	2.202,0
1985	1.524,9	605,9	103,9	14,0	2.248,8	126,1	2.374,8
1986	1.734,6	690,2	158,0	21,1	2.603,8	116,0	2.719,8
1987 Mars	1.774,8	755,0	168,6	21,8	2.720,2	122,8	2.843,0
Juin	1.815,6	740,7	172,5	26,5	2.755,3	131,7	2.886,9
Septembre	1.842,9	755,0	171,7	27,6	2.797,1	132,3	2.929,4
Décembre	1.960,5	765,4	173,5	25,5	2.924,9	136,8	3.061,7
1988 Mars	1.988,3	801,3	179,7	23,9	2.993,2	163,6	3.156,7
Juin	2.037,1	771,2	182,4	28,6	3.019,3	156,3	3.175,6
Septembre	2.060,8	758,5	188,4	30,4	3.038,1	168,2	3.206,2
Octobre	2.055,7	759,2	189,0	30,0	3.033,9	173,8	3.207,8
Décembre	2.147,9	745,4	189,0	26,9	3.109,2	163,3	3.272,5
1989 Mars	2.174,1	850,8	191,8	30,9	3.247,5	188,0	3.435,5
Juin	2.205,1	816,5	193,8	34,3	3.249,7	213,0	3.462,7
Septembre	2.221,4	860,6	214,1	37,5	3.333,6	215,5	3.549,1
Octobre	2.223,5	857,5	226,1	33,4	3.340,5	215,6	3.556,1
Décembre	2.338,4	838,6	265,1	29,4	3.471,5	212,1	3.683,6

¹ Organismes publics d'exploitation et sociétés privées qui ne sont ni des banques, ni des banques d'épargne, ni des entreprises régies par le chapitre I^{er} de la Loi du 10 juin 1964.

² Durée à l'origine.

³ Banques, banques d'épargne et entreprises régies par le chapitre I^{er} de la Loi du 10 juin 1964, établissements de crédit du secteur public, Fonds des Rentes, I.R.G.

⁴ Il s'agit principalement de bons de caisse et de dépôts à terme venus à échéance.

XV - 5. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES SOCIÉTÉS¹ ET LES PARTICULIERS ACTIFS A PLUS D'UN AN²

(variations en milliards de francs)

Périodes	En franc belge				En monnaies étrangères ^{3 4}			Total général (8) = (4) + (7)
	Bons de caisse et obligations ⁵ (1)	Actions ⁶ (2)	Dépôts (3) *	Total (4) = (1) + (2) + (3)	Obligations (5)	Actions ⁷ (6)	Total (7) = (5) + (6)	
1983	+ 266,5	+ 43,5	+ 17,6	+ 327,6	+ 83,7	+ 0,3	+ 84,0	+ 411,6
1984	+ 192,8	+ 20,1	+ 2,1	+ 215,0	+ 108,5	- 4,0	+ 104,5	+ 319,5
1985	+ 280,0	+ 2,6	+ 7,2	+ 289,8	+ 85,2	+ 4,9	+ 90,1	+ 379,9
1986	+ 74,5	+ 8,7	- 0,5	+ 82,7	+ 81,9	+ 30,8	+ 112,7	+ 195,4
1987 *	+ 144,4	- 14,4	+ 11,3	+ 141,2	+ 89,2	+ 0,5	+ 89,7	+ 230,9
1988 *	+ 294,6	+ 1,7	- 4,1	+ 292,2	+ 211,0	- 18,4	+ 192,6	+ 484,8
1989 *	+ 110,7	+ 56,4	- 16,7	+ 150,4	+ 154,4	+ 81,5	+ 235,9	+ 386,3
1987 1 ^{er} trimestre . *	+ 11,7	- 9,6	- 0,5	+ 1,6	+ 20,0	+ 4,9	+ 24,9	+ 26,5
2 ^e trimestre . *	+ 116,2	+ 7,9	+ 1,7	+ 125,8	+ 7,0	- 0,1	+ 6,9	+ 132,7
3 ^e trimestre . *	+ 29,0	- 21,7	+ 4,5	+ 11,8	+ 26,1	+ 6,3	+ 32,4	+ 44,2
4 ^e trimestre . *	- 12,6	+ 9,0	+ 5,5	+ 1,9	+ 36,1	- 10,6	+ 25,5	+ 27,4
1988 1 ^{er} trimestre . *	+ 151,6	- 61,7	+ 3,9	+ 93,8	+ 52,4	+ 5,5	+ 57,9	+ 151,7
2 ^e trimestre . *	+ 18,6	+ 22,4	+ 1,5	+ 42,5	+ 45,5	- 8,9	+ 36,6	+ 79,1
3 ^e trimestre . *	+ 54,6	+ 38,1	- 4,4	+ 88,3	+ 42,9	+ 0,6	+ 43,5	+ 131,8
4 ^e trimestre . *	+ 69,8	+ 2,9	- 5,1	+ 67,6	+ 70,2	- 15,6	+ 54,6	+ 122,2
1989 1 ^{er} trimestre . *	+ 67,9	+ 33,4	- 6,8	+ 94,5	+ 55,4	+ 20,6	+ 76,0	+ 170,5
2 ^e trimestre . *	+ 81,6	+ 26,8	- 2,6	+ 105,8	+ 11,3	+ 12,2	+ 23,5	+ 129,3
3 ^e trimestre . *	- 21,0	- 10,2	- 2,5	- 33,7	+ 120,3	+ 19,3	+ 139,6	+ 105,9
4 ^e trimestre . *	- 17,9	+ 6,4	- 4,8	- 16,3	- 32,5	+ 29,4	- 3,1	- 19,4
1988 10 prem. mois *	+ 247,8	- 2,0	- 0,8	+ 245,0	+ 175,8	- 10,1	+ 165,7	+ 410,7
1989 10 prem. mois *	+ 123,8	+ 51,8	- 12,8	+ 162,8	+ 196,5	+ 54,5	+ 251,0	+ 413,8

¹ Organismes publics d'exploitation et sociétés privées qui ne sont ni des banques, ni des banques d'épargne, ni des entreprises régies par le chapitre I^{er} de la Loi du 10 juin 1964.

² Durée à l'origine.

³ Après élimination des effets purement comptables des modifications de cours de change.

⁴ Achats nets de titres par des résidents de l'U.E.B.L., après élimination, dans la mesure du possible, des achats nets par des résidents luxembourgeois.

⁵ Y compris les obligations en franc luxembourgeois, pour autant qu'elles aient pu être recensées.

⁶ Emissions publiques d'actions, après déduction des achats nets, effectués par des non-résidents, d'actions belges, nouvelles ou émises antérieurement.

⁷ Y compris les achats nets de parts dans des fonds communs de placement en dehors de l'U.E.B.L.

XV - 6a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES SOCIÉTÉS¹ ET LES PARTICULIERS
ACTIFS EN FRANC BELGE ET EN MONNAIES ÉTRANGÈRES² AUPRÈS DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX

(variations en milliards de francs)

Périodes	B.N.B.	Fonds monétaire, O.C.P., Fonds des Rentes, I.R.G.	Banques		Établissements de crédit du secteur public		Banques d'épargne ³		Total		
	Actifs à un an au plus	Actifs à un an au plus	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (1) + (2) + (3) + (5) + (7)	(10) = (4) + (6) + (8)	(11) = (9) + (10)
1983	+ 15,8	- 2,1	+ 119,5	+ 61,3	+ 58,0	+ 106,4	+ 39,8	+ 46,9	+ 231,0	+ 214,7	+ 445,7
1984	- 4,9	- 13,2	+ 67,6	+ 37,3	+ 67,3	+ 70,2	+ 46,0	+ 28,6	+ 162,8	+ 136,1	+ 298,9
1985	- 0,6	+ 11,6	+ 120,5	+ 56,1	+ 74,2	+ 76,7	+ 32,9	+ 35,0	+ 238,5	+ 167,8	+ 406,3
1986	+ 19,3	+ 8,8	+ 173,8	+ 6,6	+ 138,1	+ 11,8	+ 97,2	+ 0,3	+ 437,2	+ 18,7	+ 455,9
1987*	+ 8,4	- 3,1	+ 195,6	+ 15,4	+ 90,5	+ 38,7	+ 97,2	+ 1,7	+ 388,6	+ 55,9	+ 444,5
1988*	+ 3,2	+ 1,3	+ 121,4	- 1,8	+ 65,3	+ 73,2	+ 84,4	+ 21,1	+ 275,6	+ 92,5	+ 368,1
1989*	+ 7,1	+ 17,8	+ 274,4 ⁴	+ 60,1 ⁴	+ 179,1	- 34,4	+ 52,3 ⁴	- 59,2 ⁴	+ 530,7	- 33,5	+ 497,2
1987 1 ^{er} trimestre	- 10,1	+ 3,0	+ 76,7	+ 2,7	+ 32,0	+ 9,0	+ 26,6	- 4,9	+ 128,2	+ 6,8	+ 135,0
2 ^e trimestre	+ 25,0	+ 7,2	+ 67,6	+ 5,9	+ 28,3	+ 10,7	+ 25,6	+ 1,4	+ 153,7	+ 18,0	+ 171,7
3 ^e trimestre	- 11,0	- 8,5	- 12,9	+ 7,6	- 16,3	+ 13,3	+ 8,2	+ 3,4	- 40,5	+ 24,4	- 16,0
4 ^e trimestre	+ 4,6	- 4,8	+ 64,2	- 0,8	+ 46,4	+ 5,7	+ 36,8	+ 1,8	+ 147,2	+ 6,6	+ 153,9
1988 1 ^{er} trimestre	- 9,9	+ 4,4	+ 79,9	+ 9,2	+ 11,2	+ 41,9	+ 11,4	+ 11,5	+ 96,9	+ 62,6	+ 159,6
2 ^e trimestre	+ 20,8	+ 12,5	+ 17,6	+ 9,5	+ 32,1	+ 11,6	+ 29,3	+ 0,8	+ 112,4	+ 21,9	+ 134,3
3 ^e trimestre	- 11,8	- 13,8	- 11,3	- 12,6	- 8,8	+ 3,1	+ 3,4	- 1,6	- 42,3	- 11,1	- 53,4
4 ^e trimestre	+ 4,1	- 1,8	+ 35,2	- 7,9	+ 30,8	+ 16,7	+ 40,3	+ 10,3	+ 108,6	+ 19,1	+ 127,6
1989 1 ^{er} trimestre	- 17,0	+ 10,0	+ 87,3	+ 2,1	+ 46,9	+ 22,8	+ 20,4	+ 4,8	+ 147,5	+ 29,7	+ 177,2
2 ^e trimestre	+ 24,0	+ 6,6	+ 47,4	- 0,9	+ 27,2	+ 6,0	+ 25,1	+ 6,3	+ 130,3	+ 11,5	+ 141,7
3 ^e trimestre	- 10,6	+ 2,8	+ 60,5 ⁴	+ 64,9 ⁴	+ 13,5	- 13,1	- 41,6 ⁴	- 61,0 ⁴	+ 24,7	- 9,2	+ 15,5
4 ^e trimestre	+ 10,7	- 1,5	+ 79,1	- 6,0	+ 91,5	- 50,2	+ 48,5	- 9,4	+ 228,3	- 65,5	+ 162,7
1988 10 premiers mois	- 2,0	+ 1,4	+ 91,7	+ 0,6	+ 33,3	+ 71,0	+ 53,8	+ 12,4	+ 178,2	+ 84,0	+ 262,2
1989 10 premiers mois	- 6,7	+ 16,7	+ 180,9 ⁴	+ 60,8 ⁴	+ 86,0	+ 16,3	+ 15,1 ⁴	- 53,5 ⁴	+ 292,1	+ 23,5	+ 315,7

¹ Organismes publics d'exploitation et sociétés privées qui ne sont ni des banques, ni des banques d'épargne, ni des entreprises régies par le chapitre 1^{er} de la Loi du 10 juin 1964.

² Après élimination des effets purement comptables des modifications de cours de change.

³ Y compris les entreprises régies par le chapitre 1^{er} de la Loi du 10 juin 1964.

⁴ Les chiffres sont influencés par la transformation d'une importante banque d'épargne en banque.

XV - 6b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES SOCIETES¹ ET LES PARTICULIERS
ACTIFS EN FRANC BELGE ET EN MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX

(milliards de francs)

Fin de période	B.N.B.	Fonds monétaire, O.C.P., Fonds des Rentes, I.R.G.	Banques		Etablissements de crédit du secteur public		Banques d'épargne ²		Total				
			Actifs à un an au plus	Actifs à un an au plus	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (1) + (2) + (3) + (5) + (7)	(10) = (4) + (6) + (8)	(11) = (9) + (10)
1982	359,1	90,5	1.222,3	322,3	690,1	914,9	366,8	321,1	2.728,9	1.558,4	4.287,3		
1983	375,0	88,4	1.354,2	383,7	748,1	1.021,3	406,6	368,1	2.972,3	1.773,1	4.745,4		
1984 Ancienne série ³	370,1	75,2	1.426,7	421,0	815,4	1.091,5	452,6	396,7	3.140,0	1.909,2	5.049,2		
Nouvelle série ³	370,1	75,2	1.426,7	421,0	820,0	1.088,5	452,6	396,7	3.144,7	1.906,1	5.050,8		
1985	369,4	86,8	1.535,5	477,1	894,2	1.165,1	485,5	431,7	3.371,4	2.073,9	5.445,3		
1986	388,8	95,6	1.699,6	483,7	1.032,4	1.176,9	582,6	432,0	3.799,0	2.092,6	5.891,6		
1987 Mars	* 378,6	98,6	1.773,4	486,4	1.064,4	1.185,9	609,3	427,1	3.924,3	2.099,4	6.023,7		
Juin	* 403,6	105,8	1.842,0	492,3	1.092,7	1.196,6	634,8	428,5	4.078,9	2.117,4	6.196,3		
Septembre	* 392,6	97,3	1.829,6	499,9	1.076,4	1.210,0	643,0	432,0	4.039,0	2.141,8	6.180,8		
Décembre	* 397,2	92,5	1.889,6	499,1	1.122,8	1.215,6	679,9	433,7	4.182,0	2.148,5	6.330,5		
1988 Mars	* 387,3	96,9	1.971,9	508,4	1.134,1	1.257,9	691,2	445,3	4.281,3	2.211,6	6.492,9		
Juin	* 408,1	109,4	1.994,5	517,9	1.166,2	1.269,1	720,5	446,1	4.398,7	2.233,1	6.631,7		
Septembre	* 396,3	95,6	1.984,2	505,3	1.157,3	1.272,2	723,9	444,5	4.357,4	2.222,0	6.579,4		
Octobre	* 395,3	93,9	1.986,8	499,7	1.156,1	1.286,7	733,6	446,1	4.365,7	2.232,5	6.598,2		
Décembre	* 400,4	93,8	2.017,2	497,3	1.188,1	1.288,8	764,3	454,9	4.463,8	2.241,0	6.704,8		
1989 Mars	* 383,3	103,8	2.106,8	499,4	1.235,0	1.311,7	784,6	459,6	4.613,5	2.270,7	6.884,2		
Juin	* 407,4	110,3	2.152,6	498,5	1.262,3	1.317,7	809,7	466,0	4.742,2	2.282,2	7.024,4		
Septembre	* 396,8	113,1	2.210,9 ⁴	563,4 ⁴	1.275,8	1.304,6	768,1 ⁴	405,0 ⁴	4.764,7	2.273,0	7.037,7		
Octobre	* 393,7	110,5	2.193,3	558,1	1.274,2	1.305,1	779,4	401,3	4.751,1	2.264,5	7.015,7		
Décembre	* 407,5	111,6	2.278,5	557,4	1.367,3	1.254,4	816,6	395,6	4.981,3	2.207,5	7.188,8		

¹ Organismes publics d'exploitation et sociétés privées qui ne sont ni des banques, ni des banques d'épargne, ni des entreprises régies par le chapitre I^{er} de la Loi du 10 juin 1964.

² Y compris les entreprises régies par le chapitre I^{er} de la Loi du 10 juin 1964.

³ La différence entre l'ancienne et la nouvelle série est due à une modification des données comptables, relatives aux sociétés intercommunales, du Crédit Communal de Belgique et à un meilleur recensement des obligations et des bons de caisse détenus par les sociétés et les particuliers.

⁴ Les chiffres sont influencés par la transformation d'une importante banque d'épargne en banque.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANC BELGE A PLUS D'UN AN¹

(milliards de francs)

Emetteurs	Années	Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur ³			Total émissions nettes à plus d'un an (9) = (5) + (8)	P.M. Emissions nettes à un an au plus ⁴
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet (4)	Emissions nettes totales (5) = (3) + (4)	Emissions brutes (6)	Amortissements (7)	Emissions nettes (8) = (6) - (7)		
		Emissions brutes (1)	Amortissements (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)							
					(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)		
1. Etat (dette directe uniquement)	1981	144,0	136,0	8,0	—	8,0	3,3	1,2	2,1	10,1	220,8
	1982	176,0	120,1	55,9	—	55,9	2,0	3,5	- 1,5	54,4	233,8
	1983	322,5	125,4	197,1	—	197,1	54,7	1,2	53,5	250,6	116,9
	1984	293,0	149,8	143,2	—	143,2	94,8	2,7	92,1	235,3	117,4
	1985	478,5	162,5	316,0	—	316,0	88,6	19,9	68,7	384,7	71,0
	1986	289,4	107,0	182,4	—	182,4	25,1	71,5	- 46,4	136,0	289,0
	* 1987	453,4	186,1	267,3	—	267,3	94,4	77,9	16,5	283,8	102,0
	* 1988	549,1	174,0	375,1	—	375,1	35,1	44,5	- 9,4	365,7	33,7
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1981	35,1	20,7	14,4	—	14,4	9,4	7,8	1,6	16,0	4,0
	1982	38,1	27,5	10,6	—	10,6	39,1	7,7	31,4	42,0	- 5,5
	1983	125,9	76,3	49,6	—	49,6	43,2	6,2	37,0	86,6	- 3,6
	1984	61,0	51,4	9,6	—	9,6	47,8	6,1	41,7	51,3	- 3,6
	1985	157,0	62,2	94,8	—	94,8	38,5	9,1	29,4	124,2	- 1,4
	1986	85,2	36,4	48,8	—	48,8	23,6	16,0	7,6	56,4	0,0
	* 1987	89,3	43,4	45,9	—	45,9	40,9	35,5	5,4	51,3	0,0
	* 1988	90,0	41,8	48,2	—	48,2	31,7	23,7	8,0	56,2	0,0
3. Intermédiaires financiers publics (y compris la CGER)	1981	0,0	9,6	- 9,6	29,9	20,3	14,5	10,9	3,6	23,9	- 0,8
	1982	35,0	3,8	31,2	43,2	74,4	36,4	16,8	19,6	94,0	- 0,9
	1983	16,0	4,1	11,9	35,9	47,8	17,8	4,5	13,3	61,1	3,1
	1984	0,0	4,0	- 4,0	41,9	37,9	11,1	6,1	5,0	42,9	1,3
	1985	0,0	16,8	- 16,8	48,8	32,0	8,9	11,5	- 2,6	29,4	10,6
	1986	0,0	12,7	- 12,7	16,5	3,8	30,9	13,3	17,6	21,4	12,2
	* 1987	0,0	23,5	- 23,5	11,9	- 11,6	49,6	22,1	27,5	15,9	3,4
	* 1988	0,0	0,8	- 0,8	45,1	44,3	27,7	12,3	15,4	59,7	11,4
4. Pouvoirs subordonnés, Intercommunales pour la construction des Autoroutes et Crédit Communal de Belgique	1981	42,0	20,2	21,8	41,7	63,5	0,0	0,5	- 0,5	63,0	- 2,3
	1982	25,1	10,7	14,4	57,7	72,1	0,0	0,5	- 0,5	71,6	- 2,1
	1983	0,0	7,1	- 7,1	56,2	49,1	0,4	0,1	0,3	49,4	3,8
	1984	40,0	20,7	19,3	43,4	62,7	5,0	0,2	4,8	67,5	1,7
	1985	30,0	4,9	25,1	54,0	79,1	10,0	0,2	9,8	88,9	6,6
	1986	0,0	10,9	- 10,9	8,0	- 2,9	20,0	0,9	19,1	16,2	22,4
	* 1987	22,6	23,6	- 1,0	25,0	24,0	0,0	0,2	- 0,2	23,8	- 1,5
	* 1988	18,0	0,3	17,7	16,9	34,6	8,2	1,8	6,4	41,0	3,3
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1981	21,5	18,8	2,7	—	2,7	4,0	2,8	1,2	3,9	—
	1982	12,0	8,5	3,5	—	3,5	20,9	13,1	7,8	11,3	—
	1983	25,0	10,5	14,5	—	14,5	15,0	11,5	3,5	18,0	—
	1984	15,0	25,1	- 10,1	—	- 10,1	15,9	7,7	8,2	- 1,9	—
	1985	0,0	6,6	- 6,6	—	- 6,6	2,0	8,6	- 6,6	- 13,2	—
	1986	30,0	19,6	10,4	—	10,4	6,7	12,7	- 6,0	4,4	—
	* 1987	0,0	3,5	- 3,5	—	- 3,5	9,0	11,4	- 2,4	- 5,9	—
	* 1988	0,0	21,3	- 21,3	—	- 21,3	18,5	14,1	4,4	- 16,9	—
Total 1 à 5 : Total des émissions en franc belge du secteur public belge	1981	242,6	205,3	37,3	71,6	108,9	31,2	23,2	8,0	116,9	—
	1982	286,2	170,6	115,6	100,9	216,5	98,4	41,6	56,8	273,3	—
	1983	489,4	223,4	266,0	92,1	358,1	131,1	23,5	107,6	465,7	—
	1984	409,0	251,0	158,0	85,3	243,3	174,6	22,8	151,8	395,1	—
	1985	665,5	253,0	412,5	102,8	515,3	148,0	49,3	98,7	614,0	—
	1986	404,6	186,6	218,0	24,5	242,5	106,3	114,4	- 8,1	234,4	—
	* 1987	565,3	280,1	285,2	36,9	322,1	193,9	147,1	46,8	368,9	—
	* 1988	657,1	238,2	418,9	62,0	480,9	121,2	96,4	24,8	505,7	—

¹ Les émissions par grosses tranches dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal

de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., l'O.C.C.H., la C.N.C.P., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

³ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁴ Mouvement net de la dette de l'Etat à un an au plus et montants des émissions nettes à un an des autres secteurs.

XVI - 2. — EMISSIONS A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC¹

Emprunts en franc belge

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt (%)	Cours d'émission (%)	Durée	Montant émis ² (milliards de francs)	Rendement pour le porteur ³ (%)		
Mois	Jour						à l'échéance intercalaire	à l'échéance finale	
1984	Janvier ..	27	Etat belge 1984-92	11,75	99,00	8 ans	72,0	—	11,95
	Avril	9	Fonds des Routes 1984-91	12,00	99,50	7 ans	41,0	—	12,11
	Mai	24	Etat belge 1984-92	12,00	99,50	8 ans	124,0	—	12,10
	Septembre	5	Fonds d'aide au redressement financier des communes 1984-91	12,00	100,25	7 ans	40,0	—	11,95
	Octobre .	8	Etat belge 1984-93	11,75	99,75	8 ans 3 mois	97,0	—	11,76
	Novembre	20	R.T.T. 1984-92	11,75	100,25	8 ans	15,0	—	11,70
							389,0		
1985	Janvier ..	15	Etat belge 1985-93	11,50	99,75	8 ans	120,0	—	11,55
	Mars	11	Fonds des Routes 1985-93	11,50	99,75	8 ans	65,0	—	11,55
	Avril	29	Etat belge 1985-93, 2 ^{ème} série	11,50	100,00	8 ans	153,5	—	11,50
	Avril	29	Etat belge 1985-89-94	11,00 — 11,25 ⁴	99,75	4 ou 9 ans	36,0	11,08	11,15
	Juin	17	Fonds d'aide au redressement financier des communes 1985-93	11,00	100,75	8 ans	30,0	—	10,86
	Septembre	2	Etat belge 1985-94	10,75	100,00	8 ans 6 mois	119,0	—	10,77
	Novembre	20	Fonds des Routes 1985-94	10,00	100,75	9 ans	85,0	—	9,87
							608,5		
1986	Janvier ..	31	Etat belge 1986-94	9,75	99,75	8 ans	161,5	—	9,80
	Mars	17	Fonds des Routes 1986-94	9,50	101,00	8 ans	85,2	—	9,32
	Avril	30	R.T.T. 1986-94	7,25	99,25	8 ans	30,0	—	7,38
	Septembre	15	Etat belge 1986-94	7,60	99,25	8 ans	126,0	—	7,73
	Décembre	15	Etat belge 1987-93-97	7,75	99,00	6 ou 10 ans	127,2	7,97	7,90
							529,9		
1987	Janvier ..	30	Fonds des Routes 1987-95	8,00	100,00	8 ans	89,3	—	8,00
	Mars	20	Etat belge 1987-95	8,00	100,00	8 ans	168,9	—	8,00
	Juin	1	Etat belge 1987-95, 2 ^{ème} série	8,00	100,00	8 ans	157,7	—	8,00
	Septembre	.	Fonds d'aide au redressement financier des communes 1987-95 ⁵	8,00	99,70 ⁶	7 ans 6 mois	22,6	—	8,07 ⁶
	Décembre	21	Etat belge 1988-96	8,00	99,50	8 ans	141,6	—	8,09
							580,1		
1988	Février ..	22	Fonds des Routes 1988-96	7,75	100,50	8 ans	90,0	—	7,66
	Avril	18	Etat belge 1988-96	7,75	100,25	8 ans	106,8	—	7,71
	Juin	20	Etat belge 1988-96, 2 ^{ème} série	7,75	99,75	8 ans	117,8	—	7,79
	Septembre	5	Etat belge 1988-95	8,00	99,25	7 ans	77,5	—	8,14
	Octobre .	.	Fonds d'aide au redressement financier des communes 1988-95 ⁵	8,00	100,35 ⁶	7 ans	18,0	—	7,93 ⁶
	Novembre	22	Etat belge 1988-95	7,75	100,00	6 ans 3 mois	107,0	—	7,76
							517,1		
1989	Janvier ..	30	Etat belge 1989-97	8,00	99,75	8 ans	173,6	—	8,04
	Mars	13	Etat belge 1989-97	8,25	99,50	8 ans	90,0	—	8,34
	Juin	12	Etat belge 1989-97, 2 ^{ème} série	8,25	100,00	8 ans	87,5	—	8,25
	Octobre .	3	Etat belge 1989-96	8,25	98,50	7 ans	62,5	—	8,54
	Décembre	11	Etat belge 1989-98	9,50	100,00	8 ans 3 mois	50,0	—	9,48
							463,6		
1990	Mars	5	Etat belge 1990-97	10,00	100,00	7 ans	70,0	—	10,00
	Juin	11	Etat belge 1990-97, 2 ^{ème} série	10,00	101,00	6 ans 9 mois	173,5	—	9,81

¹ Emprunts qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*, à l'exception des émissions continues.

² Les totaux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne (1) du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce que les émissions dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties au tableau précédent entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

³ Rendements calculés avant retenues fiscales à la source.

⁴ Le premier taux indiqué est celui qui est appliqué jusqu'à l'échéance intercalaire; le second est celui qui est appliqué à partir de celle-ci.

⁵ Emprunt « tender ».

⁶ Après enquête auprès des principaux intermédiaires financiers.

XVI - 3. — DETTES EN FRANC BELGE A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC

a) Ventilation par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers	Total
	Etat ¹	Paraétatiques d'exploitation	Sécurité sociale et fonds de pension	Secteur public non compris ailleurs ²		
Titres accessibles à tout placeur³						
1981	1.286,6	90,7	—	186,8	895,6	2.459,7
1982	1.440,2	94,2	—	89,4	1.052,5	2.676,3
1983	1.717,9	108,9	—	55,9	1.151,7	3.034,4
1984	1.851,9	98,8	—	98,3	1.228,7	3.277,7
1985	2.256,0	92,3	—	131,5	1.313,2	3.793,0
1986	2.487,6	102,7	—	124,8	1.320,4	4.035,5
1987	2.819,3	99,3	—	146,9	1.330,1	4.395,6
1988	3.244,7	78,2	—	164,1	1.389,5	4.876,5
Titres non accessibles à tout placeur						
1981	68,0	69,6	26,1	54,1	113,8	331,6
1982	72,6	77,4	42,5	62,5	133,3	388,3
1983	127,6	80,7	55,8	85,2	146,6	495,9
1984	230,5	88,9	53,6	123,1	151,6	647,7
1985	433,2	82,3	52,4	137,5	147,4	854,3
1986	386,3	76,4	47,0	170,0	166,5	846,2
1987	381,2	73,9	41,6	164,2	194,1	855,0
1988	370,4	82,0	49,0	171,9	206,5	879,8
Total						
1981	1.354,6	160,3	26,1	240,9	1.009,4	2.791,3
1982	1.512,8	171,6	42,5	151,9	1.185,8	3.064,6
1983	1.845,5	189,6	55,8	141,1	1.298,3	3.530,3
1984	2.082,4	187,7	53,6	221,4	1.380,3	3.925,4
1985	2.689,2	174,6	52,4	269,0	1.462,1	4.647,3
1986	2.873,9	179,1	47,0	294,8	1.486,9	4.881,7
1987	3.200,5	173,2	41,6	311,1	1.524,2	5.250,6
1988	3.615,1	160,2	49,0	336,0	1.596,0	5.756,3

¹ Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

² Y compris les titres admis ou admissibles à la souscription du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion, ainsi que les bonifications effectivement accordées à la fin de chaque année.

³ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par

souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

XVI - 3. — DETTES EN FRANC BELGE A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC¹

b) Ventilation par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers					Total
	Entreprises, particuliers, Etranger	Paraétatiques d'exploitation	Secteur public non compris ailleurs ²	Sécurité sociale	Organismes principalement monétaires ³	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit	
Titres accessibles à tout placeur⁴										
1981	1.329,8	13,1	9,0	18,8	499,9	25,1	307,3	175,3	81,4	2.459,7
1982	1.449,4	14,0	11,6	21,3	537,5	16,6	338,9	196,1	90,9	2.676,3
1983	1.587,5	15,0	12,0	20,2	617,4	27,3	401,9	206,5	146,6	3.034,4
1984	1.689,7	14,9	13,6	21,6	635,7	26,6	447,0	234,3	194,3	3.277,7
1985	1.872,2	14,3	17,9	24,8	761,5	26,1	519,4	246,2	310,6	3.793,0
1986	1.859,3	14,5	19,9	27,2	784,2	47,6	575,1	296,7	411,0	4.035,5
1987 *	1.962,5	14,6	20,6	26,8	883,8	42,3	638,5	343,2	463,3	4.395,6
1988 *	2.212,8	13,6	9,4	27,5	967,7	46,7	698,1	379,7	521,0	4.876,5
Titres non accessibles à tout placeur										
1981	20,2	0,3	0,1	0,8	130,6	—	105,0	32,1	42,5	331,6
1982	27,6	0,3	0,1	1,0	143,4	—	136,1	33,2	46,6	388,3
1983	41,1	0,3	0,1	0,7	177,6	—	166,5	38,2	71,4	495,9
1984	41,7	0,1	0,0	0,6	237,5	—	225,3	40,7	101,8	647,7
1985	54,6	0,1	0,1	0,4	266,3	—	282,4	43,6	206,8	854,3
1986	58,2	0,0	0,1	0,4	257,8	—	281,0	51,4	197,3	846,2
1987 *	53,3	0,0	0,1	1,5	236,1	—	317,5	47,2	199,3	855,0
1988 *	84,4	0,2	0,1	1,0	219,0	—	324,8	51,7	198,6	879,8
Total										
1981	1.350,0	13,4	9,1	19,6	630,5	25,1	412,3	207,4	123,9	2.791,3
1982	1.477,0	14,3	11,7	22,3	680,9	16,6	475,0	229,3	137,5	3.064,6
1983	1.628,6	15,3	12,1	20,9	795,0	27,3	568,4	244,7	218,0	3.530,3
1984	1.731,4	15,0	13,6	22,2	873,2	26,6	672,3	275,0	296,1	3.925,4
1985	1.926,8	14,4	18,0	25,2	1.027,8	26,1	801,8	289,8	517,4	4.647,3
1986	1.917,5	14,5	20,0	27,6	1.042,0	47,6	856,1	348,1	608,3	4.881,7
1987 *	2.015,8	14,6	20,7	28,3	1.119,9	42,3	956,0	390,4	662,6	5.250,6
1988 *	2.297,2	13,8	9,5	28,5	1.186,7	46,7	1.022,9	431,4	719,6	5.756,3

¹ Y compris les titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion.

² A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

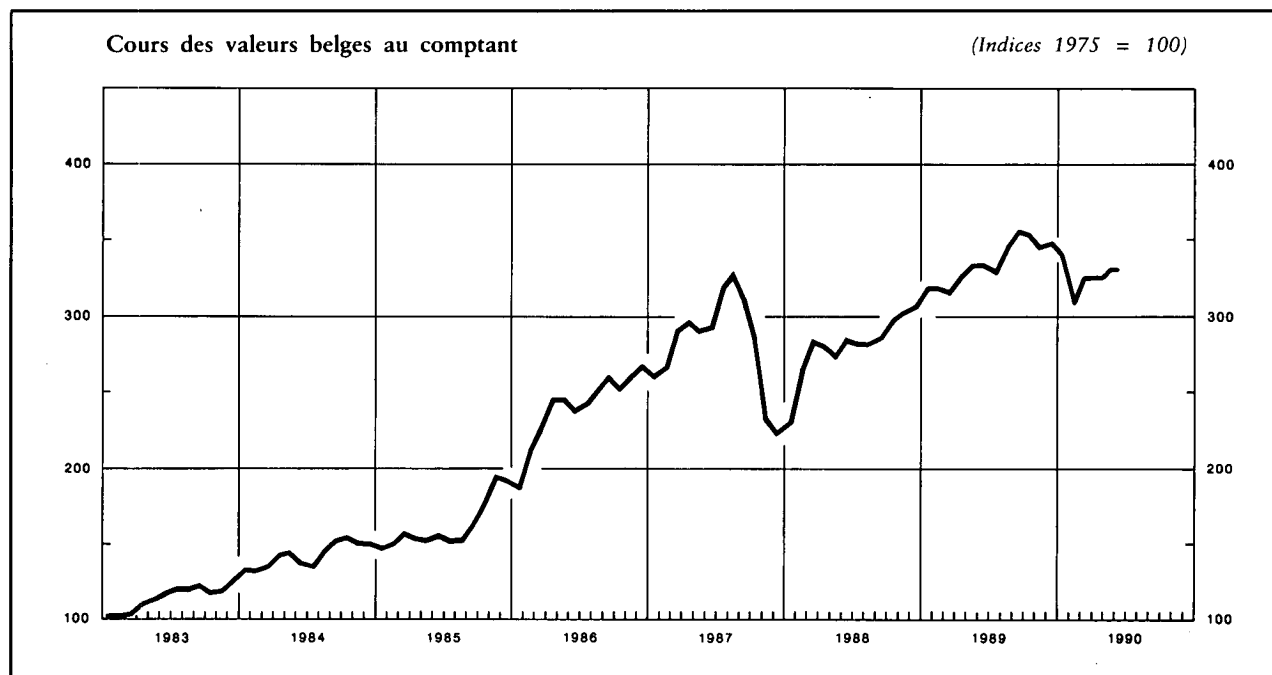
³ A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

⁴ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Documentation du Ministère des Finances.* — *Statistiques Economiques belges 1970-1980.*

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE ET CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

1. — ACTIVITE BOUSIERE : CAPITAUX TRAITES, NIVEAU DES COURS ET TAUX DE RENDEMENT



Moyennes mensuelles ou mois	Valeurs belges				Valeurs étrangères		
	Capitaux traités Moyennes par séance ^{1 2}	Cours des actions au comptant ¹		Taux de rendement des actions ⁴		Capitaux traités Moyennes par séance ¹	Cours des actions au comptant ³
		Ensemble	Sociétés industrielles	Ensemble	Sociétés industrielles ⁵		
1982	204	89	89	7,1	5,6	156	202
1983	308	114	113	6,1	5,0	254	288
1984	367	144	144	5,2	3,9	272	349
1985	454	163	160	4,9	4,1	305	397
1986	792	241	231	3,6	3,4	413	428
1987	1.075	283	270	3,3	3,0	518	479
1988	1.227	281	276	3,2	2,8	354	464
1989	1.232	336	310	2,9	2,4	463	586
1988 2 ^e trimestre	753	279	262	3,3	3,0	340	450
1988 3 ^e trimestre	870	282	304	3,2	2,6	374	489
1988 4 ^e trimestre	903	303	288	3,0	2,3	343	500
1989 1 ^{er} trimestre	1.038	318	298	2,9	2,3	538	544
1989 2 ^e trimestre	1.130	322	310	2,9	2,4	437	579
1989 3 ^e trimestre	1.408	344	312	2,8	2,5	418	620
1989 4 ^e trimestre	1.352	349	317	2,8	2,4	458	602
1990 1 ^{er} trimestre	1.306	325	295	2,7	2,0	572	586
1990 2 ^e trimestre	951	327	300	2,4	1,8	351	565
1989 Juillet	1.136	330	302	2,9	2,5	362	597
1989 Août	1.470	346	313	2,8	2,5	485	626
1989 Septembre	1.619	357	320	2,7	2,4	407	636
1989 Octobre	1.570	354	314	2,9	2,7	482	606
1989 Novembre	1.283	346	321	2,7	2,2	467	597
1989 Décembre	1.204	348	315	2,7	2,2	426	602
1990 Janvier	1.187	342	309	2,7	2,2	628	601
1990 Février	1.680	308	279	3,1	2,6	656	575
1990 Mars	1.052	324	298	2,2	1,3	432	582
1990 Avril	769	325	298	2,2	1,3	354	573
1990 Mai	992	326	300	2,4	1,9	365	563
1990 Juin	1.093	331	302	2,5	2,1	334	560
1990 Juillet	880	331	301	2,6	2,4	265	553

¹ Source : Commission de la Bourse de Bruxelles. Transactions au comptant et à terme à la Bourse de Bruxelles.

² Obligations de sociétés et actions uniquement.

³ Source : I.N.S. Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers. Moyennes des indices aux 10 et 25 de chaque mois.

⁴ Rapport au cours à la fin du mois à la Bourse de Bruxelles du dernier dividende net payé. Source : Kredietbank.

⁵ Actions sans avantages fiscaux.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS¹

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique⁴									
1970	15.567	343,9	191,4	47,4	9,1	21,2	1,7	104,1	5,3
1971	15.938	371,8	210,8	53,5	9,7	23,8	1,9	122,3	7,0
1972	16.640	395,4	239,8	53,9	12,6	24,2	1,8	151,0	8,5
1973	17.155	419,2	257,5	62,5	10,6	28,9	2,0	173,6	10,4
1974	18.137	440,2	282,7	78,4	11,7	36,4	2,4	199,3	12,1
1975	19.108	469,5	319,6	83,9	23,2	40,0	2,3	240,6	14,5
1976	19.993	497,3	348,5	65,8	47,3	32,2	1,3	281,8	18,2
1977	20.734	524,4	353,8	77,0	42,5	36,2	1,3	330,1	22,0
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger									
1970	240	41,3	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2	3,7	0,3
1971	234	43,0	29,0	7,1	0,3	3,9	0,2	2,3	0,2
1972	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2	4,9	0,2
1973	211	43,9	32,0	5,5	0,4	3,7	0,2	4,8	0,3
1974	192	45,8	32,1	7,9	0,7	4,7	0,2	4,7	0,3
1975	186	45,5	34,5	11,1	0,8	5,5	0,2	6,5	0,3
1976	174	43,9	38,2	6,5	0,7	4,7	0,2	6,9	0,5
1977	169	44,1	37,1	5,1	0,9	4,8	0,2	6,9	0,6
C. — Total⁴									
1970	15.807	385,2	221,1	53,8	11,7	24,8	1,9	107,8	5,6
1971	16.172	414,8	239,8	60,6	10,0	27,7	2,1	124,6	7,2
1972	16.869	442,2	271,7	59,2	12,8	28,0	2,0	155,9	8,7
1973	17.366	463,1	289,5	68,0	11,0	32,6	2,2	178,4	10,7
1974	18.329	486,0	314,8	86,3	12,4	41,1	2,6	204,0	12,4
1975	19.294	515,0	354,1	95,0	24,0	45,5	2,5	247,1	14,8
1976	20.167	541,2	386,7	72,3	48,0	36,9	1,5	288,7	18,7
1977	20.903	568,5	390,9	82,1	43,4	41,0	1,5	336,7	22,6

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique ; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie à la fin de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. ²).

Périodes	Actions		Obligations (montant nominal)				Actions et obligations	Actions et obligations	
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes			Total des émissions nettes
			émissions brutes	amortis- sements	émissions nettes				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)	
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique									
1973	39,1	20,8	13,9	3,3	10,6	6,3	16,9	37,7	39,1
1974	49,5	23,4	13,4	4,2	9,2	9,6	18,8	42,2	43,2
1975	39,4	21,5	27,0	4,5	22,5	9,0	31,5	53,0	58,1
1976	50,1	* 25,2	18,4	3,9	14,5	11,7	26,2	* 51,4	* 63,3
1977	* 91,9	* 55,3	13,4	4,8	8,6	14,5	23,1	* 78,4	* 99,4
1978	* 64,4	* 41,2	10,3	8,1	2,2	12,5	14,7	* 55,9	* 72,9
1979	* 67,1	* 34,5	16,0	8,8	7,2	14,9	22,1	* 56,6	* 79,8
1980	* 87,1	43,7	16,9	9,6	7,3	24,6	31,9	75,6	120,0
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger									
1973	9,4	0,3	0,0	0,1	- 0,1	0,0	- 0,1	0,2	0,2
1974	0,6	0,2	0,0	0,1	- 0,1	0,0	- 0,1	0,1	0,1
1975	0,2	0,0	1,9	0,1	1,8	0,0	1,8	1,8	1,8
1976	0,6	0,2	0,4	0,0	0,4	0,4	0,4
1977	0,0	0,3	- 0,3	0,0	- 0,3	- 0,3	- 0,3
1978	0,0	0,4	- 0,4	0,0	- 0,4	- 0,4	- 0,4
1979	0,0	0,4	- 0,4	0,0	- 0,4	- 0,4	- 0,4
1980	* .	.	0,0	0,1	- 0,1	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1
C. — Total général									
1973	48,5	21,1	13,9	3,4	10,5	6,3	16,8	37,9	39,3
1974	50,1	23,6	13,4	4,3	9,1	9,6	18,7	42,3	43,3
1975	39,6	21,5	28,9	4,6	24,3	9,0	33,3	54,8	59,9
1976	50,1	* 25,2	19,0	4,1	14,9	11,7	26,6	* 51,8	* 63,7
1977	* 91,9	* 55,3	13,4	5,1	8,3	14,5	22,8	* 78,1	* 99,1
1978	* 64,4	* 41,2	10,3	8,5	1,8	12,5	14,3	* 55,5	* 72,5
1979	* 67,1	* 34,5	16,0	9,2	6,8	14,9	21,7	* 56,2	* 79,4
1980	* 87,1	43,7	16,9	9,7	7,2	24,6	31,8	75,5	119,9

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

N.B. — Colonne (1) et (9) : montants repris sans modifications des statistiques de l'I.N.S.

— Colonne (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note ² ci-contre.

— Colonne (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — colonne (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — colonne (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion et d'émissions contre paiement en nature

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIETES¹

(milliards de francs)

Périodes	Actions		Obligations (montant nominal)	Actions et obligations
	Emissions nominales	Emissions ² nettes	Emissions non continues brutes	Total
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)
1981 ³	115,9	48,3	47,9	96,2
1982	152,1	102,3	6,1	108,4
1983	330,4	239,2	27,4	266,6
1984	124,4	87,7	5,0	92,7
1985	169,0	103,5	7,8	111,3
1986	241,3	! 136,3	6,1	! 142,4
1985 1 ^{er} trimestre	21,5	12,2	2,0	14,2
2 ^e trimestre	46,3	26,4	5,5	31,9
3 ^e trimestre	39,5	22,7	0,0	22,7
4 ^e trimestre	61,8	42,2	0,3	42,5
1986 1 ^{er} trimestre	60,5	30,8	0,0	30,8
2 ^e trimestre	61,2	35,1	1,1	36,2
3 ^e trimestre	51,5	29,7	0,1	29,8
4 ^e trimestre	68,1	40,7	4,9	45,6
1987 1 ^{er} trimestre *	57,7	42,5	1,0	43,5
1986 Mars	17,9	8,6	0,0	8,6
Avril	13,2	6,3	0,5	6,8
Mai	19,4	16,2	0,6	16,8
Juin	28,6	12,6	0,0	12,6
Juillet	24,9	17,1	0,0	17,1
Août	12,6	5,8	0,0	5,8
Septembre	14,0	6,8	0,0	6,8
Octobre	17,3	13,0	0,6	13,6
Novembre	17,2	14,3	1,7	16,0
Décembre	33,6	13,4	2,6	16,0
1987 Janvier	11,0	6,0	0,0	6,0
Février	28,0	23,7	1,0	24,7
Mars	18,7	12,8	0,0	12,8

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et privées à responsabilité limitée de droit belge. Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII-4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds ; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

² Y compris les primes d'émission.

³ Y compris les opérations résultant du plan d'assainissement de la sidérurgie.

XVII - 6. — ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES¹ ET PARTICULIERS ENVERS LES INTERMEDIAIRES FINANCIERS BELGES

Ventilation d'après les organismes auprès desquels ces engagements ont été contractés à leur origine²
(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers						Total général (11) = (4) + (10)	dont emprunts obligataires émis par les organismes publics d'exploitation ⁴
	B.N.B.	Organismes publics	Banques	Total ³ (4) = (1) à (3)	Intermédiaires financiers publics de crédit spécialisés dans		CGER	Banques d'épargne	Divers	Total (10) = (5) à (9)		
					les crédits professionnels	le crédit à l'habitation						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1980	0,9	0,5	1.141,4	1.142,8	439,8	244,4	345,4	328,5	2,2	1.360,3	2.503,1	101,0
1981	0,5	0,5	1.223,2	1.224,2	456,9	273,4	349,5	336,0	1,9	1.417,7	2.641,7	105,3
1982	0,7	0,5	1.250,0	1.251,2	466,7	300,5	349,7	344,9	1,6	1.463,4	2.714,5	111,9
1983 ⁵	0,6	0,3	1.308,1	1.309,0	447,5	323,4	360,1	368,2	2,4	1.501,6	2.810,5	122,0
1984	0,3	0,2	1.337,6	1.338,1	432,0	344,0	371,5	374,6	1,9	1.524,0	2.862,1	120,3
1985	0,0	0,2	1.383,1	1.383,3	442,4	367,4	376,9	388,1	1,5	1.576,3	2.959,6	108,4
1986	0,0	0,2	1.469,0	1.469,2	454,1	395,4	383,4	429,4	3,2	1.665,5	3.134,7	109,8
1987 Décembre	0,0	0,0	1.589,0	1.589,0	484,4	442,9	396,3	465,6	2,6	1.791,8	3.380,8	97,1
1988 Mars	0,0	0,0	1.632,8	1.632,8	488,0	450,2	394,2	473,6	2,3	1.808,3	3.441,1	94,6
Juin	0,0	0,0	1.752,9	1.752,9	492,5	462,7	402,6	488,6	2,5	1.848,9	3.601,8	92,9
Septembre	0,0	0,0	1.823,8	1.823,8	494,0	475,4	403,3	501,7	2,8	1.877,2	3.701,0	90,4
Décembre *	0,0	0,0	1.879,8	1.879,8	503,4	490,6	420,1	518,6	2,4	1.935,2	3.815,0	73,7
1989 Mars	0,0	0,0	1.939,2	1.939,2	512,4	503,2	421,7	531,9	2,4	1.971,5	3.910,7	72,0
Juin	0,0	0,0	2.129,6	2.129,6	532,6	517,3	430,9	558,3	2,2	2.041,3	4.170,9	73,3
Septembre *	0,0	0,0	2.263,5	2.263,5	544,0	528,9	433,7	534,0	2,2	2.042,8	4.306,3	71,7
Décembre *	0,0	0,0	2.339,7	2.339,7	545,7	542,1	480,5	555,3	3,1	2.126,7	4.466,4	72,3

¹ Les entreprises comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers. Les chiffres englobent les emprunts obligataires émis par les entreprises, y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

² Les emprunts obligataires émis par les entreprises sont supposés contractés à l'origine auprès de l'organisme détenteur.

³ Cf. tableau XIII-1, colonne (10) + colonne (11), à l'exclusion des crédits pour compte de l'Etat.

⁴ Non compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

⁵ Y compris les effets venus à échéance le dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

XVII - 7. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	milliards de francs ¹
1981	13,5
1982	11,9
1983	12,0
1984	14,1
1985	15,2
1986	21,1
1987	27,2
1988	28,5
1989	35,4
1988 1 ^{er} trimestre	25,3
2 ^e trimestre	26,8
3 ^e trimestre	30,3
4 ^e trimestre	31,5
1989 1 ^{er} trimestre	29,8
2 ^e trimestre	37,0
3 ^e trimestre	36,2
4 ^e trimestre	38,5
1990 1 ^{er} trimestre	51,2

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 1/2 p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1970-1980*. — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*. L^e année, tome 1, n^o 1, janvier 1976 et LIII^e année, tome II, n^o 5, mai 1978. — *Indices et Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*. — *Moniteur Belge* : Ministère des Finances : Situation des opérations en matière d'impôts. Droits d'hypothèque.

**XVII - 8. — DEMANDES DE CREDITS HYPOTHECAIRES INTRODUITES AUPRES DES
PRINCIPAUX INTERMEDIAIRES FINANCIERS BELGES POUR LE FINANCEMENT
DU LOGEMENT ¹**

Période	Nombre de demandes (milliers)					Montant des demandes (milliards de francs)				
	Achat		Construction ou transformation		Total	Achat		Construction ou transformation		Total
1982	37,8		20,1		57,9	44,1		27,5		71,6
	Achat	Crédit mixte ²	Transformation	Construction	Total	Achat	Crédit mixte ²	Transformation	Construction	Total
1983	41,8	5,5	6,6	15,5	69,4	51,0	7,9	4,3	27,4	90,6
1984	45,0	6,2	7,5	16,8	75,5	56,5	8,9	4,8	30,7	100,9
1985	50,8	5,4	8,4	19,9	84,5	67,1	8,9	6,1	36,3	118,4
1986	73,0	9,3	11,6	22,6	116,8	109,4	16,4	10,3	46,3	182,4
1987	66,7	10,4	10,2	23,0	110,3	109,2	19,0	9,5	53,0	190,7
1988	75,3	12,4	11,9	29,6	129,2	142,1	23,8	11,9	73,2	251,0
1989	83,3	12,5	14,0	40,2	150,0	175,6	27,5	15,0	105,6	323,7
1987 4 ^e trimestre ...	17,1	2,6	2,4	5,6	27,7	28,3	4,9	2,2	13,3	48,7
1988 1 ^{er} trimestre ...	18,7	3,2	2,8	7,0	31,7	31,9	6,0	2,7	16,4	57,0
2 ^e trimestre ...	19,4	3,4	3,3	7,6	33,7	35,3	6,2	3,3	19,2	64,0
3 ^e trimestre ...	18,7	3,0	3,1	8,7	33,5	37,4	5,6	3,1	21,4	67,5
4 ^e trimestre ...	18,5	3,0	2,6	6,2	30,3	37,6	5,9	2,8	16,3	62,6
1989 1 ^{er} trimestre ...	25,1	4,0	4,4	13,6	47,1	50,6	8,2	4,5	34,6	97,9
2 ^e trimestre ...	19,6	3,0	3,5	9,1	35,2	40,2	6,2	3,6	24,3	74,3
3 ^e trimestre ...	16,4	2,4	2,5	5,6	26,9	34,3	5,4	2,8	14,7	57,2
4 ^e trimestre ...	22,3	3,2	3,4	11,9	40,8	50,5	7,6	4,1	32,0	94,2
1988 Décembre	6,1	1,0	0,8	2,1	10,0	11,7	1,9	0,9	5,4	19,9
1989 Janvier	6,5	1,1	1,0	2,8	11,4	12,7	2,2	1,0	7,2	23,1
Février	7,1	1,1	1,1	3,4	12,7	14,0	2,2	1,2	8,5	25,9
Mars	11,5	1,8	2,3	7,4	23,0	23,9	3,8	2,3	18,9	48,9
Avril	6,5	1,0	1,3	4,6	13,4	13,8	2,1	1,4	12,1	29,4
Mai	5,9	0,9	1,0	2,0	9,8	11,9	1,9	1,0	5,4	20,2
Juin	7,2	1,1	1,2	2,5	12,0	14,5	2,2	1,2	6,8	24,7
Juillet	5,5	0,8	0,8	1,9	9,0	11,8	1,9	0,9	5,0	19,6
Août	5,1	0,8	0,8	1,7	8,4	10,5	1,6	0,9	4,3	17,3
Septembre	5,8	0,8	0,9	2,0	9,5	12,0	1,9	1,0	5,4	20,3
Octobre	9,6	1,4	1,5	6,2	18,7	21,7	3,4	1,8	16,5	43,4
Novembre	5,7	0,9	0,9	2,3	9,8	12,3	2,0	1,0	6,2	21,5
Décembre	7,0	0,9	1,0	3,4	12,3	16,5	2,2	1,3	9,3	29,3

¹ Selon une enquête auprès des institutions publiques de crédit, des principales banques, des banques d'épargne et d'un groupe important de compagnies d'assurance et de sociétés de crédit hypothécaire. Les données indiquent une tendance et ne reflètent ni la totalité des demandes de crédits hypothécaires, ni l'encours de ces crédits. Dans l'analyse des données sur une longue période, il y a lieu de tenir compte des modifications dans la répartition des rubriques entre les années 1982 et 1983 (cf. à ce sujet, l'article mentionné dans la référence bibliographique).

² Un crédit hypothécaire mixte est destiné au financement à la fois de l'achat d'un logement existant et des travaux de transformation de ce logement.

Référence bibliographique : *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LXI^e année, Tome II, n^{os} 1-2, juillet-août 1986.

XVII - 9. — CREDITS¹ D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS, LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE, LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE ET LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT PROFESSIONNEL² AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

a) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire³ est un résident belge

Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient

(Encours à fin d'année, en milliards de francs)

	Encours ouverts				Encours utilisés			
	1986	1987	1988	1989	1986	1987	1988	1989
Agriculture et commerce de gros des produits agricoles	82,5	85,8	92,1	103,2	53,0	60,3	62,5	70,0
Industries extractives et commerce de gros des produits de ces industries	40,3	44,7	48,0	51,7	15,4	14,9	16,9	17,1
Industries manufacturières et commerce de gros des produits de ces industries :								
Alimentation, boissons et tabac	211,8	217,6	235,3	262,2	88,4	92,3	107,1	129,0
Textile, habillement et cuir	111,4	124,3	135,3	146,5	55,0	61,9	70,1	82,9
Industrie chimique ⁴	288,2	317,1	339,5	374,8	83,8	82,8	105,9	130,7
Métallurgie de base	133,5	135,3	142,3	168,0	51,0	59,1	59,9	70,4
Fabrications métalliques	446,6	458,6	498,3	577,2	185,9	186,8	228,7	261,6
Produits minéraux non métalliques et bois	118,7	122,3	134,2	172,0	39,0	64,4	71,2	101,3
Papier, carton et imprimerie	71,4	77,4	85,2	95,6	33,0	41,0	48,4	55,9
Pétrole	128,5	118,9	136,2	133,1	17,5	20,5	24,1	22,3
Diamant et orfèvrerie	47,9	45,8	54,7	61,5	29,8	26,6	34,8	36,2
Autres	3,1	3,9	3,9	4,7	1,9	2,3	2,0	2,5
Construction et affaires immobilières de génie civil	119,2	137,0	161,7	216,7	70,3	76,3	93,5	137,5
Production et distribution d'énergie et d'eau	141,2	158,4	160,9	156,5	58,7	82,9	86,7	91,8
Autres services :								
Commerce de gros non spécialisé	115,7	129,8	162,8	183,0	67,9	70,7	84,6	106,3
Commerce de détail	137,8	162,3	194,5	237,8	90,6	113,4	130,6	166,4
Transports, entrepôts et communications	213,0	211,2	242,1	282,5	134,3	132,9	151,0	177,8
Services financiers ⁵	227,6	287,1	415,4	491,9	107,4	134,6	192,4	215,7
Autres services aux entreprises ⁶	75,2	120,8	151,1	206,8	40,5	62,3	79,2	124,8
Autres services aux particuliers ⁷	177,8	202,1	228,9	279,4	149,5	169,6	188,1	231,8
Total	2.891,4	3.160,4	3.622,4	4.205,1	1.372,9	1.555,6	1.837,7	2.232,0

¹ Y compris ceux finançant spécifiquement des investissements en biens de capital fixe.

² Non compris les crédits que la C.N.C.P. accorde à l'intervention des entreprises de crédit agréées par elle.

³ Est considéré comme tel l'entreprise ou le particulier qui a obtenu l'ouverture de crédit et qui a, de la sorte, l'initiative de son utilisation, initiative qu'il peut exercer soit en s'endettant lui-même envers l'intermédiaire financier, soit en lui cédant des créances commerciales qu'il détient sur des tiers ; un corollaire de cette définition est que l'entreprise ou le particulier qui est le bénéficiaire du crédit n'est pas nécessairement le débiteur : ainsi, lorsqu'il y a remise à l'escompte d'une traite tirée sur un client, le débiteur est toujours le tiré, tandis que, selon les modalités de l'opération, le bénéficiaire peut être le tireur, le tiré ou un tiers : contrairement au présent tableau, les autres tableaux de la partie statistique du *Bulletin* qui concernent

les crédits aux entreprises et particuliers et à l'étranger (notamment les tableaux XIII-6 à 9 et XVII-6) utilisent le débiteur comme critère de ventilation. Les entreprises bénéficiaires comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers.

⁴ Y compris plasturgie, industrie du caoutchouc, cokeries et fabriques d'agglomérés.

⁵ Notamment crédits aux sociétés à portefeuille et aux sociétés de financement.

⁶ Notamment entreprises de factoring, de leasing, de publicité, bureaux d'études et d'organisation.

⁷ Notamment prêts et crédits aux institutions de soins de santé, de services récréatifs, aux membres des professions libérales, aux salariés et appointés, à l'exclusion cependant des prêts hypothécaires accordés par la CGER à ces derniers.

XVII - 9. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS, LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE, LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE ET LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT PROFESSIONNEL AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

b) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire¹ est un non-résident

Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence

(Encours à fin d'année, en milliards de francs)

	Encours ouverts				Encours utilisés			
	1986	1987	1988	1989	1986	1987	1988	1989
Communauté Economique Européenne ...	813,9	829,6	1.139,0	1.182,4	326,1	293,0	374,2	398,7
Royaume-Uni	317,5	316,3	487,8	548,5	100,1	56,1	85,9	120,7
République Fédérale d'Allemagne	117,2	103,4	146,1	120,9	28,6	39,9	51,8	46,5
France	93,0	85,3	89,4	79,7	42,3	31,0	32,9	34,8
Pays-Bas	75,1	101,6	121,8	140,7	29,3	45,9	51,8	50,1
Italie	60,7	69,6	74,1	77,0	27,3	28,1	33,4	36,3
Luxembourg	38,2	43,4	64,9	66,4	14,5	11,3	20,0	14,3
Danemark	13,4	12,0	29,0	25,3	6,2	7,3	10,5	8,7
Irlande	1,9	5,3	3,2	3,2	1,0	0,4	0,6	1,1
Grèce	4,4	5,3	5,2	4,2	3,2	4,0	4,0	2,9
Espagne	66,2	62,3	81,7	82,8	54,1	50,1	60,7	63,5
Portugal	26,3	25,1	35,8	33,7	19,5	18,9	22,6	19,8
Autre pays d'Europe	82,5	87,8	106,2	139,3	32,4	32,7	39,3	50,5
dont : Espagne	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	46,6	46,4	61,1	80,6	16,3	12,2	15,0	21,1
Norvège	6,0	4,7	5,5	5,0	2,2	1,0	1,5	2,2
Suède	8,6	8,3	13,4	17,5	1,4	0,3	3,3	8,4
Etats-Unis et Canada	328,1	323,4	423,4	449,8	96,2	105,0	132,3	118,0
Pays exportateurs de pétrole	64,0	57,9	56,6	61,4	52,7	46,6	42,1	41,7
Autres pays de l'Hémisphère occidental ..	203,5	172,4	151,1	165,2	125,0	90,2	79,8	86,2
dont : Brésil	62,7	51,8	42,7	36,0	36,0	25,4	17,8	14,9
Mexique	38,9	25,9	20,2	25,9	33,9	21,8	17,5	20,9
Autres pays d'Afrique	51,3	41,6	49,0	53,4	36,4	34,7	35,8	36,2
dont : Afrique du Sud	3,6	3,4	4,8	4,0	2,6	2,7	3,4	3,3
République du Zaïre	18,4	15,1	19,1	24,1	11,8	13,2	12,4	14,7
Australie et Nouvelle Zélande	117,2	123,9	114,5	111,1	70,8	88,0	72,5	72,2
Autres pays d'Asie	179,7	184,3	146,4	162,9	60,8	84,0	82,1	78,5
dont : Japon	97,8	94,4	55,1	47,3	17,2	32,9	34,4	28,3
Total	1.840,2	1.820,9	2.186,2	2.325,5	800,4	774,2	858,1	882,0

¹ Est considéré comme tel celui qui a obtenu l'ouverture de crédit et qui a de la sorte l'initiative de son utilisation, initiative qu'il peut exercer en s'endettant lui-même envers l'intermédiaire financier ou en lui cédant des créances commerciales qu'il détient sur des tiers. Dès lors, l'encours des traites tracées sur les non-résidents et

remises à l'escompte par un résident, ainsi que les encours ouverts sur lesquels s'imputent ces remises sont inclus dans le tableau XVII-8 a) et non le présent tableau.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR¹

(milliards de francs)

Moyennes journalières ²	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1) + (2) + (3) ou (4) + (5) + (6) + (7)
	Banques de dépôts (1)	Fonds des Rentes (2)	Autres organismes ³ (3)	Banques de dépôts (4)	Fonds des Rentes (5)	I.R.G. (6)	Autres organismes ³ (7)	
1982	7,4	0,0	4,0	5,9	0,0	3,8	1,7	11,4
1983	7,5	0,0	3,8	5,7	0,1	4,1	1,4	11,3
1984	7,3	0,0	3,3	5,8	0,1	3,1	1,6	10,6
1985	7,2	0,0	2,9	5,2	0,6	2,9	1,4	10,1
1986	6,3	0,2	3,0	4,6	0,6	3,0	1,3	9,5
1987	5,9	0,0	3,0	4,1	1,3	2,2	1,3	8,9
1988	4,8	0,0	2,7	3,2	1,1	1,9	1,3	7,5
1989	4,9	0,0	3,2	3,4	0,7	2,7	1,3	8,1
1988 2 ^e trimestre	4,6	0,0	2,6	3,1	1,0	1,9	1,2	7,2
3 ^e trimestre	4,9	0,0	2,3	3,1	1,3	1,6	1,2	7,2
4 ^e trimestre	4,5	0,0	2,7	2,9	1,0	2,0	1,3	7,2
1989 1 ^{er} trimestre	4,8	0,2	2,7	3,2	1,3	1,8	1,4	7,7
2 ^e trimestre	5,4	0,0	3,8	3,8	0,2	3,6	1,6	9,2
3 ^e trimestre	4,8	0,0	2,9	3,3	0,5	2,7	1,2	7,7
4 ^e trimestre	4,8	0,0	3,4	3,3	0,8	2,9	0,9	7,9
1990 1 ^{er} trimestre	4,1	0,0	2,9	3,0	0,3	2,4	1,3	7,0
2 ^e trimestre	5,0	0,2	2,7	3,2	0,2	3,3	1,0	7,7
1989 Juillet	5,4	0,0	3,2	3,6	1,0	3,0	1,0	8,6
Août	4,2	0,0	2,8	3,2	0,2	2,5	1,2	7,1
Septembre	4,7	0,0	2,6	3,1	0,2	2,7	1,4	7,4
Octobre	4,8	0,0	3,1	3,3	0,8	2,9	1,2	8,2
Novembre	4,1	0,0	3,6	3,3	0,3	2,7	1,3	7,6
Décembre	5,5	0,0	3,6	3,3	1,3	3,5	1,1	9,2
1990 Janvier	4,0	0,0	2,6	2,8	0,5	2,1	1,3	6,7
Février	4,4	0,0	3,1	2,9	0,5	3,2	1,1	7,7
Mars	3,9	0,0	3,2	3,1	0,0	2,2	1,7	7,0
Avril	3,6	0,0	3,0	2,9	0,1	2,6	0,9	6,5
Mai	4,4	0,1	2,2	3,2	0,2	2,0	1,2	6,6
Juin	7,0	0,4	2,8	3,6	0,2	5,4	1,0	10,2
Juillet	4,0	0,0	2,6	3,4	0,0	2,0	1,3	6,7

¹ La plus grande partie des capitaux traités au jour le jour est régie par le « protocole régissant le marché du call money garanti », intervenu entre le Fonds des Rentes, l'I.R.G. et les organismes financiers du secteur public et du secteur privé recevant des dépôts de fonds à vue, en carnets de dépôts ou d'épargne ou à des termes n'excédant pas 3 mois. Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ce protocole.

² Les moyennes sont calculées sur la base du nombre total de jours de la période ; cette méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

³ Les colonnes (3) et (7) comprennent notamment les institutions financières publiques de crédit et les banques d'épargne, auxquelles s'ajoutent dans la colonne (3) divers prêteurs « hors protocole ».

XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX ESCOMPTEES PAR LES BANQUES DE DEPOTS ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES¹

(milliards de francs)

Moyennes des encours à fin de mois ²	Portefeuille logé				Total (5) = (1) à (4)
	dans les banques de dépôts (1)	à l'I.R.G. ³ (2)	dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger (3)	à la B.N.B. (4)	
1982	249,4	3,6	47,2	68,5	368,7
1983	257,6	7,3	47,0	54,2	366,1
1984	260,9	7,6	46,8	54,0	369,3
1985	296,0	7,9	44,5	12,7	361,1
1986	298,4	5,8	38,4	7,7	350,3
1987	269,4	4,5	33,6	1,8	309,3
1988	250,8	5,5	30,4	1,0	287,7
1989	226,0	6,6	25,9	14,4	272,9
1988 1 ^{er} trimestre	247,6	7,5	32,1	0,3	287,5
2 ^e trimestre	258,6	5,8	31,3	0,8	296,5
3 ^e trimestre	252,9	4,0	29,2	2,2	288,3
4 ^e trimestre	244,0	5,0	28,9	0,7	278,6
1989 1 ^{er} trimestre	239,8	4,4	28,2	3,3	275,7
2 ^e trimestre	229,4	10,9	26,2	11,6	278,1
3 ^e trimestre	218,7	6,0	24,9	20,1	269,7
4 ^e trimestre	216,5	5,1	24,1	22,6	268,3
1990 1 ^{er} trimestre	214,4	3,4	25,8	24,1	267,7

¹ Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptations en franc belge accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les paraétatiques d'exploitation), et à l'étranger. A partir du premier trimestre de 1989, cette localisation tient compte des effets commerciaux qui, à l'intervention de l'I.R.G., ont été pris en pension dans le cadre des adjudications de crédits par la Banque.

² Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires

³ Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au réescompte de la B.N.B.

XVIII - 3. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES EN COMPTE COURANT A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Plafonds : fin de mois Quotas : mois	Plafonds de réescompte ¹									Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux ordinaire ²		
	Banques de dépôts			Institutions publiques de crédit			Banques d'épargne			Banques de dépôts	Institutions publiques de crédit	Banques d'épargne
	Ensemble des plafonds	Encours imputés	Marges disponibles	Ensemble des plafonds	Encours imputés	Marges disponibles	Ensemble des plafonds	Encours imputés	Marges disponibles			
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11)	(12)	
1981 Décembre ...	95,8	77,1	18,7	13,7	3,8	9,9	7,1	5,1	2,0	150,9	45,9	15,4
1982 Décembre ...	103,6	72,8	30,8	14,0	3,9	10,1	8,0	4,8	3,2	160,8	48,4	16,5
1983 Décembre ...	107,5	80,5	27,0	15,2	4,4	10,8	8,4	4,2	4,2	173,0	50,5	17,3
1984 Décembre ...	114,5	13,5	101,0	19,0	0,0	19,0	9,9	0,0	9,9	190,4	57,3	20,0
1985 Décembre ...	123,5	32,4	91,1	20,3	1,0	19,3	10,7	0,6	10,1	212,7	62,4	22,0
1986 Décembre ...	134,7	9,3	125,4	22,4	0,2	22,2	11,7	0,2	11,5	229,0	69,4	23,9
1987 Décembre ...	147,2	8,6	138,6	26,7	0,0	26,7	13,7	0,0	13,7	257,1	76,1	27,8
1988 Mars	149,7	8,3	141,4	27,8	0,0	27,8	14,3	0,0	14,3	261,7	78,4	28,8
Juin	152,8	7,3	145,5	28,5	0,0	28,5	14,9	0,0	14,9	267,2	80,1	30,0
Septembre ..	155,8	6,2	149,6	29,2	0,0	29,2	15,5	0,0	15,5	272,4	81,3	31,2
Décembre ...	159,2	7,4	151,8	29,6	0,2	29,4	16,0	0,0	16,0	276,3	81,7	32,4
1989 Mars	159,2	7,5	151,7	29,6	0,1	29,5	16,0	0,0	16,0	276,4	81,7	32,4
Juin	159,7	5,1	154,6	29,0	0,0	29,0	16,2	0,0	16,2	276,7	80,8	32,9
Juillet	160,9	4,2	156,7	29,0	0,1	28,9	15,0	0,0	15,0	276,7	80,8	32,9
Août	160,9	3,6	157,3	29,0	0,1	28,9	15,0	0,0	15,0	276,7	80,8	32,9
Septembre ..	160,9	3,4	157,5	29,0	0,1	28,9	15,0	0,0	15,0	276,7	80,8	32,9
Octobre	160,9	3,2	157,7	29,0	0,1	28,9	15,0	0,0	15,0	278,7	80,8	30,9
Novembre ..	160,9	3,8	157,1	29,0	0,1	28,9	15,0	0,0	15,0	278,7	80,8	30,9
Décembre ...	161,2	4,4	156,8	28,4	0,1	28,3	15,2	0,0	15,2	277,2	81,6	31,6
1990 Janvier	161,2	5,3	155,9	28,4	0,1	28,3	15,3	0,0	15,3	277,2	81,6	31,6
Février	161,2	5,9	155,3	28,4	0,1	28,3	15,3	0,0	15,3	277,2	81,6	31,6
Mars	161,2	6,3	154,9	28,4	0,1	28,3	15,3	0,0	15,3	277,2	81,6	31,6
Avril	161,2	6,1	155,1	28,4	0,2	28,2	15,3	0,0	15,3	269,6	81,6	31,9
Mai	161,2	6,5	154,7	28,4	0,1	28,3	15,3	0,0	15,3	269,6	81,6	31,9
Juin	161,9	6,4	155,5	28,2	0,1	28,1	15,5	0,0	15,5	272,3	82,2	33,1
Juillet	161,0	5,6	155,4	28,2	0,1	28,1	15,5	0,0	15,5	275,0	82,2	33,1

¹ Les plafonds individuels sont, en principe, adaptés au début des mois de mars, juin, septembre et décembre, sur la base des encours moyens de chaque intermédiaire financier pour la période de douze mois se terminant à la fin du trimestre civil précédent. Les pourcentages appliqués aux éléments pris en considération des plafonds, sont les suivants :

A partir de décembre 1988, le montant global des plafonds de réescompte sera maintenu au niveau du montant du 1^{er} décembre 1988. Les plafonds de réescompte individuels seront revus, dans le cadre de ce montant fixe, au début des mois de juin et décembre d'après une clef de répartition basée sur l'ancien mode de calcul.

Date d'entrée en vigueur	Dépôts en franc belge en carnets ordinaires	Autres dépôts de la clientèle libellés en franc belge à moins d'un an	Marges non utilisées des crédits à court terme ouverts aux entreprises et particuliers	Encours utilisés des crédits accordés à l'origine aux entreprises et particuliers	
	données mensuelles			à court terme	à long terme
2 novembre 1977	1,3	2,5	3,3	5,3	0,6

² Depuis le 1^{er} mars 1980 le quota d'avances de chaque intermédiaire financier est égal au triple de la partie de son plafond de réescompte liée aux besoins de trésorerie (pour la définition de cette partie du plafond voir le *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LII^e année, tome II, n^o 3, septembre 1977 : « Réforme du système des plafonds de réescompte »). En outre, chaque intermédiaire a la possibilité de se créer un quota supplémentaire par conversion de son plafond de réescompte, mais dans la mesure seulement

où il ne dispose pas d'un portefeuille d'effets réescomptables suffisant pour épuiser ledit plafond. Le quota supplémentaire est égal au triple du montant du plafond de réescompte dont il est fait abandon.

A partir de décembre 1988, le montant global des quotas d'avances sera maintenu au niveau du montant du 1^{er} décembre 1988. Les quotas individuels seront revus, dans le cadre de ce montant fixe, au début des mois de juin et décembre d'après une clef de répartition basée sur l'ancien mode de calcul.

Références bibliographiques : *Statistiques économiques belges 1970-1980*. — *Bulletin d'Information et de documentation* : XXVIII^e année, vol. I, n^o 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) ». — XXXV^e année, tome I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ». — XXXVII^e année, vol I, n^o 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ». — XLII^e année, tome II, n^o 3

septembre 1967 : « Nouveaux tableaux concernant les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger » — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* : XLVI^e année, tome I, n^o 1, janvier 1971 : « Une nouvelle statistique : Plafonds de réescompte et de visa des banques à la Banque Nationale de Belgique ». — LII^e année, tome II, n^o 3, septembre 1977 : « Réforme du système des plafonds de réescompte ».

XVIII - 4. — ADJUDICATIONS DE CREDITS PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dernière adjudication du mois ou dates d'adjudication	Cessions-rétrocessions d'effets commerciaux			Avances à terme fixe sur nantissement d'effets publics			Total de l'encours existant ¹
	Taux	Montants adjudés ¹	Encours existant ¹	Taux	Montants adjudés	Encours existant ¹	
		(millions de francs)			(millions de francs)		
1989 28 juin	7,88	10.350	23.725	8,25	6.250	30.525	54.250
26 juillet	7,88	11.625	25.300	8,25	14.250	22.700	48.000
30 août	7,88	13.800	28.075	8,25	8.750	18.950	47.025
27 septembre	8,13	12.850	28.225	8,56	1.975	6.075	34.300
31 octobre	9,13	14.025	28.375	—	0	0	28.375
29 novembre	9,44	13.650	27.700	9,81	3.300	5.100	32.800
6 décembre	9,44	10.600	24.250	—	0	3.300	27.550
13 décembre	9,50	15.975	26.575	—	0	0	26.575
20 décembre	9,63	11.425	27.400	10,00	1.000	1.000	28.400
27 décembre	9,69	16.150	27.575	—	0	1.000	28.575
1990 3 janvier	9,88	11.225	27.375	10,25	1.100	1.100	28.475
10 janvier	10,00	15.475	26.700	10,38	1.950	3.050	29.750
17 janvier	10,00	12.300	27.775	10,38	2.450	4.400	32.175
24 janvier	10,00	14.875	27.175	10,38	2.725	5.175	32.350
31 janvier	10,00	12.425	27.300	10,38	2.700	5.425	32.725
7 février	10,00	13.900	26.325	10,38	2.000	4.700	31.025
14 février	10,00	12.550	26.450	10,38	1.950	3.950	30.400
21 février	10,00	13.950	26.500	10,38	2.000	3.950	30.450
28 février	10,00	12.325	26.275	10,38	1.000	3.000	29.275
7 mars	10,00	13.025	25.350	10,38	1.500	2.500	27.850
14 mars	10,00	12.600	25.625	10,31	1.200	2.700	28.325
21 mars	9,94	12.675	25.275	10,31	1.500	2.700	27.975
28 mars	9,88	12.650	25.325	10,25	5.700	7.200	32.525
4 avril	9,75	14.275	26.925	10,13	3.600	9.300	36.225
11 avril	9,75	12.050	26.325	10,13	1.700	5.300	31.625
18 avril	9,75	10.325	22.375	10,13	1.250	2.950	25.325
25 avril	9,75	19.350	29.675	10,13	1.350	2.600	32.275
2 mai	9,63	8.750	28.100	10,00	1.250	2.600	30.700
9 mai	9,63	20.550	29.300	10,00	2.150	3.400	32.700
16 mai	9,63	11.125	31.675	10,00	3.250	5.400	37.075
21 mai	9,63	18.600	29.725	10,00	3.650	6.900	36.625
30 mai	9,63	12.050	30.650	10,00	8.125	11.775	42.425
6 juin	9,63	17.575	29.625	9,94	1.650	9.775	39.400
13 juin	9,50	11.825	29.400	9,88	3.125	4.775	34.175
20 juin	9,44	18.725	30.550	9,81	1.800	4.925	35.475
27 juin	9,25	11.975	30.700	9,63	2.500	4.300	35.000
4 juillet	9,19	18.550	30.525	—	0	2.500	33.025
11 juillet	9,13	10.925	29.475	9,50	1.750	1.750	31.225
18 juillet	9,13	18.325	29.250	—	0	1.750	31.000
25 juillet	9,13	10.725	29.050	9,44	3.000	3.000	32.050

¹ Les adjudications étant liquidées en chambre de compensation deux jours ouvrables après la conclusion de l'opération, il s'agit de l'encours existant à la date de liquidation (date de valeur) et non à la date d'adjudication reprise à la première colonne (date de transaction).

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(pour cent par an)

1a. — BAREME OFFICIEL DES TAUX D'ESCOMPTE ET D'AVANCES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte	Avances en compte courant et prêts ¹
Taux en vigueur au 31-12-1981	15,00	17,00
1982 7 janvier	14,00	15,00
4 mars	13,00	13,50
8 avril	14,00	15,00
29 juillet	13,50	14,50
19 août	13,00	14,00
9 septembre	12,50	13,50
21 octobre	12,00	13,00
12 novembre	11,50	12,50
1983 9 mars	14,00	15,00
24 mars	11,00	12,00
14 avril	10,00	11,00
5 mai	9,50	10,50
23 juin	9,00	10,00
24 novembre	10,00	11,00
1984 16 février	11,00	12,00
1985 9 mai	9,75	10,25
20 mai	9,50	10,00
3 juin	9,25	9,75
9 juillet	9,50	10,00
1 ^{er} août	10,00	10,50
9 septembre	9,50	10,00
17 octobre	9,00	9,50
14 novembre	8,75	9,00
23 décembre	9,75	10,25
1986 8 avril	9,25	9,75
10 avril	8,75	9,00
12 mai	8,50	8,75
29 mai	8,00	8,25
1987 8 janvier	8,50	8,75
12 mars	8,00	8,25
21 mai	7,75	8,00
25 juin	7,50	7,75
23 juillet	7,25	7,50
4 décembre	7,00	7,25
1988 28 janvier	6,75	7,00
3 mars	6,50	6,75
1 ^{er} juillet	6,75	7,00
14 juillet	7,00	7,25
11 août	7,25	7,50
29 août	7,50	7,75
17 novembre	7,25	7,50
15 décembre	7,50	7,75
19 décembre	7,75	8,00
1989 20 janvier	7,75	8,50
23 janvier	8,25	8,50
21 avril	8,25	9,00
24 avril	8,75	9,00
29 juin	8,75	9,50
30 juin	9,25	9,50
5 octobre	9,25	10,75
6 octobre	10,25	10,75

1b. — TAUX SPECIAL DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Avances au-delà du quota mensuel attribué aux banques, aux banques d'épargne et aux institutions publiques de crédit
Taux en vigueur au 31-12-1981	17,50
1982 7 janvier	16,00
4 mars	15,00
8 avril	15,50
29 juillet	15,00
19 août	14,50
3 septembre	14,00
9 septembre	13,50
21 octobre	13,00
12 novembre	12,50
1983 9 mars	15,00
24 mars	12,00
14 avril	11,00
5 mai	10,50
23 juin	10,00
24 novembre	11,00
1984 16 février	12,00
1985 9 mai	10,25
20 mai	10,00
3 juin	9,75
9 juillet	10,00
1 ^{er} août	10,50
9 septembre	10,00
17 octobre	9,50
14 novembre	9,00
23 décembre	10,25
1986 8 avril	9,75
10 avril	9,00
12 mai	8,75
29 mai	8,25
1987 8 janvier	8,75
12 mars	8,25
21 mai	8,00
25 juin	7,75
23 juillet	7,50
4 décembre	7,25
1988 28 janvier	7,00
3 mars	6,75
1 ^{er} juillet	7,00
14 juillet	7,25
11 août	7,50
29 août	7,75
17 novembre	7,50
15 décembre	7,75
19 décembre	8,00
1989 20 janvier	8,50
21 avril	9,00
29 juin	9,50
5 octobre	10,75

¹ Pour les banques, les banques d'épargne et les institutions publiques de crédit : taux pour les avances à l'intérieur du quota mensuel que la B.N.B. leur a attribué. Quotité maximum : certificats de trésorerie, certificats du Fonds des Rentes et bons de caisse des organismes parastataux émis à maximum 374 jours : 9,5 % ; autres effets publics : 8,0 %. Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en franc belge.

XIX - 2. — TAUX DE L'INSTITUT DE REESCOMPTE ET DE GARANTIE

Source : I.R.G.

Fin de période	Taux pratiqués à l'achat de papier bancaire ¹			Fin de période	Taux de négociation d'effets non bancaables ² à environ		
	Effets « Credit-export » ayant un maximum de 1 an à courir	Effets représentatifs de financements à court terme d'exportations « hors C.E.E. » et certifiés par la B.N.B.	Autres effets		30 jours	60 jours	90 jours
1982	11,00	10,15	11,40	1982	11,65	11,75	11,85
1983	9,75	8,65	9,90	1983	9,80	—	—
1984	10,50	9,90	10,90	1984	10,15	—	—
1985	9,25	8,65	9,65	1985	—	—	—
1986	7,25	6,90	7,90	1986	—	—	—
1987	6,45	5,90	6,90	1987	—	—	—
1988 Mars	6,00	5,40	6,40	1988 Mars	—	—	—
Juin	6,00	5,40	6,40	Juin	—	—	—
Septembre	7,40	6,40	7,40	Septembre	—	—	—
Décembre	7,40	6,65	7,65	Décembre	—	—	—
1989 Mars	7,60	7,15	8,15	1989 Mars	—	—	—
Juin	8,25	8,15	9,15	Juin	—	—	—
Juillet	8,25	8,15	9,15	Juillet	—	—	—
Août	8,25	8,15	9,15	Août	—	—	—
Septembre	8,25	8,15	9,15	Septembre	—	—	—
Octobre	9,50	9,15	10,15	Octobre	—	—	—
Novembre	9,50	9,15	10,15	Novembre	—	—	—
Décembre	9,50	9,15	10,15	Décembre	9,54	—	—
1990 Janvier	9,50	9,15	10,15	1990 Janvier	—	—	—
Février	9,50	9,15	10,15	Février	—	—	—
Mars	9,50	9,15	10,15	Mars	—	—	—
Avril	9,50	9,15	10,15	Avril	—	—	—
Mai	9,50	9,15	10,15	Mai	—	—	—
Juin	9,50	9,15	10,15	Juin	—	—	—
Juillet	9,00	9,15	10,15	Juillet	—	—	—

¹ Ce papier répond aux critères d'éligibilité à l'escompte de la B.N.B. et est imputé sur les plafonds de réescompte alloués par celle-ci aux intermédiaires financiers (cf. tableau XVIII-3).

² Les négociations par l'I.R.G. comprennent tant les effets virtuellement bancaables mais non imputés sur les plafonds de réescompte, que d'autres effets commerciaux.

XIX - 3. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Périodes	Moyennes ¹	Périodes	Moyennes ¹	Périodes	Moyennes ¹
1982	11,41	1988 2 ^e trimestre	4,64	1989 Juillet	6,76
1983	8,07	3 ^e trimestre	5,14	Août	7,49
1984	9,45	4 ^e trimestre	5,44	Septembre	7,51
1985	8,25	1989 1 ^{er} trimestre	6,00	Octobre	8,07
1986	6,61	2 ^e trimestre	6,56	Novembre	8,55
1987	5,56	3 ^e trimestre	7,22	Décembre	7,89
1988	4,99	4 ^e trimestre	8,15	1990 Janvier	8,46
1989	6,98	1990 1 ^{er} trimestre	8,46	Février	8,03
		2 ^e trimestre	8,13	Mars	8,85
				Avril	8,41
				Mai	9,02
				Juin	7,25
				Juillet	8,95

¹ Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers. La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre du protocole dressé

en vue de la participation au marché du call-money, mais encore de capitaux empruntés en dehors de ce protocole.

XIX - 4. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES

	Certificats de trésorerie à très court terme ¹			Certificats du Fonds des Rentes ² (4 mois)		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication ³		
	1 mois	2 mois	3 mois	3 5	4 5		6 mois	9 mois	12 mois
	(fin de période)								
1981	16,25	16,00	16,00	16,00	15,49	1981 8 décembre ...	14,75	14,75	14,75
1982	12,25	12,25	12,25	12,35	14,19	1982 14 décembre ...	12,35	12,35	6
1983	10,50	10,75	10,85	11,00	11,02	1983 13 décembre ...	11,00	6	6
1984	10,75	10,75	10,75	10,70	11,68	1984 11 décembre ...	10,75	6	6
1985	9,75	9,75	9,75	9,75	9,53	1985 10 décembre ...	8,65	6	6
1986	7,25	7,35	7,40	7,50	8,17	1986 9 décembre ...	7,60	7,60	6
1987	6,75	6,75	6,75	6,85	7,25	1987 8 décembre ...	6,90	6,95	6,95
1988	7,40	7,40	7,50	7,55	7,07	1988 14 juin	6,15	6,25	6
1989	10,25	10,25	10,25	10,30	8,76	13 septembre ..	7,55	7,60	7,65
1988 1 ^{er} trimestre ...	6,10	6,10	6,10	6,15	6,32	13 décembre ...	7,25	6	6
2 ^e trimestre ...	6,00	6,05	6,10	6,15	6,15	1989 14 mars	8,40	6	6
3 ^e trimestre ...	7,15	7,20	7,35	7,45	7,31	13 juin	8,45	6	6
4 ^e trimestre ...	7,40	7,40	7,50	7,55	7,45	11 juillet	8,35	8,35	6
1989 1 ^{er} trimestre ...	7,90	8,10	8,20	8,30	8,03	8 août	8,35	8,35	8,35
2 ^e trimestre ...	8,20	8,35	8,50	8,50	8,42	12 septembre ..	8,50	6	6
3 ^e trimestre ...	9,00	9,10	9,20	8,75	8,50	10 octobre	6	6	6
4 ^e trimestre ...	10,25	10,25	10,25	10,30	9,83	14 novembre ...	6	6	6
1990 1 ^{er} trimestre ...	10,10	10,20	10,30	10,35	10,38	12 décembre ...	6	6	6
2 ^e trimestre ...	9,40	9,40	9,40	9,55	10,02	1990 9 janvier	6	6	6
1989 Juillet	8,20	8,35	8,50	8,50	8,50	13 février	6	6	6
Août	8,20	8,35	8,45	8,45	8,45	13 mars	6	6	6
Septembre	9,00	9,10	9,20	8,75	8,63	10 avril	6	6	6
Octobre	9,65	9,65	9,65	9,65	9,59	8 mai	6	6	6
Novembre	9,80	9,80	9,80	9,85	9,85	12 juin	6	6	6
Décembre	10,25	10,25	10,25	10,30	10,02	10 juillet	6	6	6
1990 Janvier	10,40	10,40	10,40	10,40	10,39				
Février	10,40	10,40	10,40	10,40	10,40				
Mars	10,10	10,20	10,30	10,35	10,36				
Avril	9,85	9,95	10,05	10,25	10,25				
Mai	9,75	9,80	9,85	9,85	10,01				
Juin	9,40	9,40	9,40	9,55	9,68				
Juillet	9,20	9,20	9,20	9,20	9,31				

¹ Cf. arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par l'arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 3233).

² Les certificats du Fonds des Rentes, créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, peuvent être détenus par les banques belges et luxembourgeoises, les banques d'épargne, les institutions financières du secteur public et certains paratâtes d'exploitation.

³ Taux de la dernière adjudication hebdomadaire de l'année, du trimestre ou du mois.

⁴ Moyenne pondérée des taux des adjudications hebdomadaires de l'année, du trimestre ou du mois.

⁵ Taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus).

⁶ Pas d'adjudication.

XIX - 5. — TAUX DE DEPOTS EN FRANC BELGE DANS LES BANQUES¹

Dates des changements	Comptes de dépôts à					
	vue	terme ²				
		15 jours	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Taux en vigueur au 31-12-1979	0,50	5,50	6,00	6,50	7,00	8,00
1980 17 mars	0,50	7,00	8,00	8,50	8,50	9,00
9 juin	0,50	6,75	7,75	8,25	8,50	9,00
2 juillet	0,50	6,25	7,25	8,00	8,25	9,00
5 août	0,50	5,75	6,75	7,50	8,00	9,00
1982 22 novembre	0,50	5,50	6,50	7,25	7,75	9,00
1983 20 avril	0,50	5,50	6,25	6,75	7,25	9,00
4 juillet	0,50	5,50	6,00	6,25	6,75	9,00
22 août	0,50	5,50	6,00	6,25	6,75	8,50
12 décembre	0,50	5,50	6,25	6,75	7,25	8,50
1984 15 février	0,50	5,50	6,25	6,75	7,25	9,00
23 février	0,50	6,25	7,00	7,50	7,75	9,00
1985 24 avril	0,50	5,75	6,50	7,00	7,25	9,00
1 ^{er} juin	0,50	5,50	6,00	6,50	7,00	9,00
9 juillet	0,50	5,25	5,75	6,25	6,75	9,00
23 septembre	0,50	5,25	5,75	6,25	6,75	8,75
4 décembre	0,50	4,75	5,25	6,00	6,50	8,50
1986 20 mars	0,50	4,75	5,25	6,00	6,50	8,00
14 avril	0,50	4,25	4,75	5,50	6,00	7,50
22 avril	0,50	4,25	4,75	5,50	6,00	6,50
9 juin	0,50	4,00	4,50	5,00	5,50	6,50
1988 15 février	0,50	3,75	4,00	4,50	5,00	6,20
1989 16 mars	0,50	4,00	4,25	5,00	5,50	6,50
19 juin	0,50	4,00	4,25	5,25	6,00	7,25
13 octobre	0,50	4,25	4,50	5,50	6,25	7,50
1990 15 mars	0,50	5,00	5,25	6,25	7,00	8,50

¹ Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales, pour les dépôts ordinaires. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur.

² Les variations des taux des dépôts ordinaires à terme sont décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture et font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la B.N.B. et l'Association Belge des Banques.

XIX - 6. — TAUX D'INTERET APPLIQUES SUR LIVRETS ORDINAIRES A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

Dates des changements	1 ^{re} tranche ¹		2 ^e tranche ²	
	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³
Taux en vigueur 31-12-1977	4,00	1,50	3,00	1,50
1978 1 ^{er} janvier	4,00	1,25	3,00	1,25
16 avril	3,75	1,25	2,75	1,25
1979 16 janvier	4,25	1,00	3,25	1,00
16 juin	4,75	1,00	3,75	1,00
16 septembre	5,00	1,00	4,00	1,00
1980 1 ^{er} janvier	5,25	1,00	4,25	1,00
	Taux d'intérêt		Prime de fidélité ³	
1 ^{er} avril ⁴	5,25		1,00	
1983 1 ^{er} septembre	5,25		0,75	
1986 1 ^{er} janvier	5,00		0,75	
16 mars	4,75		0,75	
16 avril	4,30		0,75	
16 mai	4,00		0,65	
1988 16 février	3,75		0,75	
1990 1 ^{er} janvier	3,75		1,25	
1 ^{er} avril	4,00		1,25	

¹ Dépôts (ou fraction des dépôts) jusqu'à 500.000 F.

² Fraction des dépôts dépassant 500.000 F.

³ Jusqu'au 15 janvier 1982, la prime de fidélité était accordée sur tout dépôt ou partie de dépôt qui restait inscrit au livret entre le 16 janvier et le 31 décembre d'une même année. A partir du 16 janvier 1982, la prime de fidélité est accordée au solde minimum qui reste, inscrit au livret pendant 12 mois. Elle n'est capitalisée, toutefois, qu'à la fin de l'année civile.

⁴ A partir du 1^{er} avril 1980, une prime de 1,50 % l'an a été accordée aux accroissements d'avoirs réalisés du 1^{er} janvier au 15 juillet 1980 s'ils restaient en compte jusqu'au 31 décembre 1980. La prime a été ramenée à 1 % l'an pour les accroissements réalisés du 16 juillet au 31 décembre 1980. Aucune prime n'a été allouée si au 31 décembre 1980 les avoirs étaient égaux ou inférieurs à ceux du 31 décembre 1979. En 1981, une prime d'accroissement de 0,50 % était attribuée à partir du 1^{er} juillet, pour les sommes versées entre le 16 janvier et le 15 juillet et qui restaient en dépôt jusqu'au 31 décembre.

**XIX - 7. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES¹**

Début de période	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans		Taux moyen pondéré
	Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	
1980	10,61	10,83	11,13	11,07	10,86 ²
1981	12,14	12,43	13,04	12,36	12,45
1982	13,53	13,48	13,99	13,45	13,63
1983	11,62	11,70	12,66	12,43	11,94
1984	11,18	11,22	11,89	11,95	11,46
1985	11,06	11,27	11,56	11,52	11,34
1986	9,23	9,38	9,60	9,50	9,45
1987 Janvier	7,16	7,16	7,70	7,83	7,48
Avril	7,09	7,34	7,64	7,58	7,37
Juillet	7,16	7,16	7,82	7,82	7,43
Octobre	7,27	7,17	8,14	8,11	7,65
1988 Janvier	7,29	7,37	8,04	8,03	7,65
Avril	6,84	6,77	7,65	7,49	7,13
Juin	7,07	7,05	7,89	7,82	7,38
Juillet	7,04	7,01	7,84	7,74	7,35
Août	7,22	7,20	8,03	7,96	7,54
Septembre	7,41	7,47	8,26	8,16	7,78
Octobre	7,29	7,39	8,03	8,09	7,61
Novembre	7,15	7,21	7,89	7,92	7,43
Décembre	7,24	7,36	8,03	8,07	7,57
1989 Janvier	7,37	7,44	8,05	8,10	7,65
Février	7,40	7,51	8,13	8,15	7,72
Mars	7,89	7,91	8,45	8,53	8,15
Avril	7,98	8,18	8,48	8,57	8,23
Mai	7,81	7,96	8,29	8,34	8,02
Juin	7,96	8,03	8,37	8,43	8,15

¹ Taux de rendement moyen calculé avant retenues fiscales à la source. Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement intérêts, lots et primes éventuels) encore à

recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

² Compte tenu des taux de rendements des emprunts des sociétés privées d'une échéance à plus de 5 ans.

**XIX - 8. — TAUX NOMINAL DES BONS DE CAISSE ET OBLIGATIONS EMIS
PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT**

Dates des changements	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Taux en vigueur au 31-12-1979	8,00	9,25	10,00	10,50 ¹
1980 28 janvier	8,00	9,50	10,25	11,00
14 mars	9,00	11,00	11,75	11,75
28 avril	9,00	12,25	12,50	12,50
1981 26 janvier	9,00	12,50	13,00	13,00
1 ^{er} octobre	9,00	13,00	13,75	13,75
1982 23 septembre	9,00	12,75	13,50	13,50
15 novembre	9,00	12,50	13,25	13,25
1983 1 ^{er} janvier	9,00	12,00	12,75	13,00
14 février	9,00	11,50	12,25	12,50
25 avril	9,00	11,00	11,75	12,00
1 ^{er} juin	9,00	10,50	11,25	11,25
22 août	8,50	10,00	10,75	10,75
1984 15 février	9,00	10,75	11,50	11,50
22 décembre	9,00	10,50	11,25	11,25
1985 28 mai	9,00	10,25	10,75	10,75
1 ^{er} juillet	9,00	10,00	10,50	10,50
29 octobre	9,00	9,75	10,00	10,00
1986 21 janvier	8,75	9,50	9,75	9,75
24 février	8,50	9,00	9,25	9,25
20 mars	8,00	8,50	8,75	8,75
14 avril	7,50	7,75	8,00	8,00
24 avril	6,50	6,75	7,00	7,00
1987 8 janvier	6,50	7,25	7,60	7,60
1988 12 février	6,20	7,00	7,30	7,30
1989 16 mars	6,50	7,50	7,75	7,75
19 juin	7,25	7,50	7,75	7,75
13 octobre	7,50	7,75	8,00	8,00
11 décembre	7,50	8,00	8,30	8,30
1990 15 mars	8,50	9,00	9,30	9,30
1 ^{er} août	8,50	8,90	9,00	9,00

¹ Prix d'émission 97,75.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXI^e année, tome I, n^o 2, février 1956 : « Statistique des rendements des principaux types d'obligations » ; XXXII^e année, tome II, n^o 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, tome I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique. » ; XXXVII^e année, tome I, n^{os} 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge. » ; LX^e année, tome II, n^{os} 1-2, juillet-août 1985 : « Le nouveau mode de fixation des taux officiels de la Banque. »

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX OFFICIEL OU TAUX D'INTERVENTION SUR LE MARCHE MONETAIRE ¹

(pour cent par an)

Mois des changements	Etats-Unis ²		République Fédérale d'Allemagne ³		France		Italie		Pays-Bas ³		Suisse ³		Japon ³	
	Escompte		Escompte		Taux d'intervention		Escompte		Avances en comptes courants		Escompte		Escompte	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1986 ...		5,50		3,50		7,25		12,00		5,00		4,00		3,00
1987 Janvier			23	3,00	2	8,00					23	3,50	23	2,50
Février					10	7,75	13	11,50						
Mars					3	7,50								
Juillet							28	12,00						
1988 Janvier					6	8,25			4	4,75	6	3,00		
Janvier					25	8,00			25	4,50				
Mai					4	2,50			4	4,25	4	2,50		
1988 Janvier					5	7,50			8	4,00				
Janvier					25	7,25			22	3,75				
Mai					26	7,00								
Juillet			1	3,00	8	6,75			1	4,00				
Juillet									29	4,50				
1988 Août	9	6,50	25	3,50	25	7,00	25	12,50	25	4,75	25	3,00		
1989 Janvier					21	7,25			16	5,25	19	3,50		
Février	24	7,00	20	4,00	20	8,25			20	5,75	20	4,00		
Mars								6	13,50					
1989 Avril			20	4,50					20	6,25	13	4,50	31	3,25
Mai			30	5,00	30	8,75			30	6,75	30	5,50	11	3,75
1989 Juin			6	6,00	6	9,50			6	7,75	6	6,00	25	4,25
1989 Octobre					18	10,00							20	5,25
1989 Décembre														
1990 Mars					2	9,75								
1990 Avril					26	9,50								
1990 Avril							21	12,50						
1990 Mai														

Fin de période	Royaume-Uni		Canada ³		Fin de mois	Royaume-Uni		Canada ³	
	Taux d'intervention		Escompte			Taux d'intervention		Escompte	
1986	10,81		8,49		1989 Juillet	13,75		12,36	
1987	8,38		8,66		1989 Août	13,75		12,41	
1988	12,81		11,19		1989 Septembre	13,75		12,48	
1989	14,75		12,47		1989 Octobre	14,75		12,42	
1988 1 ^{er} trimestre	8,38		8,78		1989 Novembre	14,75		12,46	
1988 2 ^e trimestre	8,88		9,44		1989 Décembre	14,75		12,47	
1988 3 ^e trimestre	11,81		10,58		1990 Janvier	14,75		12,29	
1988 4 ^e trimestre	12,81		11,19		1990 Février	14,75		13,25	
1989 1 ^{er} trimestre	12,81		12,39		1990 Mars	14,75		13,51	
1989 2 ^e trimestre	13,75		12,33		1990 Avril	14,75		13,80	
1989 3 ^e trimestre	13,75		12,48		1990 Mai	14,75		13,92	
1989 4 ^e trimestre	14,75		12,47		1990 Juin	14,75		13,83	
1990 1 ^{er} trimestre	14,75		13,51		1990 Juillet	14,75			
1990 2 ^e trimestre	14,75		13,83						

¹ Taux officiel le plus significatif — taux d'escompte ou taux des avances — de la banque centrale, ou taux qui est jugé le plus représentatif du coût des concours apportés par la banque centrale aux intermédiaires financiers ou au marché monétaire. Il est à noter que les taux retenus ne sont pas parfaitement comparables entre eux, notamment parce que certains sont appliqués anticipativement (cf. le taux d'escompte en République Fédérale d'Allemagne) et que d'autres (cf. le taux des avances aux Pays-Bas) le sont à terme échu. Pour plus de détails, voir *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* : LX^e année, tome II, n° 5, novembre 1985 : « Evolution de la valeur opérationnelle des taux officiels dans trois pays étrangers » et *ibidem* : « Modifications apportées au chapitre XX - Banques d'émission étrangères » de la partie « Statistiques » du Bulletin ».

² Federal Reserve Bank of New York.

³ Taux d'application pour le recours à l'intérieur des limites imposées par la banque centrale.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(milliards de francs français)

	1986 31 déc.	1987 31 déc.	1988 31 déc.	1989 29 déc.	1989 6 juillet	1990 5 juillet	1989 10 août	1990 9 août
ACTIF								
Or et créances sur l'étranger	422,4	400,6	—	—	—	—	—	—
Or	218,3	223,3	205,9	196,6	200,4	169,0	200,4	169,0
Disponibilités à vue à l'étranger	108,3	94,6	82,4	66,8	82,7	94,2	87,4	95,4
Ecus	75,3	64,4	53,9	59,4	66,4	50,8	66,1	48,7
Avances au Fonds de Stabilisation des Changes	20,5	18,3	18,3	22,0	17,7	14,3	17,2	14,5
Or et autres actifs de réserve à recevoir du FECOM ..	73,5	73,7	69,9	60,5	67,3	49,5	66,4	51,1
Créances sur le Trésor	33,0	47,2	—	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3	1,6	1,5	1,6
Comptes courants postaux	0,1	2,1	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Concours au Trésor Public ¹	25,3	36,5	36,9	28,9	34,7	36,8	28,9	38,5
Avances à l'Institut d'émission des D.O.M. et à l'Institut d'émission d'outre-mer	6,7	7,6	8,5	9,5	9,0	9,9	9,3	10,2
Créances provenant d'opérations de refinancement	182,4	339,6	—	—	—	—	—	—
Effets escomptés	72,5	61,0	—	—	—	—	—	—
Effets achetés sur le marché monétaire et obligations	72,3	159,0	—	—	—	—	—	—
Avances sur titres	0,2	1,8	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	37,4	117,8	49,8	67,7	37,0	42,1	19,8	25,2
Titres d'Etat (bons et obligations)	—	—	56,6	66,8	38,7	38,8	39,0	41,8
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	—	—	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4
Effets privés	—	—	189,5	214,7	146,3	158,3	178,9	149,7
Divers	11,9	15,8	13,8	13,2	11,2	12,5	13,9	12,6
Total ..	723,2	876,9	787,4	808,1	713,4	678,5	729,4	659,0
PASSIF								
Billets en circulation	218,4	228,9	240,8	252,5	243,2	251,7	247,8	256,3
Comptes créditeurs extérieurs	12,7	21,7	—	—	—	—	—	—
Comptes des banques, institutions et personnes étrangères	4,2	13,5	6,5	16,3	6,3	7,0	4,9	5,8
Compte spécial du Fonds de Stabilisation des Changes Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	8,5	8,2	8,8	8,2	8,9	8,0	8,9	8,0
Compte courant du Trésor public	60,7	120,0	75,6	107,0	18,4	33,4	21,8	21,4
Comptes créditeurs des agents économiques et financiers	88,9	146,2	—	—	—	—	—	—
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	45,8	92,1	87,7	82,9	82,0	89,0	105,4	87,7
Engagements résultant d'interventions sur le marché monétaire	37,7	33,2	—	—	—	—	—	—
Autres comptes, dispositions et autres engagements à vue	5,4	20,9	8,8	5,3	12,0	4,2	6,6	3,7
Reprise de liquidités	—	—	25,9	18,5	22,3	15,3	20,9	14,4
Ecus à livrer au FECOM	70,8	77,4	71,7	59,8	66,4	51,2	66,1	49,0
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	253,1	259,4	237,5	225,9	230,7	191,3	230,7	191,3
Capital et fonds de réserve	3,1	3,2	3,3	3,5	3,5	3,9	3,5	3,9
Divers	15,5	20,1	20,8	28,2	19,7	23,5	12,8	17,5
Total ..	723,2	876,9	787,4	808,1	713,4	678,5	729,4	659,0
¹ Montant maximum des concours au Trésor public	25,3	36,5	36,9	28,9	34,7	36,8	28,9	38,5

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(billions of £)¹

	1987 February 28	1988 February 29	1989 February 28	1990 February 28	1989 July 5	1990 July 4	1989 August 9	1990 August 8
ISSUE DEPARTMENT								
Notes Issued :								
In Circulation	12.9	13.3	14.1	15.0	14.9	15.8	15.1	15.9
In Banking Department	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total ...	12.9	13.3	14.1	15.0	14.9	15.8	15.1	15.9
Government Debt	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Other Government Securities	1.3	1.7	9.7	10.0	13.6	13.6	12.8	11.0
Other Securities	11.6	11.6	4.4	5.0	1.3	2.2	2.3	4.9
Total ...	12.9	13.3	14.1	15.0	14.9	15.8	15.1	15.9
BANKING DEPARTMENT								
Capital	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Public Deposits	1.9	0.4	0.5	0.5	0.1	0.0	0.1	0.1
(including Exchequer, National Loans Fund, National Debt Commissioners and Dividend Accounts)								
Special Deposits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bankers' Deposits	1.0	1.2	1.4	1.7	1.3	1.7	1.5	1.7
Reserves and Other Accounts	1.7	2.0	2.3	2.1	2.1	2.0	2.2	1.9
Total ...	4.6	3.6	4.2	4.3	3.5	3.7	3.8	3.7
Government Securities	0.5	0.5	0.8	0.9	1.2	1.2	1.0	1.3
Advances and Other Accounts	1.2	1.0	0.8	1.0	1.0	0.8	0.8	0.8
Premises, Equipment and Other Securities	2.9	2.1	2.6	2.4	1.3	1.7	2.0	1.6
Notes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Coin	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total ...	4.6	3.6	4.2	4.3	3.5	3.7	3.8	3.7

¹ 1 billion = 1,000,000,000.

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS¹

(billions of \$)²

	1985 December 31	1986 December 31	1987 December 31	1988 December 31	1989 July 5	1990 July 4	1989 August 9	1990 August 8
ASSETS								
Gold certificate account	11.1	11.1	11.1	11.1	11.1	11.1	11.1	11.1
Special Drawing Rights certificate account	4.7	5.0	5.0	5.0	8.5	8.5	8.5	8.5
Coin	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5
Loans and securities	194.3	223.0	235.2	249.7	231.7	238.3	228.7	244.2
<i>Loans</i>	3.1	1.6	3.8	2.2	0.7	0.6	1.3	1.0
<i>Acceptances</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Federal agency obligations</i>	9.9	10.1	8.9	9.1	6.6	6.4	6.6	7.3
<i>U.S. Government securities</i>	181.3	211.3	222.5	238.4	224.4	231.3	220.8	235.9
Cash items in process of collection	11.7	10.3	8.0	8.7	6.3	9.4	6.0	6.3
Other assets	15.3	17.5	15.9	18.8	30.4	40.2	33.1	39.4
Total assets ...	237.6	267.4	275.6	293.7	288.4	308.0	287.8	310.0
LIABILITIES AND CAPITAL ACCOUNTS								
Federal Reserve notes	181.4	195.4	212.9	229.6	232.6	250.1	231.5	251.1
Deposits	39.5	56.9	48.4	48.9	42.9	41.0	43.3	44.8
<i>Depository institutions</i>	28.6	48.1	41.8	39.3	35.7	34.5	36.7	39.0
<i>U.S. Treasury-general account</i>	9.4	7.6	5.3	8.7	6.8	6.0	6.2	5.4
<i>Foreign-official accounts</i>	0.5	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2
<i>Other</i>	1.0	0.9	1.0	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2
Deferred availability cash items ³	10.7	9.0	7.2	7.5	5.0	7.8	5.4	5.2
Other liabilities and accrued dividends ...	2.4	2.3	3.0	3.5	3.1	3.7	2.9	3.7
Capital accounts	3.6	3.8	4.1	4.2	4.8	5.4	4.7	5.2
Total liabilities and capital accounts.....	237.6	267.4	275.6	293.7	288.4	308.0	287.8	310.0

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks

² 1 billion = 1,000,000,000.

³ Due to accounting corrections, figures at end of year do not match exactly the weekly data.

XX - 5. — NEDERLANDSCHE BANK

(miljarden guldens)

	1986 31 dec.	1987 31 dec.	1988 31 dec.	1989 31 dec.	1989 10 juli	1990 9 juli	1989 7 aug.	1990 6 aug.
ACTIVA								
Goud	27,6	27,6	27,6	24,9	27,6	24,9	27,6	24,9
Bijzondere trekkingsrechten in het I.M.F.	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,2	1,4	1,2
Reservepositie in het I.M.F.	1,9	1,6	1,5	1,3	1,4	1,3	1,5	1,2
Ecu's	10,7	12,6	11,7	10,9	11,5	9,5	11,5	9,5
Vorderingen en geldwaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	11,6	14,0	18,5	18,9	20,5	19,7	21,0	18,9
Buitenlandse betaalmiddelen	0,0	0,0	—	—	—	—	—	—
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens	0,0	0,0	0,0	—	—	—	—	—
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrie- ven in disconto	0,6	0,3	0,5	0,5	0,5	1,2	0,6	0,9
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4° van de Bankwet 1948)	0,0	0,0	0,9	2,9	2,6	2,5	2,9	2,5
Voorschotten in rekening-courant en beleningen	12,2	7,8	7,2	7,2	10,3	9,7	9,9	9,7
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Nederlandse munten	0,0	0,0	0,1	0,1	—	—	—	—
Belegging van kapitaal en reserves	1,7	1,8	1,9	2,1	2,0	2,2	2,0	2,2
Gebouwen en inventaris	0,5	0,5	0,5	0,5	—	—	—	—
Diverse rekeningen	1,8	0,8	1,2	1,6	1,0	1,4	1,0	1,4
Totaal ...	70,2	68,6	73,2	72,5	78,9	73,6	79,4	72,4
PASSIVA								
Bankbiljetten in omloop	30,4	33,8	34,9	36,3	35,6	36,4	35,2	35,9
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezete- nen	6,0	3,1	—	—	—	—	—	—
's Rijks schatkist	5,8	2,9	3,0	0,0	6,7	10,9	11,3	10,6
Banken in Nederland	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Andere ingezetenen	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingeze- tenen	0,5	0,2	—	—	—	—	—	—
Buitenlandse circulatiebanken en daarmee gelijk te stellen instellingen	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
Andere niet-ingezetenen	0,5	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Kasreserverekeningen	—	—	1,7	6,1	4,1	0,0	0,0	0,0
Krediet van het I.M.F.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saldo's luidende in buitenlandse geldsoorten'	0,1	0,2	0,5	0,5	0,7	0,5	0,6	0,5
Tegenwaarde toegewezen bijzondere trekkingsrech- ten in het I.M.F.	1,4	1,3	1,4	1,3	1,4	1,3	1,4	1,3
Waarderingsverschillen goud en deviezen	27,7	26,4	27,2	23,1	27,1	21,0	27,5	20,5
Herwaarderingsrekening	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Reserves	1,8	1,8	2,0	2,1	2,0	2,2	2,0	2,2
Kapitaal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Diverse rekeningen	1,9	1,4	1,8	2,4	0,6	0,7	0,8	0,8
Totaal ...	70,2	68,6	73,2	72,5	78,9	73,6	79,4	72,4
N.B. Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte muntbiljetten	0,0	0,0	—	—	—	—	—	—

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(bilioni di lire)¹

	1986 dicembre	1987 dicembre	1988 dicembre	1989 dicembre	1988 novembre	1989 novembre	1989- gennaio	1990 gennaio
ATTIVO								
Oro	25,5	28,9	27,0	24,4	27,5	25,3	27,0	24,4
Crediti in oro (FECOM)	8,8	10,0	9,3	8,4	9,3	8,4	9,0	8,4
Cassa	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Risconti e anticipazioni :								
risconto di portafoglio : ordinario	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
ammassi	2,0	2,1	2,2	2,4	2,2	2,4	2,2	2,3
anticipazioni : in conto corrente	1,9	1,6	1,9	2,1	0,1	0,3	2,4	2,1
a scadenza fissa	1,5	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	0,7	5,1
di cui al D.M. Tesoro 27 settembre 1974	0,0	2,0	2,1	1,5	4,1	1,5	2,1	1,5
prorogati pagamenti presso le Stanze di compensazione	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Effetti all'incasso presso corrispondenti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Attività verso l'estero in valuta : ECU	10,1	12,0	10,5	11,4	10,5	11,4	11,0	11,1
altre attività	1,9	1,7	2,2	2,0	1,6	2,2	3,0	3,4
Crediti in dollari (FECOM)	1,3	2,1	1,2	3,0	1,2	3,0	1,9	2,7
Ufficio Italiano Cambi :								
conto corrente ordinario (saldo debitore)	14,2	20,3	30,5	44,9	29,0	42,6	31,6	44,9
conti speciali	3,2	3,2	3,5	3,0	3,4	3,1	3,5	3,0
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Conto corrente per il Servizio di Tesoreria (saldo debitore)	52,7	62,0	66,3	68,2	70,5	68,6	64,8	54,1
Crediti diversi verso lo Stato	0,8	0,7	0,8	0,8	0,4	0,4	0,8	0,8
Titoli di proprietà :								
titoli di stato o garantiti dallo Stato	71,4	68,1	67,0	71,9	64,2	68,8	68,9	83,8
altri titoli, azioni e partecipazioni	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9
Fondo di dotazione UIC	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Immobili	1,7	1,8	1,9	1,9	1,8	1,9	1,9	1,9
Altri conti e partite varie	1,5	2,1	1,9	1,7	1,7	1,7	1,7	3,3
Ratei e risconti	2,5	2,4	2,7	3,4	2,9	1,8	2,2	2,8
Spese dell'esercizio	0,0	0,0	0,0	0,0	8,2	6,7	0,1	0,1
Totale attivo	204,1	224,0	234,1	255,3	241,6	252,9	237,6	258,5
PASSIVO								
Circolazione	50,5	54,5	58,9	70,0	53,5	59,9	54,4	62,1
Vaglia cambiari	0,7	0,8	0,8	1,5	0,6	0,9	0,5	0,9
Altri debiti a vista	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Depositi in conto corrente liberi	0,7	0,5	0,6	0,8	1,9	1,5	0,3	0,5
Depositi in conto corrente vincolati a tempo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Depositi per servizi di cassa	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Conti speciali di cui alla legge (17.8.1974 n. 386)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Depositi costituiti per obblighi di legge	84,8	94,3	103,0	112,6	104,4	113,5	111,9	124,2
Depositi in valuta estera per conto UIC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Conti dell'estero in lire per conto UIC	3,2	3,2	3,5	3,0	3,4	3,1	3,5	3,0
Passività verso l'estero	0,2	0,1	0,1	0,4	0,3	0,1	0,2	0,2
Debiti in ECU (FECOM)	10,1	12,0	10,5	11,4	10,5	11,4	11,0	11,1
Ufficio Italiano Cambi - c/c ordinario (saldo creditore) ...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Conto corrente per il Servizio di Tesoreria (saldo creditore)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Debiti diversi verso lo Stato	0,9	0,7	0,5	0,6	0,2	0,1	0,5	0,2
Accantonamenti diversi	46,8	51,9	50,1	48,3	49,5	47,1	49,8	46,2
Fondi ammortamento diversi	0,6	0,7	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8
Partite varie	1,3	1,0	1,1	1,0	3,1	2,4	0,7	2,3
Ratei e risconti	1,1	1,0	0,6	0,2	1,6	0,2	0,2	0,0
Capitale sociale	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Fondo di riserva ordinario	0,7	0,8	1,0	1,2	1,0	1,1	1,0	1,1
Fondo di riserva straordinario	2,0	2,2	2,4	1,3	2,3	2,5	2,4	2,5
Utile netto da ripartire	0,4	0,3	0,2	0,5	0,0	0,0	0,2	0,0
Rendite dell'esercizio	0,0	0,0	0,0	0,0	8,5	8,3	0,2	3,4
Totale passivo e patrimonio	204,1	224,0	234,1	255,3	241,6	252,9	237,6	258,5
Depositanti di titoli e altri valori	698,8	822,7	1.002,1	1.209,3	995,9	1.171,1	1.022,9	1.212,3

¹ 1 bilione = 1.000.000.000.000.

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Milliarden DM)

	1986 31. Dez.	1987 31. Dez.	1988 31. Dez.	1989 31. Dez.	1989 7. Juli	1990 7. Juli	1989 7. August	1990 7. August
AKTIVA								
Währungsreserven	91,6	120,2	94,8	97,5	92,7	103,7	93,8	102,3
Gold	13,7	13,7	13,7	13,7	13,7	13,7	13,7	13,9
Reserveposition im Internationalen Währungs- fonds und Sonderziehungsrechte	11,4	9,3	9,3	8,2	9,0	7,7	8,9	7,7
Forderungen an den Europäischen Fonds für währungspolitische Zusammenarbeit im Rah- men des Europäischen Währungssystems ...	16,3	28,9	21,6	17,3	16,2	18,4	16,2	19,2
Devisen und Sorten	50,2	68,3	50,2	58,3	53,8	63,9	55,0	61,7
Kredite und sonstige Forderungen an das Ausland	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Kredite an inländische Kreditinstitute	96,4	82,4	144,7	175,3	156,3	176,5	154,7	192,7
Inlandswechsel	40,5	33,8	33,5	34,1	34,2	52,6	34,7	57,7
Im Offenmarktgeschäft mit Rücknahmeverein- barung angekaufte Wertpapiere	33,2	27,6	78,0	108,8	98,1	88,8	96,1	99,1
Auslandswechsel	20,3	20,2	22,0	27,2	23,6	29,4	23,8	30,0
Lombardforderungen	2,4	0,8	11,2	5,2	0,4	5,7	0,1	5,9
Kredite und Forderungen an öffentliche Haushalte	11,6	9,5	9,7	9,8	10,1	10,2	11,8	10,8
Kassenkredite (Buchkredite)	2,9	0,8	1,0	1,1	1,4	1,5	3,1	2,1
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanwei- sungen	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7
Kredite an Bundesbahn und Bundespost	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Wertpapiere	5,2	4,5	4,9	4,3	4,5	4,6	4,4	4,6
Deutsche Scheidemünzen	0,9	0,7	0,7	0,8	0,7	0,9	0,7	0,9
Postgiroguthaben	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,9	0,2
Sonstige Aktiva	12,5	10,6	11,5	18,3	7,1	8,5	7,8	6,7
Insgesamt ...	220,9	230,5	268,9	308,6	274,1	307,1	276,5	320,6
PASSIVA								
Banknotenumlauf	114,0	125,6	143,9	150,5	145,8	156,5	145,5	160,1
Einlagen von Kreditinstituten	55,9	60,5	61,2	66,9	55,7	67,0	58,4	77,3
auf Girokonten	55,9	60,5	61,2	66,9	55,7	67,0	58,4	77,3
sonstige	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Einlagen von öffentlichen Haushalten	1,1	4,7	3,5	6,1	2,1	2,0	0,6	2,5
Bund	0,4	3,9	2,7	5,2	1,0	0,9	0,1	1,1
Lastenausgleichsfonds und E.R.P.-Sondervermö- gen, Fonds « Deutsche Einheit »	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Länder	0,7	0,8	0,7	0,9	1,1	0,1	0,4	0,1
DDR	—	—	—	—	—	0,2	—	0,4
Bezirke	—	—	—	—	—	0,5	—	0,7
Andere öffentliche Einleger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,1	0,2
Einlagen von anderen inländischen Einlegern ...	3,3	3,3	5,0	5,5	3,4	4,3	3,7	4,6
Bundesbahn	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bundespost (einschl. Postgiro- und Postspar- kassenämter)	2,4	2,5	4,3	4,7	2,8	3,7	3,1	3,7
Deutsche Reichsbahn	—	—	—	—	—	0,0	—	0,0
Deutsche Post	—	—	—	—	—	0,0	—	0,3
Sonstige Einleger	0,9	0,8	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6
Verbindlichkeiten gegenüber Kreditinstituten ...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobilisierungs- und Liquiditätspapieren	4,8	5,2	4,7	4,1	5,5	5,5	5,7	5,4
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsgeschäft ...	19,9	17,1	24,0	48,5	41,7	50,1	41,8	47,5
Einlagen ausländischer Einleger	19,9	17,1	24,0	48,4	41,7	50,1	41,8	47,4
Sonstige	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Verbindlichkeiten gegenüber dem Europäischen Fonds für währungspolitische Zusammenarbeit im Rahmen des Europäischen Währungssystems	—	—	—	—	0,0	0,0	0,0	0,0
Ausgleichsposten für zugewiesene Sonderziehungs- rechte	2,9	2,7	2,9	2,7	2,9	2,7	2,9	2,7
Sonstige Passiva	19,0	11,4	23,7	24,3	17,0	19,0	17,9	20,5
Insgesamt ...	220,9	230,5	268,9	308,6	274,1	307,1	276,5	320,6

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(milliards de francs suisses)

	1986 31 décembre	1987 31 décembre	1988 31 décembre	1989 31 décembre	1989 9 juin	1990 8 juin	1989 10 juillet	1990 10 juillet
ACTIF								
Encaisse-or	12,1	12,1	11,9	11,9	11,9	11,9	11,9	11,9
Placements de devises	36,3	37,4	35,9	39,6	32,9	35,1	33,2	34,8
Moyens de paiements internationaux	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Crédits monétaires	—	—	—	0,1	0,2	0,0	0,2	0,0
Portefeuille suisse :								
valeurs escomptées	0,0	0,0	0,0	} 0,5	0,1	} 0,8	0,1	} 0,7
bons du Trésor de la Confédération ¹	2,7	2,3	2,1		0,0		0,0	
Avances sur nantissement	3,2	3,1	0,8	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres :								
pouvant servir de couverture	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,4	0,2	0,4
autres	2,0	2,1	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Correspondants en Suisse	0,5	0,5	0,4	0,5	0,1	0,2	0,1	0,2
Autres postes de l'actif	0,1	0,1	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3
Total	57,0	57,7	53,9	56,3	48,2	51,1	48,5	50,7
PASSIF								
Capital social et fonds de réserve	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Billets en circulation	27,0	27,3	29,0	29,2	26,2	25,7	26,4	25,7
Engagements à vue :								
comptes de virements des banques et sociétés financières en Suisse	14,9	17,0	6,7	4,9	3,3	2,8	3,4	3,0
autres engagements à vue	1,1	1,5	2,7	2,7	1,6	1,9	1,5	1,1
Réserves minimales des banques sur :								
les engagements en Suisse	0,0	0,0	0,0	0,0	—	—	—	—
les engagements envers l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0	—	—	—	—
Engagements à terme :								
bons émis par la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres postes du passif	13,9	11,8	15,4	19,4	16,9	20,6	17,1	20,8
Total	57,0	57,7	53,9	56,3	48,2	51,1	48,5	50,7

¹ Y compris créances comptables à court terme.

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Situation en milliards de francs or¹ [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 4 des Statuts)]

	1986 31 déc.	1987 31 déc.	1988 31 déc.	1989 31 déc.	1989 30 juin	1990 30 juin	1989 31 juillet	1990 31 juillet
ACTIF								
Or	5,1	5,1	5,0	4,9	5,2	5,0	5,2	4,9
Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Bons du Trésor	0,9	1,5	1,3	1,5	1,2	0,9	0,2	1,0
Dépôts à terme et avances	16,8	27,6	27,3	34,0	33,5	33,6	33,2	34,5
Or :								
à 3 mois au maximum	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
à plus de 3 mois	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Monnaies								
à 3 mois au maximum	15,0	24,6	25,2	29,7	30,0	29,9	28,5	29,1
à plus de 3 mois	1,7	2,9	1,9	4,1	3,3	3,5	4,4	5,1
Titres du secteur public et autres titres à terme	2,6	4,0	3,5	5,8	5,4	7,1	6,1	7,6
à 3 mois au maximum	1,5	2,5	1,8	4,0	4,0	5,3	4,6	5,8
à plus de 3 mois	1,1	1,5	1,7	1,8	1,4	1,8	1,5	1,8
Divers	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Total de l'actif</i>	25,4	38,2	37,2	46,6	45,4	46,6	44,8	48,0
PASSIF								
Capital¹ :								
Actions libérées de 25 p.c.	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserves								
Fonds de réserve légale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de réserve générale	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Fonds spécial de réserve de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Fonds de réserve libre	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Dépôts (or)	4,5	4,5	4,5	4,4	4,7	4,5	4,7	4,5
Banques centrales :								
à vue	4,5	4,5	4,5	4,4	4,7	4,5	4,7	4,5
à 3 mois au maximum	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
à plus de 3 mois	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres déposants :								
à vue	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts (monnaies)	18,7	31,2	30,3	39,6	38,2	39,4	37,7	40,8
Banques centrales :								
à vue	1,3	1,2	1,1	3,0	4,2	3,3	3,3	2,6
à 3 mois au maximum	15,9	27,6	26,8	34,6	31,3	33,9	31,5	35,8
à plus de 3 mois	0,6	1,2	1,1	0,6	1,3	1,0	1,5	1,1
Autres déposants :								
à vue	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
à 3 mois au maximum	0,9	1,2	1,3	1,4	1,4	1,2	1,4	1,3
à plus de 3 mois	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Système de prévoyance du personnel	—	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Divers	1,0	1,1	0,9	1,1	1,0	1,1	0,9	1,1
<i>Total du passif</i>	25,4	38,2	37,2	46,6	45,4	46,6	44,8	48,0
¹ Capital autorisé	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Capital émis	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Dividende payable le 1 ^{er} juillet 1989	—	—	—	—	0,0	—	—	—
Dividende payable le 1 ^{er} juillet 1990	—	—	—	—	—	0,0	—	—

¹ Les éléments d'actif et de passif en dollars E.U. sont convertis au cours de \$ E.U. 208 l'once d'or fin (équivalent à 1 franc-or = \$ E.U. 1,94149...) et tous les autres éléments en monnaies sur la base des cours du marché par rapport au dollar E.U.

Références bibliographiques : Banque de France : « Compte rendu ». — Bank of England : « Report and accounts ». — Board of Governors of the Federal Reserve system : « Annual report ». — De Nederlandsche Bank : « Verslag over het boekjaar ». — Banca d'Italia : « Relazione Annuale ». — Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank. — Banque Nationale Suisse : « Rapports ». — Banque des règlements internationaux : « Rapports ».

LEGISLATION ECONOMIQUE

JUIN 1990

Les informations données ont trait aux dispositions qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui, en principe, ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge ou au Journal officiel des Communautés européennes au cours de la période indiquée.

Afin de faciliter leur consultation, les textes sont groupés comme suit :

- 1. Généralités ;*
- 2. Réglementation économique et financière ;*
- 3. Réglementation fiscale ;*
- 4. Budgets, dettes et comptes des pouvoirs publics ;*
 - 4.1. Communautés européennes ;*
 - 4.2. Etat belge ;*
 - 4.3. Communautés et Régions ;*
 - 4.4. Pouvoirs locaux ;*
- 5. Réglementation sociale ;*
 - 5.1. Travail ;*
 - 5.2. Sécurité et aide sociales ;*
- 6. Relations économiques et financières extérieures ;*
- 7. Divers.*

Les textes sont précédés de sous-rubriques classées par ordre alphabétique, et, à l'intérieur de celles-ci, ils sont classés par ordre chronologique.

Les textes les plus importants sont repris in extenso. Les autres font l'objet d'une simple mention, accompagnée au besoin d'une notice explicative, en italique.

Les abréviations suivantes sont utilisées :

A.R. pour arrêté royal, CE pour Communautés européennes, CEE pour Communauté économique européenne, CECA pour Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, Euratom pour Communauté européenne de l'Energie atomique, IBLC pour Institut belgo-luxembourgeois du Change, TVA pour taxe sur la valeur ajoutée, UEBL pour Union économique belgo-luxembourgeoise.

2. — REGLEMENTATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

ACTIVITES INDUSTRIELLES.

Risques d'accidents majeurs.

Arrêté royal du 16 mai 1990 modifiant la loi du 21 janvier 1987 concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles, *Moniteur*, 8 juin 1990, p. 11785.

ETABLISSEMENTS DE CREDIT.

Détention de parts d'associés.

Arrêté royal du 8 mai 1990 fixant les conditions dans lesquelles les établissements de crédit peuvent détenir des parts d'associés, *Moniteur*, 21 juin 1990, p. 12624.

Extrait.

Article 1^{er}. — Les entreprises auxquelles s'applique l'article 14 de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs ainsi que les entreprises auxquelles s'applique l'article 12 de l'arrêté royal du 23 juin 1967 portant coordination des dispositions relatives au contrôle des caisses d'épargne privées peuvent, aux conditions énumérées ci-après, détenir des parts d'associés au sens de l'article 14, alinéa 4, 2°, ou de l'article 12, § 1^{er}, 8° des dispositions précitées :

1° le total des droits de vote attachés aux parts d'associés détenues pour compte propre par un établissement de crédit visé à l'alinéa 1^{er} du présent article et ses filiales et sous-filiales ne peut pas, par société, excéder 5 p.c. des droits de vote attachés à l'ensemble des parts d'associés émises par la société concernée ;

2° la valeur d'inventaire des parts d'associés d'une même société détenues par un établissement de crédit visé à l'alinéa 1^{er} du présent article augmentée du prix d'acquisition des parts d'associés achetées ferme à terme, ne peut excéder par poste 5 p.c. des fonds propres de l'établissement de crédit.

La valeur d'inventaire des parts d'associés d'une même société détenues par un établissement de crédit visé à l'alinéa 1^{er} du présent article et ses filiales et sous-filiales augmentée du prix d'acquisition des parts d'associés achetées ferme à terme, ne peut excéder par poste 5 p.c. des fonds propres consolidés de l'établissement de crédit.

Par parts d'associés visées au présent article, il faut entendre des parts d'associés autres que dans des établissements de crédit et autres que des parts d'associés constitutives de participations.

Arrêté ministériel du 14 juin 1990 portant approbation de l'arrêté de la Commission bancaire du 29 mai 1990 relatif à la détention de parts d'associés par les banques et les caisses d'épargne privées, *Moniteur*, 21 juin 1990, p. 12625.

Extrait de l'arrêté de la Commission bancaire.

Art. 2. — § 1^{er}. La valeur d'inventaire des parts d'associés détenues par les banques et les caisses d'épargne privées en application de l'arrêté royal du 8 mai 1990 fixant les conditions dans lesquelles les établissements de crédit peuvent détenir des parts d'associés, augmentée du prix d'acquisition des parts d'associés achetées ferme à terme, ne peut excéder globalement 35 p.c. de leurs fonds propres.

§ 2. La valeur d'inventaire des parts d'associés non admises à la cote d'une bourse ne peut excéder 5 p.c. des fonds propres de la banque ou de la caisse d'épargne privée.
(...)

Art. 3. — Les limites visées à l'article 2 doivent également être respectées sur base d'une situation consolidée de la banque ou de la caisse d'épargne et de leurs filiales et sous-filiales respectives.
(...)

FORMATION PROFESSIONNELLE.

Programme d'action.

Décision du Conseil du 29 mai 1990 établissant un programme d'action pour le développement de la formation professionnelle continue dans la Communauté européenne (Force), *Journal officiel* n° L 156 du 21 juin 1990, p. 1.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

Politique de simplification administrative.

Recommandation du Conseil du 28 mai 1990 relative à la mise en œuvre d'une politique de simplification administrative en faveur des petites et moyennes entreprises dans les Etats membres, *Journal officiel* n° L 141 du 2 juin 1990, p. 55.

REGION FLAMANDE.

Conseil socio-économique.

Décret du 4 avril 1990 modifiant le décret du 27 juin 1985 relatif au Conseil socio-économique de la Flandre, *Moniteur*, 23 juin 1990, p. 12790.

SYSTEMES STATISTIQUES ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION.

Office statistique des Communautés européennes.

Règlement (Euratom, CEE) n° 1588/90 du Conseil du 11 juin 1990 relatif à la transmission à l'Office statistique des Communautés européennes d'informations statistiques couvertes par le secret, *Journal officiel* n° L 151 du 15 juin 1990, p. 1.

Extrait.

Article 1^{er}. — 1. L'objectif du présent règlement est :

- d'autoriser les instances nationales à transmettre à l'Office statistique des Communautés européennes, ci-après dénommé « OSCE », des données statistiques confidentielles,
- de garantir que la Commission prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des données transmises.

2. Le présent règlement s'applique au seul secret statistique. Il ne déroge pas aux dispositions particulières, communautaires ou nationales relatives à la sauvegarde de secrets autres que le secret statistique.

TOURISME.

Vacances à forfait.

Directive du Conseil du 13 juin 1990 concernant les voyages, vacances et circuits à forfait, *Journal officiel* n° L 158 du 23 juin 1990, p. 59.

TRANSPORT.

Véhicules à moteur — Immatriculation.

Arrêté royal du 6 juin 1990 modifiant l'arrêté royal du 31 décembre 1953 portant réglementation de l'immatriculation des véhicules à moteur et des remorques, *Moniteur*, 20 juin 1990, p. 12535.

3. — REGLEMENTATION FISCALE

IMPOTS SUR LES REVENUS.

Précompte mobilier et professionnel.

Arrêté royal du 25 juin 1990 modifiant, en matière de précompte mobilier et de précompte professionnel, l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus, *Moniteur*, 30 juin 1990, p. 13159.

TAXE SUR LE DEVERSEMENT DES EAUX.

Région wallonne.

Décret du 30 avril 1990 instituant une taxe sur le déversement des eaux industrielles et domestiques, *Moniteur*, 30 juin 1990, p. 13197.

Voyez également rubrique 7. Environnement.

4. — BUDGETS, DETTES ET COMPTES DES POUVOIRS PUBLICS

4.2. ETAT BELGE.

DETTES DE L'ETAT.

Emprunt 10 p.c. 1990-1997.

Arrêté royal du 6 juin 1990 relatif à l'émission de l'emprunt de l'Etat 10 p.c. 1990-1997, 2^e tranche, *Moniteur*, 8 juin 1990, p. 11781.

Arrêté ministériel du 7 juin 1990 relatif à l'émission de l'emprunt 10 p.c. 1990-1997, 2^e tranche, *Moniteur*, 9 juin 1990, p. 11908.

« Obligations linéaires 10 p.c. — 5 avril 1996 ».

Arrêté ministériel du 26 juin 1990 relatif à la quatrième tranche d'adjudication de l'emprunt dénommé « Obligations linéaires 10 p.c. — 5 avril 1996 », *Moniteur*, 27 juin 1990, p. 12965.

4.3. COMMUNAUTES ET REGIONS.

COMMUNAUTE FLAMANDE.

Budget général des dépenses — Année budgétaire 1990.

Décret du 20 décembre 1989 contenant le budget général des dépenses de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 1990, *Moniteur*, 19 juin 1990, p. 12458.

COMMUNAUTE GERMANOPHONE.

Budget général des dépenses — Année budgétaire 1990.

Décret du 19 décembre 1989 contenant le budget général des dépenses de la Communauté germanophone pour l'année budgétaire 1990, *Moniteur*, 26 juin 1990, p. 12876.

Budget des recettes — Année budgétaire 1990.

Décret du 19 décembre 1989 contenant le budget des recettes de la Communauté germanophone pour l'année budgétaire 1990, *Moniteur*, 26 juin 1990, p. 12656.

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

Budget des dépenses — Année budgétaire 1990.

Budget des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 février 1990 pour l'année budgétaire 1990, *Moniteur*, 6 juin 1990, p. 11645.

5. — REGLEMENTATION SOCIALE

5.1. TRAVAIL.

DUREE DES PRESTATIONS DES TRAVAILLEURS.

Dérogations à la limite minimale.

Arrêté royal du 18 juin 1990 déterminant les dérogations à la limite minimale de la durée des prestations des travailleurs, *Moniteur*, 30 juin 1990, p. 13165.

Arrêté royal du 25 juin 1990 assimilant à du travail supplémentaire certaines prestations des travailleurs à temps partiel, *Moniteur*, 3 juin 1990, p. 13166.

PROMOTION DE L'EMPLOI.

Région wallonne — Secteur non marchand.

Décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand, *Moniteur*, 16 juin 1990, p. 12298.

Ce programme est dénommé « Projets régionaux d'insertion dans le marché de l'emploi » (en abrégé : « P.R.I.M.E. »).

STAGE DES JEUNES.

Dispenses.

Arrêté royal du 30 mai 1990 dispensant les administrations de l'obligation d'engager des stagiaires, *Moniteur*, 23 juin 1990, p. 12786.

5.2. SECURITE ET AIDE SOCIALES.

5.2.2. REGIMES PARTICULIERS — PRESTATIONS.

MALADIES PROFESSIONNELLES.

Liste européenne.

Recommandation de la Commission du 22 mai 1990 concernant l'adoption d'une liste européenne des maladies professionnelles, *Journal officiel* n° L 160 du 26 juin 1990, p. 39.

PROTECTION DE LA JEUNESSE.

Communauté française — Maintien, après l'âge de dix-huit ans, de certaines mesures.

Décret du 14 mai 1990 relatif au maintien, après l'âge de dix-huit ans, de certaines mesures de protection de la jeunesse, *Moniteur*, 16 juin 1990, p. 12294.

6. RELATIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES EXTERIEURES

TRAFIC INTERNATIONAL DE VOYAGEURS.

Franchise des droits à l'importation et des accises.

Arrêté royal du 12 avril 1990 modifiant l'arrêté royal du 5 mai 1986 concernant la franchise des droits à l'importation et des accises accordée dans le trafic international de voyageurs, *Moniteur*, 12 juin 1990, p. 12000.

7. — DIVERS

ACCORDS DE COOPERATION.

Communauté française — République rwandaise.

Décret du 17 avril 1990 portant assentiment de l'Accord de coopération entre la Communauté française de Belgique et la République rwandaise, fait à Kigali le 7 novembre 1989, *Moniteur*, 8 juin 1990, p. 11823.

Communauté française — République des Seychelles.

Décret du 17 avril 1990 portant assentiment de l'Accord de coopération entre la Communauté française de Belgique et la République des Seychelles, fait à Bruxelles, le 21 novembre 1989, *Moniteur*, 6 juin 1990, p. 11637.

CODE JUDICIAIRE.

Dispositions relatives à l'enquête, l'expertise et l'interrogatoire des parties.

Loi du 21 avril 1982 modifiant les articles 951, 952, 983 et 1002 du Code judiciaire, *Moniteur*, 20 juin 1990, p. 12532.

Ces dispositions améliorent la position des avocats des parties dans le cadre d'enquêtes, expertises ou interrogatoires.

Recours contre une décision dont le dispositif doit être transcrit dans les registres de l'état civil.

Loi du 3 mai 1990 modifiant les articles 723 et 1266 du Code judiciaire et abrogeant l'article 1273 du Code judiciaire, *Moniteur*, 23 juin 1990, p. 12772.

ENVIRONNEMENT.

Liberté d'accès à l'information.

Directive du Conseil du 7 juin 1990 concernant la liberté d'accès à l'information en matière d'environnement, *Journal officiel* n° L 158 du 23 juin 1990, p. 56.

Région wallonne — Eaux potabilisables.

Décret du 30 avril 1990 sur la protection de l'exploitation des eaux potabilisables, *Moniteur*, 30 juin 1990, p. 13183.

Décret du 30 avril 1990 instituant une taxe sur le déversement des eaux industrielles et domestiques, *Moniteur*, 30 juin 1990, p. 13197.

MONNAIES DE COLLECTION.

Modalités d'émission.

Arrêté ministériel du 25 mai 1990 fixant les modalités d'émission d'une série de monnaies de collection millésimées 1990, *Moniteur*, 6 juin 1990, p. 11596.

MONNAIES DIVISIONNAIRES.

Relèvement de la limite à l'émission.

Arrêté royal du 14 mai 1990 relatif au relèvement de la limite à l'émission des monnaies divisionnaires, *Moniteur*, 6 juin 1990, p. 11595.

Cette limite est fixée à 19 milliards de francs.

SANTE PUBLIQUE.

Réglementation relative au tabac.

Arrêté royal du 10 avril 1990 modifiant l'arrêté royal du 20 décembre 1982 relatif à la publicité pour le tabac, les produits à base de tabac et les produits similaires, *Moniteur*, 13 juin 1990, p. 12061.

Arrêté royal du 15 mai 1990 portant interdiction de fumer dans certains lieux publics, *Moniteur*, 13 juin 1990, p. 12063.

LEGISLATION ECONOMIQUE

JUILLET 1990

Les informations données ont trait aux dispositions qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui, en principe, ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge ou au Journal officiel des Communautés européennes au cours de la période indiquée.

Afin de faciliter leur consultation, les textes sont groupés comme suit :

1. Généralités ;
2. Réglementation économique et financière ;
3. Réglementation fiscale ;
4. Budgets, dettes et comptes des pouvoirs publics ;
 - 4.1. Communautés européennes ;
 - 4.2. Etat belge ;
 - 4.3. Communautés et Régions ;
 - 4.4. Pouvoirs locaux ;
5. Réglementation sociale ;
 - 5.1. Travail ;
 - 5.2. Sécurité et aide sociales ;
6. Relations économiques et financières extérieures ;
7. Divers.

Les textes sont précédés de sous-rubriques classées par ordre alphabétique, et, à l'intérieur de celles-ci, ils sont classés par ordre chronologique.

Les textes les plus importants sont repris in extenso. Les autres font l'objet d'une simple mention, accompagnée au besoin d'une notice explicative, en italique.

Les abréviations suivantes sont utilisées :

A.R. pour arrêté royal, CE pour Communautés européennes, CEE pour Communauté économique européenne, CECA pour Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, Euratom pour Communauté européenne de l'Energie atomique, IBLC pour Institut belgo-luxembourgeois du Change, TVA pour taxe sur la valeur ajoutée, UEBL pour Union économique belgo-luxembourgeoise.

1. — GENERALITES

REFORME DE L'ETAT.

Communauté germanophone.

Loi du 6 juillet 1990 réglant les modalités de l'élection du Conseil de la Communauté germanophone, *Moniteur*, 20 juillet 1990, p. 14328.

Loi du 18 juillet 1990 modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, *Moniteur*, 25 juillet 1990, p. 14600.

2. — REGLEMENTATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

AGRICULTURE.

Efficacité des structures.

Règlement (CEE) n° 2176/90 du Conseil du 24 juillet 1990 modifiant le règlement (CEE) n° 797/85 concernant l'amélioration de l'efficacité des structures agricoles, *Journal officiel* n° L 198 du 28 juillet 1990, p. 6.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Région flamande — Rénovation rurale.

Arrêté de l'Exécutif flamand du 26 avril 1990 fixant des règles précises en matière de rénovation rurale, *Moniteur*, 10 juillet 1990, p. 13755.

CHARBON ET ACIER.

Privilège pour les créances au titre des prélèvements sur la production.

Loi du 12 juin 1990 instaurant un privilège pour les créances au titre des prélèvements sur la production du charbon et de l'acier, *Moniteur*, 5 juillet 1990, p. 13408.

Extrait.

Article 1^{er}. — Pour le recouvrement des prélèvements sur la production du charbon et de l'acier ainsi que des majorations de retard prévus aux articles 49 et 50 du Traité du 18 avril 1951 instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, approuvé par la loi du 25 juin 1952, la Communauté bénéficie d'un privilège de rang et d'assiette identique à celui dont dispose le Trésor public en vue du recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée, ainsi que d'une hypothèque légale d'assiette identique à celle dont dispose le Trésor public pour le recouvrement de ladite taxe, en vertu des articles 86 et 87 du Code de la taxe sur la valeur ajoutée.

(...).

PRIX.

Communauté flamande — Réglementation.

Arrêté ministériel du 2 mai 1990 relatif à la fixation du prix moyen des livres, périodiques, matériel audio-visuel et journaux pour l'année 1991, *Moniteur*, 5 juillet 1990, p. 13425.

Gaz et électricité — Transparence.

Directive du Conseil du 29 juin 1990 instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité, *Journal officiel* n° L 185 du 17 juillet 1990, p. 16.

Hausses — Réglementation.

Arrêté ministériel du 25 mai 1990 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 1988 prescrivant la déclaration des hausses de prix, *Moniteur*, 5 juillet 1990, p. 13410.

Arrêté ministériel du 25 juin 1990 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 1988 prescrivant la déclaration des hausses de prix, *Moniteur*, 12 juillet 1990, p. 13876.

ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE.

Suppression ou restructuration.

Loi du 26 juin 1990 relative à certains organismes publics ou d'utilité publique et autres services de l'Etat, *Moniteur*, 3 juillet 1990, p. 13264.

Résumé.

Cette loi est une mise en application des lois de réforme institutionnelle votées en 1988 et 1989¹. Elle comporte les lignes directrices essentielles concernant le transfert aux Communautés, aux Régions

¹ Suite à l'art. 61 § 3 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, la dissolution ou la restructuration d'organismes publics doivent être réglées par une loi.

et à la Commission communautaire commune de l'ensemble des moyens humains et matériels des organismes publics qui exercent des compétences désormais entièrement communautarisées ou régionalisées. Elle prévoit aussi la suppression ou la restructuration des organismes publics ou d'utilité publique lorsque les compétences exercées par ces organismes sont partagées entre les différents pouvoirs.

Cinq organismes d'intérêt public et deux services de l'Etat (le Fonds d'avance pour la réparation des dommages provoqués par les prises et les pompages d'eau souterraine, la Société nationale des Chemins de fer vicinaux, le Fonds général des bâtiments scolaires, le Fonds national de garantie des bâtiments scolaires, l'Institut géotechnique de l'Etat, le Fonds des bâtiments scolaires de l'Etat et le Fonds des bâtiments scolaires provinciaux et communaux) sont insérés dans la loi du 28 décembre 1984 portant suppression ou restructuration de certains organismes d'intérêt public (art. 2 à 13).

Sept autres organismes d'intérêt public :

- le Fonds des routes,
- la société anonyme du Canal et des installations maritimes de Bruxelles,
- l'Institut national des industries extractives,
- le Comité national de planification et de contrôle de la sidérurgie,
- l'Institut économique et social des Classes moyennes,
- le Comptoir commercial,
- et la Sécherie des graines forestières de l'Etat,

font l'objet de dispositions particulières; le Roi fixera la date de leur suppression effective. Il en va de même pour les patrimoines constitués en personnalités juridiques auprès des stations de recherche agronomiques de l'Etat (art. 14 à 20).

Quatre organismes publics et deux établissements d'utilité publique sont restructurés; il s'agit de :

- la Régie des Voies aériennes,
- l'Office belge du Commerce extérieur,
- le Bureau du Plan,
- la Société nationale pour la Restructuration des Secteurs nationaux,
- le Centre d'étude de l'énergie nucléaire,
- et de l'Institut national des Radio-Eléments.

Dans les limites fixées par la loi, le Roi règle, par arrêtés royaux délibérés en Conseil des Ministres, le transfert des biens, droits et obligations ainsi que des membres du personnel proportionnellement aux missions transférées. Les arrêtés royaux sont pris après avis des exécutifs concernés (art. 21 à 26).

PROFESSIONS.

Titre et profession d'architecte — Protection.

Arrêté royal du 6 juillet 1990 modifiant la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte, *Moniteur*, 28 juillet 1990, p. 14883.

RADIO ET TELEVISION.

BRT — Statut et ressources.

Décret du 13 juin 1990 portant modification du décret du 28 décembre 1979 portant statut de la « Belgische Radio en Televisie, Nederlandse Uitzendingen » et la loi du 6 février 1987 relative aux réseaux de radiodistribution et de télédistribution et à la publicité commerciale à la radio et à la télévision, *Moniteur*, 18 juillet 1990, p. 14215.

SERVICES DE TELECOMMUNICATION.

Etablissement du marché intérieur.

Directive du Conseil, du 28 juin 1990, relative à l'établissement du marché intérieur des services de télécommunications par la mise en œuvre de la fourniture d'un réseau ouvert de télécommunications, *Journal officiel* n° L 192 du 24 juillet 1990, p. 1.

Directive de la Commission, du 28 juin 1990, relative à la concurrence dans les marchés des services de télécommunications, *Journal officiel* n° L 192 du 24 juillet 1990, p. 10.

TRANSPORT.

Transport de marchandises par route.

Directive du Conseil, du 24 juillet 1990, modifiant la directive 84/647/CEE relative à l'utilisation de véhicules loués sans chauffeur dans le transport de marchandises par route, *Journal officiel* n° L 202 du 31 juillet 1990, p. 46.

3. — REGLEMENTATION FISCALE

IMPOTS SUR LES REVENUS.

Commissions fiscales.

Arrêté royal du 22 juin 1990 modifiant, en ce qui concerne les commissions fiscales, l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus, *Moniteur*, 11 juillet 1990, p. 13801.

Formule de déclaration — Impôt des non-résidents.

Arrêté royal du 29 juin 1990 déterminant, pour l'exercice d'imposition 1990, le modèle de la formule de déclaration en matière d'impôt des non-résidents à remettre par les contribuables visés à l'article 139, 1^o, du Code des impôts sur les revenus, *Moniteur*, 13 juillet 1990, p. 13953.

Libéralités déductibles — Agrément d'institutions culturelles.

Arrêté royal du 18 juin 1990 portant agrément d'institutions culturelles pour l'application de l'article 71, § 1er, 4^o, d, du Code des impôts sur les revenus, *Moniteur*, 11 juillet 1990, p. 13798.

**4. — BUDGETS, DETTES ET COMPTES
DES POUVOIRS PUBLICS**

4.2. ETAT BELGE.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.

Année budgétaire 1989.

Loi du 10 avril 1990 ajustant le budget de la Dette publique pour l'année budgétaire 1989, *Moniteur*, 24 juillet 1990, p. 14528.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

Année budgétaire 1990.

Loi du 27 juin 1990 ajustant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 1990, *Moniteur*, 21 juillet 1990, p. 14432.

DEPENSES DE L'ETAT.

Budget général — Année budgétaire 1990.

Loi du 27 juin 1990 ajustant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1990, *Moniteur*, 7 juillet 1990, p. 13592.

DETTES DE L'ETAT.

Obligations linéaires.

Arrêté royal du 25 juin 1990 modifiant l'arrêté royal du 12 mars 1990 relatif à l'émission de l'emprunt dénommé « Obligations linéaires 10 % — 5 avril 1996 », *Moniteur*, 6 juillet 1990, p. 13473.

Arrêté royal du 25 juin 1990 relatif à l'émission de l'emprunt « Obligations linéaires 10 % — 2 août 2000 », *Moniteur*, 6 juillet 1990, p. 13473.

Arrêté ministériel du 28 juin 1990 relatif à la cinquième tranche d'adjudication de l'emprunt dénommé « Obligations linéaires 10 % — 5 avril 1996 », *Moniteur*, 10 juillet 1990, p. 13712.

Arrêté ministériel du 28 juin 1990 relatif à l'émission de l'emprunt dénommé « Obligations linéaires 10 % — 2 août 2000 », *Moniteur*, 10 juillet 1990, p. 13713.

Arrêté ministériel du 28 juin 1990 relatif à la première tranche d'adjudication de l'emprunt dénommé « Obligations linéaires 10 % — 2 août 2000 », *Moniteur*, 10 juillet 1990, p. 13713.

4.3. COMMUNAUTES ET REGIONS.

COMMUNAUTE FLAMANDE.

Règlement définitif du budget — Année budgétaire 1982.

Décret du 21 mars 1990 portant le règlement définitif du budget de la Communauté flamande et des Organismes d'intérêt public pour l'année budgétaire 1982, *Moniteur*, 10 juillet 1990, p. 13739.

TRESORERIE DES COMMUNAUTES ET DES REGIONS.

Convention Gouvernement - Exécutif.

Convention du 16 mars 1990 entre le Gouvernement, d'une part, et les Exécutifs des Communautés et des Régions, d'autre part, en vue de la gestion de la trésorerie des Communautés et des Régions par l'Administration de la Trésorerie de l'Etat, *Moniteur*, 31 juillet 1990, p. 15012.

5. — REGLEMENTATION SOCIALE

5.1. TRAVAIL.

PROMOTION DE L'EMPLOI.

Région wallonne — Secteur non marchand.

Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 22 juin 1990 portant exécution du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand, *Moniteur*, 14 juillet 1990, p. 14051.

PROTECTION DU TRAVAIL.

CEE — Agents cancérogènes.

Directive du Conseil, du 28 juin 1990, concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes au travail (sixième directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE), *Journal officiel* n° L 196 du 26 juillet 1990, p. 1.

5.2. SECURITE ET AIDE SOCIALES.

5.2.1. GENERALITES.

MALADES MENTAUX.

Protection de leur personne.

Loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux, *Moniteur*, 27 juillet 1990, p. 14806.

6. — RELATIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES EXTERIEURES

ACCORDS SUR LES PRODUITS DE BASE.

Création du Fonds commun.

Décision du Conseil, du 29 mai 1990, concernant la conclusion de l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, *Journal officiel* n° L 182 du 14 juillet 1990, p. 1.

BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT.

Augmentation des ressources.

Loi du 18 juin 1990 relative à la participation de la Belgique à la septième augmentation générale des ressources de la Banque interaméricaine de Développement, *Moniteur*, 24 juillet 1990, p. 14534.

LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES.

Droit de séjour.

Directive du Conseil, du 28 juin 1990, relative au droit de séjour, *Journal officiel* n° L 180 du 13 juillet 1990, p. 26.

Extrait.

Article premier.

1. Les Etats membres accordent le droit de séjour aux ressortissants des Etats membres qui ne bénéficient pas de ce droit en vertu d'autres dispositions du droit communautaire, ainsi qu'aux membres de leur famille tels qu'ils sont définis au paragraphe 2, à condition qu'ils disposent, pour eux-mêmes et pour les membres de leur famille, d'une assurance-maladie couvrant l'ensemble des risques dans l'Etat membre d'accueil et de ressources suffisantes pour éviter qu'ils ne deviennent, pendant leur séjour, une charge pour l'assistance sociale de l'Etat membre d'accueil.

Les ressources visées au premier alinéa sont suffisantes lorsqu'elles sont supérieures au niveau de ressources en deçà duquel une assistance sociale peut être accordée par l'Etat membre d'accueil à ses ressortissants, compte tenu de la situation personnelle du demandeur et, le cas échéant, de celle des personnes admises en application du paragraphe 2.

Lorsque le deuxième alinéa ne peut s'appliquer, les ressources du demandeur sont considérées comme suffisantes lorsqu'elles sont supérieures au niveau de la pension minimale de sécurité sociale versée par l'Etat membre d'accueil.

2. Ont le droit de s'installer dans un autre Etat membre avec le titulaire du droit de séjour, quelle que soit leur nationalité :

- a) son conjoint et leurs descendants à charge ;
- b) les ascendants du titulaire du droit de séjour et de son conjoint qui sont à sa charge.

Article 2.

2. ...

Le conjoint et les enfants à charge d'un ressortissant d'un Etat membre bénéficiant du droit de séjour sur le territoire d'un Etat membre ont le droit d'accéder à toute activité salariée ou non salariée sur l'ensemble du territoire de ce même Etat membre, même s'ils n'ont pas la nationalité d'un Etat membre.

Directive du Conseil, du 28 juin 1990, relative au droit de séjour des travailleurs salariés et non salariés ayant cessé leur activité professionnelle, *Journal officiel* n° L 180 du 13 juillet 1990, p. 28.

Directive du Conseil, du 28 juin 1990, relative au droit de séjour des étudiants, *Journal officiel* n° L 180 du 13 juillet 1990, p. 30.

7. — DIVERS

CHASSE.

Région wallonne — Permis et licence.

Décret du 28 juin 1990 relatif au permis et à la licence de chasse, *Moniteur*, 14 juillet 1990, p. 14046.

PERSONNES CONDAMNEES.

Transfèrement inter-étatique.

Loi du 23 mai 1990 sur le transfèrement inter-étatique des personnes condamnées, *Moniteur*, 20 juillet 1990, p. 14304.

PROTECTION DES CONSOMMATEURS.

Dangers découlant de l'utilisation de produits de consommation.

Décision du Conseil, du 29 juin 1990, modifiant la décision 89/45/CEE concernant un système communautaire d'échange rapide d'informations sur les dangers découlant de l'utilisation de produits de consommation, *Journal officiel* n° L 173 du 6 juillet 1990, p. 49.

Sécurité des jouets.

Loi du 29 juin 1990 relative à la sécurité des jouets, *Moniteur*, 18 juillet 1990, p. 14184.

SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT.

Plans d'urgence et d'intervention.

Arrêté royal du 19 juin 1990 fixant le mode d'établissement de plans d'urgence et d'intervention, *Moniteur*, 4 juillet 1990, p. 13803.

LISTE DES « CAHIERS » PARUS

- Cahier n° 1 :** Evaluation des incidences budgétaires d'une réduction du pré-compte mobilier de 25 à 10 p.c., par E. Jacobs et Th. Timmermans.
- Cahier n° 2 :** Evolution des résultats et de la structure financière des entreprises, par M. Asseau et Ph. Quintin.
- Cahier n° 3 :** La loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, par J. Claeys et H. Famerée.
- Cahier n° 4 :** L'effet « boule de neige » des charges d'intérêts de la dette publique, par J. Claeys et H. Famerée.
- Cahier n° 5 :** Evolution des résultats et de la structure financière des entreprises en 1988, par M. Asseau et Ph. Quintin.
- Cahier n° 6 :** Volume et structure des marchés des changes en Belgique et à l'étranger, par P. Demarsin.
- Cahier n° 7 :** Parts de marché des producteurs de l'UEBL sur les marchés extérieurs et intérieur, par A. Nyssens et Gh. Poullet.

BIBLIOGRAPHIE
RELATIVE AUX QUESTIONS
ECONOMIQUES ET FINANCIERES
INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-après une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le Bulletin précédent. Les ouvrages et articles retenus sont classés par ordre alphabétique respectivement des auteurs et des revues. En outre, ils portent un ou plusieurs numéros du plan de classification décimale en usage à la Banque Nationale. Une version abrégée de ce plan a été publiée dans le numéro de janvier 1974 et peut être obtenue sur simple demande au Service de la Documentation de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. La version complète du plan, de même que les ouvrages et articles cités, peuvent être consultés à la Bibliothèque scientifique de la Banque.

Il est rappelé que cette bibliographie ne reprend pas les rapports annuels d'institutions ni les sources statistiques.

ALTMANN, J.

IMF conditionality : the wrong party pays the bill.

(In : INTERECONOMICS, Hamburg, 3, 1990 05/06, p. 122-124.)

DE 15

BISMUT, C.

Pourquoi les taux d'intérêt réels restent-ils élevés ?

(In : ECONOMIE ET STATISTIQUE - INSEE, Paris, 232, 1990 05, p. 69-79.)

FR 33A

333.80 - 334.13

333.432.8 - 338.340. - 338.341.1

ARTUS, P.

La politique monétaire dans les années 80.

(In : LES CAHIERS FRANCAIS, Paris, 245, 1990 03/04, p. 58-68.)

FR 14A

BLARDONE, G.

Le Fonds Montaire International : l'ajustement et les coûts de l'homme.

*Paris, Les Edit. de l'Epargne, 1990, 194 p.*333.820. - 333.80 - 333.110.
333.741.4 - 333.634.

334.151.20

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.

Réforme des instruments de la politique monétaire et nouveau mode d'organisation du marché des certificats de trésorerie. (Résumé de l'exposé de Monsieur le Vice-Gouverneur le 28 mai 1990.)

Bruxelles, B.N.B., 1990, 14 p.

BOCQUET, D. & DELLEUR, P.

L'union économique et monétaire.

(In : LES NOTES BLEUES, Paris, 493, 1990 06 24, p. 1-16.)

FR 45

334.151.20

368.42 - 338.68 - 342.2

BEREGOVOY, P. et al.

Vers l'union économique et monétaire. Analyse d'une période clé.

(In : AUJOURD'HUI L'ECU, Lyon, Spéc., 1990 03, p.1-55.)

FR 2D

BOULANGER, P.-M. et al.

Soins de santé et santé publiques : la dimension régionale.

(In : BULLETIN DE L'I.R.E.S., Louvain-la-Neuve, 148, 1990 06, p. 1-25.)

BE 33Z

BRANSON, W.H.

Financial market integration, macroeconomic policy and the EMS.

(CEPR Discussion Paper, 385.)

London, Centre for Economic Policy Research, 1990, 44 p.

BULLETIN...

La libre circulation des capitaux dans la CE : une réalité le 1^{er} juillet.

(In : BULLETIN HEBDOMADAIRE - KREDIETBANK, Bruxelles, 24, 1990 06 22, p. 1-7.)

BE 33

334.154.1 - 338.70 - 334.6

382.242.0 - 334.151.1 - 333.602.
334.151.20 - 334.154.1

BUIGUES, P. & ILZKOVITZ, F.

1992 et l'industrie belge.

(In : RECHERCHES ECONOMIQUES DE LOUVAIN, Louvain-la-Neuve, 1, 1990, p. 3-36.)

BE 34

BULLETIN...

Les banques belges au seuil de l'intégration monétaire européenne.

(In : BULLETIN HEBDOMADAIRE - KREDIETBANK, Bruxelles, 25, 1990 06, p. 1-6.)

BE 33

334.150.0 - 334.151.2

339.115. - 336.311.2

BUIN, M.

Trente ans d'intégration européenne.

(In : EUREPARGNE - REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE EUROPEENNE, Strasbourg, 45, 1990 07, p. 18-22.)

LU 4

BULLETIN...

La crise internationale de l'endettement : de nouvelles perspectives?

(In : BULLETIN FINANCIER - BBL, Bruxelles, 2240, 1990 05/06, p. 1-10.)

BE 34A

338.751.20

336.201. - 334.13

BULLETIN...

Le secteur des non ferreux en plein essor.

(In : BULLETIN DE LA GENERALE DE BANQUE, Bruxelles, 310, 1990 06, p. 11-15.)

BE 27CF

CAHIERS...

La réforme fiscale dans les pays de l'OCDE.

(In : LES CAHIERS FRANCAIS, Paris, 245, 1990 03/04, p. 78-81.)

FR 14A

CAPRON, H. & THYS-CLEMENT, F.

Comptabilité régionale et modélisation : le cas de la région wallonne.

(In : *CAHIERS ECONOMIQUES DE BRUXELLES, Bruxelles, 126, 1990, p. 129-151.*)

BE 44E

D'HAESE, W.

De nieuwe regeling van de meerwaarden in de vennootschapsbelasting na de wet van 22 december 1989.

(In : *ALGEMEEN FISCAAL TIJDSCHRIFT, Brussel, 5, 1990 05, p. 143-152.*)

BE 510

333.613.

331.30

CORHAY, A.

Daily anomalies in the Brussels equity markets. (C.R.E.D.E.L., Research Papers, 9001.)

Liège, Université de Liège au Sart Tilman, 1990, 28 p.

DAWANCE, J.-P.

Conjoncture.

(In : *BULLETIN DE LA FONDATION ANDRE RENARD, Liège, 184, 1990 03/04, p. 5-10.*)

BE 17

333.613.

333.138.0 - 336.212.2

COSSON, M.

Bruxelles, du marché continu à la fin du monopole.

(In : *HAUTE FINANCE, Paris, 7, 1990, p. 108-110.*)

FR 99C

DE BAENST, E.

Les organismes de placement collectif. Le cadre fiscal.

(In : *REVUE DE LA BANQUE - BANK- EN FINANCIERWEZEN, Bruxelles/Brussel, 6, 1990 06, p. 285-298.*)

BE 134

333.70 - 333.730. - 333.733.
333.721.

650 - 357.00

CREDIT...

Le crédit : pour qui, pour quoi?

Bruxelles, Association des Consommateurs, 1990, 174 p.

DE BEUCKELEER, K.

Human resource accounting : recente ontwikkelingen in theorie en praktijk.

(In : *ECONOMISCH EN SOCIAAL TIJDSCHRIFT, Antwerpen, 2, 1990 06, p. 269-293.*)

BE 64B

343.530. - 657.5

333.820. - 334.154.1

DE BONDT, E.

Sécurité et audit informatiques : un défi grandissant.

(In : *PARIBAS - NOTES ECONOMIQUES - numéro spécial, Bruxelles, 51, 1990 03, p. 1-23.*)

BE 64EF

de LAROSIERE, J.

Monetary policy in the community. The implications of an integrated European economic and financial area.

(In : *EUROPEAN ECONOMIC REVIEW, Amsterdam, 4, 1990 06, p. 721-723.*)

NL 14

336.225. - 336.201. - 303.8

334.154.1 - 336.220.

DECOSTER, A. & SCHOKKAERT, E.

Tax reform results with different demand systems.

(In : *JOURNAL OF PUBLIC ECONOMICS, Amsterdam, 3, 1990 04, p. 277-296.*)

NL 34

DELODDERE, E.

De voltooiing van de interne markt.

(In : *MINISTERE DES FINANCES - BULLETIN DE DOCUMENTATION, Bruxelles, 4, 1990 07/08, p. 17-47.*)

BE 99

333.432.8

334.154.1

de LA GENIERE, R.

Critique du système monétaire international.

(In : *BANQUE, Paris, 506, 1990 06, p. 562-564.*)

FR 6

DELORS, J.

La construction européenne : un défi à relever d'urgence.

(In : *REVUE GENERALE, Gembloux, 6, 1990 06, p. 5-24.*)

BE 196

334.151.20 - 334.151.21 - 334.151.27

333.602. - 336.204. - 336.201.

de LAROSIERE, J.

Les enjeux de l'union économique et monétaire européenne.

(In : *REVUE DES DEUX MONDES, Paris, 6, 1990 06, p. 75-87.*)

FR 53A

DEMEESTER, W.

Het financiële en fiscale België in een Europees perspectief.

(In : *MINISTERE DES FINANCES - BULLETIN DE DOCUMENTATION, Bruxelles, 4, 1990 07/08, p. 5-16.*)

BE 99

DEMEESTER-DE MEYER, W.

Hervorming van de vennootschapsbelasting : geen hinderpaal voor de economische groei en het industrieel beleid.

(In : TIJDSCHRIFT VOOR FISCAAL RECHT - FISKOFON, Antwerpen, 92, 1990 03/04, p. 49-53.)

BE 570

DUN & BRADSTREET.

Les normes sectorielles et ratios belges pour l'analyse financière - 1990 - Belgian industry norms and ratios for financial analysis.

Bruxelles / Brussels, Dun & Bradstreet-Eurinform, 1990, s. p.

327.1 - 382.0

de VILLERS, G. & WILLAME, J.-C.

Belgique-Zaïre : le grand affrontement.

(In : LES CAHIERS DU CEDAF - ASDOC-STUDIES, Bruxelles / Brussel, 1-2, 1990 01/03, p. 1-171.)

BE 27D

334.151.20 - 334.151.21 - 333.820.

EIZENGA, W.

De EMU en het nationale monetaire beleid.

(In : BANK- EN EFFECTENBEDRIJF, Amsterdam, 6, 1990 06, p. 41-43.)

NL 3A

331.30

DEWATRIPONT, M. et al.

La conjoncture en Europe occidentale à l'aube des années 1990.

(In : CAHIERS ECONOMIQUES DE BRUXELLES, Bruxelles, 126, 1990, p. 163-200.)

BE 44E

336.204. - 336.201.

ENGLERT, M.

Les effets macroéconomiques de la réforme fiscale. (Planning Papers, 42.)

Bruxelles, Bureau du Plan, 1990, 17 p.

321.68 - 342.55 - 336.50
336.53

de WILDE d'ESTMAEL, T.

Financement des régions et fédéralisme coopératif.

(In : REVUE REGIONALE DE DROIT, Namur, 54, 1990 04, p. 293-305.)

BE 680

338.046.2

FABRIMETAL...

PME, sortez de votre coquille!

(In : FABRIMETAL - REVUE MENSUELLE, Bruxelles, 6, 1990 06, p. 12-22.)

BE 69

FISCHER, S. & HUSAIN, I.

La crise de la dette dans les années 90 : quelle stratégie adopter ?

(In : *F.M.I.-FINANCES ET DEVELOPPEMENT*, Washington, 2, 1990 06, p. 24-27.)

FMI 5F

GHYSSAERT, P. & DELHAYE, T.

Le recrutement et la sélection des cadres demain.

(In : *REFLETS ET PERSPECTIVES DE LA VIE ECONOMIQUE*, Bruxelles, 3, 1990 05, p. 181-191.)

BE 131A

334.13 - 331.31

334.151.20 - 334.154.1

FITOUSSI, J.-P. & LE CACHEUX, J.

Les politiques économiques des pays de l'OCDE : ruptures et continuités.

(In : *LES CAHIERS FRANCAIS*, Paris, 245, 1990 03/04, p. 3-10.)

FR 14A

GIOVANNINI, M.

Le gradualisme est la meilleure voie vers l'union monétaire de l'Europe.

(In : *BULLETIN DU FMI*, Washington, 13, 1990 07, p. 193 + 203 + 204.)

FMI 2F

334.151.26 - 334.154.1 - 334.154.2
382.242.0

334.151.25

FOUQUET, C. et al.

Libération des capitaux : les banquiers sont prêts.

(In : *EUREPARGNE - REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE EUROPEENNE*, Strasbourg, 45, 1990 07, p. 28-31.)

LU 4

GISCARD d'ESTAING, V.

L'Europe unifiée par la monnaie unique.

(In : *HAUTE FINANCE*, Paris, 7, 1990, p. 23-25.)

FR 99C

334.154.1 - 334.151.28 - 333.600.

336.02

FREHNER, W.G.

Le nouveau marché financier européen et ses implications.

(In : *SOCIETE DE BANQUE SUISSE - LE MOIS ECONOMIQUE ET FINANCIER*, Bâle, 1990 06, p. 6-10.)

CH 11

HATRY, P.

Les finances publiques belges : comment a-t-on pu en arriver là ?

(In : *REVUE GENERALE*, Gembloux, 6, 1990 06, p. 43-50.)

BE 196

HENDRIX, L.

De internationale aandelenmarkten : historiek, trends, verwachtingen.

(In : *REVUE DE LA BANQUE - BANK- EN FINANCIERE-WEZEN*, Bruxelles/Brussel, 6, 1990 06, p. 269-276.)

BE 134

HRBEK, R.

The EC and the changes in Central and Eastern Europe.

(In : *INTERECONOMICS*, Hamburg, 3, 1990 05/06, p. 131-139.)

DE 15

336.214. - 336.201.

333.450. - 303.8

HENNEMANNE, J.

Een gemiste kans. De wet van 22 december 1989 houdende wijziging van de vennootschapsbelasting.

(In : *NIEUW TIJDSCHRIFT VOOR POLITIEK*, Brussel, 1, 1990 01/02, p. 7-23.)

BE 149

HUNG, J.

Are exchange rates misaligned or excessively volatile? An intertemporal balance of payments equilibrium approach.

(In : *FEDERAL RESERVE BANK OF NEW YORK - RESEARCH PAPER*, New York, 9001, 1988 06, p. 1-64.)

US 32A

334.151.26 - 334.154.1 - 334.154.2
382.242.0

333.130.1 - 334.154.1 - 334.151.28

HIAULT, R.

L'Europe financière à petits pas.

(In : *EUREPARGNE - REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE EUROPEENNE*, Strasbourg, 45, 1990 07, p. 13-17.)

LU 4

HUYGHEBAERT, J.

Positionering van de Kredietbank met het oog op 1992.

(In : *ECONOMISCH EN SOCIAAL TIJDSCHRIFT*, Antwerpen, 2, 1990 06, p. 295-314.)

BE 64B

338.046.1 - 657.5

333.130.1 - 657.00 - 657.01
657.45 - 334.154.3

HORREZ, C.

Fléchissement de la structure financière des grandes entreprises.

(In : *FABRIMETAL - REVUE MENSUELLE*, Bruxelles, 6, 1990 06, p. 42-45.)

BE 69

JORISSEN, A. et al.

Consolidatie.

(In : *ECONOMISCH EN SOCIAAL TIJDSCHRIFT*, Antwerpen, 2, 1990 06, p. 203-266.)

BE 64B

JURION, B.

Finances communales et rôle économique des communes.

(In : WALLONIE 89, Namur, 9, 1990 06, p. 23-28.)

BE 186

KYRITSOGLOU, P. et al.

L'évolution de l'emploi.

(Planning Papers, 43.)

Bruxelles, Bureau du Plan, 1990, 13 p.

339.115. - 336.311.2

347.753.3

KEGELS, C. & ABRAHAM, J.P.

Fatigue de l'endettement : de la restructuration à la réduction de dettes du tiers monde.

(In : PARIBAS - NOTES ECONOMIQUES - numéro spécial, Bruxelles, 50, 1990, p. 1-25.)

BE 64EF

LAURENSSE, G.

La législation sur les baux à loyer : à quand un régime équilibré.

(In : REVUE POLITIQUE - NOUVELLE SERIE, Bruxelles, 1, 1990 01/02, p. 41-48.)

BE 149B

382.242.4 - 303.8

368.40 - 321.68 - 342.55

KUGLER, P.

The term structure of Euro interest rates and rational expectations.

(In : JOURNAL OF INTERNATIONAL MONEY AND FINANCE, Guildford (England), 2, 1990 06, p. 234-244.)

GB 29A

LEBLANC, S.

La fédéralisation de la sécurité sociale.

(In : COURRIER HEBDOMADAIRE - C.R.I.S.P., Bruxelles, 1282-83, 1990, p. 1-62.)

BE 28E

336.401. - 336.61 - 336.01

333.453. - 334.151.27

KUIPERS, R.I.J.M. & POSTMA, J.K.T.

De rijksbegroting in perspectief : financieel management in de publieke sector.

Leiden, Stenfert Kroese, 1989, X + 141 p.

LE CACHEUX, J. & WIND, R.

Livre sterling et le SME : un mariage de raison.

(In : OBSERVATIONS ET DIAGNOSTICS ECONOMIQUES - LETTRE DE L'OFCE, Paris, 76, 1990 06 29, p. 1-4.)

FR 46A

LEFEBVRE, O.

La sécuritisation et la théorie de l'intermédiation financière.

(In : RECHERCHES ECONOMIQUES DE LOUVAIN, Louvain-la-Neuve, 1, 1990, p. 37-60.)

BE 34

LETTRE...

Lettre de conjoncture.

(In : MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES-LETTRE DE CONJONCTURE, Bruxelles, 5, 1990 05, p. 1-8.)

BE 98DF

658.334. - 650

336.212.2 - 336.201.

LEMAITRE, N. & VANDEWATTYNE, J.

La formation dans les entreprises belges.

(In : REFLETS ET PERSPECTIVES DE LA VIE ECONOMIQUE, Bruxelles, 3, 1990 05, p. 165-179.)

BE 131A

MAERTENS, P.

De verlaging van de roerende voorheffing.

(In : NIEUW TIJDSCHRIFT VOOR POLITIEK, Brussel, 1, 1990 01/02, p. 25-42.)

BE 149

333.67 - 338.048. - 658.47
382.242.1 - 347.731.

331.30

LENTZEN, E.

Mouvements de concentration et dépendance externe.

(In : COURRIER HEBDOMADAIRE - C.R.I.S.P., Bruxelles, 1279, 1990, p. 1-39.)

BE 28E

MAILLET, P.

L'état économique de la Communauté au début de la décennie 90.

(In : REVUE DU MARCHE COMMUN, Paris, 336, 1990 04, p. 283-292.)

FR 58

333.403. - 334.154.1 - 333.405.
334.3

336.401. - 334.13

LEONARD, J.

Le circuit en économie ouverte et l'intégration monétaire européenne en perspective.

(In : ECONOMIES ET SOCIETES - CAHIERS DE L'ISMEA, Paris, 2, 1990 02, p. 171-179.)

FR 14

MORIN, P.

La politique budgétaire au cours des années 80.

(In : LES CAHIERS FRANCAIS, Paris, 245, 1990 03/04, p. 69-77.)

FR 14A

MOSLEY, H.G.

La dimension sociale de l'intégration européenne.

(In : REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL, Genève, 2, 1990, p. 157-176.)

BIT 10

NIYONZIMA, M.

Vorderingen in een vreemde munt rechtsvergelijkend bekeken, in het bijzonder naar Engels en Belgisch contractenrecht.

(In : TIJDSCHRIFT VOOR PRIVAATRECHT, Brussel, 1, 1990, p. 9-35.)

BE 694

333.139.1

331.30

MULLER, H.J. & PADOA-SCHIOPPA, T.

Banking supervision in a single European market.

(In : THE WORLD OF BANKING, Washington D.C., 3, 1990 05/06, p. 6-14.)

US 55

NOTES...

Notes sur la situation économique.

(In : NOTES SUR LA SITUATION ECONOMIQUE - CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE, Bruxelles, 1990 06, p. 1-35.)

BE 36A

334.151.21

334.13 - 331.30 - 331.061.
304.5

MULLER, L.

Die Problematik einer Europäischen Zentralbank.

(In : EUROPA ARCHIV, Bonn, 12, 1990 06 25, p. 381-388.)

DE 4

OCDE...

Perspectives économiques de l'OCDE.

(In : PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE L'OCDE, Paris, 47, 1990 06, p. 1-216.)

OCDE 13F

650

347.720.0 - 657.33 - 657.45
334.154.32

NAERT, P.

Management en managementvorming voor de jaren negentig.

(In : ECONOMISCH EN SOCIAAL TIJDSCHRIFT, Antwerpen, 2, 1990 06, p. 157-173.)

BE 64B

ONDERNEMINGSVORMEN...

Ondernemingsvormen en verslaggeving in Europa.

Deventer, Kluwer Bedrijfswetenschappen, 1989, versch. p.

332.630.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES.

Le marché du travail : quelles politiques pour les
années 90 ?

Paris, O.C.D.E., 1990, 142 p.

336.61 - 333.820. - 303.8

PERKINS, J.O.N.

Some empirical evidence about the macroeconomic
policy mix.

(In : *WELTWIRTSCHAFTLICHES ARCHIV*, Kiel, 2,
1990, p. 239-256.)

DE 29

333.820. - 333.80 - 333.846.0
333.110. - 333.111.0 - 333.403.
333.428.

PALASEK, K.

The case for a laissez-faire monetary system.

(In : *CATO JOURNAL (THE)*, Washington, 2, 1989,
p. 399-403.)

US 54

333.51 - 333.138.1

PRAET, P.

Intermédiation financière et fonds de placement.

(In : *REVUE DE LA BANQUE - BANK- EN FINANCIER-
WEZEN*, Bruxelles/Brussel, 6, 1990 06, p. 279-283.)

BE 134

336.214. - 336.201.

PARIBAS...

Réforme de l'impôt des sociétés.

(In : *PARIBAS - NOTES ECONOMIQUES - numéro
spécial*, Bruxelles, 49, 1990, p. 1-36.)

BE 64EF

339.112.0 - 339.230. - 339.325.1

PRAET, P. et al.

Le patrimoine des ménages selon la comptabilité
nationale, 1953-1988.

(In : *CAHIERS ECONOMIQUES DE BRUXELLES*,
Bruxelles, 126, 1990, p. 231-241.)

BE 44E

338.731. - 338.012. - 338.013.

PAUWELS, J.-P. & LAUWERS, P.

Le marché pétrolier dans les années 1990 : le
retour de l'OPEP.

(In : *REVUE DE L'ENERGIE*, Paris, 420, 1990 04/05,
p. 238-249.)

FR 56

332.18 - 658.313. - 658.325.
338.048. - 658.47 - 347.728.6
336.214.

PRIOUX, R. & TILQUIN, T.

Management buyouts et leveraged management
buyouts. Incidences de la réforme fiscale du 22
décembre 1989, spécialement en matière de fusion.

(In : *REVUE DE LA BANQUE - BANK- EN FINANCIER-
WEZEN*, Bruxelles/Brussel, 6, 1990 06, p. 257-268.)

BE 134

330.548.

657.45

PRIVATISATIONS...

Delpérée, F. : Les privatisations en Belgique. (In : Les privatisations en Europe.)

Paris, Edit. du Centre National de la Recherche Scientifique, 1989, 13-22 p.

REVUE...

Arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises.

(In : REVUE BELGE DE LA COMPTABILITE ET DE L'INFORMATIQUE, Bruxelles, 2, 1990 06, p. 5-26.)

BE 662

338.733.

657.45

PROOST, S.

De sluiting van de Kempense steenkoolmijnen.

(In : TIJDSCHRIFT VOOR ECONOMIE EN MANAGEMENT, Leuven, 2, 1990 05, p. 113-129.)

BE 171

REVUE...

Arrêté royal du 6 mars 1990 modifiant l'A.R. du 8/10/1976 sur les comptes annuels des entreprises.

(In : REVUE BELGE DE LA COMPTABILITE ET DE L'INFORMATIQUE, Bruxelles, 2, 1990 06, p. 27-29.)

BE 662

334.151.20 - 334.151.25 - 334.151.27

334.151.27 - 303.8 - 333.825.

QUADEN, G.

Un an après le rapport Delors : perspectives pour l'union monétaire européenne.

(Exposé tenu le 7 mai 1990.)

Bruxelles, Banque Nationale de Belgique, 1990, 15 p.

ROMA, A.

A model for contingent claims pricing on EMS exchange rates.

(In : BANCA D'ITALIA - TEMI DI DISCUSSIONE, Roma, 135, 1990 05, p. 3-42.)

IT 4B

332.600. - 332.832. - 368.43

338.753.2 - 380.27

QUAGEBEUR, M.

Extra-legale pensioenen en mobiele werknemers.

(In : TIJDSCHRIFT VOOR FISCAAL RECHT - FISKOFON, Antwerpen, 92, 1990 03/04, p. 55-78.)

BE 570

ROOSEN, A.

La tarification de l'électricité en Belgique.

(In : ELECTRICITE, Bruxelles, 190, 1990 06, p. 13-30.)

BE 176F

334.154.1 - 331.32 - 334.151.7
338.40

334.151.20

SAMSON, R.

Europa 1992 en de Japanse uitdaging.

(In : *ECONOMISCH STATISTISCHE BERICHTEN*,
Rotterdam, 3761, 1990 06 13, p. 540-543.)

NL 10

SZASZ, A.

Economische en monetaire unie in Europa.

(In : *DE NEDERLANDSCHE BANK - KWARTAALBE-
RICHT*, *Amsterdam*, 1, 1990 06, p. 41-45.)

NL 30B

334.151.7 - 338.42 - 338.40
334.154.1

SLEUWAEGEN, L. & VANDEN HOUTE, P.

1992 : het paard van Troje voor de Belgische
industrie?

(In : *TIJDSCHRIFT VOOR ECONOMIE EN MANAGE-
MENT*, *Leuven*, 2, 1990 05, p. 163-182.)

BE 171

333.820. - 333.80 - 333.846.0
333.110. - 333.111.0 - 333.403.
333.428.

TIMBERLAKE, R.H.

The government's license to create money.

(In : *CATO JOURNAL (THE)*, *Washington*, 2, 1989,
p. 301-321.)

US 54

368.611.

STEVENS, C.

Limites de crédit.

(In : *CONTACT*, *Bruxelles*, 1990 06, p. 9-15.)

BE 58AF

332.814. - 332.244. - 349.1

VACANCES...

Vacances annuelles.

(Dossier Social : Actualités en Bref, 431.)

Bruxelles, C.E.D.-Samsom, 1990, 64 p.

343.535. - 338.041.

SWENNEN, R.

Le rôle du Fonds de fermeture d'entreprises.

(In : *ORIENTATIONS*, *Bruxelles*, 5, 1990 05,
p. 140-145.)

BE 772

333.642. - 333.605.

VAN den SPIEGEL, F.

Belfox : een rentefuturesmarkt voor België.

(In : *REVUE DE LA BANQUE - BANK- EN FINANCIÉ-
WEZEN*, *Bruxelles/Brussel*, 6, 1990 06, p. 311-316.)

BE 134

VANSANTEN, K.

Chaos in de wisselmarkten?

(In : TIJDSCHRIFT VOOR ECONOMIE EN MANAGEMENT, Leuven, 2, 1990 05, p. 97-111.)

BE 171

WESTVLAAMS EKONOMISCH
STUDIEBUREAU.

Marketingstrategie voor de Franse toeristische markt.

*(Reeks Toeristisch Onderzoek, 125.)**Brugge, W.E.S., 1990, IV + 306 p.*

334.151.55 - 334.151.52

327.1 - 321.68 - 334.153.2

VAUGHAN-WHITEHEAD, D.

Négociations salariales en Europe.

(In : EUROPE SOCIALE, Luxembourg, 2 Sup., 1990, p. 1-42.)

EEC 28F

WILLAME, J.-C.

Communautarisation de la coopération au développement.

(In : COURRIER HEBDOMADAIRE - C.R.I.S.P., Bruxelles, 1280-81, 1990, p. 1-79.)

BE 28E

334.151.28 - 333.106. - 334.154.2
334.154.1 - 333.139.2336.61 - 336.00 - 303.8
307.350.

VIVES, X.

Banking competition and European integration.
(CEPR Discussion Paper, 373.)*London, Centre for Economic Policy Research, 1990, 25 p.*

WORKING...

Indicators of fiscal policy : a reassessment.

(In : WORKING PAPERS - O.E.C.D., Paris, 78, 1990 04, p. 1-91.)

OECD 12B

334.151.28 - 334.154.1

333.820. - 333.80 - 333.846.0
333.110. - 333.111.0 - 333.403.
333.428.

WELLINK, A.H.E.M.

Bankieren in Europees perspectief.

(In : DE NEDERLANDSCHE BANK - KWARTAALBERICHT, Amsterdam, 1, 1990 06, p. 33-39.)

NL 30B

YEAGER, L.B. & GREENFIELD, R.L.

Can monetary disequilibrium be eliminated?

(In : CATO JOURNAL (THE), Washington, 2, 1989, p. 405-421.)

US 54

Prix de l'abonnement annuel	{ Belgique et Luxembourg : FB 500,— (à majorer de 6 p.c. de T.V.A. pour la Belgique). Autres pays européens : FB 750,—. Autres pays : voie normale : FB 750,— voie aérienne : FB 1.550,—
Prix du numéro séparé	{ Belgique et Luxembourg : FB 50,— (à majorer de 6 p.c. de T.V.A. pour la Belgique). Autres pays européens : FB 75,—. Autres pays : voie normale : FB 75,— voie aérienne : FB 155,—

Paiement par virement ou versement au compte 100-0123913-78 « V.A.P. - Recettes à ventiler - Service Documentation », ouvert dans nos livres, en précisant si l'on désire recevoir l'édition française ou néerlandaise.
